BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
B
25
N.I.S.21

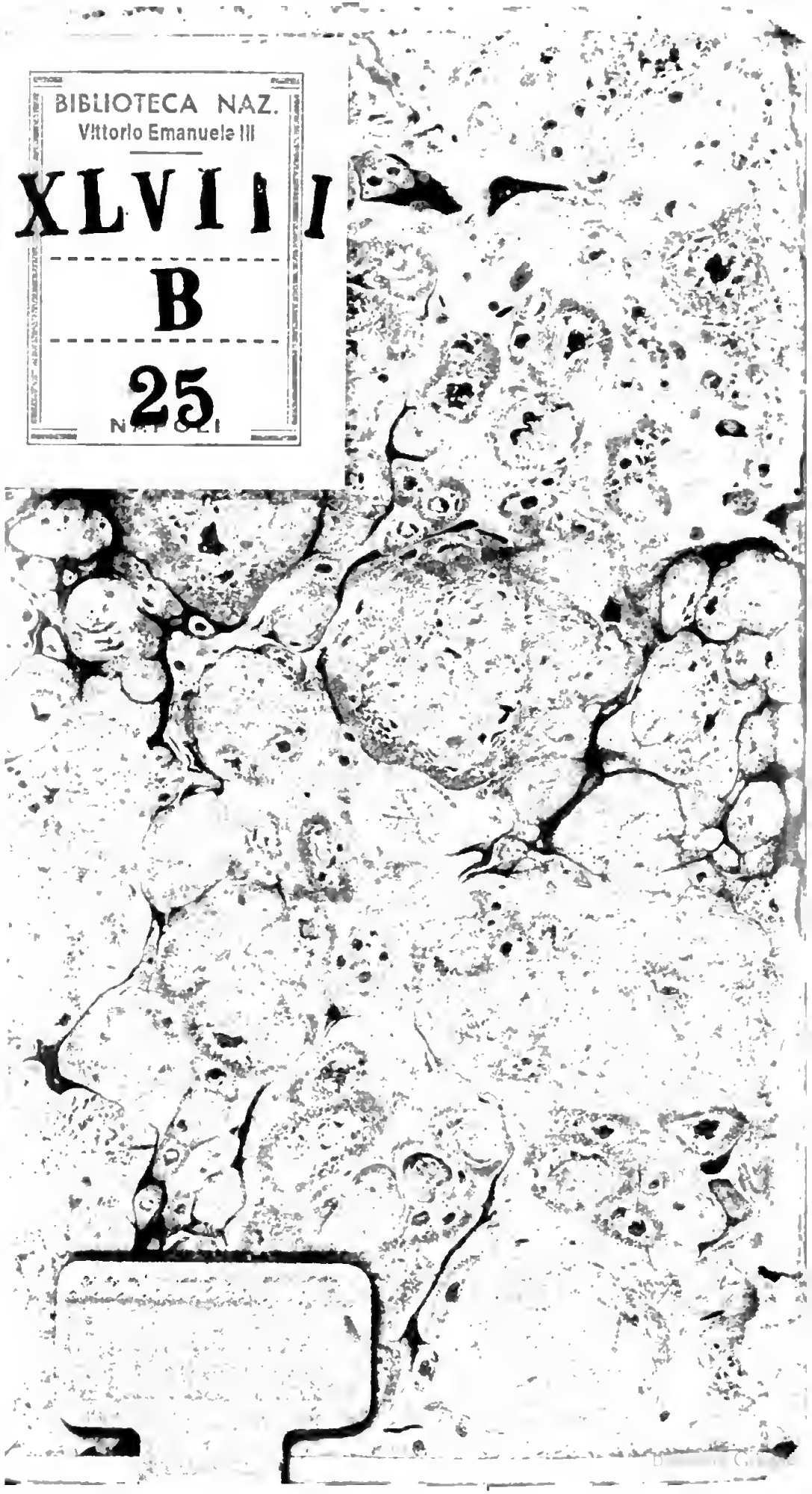

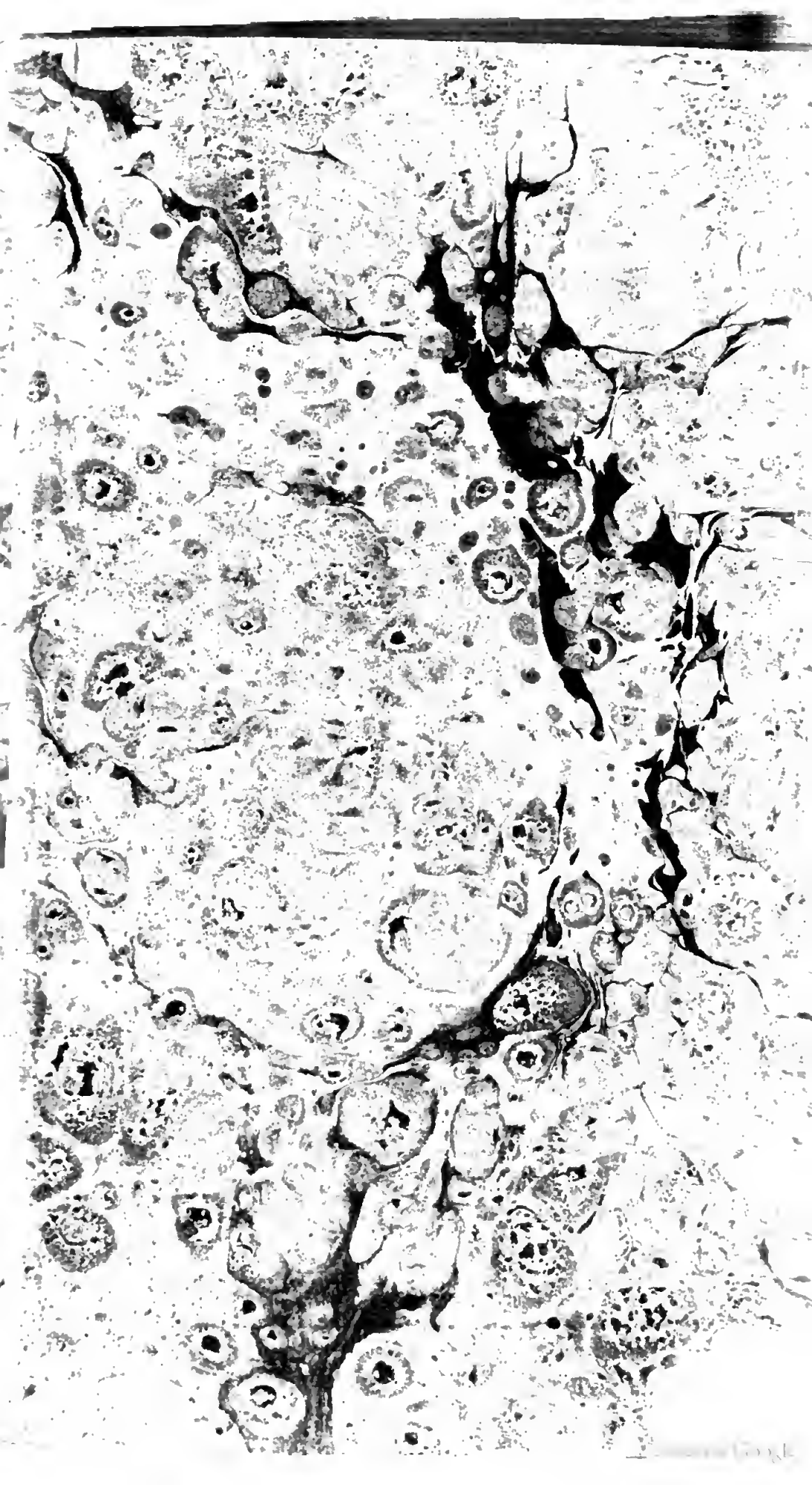

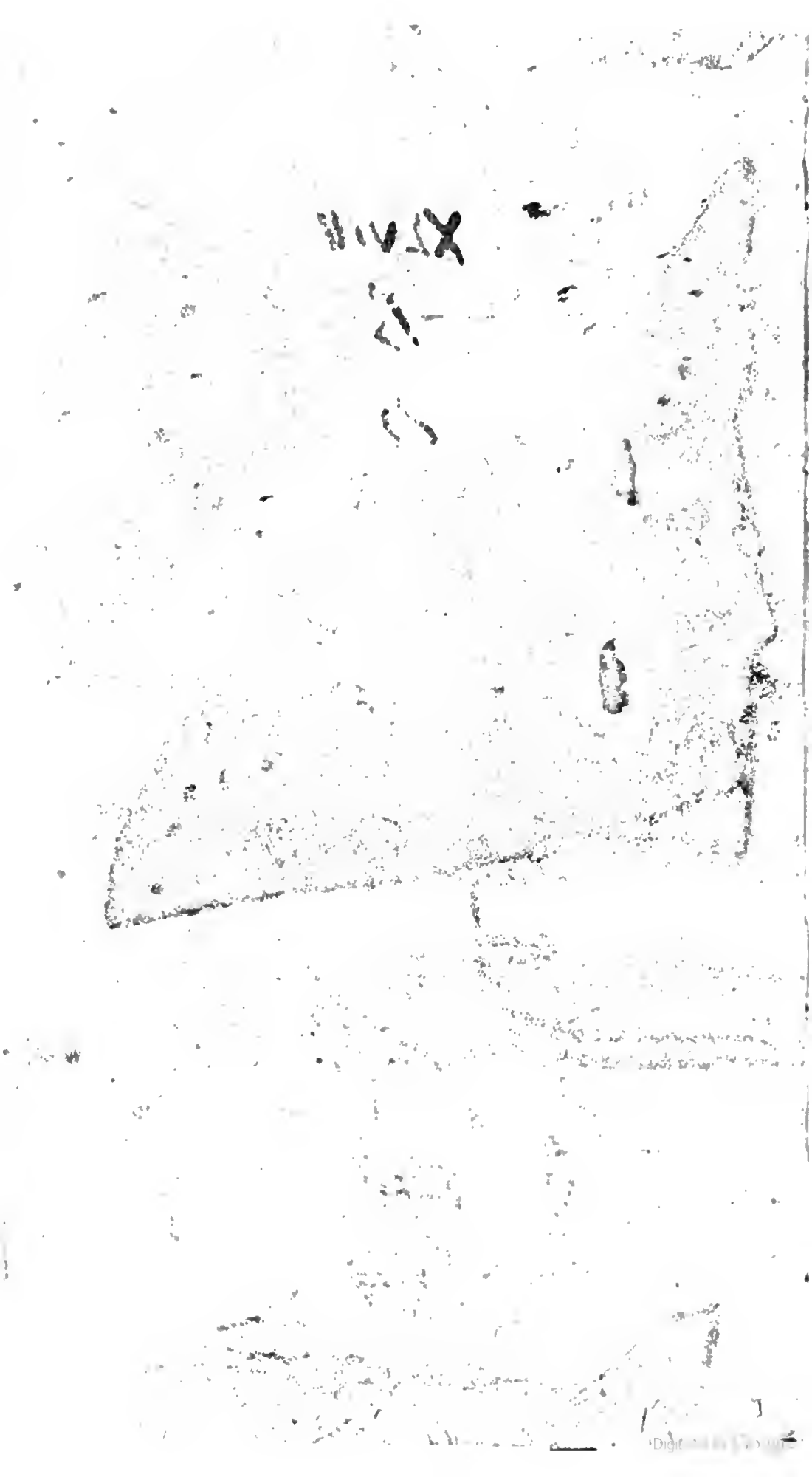

XLVIII

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle,

AVEC DES REFLEXIONS.

TOME CINQUIÉME.

Qui renferme une partie du douziéme siécle, avec la plus grande partie du treiziéme.

Nouvelle Edition révue par l'Auteur.

B. F. NEAPOLIS

A COLOGNE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. D C C. L I I.

TABLE DES ARTICLES

Du cinquiéme Volume.

Suite du douziéme Siécle

ART. VII. EGLISES *d'Italie, de Sicile & d'Eſpagne.* 1.
ART. VIII. *Schiſmes & héréſies.* 30.
ART. IX. *Egliſe & Empire d'Orient.* 56.
ART. X. *Pluſieurs Saints.* 79.
ART. XI. *Auteurs Eccléſiaſtiques.* 107.
ART. XII. *Réflexions ſur l'état de l'Egliſe pendant le douziéme ſiécle.* 184.

TREIZIE'ME SIE'CLE

Table Chronologique pour le treiziéme Siécle. 229.
ART. I. *Egliſe d'Angleterre.* 240.
ART. II. *Autres Egliſes du Nord.* 287.
ART. III. *Egliſe de France.* 304.
ART. IV. *Saint Louis Roi de France.* 335.
ART. V. *Egliſe d'Italie. Suite des Papes.* 395.
ART. VI. *Egliſe d'Allemagne.* 448.
ART. VII. *Saint Dominique Inſtituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint François Inſtituteur des Freres Mineurs.* 489.
ART. VIII. *Egliſe d'Eſpagne.* 549.
ART. IX. *Egliſe Grecque.* 579.

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU DOUZIE'ME SIE'CLE.

ARTICLE VII.

Egliſes d'Italie, de Sicile & d'Eſpagne.

I.

LE Pape Paſcal II qui occupoit le S. Siége au commencement du douziéme ſiécle, étoit né en Toſcane, & avoit été mis dès l'enfance à Cluni, où il avoit embraſſé la vie monaſtique. Quand il ſçut qu'on l'avoit élu Pape, il s'enfuit & ſe cacha, mais il fut découvert & forcé de ſe ſoumettre à la volonté de Dieu. On le revêtit de la chappe rouge, qui étoit alors un ornement particulier du Pape, car les Cardinaux ne portoient que le violet : on lui mit la tiare ſur la tête, il monta à cheval, & fut conduit en chantant & avec une nombreuſe ſuite au Palais de Latran. On lui mit alors une ceinture où pendoient ſept clefs & ſept

I. Egliſe d'Italie.

ſuite des Papes. Paſcal. II

ſeaux, qui marquoient les ſept dons du Saint-Eſprit ; & on lui donna la férule ou bâton paſtoral. Dès le commencement de ſon Pontificat, il s'oppoſa de tout ſon pouvoir aux inveſtitures ; il écrivit à ce ſujet pluſieurs lettres, dans leſquelles il confond perpétuellement l'autorité ſpirituelle, que les Rois ne prétendoient pas donner, avec les fiefs & les domaines temporels qu'ils vouloient conférer, comme rélevans de leur Couronne. Le Pape Paſcal favoriſa la révolte du jeune Henri contre l'Empereur ſon pere, & excita le Comte de Flandre contre cet Empereur. Comme il ne ſe fioit pas trop aux Allemans, il paſſa en France pour y délibérer en ſûreté ſur les affaires de l'Egliſe. Il célébra à Cluni la fête de Noël de l'an 1106, alla enſuite à Tours & à S. Denis en France, où il fut reçu avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de fort remarquable, dit Suger qui étoit préſent, c'eſt que, contre la coûtume des Romains, le Pape ne déſira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monaſtere, comme on le craignoit, il ne daigna pas même les regarder. Il ſe proſterna humblement devant les Reliques & pria avec larmes. Le Roi Philippe & le Prince Louis ſon fils vinrent trouver le Pape & ſe proſternerent à ſes pieds. Paſcal les releva & confera avec eux ſur les affaires de l'Egliſe : les priant de la protéger à l'exemple de Charlemagne & de ſes prédéceſſeurs. Le Roi lui promit ſon amitié & lui offrit ſon Roiaume.

Nous avons vu comment le Pape Paſcal, malgré toutes ſes précautions contre Henri V, fut arrêté & forcé d'accorder à ce Prince les inveſtitures ; & avec quelle vivacité il fut blâmé par pluſieurs perſonnes, qui oſoient même l'accuſer pour cela d'héréſie. Son repos fut enſuite

troublé par une ſédition qui s'éleva contre lui, & qui fut la ſource d'un grand nombre de maux. Il faiſoit faire des préparatifs pour réduire par la force ceux qui allumoient la guerre civile, & qui vouloient mettre à Rome un Préfet malgré lui, lorſqu'il tomba malade des fatigues qu'il avoit eu à eſſuier. Il mourut l'an 1118 après avoir tenu le S. Siége dix-huit ans & cinq mois. Parmi ſes lettres nous en avons une à l'Abbé de Cluni, où il ordonne de donner à la communion les deux eſpéces ſéparément, & non le pain trempé dans le vin, comme on faiſoit à Cluni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain, ce qui prouve qu'on communioit encore les petits enfans.

II.

Après la mort du Pape Paſcal, les Evêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Oſtie s'aſſemblerent avec vingt-trois Prêtres, dix-huit Diacres, un grand nombre d'autres clercs, & pluſieurs Sénateurs ; & ils élurent Jean de Gaëte Chancelier de l'Egliſe de Rome, le nommerent Gélaſe, & l'introniſerent malgré ſa réſiſtance. Il avoit toujours été attaché au Pape Paſcal & l'avoit aidé à ſupporter toutes ſes afflictions. Cencio Frangipane qui étoit pour l'Empereur, aiant appris cette élection, accourut à l'Egliſe, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de point & de pied, le mit tout en ſang, & le traînant par les cheveux, il le mena chez lui & l'y enchaîna. Les Cardinaux & ceux qui avoient concouru à l'élection, furent auſſi maltraités par les gens de Frangipane. Au bruit de cette violence le peuple s'aſſembla, & obligea les Frangipanes de rendre le Pape. Il fut auſſi-tôt couronné, mis ſur un cheval blanc & mené à S. Jean de Latran, précédé & ſuivi de bannieres ſelon la

II. Gelaſe II. Bourdin Anti-Pape. Schiſme.

coûtume. Son Pontificat paroiſſoit devoir être paiſible ; & comme il n'étoit que diacre, on ſe diſpoſoit à l'ordonner & à le ſacrer, lorſqu'on apprit que l'Empereur Henri étoit en armes à S. Pierre. Gélaſe ſe leva la nuit, & s'étant fait mettre ſur un cheval malgré ſon grand âge & ſes infirmités, ſe retira dans la maiſon d'un particulier, où il demeura caché le reſte de la nuit. Enſuite il s'embarqua ſur le Tibre & alla à Porto. Les Allemans qui étoient ſur le rivage, tiroient ſur les gens du Pape de traits empoiſonnés. Un Cardinal prit le Pape ſur ſes épaules, & à la faveur de la nuit l'emporta dans un château. On jura alors aux Allemans que le Pape s'étoit enfui, & ils ſe retirerent. Mais on ramena le Pape, qui s'embarqua avec les ſiens, & alla à Gaëte ſa patrie où il fut très-bien reçu. L'Empereur le fit prier de revenir à Rome ſe faire ſacrer, mais Gélaſe ne voulut pas s'y fier. Il fut ordonné Prêtre & enſuite ſacré Evêque à Gaëte, en préſence d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs qui lui prêterent ſerment de fidélité.

Cependant l'Empereur Henri fit un autre Pape, & choiſit Maurice Bourdin Archevêque de Brague, qui étoit né en Limouſin, & qui avoit fait de grands voiages dans leſquels il s'étoit acquis beaucoup d'autorité. On donna à cet Anti-Pape le nom de Grégoire VIII. Il paſſa à Rome le reſte de l'année, & le jour de la Pentecôte il couronna, comme Pape, l'Empereur Henri V qui ſe retira enſuite en Allemagne. Bourdin envoioit des Bulles de tous côtés, & il fut reconnu en quelques endroits. En d'autres on ne reconnoiſſoit ni Gélaſe, ni Grégoire ; mais en France & dans la plûpart des autres Roiaumes, on s'attachoit à Gélaſe. Quand il ſçut que l'Empereur s'étoit retiré, il revint ſécretement à

Rome & ſe cacha dans une petite Egliſe. Mais les Frangipanes le vinrent attaquer avec une troupe de gens armés. Il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le Pape s'enfuit dans un état qui faiſoit compaſſion. Son porte-croix tomba de cheval en le ſuivant, & une pauvre femme qui l'apperçut, le cacha juſqu'au ſoir avec ſa croix & ſon cheval. On trouva dans la campagne le Pape accablé de fatigues & de triſteſſe. Suivons, dit-il alors à ſes amis qui l'étoient venu trouver, l'exemple de nos Peres & le précepte de l'Evangile: Puiſque nous ne pouvons vivre dans cette ville, allons dans une autre, & fuions cette Sodome & cette Egypte. Il s'embarqua donc & alla en Provence où il fut très-bien reçu. Il tint enſuite un Concile à Vienne, & paſſa à Cluni où il fut attaqué d'une pleuréſie qui le réduiſit à l'extrêmité. Il fit ſa confeſſion devant un grand nombre de perſonnes, reçut le Corps & le Sang de notre Seigneur, ſe fit coucher à terre & expira après un an de Pontificat. Il fut enterré à Cluni.

III.

Gui Archevêque de Vienne fut élu Pape, & nommé Caliſte II par les Cardinaux qui étoient à Cluni. Il étoit parent des Empereurs, & des Rois de France & d'Angleterre. Cette élection fut approuvée des Romains, qui louerent Dieu de leur avoir donné un Pape d'un ſi grand mérite. Il donna à l'Egliſe de Vienne qui avoit été ſon premier Siége, le privilége d'avoir la primauté ſur ſept Provinces, & permit à l'Archevêque de ſe nommer Primat des Primats. Ce fut un ſimple titre ſans effet, n'étant fondé que ſur de fauſſes ſuppoſitions & ſans le conſentement des parties intéreſſées. Il alla à Rome où il fut reçut avec une joie incroiable. La mi-

III. Caliſte II ſuite du ſchiſme.

Fin miſérable de l'Anti-Pape.

lice de Rome vint juſqu'à trois journées au-devant de lui. Les enfans portoient des branches d'arbres, les rues étoient richement tapiſſées, les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs même y appaudiſſoient. Les proceſſions étoient ſi nombreuſes, qu'elles durerent depuis le matin juſqu'à quatre heures après midi. Comme il avoit beſoin de troupes pour forcer l'Anti-Pape à ſe ſoumettre, il alla en Pouille demander du ſecours aux Normans. Il paſſa à Bénévent, où il demeura long-tems ſans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de ſûreté. Les ſchiſmatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Il trouva quelque tems après le moien de retourner à Rome, où il leva une grande armée & alla attaquer l'Anti-Pape Bourdin à Sutri. Les habitans voiant abattre leurs murailles, prirent Bourdin & le livrerent aux ſoldats de Calliſte. Après l'avoir chargé d'injures, ils le firent monter ſur un chameau à rebours, lui faiſant tenir la queue au lieu de bride, & lui mirent ſur le dos une peau de mouton toute ſanglante, voulant par cette dériſion répréſenter le Pape vêtu d'une chape d'écarlate, & monté ſur un grand cheval. Ils firent ainſi entrer Bourdin dans Rome, pour intimider par cet exemple ceux qui oſeroient à l'avenir uſurper le S. Siége. Le peuple l'auroit fait mourir, ſi le Pape Calliſte ne l'eût délivré de leurs mains, & envoié dans un monaſtere pour faire pénitence. Telle fut la triſte fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de Pape, & qui d'ailleurs avoit pluſieurs bonnes qualités. Pour conſerver la mémoire de cet événement, le Pape fit faire un tableau dans une chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit repréſenté ſous ſes pieds.

Le Pape Calliſte rétablit à Rome la paix & la sûreté publique. Il fit abattre les tours des Frangipanes, & des autres petits tyrans qui pilloient les biens de l'Egliſe, & devant qui les Papes précédens n'oſoient ouvrir la bouche. Pendant l'Avent de l'année 1124 il fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta promptement, & fut enterré le jour de Ste. Luce. Il avoit tenu le S. Siége près de ſix ans; & pendant ce peu de tems il rétablit la paix dans l'Egliſe & dans Rome en particulier.

IV.

Les Frangipanes firent élire Pape l'Evêque d'Oſtie ſous le nom d'Honorius II. Comme ſon élection ne paroiſſoit pas fort canonique, ſept jours après il quitta la mitre & la chape en préſence des Cardinaux, qui réhabiliterent ce qui avoit été mal fait. Il fit la guerre à Roger Comte de Sicile & Duc de Pouille & de Calabre: mais comme Roger étoit plus habile guerrier que le Pape, il l'obligea de faire avec lui la paix. Il mourut l'an 1130 après cinq ans de Pontificat. Sa mort fut ſuivie d'un ſchiſme funeſte dont nous parlerons. Une partie des Cardinaux choiſit le Cardinal de S. Ange qui fut nommé Innocent II, & les autres élurent Pierre de Leon ſous le nom d'Anaclet II. Le Pape Innocent tint le S. Siége près de quatorze ans, & après lui Celeſtin II fut élevé ſur le S. Siége. Cette élection ſe fit paiſiblement, ce qui n'étoit point arrivé depuis long-tems. Ce Pape leva l'interdit que ſon Prédéceſſeur avoir jetté ſur le Roiaume de France en 1141. Son Pontificat ne fut que de cinq mois. Il eut pour ſucceſſeur Lucius II, qui termina le différend qui duroit depuis ſi long-tems entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, touchant la juriſdiction ſur les Evêques de Bretagne, que le Pape Urbain II avoit ad-

IV. Honorius II. Innocent II. L'Anti Pape Anaclet II. Celeſtin II. Lucius II.

jugée à l'Archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le Pape Lucius confirma ce jugement par une Bulle, dans laquelle il ordonna que l'Evêque de Dol & tous les autres Evêques de Bretagne seroient soumis à l'Eglise de Tours comme à leur Métropole. Le Pape Lucius ne fut sur le S. Siége que onze mois, & mourut le 25 Février 1145, d'un coup de pierre qu'il reçut en voulant s'opposer aux entreprises des Romains. Son successeur fut Bernard Abbé de S. Anastase à Rome, qui étoit né à Pise, étoit entré dans l'Ordre de Cîteaux, & avoit passé quelque tems à Clairvaux sous la discipline de S. Bernard. Il prit le nom d'Eugene III.

V.

Eugene III. Lettres de S. Bernard sur son election.

V.

Quand S. Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux Evêques & aux Cardinaux en ces termes : Que Dieu vous pardonne ce que vous venez de faire. Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé, de vous jetter tout d'un coup après la mort du Pape, sur un homme rustique, & de lui ôter des mains la coignée & la bêche, pour le revêtir de pourpre & l'élever sur la Chaire Pontificale ? Ne semble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-dessus des Princes, commander aux Evêques, disposer des Empires ? Je ne suis pas sans inquiétude : je crains qu'étant modeste & accoûtumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions Pontificales avec toute l'autorité nécessaire. Quels doivent être les sentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation & de la solitude du cœur, comme un enfant du sein de sa mere, pour le produire en public, & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & dé-

ſagréables ! Hélas ! ſi la main de Dieu ne le ſoutient, il faut qu'il ſuccombe ſous ce fardeau formidable aux Anges mêmes. S. Bernard n'écrivit pas ſi-tôt au Pape même, croiant qu'il lui écriroit le premier, pour lui apprendre les circonſtances de ſon élection. Enfin preſſé par ſes amis, il lui écrivit à l'occaſion de l'Archevêché d'Yorc dont un intrus s'étoit emparé. Mon fils Bernard, dit-il au Pape, eſt devenu par un changement heureux mon pere Eugene; je ſouhaite que l'Egliſe auſſi change en mieux, & que vous vous regardiez comme étant obligé de donner votre vie pour elle. Que je ſerois heureux, ſi avant que de mourir je voiois l'Egliſe telle qu'elle étoit dans ſon premier âge, quand les Apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or & de l'argent, mais pour prendre des ames ! Le Saint Abbé voulant prémunir le Pape contre l'avarice de la Cour de Rome, ajoûte : Je déſire ardemment que vous diſiez comme celui dont vous occupez la Chaire : Que ton argent périſſe avec toi. Parole admirable, parole foudroiante, & capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'eſt ce que l'Egliſe attend de vous : vous êtes établi ſur les Nations & les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. A la nouvelle de votre promotion, pluſieurs ont dit en eux-mêmes : La coignée eſt maintenant à la racine des arbres, le tems de tailler la vigne eſt venu. Prenez donc courage, faites ſentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu : mais ſouvenez-vous toujours que vous êtes homme. Penſez combien de Papes vous avez vu mourir à vos yeux, & ſouvenez-vous que comme vous occupez leur Siége, vous les ſuivrez bien-tôt dans le tombeau. Dans une autre lettre au Pape Eugéne, écrite peu de-

tems après, S. Bernard dit : Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis pape & non pas vous : ceux qui ont des affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes services.

VI. Révolte des Romains.

Le Pape Eugéne fut sacré au monastere de Farfe, craignant la fureur des Romains, qui demandoient la confirmation du Sénat nouvellement établi. Cette même crainte l'obligea de passer après son sacre dans des places fortes. Il alla ensuite à Viterbe où il fit quelque séjour. Cependant le fameux Arnaud de Brescie vint à Rome, & y échauffa la révolte qui n'étoit déja que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du Sénat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soumis toute la terre à leur domination. Il disoit qu'il falloit rebâtir le Capitole, & rétablir la dignité du Sénat & l'Ordre des Chevaliers, que le gouvernement de Rome ne regardoit point le Pape, & qu'il devoit se contenter de la juriſdiction Ecclésiastique. Les Romains avec Jourdain leur Patrice, excité par ces discours, abolirent la dignité du préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des Nobles & des citoiens de se soumettre au Patrice. Ils abatirent non-seulement les tours de quelques laïcs distingués, mais encore les maisons des Cardinaux & des Ecclésiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifierent l'Eglise de S. Pierre, où à force de coups, ils contraignirent les pélerins de faire des offrandes, pour en profiter. Ils en tuerent même quelques-uns dans le vestibule de l'Eglise parce qu'ils le refusoient.

Eugéne voulant réduire les Romains rebelles,

commença par excommunier leur Patrice. Il se servit ensuite des troupes des Tiburtins, & par leur moien il réduisit les Romains à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le Patriciat, & de reconnoître que les Sénateurs ne tenoient leur autorité que du Pape. Il rentra donc à Rome, & le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main, & se prosterna à ses pieds. Toutes les compagnies marchoient avec leurs bannieres; les Juifs mêmes y vinrent avec le Livre de la Loi qu'ils portoient sur leurs épaules. Le Pape ne demeura pas long-tems à Rome. Comme on le sollicitoit chaque jour de ruiner Tibur, il passa au-delà du Tibre, pour éviter les importunités des Romains. Ce fut pendant cette retraite (en 1146) que le Pape Eugéne termina l'affaire du rétablissement de l'Evêché de Tournai. Elle avoit commencé cinquante ans auparavant. Depuis la décision du Pape Eugéne, l'Evêché de Tournai a été séparé de celui de Noion, après lui avoit été joint pendant six cens ans depuis le tems de S. Médard.

VII. Le pape Eugene en France. Diverses actions de ce Pape. sa mort. Anastase IV.

Enfin le Pape fatigué de toutes les séditions des Romains vint en France l'année suivante. Le Roi Louis-le-jeune & l'Evêque de Paris allerent au-devant de lui, & l'amenerent à l'Eglise de Notre-Dame. Quelques jours après il voulut aller dire la Messe à Ste. Geneviéve. Les officiers de l'Eglise étendirent devant l'autel un drap de soie où il se prosterna pour faire sa priere. Ensuite il entra dans la sacristie, & aussi-tôt ses officiers prirent le drap, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume. Les Chanoines voulurent le leur arracher, & en tirant des deux côtés ils le mirent en piéces. On en vint après cela aux coups de poings & de bâtons. Le

Roi lui-même voulant appaiſer le tumulte, fut frappé dans la foule. Les officiers du Pape vinrent montrer leurs habits déchirés & leurs viſages enlanglantés. Le Pape en demanda juſtice au Roi, & comme d'ailleurs la vie des chanoines de Ste. Geneviéve étoit peu réguliere, on prit la réſolution de les réformer. Le premier deſſein fut de faire venir huit moines de Cluni de la maiſon de S. Martin des Champs ; mais à la priere des anciens Chanoines, le Pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des Chanoines réguliers tirés de S. Victor, ce qui fut exécuté par l'Abbé Suger. Odon Prieur de S. Victor fut le premier Abbé de Ste. Geneviéve depuis cette réforme.

Le Pape Eugéne alla quelque tems après à Clairvaux, où il édifia toute la Communauté par ſon humilité & ſa régularité. Il portoit ſur ſa chair une tunique de laine, & couchoit ſur la dure. Il aſſiſta au Chapitre général des Abbés de Cîteaux comme un d'entre eux. Il retourna en Italie, & mourut à Tibur l'an 1153 après avoir tenu le S. Siége huit ans & près de cinq mois. Il fut porté à Rome & enterré dans l'Egliſe de S. Pierre. On élut pour lui ſuccéder, Conrad Evêque de Sabine qui fut nommé Anaſtaſe IV. C'étoit un vieillard pieux & qui avoit beaucoup d'expérience dans les uſages de la Cour de Rome, mais il ne vécut que ſeize mois & vingt-quatre jours après ſon élection.

V I.

VIII. Adrien VI. son entretien avec Jean de Saristeni.

Il eut pour ſucceſſeur Adrien IV qui étoit Anglois, & s'étoit élevé par ſon mérite. Un Cardinal aiant été bleſſé en paſſant dans une rue par quelques ſéditieux de la faction d'Arnaud de Breſſe, le Pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y ceſſa les Offices divins juſqu'au

Mercredi ſaint. Ils demeura quelque tems à Bénevent où Jean de Sarisberi ſon ami particulier & ſon compatriote, vint lui rendre viſite & reſta trois mois avec lui. Le Pape lui ouvrant ſon cœur, lui avoua qu'il trouvoit tant de difficultés dans la place qu'il occupoit, & qu'il voioit l'Egliſe accablée de tant de maux, qu'il auroit voulu n'être jamais ſorti d'Angleterre. Il demanda un jour à Jean de Sarisberi ce que l'on diſoit de lui & de l'Egliſe de Rome. Jean lui répondit avec liberté : On dit que l'Egliſe de Rome ne ſe montre pas tant la mere des autres Egliſes, que la marâtre. On y voit des gens qui dominent ſur le Clergé, ſans ſe rendre l'exemple du troupeau. Ils amaſſent beaucoup d'or & d'argent, & des meubles précieux ; il ſont avares & inſenſibles aux miſeres des pauvres ; ils font des concuſſions ſur les Egliſes, & ſemblent faire conſiſter toute leur réligion à s'enrichir. Tout eſt vénal à Rome ſans en excepter la Juſtice : Les Romains imitent les démons en ce qu'ils ſemblent faire du bien quand ils ceſſent de nuire. J'en excepte néanmoins quelques-uns qui rempliſſent leur devoir. Le Pape même eſt à charge à tout le monde, & preſque inſupportable. On ſe plaint qu'il bâtit des Palais, tandis que les Egliſes tombent en ruine ; & qu'il marche orné d'or & de pourpre, tandis que les autels ſont négligés. Et vous, dit le Pape, qu'en penſez-vous ? Je ſuis bien embarraſſé, répondit Jean de Sarisberi. Je crains de paſſer pour flateur, ſi je m'oppoſe ſeul à la voix publique ; & d'un autre côté, je crains de manquer au reſpect. *Fleuri liv. 70. N. XV.*

Cependant, ajouta-t-il, puiſque Gui Clément Cardinal de Ste. Potentienne parle comme le public, je n'oſe le contredire. Il ſoutient qu'il y a dans l'Egliſe de Rome un fonds de du-

plicité & d'avarice, qui eſt la ſource de tous les maux; & il le dit un jour publiquement dans l'aſſemblée des Cardinaux, où préſidoit le S. Pape Eugéne. Au reſte, j'ai vu à Rome des Eccléſiaſtiques vertueux & ennemis de l'avarice. Puiſque vous me prenez, je vous parlerai librement. Tout le monde vous donne le titre de pere: pourquoi faut il donc que tout vos enfans vous offrent des préſens? Vous étes, S. Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avec reçu gratuitement. Le Pape ſourit, & loua ſon ami de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui faire part de tout le mal qu'il entendroit dire de lui. Enſuite pour juſtifier les contributions que l'Egliſe de Rome recevoit de tous les Roiaumes chrétiens, il allégua la fable de l'eſtomac & des membres, qui ſe plaignoient qu'il profitoit ſeul de leur travail, & qui trouverent enſuite par expérience qu'ils ne pouvoient ſubſiſter ſans lui. Mais, ſelon la remarque judicieuſe de M. Fleuri, pour faire l'application juſte, il eût fallu que l'Egliſe de Rome eût répandu ſur tous les autres, des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit. Nous avons parlé des différends du Pape Adrien avec l'Empereur Frideric. Ce Pape mourut l'an 1159, après avoir tenu le S. Siége près de cinq ans, pendant leſquels il augmenta le patrimoine de S. Pierre de pluſieurs acquiſitions: mais il étoit ſi éloigné d'enrichir ſes parens, qu'il ne laiſſa rien à ſa mere qui vivoit encore; & elle ſubſiſta par les aumônes que lui fit l'Egliſe de Cantorberi. VII.

IX. Alexandre III. Lucius III.

Après ſes funerailles les Eveques & les Cardinaux s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choiſir Roland, Cardinal & Chancelier de l'Egliſe Romaine, qui prit le nom d'Alexan-

dre III. Cette élection fut ſuivie d'un ſchiſme dont nous parlerons ailleurs, & nous rapporterons en même-tems les principaux événemens qui arriverent ſous le Pontificat d'Alexandre qui fut de vingt-deux ans. Il paſſoit pour un des plus ſçavans Papes qui eût été depuis un ſiécle: Auſſi décida-t-il pluſieurs queſtions très-difficiles. Perſécuté par l'Empereur Frederic en Italie, il ſe retira en France, l'aſile ordinaire des Souverains Pontifes. Ce fut lui qui réſerva au Pape ſeul la Canonization des Sts. Celle de S. Gautier Abbé de Pontoiſe fut faite par l'Archevêque de Rouen en 1153. Depuis Alexandre III, les Evêques n'ont plus fait uſage de leur ancien droit. Ce Pape mourut l'an 1181. Son ſucceſſeur fut Hubaud Evêque d'Oſtie, qui étoit fort âgé & expérimenté dans les affaires. Il fut nommé Lucius III. A cette élection on commença à exécuter le Décret du Concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des ſuffrages; & les Cardinaux commencerent à s'attribuer à eux ſeuls le droit d'élire le Pape, à l'excluſion du peuple & du reſte du Clergé. Le Pape Lucius jura de ne jamais obſerver certaines coûtumes que ſes prédeceſſeurs avoient ſuivies. Les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillerent & brûlerent les terres du Pape; enſorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ſes fortereſſes. Voiant qu'il ne pouvoit leur réſiſter, il envoia des Nonces aux Rois & aux Seigneurs pour demander de l'argent. On aima mieux en Angleterre donner une ſomme conſidérable une fois paiée, que de laiſſer impoſer un ſubſide dont les Papes auroient pu enſuite ſe faire un droit. L'argent que le Pape reçut de tous côtés, le mit en état de faire ſa paix avec les Romains.

X. Urbain III. Grégoire VIII.

Peu de tems après, les Romains aiant trouvé pluſieurs clers hors de la ville, leur crevérent les yeux & les renvoierent au Pape qui anathématiſa ceux qui avoient commis ce crime, & alla à Verone où il demeura juſqu'à ſa mort. Elle arriva l'an 1185. Il avoit tenu le S. Siége quatre ans & trois mois. Son ſucceſſeur fut Hubert Crivelli Archevêque de Milan, dont le Pontificat fut d'environ deux ans, & qui fut nommé Urbain III. Ce Pape eut pluſieurs différends avec l'Empereur Frideric, & le jeune Roi Henri contribua par ſes violences à fomenter cette diviſion. La paix aiant été faite entre le Pape & l'Empereur, Urbain quitta Verone & vint à Ferrare, où il aprit la Perte de la Terre-Sainte. Comme il étoit déja conſumé de vieilleſſe, il tomba malade & mourut l'an 1187. On élut après lui Albert, qui fut nommé Grégoire VIII. Il étoit ſçavant & éloquent, menoit une vie pure & auſtere, & avoit un grand zéle; mais ſon Pontificat ne fut que d'un mois & dix-ſept jours. Dans ce peu de tems il fit tout ce qui lui fut poſſible, pour animer les fidéles au recouvrement de la Terre-Sainte. Il y avoit une ancienne inimitié entre les Piſans & les Génois, dont les villes étoient alors très-puiſſantes par terre & par mer. Le Pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir enſemble pour recouvrer la Terre-Sainte. Pour cet effet il ſe rendit à Piſe, où on lui rendit de grands honneurs. Il y fit venir les principaux d'entre les Génois, & parla aux uns & aux autres avec tant de ſageſſe, qu'ils commençoient à s'adoucir & à ſe rapprocher; mais la fievre le prit & il mourut en très-peu de jours.

VIII.

XI. Clément III.

On élut à Piſe pour lui ſuccéder Paul Romain-

de naiſſance, & Cardinal Evêque de Paleſtrine, qui fut nommé Clément III, & tint le S. Siége trois ans & trois mois. Auſſi-tôt après ſon couronnement, il envoia des députés aux Romains ſes concitoiens, pour établir avec eux une paix ſolide. L'occaſion de la diſcorde étoit la ville de Tuſculum à trois lieues de Rome, qui appartenoit au Pape ; & à laquelle les Romains faiſoient une guerre implacable pour ſe la ſoumettre, ce qui cauſoit une cruelle diviſion entre eux & les Papes depuis Alexandre III. Le Sénat & le peuple Romain firent avec Clément III un traité de paix dont ils réglerent eux-mêmes les conditions. Il mourut l'an 1191, & il eut pour ſucceſſeur le Cardinal Hyacinthe, ſous le nom de Céleſtin III. il avoit quatre-vingt-trois ans & n'étoit que diacre. L'Empereur lui donna la ville de Tuſculum, qu'il livra aux Romains ſelon le traité de Clément III ſon prédéceſſeur. Les Romains n'y laiſſerent pas pierre ſur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans ſe diſperſerent dans les lieux voiſins, & quelque-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des fauxbourgs, d'où eſt venu le nom de Freſcati au bourg qui eſt à préſent la réſidence de l'Evêque. Le lendemain de ſon ſacre, il couronna Empereur Henri VI Roi de Germanie, avec la Reine Conſtance ſa femme. Céleſtin a canoniſé pluſieurs Sts. pendant ſon Pontificat. Il excommunia en 1194 Léopold Duc d'Autriche & l'Empereur Henri VI, au ſujet de la priſon & de la rançon de Richard Roi d'Angleterre. Deux ans après il écrivit en France contre le divorce de Philippe avec Ingeburge, & caſſa la Sentence des Evêques qui avoient approuvé ce divorce dans une aſſemblée de Compiegne. L'année ſuivante 1197, il conſentit que Fréde-

Céleſtin III. Innocent III.

ric fils d'Henri VI fût couronné Roi de Sicile, ſi les Cardinaux y conſentoient. On donna mille marcs d'argent au Pape pour cette permiſſion, & autant aux Cardinaux. Céleſtin III chargé d'années & accablé d'infirmités mourut l'an 1198 aiant tenu le S. Siége près de ſept ans. Il avoit tâché de faire élire avant ſa mort Jean de S. Paul dont il connoiſſoit le mérite, & qu'il avoit fait ſon Vicaire général; mais les Cardinaux dirent que l'élection devoit être libre. Le vrai motif de leur oppoſition, c'eſt que chacun d'eux déſiroit le Pontificat. A la mort de ce Pape finiſſent les Annales du Cardinal Baronius. Le S. Siége ne vaqua que quelques heures. On élut le Cardinal Lothaire qui n'avoit que trente-ſept ans, mais qui étoit recommandable par la pureté de ſes mœurs & par ſa doctrine. Il fut nommé Innocent III, & tint le S. Siége dix-huit ans & ſix mois. Son Pontificat qui préſente des événemens importans, appartient à l'Hiſtoire du treiziéme ſiécle.

I X.

XII. Roiaume de Sicile. Roger II. Le Pape Innocent II devient ſon priſonnier.

Nous croions pouvoir renfermer dans cet article ce qui regarde le Roiaume de Sicile. Roger I en avoit fait la conquête à la fin du onziéme ſiécle. Son fils Roger II qui avoit comme ſon pere le titre de Comte de Sicile, fut reconnu Duc de Pouille & de Calabre, après la mort de ſon oncle Guillaume qui n'avoit pas laiſſé d'enfans, & il en conſerva la poſſeſſion malgré les efforts du Pape Honorius qui la lui diſputoit. Quelque tems après, l'Anti-Pape Anaclet accorda à Roger le titre de Roi de Sicile, lui donna la Principauté de Capoue & la Seigneurie de Naples, à condition qu'il paieroit tous les ans au Pape une certaine ſomme d'argent. On croit que la Bulle d'Anaclet eſt le premier titre du Roiaume

de Sicile. Le roi Roger fut publiquement excommunié au Concile de Latran avec tous ſes partiſans, parcequ'il ſoutenoit tous les ſchiſmatiques. Mais le Concile étoit à peine fini, que ce Prince étant parti de Sicile, arriva à Salone & parcourut la Pouille, dont preſque toutes les villes ſe ſoumirent à lui. Le Pape Innocent II l'aiant appris, ſortit de Rome avec les troupes qu'il put aſſembler, & s'avança juſques au pied du Mont-Caſſin. On envoia des Députés de part & d'autre pour négocier la paix, & cependant le fils du Roi attaqua le Pape par derriere, le prit & l'amena à ſon pere. Alors le Roi Roger demanda la paix au Pape ſon priſonnier dans les termes les plus ſoumis; & le Pape ſe voiant abandonné, ſans forces & ſans armes, y conſentit. On dreſſa les articles du traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile; à un de ſes fils le Duché de Pouille; & à l'autre, la Principaute de Capouë. C'eſt ainſi qu'il ſe fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Roger fut reconnu pour Roi légitime par ceux qui le traitoient auparavant d'uſurpateur & de tyran. C'eſt ce qui paroît par les lettres que lui écrivirent S. Bernard & Pierre Abbé de Cluni.

XIII. L'Abbé de Cluni l'exhorte à attaquer les Grecs.

Le Roi Roger perdit vers le milieu de douziéme ſiécle ſon fils aîné, après en avoir déja perdu trois autres. C'eſt pourquoi il fit couronner le ſeul qui lui reſtoit, qui étoit Guillaume Prince de Capouë. Pierre de Cluni écrivit au Roi Roger une lettre de conſolation ſur la mort de ſes fils, lui marquant qu'il a fait dire pour eux des Meſſes & diſtribuer des aumônes. Il dit enſuite qu'il eſt fort affligé de l'inimitié qui eſt entre ce Prince & le Roi d'Allemangne: mais, ajoute-t-il, ce qui nous touche le plus nous &

tous les François, & ce qui nous fait déſirer que vous ſoiez en paix, c'eſt la trahiſon des Grecs contre nos pélerins. Allez, marchez au ſecours du peuple de Dieu, vengez tant d'affronts & tant de ſang injuſtement répandu. Ces Grecs néanmoins contre leſquels l'Abbé de Cluni animoit le Roi Roger étoient Chrétiens, & ce Prince n'avoit pas beſoin d'être exhorté à leur nuire; il étoit déja leur plus grand & leur plus terrible ennemi. Il mourut l'an 1154 après avoir regné vingt-deux ans.

XIV Guillaume le Mauvais. Guillaume le Bon.

Son fils Guillaume qu'il avoit fait couronner, lui ſuccéda & regna encore douze ans : il eſt connu ſous le nom de Guillaume-le-mavvais. Il demanda au Pape Adrien la confirmation de ſon Roiaume; & ne l'aiant pas obtenue, il attaqua les terres de l'Egliſe Romaine. Le Pape l'excommunia, & l'obligea par ce moien de propoſer des conditions qui étoient très-avantageuſes au Pape, mais que la plûpart des Cardinaux, pleins de hauteur & de vaines eſpérances, ne voulurent point accepter. Le Roi Guillaume fut donc forcé de continuer la guerre; & l'année ſuivante il remporta ſur le Pape des avantages conſidérables, qui le mirent en état de faire une paix fort avantageuſe. Il mourut à Palerme ſa Capitale l'an 1166, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils âgé de douze ans nommé auſſi Guillaume & depuis ſurnommé le Bon. Le pere en mourant laiſſa au Pape quarante mille ſterlings, & le fils lui en envoia encore autant l'année ſuivante. C'étoit une monnoie d'Angleterre dès-lors très-connue.

XV. L'Egliſe de Sicile dans un triſte état.

L'Egliſe de Sicile fut dans un triſte état ſous le jeune Roi Guillaume II, comme on le voit par les lettres de Pierre de Blois. Le pais étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards & de

Normans, & ceux-ci étoient les maîtres. Sous le nom du jeune Roi, c'étoit la Reine Marguerite ſa mere qui gouvernoit ; ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pierre né à Blois, dont le ſurnom lui demeura, fut précepteur de ce Prince, après Gautier depuis Archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la Grammaire & de la verſification. Pierre de Blois lui donna des connoiſſances plus étendues, pendant un an qu'il l'inſtruiſit ; il étoit en même-tems le Garde de ſon ſceau & le ſecond de ſes Miniſtres. Quelques courtiſans en étant jaloux le firent élire Archevêque de Naples, ville alors peu conſidérable, afin de l'éloigner d'auprès du Roi ſous un prétexte honnête. Pierre refuſa cette dignité ; & voiant les troubles de Sicile, il voulut quitter le païs pour mettre ſa vie en ſûreté ; & ni les prieres ni les promeſſes du Roi ne purent le retenir. Il ſortit de Sicile la même année que Catane fut renverſée par un tremblement de terre, c'eſt-à-dire l'an 1169. Gautier fut élu Archevêque de Palerme à force d'argent. La Reine voulant engager le Pape à caſſer cette élection, envoia à Rome ſept cens onces d'or. Mais le parti de Gautier en envoia beaucoup plus, & obtint du Pape ce qu'il vouloit. Son parti diſoit hautement, que dans l'état où ſe trouvoit la Cour de Rome, elle n'oſeroit s'oppoſer à la volonté des Grands de Sicile, & ne refuſeroit pas les ſommes immenſes qu'on lui offriroit pour la gagner. Guillaume-le-Bon mourut l'an 1189 à l'âge de trente-ſix ans, après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laiſſoit point d'enfans, le Roiaume devoit appartenir à Conſtance ſa tante ; par conſéquent au Roi des Romains Henri VI qui

l'avoit épousée à cette condition ; & tous les Comtes du Roiaume de Sicile l'avoient promis par ſerment. Mais après la mort de Guillaume, le Chancelier Matthieu eut le crédit de faire déclarer Roi Tancrede, fils naturel de Roger premier Roi de Sicile, aieul de Guillaume-le-Bon.

XVI. Fin du regne des Normans en Sicile.

Tancrede perdit l'an 1193 Roger ſon fils aîné, qu'il avoit fait couronner Roi, & fit couronner à ſa place Guillaume ſon ſecond fils. Mais Tancrede ne ſurvécut pas long-tems à cette perte. Il tomba malade d'affliction, & mourut l'année ſuivante laiſſant pour ſucceſſeur Guillaume III encore enfant. L'Empereur Henri qui avoit toujours regardé Tancrede comme uſurpateur, entra l'été même dans la Pouille, paſſa en Sicile où il ſe fit reconnoître Roi, & fut couronné à Palerme. Ainſi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du Comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II prit le titre de Roi. Cette même année à Noël l'Empereur tint une Cour générale à Palerme, où il fit arrêter Sibile veuve de Tancrede-le-jeune, Guillaume ſon fils, & pluſieurs autres tant Evêques que Comte, qu'il accuſoit de trahiſon. Il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & en envoia d'autre en exil en Allemagne. L'Empereur revint lui-même à Palerme l'année ſuivante 1195, & emmena la Reine Sibile & ſon fils. Il les condamna l'un & l'autre à une priſon perpétuelle, & fit crever les yeux au Jeune Prince.

L'an 1198, l'Impératrice Conſtance envoia à Rome l'Archevêque de Naples & l'Archidiacre de Syracuſe, avec des Magiſtrats, qui, après une longue négociation, obtinrent enfin

l'inveſtiture du Roiaume de Sicile pour elle & pour ſon fils. Le Pape adreſſa une Bulle à l'Impératrice, qui régle ainſi la forme des élections en Sicile. Le ſiége étant vacant, le Chapitre vous fera ſçavoir la mort de l'Evêque: enſuite ils s'aſſembleront, & éliront canoniquement une perſonne capable. Ils publieront l'élection ſans différer, & vous la dénonceront, requerant votre conſentement, avant lequel l'Evêque élu ne pourra être mis ſur le Siége: il ne commencera à gouverner le Diocèſe, qu'après avoir été confirmé par l'autorité du S. Siége. L'Impératrice Conſtance mourut la même année. Se voiant à l'extrêmité, elle fit un teſtament par lequel elle déclara le Pape Bail du Roiaume, c'eſt-à-dire Regent, ſuivant le langage du tems; ordonnant que pendant la Regence il recevroit tous les ans des revenus du Roiaume une certaine ſomme d'argent, & ſeroit de plus rembourſé de tous les frais qu'il pourroit faire pour la défenſe du Roiaume.

X.

XVII. Egliſe d'Eſpagne.

Alfonſe VI Roi de Caſtille, par les libéralités duquel Saint Hugues avoit bâti la magnifique Egliſe de Cluni qui ſubſiſte encore aujourd'hui, mourut l'an 1109. Il laiſſa la Couronne à ſa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les Seigneurs de Caſtille, à Alfonſe Roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé auſſi Alfonſe de ſon premier mariage avec Raimond de Bourgogne. Après la mort d'Alfonſe VI les Seigneurs & la Princeſſe elle-même ſoutirent que ſon mariage avec le Roi d'Arragon étoit nul, parce qu'ils étoient parens, deſcendans l'un & l'autre de Sanche-le-Grand, Roi de Navarre. Le Pape Paſcal prit connoiſſance de l'affaire, & ordonna à l'Evê-

de reconnoître ſa primatie : ce qui ſans doute étoit une ſuite de l'érection du nouveau Roiaume de Portugal. Pour ſatisfaire à ces plaintes, le Pape Eugene écrivit au Roi de Caſtille Alfonſe VIII une lettre par laquelle il lui déclare, qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien ſon autorité ni les droits de ſa Couronne, & lui promet de favoriſer dans ſon Roiaume l'expédition contre les infidéles, c'eſt-à-dire apparemment, d'y établir l'indulgence de la Croiſade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'Evêque de Brague & ſes ſuffragans obéiſſent à l'Archevêque de Tolede comme à leur Primat, & l'Evêque de Brague eſt ſuſpens pour ce ſujet. On trouve auſſi une lettre du Pape Eugene, adreſſée au Clergé & au peuple de Tolede, où il dit avoir appris que ceux que l'on nommoit Moſarabes, ſuivoient dans la célébration de la meſſe & de l'Office divin, leurs anciens uſages, différens de ceux de l'Egliſe Romaine. Le Pape ordonne qu'on les oblige de ſe conformer au reſte de l'Egliſe. Ces Moſarabes étoient les anciens Chrétiens qui étoient demeurés en Eſpagne ſous la domination des Muſulmans; & l'on voit ici combien ils étoient attachés à leurs uſages, malgré ce qui s'étoit paſſé ſoixante ans auparavant. *Tom.* IV.

XI.

XVIII. Ordres Militaires. Chevaliers du Temple. Leur Regle.

On inſtitua en Eſpagne dans le douziéme ſiécle deux Ordres militaires, celui de Calatrave & celui de S. Jacques. Mais avant que d'en parler, il eſt à propos d'en faire connoître un autre très-fameux, qui avoit été établi à Jeruſalem l'an 1118. Quelques Chevaliers, qui avoient de la piété, voulurent ſe conſacrer au ſervice de la Religion, & promirent ſolemnellement en préſence du Patriarche de Jeru-

ſalem, de vivre dans la continence parfaite, dans l'obéiſſance & la pauvreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient ni égliſe, ni demeure fixe, le Roi de Jeruſalem leur donna un logement dans le Palais qu'il avoit près du Temple, d'où leur vint le nom de Templiers. Les Chanoines du Temple leur donnerent enſuite une place près de ce Palais, pour y bâtir les lieux réguliers. Le Roi & les Seigneurs, le Patriarche & les Evêques leur aſſignerent quelques revenus pour leur nourriture & leur vêtement. Leur premiere promeſſe, & le premier devoir qui leur fut impoſé par le Patriarche & par les autres Evêques, pour la rémiſſion de leurs péchés, fut de garder les chemins contre les voleurs, principalement pour la ſûreté des pélerins. Ils n'étoient encore que neuf, lorſque ſix d'entre eux partirent de Jeruſalem pour aller en France. Y étant arrivés ils ſe préſenterent au Concile de Troïes qui ſe tint l'an 1128. Ce Concile jugea à propos de leur donner une Regle par écrit. Saint Bernard fut chargé de la dreſſer, & il la fit écrire par un nommé Jean de S. Michel.

Elle eſt diviſée en ſoixante & douze articles; mais pluſieurs ont été ajoutés depuis la multiplication de l'Ordre, & même long-temps après. Le Pape Honorius & le Patriarche de Jeruſalem leur ordonnerent de prendre des habits blancs. Voici quelques articles de leur Regle. Les Chevaliers du Temple entendront l'Office divin tout entier du jour & de la nuit: mais quand leur ſervice militaire les empêchera d'y aſſiſter, ils réciteront treize fois l'Oraiſon Dominicale pour Matines, ſept fois pour chacune des petites heures, & neuf fois pour Vêpres. C'eſt que ces Chevaliers ne ſçavoient

pas lire. Ils pourront manger gras trois fois la ſemaine ; le Dimanche, le Mardi, & le Jeudi : les quatre autres jours ils feront maigre ; & le Vendredi ils ne mangeront ni œufs, ni laitage, comme en Carême. Il ne leur ſera point permis d'aller à la chaſſe. Tels furent les commencemens de l'Ordre des Templiers, le premier de tous les Ordres militaires ; & c'eſt la premiere fois que l'on a entrepris d'allier la vie religieuſe avec la profeſſion des armes.

XIX. Ordre de Calatrave.

Environ trente ans après, un nouvel Ordre militaire s'éleva en Eſpagne. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Caſtille, les Templiers craignirent de ne la pouvoir défendre, & en remirent la forteresſe à Sanche III Roi de Caſtille. Un Abbé de l'Ordre de Cîteaux, qui étoit avec un de ſes moines à la Cour de ce Prince, demanda au Roi cette citadelle, & l'obtint. L'Archevêque de Tolede favoriſant le deſſein des deux moines, fit publier que tous ceux qui iroient au ſecours de Calatrave, auroient le pardon de tous leurs péchés. C'eſt le premier exemple d'indulgence pleniere accordée par un autre Evêque que par celui de Rome. Les Arabes n'attaquerent point Calatrave, & néanmoins vingt mille hommes y vinrent pour faire de cette ville un monaſtere de l'Ordre de Cîteaux. Ils prirent un habit plus convenable aux exercices militaires qu'à des Moines, & remporterent ſur les Arabes des avantages conſidérables dans des courſes qu'ils firent ſur eux, & dans divers combats qu'ils leur livrerent. L'Ordre de Calatrave fut confirmé l'an 1163 par le Pape Alexandre III.

Douze ans après, le même Pape approuva

XX. Ordre de S. Jacques.

un autre Ordre militaire, qui est celui de S. Jacques, composé de clercs & de Chevaliers. Ceux-ci étoient mariés, & leurs femmes étoient appellées les Sœurs de l'Ordre. Leur but étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrétienne. Ces Chevaliers avoient un Grand-Maître & plusieurs Commandeurs. Ils vivoient en commun, & n'avoient rien en propre : ils ne pouvoient retourner au siécle, ni passer à un autre Ordre sans la permission du Grand-Maître ; mais les veuves des Chevaliers pouvoient se marier. Les Clercs de l'Ordre devoient vivre en communauté, administrer les Sacremens aux Chevaliers, & instruire leurs enfans. Tout l'Ordre étoit exempt des interdits généraux, & avoit obtenu d'autres priviléges, pour lesquels ils donnoient tous les ans au Pape une certaine somme d'argent. Il est à propos de marquer encore ici l'origine des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, dont nous avons déja eu occasion de parler plusieurs fois. Pendant que Jérusalem étoit sous la puissance des Califes Fatimites, des Marchands d'Almasi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis du Saint Sépulcre un Monastére en l'honneur de la Sainte Vierge, où les Pélerins Latins pussent trouver l'hospitalité. Et comme il y avoit aussi des femmes qui faisoient le pélerinage, on bâtit ensuite un autre Monastére dédié à Sainte Magdeleine, pour des Religieuses, qui pussent rendre les mêmes services aux personnes de leur sexe. Enfin les Moines du premier Monastére fondîrent un Hôpital pour les Pélerins malades ou pauvres : car plusieurs ayant consu-

mé ou perdu dans le voiage ce qu'ils avoient apporté, ſe trouvoient réduits à la derniere miſére. Cet Hôpital fut établi ſous le nom de Saint Jean l'Aumônier, & étoit ſous la direction de l'Abbé de Sainte Marie. Les trois Maiſons, ſavoir, les deux Monaſtéres & l'Hôpital, n'avoient point de revenu fixe, & ſubſiſtoient de ce que les Marchands Latins offroient volontairement. Quand les Croiſés firent la conquête de Jéruſalem, l'Abbeſſe de la Magdeleine étoit une noble Romaine nommée Agnés: le Maître de l'Hôpital étoit un homme vertueux nommé Gérauld, qui ſervoit les pauvres depuis long-temps, ſous les ordres de l'Abbé & des Moines de Sainte Marie. Son ſucceſſeur fut Raimond du Pui, qui eut avec le Patriarche Foucher le différend dont nous avons parlé dans l'Article V. à la fin du volume précédent. Depuis la conquête des François, ces Hoſpitaliers ſe tirerent de la juriſdiction de l'Abbé de Sainte Marie. Et enſuite étant devenus fort riches, ils obtinrent du Pape d'être exempts même de la juriſdiction du Patriarche. On voit quels étoient leurs priviléges par la Bulle d'Anaſtaſe IV. adreſſée au Maître Raimond. A ſa priere & à l'exemple des Papes Innocent II, Celeſtin II, Lucius II, & Eugene III, il prend l'Hôpital de S. Jean de Jéruſalem, ſous la protection du Saint Siége, & lui accorde de grands priviléges. On voit dans la même Bulle trois ſortes de perſonnes, qui compoſoient l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, les Chevaliers, les Clercs, & les Freres Servans. Le Pape confirma à cet Hôpital toutes les Seigneuries & les terres qu'il poſſedoit en Aſie & en Europe. Foucher Patriarche de Jéruſalem fit en 1155, comme nous l'avons dit,

de grandes plaintes contre les Hoſpitaliers, qui abuſoient des étranges priviléges que les Papes leur avoient accordés. Outre celles qui lui étoient communes avec les autres Evêques, il en faiſoit encore de particulieres. Comme l'Hôpital de Saint Jean étoit vis-à-vis de l'égliſe du Saint Sépulcre, les Chevaliers avoient la malice de ſonner leurs cloches toutes les fois que le Patriarche vouloit prêcher, enſorte qu'il lui étoit impoſſible de ſe faire entendre. Ils ne ceſſoient auſſi de l'inſulter en toute ſorte d'occaſions. Quoiqu'âgé de près de cent ans, il s'embarqua avec deux Archevêques & cinq Evêques, pour aller en Italie adreſſer au Pape Adrien IV. ſes juſtes plaintes. Mais nous avons vu combien fut infructueux un voiage ſi long & ſi pénible. Il n'y eut que deux Cardinaux qui leur furent favorables. Les Hoſpitaliers avoient rendu leur cauſe favorable par la grandeur de leurs préſens. Nous pouvons joindre encore ici l'établiſſement d'un autre Ordre Militaire, qui en peu de tems devint fort riche & fort puiſſant. Pendant le ſiége d'Acre, quelques Allemands de Brême & de Lubec, touchés de compaſſion pour les malades de l'armée qui manquoient de tout, établirent un Hôpital ſous une tente où ils ſervoient charitablement les malades. Il y avoit déja auparavant à Jéruſalem un Hôpital de la Nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les Chrétiens Latins, les Allemans qui y venoient en grand nombre, n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'eſt-à-dire, le François, ne ſavoient à qui s'adreſſer. Mais Dieu inſpira à un vertueux Allemand qui étoit établi avec ſa femme, de bâtir à ſes dépens un Hôpital pour les pauvres & les malades de ſa Nation. Enſuite, du

conſentement du Patriarche, il y joignit un Oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge. Quelques perſonnes touchés de l'exemple de ſa charité ſe donnerent à cet Hôpital, & s'engagerent par vœu au ſervice des Pauvres. Dans la ſuite il s'y joignit des Chevaliers & des Nobles, qui crurent devoir prendre auſſi les armes pour la défenſe de la Terre-Sainte. Cette dévotion s'étant donc renouvellée à l'occaſion de l'Hôpital dreſſé dans le camp, on réſolut de former un troiſiéme Ordre Militaire, à l'imitation des Templiers & des Hoſpitaliers de Saint Jean. Le deſſein fut approuvé par le Patriarche, les Archevêques de Nazaret, de Tyr & de Céſarée, & par les Evêques d'Acre & de Bethléem, par les Maîtres du Temple & de l'Hôpital de Saint Jean, par le Roi Henri de Jéruſalem, & les autres Seigneurs du païs. Le Pape Céleſtin III. confirma par une Bulle de 1192 ce nouvel Ordre, qui fut nommé l'Ordre des Chevaliers Teutoniques de la Maiſon de Sainte Marie de Jéruſalem. Leur habit étoit un manteau blanc ſur lequel il y avoit une croix noire. Le Pape leur donna les mêmes priviléges qu'avoient les Templiers & les Hoſpitaliers de Saint Jean.

XII.

La derniere année du douziéme ſiécle, le Pape Innocent III. jugea un grand différend qui étoit entre l'Archevêque de Brague & celui de Compoſtelle. Le Pape Calliſte avoit donné occaſion à cette diſpute, en érigeant Compoſtelle en Archevêché vers l'an 1123. Il lui avoit accordé la dignité de l'ancienne ville de Merida, qui étoit Métropole de toute la Luzitanie avant qu'elle eût été ruinée par les Mores; & néanmoins il avoit confirmé à l'Archevêque

XXI. Difference entre l'Archevêq. de Brague & celui de compoſtelle.

de Brague les droits de Métropolitain de Galice. Or il étoit difficile de reconnoître les bornes de ces deux anciennes Provinces, après tant de révolutions arrivées en Eſpagne depuis la chûte de l'Empire Romain, premierement, par la domination des Barbares du Nord, Goths, Vandales, & autres; & enſuite par celle des Mores. Les Archevêques de Compoſtelle & de Brague vinrent donc à Rome au commencement du Pontificat d'Innocent III. Ils produiſirent tous leurs titres, les Bulles des Papes, les Canons des Conciles d'Eſpagne, les anciennes diviſions du païs, les hiſtoires mêmes profanes, & alléguerent de part & d'autre ce qu'ils jugerent favorable à leur cauſe. Le Pape décida le Procès par pluſieurs Bulles, où l'on voit fort au long les prétentions des parties, & les preuves dont ils les appuïoient: ce qui peut beaucoup ſervir pour l'hiſtoire particuliere des Egliſes d'Eſpagne.

ARTICLE VIII.

Schiſmes & Héréſies.

I.

I. Schiſme de l'Anti-Pape Anacler. Double élection d'Innocent II & de Pierre de Leon.

LE Pape Honorius II étant à la derniere extrémité, les premiers & les plus ſages de l'Egliſe de Rome, pour prévenir les troubles qui pourroient arriver à l'élection de ſon ſucceſſeur, convinrent de la faire à Saint Marc, étant réünis tous enſemble ſelon la coutume. Mais les Cardinaux qui n'avoient point quitté le Pape Honorius pendant ſa maladie, avec le Chancelier Haimeri, craignant la violence des Romains, s'ils alloient à Saint Marc, ſe hâterent de faire une élection avant que la

mort du Pape fut publiée. Ils élurent donc Grégoire Cardinal de Saint Ange, le nommerent Innocent II, & le revêtirent des ornemens Pontificaux. Quelque bonne que fut leur intention, ne devoient-ils pas prévoir & craindre les ſuites d'une conduite ſi étrange, & d'une précipitation ſi contraire à toutes les régles ? Les autres ayant ſçu la mort du Pape, s'aſſemblerent le même jour à l'heure de Tierce à Saint Marc, comme on en étoit convenu, & élurent Pierre de Leon, Prêtre Cardinal, qu'ils nommerent Anaclet II. Il étoit petit-fils de Leon, Juif converti & baptiſé par le Pape Leon IX qui lui donna ſon nom. Ce Leon étoit très ſçavant, & devint puiſſant à la Cour de Rome par ſes grandes richeſſes ; mais ſon fils Pierre de Leon eut encore plus de crédit & de réputation que lui. Il eut pluſieurs enfans, entre leſquels étoit le Cardinal dont nous parlons, que l'on nommoit proprement Pierre de Leon, parce que le nom du pere ſervoit alors ordinairement de ſurnom chez toutes les nations. Pierre vint en France & étudia à Paris. En retournant à Rome il s'arrêta à Cluni où il prit l'habit, & quelque temps après, le Pape Paſcal II le rappella à Rome & le fit Cardinal. Du temps du Pape Calliſte il fut envoié Légat en France avec Grégoire, & tint des Conciles à Chartres & à Beauvais.

II. Suites de cette double élection. Raiſons alleguées par le parti d'Anaclet.

On compte du côté d'Innocent dix-neuf Cardinaux, qui lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent, ſelon la circonſtance du temps. Comme Anaclet étoit le plus fort à Rome, Innocent & ceux de ſon parti ſe retirerent dans les maiſons fortifiées des Frangipanes & des Corſes, où ils ſe défendirent quelque temps. Anaclet avoit de grandes richeſſes, tant cel-

les que ſon pere lui avoit laiſſées, que celles qu'il avoit amaſſées lui-même, par les exactions ordinaires dans la Cour de Rome, dans ſes légations. Il gagna donc par ſes largeſſes le peuple de Rome & la plûpart des Grands; & le Pape Innocent ſe trouvoit aſſiégé avec ceux qui lui étoient attachés. Il réſolut de ſortir de Rome & de ſe retirer en France. Cependant l'Evêque de Porto, chef des Cardinaux d'Anaclet, écrivit à ceux d'Innocent, qui lui avoient écrit les premiers : Eſt-ce ainſi, leur dit-il, que vous avez appris à élire un Pape, dans un coin, en ſecret, & dans les ténébres ? N'eſt-il pas viſible qu'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les Canons; ſans me conſulter moi qui ſuis votre Doien, ni vos anciens; ſans nous appeller ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux & en petit nombre ? Vos freres les Cardinaux avec tout le Clergé, à la priere du peuple, & du conſentement des perſonnes conſtituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont élu unanimement le Cardinal Pierre pour être le Pape Anaclet. L'Egliſe le reçoit, tout le monde le conſulte & ſe retire content. Rentrez donc en vous-mêmes, ne faites point de ſchiſme dans l'Egliſe, & ne vous appuiez pas ſur des menſonges. On ſent qu'une pareille lettre étoit capable de faire impreſſion, & jettoit dans un fort grand embarras ceux qui n'avoient point encore pris de parti.

III. Mouvemens d'Anaclet pour ſe faire reconnoître, S. Bernard ſe déclare contre lui dans le Concile d'Etampes.

Anaclet lui-même envoya des lettres de tous côtés pour ſe faire reconnoître Pape. Son Clergé écrivit auſſi au Roi Lothaire. La lettre eſt au nom de vingt-ſept Cardinaux & des autres Evêques ſuffragans de Rome, des Archiprêtres & de pluſieurs Abbés. Anaclet envoya

un Légat en France, un à Conſtantinople, & un au Roi de Jéruſalem. Il fut reconnu en Italie par Roger Duc de Calabre, à qui il accorda le titre de Roi de Sicile. Mais il fut excommunié par St. Hugues Evêque de Grenoble; & cette excommunication, qui fut d'un grand poids à cauſe de l'autorité de S. Hugues, fut la derniere action remarquable de ce S. Evêque. Le Roi de France Louis le Gros aiant appris ce qui s'étoit paſſé à Rome, indiqua un Concile à Etampes, pour examiner lequel des deux prétendus Papes avoit été élu canoniquement. S. Bernard fut appellé à ce Concile par le Roi & par les principaux Evêques. Il y vint en trembiant, connoiſſant l'importance de cette affaire. Quand le Concile fut aſſemblé, après le jeûne & les prieres, le Roi s'aſſit avec les Evêques & les Seigneurs, & ils convinrent tous d'un commun accord, de s'en rapporter à l'Abbé Bernard, & de s'en tenir à ſon avis. Le ſerviteur de Dieu accepta la commiſſion par le conſeil de quelques amis fidéles, mais avec beaucoup de crainte & d'humilité. Il examina avec un extrême ſoin la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élu le premier. Il déclara qu'Innocent devoit être reconnu Pape, & toute l'aſſemblée y applaudit.

IV. Travaux de S. Bernard pour faire reconnoître Innocent II.

Cependant le Pape Innocent qui étoit parti de Rome avec les Cardinaux de ſon parti, arriva à Piſe où il fut reçu avec tout l'honneur poſſible. De-là il alla à Genes, & enſuite en Provence. Enfin il vint à Cluni où les Moines le retinrent onze jours. L'honorable reception qu'on lui fit en ce célébre Monaſtere, lui donna une grande autorité dans tout l'Occi-

dent, quand on vit que les Moines de Cluni le préféroient à Pierre de Leon qui avoit été leur confrere. S. Bernard alla en Angleterre pour le faire reconnoître, & il y réuſſit. L'Empereur Lothaire s'attacha auſſi à Innocent, de même que les Rois d'Eſpagne & de Jéruſalem. S. Bernard écrivoit de tous côtés pour éteindre le ſchiſme, & détacher d'Anaclet ceux qui lui étoient favorables. C'eſt avec juſtice, diſoit-il, que l'Egliſe reçoit celui dont la réputation eſt plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le mérite de ceux qui l'ont faite. Dans une autre lettre il parle ainſi de l'Antipape Anaclet: L'élection dont il ſe vante n'a que l'apparence d'une élection canonique. En effet, c'eſt une maxime conſtante dans l'Egliſe, qu'après une prémiere élection, il ne peut y en avoir une ſeconde. Suppoſé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la premiere, falloit-il procéder à une autre élection ſans avoir auparavant examiné la premiere, & l'avoir caſſée juridiquement? Au reſte Dieu a jugé ce différend, & il ne faut que des yeux pour connoître ce jugement. Il a été reconnu & approuvé par les Evêques les plus reſpectables de l'Egliſe. Leur ſainteté eſt révérée de leurs ennemis mêmes, & nous n'avons pu nous diſpenſer de marcher à leur ſuite, nous qui leur ſommes ſi inférieurs par le rang & par le mérite. Les Evêques de Toſcane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, des Gaules & des Eſpagnes, & ceux de toute l'Egliſe Orientale, tous de concert ont rejetté Pierre de Leon & ont reçu Grégoire pour Pape ſous le nom d'Innocent, ſans être ni gagnés par argent, ni ſéduits par artifice, ni forcés par la crainte.

Je ne dois pas omettre ici, continue S. Bernard, les Sts. qui sont morts au monde & qui ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les Camaldules, les solitaires de Vallombreuse, les Chartreux, les Moines de Cluni & de Marmoûtier, mes confreres de Cîteaux; enfin toutes les Communautés régulieres de Clercs & de Moines sont attachées à Innocent à la suite de leurs Evêques. Que dirai-je des Princes & des Rois de la terre? Ne reçoivent-ils pas tous Innocent conjointement avec leurs sujets? Y a-t-il quelque homme distingué par sa vertu & par sa réputation, qui ne soit de même avis? Si on compare les personnes, je dirai sans médisance & sans flatterie ce que l'on dit partout, que la réputation d'Innocent ne craint pas même les discours de ses ennemis, & que celle de l'autre n'est point à couvert de la censure même de ses amis. Si vous examinez les élections en elles-mêmes, celle d'Innocent est la plus réguliere & la premiere. Elle a été faite par la plus saine partie des Evêques, des Cardinaux Prêtres & Diacres. Le sacre a été fait par l'Evêque d'Ostie à qui il appartient de droit.

II.

V. Le Pape Innocent à S. Denys.

Il est bon de remarquer ici de quelle maniere le Pape Innocent fut reçu à S. Denys & à Clairvaux. Il arriva à S. Denys le mercredi de la semaine sainte, & l'Abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le Pape officia le jeudi, le vendredi & le samedi-saint. Le jour de Pâques, après avoir veillé toute la nuit, il sortit sécrétement avec ses gens, & alla à S. Denys de l'Estrée, afin de faire à S. Denys une entrée magnifique. Ceux de sa suite s'habillerent à la Romaine, & alloient à cheval deux à deux avec des man-

teaux. Le Pape étoit monté ſur un cheval blanc, orné d'une riche houſſe ; il avoit ſur la tête une Tiare en broderie avec un cercle d'or. Les Barons vaſſaux de S. Denys marchoient à pied, & ſervoient d'écuiers au Pape, menant ſon cheval par la bride : quelques-uns marchoient devant & jettoient de l'argent. La rue étoit tapiſſée ; les Nobles venoient au-devant ſuivis d'un peuple innombrable. Les Juifs même étoient venus de Paris pour prendre part à cette cérémonie. Ils préſenterent au Pape le Livre de la Loi en rouleau & couvert d'un beau voile. Plaiſe au Dieu Tout-Puiſſant, leur dit le Pape, d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva à la grande Egliſe où brilloient de tous côtés l'or & les pierreries, & il célébra ſolemnellement la Meſſe. Le Pape & ſa ſuite allerent dîner dans le cloître, qui étoit tapiſſé, & où l'on avoit dreſſé des tables. Ils mangerent d'abord un agneau étant couchés comme les anciens : le reſte du feſtin ſe fit ſelon l'uſage du temps. Le Pape continua de viſiter les Egliſes de France, & il leur fut très à charge, parce qu'il avoit avec lui une multitude de Romains, & qu'il ne pouvoit rien tirer des revenus du S. Siége. Sa réception à Clairvaux fut différente de celle qu'il avoit eue à S. Denys.

VI. Le Pape Innocent à Clairvaux.

Il y fut reçu avec une affection ſinguliere, mais avec une ſimplicité digne des habitans de cette ſainte vallée. Les Moines étoient vêtus pauvrement, portant une croix de bois, & chantoient modeſtement. Les Evêques & le Pape lui-même ne purent retenir leurs larmes, & tout le monde admiroit la gravité de cette Communauté. Au milieu d'une fête ſi nouvelle, & d'une affluence ſi capable de cauſer quelque diſſipation, ces ſaints Religieux avoient

tous les yeux tournés vers la terre, sans que la curiosité les leur fît tourner ailleurs ; en sorte qu'ils ne voioient personne, dans le temps même qu'ils attiroient sur eux les regards de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette Eglise qui excita leur cupidité. Il n'y avoit que les murailles toutes nues, & ces admirables Moines ne présentoient rien de désirable, que l'imitation de leurs vertus. La joie de cette réception fut toute sainte. On servit à manger du pain noir, des herbes, des légumes ; & il ne se trouva pour le Pape que quelques petits poissons.

VII. Mort d'Anaclet. Fin du Schisme.

L'Antipape Anaclet mourut au commencement de l'année 1138, après avoir porté le nom de Pape pendant près de huit ans. Les Cardinaux de son parti élurent pour tenir sa place Grégoire, Prêtre Cardinal, qu'ils nommerent Victor. Mais deux mois après il alla se jetter aux pieds du Pape Innocent, & les clercs schismatiques suivirent son exemple. Alors Innocent reprit l'autorité toute entiere à Rome. On fit par-tout des processions solemnelles ; le peuple quitta les armes, pour venir écouter la parole de Dieu. Le Pape rétablit le service des Eglises & en répara les ruines : il rappella les exilés & repeupla les colonies désertes. Le Concile général de Latran acheva d'éteindre entièrement le schisme, qui avoit donné à S. Bernard tant d'exercice, & causé à l'Eglise de si grands maux.

III.

VIII. Schisme de l'Antipape Victor II. Election d'Alexandre III. *An.* 1159.

Après la mort du Pape Adrien IV, les Evêques & les Cardinaux s'assemblerent à S. Pierre pour l'élection d'un successeur ; & ayant délibéré trois jours, ils s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland, Car-

dinal & Chancelier de l'Egliſe de Rome. Il étoit né à Sienne, avoit beaucoup d'éloquence & d'érudition. Son élection fut approuvée par le Clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Ceux qui l'avoient élu le revêtirent auſſi-tôt de la chape d'écarlate qui étoit l'habit particulier du Pape, & cette cérémonie étoit l'inveſtiture du Pontificat. Alexandre refuſoit & s'enfuioit, déclarant qu'il étoit indigne de cette place; mais il fut enfin revêtu de la chape par le premier des Diacres. Alors Octavien, l'un des trois Cardinaux qui n'avoient point conſenti à l'élection d'Alexandre, ſe voiant fruſtré de l'eſpérance qu'il avoit eue d'être Pape lui-même, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter; mais un Sénateur qui étoit préſent; indigné de cette violence, la lui ôta des mains. Octavien fit ſigne qu'on lui donnât une chape rouge qu'il avoit fait apporter, & il s'en revêtit avec tant de précipitation, qu'il mit le devant derriere: ce qui fit rire tous les aſſiſtans. Auſſi-tôt on ouvrit les portes de l'Egliſe, que les Sénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armés entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien que ſon parti nommoit le Pape Victor III.

IX. Violences exercées par le parti de Victor III.

L'Empereur Frideric veut faire examiner les deux élec. dans un Concile.

Le Pape Alexandre, & les Cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, ſe retirerent dans la fortereſſe de S. Pierre, où ils demeurerent neuf jours renfermés & gardés jour & nuit par des gens-armés, du conſentement de quelques Sénateurs gagnés par Octavien. Enſuite preſſés par les cris du peuple, ces Sénateurs les tirerent de la fortereſſe; mais ce fut pour les transférer dans une priſon plus étroite, où ils furent trois jours. Toute la

ville en fut émue, & le peuple obligea les Sénateurs d'en ouvrir les portes, & de mettre en liberté Alexandre & les Cardinaux qui lui étoient attachés. Ils traverſerent la ville au milieu des acclamations de joie & au ſon de toutes les cloches, & ils allerent à quatre lieues de Rome. Le Pape Alexandre y fut ſacré ſelon la coûtume par l'Evêque d'Oſtie, aſſiſté de cinq autres Evêques, de pluſieurs Cardinaux Prêtres & Diacres, de pluſieurs Abbés & d'une grande partie du peuple Romain. Octavien fut vers le même temps ſacré par l'Evêque de Tuſculum, accompagné de deux autres Evêques. Les deux partis écrivirent auſſi-tôt à l'Empereur Frideric, qui réſolut par le conſeil des Seigneurs d'aſſembler un Concile. Il y cita Alexandre & Victor, & déclara qu'il vouloit que cette grande affaire fût terminée par un jugement eccléſiaſtique, ſans que les ſéculiers en priſſent connoiſſance.

X. Alexandre III. refuſe cet examen. Il eſt excommunié dans le Concile de Pavie.

Il envoya des députés à Anagni où étoit le Pape Alexandre, qui leur dit publiquement: Nous ſommes ſurpris de la maniere dont l'Empereur nous traite, en convoquant un Concile ſans notre participation, & nous ordonnant d'y aſſiſter. Jeſus-Chriſt a donné à Saint Pierre & par lui à l'Egliſe Romaine, le privilége de juger les cauſes de toutes les Egliſes, ſans jamais pouvoir être ſoumiſe au jugement de perſonne. La tradition & l'autorité des Peres ne nous permettent pas d'aller à ſa Cour & de ſubir ſon jugement. Nous nous expoſerons plûtôt aux plus grands périls. Telle fut la réponſe du Pape Alexandre. Néanmoins lorſque l'Antipape Eulalius fut élu l'an 418 contre le Pape Boniface, l'Empereur Honorius prit connoiſſance de l'affaire, fit tenir un Concile à Ra-

venne où il faiſoit ſa réſidence ; & ayant reconnu la vérité, il fit chaſſer Eulalius, & maintint Boniface ſur le S. Siége. Les actes en ſont conſervés à Rome, & le Cardinal Baronius les a inſérés dans ſes Annales. Quatre-vingts ans après, le ſchiſme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne ſubir le jugement du Roi Théodoric, tout Arien qu'il étoit ; & ce fut lui qui décida en faveur du Pape Symmaque. Mais le Pape Alexandre III ignoroit ſans doute ces faits. Si ſa prétention avoit lieu, il ſeroit impoſſible de terminer un ſchiſme, puiſque chacun des contendans ſe diſant Pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé ſur la terre. Le Concile ſe tint à Pavie, où les Evêques attendirent quelque temps l'Empereur occupé au ſiége de Crémone qu'il prit enfin & brûla l'an 1160. Il alla auſſi-tôt après à Pavie, & exhorta les Evêques à ſe préparer au Concile par le jeûne & par la priere. Les aiant aſſemblés, & s'étant aſſis, il leur dit : Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'eſt point à nous à vous juger en ce qui regarde la Religion. Conduiſez-vous dans cette affaire, comme n'aiant à rendre compte qu'à Dieu. L'Empereur ſortit auſſi-tôt du Concile, qui étoit compoſé de cinquante Archevêques & Evêques, d'un grand nombre d'Abbés & de députés de divers païs. Ce Concile jugea en faveur d'Octavien, déclara nulle l'élection d'Alexandre, & l'excommunia lui & ſes adhérans.

XI. Progrès du Schiſme.

L'Empereur Frideric publia enſuite en Italie & en Allemagne un Edit par lequel il ordonnoit à tous les Evêques de reconnoître le

Pape Victor ſous peine de banniſſement perpétuel. Pluſieurs choiſirent l'exil plûtôt que de participer au ſchiſme, & on mit à leur place par violence des partiſans de l'Antipape, ce qui cauſa un grand trouble dans l'Egliſe. Alexandre de ſon côté excommunia l'Empereur à Anagni le Jeudi-ſaint, étant aſſiſté des Evêques & des Cardinaux; & en même temps, ſelon la coutume de ſes prédéceſſeurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fidélité à ce Prince, abſous de leur ſerment. C'eſt ainſi que parle l'Auteur de la vie du Pape Alexandre : mais nous avons vû que cette coutume n'a commencé qu'à Grégoire VII environ quatre-vingts ans auparavant ; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéi, ni moins reconnu Empereur après cette excommunication qu'auparavant. Alexandre excommunia auſſi de nouveau Octavien & ſes ſectateurs; & pour diſſiper les menſonges qu'ils avoient répandus de tous côtés, il envoïa des Légats en diverſes Provinces. Il fut reconnu publiquement en France & en Angleterre. Les Rois de ces deux Roiaumes reçurent enſemble le Pape à Conci ſur Loire, le conduiſirent à ſa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de ſon cheval. Il s'arrêta quelque temps à Clermont en Auvergne, à Tours, à Paris & à Sens.

Alexandre excommunie l'Empereur.

L'Antipape Victor mourut à Luques l'an 1164, & fut enterré dans un monaſtere hors de la ville. Les ſchiſmatiques élurent pour Pape le Cardinal Gui de Crême, ſous le nom de Paſcal III. L'Empereur confirma cette élection, & jura ſur les Evangiles, qu'il reconnoîtroit pour Pape légitime, Paſcal & ſes ſucceſſeurs, & regarderoit comme ſchiſmatiques

XII. Mort de l'Anti-Pape Victor.

Paſcal III. eſt élu, & continue le Schiſme.

Alexandre retourne à Rome, & eſt forcé d'en ſortir.

Alexandre & ſes partiſans. Il fit faire le même ſerment à tous les Eccléſiaſtiques qu'il y put engager. Paſcal fut ſacré par l'Evêque de Liége, & porta le nom de Pape trois ans. Alexandre pleura la mort d'Octavien, conſidérant la perte de ſon ame, & reprit ſévérement des Cardinaux qui s'en mocquoient. Jean Prêtre & Cardinal qui étoit Vicaire du Pape Alexandre à Rome, ramena à ſon obéiſſance la plus grande partie du peuple Romain, emploiant pour cela de grandes ſommes d'argent, que donnerent ceux qui étoient demeurés fidéles au Pape. Les ſchiſmatiques étoient auſſi devenus plus faciles à ramener, depuis que l'Antipape Octavien étoit mort, & que le crédit de l'Empereur en Italie étoit diminué. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui, & attirerent preſque toutes les villes de Lombardie. Alexandre réſolut donc de retourner à Rome. Il y arriva l'an 1165, & y fut reçu avec une grande ſolemnité. Il n'y fut pas long-temps paiſible. L'Empereur Frideric revint en Italie l'année ſuivante, pour établir à Rome l'Antipape Paſcal. Il ſe rendit maître de toutes les villes voiſines; & n'ayant pu prendre Rome par force, il eſſaia de la gagner par argent. Les Romains voyant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, réſolurent de traiter avec lui, & promirent de reconnoître Paſcal pour Pape légitime.

XIII. Mortalité dans l'armée de l'Empereur. Fondation d'Alexandrie de la Paille.

C'eſt ainſi que le parti des ſchiſmatiques triomphoit, lorſque tout d'un coup il fut humilié & déconcerté par une mortalité effroiable qui arriva dans l'armée de l'Empereur. On ne pouvoit ſuffire à enterrer ceux qui mouroient tous les jours. Cette maladie qui emporta un grand nombre d'Evêques & de Sei-

gneurs ſchiſmatiques, obligea l'Empereur de ſe retirer de devant Rome. Il retourna en Allemagne déguiſé en valet. Cette retraite de l'Empereur encouragea puiſſamment les villes de Lombardie liguées contre lui. Non contentes d'avoir rebâti Milan que l'Empereur avoit ruinée, elles réſolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs pour s'oppoſer aux premiers efforts des Allemans. Ce deſſein fut promptement exécuté, & on nomma la nouvelle ville Alexandrie, en l'honneur du Pape. Il y eut dès la premiere année quinze mille habitans portans les armes; & l'année ſuivante, ſes Conſuls allerent trouver le Pape à Benevent, & rendirent leur ville tributaire à l'Egliſe Romaine. Les Allemans la nommerent par mépris Alexandrie de la paille; mais elle a ſubſiſté, & eſt encore aujourd'hui une ville conſidérable dans le Duché de Milan. L'Antipape Paſcal III qui étoit toujours à Saint Pierre, mourut l'an 1198. Son parti élut à ſa place Jean Abbé de Strum, qui avoit été nommé à l'Evêché d'Albane, & lui donna le nom de Calliſte III qu'il porta dix ans.

Mort de l'Antipape Paſcal.

Election de Calliſte III.

XIV. Réconciliation de l'Empereur avec Alexandre III. Fin du ſchiſme.

L'Empereur Frideric aiant perdu une grande armée en Italie, & voiant que ſon autorité y étoit ruinée, ſongea ſérieuſement à quitter le ſchiſme. On fit un traité dans lequel furent compris le Roi de Sicile & les Lombards. L'Empereur promit d'obéir au Pape Alexandre & à ſes ſucceſſeurs légitimes, & renonça au ſchiſme d'Octavien, de Gui de Crême & de Jean de Strum, & fut abſous de l'excommunication & réuni à l'Egliſe Catholique. La réconciliation entre le Pape & l'Empereur ſe fit à Veniſe, & ſix jours après la paix fut jurée ſolemnellement. Les Romains preſſerent en-

Entrée ſolemnelle du Pape à Rome.

ſuite le Pape de revenir à Rome, & lui donnerent toutes les sûretés qu'il pouvoit déſirer. Le Clergé de Rome vint bien loin au devant de lui, avec les banieres & les croix, ce qu'on n'avoit encore vu faire pour aucun Pape. Les Sénateurs & les magiſtrats marchoient au ſon des trompettes, les nobles & la milice étoient vêtus magnifiquement, un peuple innombrable alloit à pied avec des rameaux d'olivier en pouſſant des cris de joie. La foule de ceux qui vouloient baiſer les pieds du Pape étoit ſi grande, que ſon cheval pouvoit à peine faire quelques pas, & ſa main étoit laſſe de donner des bénédictions. L'Antipape Calliſte le vint trouver, confeſſa publiquement ſon péché & renonça au ſchiſme. Le Pape Alexandre ne lui fit aucun reproche, le traita même depuis avec honneur, & le reçut à ſa table. Pour remédier aux abus qui s'étoient introduits & fortifiés pendant un ſi long ſchiſme, il indiqua un Concile à Rome pour l'année ſuivante 1179. Il mourut dans un âge avancé, après avoir tenu le S. Siége près de vingt-deux ans.

IV.

XV. Héréſie des Manichéens qui prend une nouvelle forme.

Pierre de Bruis & Henri ſon diſciple renouvellerent dans le douziéme ſiécle pluſieurs erreurs des Manichéens, & y en ajoûterent d'autres. Ils prêcherent en Dauphiné, en Provence, & dans le Languedoc, & ils firent de grands maux dans toutes ces Provinces. On a vu, dit Pierre de Cluni, rebaptiſer les peuples, profâner les égliſes, renverſer les autels, brûler les croix, fouetter les Prêtres, empriſonner les Moines. Il ſe plaint de ce que Pierre de Bruis & Henri ont été reçus dans tout le Languedoc. Il emploie ſa Lettre à l'Archevêque d'Embrun, qui eſt très-longue, à réfuter leurs erreurs. Il les

Pierre de Bruis.

réduit à cinq principales. La premiere de rejetter le Baptême des enfans, ſous prétexte qu'ils ne peuvent croire ni recevoir des inſtructions. Sur quoi il dit ces paroles remarquables: Depuis environ cinq cens ans toute la Gaule, l'Eſpagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute l'Europe n'a preſque baptiſé que des enfants. Il s'enſuivroit donc, ſelon vous, qu'elle n'a pas eu de Chrétiens, ni par conſéquent d'Egliſe. La ſeconde erreur étoit de ne vouloir ni Autels, ni Egliſes matérielles. La troiſiéme, de dire qu'il ne falloit pas honorer la Croix, mais la briſer. La quatriéme, d'enſeigner que le ſacrifice de la Meſſe n'étoit rien, & que les Evêques & les Prêtres ne conſacroient point le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Enfin la cinquiéme étoit de rejetter les prieres pour les morts. Pierre de Bruis prêcha ſes erreurs pendant près de vingt ans. Il fut brûlé à S. Gilles par les Catholiques, pour le punir d'avoir brûlé les Croix.

XVI. Henri diſciple de Pierre de Bruis, combattu par S. Bernard.

Henri diſciple de Pierre de Bruis, fit beaucoup de mal dans le diocèſe du Mans. En aiant été chaſſé, il paſſa à Toulouſe & infecta toute la Province de ſes erreurs. Le Pape Eugene y envoya le Légat Alberic, qui prit avec lui Geofroi Evêque de Chartres, & perſuada auſſi à Saint Bernard de l'accompagner en ce voiage, malgré ſes infirmités. Le Saint Abbé fut par-tout reçu comme un Ange envoié du Ciel. Comme il faiſoit beaucoup de miracles, il étoit accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour & nuit ſa bénédiction. Le plus éclatant de tous ſes miracles eſt celui qu'il fit à Sarlat. Après le Sermon on lui préſenta pluſieurs pains à bénir, comme on faiſoit par-tout. En les béniſſant il éléva la main,

Miracles du S. Abbé.

fit le ſigne de la croix, & dit : Vous connoîtrez la verité de ce que nous vous prêchons, & la fauſſeté de ce que les hérétiques vous annoncent, ſi vos malades guériſſent, après avoir goûté de ce pain. L'Evêque de Chartres qui étoit auprès du Saint Abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajoûta : S'ils le prennent avec foi, ils ſeront guéris. Mais Saint Bernard reprit : Ce n'eſt pas ce que je dis ; mais certainement ceux qui en goûteront ſeront guéris, afin qu'ils ſçachent que nous ſommes véritablement envoyés de Dieu. Tous les malades furent guéris après avoir goûté de ce pain ; & une ſi grande merveille ſe répandit par toute la Province, de ſorte que le ſaint homme en revenant n'oſa paſſer à Sarlat, à cauſe du concours prodigieux du peuple.

V.

XVII. Albigeois. S. Bernard en convertit pluſieurs.

Les hérétiques du Périgord & du Languedoc que Saint Bernard alla combattre, étoient auſſi une branche de Manichéens. Ils prétendoient mener la vie des Apôtres ; ne mangeoient point de chair & ne buvoient point de vin, faiſoient cent génuflexions par jour & ne recevoient jamais d'argent. Ils avoient perverti un grand nombre de perſonnes nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens ; & ils avoient auſſi ſéduit des Eccléſiaſtiques, des Moines, des Religieux. Albi étoit la ville de tout le païs la plus infectée de cette héréſie, d'où vint enſuite le nom d'Albigeois à toute la ſecte. Le peuple alla au-devant du Légat Alberic avec des ânes & des tambours pour ſe mocquer de lui. Mais Saint Bernard qui arriva deux jours après, fut reçu avec reſpect. Il réfuta toutes les erreurs de ces nouveaux Manichéens, & ramena toute la multitude qu'ils avoient ſéduite

duite. Geofroi rapporte ce fait comme le plus grand miracle que l'homme de Dieu ait fait en ce voiage. Pour déraciner toutes les erreurs qui avoient cours en ce païs, il auroit fallu qu'il y fît un plus long ſéjour; mais il avoit trop peu de ſanté pour ſuffire à un ſi grand travail, & il ne pouvoit ſe refuſer aux lettres fréquentes, par leſquelles ſes chers freres de Clairvaux le preſſoient de revenir.

XVIII. Hérétiques à Cologne.

Vers le même temps Saint Bernard fut averti que l'on avoit découvert depuis peu près de Cologne des hérétiques, dont les chefs avoient été brûlés par le peuple malgré le Clergé, & avoient ſouffert ce ſupplice avec une grande fermeté. C'étoit encore une branche de Manichéens. Ils ſoutenoient qu'ils étoient les ſeuls qui marchaſſent ſur les traces de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. Vous autres, diſoient-ils aux Catholiques, vous êtes tellement attachés aux biens temporels, que ceux mêmes qui paſſent parmi vous pour les plus parfaits, comme les Moines & les Chanoines réguliers, en poſſédent en commun. Pour nous, nous ſommes les pauvres de Jeſus-Chriſt, allant comme lui de ville en ville, étant perſécutés, quoique nous vivions dans le jeûne, la priere & le travail. Ces hommes qui ſe vantoient d'avoir de ſi beaux dehors, enſeignoient qu'on ne conſacre point ſur l'Autel le corps de Jeſus-Chriſt, parce qu'il n'y avoit plus, ſelon eux, de véritables Prêtres. Les Papes, diſoient-ils, ont perdu leur pouvoir, depuis qu'ils s'embarraſſent d'affaires toutes ſéculieres, & par conſéquent ils ne donnent point une véritable ordination. Les Archevêques & les Evêques qui ménent une vie toute mondaine, ne peuvent ordonner légitimement. Ces mêmes héréti-

ques en anéantiſſant le Sacerdoce, rejettoient les Sacremens, excepté le Baptême ſeul : encore ne l'admettoient-ils que pour les adultes. Ils n'avoient aucune confiance dans l'interceſſion des Saints, & traitoient de ſuperſtitions toutes les pratiques que Jeſus-Chriſt & les Apôtres n'ont point établies. Ils nioient qu'il y eût un purgatoire, & anéantiſſoient ainſi les prieres & les offrandes pour les morts. S. Bernard fit deux ſermons contre ces hérétiques, qui préparoient les voies aux prétendus Réformateurs qui devoient s'élever quelques ſiécles après.

VI.

XIV. Abailard. Sa vie & ſes erreurs.

Pierre Abailard nâquit à trois lieues de Nantes l'an 1179. Il s'appliqua de bonne heure à la dialectique, & parcourut diverſes Provinces dans le deſſein de s'y perfectionner. Un de ſes premiers maîtres fut Roſcelin de Compiégne, qui fut condamné pour avoir enſeigné quelques erreurs ſur le myſtere de la Sainte Trinité. Il vint à Paris au commencement du douziéme ſiécle, & ſe mit au nombre des diſciples de Guillaume de Champeaux, qui s'apperçut bien-tôt de ſon eſprit inquiet & opiniâtre. Abailard devint enſuite maître lui-même. Il enſeigna d'abord à Melun ſous la protection des Seigneurs du païs. Enſuite il revint à Paris, & établit ſon école de dialectique au Mont-Sainte-Geneviéve, qui étoit encore hors de Paris. Après avoir étudié la Théologie à Laon, & en avoir été chaſſé à cauſe de ſa témérité & de ſon orgueil, il revint à Paris où il enſeigna non-ſeulement la dialectique comme auparavant, mais auſſi la Théologie. Il attira en peu de temps un grand nombre d'écoliers par ſes ſubtilités & ſa facilité à s'ex-

primer : il s'enrichiſſoit, & ſa réputation étoit grande; mais cette proſpérité le perdit. Comme il s'étoit appliqué à toute autre choſe qu'à régler ſes mœurs, il ſuccomba à la tentation de l'orgueil ; & cet orgueil fut puni par une paſſion honteuſe pour une fille ſçavante nommée Héloiſe, niéce d'un Chanoine de l'égliſe de Paris. Il l'enleva de ſon conſentement pendans la nuit, & l'envoia en Bretagne chez ſa ſœur. Il l'épouſa enſuite, & l'engagea à ſe retirer à Argenteuil dans une Abbaie de filles où elle avoit été élevée pendant ſon enfance. Les parens d'Héloiſe croiant qu'Abailard vouloit la faire religieuſe pour ſe débarraſſer d'elle, lui firent un traitement indigne qui l'engagea à embraſſer la vie monaſtique ; & il perſuada à Héloiſe de l'imiter. Il entra à Saint Denys, & elle demeura à Argenteuil où elle prit le voile, mais plûtôt en héroïne païenne qu'en chrétienne pénitente. Dans le moment où elle alloit recevoir à l'autel le voile béni par l'Evêque, elle récita des vers de Lucain, dont elle faiſoit l'application à ſes avantures avec Abailard.

Une multitude d'écoliers vint auſſi-tôt trouver Abailard, pour le prier de recommencer ſes leçons. L'Abbé & les moines y conſentirent, pour ſe débarraſſer d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuſe. Ils l'envoierent donc au Prieuré de Deuil dépendant de leur monaſtere. Quand il y eut ouvert ſon école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres. Il en venoit de tous les païs, de Rome même. Il compoſa vers ce temps-là un Livre de la Trinité, qui fut condamné dans un Concile de Soiſſons. On l'accuſoit d'enſeigner qu'il

y a trois Dieux ; & d'autres au contraire le blâmoient de ne pas diſtinguer aſſez les Perſonnes de la Sainte Trinité. Les termes obſcurs de la dialectique, qu'il emploioit pour expliquer ce myſtere, donnoient lieu à ces diverſes accuſations. On l'obligea de jetter lui-même ſon Livre dans le feu, & enſuite on l'enferma dans le monaſtere de Saint Médard de Soiſſons, d'où il fut peu de temps après renvoié à ſon monaſtere de Saint Denys. Comme il témoigna être peu convaincu de la vérité de l'hiſtoire de Saint Denys compoſée par Hilduin, les moines lui en firent un crime. Abailard s'enfuit, & ſe retira dans une ſolitude près de Nogent ſur Seine dans le Diocèſe de Troies, où il bâtit de roſeaux & de chaume un oratoire où il vécut quelque temps. Ses écoliers l'aiant appris, vinrent le trouver de tous côtés, & bâtirent des cabanes autour de ſon hermitage, lui fourniſſant tout ce qui lui étoit néceſſaire pour ſa ſubſiſtance. Alors Abailard donna à ſon oratoire le nom de Paraclet, parce qu'il y avoit trouvé ſa conſolation. Pour éviter les pourſuites dont il étoit menacé, il paſſa en Bretagne & fut élu Abbé de S. Gildas au Diocèſe de Vannes ; mais les déréglemens des moines & la barbarie du peuple l'obligerent de quitter la Bretagne & de retourner en France.

L'Abbé Suger vint à bout alors de réunir l'Abbaie d'Argenteuil à celle de Saint Denys, & depuis ce temps-là elle eſt demeurée Prieuré dépendant de l'Abbaie de Saint Denys. Les religieuſes qui eu furent chaſſées, avoient pour Prieure Héloïſe, qu'Abailard mit dans ſa petite maiſon du Paraclet. Quelques religieuſes d'Argenteuil l'y ſuivirent. Elles y vécurent

d'abord dans une grande pauvreté ; mais Héloïſe s'étant fait aimer par ſon eſprit, ſa douceur & ſa patience, attira les bienfaits des Evêques & des Seigneurs voiſins ; & le Paraclet devint une Abbaie de filles, qui ſubſiſte encore. Depuis l'an 1121, qu'Abailard avoit été obligé de brûler ſon Livre de Théologie, il n'avoit point été inquiété ſur la doctrine. L'an 1139, Guillaume de Saint Thierri aiant lu deux nouveaux livres d'Abailard, & y aiant trouvé des propoſitions qui le choquerent, il les dénonça à Saint Bernard. Le ſaint Docteur exhorta en particulier Abailard à rétracter ſes erreurs ; & ne pouvant l'y déterminer, il le déféra au Pape Innocent II. Il l'accuſoit de ne pas s'exprimer exactement ſur la Trinité, & de donner atteinte à la doctrine de l'Egliſe par les vaines ſubtilités de ſa dialectique ; de relever le libre-arbitre aux dépens de la grace de Jeſus-Chriſt ; de ne pas reconnoître qu'en Jeſus-Chriſt les deux natures ne ſont qu'une ſeule perſonne ; de regarder comme une diſpoſition naturelle la concupiſcence, au lieu d'enſeigner avec l'Egliſe, qu'elle eſt mauvaiſe par elle-même ; de ſoutenir que le but de l'Incarnation du Fils de Dieu avoit été ſeulement de nous inſtruire par ſa parole & par ſon exemple, ce qui étoit renouveller l'héréſie de Pélage ; d'avoir parlé avec peu de reſpect des Saints Peres ; d'avoir écrit que le démon ne tenoit point l'homme ſous ſa puiſſance depuis le péché d'Adam.

On tint un Concile à Sens l'an 1140, où Saint Bernard accuſa Abailard, produiſit ſes Livres, rapporta les propoſitions erronées qu'il en avoit extraites, & preſſa Abailard, ou de nier qu'il les eût écrites ; ou, s'il les recon-

noiſſoit, de les prouver ou de les rétracter. Abailard au lieu de ſe défendre, en appella à Rome. Les Evêques du Concile condamnerent ſes ſentimens, & écrivirent au Pape pour lui demander la confirmation de ce jugement. Le pape leur fit réponſe qu'il condamnoit les propoſitions d'Abailard, qu'il lui impoſoit un ſilence perpétuel, & qu'il jugeoit que les partiſans de ces erreurs méritoient d'être excommuniés. Abailard compoſa pour ſe juſtifier une apologie, dans laquelle il déſavouoit en général tout ce qu'il pouvoit avoir écrit de mauvais; mais venant enſuite à chacun des articles condamnés, il dit qu'ils lui ont été imputés par ignorance ou par malice, quoique la plûpart ſe trouvent encore dans ſes Ouvrages. On y lit auſſi les propoſitions contraires, parce que cet Auteur n'eſt pas toujours d'accord avec lui-même. Dans cette apologie, ſa confeſſion de foi eſt catholique ſur tous les articles condamnés. Il partit enſuite pour aller à Rome pourſuivre ſon appel; mais étant arrivé à Cluni, il fut retenu par Pierre le Vénérable, Abbé de ce monaſtere. Il fit ſa paix avec Saint Bernard, & reſta à Cluni. Etant à la fin de ſa vie accablé d'infirmités, il fut envoié au monaſtere de S. Marcel près de Châlons-ſur-Saone, qui eſt dans une ſituation très-agréable, & il y mourut l'an 1142. âgé de ſoixante-trois ans.

VII.

XX. Arnaud de Breſſe. Arnaud né à Breſſe en Italie, étoit ſimple lecteur, & fut diſciple d'Abailard. Il avoit de l'eſprit, parloit aiſément, & aimoit les opinions nouvelles & ſingulieres. Après avoir étudié long-temps en France, il retourna en Italie, où il ſe revêtit d'un habit religieux

pour ſe faire mieux écouter. Il déclamoit ſans ceſſe contre le Pape, les Evêques, les eccléſiaſtiques & les moines. Il diſoit qu'il n'y avoit point de ſalut à eſpérer pour les clercs qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les moines qui poſſédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient au Prince; que le Clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires des fidéles, & ſe contenter de ce qui ſuffit pour une vie frugale. N'aiant aucune autorité dans l'Egliſe, ſon devoir étoit de gémir en ſecret ſur les maux auſquels il n'étoit pas chargé de remédier, & non pas de s'élever avec emportement contre tout ce qui lui paroiſſoit mauvais. On l'accuſoit d'avoir des ſentimens dangereux ſur le Saint Sacrement de l'autel & ſur le Baptême des enfans. Par ſes déclamations il troubloit l'égliſe de Breſſe, & animoit les laïques déja mal diſpoſés contre le Clergé. Car, dit M. Fleuri, le faſte des Evêques & des Abbés, & la vie molle & licentieuſe des clercs & des moines, ne lui donnoient que trop de matiere; mais il ne ſe renfermoit pas dans les bornes de la vérité. Ses diſcours firent tant d'impreſſion, qu'à Breſſe & dans pluſieurs autres villes, le Clergé tomba dans le dernier mépris & devint l'objet de la raillerie publique. Ce téméraire fut accuſé dans le Concile de Latran, & le Pape lui impoſa ſilence. Il s'enfuit de Breſſe, paſſa les Alpes & ſe retira à Zuric, où il recommença à dogmatiſer. Saint Bernard écrivit à l'Evêque de Conſtance pour l'avertir de ſe donner de garde de cet homme dangereux, à qui ſa vie très-auſtère donnoit du crédit pour inſinuer ſes erreurs & ſoutenir celles d'Abailard. Etant à L. 68. n. 55.

Rome l'an 1155, il y tint publiquement des diſcours ſéditieux, étant ſoutenu par les Sénateurs. Il fut arrêté, & ſur le jugement du Clergé, le Préfet de Rome le fit attacher à un poteau & brûler publiquement. On jetta enſuite ſes cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ſes reliques comme d'un martyr.

VIII.

XXI. Erreurs de Gilbert de la Porrée.

Gilbert de la Porrée né à Portiers, après avoir enſeigné la Théologie dans cette ville, en fut élu Evêque l'an 1141. Il avoit eu pour maîtres les plus habiles Théologiens de ſon temps. Mais comme il eſt difficile, quand on veut raiſonner ſur les myſteres, de ne pas s'égarer, il avança dans ſes commentaires ſur les Pſeaumes, les Epîtres de Saint Paul, & ſur les Œuvres de Boëce, des propoſitions téméraires ſur la Divinité. On lui reprochoit principalement d'avoir enſeigné que l'eſſence divine n'étoit pas Dieu; que les propriétés des Perſonnes divines n'étoient pas les perſonnes mêmes; que la nature divine ne s'étoit pas incarnée; qu'il n'y avoit que les Elus qui fuſſent véritablement baptiſés. Gilbert aiant continué d'enſeigner ſes erreurs dans un diſcours qu'il fit à ſon Clergé, les deux Archidiacres de ſon égliſe le déférerent au Pape Eugene. L'examen de cette affaire fut commencé à Auxerre, dans une Aſſemblée qui s'y tint au commencement de l'an 1147, & continué dans une autre Aſſemblée tenue à Paris quelques mois après. Gilbert comparut à celle-ci en préſence du Pape. Saint Bernard fut le principal de ſes accuſateurs. Le jugement de cette conteſtation fut renvoié au Concile de Reims, qui ſe tint vers le carême de l'année ſuivante.

Il étoit compoſé du Pape, des Cardinaux, d'Evêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne. Saint Bernard fit avouer à Gilbert qu'il enſeignoit que l'eſſence de Dieu, ſa Divinité, ſa ſageſſe, n'eſt pas Dieu, & le ſaint Abbé attaqua fortement cette propoſition. Après que l'on eût diſputé long-temps, les Cardinaux qui étoient favorables à Gilbert, dirent qu'ils jugeroient cette affaire. Les Archevêques & les Evêques indignés avec raiſon, de ce que les Cardinaux vouloient s'attribuer à eux ſeuls un jugement qui devoit être commun, allerent trouver le lendemain Saint Bernard, & dreſſerent avec lui une profeſſion de foi contraire aux erreurs de Gilbert. Ils donnerent cet Ecrit au Pape & aux Cardinaux, qui furent obligés de l'approuver: néanmoins le Pape ne confirma pas ce jugement par un Décret ſolemnel; il ſe contenta de faire venir Gilbert dans une aſſemblée qui ſe tint dans le Palais de l'Archevêque de Reims: & après l'avoir obligé de rétracter ſes erreurs, il les condamna, & défendit de lire ou de copier ſon Livre juſqu'à ce qu'il fût corrigé. On ne fit rien contre la perſonne de Gilbert, qui s'en retourna dans ſon Diocèſe réconcilié avec ſes Archidiacres. Sa rétractation fut ſincere; mais quelques-uns de ſes diſciples n'abandonnerent pas ſes opinions, & continuerent de les ſoutenir.

Saint Bernard combattit fortement ces nouveaux Dialecticiens, qu'il nomme hérétiques, qui prétendoient, que les attributs divins, la grandeur, la bonté, la ſageſſe, la juſtice ne ſont pas Dieu même; & qui en diſoient même autant de la Divinité. Si elle n'eſt pas Dieu, dit-il, elle eſt donc quelque autre choſe, ou elle

n'eſt rien. Si elle eſt quelque autre choſe, elle eſt moindre ou plus grande, ou égale à Dieu ; & il montre l'inconvénient de toutes ces ſuppoſitions. Enſuite parlant de la grandeur de Dieu, il ajoute : Dieu n'eſt grand que par la grandeur qui eſt la même choſe que lui : autrement cette grandeur ſeroit plus grande que Dieu. Je le dis après S. Auguſtin, le plus terrible marteau des hérétiques. Il marque enſuite la condamnation des erreurs de Gilbert au Concile de Reims : mais il déclare qu'il ne parle point contre ſa perſonne, parce qu'il a humblement acquieſcé au jugement des Evêques.

ARTICLE IX.

Egliſe & Empire d'Orient.

I. Hérétiques en Orient.

NIcolas le Grammairien Patriarche de Conſtantinople mourut l'an 1111, après avoir tenu ce Siége vingt-ſept ans, & être arrivé à une extrême vieilleſſe. De ſon temps, l'Empereur Alexis fit brûler Baſile, chef d'une branche de Manichéens, qui s'étendoit fort loin & faiſoit de grands maux en Orient. Il fit écrire leurs erreurs par un moine nommé Eutymius, qui connoiſſoit parfaitement la doctrine de l'Egliſe, & qui réfuta en même-temps chacune de ces erreurs par des paſſages des Peres. L'Empereur nomma ce Livre d'Eutymius Panoplie dogmatique, c'eſt-à-dire, armure complete de doctrine. Eutymius réfuta auſſi les Muſulmans, & montra que Mahomet n'a été promis par aucune prophétie, & qu'il

n'a fait aucun miracle pour prouver ſa miſſion. Il rapporte ſes principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les paroles, & dont il relève les abſurdités. Il le convainc d'avoir mêlé à des diſcours qu'il donne pour divins, des fables impertinentes.

II. L'Empereur Alexis envoie une ambaſſade à Rome.

L'Empereur Alexis aiant appris ce qui s'étoit paſſé entre le Pape Paſcal II & l'Empereur Henri V, envoia à Rome une ambaſſade de perſonnes conſidérables, pour témoigner qu'il étoit ſenſiblement affligé de la priſe du Pape & des mauvais traitemens qu'il avoit ſoufferts. Il louoit & remercioit les Romains d'avoir réſiſté à Henri; & ajoutoit, que s'il les trouvoit auſſi bien diſpoſés qu'on le lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même ou ſon fils Jean, recevoir la couronne de la main du Pape comme les anciens Empereurs. Les Romains lui manderent par ſes Ambaſſadeurs, qu'ils étoient prêts à le recevoir; & au mois de Mai de la même année 1111, ils choiſirent environ ſix cens hommes qu'ils envoierent à l'Empereur pour l'accompagner. On ne ſçait à quel deſſein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune ſuite. Il mourut à Conſtantinople l'an 1118, après avoir régné trente-ſept ans, & en avoir vécu ſoixante & dix.

Sa mort.

III. Bonnes qualités de cet Empereur.

Malgré les différends qu'il eut avec les Princes Latins, il paroît avoir toujours été Catholique & en communion avec l'Egliſe Romaine, par les lettres qu'il écrivit aux Papes, & par les offrandes qu'il envoioit aux différens monaſteres du Mont-Caſſin, & même à celui de Cluni, quoique beaucoup plus éloigné. Il étudioit la Religion dans l'Ecriture ſainte, & en conféroit dans tous ſes momens de loiſir

avec les personnes éclairées, dont il y avoit toujours grand nombre à Constantinople. Il fit paroître pendant son régne un grand zéle pour convertir divers hérétiques, dont les erreurs avoient beaucoup de rapport à celles des Manichéens. Nous avons plusieurs Constitutions de cet Empereur touchant les matieres écclésiastiques. Dans une de ces Constitutions il permet à ceux qui sont élus pour les Evêchés d'Orient, de garder les bénéfices qu'ils avoient. C'est que ces Evêchés avoient été dépouillés de leurs revenus par les infidéles. C'est ce qui faisoit que ceux qui en étoient pourvus, refusoient de les accepter, craignant d'y manquer de subsistance, après avoir quitté celle qui leur étoit assurée. C'est pourquoi l'Empereur leur permet de garder l'un & l'autre, en attendant le rétablissement de ces églises Orientales. La vie de cet Empereur a été écrite par sa fille Anne Comnene, épouse du César Nicéphore Bryenne, princesse sçavante, mais dont le style sent plutôt le panégyrique que l'histoire.

II.

IV. Regne de Jean Comnene. Son successeur fut son fils Jean Comnene, qui régna vingt-quatre ans. L'Impératrice Irene Ducas épouse d'Alexis, fonda à Constantinople un monastere de filles auquel elle donna des Constitutions suivant l'usage des Grecs, qui accordoit ce pouvoir aux fondateurs. L'on voit dans ces Constitutions d'Irene plusieurs particularités remarquables de l'observance des religieuses Grecques. Ce monastere étoit dédié à la Sainte Vierge sous le nom de pleine de graces, & devoit avoir vingt-quatre religieuses, avec permission d'en augmenter le nombre jusqu'à quarante, si les reve-

Monastere de Religieuses.

nus augmentoient. Elles devoient être reçues gratuïtement, mais on pouvoit recevoir ce qui étoit volontairement offert. La premiere Abbeſſe fut choiſie par l'Impératrice, les autres devoient être élues par la communauté, & elles pouvoient être dépoſées. Les religieuſes prenoient leur repos en un même dortoir à la vue les unes des autres. Elles travailloient de leurs mains, & pendant le travail l'une d'entre elle liſoit l'Ecriture ſainte. Les proches parentes pouvoient entrer quelquefois dans la maiſon : pour les hommes, la religieuſe les recevoit à la porte, accompagnée d'une ancienne. Il y a pluſieurs diſtinctions marquées pour la nourriture pendant le Carême & les autres jours de jeûne, à cauſe des fêtes qui ſe peuvent rencontrer, & qui font diminuer l'abſtinence, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Grecque : mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou du poiſſon. On recommande étroitement la pauvreté exacte, & l'excluſion de toute propriété.

III.

L'an 1137, l'Empereur Jean envoia des Ambaſſadeurs en Allemagne à l'Empereur Lothaire, pour le féliciter ſur la victoire qu'il avoit remportée ſur le Roi Roger. Entre ces Grecs étoit un Philoſophe, qui commença à déclamer contre le S. Siége & toute l'Egliſe d'Occident : diſant, que le Pape étoit un Empereur & non pas un Evêque, & traitant le Clergé Romain d'excommuniés & d'Azymites. Un diacre nommé Pierre entreprit de lui répondre, & l'Empereur Lothaire les fit diſputer devant lui. Le Grec déclara qu'il regardoit les Latins comme excommuniés pour avoir ajouté au Symbole ; & il dit enſuite : Nous

V. Diſpute entre un Grec & un Latin en préſence de l'Empereur Lothaire.

voions maintenant l'accompliſſement de ce que Dieu dit par le Prophéte : Le prêtre ſera comme le peuple ; puiſque les Evêques vont à la guerre, comme fait votre Pape Innocent. Ils aſſemblent des troupes, ils diſtribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. Les Grecs en étoient d'autant plus choqués, qu'ils ne voioient rien de ſemblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la diſpute, le Grec en envoia la relation au Patriarche & à l'Empereur de Conſtantinople, & donna par écrit au diacre Pierre les autorités par leſquelles les Grecs ſoutenoient les mariages de leurs prêtres.

VI. Mort de Jean Comnene.

Cinq ou ſix ans après, mourut l'Empereur Jean Comnene. Aiant eſſaié en vain de reprendre Antioche ſur les Latins, il paſſa l'hiver en Cilicie, où chaſſant un ſanglier, il ſe bleſſa à la main d'une flêche empoiſonnée ; & le mal aiant été d'abord négligé devint mortel, parce que l'Empereur ne voulut point ſe faire couper le bras. Se voiant à l'extrémité, il déſigna pour ſon ſucceſſeur, Manuel le plus jeune des deux fils qui lui reſtoient, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques & mourut quelques jours après, aiant regné environ vingt-cinq ans. Pluſieurs années avant ſa mort, aiant remporté une victoire ſur les Perſes, il entra en triomphe à Conſtantinople. Les rues étoient tapiſſées ; ſon char, orné de cloux d'argent & de pierreries, étoit tiré par quatre chevaux blancs : mais l'Empereur n'y monta pas ; il y fit mettre un tableau de la Vierge à laquelle il attribuoit ſa victoire, & marchoit devant à pied portant une croix. Nous avons de cet Empereur une Conſtitution, par laquelle il eſt

défendu aux Gouverneurs des Provinces, aux Juges, aux Receveurs, & à toute ſorte de perſonnes, de rien enlever de ce qui ſe trouve dans l'Evêché après la mort de l'Evêque. Cette défenſe prouve que l'abus de piller les Egliſes vacantes, regnoit en Orient comme en Occident.

I V.

VII. Regne de Manuel Comnene.

Le nouvel Empereur Manuel Comnene étant arrivé à Conſtantinople, commença par remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Leon. Manuel mit à ſa place Michel, qui étoit bien inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, & qui avoit toujours mené une vie irréprochable. Ce fut lui qui couronna Manuel, & ce Prince regna environ trente-huit ans. Le jour de ſon couronnement il mit cent livres d'or ſur l'Autel, & tous les ans il en envoia deux cens au Clergé. Deux ou trois ans après, le Patriarche Michel renonça à l'Epiſcopat, & retourna au monaſtere où il avoit été élevé. On mit à ſa place Coſme, qui avoit pluſieurs bonnes qualités, mais qui ſe laiſſa ſéduire par un Moine Manichéen, qu'il ne voulut jamais condamner. Il fut dépoſé dans un Concile & déclaré indigne de l'Epiſcopat, n'aiant tenu que dix mois le Siége de Conſtantinople, qui vaqua enſuite dix autres mois.

L'année ſuivante 1148, l'Empereur Manuel voulant attirer la bénédiction de Dieu ſur ſes armes contre Roger, Roi de Sicile, donna une Bulle d'or, pour confirmer à toutes les Egliſes la poſſeſſion de leurs immeubles, & ſuppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir eu de défectueux dans leurs titres. Peu de temps après, il envoya au Pape Eugene un Evêque en qualité d'Ambaſſadeur, qu'il

avoit chargé d'une lettre écrite en grec. Cet Evêque proposa au Pape plusieurs objections touchant la Procession du Saint-Esprit & les Azymes. Le Pape chargea Anselme Evêque d'Avelberg en Basse-Saxe, qui se trouvoit auprès de lui à Tusculum, de réfuter les objections de l'Evêque Grec. Ce qui porta le Pape à donner cette commission à Anselme, c'est que l'Empereur Lothaire l'avoit envoié en Ambassade à Jean Comnene, & qu'étant à Constantinople il avoit eu plusieurs conférences publiques & particulieres, au sujet des différends qui étoient entre les Grecs & les Latins. Anselme composa donc à la priere du Pape, un ouvrage en forme de Dialogue, où il rapporta, autant que sa mémoire lui put fournir, les conférences qu'il avoit eues avec les Grecs, mais sans leur en imposer, comme faisoient plusieurs, qui leur attribuoient des sentimens qu'ils n'avoient pas. A la tête de cet ouvrage, Anselme mit un petit Traité de la perpétuité & de l'uniformité de l'Eglise, pour répondre à ceux qui étoient scandalisés de la multitude des Ordres religieux, qui s'introduisoient dans l'Eglise, & de la diversité de leurs observances.

VIII Conférence entre les Grecs & les Latins.

Voici comment Anselme entre en matiere sur les différends des Grecs avec les Latins : Lorsque j'étois à Constantinople, l'Empereur Jean & le Patriarche m'invitérent à une Conférence publique, où l'on fit venir des huissiers pour procurer du silence, & des notaires pour rédiger fidélement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Il y avoit une multitude de Grecs & plusieurs Latins qui se trouvoient à Constantinople : on avoit choisi pour disputer avec moi l'Archevêque de Nicomé-

die, l'un des douze principaux docteurs qui gouvernoient les études, & qui étoient conſultés ſur les queſtions difficiles. On traita la queſtion du Saint-Eſprit. Le Grec preſſé par les autorités de l'Evangile, convint que le Saint-Eſprit eſt envoié par le Fils, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit; mais il ne vouloit pas dire qu'il procéde du Fils, parce que l'Evangile ne le dit pas formellement. Mais, répondoit Anſelme, l'Evangile ne dit pas non plus expreſſément le contraire. Vous croiez, comme les Conciles l'ont décidé, que le Fils eſt Conſubſtantiel au Pere, que Marie eſt Mere de Dieu, & qu'il faut adorer le Saint-Eſprit, quoique ces expreſſions ne ſoient pas dans l'Ecriture. L'Archevêque Grec témoigna être perſuadé; mais il repréſenta que ces paroles, le Saint-Eſprit procéde du Fils, ſcandaliſoient les Egliſes Grecques. C'eſt pourquoi, dit-il, il faudroit aſſembler un Concile général d'Occident & d'Orient par l'autorité du Pape & du conſentement des Empereurs, pour décider cette queſtion & pluſieurs autres. Anſelme fit le même ſouhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'Aſſemblée.

On tint quelques jours après une autre Conférence dans l'Egliſe de Sainte Sophie, où l'on parla de la primauté de l'Egliſe de Rome. L'Archevêque Grec dit entre autres choſes: Nous ne lui refuſons pas le premier rang entre ſes ſœurs, c'eſt-à-dire, les Egliſes Patriarchales, & nous reconnoiſſons qu'elle préſide au Concile général; mais elle s'eſt ſéparée de nous par ſa hauteur, & elle a excédé ſon pouvoir en diviſant l'Empire, & en même-temps les Egliſes d'Occident & d'Orient. C'eſt pourquoi lorſqu'elle tient un Concile ſans nous

avec les Evêques d'Occident, ceux-ci doivent recevoir avec reſpect, & obſerver les Décrets qui ont été faits par leur conſeil & de leur conſentement. Mais pour nous, quoique nous ne ſoyons pas diviſés de l'Egliſe Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ſes Décrets qui ſont faits à notre inſçu ? Si le Pape prétend nous envoyer ſes ordres en tonnant du haut de ſon trône, juger & diſpoſer de nous & de nos Egliſes ſelon ſon bon plaiſir, nous ne ſerons donc plus que ſes eſclaves & non ſes freres. Que ſi nous nous ſoumettions à un pareil joug, il n'y auroit plus que l'Egliſe de Rome qui ſeroit en liberté, & qui donneroit des loix à toutes les autres, ſans s'aſſujettir à aucune. Le Pape ſeroit donc le ſeul Evêque, le ſeul Docteur, le ſeul Paſteur, qui rendroit compte à Dieu ſeul du troupeau qui ne ſeroit confié qu'à lui ſeul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conſerver ſa primauté ſans mépriſer ſes freres. Nous ne trouvons dans aucun Symbole, qu'il nous ſoit ordonné de confeſſer en particulier l'Egliſe de Rome, mais une Egliſe, Sainte, Catholique & Apoſtolique. Je révere avec vous l'Egliſe de Rome, mais je ne crois pas avec vous devoir la ſuivre néceſſairement en tout, ni marcher après elle les yeux fermés, par-tout où elle ira, conduite par ſon propre eſprit.

Anſelme interrompit ce diſcours, & dit : Si vous connoiſſiez comme moi l'équité, la ſageſſe, & l'humilité de l'Egliſe de Rome, vous embraſſeriez de vous-même ſa communion, & lui rendriez l'obéiſſance. Il remarqua enſuite que le Patriarcat de Conſtantinople n'a-

voit d'autre origine que l'entrepriſe des Evêques du troiſiéme Concile général & de ceux du Concile de Calcédoine, à laquelle S. Leon s'oppoſa vigoureuſement ; & après avoir traité du pouvoir des Apôtres & de la primauté du Pape, on vint à la queſtion des Azymes. On convint que cette diverſité de pratique étoit en ſoi indifférente, & ne pourroit être abolie que par un Concile univerſel. Anſelme demanda enſuite pourquoi les Grecs conſacroient le vin pur, & n'y mêloient l'eau qu'après la conſécration. L'Archevêque Grec rapporta pluſieurs raiſons de cet uſage ; mais il rejetta comme une pure calomnie, le reproche que l'on faiſoit aux Grecs de rebaptiſer les Latins. La concluſion de cette ſeconde Conférence, comme de la premiere, fut de ſouhaiter un Concile général, pour la réunion parfaite des deux Egliſes d'Orient & d'Occident.

V.

IX. Pluſieurs autres événemens conſidérables arrivés ſous le regne de Manuel.

L'Empereur Manuel écrivit au Pape Adrien vers l'an 1155, pour lui demander trois villes maritimes dans la Pouille, offrant de lui fournir de l'argent & des troupes pour chaſſer Guillaume de la Sicile. Cette propoſition fut vraiſemblablement l'occaſion de la lettre qu'Adrien écrivit à Baſile Archevêque de Theſſalonique, pour l'exhorter à procurer la réunion des Egliſes. L'Archevêque répondit au Pape, qu'ils avoient la même foi, qui étoit celle de Saint Pierre, & qu'ils offroient le même Sacrifice. A l'égard, dit-il, des petits ſujets de ſcandale, qui nous ont éloignés les uns des autres, Votre Sainteté pourra les faire ceſſer par ſon autorité, & avec les ſecours de l'Empereur qui a les mêmes intentions. La même

année l'Empereur Manuel fit une Conſtitution, par laquelle il renouvella la défenſe que ſon pere avoit faite, de prendre les biens des Evêchés vacans.

Six ou ſept ans après, l'Empereur Manuel envoya en France deux Ambaſſadeurs avec des lettres pour le Roi Louis, à qui Manuel écrivit que ſur ſon témoignage, il reconnoiſſoit Alexandre pour Pape légitime, lui rendoit le reſpect qui lui étoit dû, & déſiroit participer à ſes prieres. Ces paroles font voir que l'Empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'Egliſe de Rome. Manuel écrivit auſſi au Pape en ces termes: Vous m'avez écrit que le Roi de France doit aller avec d'autres Seigneurs au ſecours de la Terre-Sainte. Je ſuis prêt à leur donner paſſage & à leur fournir la ſubſiſtance: mais je dois avoir ma ſûreté, qu'ils ne cauſeront aucun dommage ſur mes terres, & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront ſur les Turcs. Comme vous êtes le promoteur de cette entrepriſe, je deſire que vous envoiez avec eux un Cardinal, qui puiſſe réprimer la témérité de ceux qui feront quelque déſordre, étant impoſſible qu'il ne ſe trouve quelques étourdis dans une ſi grande multitude.

L'année ſuivante l'Empereur Manuel envoia à Rome Jourdain fils de Robert Prince de Capoue, qui mit aux pieds du Pape Alexandre des préſens conſidérables, & lui offrit du ſecours contre la perſécution injuſte de Fridéric. Il aſſura le Pape que Manuel vouloit réunir l'Egliſe Grecque avec la Latine, autant qu'elle l'avoit été dans les premiers ſiécles; enſorte que les Latins & les Grecs ne fiſſent plus qu'un ſeul peuple Chrétien ſous

un seul chef. Mais il demandoit que puisque l'occasion étoit si favorable, le Pape lui rendit la Couronne Impériale, qui lui appartenoit de droit, & non pas à Frideric Allemand. Il promettoit au Pape pour cet effet de si grandes sommes d'argent, des troupes si bonnes & si nombreuses, qu'elles suffiroient pour soumettre à l'Eglise, non-seulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Quoique ces promesses parussent difficiles à accomplir, toutefois le Pape, de l'avis des Cardinaux, jugea à propos d'envoyer à l'Empereur Manuel l'Evêque d'Ostie & le Cardinal de Saint Jean & Saint Paul avec le Prince Jourdain.

X. Fêtes des Grecs.

La même année, c'est-à-dire, l'an 1165, l'Empereur Manuel publia une Constitution touchant les fêtes auxquelles les tribunaux de la justice devoient vaquer, distinguant celles du premier ordre où ils devoient être entierement fermés, & celles du second ordre où l'on pouvoit rendre la justice après le service Divin. Toutes les fêtes marquées dans cette Constitution, se trouvent encore à présent dans le Ménologe des Grecs; & il y en a que l'Eglise Latine ne célébroit pas alors, & qu'elle a reçues depuis, par exemple, la Présentation de la Vierge, sa Conception, Sainte Anne. Mais de ce que les Grecs célébroient dès-lors la Conception de la Sainte Vierge, il ne faut pas en conclure qu'ils crussent la Conception Immaculée, puisqu'ils célébrent aussi la Conception de Saint Jean-Baptiste le vingt-trois de Septembre. Pothon Prêtre & Moine de l'Abbaie de Prune en Allemagne, qui écrivoit dix ou douze ans auparavant, se plaint des nouvelles dévotions que l'on introduisoit dans les Monasteres, & dit:

Fleuri liv. 71. n. XXXVI.

Quelle raison nous a portés à célébrer de nouvelles fêtes, auſquelles quelques-uns ajoutent la Conception de Sainte Marie, qui paroît plus abſurde ?

XI. Conciles à Conſtantinople.

La même année l'Empereur Manuel fit tenir à Conſtantinople un grand Concile, qui fit neuf Canons contre ceux qui corrompoient la doctrine de l'Egliſe ſur l'Incarnation de Jeſus-Chriſt. Ces Canons furent ſouſcrits par l'Empereur, & gravés ſur des pierres que l'on mit dans l'Egliſe de Sainte Sophie. Quelques mois après, Manuel publia une Conſtitution dont voici l'occaſion. Un ſoldat avoit commis un homicide volontaire, & l'Evêque du lieu lui avoit donné l'abſolution après une épreuve aſſez courte. L'Empereur fut indigné de voir un Evêque ſi relâché dans l'adminiſtration de la pénitence. Il ordonna que l'affaire ſeroit examinée dans un Concile. Ce Concile ſe tint ; le coupable y fut condamné à faire la pénitence preſcrite par les Canons, & l'Evêque interdit pour un temps de ſes fonctions.

XII. Fin de l'Empereur Manuel.

Manuel tomba dangereuſement malade l'an 1180. Théodoſe Patriarche de Conſtantinople alla le trouver auſſi-tôt, & lui conſeilla de mettre ordre aux affaires de l'Empire, & de chercher un homme capable de conduire ſon fils qu'il laiſſoit en bas âge. Mais l'Empereur répondit qu'il étoit aſſuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'eſt qu'il croyoit à des Aſtrologues, qui lui promettoient une prompte guériſon & de grandes conquêtes. La maladie néanmoins augmentant toujours, il vit enfin évanouir ſes eſpérances ; & par le conſeil du Patriarche, il ſigna un petit écrit contre l'Aſtro-

logie. Enſuite s'étant trouvé plus mal, il ſe frappa la cuiſſe en jettant un grand cri, & demanda l'habit monaſtique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette ſurpriſe, & on l'en revêtit par deſſus ſes habits ordinaires. Il mourut ainſi, après avoir regné trente-ſept ans & demi, & fut enterré à Conſtantinople dans le monaſtere du Pantocrator, c'eſt-à-dire du Tout-Puiſſant. L'Impératrice Irene ſa mere avoit fondé ce Monaſtere; où étoient des Moines de Saint Antoine juſqu'au nombre de ſept cens. On y tranſporta peu de temps après une pierre de marbre rouge de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Epheſe, & que l'on prétendoit être celle ſur laquelle le corps de Jeſus-Chriſt avoit été embaumé à la deſcente de la Croix.

L'Empereur Manuel avoit lui-même fondé à l'entrée du Pont Euxin un Monaſtere en l'honneur de Saint Michel, où il raſſembla les Moines qu'il croioit les plus parfaits. Pour leur ôter tout ſujet de diſſipation, il n'avoit voulu leur donner ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, & avoit aſſigné tous leurs revenus ſur le tréſor impérial. Il avoit renouvellé une Conſtitution de Nicéphore Phocas, qui défendoit aux Monaſteres d'augmenter leurs acquiſitions; & il blâmoit les fondations de ſon pere & de ſon aieul, qui avoient donné aux Moines des terres fertiles & des prairies agréables. Il diſoit qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres; que les Moines doivent habiter des déſerts, des cavernes, & des lieux écartés, & ne ſe pas montrer dans les places publiques, puiſqu'ils avoient renoncé entierement au monde. Il ſe plaignoit auſſi de la décadence de l'état monaſtique, qui ne

consistoit presque plus que dans la singularité de l'habit de ceux qui l'embrassoient. Guillaume Archevêque de Tyr, qui revenant du Concile de Latran, passa à Constantinople l'hiver de la même année que l'Empereur Manuel mourut, loue extrémement la magnificence de ce Prince, & sur-tout ses aumônes. Il dit que son ame est allée au Ciel, & que sa mémoire est en bénédiction. Ce qui montre, dit M. Fleuri, que ce Prélat, tout Latin qu'il étoit, le regardoit comme Catholique. Aussi avons-nous vu que Manuel étoit en commerce avec le Pape Alexandre; & on ne peut pas dire que de son temps le schisme des Grecs fût encore consommé. Cette remarque de M. Fleuri est très-importante.

VI.

XIII. Regne d'Alexis le jeune.

Alexis Comnene âgé d'environ treize ans succéda à Manuel son pere, sous la conduite de sa mere Marie fille de Raimond Prince d'Antioche. Elle étoit gouvernée elle-même pas Alexis Comnene, cousin du défunt Empereur & Grand Maître de la garde-robe. Il y avoit alors à Constantinople un grand nombre de Latins que l'Empereur Manuel y avoit attirés. Il leur confioit les plus grandes affaires, & répandoit sur eux ses libéralités. Les Grecs en furent jaloux, & crurent que la mort de l'Empereur étoit une occasion favorable pour satisfaire leur animosité, & pour exterminer les Latins dans tout L'Empire. Ils ne purent exécuter leur mauvais dessein, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, qui gouvernoit l'Impératrice & le jeune Empereur son fils; parce qu'Alexis se servoit aussi du conseil & du secours des Latins. Mais son orgueil & son avarice le rendirent bien-tôt odieux

odieux ; & les mécontens appellerent Andronic, de la même famille des Comnenes, homme inquiet & perfide, qui sous l'Empereur Manuel avoit été en prison, & ensuite obligé d'errer dans tout l'Empire. Enfin Manuel, trois mois avant sa mort l'avoit rappellé, & pour le tenir en un exil honorable, il lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Hellespont devant Constantinople. Tout lui céda : on prit Alexis, on le lui envoia, & il lui fit crever les yeux.

XIV. Massacre des Latins à Constantinople. Fureur des Grecs.

Ensuite il fit passer à Constantinople des troupes contre les Latins. Plusieurs s'embarquerent sur quarante-quatre galeres & plusieurs vaisseaux qu'ils trouverent sur le port, emmenant avec eux leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter. Ceux qui étoient restés furent attaqués dans leurs quartiers, par les troupes d'Andronic & par le peuple de Constantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes, resisterent longtemps & vendirent chérement leur vie. Les autres, c'est-à-dire, les femmes, les enfans, les vieillards & les malades, furent brûlés impitoiablement dans leurs maisons, & tout le quartier réduit en cendres. Les Grecs n'épargnerent pas même les Eglises & les autres lieux de piété, qui furent brûlés avec ceux qui s'y étoient réfugiés, & ils ne distinguerent les Prêtres & les moines d'avec les laics, qu'en les traitant plus cruellement.

Parmi eux se trouva Jean Cardinal soûdiacre, que le Pape, à la priere de l'Empereur Manuel, avoit envoié travailler à la réunion des deux Eglises. Comme il étoit dans son

logis pendant ce maſſacre, quelques perſonnes pieuſes vinrent l'exhorter à ſe retirer. A Dieu ne plaiſe, dit-il, je ſuis ici pour l'union de l'Egliſe & par l'ordre du Pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queue d'un chien, & le traînerent ainſi par les rues. Ils traînerent auſſi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrés; ils entrerent dans l'hôpital de Saint Jean appartenant aux Chevaliers Hoſpitaliers de Jeruſalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les Prêtres & les Moines Grecs étoient les plus ardents à exciter le maſſacre: ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maiſons & dans les lieux les plus cachés, de peur que quelqu'un n'échapât, & ils les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & autres infidéles ceux qui s'étoient réfugiés chez eux, & à qui ils avoient promis de les ſauver; on en comptoit plus de quatre mille, de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition, réduits ainſi en eſclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique pluſieurs leur euſſent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce maſſacre arriva au mois d'Avril 1182.

XV. Les Latins ſe vengent cruellement

Les Latins qui s'étoient ſauvés par mer, en tirerent une cruelle vengeance. Ils s'aſſemblerent près de Conſtantinople, & s'y arrêterent quelque temps pour voir ce qui arriveroit: mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit paſſé, ils partirent enflammés de colere; & faiſant le tour de l'Heleſpont, depuis

l'embouchure de la mer Noire juſqu'à celle de la Méditéranée, ils deſcendirent dans les villes & les places, & firent main baſſe ſur tous les habitans. Ils attaquerent auſſi les monaſteres de ces côtes & des Iſles voiſines, tuerent les Moines & les Prêtres, & brûlerent les monaſteres avec ceux qui s'y étoient réfugiés. Ils en enleverent des richeſſes immenſes, dont ils réparerent leurs pertes. Car outre ce que les citoiens de Conſtantinople avoient donné depuis long-temps à ces monaſteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emporterent; & ils firent les mêmes ravages aux côtes de Theſſalie & des autres Provinces maritimes, pillant & brûlant le villes & les bourgades. Ils raſſemblerent auſſi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns aiant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent ſur un vaiſſeau avec leurs femmes & leurs enfans, & ſe retirerent en Syrie.

XVI. Andronic s'empare de l'autorité.

Cependant les principaux citoiens de Conſtantinople paſſoient le détroit pour aller ſaluer Andronic. Le Patriarche Théodoſe y alla le dernier avec les principaux du Clergé. Andronic apprenant qu'il approchoit de ſa tente, alla au-devant de lui, ſe proſterna devant le Patriarche qui étoit à cheval, & s'étant relevé, lui baiſa les pieds, l'appellant un homme de bien, un défenſeur de la vérité, un autre Chryſoſtome pour l'éloquence. Le Patriarche voiant Andronic pour la premiere fois, le trouva tel que l'Empereur Manuel le lui avoit dépeint; la taille extraordinairement grande, le regard farouche, l'air d'un homme haut &

diſſimulé, la démarche fiere, & les manieres artificieuſes & affectées. Andronic entra à Conſtantinople, où il étoit abſolument le maître auſſi-bien que par-tout l'Empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner auſſi-bien qu'Agnès ſœur de Philippe Auguſte Roi de France, avec laquelle Alexis étoit fiancé. Andronic vouloit obliger le Patriarche Théodoſe à exécuter ſes ordres les plus injuſtes. Mais le Patriarche demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic ; & voiant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien & que le mal devenoit incurable, il renonça au Siége de Conſtantinople qu'il avoit rempli pendant ſix ans, & ſe retira à l'Iſle Terebinte où il s'étoit bâti un logement & un ſepulchre. Andronic ravi de cette retraite, qui n'étoit pas fort conforme aux regles, mit ſur le Siége de Conſtantinople un homme diſpoſé à ſe conformer à toutes ſes volontés dans l'exercice de ſon miniſtere.

XVII. Andronic ſe fait aſſocier à l'Empire. Sa barbarie à l'égard du jeune Alexis

Ce fut par ce nouveau Patriarche nommé Baſile, qu'Andronic fit couronner l'Empereur Alexis le jour de la Pentecôte 1182 ; & pour témoigner plus de reſpect à ce jeune Prince, il le porta ſur ſes épaules à la grande Egliſe, en verſant beaucoup de larmes. Mais quelque temps après, il le fit conſentir à l'aſſocier à l'Empire ; & ils furent couronnés enſemble. Dans cette cérémonie Andronic fut nommé le premier, ſous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. A la Communion, quand Andronic eut reçu le Pain céleſte, il étendit les mains pour prendre le Calice, & jura par les myſteres terribles, qu'il n'acceptoit l'Empire que pour ſoulager Alexis. Peu de jours après, ſon Conſeil aiant

décidé qu'il étoit dangereux pour un Etat d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut résolue : on l'étrangla pendant la nuit, & on porta le corps à Andronic, qui lui donna des coups de pieds, lui fit couper la tête qu'il voulut avoir, & il fit jetter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Telle fut la fin de l'Empereur Alexis fils de Manuel, qui n'avoit pas encore quinze ans accomplis.

VII.

XVIII. Regne d'Andronic. Révolte contre lui. Sa fin funeste.

Andronic quoique fort âgé épousa Agnès sœur du Roi de France, qui avoit été fiancée au jeune Empereur Alexis, & qui avoit à peine onze ans. Il se fit ensuite absoudre dans un concile, lui & tous ses complices, d'avoir violé le serment qu'ils avoient prêté à l'Empereur Manuel, & à son fils. Les Evêques accorderent l'absolution par des décrets qu'ils publierent ; & pour les récompenser de cette prévarication, Andronic leur accorda quelques petites graces, entre autres, la permission de s'asseoir sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais comme son regne ne fut que de deux ans, ils ne jouirent pas long-temps de cet honneur. En effet Andronic s'attira une infinité d'ennemis par ses soupçons & par ses cruautés. Le plus formidable fut Isaac l'Ange, qui aiant tué celui qui vouloit l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans sainte Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre. On s'assembla pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple émû commença à le demander pour Empereur : on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit, & avant qu'Isaac sortît de sainte Sophie ; on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin, qui étoit suspendue sur l'au-

tel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'Empereur, qui passoit par hazard, & on le promena ainsi par la ville, suivi du Patriarche Basile, que le peuple traîna malgré lui. Isaac l'Ange fut ainsi proclamé Empereur & mis en possession du Palais, que le peuple pilla sans épargner les ornemens de la chapelle Impériale, & le reliquaire où l'on prétendoit conserver la lettre de Jesus-Christ à Abgar.

Le malheureux Andronic s'enfuit par mer; mais il fut pris, chargé de chaîne & présenté à Isaac, qui permit à tout le monde de lui faire toute sorte d'insultes. On lui donna des soufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui cassa les dents, il fut le jouet du peuple, & sur-tout des femmes dont il avoit fait mourir les maris. Ensuite on lui coupa la main droite, & on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit sur un chameau, & on le promena dans la place publique, la tête nue & le corps couvert d'un méchant haillon. La populace lui fit sentir toute sa fureur: on lui disoit les injures les plus grossieres & les plus infâmes: on lui rempliſſoit le nez d'ordures, on lui en couvroit le visage, on lui jettoit des pierres, & quelques-uns le perçoient avec des broches; une femme lui jetta de l'eau bouillante sur la tête: c'étoit à qui l'outrageroit davantage. Il soutint tous ces horribles traitemens avec beaucoup de fermeté, ne disant autre chose que ces mots *Kirie, eléison*, Seigneur aiez pitié de moi. Pourquoi, disoit-il au peuple, achevez-vous de briser un roseau cassé? Il faisoit allusion aux paroles de l'Ecriture,

dont il étoit très-bien instruit, quoiqu'il n'en eût point fait usage pour le reglement de ses mœurs. Enfin on le mena au théatre, où on le pendit par les pieds, ce qui donna occasion de l'outrager de nouveau jusqu'à ce qu'il expirât. Telle fut la fin misérable d'Andronic, qui n'avoit regné que deux ans.

VIII.

XIX. Regne d'Isaac l'Ange.

Isaac l'Ange en regna près de dix, & commença par reprendre les villes dont les Siciliens s'étoient emparés. Il fit dépoſer le Patriarche Basile, quoiqu'il eût beaucoup contribué à le faire Empereur. La cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique, qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. L'Empereur Isaac fit mettre à sa place Nicétas qu'il n'y laissa que trois ans & demi. Il n'avoit d'autres reproches à lui faire que sa trop grande vieillesse. Il donna le Siége de Constantinople à un moine nommé Léonce, après avoir fait serment devant tout le monde, qu'il ne le connoissoit point auparavant, mais que dans une vision la Sainte Vierge lui avoit fait connoître son mérite. Il le représentoit comme un homme merveilleux; & néanmoins il ne le laissa pas un an sur le Siége de Constantinople; & en 1193. il y mit Dosithée Patriarche de Jérusalem. Mais comme il sçavoit que cette translation étoit contre les Canons, il consulta artificieusement Théodore Balzamon Patriarche Grec d'Antioche qui résidoit à Constantinople, & qui étoit le plus habile Jurisconsulte de son siécle. L'Empereur le prit en particulier, & lui dit: Il est triste que l'Eglise soit tellement dépourvue d'hommes de mérite, que nous ne puissions en trouver un qui soit

digne de remplir le Siége de Conſtantinople. Il y a long-tems, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante : mais je ſuis retenu par la ſévérité des Canons contre les tranſlations. Si par la profonde connoiſſance que vous avez, vous pouviez prouver que cette tranſlation eſt permiſe ; je la regarderois comme un grand avantage. Théodore répondit que la choſe étoit faiſable ; & en ayant conferé avec pluſieurs Evêques, on ne manqua pas de décider que la tranſlation étoit permiſe. L'Empereur en fit un Décret, mais ce fut Doſithée qui fut transferé de Jéruſalem à Conſtantinople. Il fut mis ſur ce Siége avec une pompe extraordinaire. Les Evêques fâchés d'avoir violé les Canons pour un ſi indigne ſujet, dépoſerent Doſithée ; que l'Empereur remit en poſſeſſion malgré eux.

Cependant Iſaac l'Ange s'attira pluſieurs conjurations par ſa mauvaiſe conduite. Son frere Alexis ſe fit proclamer Empereur, fit arracher les yeux à Iſaac, & le mit en priſon où on lui donnoit du pain par meſure. Il n'avoit pas encore quarante ans lorſque ſon frere lui ôta la couronne. Il avoit fait bâtir des Egliſes & des Hôpitaux, mais aux dépens du peuple, qu'il accabloit d'impoſitions, & des autres Egliſes qu'il pilloit pour orner les ſiennes. Alexis prit le ſurnom de Comnene, plus illuſtre que celui de l'Ange, & regna huit ans. Nous parlerons de lui dans l'hiſtoire du treiziéme ſiécle.

ARTICLE X.

Pluſieurs Saints.

I.

SAint Malachie étoit né de parens nobles & d'une mere très-pieuſe, à la fin du onziéme ſiécle. Il fut élevé dans la ville d'Armac, où il fit ſes études, & mena ſous la conduite d'un ſaint homme nommé Imarius une vie très-auſtere. Quelque temps après, Celſe Archevêque d'Armac l'ordonna diacre & enſuite Prêtre malgré lui; ſans attendre l'âge preſcrit par les Canons, qui s'obſervoient encore alors ſçavoir, vingt-cinq ans pour le diaconat, & trente pour la prêtriſe. L'Archevêque l'aiant fait ſon vicaire, Malachie commença à travailler avec fruit à l'inſtruction de ce peuple encore barbare. Il abolit les ſuperſtitions, établit le chant des Heures Canoniales, l'uſage de la confeſſion & fit faire des réglemens utiles. Pour s'inſtruire lui-même de plus en plus, il prit conſeil de Malc Evêque de Leſmor, célébre non-ſeulement par ſa ſcience & ſa vertu, mais encore par ſes miracles. Malachie demeura quelques années auprès de lui, & aiant enſuite été rappellé en Ultonie, il rétablit le célébre monaſtere de Bancor, où avoit vécu Saint Colomban cinq cens ans auparavant. Ce monaſtere avoit été ruiné par des Pirates, & étoit demeuré long-temps déſert.

I. S. MALACHIE Archevêque d'Armac. Il eſt élevé au Sacerdoce. Ses travaux.

Le Siége Epiſcopal de Conoret dans la même Province d'Ultonie étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui pour le remplir.

II. Son Epiſcopat.

Triste état du Christianisme en Irlande.

Quand il voulut commencer l'exercice de ses fonctions, il trouva des barbares plus semblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient Chrétiens que de nom, ne contractoient point de mariages légitimes, ne se confessoient point & ne demandoient point de pénitence. Aussi personne ne songeoit à la leur imposer. Les Ecclésiastiques étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïcs dans l'oisiveté : il n'y avoit dans les Eglises ni offices ni instructions. Le Saint Evêque ne perdit point courage : il exhorta en public & en particulier, il visita le Diocèse, il souffrit toutes sortes de fâtigues, les mépris & les mauvais traitemens ; il passa des nuits en priere devant Dieu. Enfin il vainquit la dureté de ce peuple, & y établit la discipline, la fréquentation des Eglises, l'usage des Sacremens, les mariages légitimes.

III.

Il est élevé sur le Siége d'Armac & rétablit le bon ordre dans cette Eglise.

Quelques années après, Celse Archevêque d'Armac étant tombé malade, & se voiant près de sa fin, ordonna que l'Evêque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fût plus digne ; & il l'ordonna par l'autorité de Saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister. Son dessein en nommant Malachie pour lui succeder, étoit de détruire un horrible abus qui regnoit depuis long-temps dans l'Eglise d'Armac. Le Siége en étoit devenu héréditaire, & on n'y souffroit point d'Archevêque qui ne fût d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis près de deux cens ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette famille, on y mettoit des laïcs, & il y en avoit eu déja huit avant Celse. De-là venoit ce relâchement de la discipline, cet oublide la Religion, cette barbarie dans toute l'Irlande, où les Evêchés étoient changés &

multipliés sans regle & sans raison, selon la fantaisie du Métropolitain ; en sorte que l'on mettoit des Evêques presque en chaque Eglise. C'étoit afin de rémédier à ces maux que Celse vouloit avoir Malachie pour successeur.

Il fut élu en effet après la mort de Celse ; mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en possession de ce Siége, s'en empara & s'y maintint par violence pendant cinq ans. Malachie profita de l'occasion pour refuser cette dignité, représentant d'ailleurs qu'il étoit lié à un autre Eglise ; mais il fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il se rendit, en disant qu'il n'obéissoit que dans l'espérance du Martyre, & à condition que quand l'Eglise d'Armac seroit délivrée des usurpateurs, & que la paix y seroit affermie, on lui permettroit de retourner à son premier Siége. Pendant les deux années que Maurice vécut encore, Malachie n'entra point dans la ville, de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parens nommé Nigel ; mais le Roi, les Evêques & tout le peuple fidéle, firent prendre possession à Malachie. Nigel obligé de s'enfuir, emporta les marques de la dignité, qui étoient l'Evangile de Saint Patrice, & le bâton de Jesus. Les Irlandois donnoient ce nom à un bâton orné d'or & des pierreries, qu'ils croioient que Notre Seigneur avoit tenu entre ses mains. Avec ces Reliques, Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant par-tout où il alloit.

IV. Il quitte le Siége D'Armac.

Malachie après avoir rétabli la paix & la liberté dans l'Eglise d'Armac, & réformé la conduite & les meurs de ses diocésains, quitta ce Siége suivant la déclaration qu'il en avoit fai-

Sa réputation. Il ſe lie avec Saint Bernard.

te en l'acceptant, & mit à ſa place Gélaſe, homme de mérite & digne de lui ſuccéder. Il retourna enſuite à ſon ancien Diocèſe, où il forma une Communauté de Chanoines réguliers, avec leſquels il auroit voulu pouvoir vivre en retraite. Mais ſa grande réputation ne le lui permit pas; tout le monde venoit en foule le conſulter, même les plus puiſſans du païs, on le regardoit comme un Apôtre, & ſes déciſions paſſoient pour des oracles. Il réſolut enſuite d'aller à Rome; & aiant paſſé en Ecoſſe & en Angleterre, il vint en France & ſéjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec Saint Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le Pape Innocent II, & il lui demanda avec larmes & avec inſtance la liberté de ſe retirer & de mourir à Clairvaux. Mais le Pape n'y voulut jamais conſentir jugeant avec raiſon, que ce Saint Evêque ſeroit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome à viſiter les Saints Lieux; & pendant ce temps le Pape s'informa exactement des mœurs des Irlandois, de l'état des Egliſes, & des grandes choſes que Dieu avoit faites par ſon miniſtere. Quand il fut ſur ſon départ, le Pape le fit ſon Légat par toute l'Irlande, & lui donna toute ſorte de marques d'eſtime & de confiance.

V. Il fonde des Monaſteres en Irlande. Ses travaux. Ses vertus.

A ſon retour il ſéjourna encore à Clairvaux. Il fut très-affligé de n'y pouvoir demeurer; mais il y laiſſa quatre de ſes diſciples pour prendre l'eſprit & la régle de cette ſainte maiſon. Etant arrivé en Irlande, il y en envoia encore d'autres, dont il ſe ſervit quelques années après, pour fonder dans le Diocèſe d'Armac l'Abbaïe de Mellifont, qui produiſit cinq autres monaſteres dans la ſuite. Il tint pluſieurs

Conciles en divers lieux pour rétablir la diſcipline, que la négligence des Evêques avoit laiſſé abolir. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçu comme venant du Ciel, & on le mettoit par écrit pour en conſerver la mémoire. Ses paroles étoient ſoutenues par la ſainteté de ſa vie & par la vertu des miracles. Tout étoit édifiant en ſa perſonne. Sa gravité étoit accompagnée d'une douceur qu'il lui attiroit en même-temps l'amour & la vénération. Il n'avoit rien en propre & vivoit pauvrement, afin de pouvoir aſſiſter plus abondamment les pauvres. Il viſitoit très-ſouvent les Egliſes & faiſoit ſes viſites à pied. Il logeoit, autant qu'il pouvoit, dans les Monaſteres qu'il avoit établis, & y obſervoit la régle ſans la moindre diſtinction. C'eſt Saint Bernard qui nous apprend ces particularités de la vie du Saint Evêque ſon ami; & il raconte auſſi en détail un grand nombre de ſes miracles, des prophéties, des révélations, des punitions d'impies, des guériſons de malades, & des converſions miraculeuſes: mais il avoue qu'il s'arrête plus volontiers à ce qui peut-être imité, qu'à ce qui n'eſt qu'un objet d'admiration.

V. I. Il retourne à Clairvaux & y tombe malade.

Saint Malachie déſiroit depuis long-temps le pallium pour honorer ſon Siége. Le Pape Innocent le lui avoit promis, & il étoit affligé de ne l'avoir pas reçu de ſon vivant. Mais ſçachant que le Pape Eugene étoit en France, il voulut profiter de l'occaſion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de ſa chere maiſon de Clairvaux. Il aſſembla donc ſon Concile, & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui ſe préſentoient, il déclara ſon deſſein touchant le pallium: les Evêques l'approuverent, à condition qu'il

l'enverroit demander par un autre. Voyant néanmoins qu'il étoit réſolu d'y aller lui-même, & que d'ailleurs le voyage n'étoit pas fort long, ils n'oſerent s'y oppoſer. Lorſque Malachie arriva à Clairvaux, Saint Bernard le reçut avec une joye incroïable. Mais le Pape étoit déjà à Rome ou près d'y arriver. Malachie s'arrêta quelque temps dans cette ſainte maiſon pour ſe préparer au voiage de Rome. Quatre ou cinq jours après ſon arrivée, aiant célébré la Meſſe conventuelle le jour de Saint Luc, la fiévre le prit & il ſe mit au lit. Toute la communauté s'empreſſoit à le ſervir, & à lui donner tous les ſoulagemens poſſibles; mais il leur diſoit : Vos ſoins ſont inutiles; je fais néanmoins pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il ſçavoit que ſa fin étoit proche, & il aſſûroit qu'il mourroit cette année & au jour qu'il déſiroit depuis ſi long-temps, qui étoit celui de la commémoration des morts, aiant beaucoup de confiance aux prieres que les vivans font ce jour-là pour les morts. Il avoit auſſi dit long-tems anparavant, que s'il mouroit en voiage, il vouloit mourir à Clairvaux.

VII. Sa mort. Il demanda l'huile ſainte; & comme la communauté ſe préparoit à venir la lui apporter ſolemnellement, il ne le voulut pas ſouffrir, mais il deſcendit de la chambre haute où il étoit, marchant de ſon pied, & il remonta de même, après avoir reçû l'Extrême-onction & le Viatique. Son viſage n'étoit point changé, & on ne pouvoit croire qu'il fut ſi près de ſa fin. Mais on changea d'avis le ſoir du jour de la Touſſaint : on vit qu'il étoit à l'extrémité, & toute la communauté ſe rendit auprès de lui. Il leur donna à tous ſa bénédiction par l'impoſition des mains, & les recommanda à Dieu,

Enfin il mourut la nuit même du ſecond jour de Novembre l'an 1148, étant dans ſa cinquante-quatrieme année. Saint Bernard fit ſon oraiſon funébre le jour même : & quelque temps après il écrivit ſa vie à la priere de l'Abbé Congan, & de toute la communauté des Ciſterciens qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif de Saint Bernard en écrivant cette vie, fut de conſerver la mémoire d'un ſi grand exemple de vertu, dans un temps où les Saints étoient ſi rares, particuliérement entre les Evêques.

I I.

VII. S PIERRE de Tarantaiſe.

Sa naiſſance.

Sa retraite.

Pierre n'âquit dans un village du Diocèſe de Vienne en Dauphiné l'an 1102 de parens d'une condition médiocre, mais d'une vertu éminente, qui après avoir élévé leurs enfans, s'appliquerent entiérement aux œuvres de charité. Ils exerçoient l'hoſpitalité & donnoient leur lit aux étrangers & aux pauvres, tandis qu'ils conchoient eux-mêmes ſur la paille. Pierre obtint de ſes parens la permiſſion d'étudier. Il étoit grave & modeſte, fuioit le jeu, aimoit la priere & les bonnes lectures. Il entra dans le clergé, de même que ſon frere aîné ; & cependant le pere & la mere, par une conduite qui n'a guéres d'imitateurs, ne voulurent point leur procurer de bénéfice.

Pierre étant âgé de vingt ans, embraſſa la vie monaſtique à Bonnevaux, Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux. Il ſe conduiſit avec tant de ſageſſe, que l'Abbé le fit paſſer par différentes charges, & dix ans après, il l'envoia à la nouvelle Abbaïe de Tamiés dans le Diocèſe de Tarantaiſe, & voulut qu'il en fut le premier Abbé. Malgré la ſtérilité du lieu, Pierre y bâtit un Hôpital pour les pauvres & les paſſans,

avec le secours d'Amédée III. Comte de Savoie, qui prenoit souvent ses conseils. Ainsi son amour pour la retraite n'empêcha pas qu'il ne fût connu dans le monde ; & le Siége de Tarantaise étant venu à vaquer, il fut élu pour le remplir.

VIII. Son Episcopat. Ses travaux.

Il fut le seul qui s'opposa à ce choix, & l'on ne put vaincre sa résistance, qu'en employant l'autorité de Saint Bernard & du Chapitre général de Cîteaux. Forcé d'obéir à ses Supérieurs, il fut ordonné Archevêque de Tarantaise, & gouverna cette Eglise trente-trois ans. Sa dignité ne lui fit point changer sa maniere de vivre. Son habit étoit pauvre ; & si on lui en donnoit un meilleur, il en faisoit présent aussi-tôt à celui qui n'en avoit point. Sa nourriture étoit du pain bis, & des légumes de la même marmite que l'on mettoit pour les pauvres. Il suppléoit par des prieres particulieres, au long Office du monastere, dont il s'affligeoit d'être privé ; & au travail des mains par la fatigue des voiages & des fonctions épiscopales. Il passoit quelquefois des journées entieres à administrer le Sacrement de Confirmation. Il prêchoit assidûment, mais laissant à d'autres les Sermons étudiés pour les auditeurs plus délicats, il s'appliquoit à instruire les simples & à les consoler, pendant qu'il reprenoit avec force & qu'il intimidoit les pécheurs. Il trouva dans son Eglise un clergé peu réglé, les Offices divins négligés, les biens Ecclésiastiques dissipés, les bâtimens à demi ruinés, & les peuples plongés dans l'ignorance. Il gagna ces derniers par ses instructions & ses aumônes ; établit la vie commune & réguliére dans le clergé, fit restituer les biens Ecclésiastiques, & rebâtir les Eglises. Mais il dou-

na ſes principaux ſoins au ſoulagement des pauvres & des malades. Sa maiſon étoit en tout temps l'aſile de ceux qui ſouffroient, mais ſur tout les trois derniers mois avant la moiſſon, parce que c'eſt alors que les vivres manquent davantage dans les montagnes de la Tarantaiſe.

IX. Ses Miracles Sa retraite.

L'Auteur de ſa vie, qui a été le compagnon de ſes travaux & le témoin de la plûpart de ſes actions depuis ſon Epiſcopat, aſſure que Dieu lui accorda le don des miracles, & qu'il en fit un grand nombre dans le païs des Suiſſes, & dans l'Abbaïe de Saint Claude en Franche-Comté, où il alloit de temps en temps faire des retraites. Cette faveur l'épouvanta : il craignit que l'éclat & la réputation qui l'accompagnoient pat-tout, ne lui cauſaſſent de la vanité. D'ailleurs il appréhendoit ſans ceſſe de ſuccomber ſous le fardeau de l'Epiſcopat. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de s'aller cacher dans la ſolitude. Il partit la nuit ſécrétement ; & après bien des fâtigues & des dangers, il arriva en Allemagne dans un monaſtere de ſon Ordre, où il étoit entiérement inconnu. Il y vivoit comme un ſimple moine, & goûtoit le repos qu'il avoit tant déſiré. Mais dans le temps qu'il s'y attendoit le moins, un jeune homme de ſon Diocèſe, qui avoit été inſtruit ſous ſa diſcipline, entra dans le lieu de ſa retraite. Ce voiageur s'étant mis à conſidérer tous les freres qui ſortoient de l'Egliſe pour aller au travail, reconnut ſon Evêque, & le fit connoître à toute la communauté. Les Religieux fort ſurpris, ſe jetterent auſſi-tôt à ſes pieds fondant en larmes, & lui demanderent ſa bénédiction.

Le Saint Prélat inconſolable de ſe voir de-

X. Il retourne à ſon Egliſe. ſes dernieres actions. ſa mort.

couvert, verſa des torrens de larmes ; & il méditoit quelque nouvelle retraite, mais on ne lui en laiſſa pas la liberté, de ſorte qu'il fut contraint de retourner à ſon Diocèſe. Il reprit ſes fonctions, pour obéir à Dieu qui lui marquoit ſa volonté d'une maniere ſi ſenſible. Il acheva pour lors de conſacrer à Dieu le reſte de ſa famille. Il avoit coutume de faire copier les Livres de Saint Auguſtin pour en faire préſent à diverſes Egliſes. Il fut preſque le ſeul des Evêques relevans de l'Empire, qui eut le courage de s'oppoſer à l'Antipape Victor, que l'Empereur ſoutenoit. Le Pape Alexandre le fit venir auprès de lui, afin qu'il prêchât publiquement contre les ſchiſmatiques. Quelque temps après, il l'envoia en France pour travailler à reconcilier les Rois de France & d'Angleterre. Son voiage fut accompagné de miracles, & les deux Princes firent la paix. A ſon retour il tomba malade, & fut obligé de s'arrêter au monaſtere de Belleval au Diocèſe de Beſançon. Il y mourut l'an 1174 âgé de ſoixante & treize ans.

III.

XI. S. LAURENT de Dublin. ſon éducation.

Laurent nâquit en Irlande. Son pere nommé Maurice, étoit Seigneur d'une des principales Provinces de cette Iſle. Laurent fut le dernier de ſes fils. On l'éléva d'une maniere convenable à ſa naiſſance, & il répondit parfaitement aux ſoins que l'on prenoit de lui. Il n'avoit que dix ans, lorſque ſon pere l'envoia en ôtage au Roi d'Irlande, dont il étoit devenu l'ennemi. Ce Prince cruel traita cet enfant avec beaucoup d'inhumanité, & l'envoia dans un lieu ſtérile & déſert où il manquoit de tout. Maurice en fut averti & vint à bout de délivrer ſon fils. Voulant conſacrer à Dieu un de ſes

enfans, il pria l'Evêque de Glindalac de les tirer au ſort. Le jeune Laurent que Dieu avoit deſtiné à ſon ſervice, dit auſſi-tôt à ſon pere : Il n'eſt pas beſoin de tirer au ſort : je me conſacre de tout mon cœur au ſervice de Dieu ; je ne veux point d'autre héritage, & j'abandonne le monde à ceux qui l'aiment. Il fit des progrès étonnans dans la vertu, auſſi-bien que dans les ſciences ; & dans un âge peu avancé on voioit en lui la ſageſſe des vieillards. N'aiant encore que vingt-cinq ans, il fut élu pour gouverner des religieux qui compoſoient le Clergé de l'Egliſe Cathédrale de Glindalac. Il s'appliqua à y maintenir une régularité exacte, & il en donna toujours l'exemple à ſes religieux. Pendant les quatre premieres années, il y eut dans le pais une diſette extraodinaire, & Laurent n'épargna rien pour le ſoulagement des pauvres.

XII. Son Epiſcopat. Ses travaux.

Après la mort de l'Evêque de Glindalac, tout le monde jetta les yeux ſur lui. Son humilité s'en défendit ; mais Dieu le réſervoit à un plus grand Siége. Ce fut celui de Dublin, qui vaqua peu de tems après. Laurent ne put éviter ce fardeau, dont le poids lui étoit ſi redoutable, & il fut ſacré par Gélaſe, Primat d'Irlande. Son premier ſoin fut de veiller ſur toute ſa conduite, afin d'être un parfait modéle pour le peuple que Dieu lui avoit confié. Il s'appliqua à l'inſtruire de tous ſes devoirs. Il rétablit la régularité parmi les Chanoines de ſon égliſe. Non-ſeulement il portoit l'habit de Chanoine régulier, mais il en menoit lui-même la vie, mangeant au réfectoire, gardant le ſilence dans les temps marqués, & aſſiſtant aux Offices de la nuit. Depuis qu'il eut embraſſé cet inſtitut, il ne mar-

gea point de viande. Il examinoit toutes ſes actions avec un grand ſoin, & puniſſoit rigoureuſement ſes moindres fautes. Il exerçoit l'hoſpitalité avec magnificence, & ſes libéralités envers les pauvres étoient extraordinaires. Il ſe retiroit ſouvent dans une affreuſe ſolitude ; & après y avoir contemplé la vérité, il en ſortoit plein d'un zéle & d'une ardeur, toute divine, & alloit attaquer avec courage les déréglemens auſquels ſon peuple n'étoit que trop abandonné. Il en avoit ſouvent prédit la punition, & il eut la douleur d'en être témoin. La ville de Dublin fut aſſiégée par le Roi d'Irlande, qui fut ſoutenu par les troupes qu'il avoit fait venir d'Angleterre. La ville fut priſe & abandonnée au pillage. On vit alors ce digne Paſteur courir de tous côtés, s'expoſer à la mort pour tâcher d'en délivrer quelques-uns, conſoler les affligés, ſoulager ceux qui étoient dans le beſoin, aſſiſter les mourans, faire enterrer les morts. Quelque temps après, il fut obligé d'aller en Angleterre, où il fut bien reçu par le Roi Henri qui étoit à Cantorberi. Après avoir paſſé la nuit au tombeau de Saint Thomas ; comme il alloit à l'autel dire une Meſſe ſolemnelle, un homme qui étoit fou, & qui avoit ouï dire que Laurent étoit un Saint, s'imagina qu'il feroit une belle action, s'il le rendoit martyr comme Saint Thomas. C'eſt pourquoi il lui déchargea un grand coup ſur la tête. Laurent tomba au coin de l'autel. Tout le monde crut qu'il étoit bleſſé à mort. Mais un peu après il leva la tête, & s'étant fait apporter de l'eau, il dit l'Oraiſon Dominicale, fit le ſigne de la croix ſur l'eau, & après en avoir fait laver ſa plaie, il ſe trouva guéri & chanta la Meſſe.

Diverses affaires de son église l'obligerent d'aller à Rome. Il y soutint généreusement les libertés de l'Eglise d'Irlande ; & il se fit tellement estimer par sa sagesse, que lorsqu'il retourna en son païs, le Pape le fit son Légat dans toute l'Irlande. Il ne se servit de ce nouveau pouvoir, que pour travailler à corriger tous les abus & pour réformer le Clergé. La famine s'étant fait sentir dans toute l'Irlande, il fit des aumônes extraordinaires. Beaucoup de femmes qui ne pouvoient nourrir leurs enfans, les portoient à sa porte, assûrées qu'il ne les abandonneroit pas. Laurent en prenoit soin en effet, & il en avoit quelquefois jusqu'à deux cens. La charité l'aiant obligé d'aller en Angleterre, pour tâcher de terminer un grand différend qui s'étoit élevé entre Henri II Roi d'Angleterre & le Roi d'Irlande, il passa en Normandie, où Henri s'étoit retiré parce qu'il ne vouloit point entendre parler d'accommodement ; mais à peine étoit-il entré dans cette Province, qu'il fut attaqué d'une fiévre violente. En arrivant à Eu, à la vûe de l'Eglise de Notre-Dame, il dit : C'est ici le lieu où je dois me reposer pour toujours. Il y mourut en effet après une courte maladie l'an 1181.

IV.

XIII. S. Etienne d'Obazine. Ses vertus. Sa retraite.

Etienne nâquit dans le Limousin & reçut une éducation chrétienne. Aiant été élevé au Sacerdoce, il se crut obligé à une vie plus parfaite que celle qu'il avoit menée auparavant. Il renonça aux satisfactions les plus innocentes, & il portoit sous ses habits un rude cilice. Ses jeûnes devinrent presque continuels, & ses prieres étoient accompagnées de larmes. Il avoit reçu de Dieu le don de la parole, &

ſes diſcours étoient ſi touchans, qu'on ne ſe laſſoit point de l'entendre. Il étudioit avec beaucoup d'aſſiduité l'Ecriture Sainte & les Ouvrages des Saints Peres. Cette étude lui apprenant de plus en plus le néant des choſes du monde, il réſolut d'y renoncer, & d'entrer dans la carriere d'une pénitence plus rigoureuſe. Un de ſes amis s'unit à lui : ils donnerent l'un & l'autre aux pauvres tout ce qu'ils poſſédoient, & chercherent un lieu ſolitaire où ils puſſent vivre ſéparés de tous les hommes. Pluſieurs perſonnes attirées par l'odeur de la piété d'Etienne, ſe mirent ſous ſa conduite ; & avec l'approbation de l'Evêque de Limoges, ces pieux ſolitaires bâtirent un monaſtere, qui n'étoit proprement qu'un amas de cabanes. Leurs auſtérités étoient extraordinaires. Tout leur temps étoit partagé entre la priere, la lecture, & le travail des mains.

XIV. Il fonde pluſieurs monaſteres qu'il unit à l'Ordre de Cîteaux.

Comme le nombre des ſolitaires augmentoit tous les jours, Etienne ſe crut obligé d'agrandir ſon monaſtere, qu'il nomma Obazine du nom de la forêt où il étoit ſitué. Un grand nombre de femmes chrétiennes voulut ſe mettre auſſi ſous la conduite d'Etienne, qui fit bâtir pour elles un monaſtere. Leur nombre alla en peu de temps juſqu'à cent cinquante. Lorſqu'elles parloient à quelqu'un, elles ne pouvoient ni voir, ni être vues. Etienne craignant que la régularité qu'il avoit établie dans les monaſteres, ne s'affoiblit après ſa mort, parce qu'il n'avoit point écrit de Regle, conſulta le Prieur de la Chartreuſe qui étoit alors le Vénérable Guigues, ſur l'inſtitut qu'il devoit choiſir ; & le Prieur lui conſeilla de s'attacher à celui de Cîteaux, parce que les Chartreux étoient bornés dans le nombre des

perſones qu'ils devoient recevoir. Etienne alla donc trouver le Pape Eugene qui étoit à Cîteaux, pour le prier d'unir à cet Ordre les monaſteres qu'il avoit fondés. Le Pape approuva ſon deſſein ; & aiant fait appeller Rainard Abbé de Cîteaux, homme d'un mérite ſingulier, il lui recommanda Etienne, & lui dit de le regarder comme ſon fils & de l'aſſocier à l'Ordre. Rainard le préſenta aux Abbés aſſemblés en Chapitre général, & leur dit ; Vous voiez cet Abbé de petite taille & de mauvaiſe mine : c'eſt un homme plein de l'Eſprit de Dieu. Leur aiant en même-temps déclaré l'ordre du Pape, ils le reçurent tout d'une voix & unirent à Cîteaux les monaſteres qu'Etienne avoit établis. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la Maiſon d'Obazine avoit certaines pratiques contraires aux coutumes de Cîteaux, mais Rainard dit que ces différences s'aboliroient peu à peu. Etienne retourna plein de joie à Obazine avec deux moines Prêtres & deux freres laics de Cîteaux, que Rainard lui avoit donnés pour l'inſtruire de la Regle de Cîteaux. Le changement qui fit le plus de peine à l'Abbé Etienne, fut d'accorder l'uſage de la viande aux malades. Depuis cette aſſociation le monaſtere d'Obazine ne fit qu'augmenter, & il continua d'en produire pluſieurs autres.

XV. Son déſintéreſſement Sa mort.

Etienne fut donc obligé d'augmenter les bâtimens de la maiſon d'Obazine ; & comme l'Evêque lui permettoit d'accorder des indulgences à ceux qui feroient des offrandes à ce monaſtere, Etienne répondit : Nous ne voulons point introduire une coutume qui ſcandaliſeroit les peuples, & qui nous couvriroit de confuſion, en donnant des indulgences

que nous n'avons pas le pouvoir d'accorder. La même chose arriva à ce saint Abbé dans un autre Diocèse, où il fondoit un nouveau monastere. L'Evêque lui aiant demandé combien il souhaitoit d'indulgences pour ceux qui contribueroient au bâtimens, il répondit : Comment pourrions-nous décharger les autres de leurs iniquités, nous qui sommes accablés du poids de nos propres péchés ? Bien loin d'attirer à son monastere les biens des riches, il donnoit aux pauvres quelquefois même ce qui étoit nécessaire à la maison. Etant allé dans un de ses monasteres pour l'élection d'un nouvel Abbé, il y tomba malade & mourut en priant avec ses freres. Ce fut l'an 1159.

V.

XVI. LE B. PONS de Laraze. Ses désordres. Sa conversion.

Un Gentilhomme de Languedoc donna dans le douziéme siécle un exemple mémorable de pénitence. Il se nommoit Pons, & étoit Seigneur de Laraze château très-fortifié dans le Diocèse de Lodéve. Il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur. Mais n'aiant d'autre régle de sa conduite que ses passions, il s'abandonna à toute sorte de déréglemens. Il étoit très-incommode à ses voisins, surprenoit les uns par ses discours artificieux, dépouilloit les autres de leurs biens par violence, & ne s'occupoit jour & nuit qu'à exercer un honteux brigandage. Il méprisoit les loix les plus sacrées : & ne parloit de la Religion qu'avec mépris. Dieu fit éclater en cet insigne pécheur les richesses inépuisables de sa grace. Il perça le cœur de Pons d'une crainte salutaire, & lui fit rompre toutes ses mauvaises habitudes. Il fit part à son épouse de la résolution qu'il prenoit, de ne s'occuper que des moiens d'expier ses péchés.

chés. Elle s'en réjouit, ſe mit avec ſa fille dans le monaſtere de Drinone, & Pons plaça ſon fils à Saint Sauveur de Lodève. Ses voiſins & ſes amis ſurpris d'un tel changement, vinrent trouver Pons, qui leur parla ſi fortement du mépris du monde, de la vanité de ſes biens, de ſes honneurs & de ſes plaiſirs, des avantages de la pénitence, & du prix ineſtimable d'une ſincere piété, que pluſieurs en furent touchés. Six de ſes amis ſe joignirent à lui, aſſurant qu'ils ne s'en ſépareroient ni à la vie, ni à la mort.

XVII. Sa pénitence.

Pons de Laraze prit de ſages meſures pour venir à bout de reſtituer tous les biens qu'il avoit uſurpés, & pour rendre à chacun les mêmes choſes qu'il leur avoit enlevées. Il ſe jettoit aux pieds de tous ceux à qui il avoit fait quelque tort, leur demandoit humblement pardon, & leur remettoit ce qui leur étoit dû. Après cette action de juſtice, il fit des œuvres de charité, & donna aux pauvres ce qui lui reſtoit. Le Dimanche des Rameaux pendant que l'on faiſoit la proceſſion, il ſe préſenta à l'Evêque de Lodève avec ſes ſix compagnons. Il étoit en chemiſe & nuds pieds, avoit au cou une corde par laquelle un homme le menoit comme un criminel, en le frappant continuellement de verges, comme il le lui avoit ordonné. Il ſe mit à genoux, & conjura l'Evêque de faire lire devant tout le monde la confeſſion de tous ſes crimes. Il arroſoit en même temps la terre de ſes larmes; & ce ſpectacle pénétroit les aſſiſtans, qui admiroient ce que peut produire dans les cœurs les plus durs la grace médicinale du Sauveur, & prioient Dieu de lui donner la perſévérance. Sa confeſſion fut utile à pluſieurs, qui par une mau-

vaise honte avoient toujours caché leurs péchés, & qui animés par son exemple, eurent recours à la pénitence.

XVIII. Il fonde la maison de Salvanès.

Pons avec ses compagnons fit ensuite plusieurs pélérinages, après lesquels il résolut de se retirer avec eux dans un désert, & d'y vivre de leur travail. Ils choisirent le lieu de Salvanès au Diocèse de Lavaur; & ils commencerent à y bâtir des cabanes de leurs propres mains & à défricher la terre. Le païs étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanès, parce que ces pieux Solitaires faisoient l'aumône, exerçoient l'hospitalité, & pratiquoient toutes les œuvres de miséricorde. Vendons nos biens, dit Pons, & tout ce que nous avons, pour assister nos freres, & ensuite mourir avec eux, s'il est nécessaire. Les riches touchés d'un tel exemple ouvrirent leurs greniers, & les pauvres furent secourus. L'habitation de Salvanès devint si considérable, que l'on crut pouvoir y fonder une Abbaïe. On examina quel institut on choisiroit, ou celui des Chartreux, ou celui de Cîteaux, & on résolut de s'en rapporter au jugement des Chartreux. Pons alla donc à la Chartreuse consulter les saints moines de ce désert. Ils lui conseillerent de prendre la regle de Cîteaux préférablement à toutes les autres, & de s'adresser à l'Abbaïe la plus proche: c'étoit celle de Mazan Diocèse de Viviers. Pons y alla, & donna la maison de Salvanès à l'Abbé de Mazan, qui fit faire un an de noviciat aux compagnons de Pons, leur donna l'habit & la Regle de Cîteaux & un Abbé pour les conduire. L'humilité de Pons de Laraze lui fit toujours chercher la derniere place, & il demeura entre les freres lais, afin de pourvoir

plus librement à la subsistance de la maison. Ainsi fut fondée l'abbaïe de Salvanès l'an 1136, & elle devint si célébre, que les plus grands Princes, Thibaud Comte de Champagne, Roger Roi de Sicile, & même l'Empereur de Constantinople, voulurent lui faire des présens. Pons mourut vers le milieu du douziéme siécle.

V I.

XIX. S. GODEFROI Evêq. d'Amiens. Il est fait Abbé.

Godefroi étoit d'une famille noble, & il fut offert à Dieu dès l'âge de cinq ans au monastere du mont S. Quentin près de Peronne, pour être élevé par l'Abbé Godefroi son parrain, par les prieres duquel ses parens croioient l'avoir obtenu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq ans, l'Abbé le fit ordonner prêtre par Ratbod Evêque de Noion. Il fut ensuite choisi par le conseil des Evêques de la Province de Reims & du Seigneur de Couci, pour être Abbé de Nogent sous Couci. Le Roi Philippe I approuva ce choix, & donna ses Lettres pour tirer Godefroi du mont S. Quentin, au grand regret de l'Abbé, qui le regardoit comme le bâton de sa vieillesse, & le destinoit à être son successeur. Godefroi fit beaucoup de résistance, alléguant sa jeunesse & son incapacité : mais son Abbé le conduisit à Laon, où l'Evêque Helinand lui donna la bénédiction abbatiale. Il trouva la Communauté de Nogent réduite à six Moines, & les bâtimens en ruine ; mais il les releva & établit une si exacte discipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de sujets, & que deux Abbés quitterent leurs monasteres, pour vivre sous sa conduite.

XX. Il est ordonné Evêque, & se

Sa grande réputation fit qu'on lui offrit des Abbaïes plus considérables, qu'il refusa ; & qu'enfin on le nomma à l'Evêché d'Amiens.

retire dans la ſuite dans le déſert de la Chartreuſe.

Il vouloit s'enfuir, mais on l'arrêta, & on le ſacra à Reims l'an 1104. Il travailla pendant dix ans à la ſanctification de ſon troupeau ; mais ne pouvant plus ſupporter l'indocilité de ſon peuple, les violences exercées par les Nobles, & les déſordres dont ſon Diocèſe étoit rempli, il réſolut de tout quitter, & ſe retira en effet dans le déſert de la Chartreuſe. Guigues en étoit Prieur, & il bénit Dieu en voiant le déſir qu'avoit ce Saint Evêque de mener une vie pénitente. Mais il craignoit que le Pape & les Evêques de France ne trouvaſſent mauvais qu'il le reçût. Il lui donna néanmoins une cellule, où le Saint Evêque ravi de ſe trouver en liberté, s'appliquoit à tous les exercices ſpirituels avec la même ferveur, que s'il n'eût fait que commencer de ſe donner à Dieu. Peu de temps après la retraite de S. Godefroi, on tint à Beauvais un Concile auquel ſe préſenterent les députés d'Amiens, qui ſe plaignirent que leur Evêque les avoit abandonnés. Raoul Archevêque de Reims leur dit : Comment oſez-vous vous plaindre, vous qui par votre indocilité avez chaſſé de ſon Siége, un homme orné de toute ſorte de vertus ? Allez le chercher, & tâchez de le ramener avec vous. Il y vint en même temps des députés de la part de Godefroi, avec des lettres par leſquelles il déclaroit qu'il ne ſortiroit point de ſa ſolitude ; qu'il ſe ſentoit incapable de l'Epiſcopat ; qu'à la vérité il avoit inſtruit ſon troupeau par ſes diſcours, mais qu'il l'avoit perdu par ſon mauvais exemple. A ces paroles les Evêques du Concile ne purent retenir leurs larmes, en voiant combien l'humilité rendoit ce Saint Evêque petit & mépriſable à ſes propres yeux. ils remirent à délibérer ſur cette affaire dans

le Concile qu'ils devoient tenir à Soissons l'année suivante 1115.

Le Concile de Soissons envoya deux députés aux freres de la Chartreuse, pour les prier & leur ordonner de renvoier au plutôt Godefroi à son Eglise. Les Peres du Concile lui écrivirent aussi à lui-même, lui représentant qu'il n'avoit pas dû quitter son troupeau pour travailler à sa perfection particuliere, & qu'on ne mettroit personne à sa place. Godefroi aiant reçu cette lettre, fut sensiblement affligé, & se jetta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux, ils pleuroient de leur côté, & tâchoient en même temps de le consoler. Mais ne pouvant résister à l'autorité du Roi & des Evêques, ils le renvoierent en paix. Godefroi sortant de la Chartreuse, se retournoit souvent pour la regarder, les yeux baignés de larmes, déplorant son malheur de n'avoir pu y finir ses jours. Il alla d'abord à Reims, où le Légat Conon tenoit un autre Concile. L'Archevêque de Reims y amena Godefroi, tellement affoibli par ses jeûnes, ses veilles & d'autres austérités, qu'à peine pouvoit-il se soutenir. Le Légat lui reprocha un peu durement d'avoir quitté son troupeau, & d'avoir préféré au salut de plusieurs son utilité particuliere. Godefroi retourna à l'Eglise; mais il mourut la même année à Soissons en allant à Reims. Il fut enterré dans l'Abbaïe de Saint Crespin. Il étoit dans la cinquantiéme année de son âge, & dans la onziéme de son Episcopat. L'Eglise honore sa mémoire le huitiéme Novembre jour de sa mort.

XXI. Il est forcé de remonter sur son Siége. Sa mort.

XXII. Sainte Hildegarde.

VII.

Hildegarde nâquit l'an 1098, de parens no-

bles & vertueux qui la consacrerent à Dieu dès son enfance, parce qu'aussi-tôt qu'elle put parler, elle fit entendre soit par ses discours, soit par signes, qu'elle voioit des choses extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée avec une fille fort pieuse nommée Jutte, qui la forma à l'humilité & à la pratique des vertus chrétiennes, & lui apprit simplement à lire le pseautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle souffroit des maux de tête & d'autres infirmités presque continuelles, en sorte qu'elle étoit rarement en état de marcher. Elle vécut néanmoins quatre-vingt-deux ans. A l'âge de quarante-deux ans & sept mois, elle eut une vision, & reçut en même-temps l'intelligence des Saintes Ecritures. Après plusieurs années, elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la modestie, si convenable à son sexe, & la crainte des discours du peuple & des jugemens téméraires la retenoient. Se sentant néanmoins pressée intérieurement d'obéir, & aiant été long-temps malade, elle découvrit sa peine à un Moine qui étoit son directeur, & par lui à son Abbé.

XXIII. Ses révélations approuvées par le Pape Eugene.

L'Abbé aiant consulté les plus éclairés de sa Communauté & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire. Quand elle l'eut fait, elle se trouva guérie & se leva de son lit. Cette guérison parut à l'Abbé si miraculeuse, qu'il vint à Maïence faire le rapport de ce qui s'étoit passé, à l'Archevêque & aux principaux de son Clergé, & leur montra les Ecrits d'Hildegarde. C'est ce qui donna lieu à l'Archevêque de consulter le Pape Eugene qui étoit alors à Trêves. Le Pape voulant approfondir cet événement, envoia au monastere d'Hildegarde

Alberon Evêque de Verdun avec pluſieurs perſonnes éclairées, pour examiner la choſe ſans bruit, & interroger cette pieuſe fille. Elle leur répondit avec beaucoup de ſimplicité ; & après que l'Evêque eut fait ſon rapport, le Pape ſe fit apporter les écrits d'Hildegarde, & les lut lui-même publiquement en préſence de l'Archevêque, des Cardinaux & de tout le Clergé. Il raconta auſſi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoiés, & tous les aſſiſtans en rendirent graces à Dieu. S. Bernard étoit préſent, & il rendit auſſi témoignage de ce qu'il ſçavoit de cette ſainte fille. Car il l'avoit viſitée dans un voiage qu'il avoit fait à Francfort ; & il lui écrivit une lettre pour la féliciter de la grace qu'elle avoit reçue, & pour l'exhorter à y être fidéle. Le Saint Abbé pria donc le Pape, & tous les aſſiſtans le prierent avec lui, de publier une ſi grande faveur que Dieu avoit faite de ſon temps à l'Egliſe, & de la confirmer par ſon autorité. Le Pape ſuivit leur conſeil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conſerver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçue, & de déclarer avec prudence ce que Dieu lui découvriroit. Il lui permit auſſi de s'établir avec ſes ſœurs, après en avoir demandé permiſſion à ſon Evêque, dans le lieu qui lui avoit été révélé, & d'y vivre en clôture ſuivant la Regle de S. Benoît. Ce lieu étoit le mont S. Rupert près de Bingue ſur le Rhin, à quatre lieux au-deſſous de Maience ; & il étoit ainſi nommé d'un Seigneur qui vivoit au neuviéme ſiécle, & qui eſt honoré comme Saint le quinziéme de Mai. Hildegarde s'y retira avec dix-huit filles Nobles, qu'elle avoit attirées par ſa réputation : & elle en fut la premiere Abbeſſe.

XXIV. Sainte Hildegarde y vécut plus de trente ans. Elle écrivit ses révélations avec un homme fidéle qui l'aidoit à rendre ses penſées en latin, ſuivant les régles de la grammaire, qu'elle ignoroit abſolument. Ses révélations ſont recueillies en trois livres, & commencent ordinairement par quelque image ſenſible, qu'elle dit avoir vue, & dont elle explique les ſignifications. Elle en tire des inſtructions morales exprimées d'un ſtyle vif & figuré; elle reprend les vices de ſon temps & exhorte fortement à la pénitence. Elle écrivit auſſi pluſieurs lettres pour répondre à ceux qui la conſultoient. Il y en a entre autres une grande au Clergé de Cologne, mêlée de pluſieurs prédictions. Car on croioit qu'elle avoit le don de Prophétie; & Richer Moine de Senones en Lorraine, qui écrivoit quelque temps après l'établiſſement des Freres Mineurs & des Freres Prêcheurs, dit qu'elle avoit parlé des uns & des autres. Car, ajoute-t'il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des Freres portant une grande tonſure & un habit extraordinaire, qui dans le commencement ſeroient reçus du peuple comme Dieu même; qu'ils n'auroient rien en propre, & ne vivroient que d'aumônes, ſans en rien réſerver pour le lendemain; qu'ils iroient prêcher dans les villes & les villages, & ſeroient d'abord chéris de Dieu & des hommes; mais que tombant bientôt dans le relâchement, ils ſe rendroient mépriſables; & leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce ſont les paroles de Richer. Sainte Hildegarde avoit auſſi le don des miracles. Elle en fit un grand nombre, & l'auteur de ſa vie en rapporte juſqu'à vingt. Elle mourut le dix-ſeptiéme de Septembre 1178 âgée de quatre-

Ses prédictions.

Sa mort.

Sa lettre ſur les maux de l'Egliſe.

vingt ans. Sa vie fut écrite par Thierri Abbé Bénédictin environ trente ans après ſa mort, ſur les Mémoires d'un nommé Godefroi, auſquels il ajouta les révélations & les miracles. L'Egliſe l'honore le jour de ſa mort.

Voici comment elle s'explique ſur les maux de l'Egliſe dans ſa lettre au Clergé de Trêves. La loi divine, dit-elle, eſt maintenant oubliée & négligée par le peuple chrétien, qui ne ſe met plus en peine, ou de pratiquer ou d'enſeigner le bien. Les Supérieurs mêmes & les Prélats aiant abandonné la juſtice, ſont comme endormis; c'eſt pourquoi j'ai entendu une voix du Ciel qui diſoit: O fille de Sion, la couronne que vous portez ſur votre tête, vous ſera enlevée, & le manteau ſous lequel vous étendiez vos grandes richeſſes, ſera coupé. Votre peuple ſera réduit à un petit nombre, & vous ſerez chaſſée de païs en païs. Mais j'ai vû en même temps, qu'au milieu de toutes les prévarications, quelques-uns demeureront fidéles à Dieu & ſoûpireront après lui, comme il arriva du temps d'Elie; & ces perſonnes s'acquerront beaucoup d'honneur par leur perſévérance, & ſeront comme des holocauſtes agréables à Dieu, aiant eu ſoin de s'éloigner du mal à l'exemple de Noé & de Loth.

VIII.

XXV. SAINTE ELISABETH de Schonauge.

L'an 1156 on découvrit à Cologne pluſieurs tombeaux avec leurs inſcriptions, portant que c'étoient ceux de Sainte Urſule vierge & martyre & de ſes compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cens ans. Gelac Abbé de Duits envoia les plus remarquables de ces inſcriptions à Eliſabeth religieuſe à Schonauge, eſpérant qu'elle auroit à ce ſujet quel-

que révélation ; car il craignoit que ceux qui avoient trouvé ces corps n'euſſent fait faire ces inſcriptions par le déſir du gain. C'eſt ainſi qu'en parle Eliſabeth elle-même. Elle étoit née l'an 1130, & à l'âge de dix ou douze ans, elle entra dans le monaſtere de Schonauge ſitué au diocéſe de Trêves. Il étoit proche d'un monaſtere d'hommes, fondé en 1125, & dédié à S. Florin confeſſeur qui vivoit à Coblents au commencement du ſeptiéme ſiécle. Ce monaſtere de Bénédictins eut pour premier Abbé Hildelin. Il prit le nom de Schonauge du lieu de ſa ſituation, ainſi nommé à cauſe de ſa belle vue ; & le monaſtere de filles qui fut depuis bâti tout proche, en dépendoit.

Eliſabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extaſes & des viſions ; ce qui lui arrivoit ordinairement les Dimanches & les Fêtes aux heures de l'office divin. Comme pluſieurs perſonnes déſiroient de ſçavoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit par ordre de l'Abbé Hildelin, à un frere qu'elle avoit, nommé Ecbert Chanoine de l'Egliſe de Bonn. Mais elle eut beaucoup de peine à s'y réſoudre, craignant de paſſer dans l'eſprit des uns pour une Sainte, & dans l'eſprit des autres pour une folle ou pour une hypocrite. Enfin appréhendant d'un autre côté de réſiſter à la volonté de Dieu, elle racontoit à ſon frere ce qu'elle voioit & entendoit chaque jour ; & il l'écrivoit d'un ſtyle ſimple, où il ne paroît rien ajouter du ſien. Il en compoſa quatre livres, dont le troiſiéme, intitulé, Des voies du Seigneur, contient pluſieurs exhortations utiles pour les différens états des Chrétiens. Eliſabeth y fait de terribles reproches aux Prélats de ſon temps, qui vivoient

la plûpart dans le faſte & la pompe ſéculiere, dans les richeſſes & les délices, oubliant leurs devoirs eſſentiels, & paroiſſant avoir oublié qu'ils étoient les Vicaires de Jeſus-Chriſt & les ſucceſſeurs des Apôtres.

Juſques-ici il n'y a point lieu de ſoupçonner la fidélité d'Ecbert : mais les viſions contenues dans le quatriéme livre forment de grandes difficultés ; car preſque tout regarde Sainte Urſule & ſes compagnes. Eliſabeth y raconte au long l'hiſtoire de Sainte Urſule, de ſes compagnes & de ſes compagnons ; & cette hiſtoire eſt ſi fabuleuſe, qu'il faudroit être bien peu raiſonnable pour vouloir la ſoutenir. L'on y trouve des fautes groſſieres contre l'hiſtoire, quoiqu'Eliſabeth prétende corriger celle des onze mille vierges déja écrite depuis quelque temps. Je ne vois, dit M. Fleuri, que deux manieres d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Eliſabeth aiant lu attentivement ou entendu raconter ces hiſtoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre par révélation ce que ſa mémoire lui fourniſſoit ; & qu'Ecbert n'a pas ſçu diſcerner ce que l'imagination échauffée de ſa ſœur produiſoit naturellement, d'avec les révélations ſurnaturelles. Ou bien il faut reconnoître, comme dit le Cardinal Baronius ſur un ſemblable ſujet, que cette partie des révélations eſt ſuppoſée, & qu'Ecbert ou quelque autre, voulant autoriſer cette hiſtoire de Sainte Urſule, l'a attribuée à Eliſabeth, la faiſant parler comme il a voulu. Mais il faut avouer que l'une & l'autre explication donne une grande atteinte à toutes ces révélations : car qui nous aſſurera que les autres ſoient plus fidéles ! En général il faut conve-

nir qu'on ne peut faire aucun fonds ſur ces révélations de Saintes ; pour établir des dogmes théologiques ou des faits hiſtoriques, puiſque l'on trouve des révélations contradictoires ; & qu'il ne faut chercher les faits que dans les hiſtoires authentiques, ſuivant les régles de la critique la plus judicieuſe. Outre les viſions on a quinze lettres d'Eliſabeth, dont la plus conſidérable eſt à Sainte Hildegarde, qu'elle viſitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160. étant ſupérieure, ou, comme elle ſe nomme, maîtreſſe des religieuſes de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais diſcours que tenoient d'elle les religieux mêmes, & de quelques fauſſes lettres que l'on faiſoit courir ſous ſon nom ; & elle aſſure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un Ange, pluſieurs fois réïtéré. Elle mourut le Vendredi dix-huitiéme de Juin 1165, étant dans ſa trente-ſixiéme année ; & quoiqu'elle n'ait point été canoniſée, elle a été miſe dans le martyrologe Romain en 1584, & depuis elle eſt honorée au monaſtere d'hommes de Schonauge ; car celui des filles a été ruiné par les Suedois. Ecbert frere d'Eliſabeth s'y rendit moine à ſa perſuaſion, & en fut Abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne, dont elle fait auſſi mention dans ſes exhortations.

ARTICLE XI.

Auteurs Eccléſiaſtiques.

IVes nâquit dans le Diocèſe de Beauvais d'une famille noble. Après ſes premieres études & celle de la Philoſophie, il fut mis dans l'Abbaïe du Bec, dont le célébre Lanfranc étoit Abbé. Ives profita tellement ſous un ſi ſçavant maître, qu'il devint capable d'enſeigner lui-même la Théologie aux autres. L'étude ſérieuſe qu'il fit des Ouvrages des Peres & des Conciles, lui fit connoître combien les mœurs des chanoines de ſon temps étoient oppoſées à la régularité qui leur eſt preſcrite par les Saints Canons. Il en gémiſſoit dans le ſecret, lorſque Gui Evêque de Beauvais fit bâtir dans ſa ville un monaſtere en l'honneur de Saint Quentin, y attacha des revenus, & y mit des chanoines à qui il donna Ives pour ſupérieur. Ives y renouvella la pratique des régles ſaintes qui avoient été données aux chanoines pluſieurs ſiécles auparavant, enſorte qu'on peut le regarder comme le reſtaurateur de la vie Canoniale.

I. IVES de Chartres. Son éducation. Il eſt fait Abbé.

Le Pape Urbain II. dépoſa Geoffroi Evêque de Chartres, convaincu de pluſieurs crimes, & Ives fut élu & ſacré par le Pape malgré ſa réſiſtance. L'Archevêque de Sens & d'autres Evêques s'oppoſerent à cette entrepriſe du Pape, dépoſerent Ives & rétablirent Geoffroi. Ils auroient dû plûtôt confirmer le bien que le Pape avoit fait, & en même-temps faire les démarches que la prudence demandoit, pour maintenir leurs droits, & empêcher que les

I. Son Epiſcopat. Ses travaux. Sa mort.

Papes n'y donnaſſent atteinte. Ives aiant été enſuite rétabli, ne trouva que trop d'occaſions de faire paroître ſon zèle parmi les déſordres qui régnoient alors. Il éclata particulierement à l'égard du Roi Philippe I. qui avoit contracté un mariage ſcandaleux avec Bertrade. Tandis que pluſieurs Evêques flattoient le Roi dans ſes déreglemens, & qu'aucun n'oſoit lui montrer la loi de Dieu, Ives eut le courage de lui écrire pour lui repréſenter l'énormité de ſon crime; & il tâcha en même-temps par ſes lettres d'animer le zèle du Pape & des Evêques de France. Cette conduite lui attira la haine du Roi & de Bertrade. Il y eut même à la Cour des Evêques qui eurent la baſſeſſe de parler au Roi de leur confrere, comme d'un imprudent dont il falloit punir la hardieſſe. On ſaiſit les revenus de ſon Evêché, & on le tint long-temps enfermé dans un château, pour l'obliger d'approuver le mariage illégitime du Roi. Mais rien ne fut capable d'affoiblir ſon courage; & comme on le trouva inébranlable, on le mit en liberté. Toujours fidéle obſervateur des régles de l'Egliſe, il parla avec zèle contre ceux qui les violoient, ſans même en excepter les Papes. Il gouverna ſon Diocèſe pendant vingt-trois ans parmi des perſécutions & des traverſes preſque continuelles. Il alla enſuite goûter le repos dont il eſt rare qu'un miniſtre du Seigneur jouiſſe en cette vie, lorſqu'il veut remplir ſes devoirs avec fidélité. Il mourut à la fin de l'an 1115.

III. Ses Ecrits. Lorſqu'il gouvernoit le Chapitre de Saint Quentin à Beauvais, & qu'il y enſeignoit la Théologie, il compoſa ſon grand recueil de Canons, connu ſous le nom du Decret. Il en

explique ainſi le deſſein dans la préface. J'ai, dit-il, travaillé à raſſembler en un ſeul corps d'ouvrage les extraits des régles de l'Egliſe, tant des Lettres des Papes que des Actes des Conciles, des Traités des Peres, & des Ordonnances des Rois Catholiques, afin que ceux qui ne peuvent ſe procurer tous ces Ecrits, trouvent dans ce recueil ce qui peut leur être utile. Nous commençons, continue ce grand homme, par ce qui regarde la foi, qui eſt le fondement de la Religion chrétienne. Nous mettons enſuite ſous différens titres ce qui regarde les Sacremens, la morale & la diſcipline, enſorte que chacun pourra trouver aiſement ce qu'il voudra connoître. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en dix-ſept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, quelquefois même deux ou trois cens. L'Auteur fait uſage des fauſſes décrétales, comme des vraies. Parmi les loix des Princes chrétiens, il rapporte les capitulaires de nos Rois, & cite le Code de Juſtinien & le Digeſte retrouvé depuis peu. Au reſte, il copie ordinairement Bouchard de Vormes, comme Bouchard lui-même avoit copié Réginon, & il conſerve les mêmes fautes, ſur-tout dans les titres des articles. Mais il étoit impoſſible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où ſont tirés tant de paſſages. Outre ce grand Ouvrage d'Ives de Chartres, on lui attribue un autre recueil de Canons nommé Panormie, dont il n'eſt pas auſſi certain qu'il ſoit l'auteur. Nous avons auſſi de lui vingt-quatre ſermons ; mais le plus précieux de ſes Ouvrages ſont ſes lettres, qui contiennent pluſieurs faits importans & pluſieurs déciſions ſur des points de diſcipline eccléſ-

ſiaſtique. Il nous en reſte deux cent quatre-vingt-huit. Nous allons en rapporter quelques extraits.

IV. Quelques extraits de ſes Lettres.

Pendant que les Légats du Pape Paſcal étoient en France, il leur écrivit au ſujet d'Etienne de Garlande, que le Roi Philippe avoit fait élire Evêque de Beauvais. Cette Egliſe, dit-il, eſt ſi accoutumée à avoir de mauvais Paſteurs, qu'elle paroît en droit d'en élire de tels. Elle vient de prendre par la volonté du Roi & de la femme dont ce Prince eſt eſclave, un clerc ignorant, qui n'eſt occupé que du jeu & de la bagatelle, & que l'Archevêque de Lyon Légat du S. Siége a autrefois chaſſé de l'Egliſe pour ſa vie déréglée. Si jamais il parvient à l'Epiſcopat par l'autorité du Pape, c'en eſt fait de l'autorité des Saints Canons. Je vous en avertis, afin que vous ſoyez ſur vos gardes: car ce mauvais ſujet ſe hâtera d'aller à Rome ou d'y envoier, de gagner cette Cour par des promeſſes & par des préſens, & de ſurprendre le Pape par tous les artifices poſſibles. Nous vous diſons la vérité, afin que vous puiſſiez prendre vos précautions, pour ne point nuire à l'autorité du Saint Siége & à votre réputation. Car ſi dans cette occaſion nous ſommes trompés dans notre eſpérance, nous ne ſçaurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'Egliſe de Rome.

Il parle ainſi au Pape Paſcal au ſujet des appellations. Je vous ſupplie de ne pas écouter des gens intéreſſés & mal intentionnés, qui veulent faire examiner de nouveau une affaire décidée, & de ne plus permettre que je ſois fatigué dans ma vieilleſſe par des appellations inutiles. L'oppoſition que nous trouvons dans la puiſſance ſupérieure affoiblit notre autori-

té ; parce que nous n'oſons ſuivre les régles de la diſcipline, contre ceux qui s'adreſſent à vous, non par la confiance qu'ils ont dans la bonté de leur cauſe, mais parce qu'ils eſperent en éloigner le jugement. Si vous n'apportez quelque remede à ces inconvéniens, & ſi vous m'expoſez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, il ne me reſtera d'autre parti à prendre que de me retirer dans la ſolitude. Il marque dans la même lettre, qu'il avoit réglé une diſtribution de pain pour les chanoines de Chartres, afin de les rendre aſſidus à l'office ; mais que ce moien n'avoit point produit l'effet qu'il en attendoit. On voit ici l'origine des diſtributions manuelles.

Il ſe plaint ainſi des Légats étrangers dans une autre lettre à Paſcal II. Quand vous nous envoiez vos Cardinaux ; comme ils ne ſont chez nous qu'en paſſant, bien loin de pouvoir remédier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître : ce qui fait dire à ceux qui aiment à médire des Supérieurs, que le S. Siége ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui ſont ſoumis, mais ſon utilité propre ; ou celle de ſes miniſtres. C'eſt pourquoi nous vous conſeillons de faire vos Légats ceux qui ſont en état de voir les maux de près. Il y a pluſieurs perſonnes qui ne peuvent aller à Rome, ſoit à cauſe de la difficulté des chemins, ſoit à cauſe de leur pauvreté & de leur mauvaiſe ſanté. Je connois, dit-il ailleurs, la coutume de l'Egliſe de Rome, qui ne veut pas revenir ouvertement ſur ſes decrets ; mais quand les choſes ſont faites, elle les ſouffre par diſpenſe en conſidération des perſonnes & des lieux. Le même Auteur condamne dans une de ſes

lettres l'épreuve du Fer chaud, & dit que c'eſt tenter Dieu, & que par-là on a ſouvent abſous des coupables & condamné des innocens : il la permet néanmoins au défaut des autres preuves, ainſi que le ſerment.

V. Pierre le Vénérable. Schiſme à Cluni.

I I.

Pierre étoit de la premiere nobleſſe d'Auvergne : ſes parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & Saint Hugues Abbé de Cluni le reçut vers la fin de ſa vie dans ſon monaſtere. Il n'avoit que trente ans lorſqu'il en fut élu Abbé. Son élection fut confirmée par le Pape ; & l'Archevêque de Beſançon lui donna la bénédiction Abbatiale. Il eſt connu ſous le nom de Pierre le Vénérable, & a gouverné l'Abbaie de Cluni près de trente-cinq ans. Il y en avoit à peine trois qu'il étoit Abbé, quand il ſe forma dans cet Ordre un ſchiſme ſcandaleux. Pons prédéceſſeur de Pierre, ne pouvant ſupporter les juſtes plaintes que l'on faiſoit de tous côtés contre ſon gouvernement, avoit été à Rome donner la démiſſion de ſon Abbaïe au Pape, & s'étoit retiré à Jéruſalem, où il ſe propoſoit de paſſer le reſte de ſes jours. Mais s'ennuiant bien-tôt du ſéjour de la Paleſtine, il revint en France, où ſes partiſans voulurent le faire paſſer pour un Saint. Il profita de l'abſence de l'Abbé Pierre, pour entrer à Cluni avec quelques moines vagabonds, & quelques laïques armés. Il chaſſa le Prieur Bernard, vieillard vénérable, & ſes moines qui ſe diſperſerent de côté & d'autre. Il ſe rendit maître de tout, obligea ceux qu'il y trouva par les plus fortes menaces & les plus indignes traitemens, de lui prêter ſerment de fidélité, & il chaſſa ou mit en priſon ceux qui le refuſerent. Il prit les croix, les

calices & les reliquaires, les fit fondre & en tira une ſomme conſidérable, qu'il emploia à gagner les gentilshommes du voiſinage, & tous ceux qu'il put attirer par l'eſpérance du butin. Avec leur ſecours il ſe rendit maître des châteaux & des fermes du monaſtere, & ravagea tout par le feu. Ce ſcandale dura depuis le commencement du carême de l'année 1125 juſqu'à la Saint Remi.

Le Pape Honorius ayant appris ce déſordre, fit excommunier Pons & ſes aſſociés par l'Archevêque de Lyon. Enſuite le Pape appella devant lui les parties pour juger leur différend. Le parti de l'Abbé Pierre obéit auſſitôt ; il alla lui-même à Rome, & entre tous les Prieurs de l'Ordre il choiſit pour l'accompagner, Matthieu Prieur de St. Martin des champs, qui fut depuis Evêque d'Albane & Cardinal. Pons alla auſſi à Rome ; & le Pape lui aiant envoyé dire de ſe mettre en état d'être abſous de ſon excommunication pour pouvoir comparoître en jugement, il répondit que nul homme ſur la terre ne pouvoit l'excommunier ; & qu'il n'y avoit que Saint Pierre même qui eût ce pouvoir dans le Ciel. Le Pape fut fort irrité de cette réponſe inſolente & inſenſée ; & après avoir mûrement examiné les raiſons des deux parties, il dépoſa Pons pour toujours de toute dignité & fonction eccléſiaſtique, l'excommunia comme uſurpateur, ſacrilége, & ſchiſmatique, & rétablit l'Abbé Pierre dans l'exercice de ſa charge. La ſentence étant prononcée, ceux qui s'étoient ſéparés ſe réunirent à l'Abbé Pierre, & dans le moment le ſchiſme fut éteint. Pons mourut à Rome peu de temps après, ſans avoir voulu donner le moindre ſigne de

repentir; & quoiqu'il eût été excommunié ſi canoniquement, le Pape le fit enterrer honorablement en conſidération du monaſtere de Cluni.

VI. Premiere Apologie de Pierre de Cluni.

Le relâchement introduit à Cluni avoit donné occaſion à la lettre ou Apologie de Saint Bernard, dont nous avons rapporté des extraits. Ce relâchement, dont ſans doute la mauvaiſe conduite de l'Abbé Pons fut la principale cauſe, fit naître la grande diſpute dont nous avons déja parlé, entre les moines de Cluni & ceux de Citeaux, touchant l'obſervation de la Regle de St. Benoît, dont ils faiſoient profeſſion les uns & les autres, quoique ſous des habits différens & avec différentes pratiques. Pierre de Cluni fit l'apologie de ſon Ordre par une lettre écrite à Saint Bernard, où il témoigne avoir pour lui beaucoup d'eſtime & d'amitié. On nous reproche, dit-il, de ne point éprouver nos moines aſſez long-temps; c'eſt que nous craignons de leur faire perdre leur vocation. On dit que nous recevons les fugitifs plus de trois fois, ce qui eſt contraire à la régle. C'eſt que nous ne mettons point de bornes à la miſéricorde de Dieu. A l'égard des fourrures & de l'augmentation de la nourriture, ces pratiques, dit Pierre, ſont à la diſcrétion du Supérieur. On ſe plaint de ce que nous négligeons le travail des mains. Mais la régle ne l'ordonne que pour éviter l'oiſiveté, que nous évitons en rempliſſant notre temps par de ſaints exercices, la priere, le lecture, la pſalmodie. Il allégue à ce ſujet l'exemple de Saint Maur, tiré de ſa vie apocryphe. Il ajoute que les moines, vivans d'herbes, & de légumes peu nourriſſants, n'auroient pas la force de travailler à la campagne; &

qu'il ſeroit indécent de voir occupés à des travaux ſi bas, ceux qui doivent garder la clôture & le ſilence, vaquer à la priere & à la lecture, & faire les fonctions Eccléſiaſtiques ; enfin il faudroit être inſenſé, pour dire qu'il ne ſoit pas meilleur de prier, que de couper un arbre.

Vous n'avez point, nous reproche-t-on, d'Evêque propre, contre l'uſage non-ſeulement des moines, mais de tous les Chrétiens. Mais, répond l'Abbé Pierre, nous avons le Pape, le premier des Evêques, qui a gardé notre Egliſe, à la priere des fondateurs, pour n'être ſoumiſe qu'à lui ſeul. Au reſte nous ne ſommes pas les ſeuls à qui les Papes ont accordé de ſemblables priviléges, & nous en voions des exemples même dans Saint Grégoire. Il cite ici les priviléges accordés aux moines, pour empêcher les Evêques de troubler le repos de leur ſolitude, ou de diſpoſer de leurs biens ; & il en conclut que comme les Papes précédens ont exempté en partie les moines de la dépendance des Evêques, leurs ſucceſſeurs ont pu les en exempter entierement. On murmure de ce que nous poſſédons des Egliſes paroiſſiales, & des dîmes deſtinées au Clergé à cauſe des fonctions Eccléſiaſtiques qu'il exerce. Mais n'eſt-il pas plus juſte que des moines qui prient continuellement pour les péchés de ceux qui leur font des oblations, reçoivent ces offrandes, que des Clercs dont la vie eſt toute ſéculiere, comme nous voions maintenant, & qui négligent le ſalut des Ames? On dit que nous poſſédons des châteaux, des villages, des ſerfs, des péages, des tributs ; & que pour défendre ces biens, nous plaidons, & rentrons dans le monde. Je répons que

comme toute la terre eſt au Seigneur, nous recevons indifféremment toutes les offrandes des fidéles, ſoit en meubles, ſoit en immeubles. Nous uſons de ces biens mieux que les ſéculiers qui accablent leurs ſerfs d'exactions injuſtes, au lieu que nous n'en tirons que des ſervices légitimes. Puiſqu'il nous eſt permis de poſſéder ces biens, il nous eſt auſſi permis de les défendre en juſtice. Pierre de Cluni finit par une réponſe générale, en diſtinguant deux ſortes de commandemens de Dieu; celui de la charité qui eſt éternel & immuable; & les préceptes particuliers qui peuvent changer ſelon les temps & les circonſtances. De ce genre ſont les obſervances monaſtiques, dont les Supérieurs ont droit de diſpenſer. Il ajoute, ſelon le préjugé commun, que la nature humaine eſt affoiblie depuis le temps de Saint Benoit. Le Lecteur judicieux jugera laquelle eſt la plus ſolide, de cette Apologie de Pierre Abbé de Cluni, ou de celle de Saint Bernard.

VII. seconde Apologie.

Pierre de Cluni écrivit encore à Saint Bernard une grande lettre, où il parle des différends entre Cluni & Cîteaux, avec plus de modération qu'il n'avoit fait dans ſa premiere défenſe. Il marque dans celle-ci avec les expreſſions les plus énergiques, ſon affection pour Saint Bernard & pour tout l'Ordre de Cîteaux, & il ajoute: Il faut que cette charité ſoit bien ardente, puiſqu'elle n'a pu être éteinte par l'affaire des dîmes. Les Papes avoient exempté du droit de dîme les terres que cultivoient les moines de Cîteaux; & ce fut le ſujet d'une grande querelle de la part des moines de Cluni. L'Abbé Pierre dit enſuite que la premiere ſource de la diviſion,

eſt la diverſité des coutumes entre ceux qui font profeſſion d'obſerver la même Regle de Saint Benoît. Il dit que comme dans l'Egliſe, les diverſes nations & les Egliſes particulieres gardent leurs uſages différens, en tout ce qui n'eſt point contraire à la foi ; de même les différentes pratiques de Cluni & de Cîteaux ne doivent point altérer l'union & la charité. Une autre ſource de diviſion étoit la couleur des habits. Pierre dit que cela eſt indifférent, puiſque la regle n'en parle point ; mais il ſoutient que le noir convient mieux aux moines, par l'exemple des anciens, particulierement de Saint Martin. Il dit en paſſant, qu'en Eſpagne on portoit le deuil en noir, ce qui étoit alors particulier à ce païs.

VIII. Ses Statuts pour la reforme.

Quoique l'Abbé Pierre défendit, autant qu'il lui étoit poſſible, les pratiques de ſon Ordre, il ne laiſſoit pas de s'appliquer ſérieuſement à en corriger les abus. Dès l'année 1132 il tint un Chapitre général à Cluni, où ſe trouverent deux cens Prieurs & douze cens moines. Il y augmenta le nombre des jeûnes, & retrancha les converſations, & quelques ſoulagemens accordés par ſes prédéceſſeurs. Cédant enſuite aux remontrances des freres, il adoucit en pluſieurs points la rigueur de cette réforme. Quatorze ans après, il recueillit les Statuts qu'il avoit fait depuis vingt-quatre ans qu'il étoit Abbé, & les rédigea en ſoixante & ſeize articles, où l'on voit la correction de pluſieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Cluni ; & ſur chaque article, il rend raiſon du changement.

L'Abbe Pierre étant en Eſpagne pour viſiter les maiſons de ſon Ordre, y fit traduire en latin une réfutation des erreurs de Maho-

met compoſée en Arabe. Il fit enſuite traduire l'Alcoran même par un Anglois & un autre ſavant qu'il trouva en Eſpagne. Son intention étoit de ſuivre l'exemple des Peres, qui ne laiſſoient de leur temps aucune héréſie ſans la combattre de tout leur pouvoir, & ſans la réfuter par leurs diſcours & par leurs Ecrits. L'Abbé de Cluni voulut de même combattre la religion de Mahomet, qui occupoit près de la moitié du monde connu alors. Il exhorta d'abord Saint Bernard à écrire ſur ce ſujet; & enfin voiant que perſonne ne le faiſoit, il l'entreprit & l'exécuta lui-même en cinq livres, qui ne ſe trouve plus. Ce n'eſt pas qu'il eſpérât, beaucoup d'utilité de ce travail pour la converſion des Mahométans; mais il croioit qu'il ſerviroit du moins aux Chrétiens, pour leur faire connoître l'abſurdité de cette religion, & pour préſerver de la ſéduction ceux qui s'y trouvoient expoſés.

IX. Sa mort. Etat de l'Ordre de Cluni.

Ce vénérable Abbé mourut le jour de Noël de l'année 1156, que l'on comptoit alors pour le premier jour de l'année ſuivante. Il avoit gouverné l'Ordre de Cluni avec beaucoup de ſageſſe pendant trente-cinq ans, & il fut enterré au chevet de la grande égliſe, par Henri Evêque de Vincheſtre, frere d'Etienne Roi d'Angleterre, qui ſe retira à Cluni & y donna des ſommes conſidérables. Du temps de l'Abbé Pierre il y avoit dans ce monaſtere environ quatre cens moines. L'Ordre étoit compoſé de plus de trois cens maiſons, & il y en avoit deux mille qui en dépendoient. On en trouvoit dans les païs les plus éloignés, comme par exemple l'Abbaïe qui étoit près de Jéruſalem dans la vallée de Joſaphat, où l'on croioit qu'étoit le ſépulcre de la Sainte Vierge,

&

& un autre monaſtere ſur le mont Thabor.

X

Ecrits de l'Abbé Pierre.

Pierre le Vénérable étoit un des plus grands Docteurs de ſon temps, comme il paroît par ſes Ecrits contre les Juifs & contre les ſectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles dont il avoit connoiſſance, où il rapporte pluſieurs hiſtoires remarquables. On a conſervé ſes lettres au nombre de cent quatre-vingt-quinze, diſtribuées en ſix livres, où l'on voit quelle étoit ſa prudence & ſa diſcrétion. Il y en a une adreſſée à l'Empereur Jean Comnene, où il le prie de favoriſer & de protéger le Roi de Jréuſalem, & tous les François établis en Orient. Il ajoute que l'Empereur Alexis ſon pere a donné au Prieuré de la Charité un monaſtere qui eſt près de Conſtantinople, & qui depuis trois ans a été uſurpé par des étrangers : il en demande la reſtitution, & offre en récompenſe à l'Empereur la confraternité de l'Ordre, comme elle avoit été accordée aux Rois de France, d'Angleterre, d'Eſpagne, d'Allemagne & de Hongrie. Il écrivit pour le même ſujet au Patriarche de Conſtantinople. Cela prouve qu'il ne croioit pas le ſchiſme conſommé entre l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine. Dans une lettre à Roger Roi de Sicile, il le félicite de la paix qu'il a faite avec le Pape, & lui recommande l'unique monaſtere que l'Ordre de Cluni avoit en Sicile, l'exhortant à y en ajouter d'autres pour l'avantage de ſon Roiaume. Dans une autre lettre il donne de grandes louanges au Roi Roger, & le prie d'étendre ſes libéralités ſur le monaſtere de Cluni, à qui, dit-il, les autres Rois ne donnent plus comme autrefois des marques ſenſibles de leur amitié, & qui ſe trouve engagé à des dépenſes immenſes. Saint Bernard ne de-

mandoit rien de pareil dans ſes lettres. Pierre le Vénérable eſt le dernier homme célébre de l'Ordre de Cluni, qui tomba depuis dans une grande obſcurité.

III.

Le Vénérable Guigues Chartreux.

Etat de l'Ordre des Chartreux

Guigues homme diſtingué par ſa ſcience & par ſa piété, écrivit vers l'an 1128. les uſages de la Chartreuſe, qui avoit été fondée environ quarante-quatre ans auparavant, & dont il étoit Prieur depuis dix-huit ans. Avant que de rapporter les Conſtitutions de ce Saint Ordre, il eſt bon de voir quelle odeur il répandoit dans l'Egliſe. S. Bruno ſon illuſtre fondateur mourut la premiere année du douziéme ſiécle. Il n'avoit ſongé qu'à ſe cacher, & avoit inſpiré à ſes diſciples le même amour de l'obſcurité & du ſilence. Perſonne n'écrivit alors ſa vie ni l'hiſtoire de ſon Ordre; & ce grand Saint ne fut canoniſé que plus de quatre cens ans après par le Pape Leon X. Voici ce qu'en dit Pierre le Vénérable, dans un ouvrage compoſé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il, dans la Bourgogne un Ordre Monaſtique, plus Saint & plus régulier que beaucoup d'autres, inſtitué de notre temps par quelques Saints Docteurs; ſçavoir, maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien, & quelques autres hommes véritablement grands & craignans Dieu. Inſtruits par la négligence & la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs diſciples contre tous les artifices du démon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus mépriſables que ceux de tous les autres religieux. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certaine

étendue de terre, plus ou moins gande ſelon la fertilité ou la ſtérilité des lieux ; & hors cet eſpace ils ne prendroient pas un pied de terre, quand on leur offriroit tout le monde. Par la même raiſon ils ont reglé la quantité de leurs beſtiaux, bœufs, ânes, moutons, ou chêvres. Et pour n'avoir point beſoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, ils ont ordonné que dans chacun de leurs monaſteres, il n'y auroit à perpétuité que douze moines avec le Prieur qui feroit le treiziéme, dix-huit freres convers, & quelques ſerviteurs à gages.

Pour dompter leurs corps, ils portent toujours de rudes cilices ſur la chair, & leurs jeûnes ſont preſque continuels. Ils mangent toujours du pain de ſon, & trempent ſi fort leur vain, qu'il n'en a preſque pas le goût. Ils ne mangent jamais de viande ni en ſanté ni en maladie ; ils n'achetent jamais de poiſſon. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les Octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Epiphanie, & quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules ſéparées comme les anciens moines d'Egypte, & s'y occupent continuellement à la lecture, à la priere & au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y récitent auſſi les petites heures, avertis par la cloche de l'Egliſe : mais ils s'y aſſemblent tous pour Vêpres & pour Matines, & s'en acquitent avec une attention merveilleuſe. Les jours de fêtes auſquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'Egliſe ; & mangent au réfectoire après Sexte & après Vêpres. Ils ne diſent la meſſe que ces jours-là & les Dimanches. Ils font cuire eux-mêmes leurs légumes, qu'on leur donne par meſure, ne boivent jamais de vin hors les repas. C'eſt ainſi

que Pierre le Vénérable décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit, pour ainſi dire, ſous ſes yeux.

XII. Recueil des uſages des Chartreux.

Guigues adreſſa le recueil des uſages de la Chartreuſe aux Prieurs des trois autres maiſons. Nous avons écrit, dit ce ſaint homme, les coutumes de notre maiſon, pour ſatisfaire à votre priere & aux ordres de Hugues Evêque de Grenoble, à la volonté duquel nous n'avons pu réſiſter. Nous avons long-temps différé pour des raiſons qui nous paroiſſoient ſolides; mais nous avons cédé à de ſi vives prieres & à une ſi grande autorité. Il commence, comme Saint Benoît dans ſa Regle, par expoſer ce qui regarde l'Office divin, & paſſe enſuite aux autres articles. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable. Le Prieur devoit être Prêtre. Après ſon élection il demeuroit un mois en haut avec les moines. Il deſcendoit enſuite dans la maiſon d'en-bas, & paſſoit une ſemaine avec les freres convers; mais il ne ſortoit point de l'enceinte de la Chartreuſe. Il établiſſoit un procureur dans la maiſon d'en-bas, pour avoir ſoin des affaires temporelles & pour inſtruire les freres convers. En recevant les hôtes, on logeoit & on nourriſſoit leurs perſonnes ſeulement & non leurs chevaux: la maiſon qui étoit pauvre, n'auroit pû ſoutenir cette dépenſe. Nous avons en horreur, ajoute le pieux Auteur, la coutume d'aller de côté & d'autre, & de quêter, & nous la regardons comme très-dangereuſe. Nous voions avec douleur qu'elle s'eſt établie chez pluſieurs perſonnes, dont d'ailleurs nous eſtimons la vertu. Les Chartreux ſe contentoient de donner l'aumône, ſans loger les pauvres, de peur de nuire à leur profonde ſolitude, & de

donner un ſoulagement corporel aux autres, aux dépens de leur propre avantage ſpirituel. Les Novices ne pouvoient faire profeſſion qu'à vingt ans. Les habits étoient très-pauvres; car dit l'Auteur, tout ce qui eſt à notre uſage doit couter peu, & doit annoncer la pauvreté & l'humilité. On leur donnoit du parchemin & tout ce qui étoit néceſſaire pour tranſcrire des livres. C'étoit leur occupation ordinaire, afin que ne pouvant inſtruire les fidéles par leurs diſcours, ils le fiſſent par les copies qu'ils faiſoient des Livres Saints.

Chacun apprêtoit ſa nourriture : c'eſt pourquoi on leur donnoit les uſtenſiles néceſſaires, afin qu'ils n'euſſent aucune occaſion de ſortir de leurs cellules. Ils n'en ſortoient en effet que pour aller à l'Egliſe, où les jours ouvriers ils ne diſoient que Matines & Vêpres. S'il étoit néceſſaire de parler, ils le faiſoient en peu de mots, ſans emploier les ſignes, comme les moines de Cluni. Car nous croions, dit l'Auteur, que la langue commet aſſez de péchés de parole, ſans qu'il faille encore en commettre par d'autres membres du corps. A l'égard de la nourriture, ils ſe contentoient de pain & d'eau le lundi, le mercredi & le vendredi. Les autres jours ils faiſoient cuire des légumes. Depuis la mi-Septembre juſqu'à Pâques, ils ne mangeoient qu'une fois le jour. Le reſte de l'année, ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi & le ſamedi. Pendant l'Avent ils ne mangeoient ni œufs, ni fromage. On n'achetoit du poiſſon que pour les malades. Ils uſoient rarement de médecine : mais ils ſe faiſoient ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient que ſix fois. Ils n'avoient ni or, ni argent dans leur égliſe, excepté un calice, & un chalumeau

pour prendre le précieux Sang. Il leur étoit défendu d'enterrer chez eux aucun autre mort que leurs freres, & de ſe charger d'aucun anniverſaire. Le nombre des moines de la Chartreuſe étoit fixé à treize, & celui des freres lais à ſeize, parce qu'ils avoient pour regle, de ne point s'engager à une plus grande dépenſe que le lieu ne pouvoit porter. Si nos ſucceſſeurs, ajoute l'Auteur, ne pouvoient conſerver même ce petit nombre, ſans être réduits à l'odieuſe néceſſité de quêter & de courir de côté & d'autre, nous leur conſeillons de diminuer plutôt leur nombre, que de s'expoſer à de ſi grands dangers. Notre Inſtitut ſe ſoutient par le petit nombre de ceux qui l'embraſſent. Car s'il eſt vrai, ſelon la parole de notre Seigneur, que la voie qui mene à la vie eſt étroite & que peu la trouvent, l'Ordre religieux qui admet le moins de ſujets eſt le meilleur, & celui qui en admet le plus eſt le moins eſtimable. Ainſi finiſſent les Conſtitutions du Vénérable Guigues qui mourut l'an 1136, après avoir été vingt-ſept ans Prieur de cette ſainte maiſon.

IV.

XIII. Alger. Alger né à Liége ſe donna dès l'enfance tout entier à l'étude, ſous les grands hommes dont la ſcience & la vertu faiſoient alors l'ornement de cette Egliſe. Pendant vingt ans qu'il fut attaché au ſervice de la Cathédrale, il écrivit pour les affaires Eccléſiaſtiques pluſieurs lettres, que l'on conſervoit avec grand ſoin : mais elles ne ſont pas venues juſques à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquités de l'Egliſe de Liége. L'Ouvrage qui l'a rendu célébre, eſt ſon Traité de l'Euchariſtie, contre les diverſes erreurs qui s'étoient introduites ſur cet auguſte Sacrement. Les uns,

dit-il, croient que le pain & le vin ne ſont point changés, non plus que l'eau du Baptême: d'autres croient l'impanation, & que Jeſus-Chriſt eſt dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'Incarnation : d'autres, que le pain & le vin ſont changés en la chair & au ſang non de Jeſus-Chriſt, mais de tout homme agréable à Dieu : d'autres, que les Prêtres indignes ne conſacrent point; d'autres, que le Corps de Jeſus-Chriſt ne demeure point en ce Sacrement pour ceux qui communient indignement. Alger réfute ſolidement toutes ces erreurs, & traite à fond toute la matiere de l'Euchariſtie. Nous en rapporterons un paſſage qui nous paroît fort important.

Si le Sacrifice, dit-il, que nous offrons tous les jours, étoit différent de celui que Jeſus-Chriſt a offert une fois, il ne ſeroit point véritable, & il ſeroit ſuperflu ; car l'oblation que Jeſus-Chriſt à faite de lui-même une fois, étant véritablement la vie, puiſqu'elle eſt la vie éternelle, & qu'elle ſuffit elle ſeule pour nous la communiquer; quelle autre vie pourroit-on nous promettre, ou nous procurer par une autre oblation, s'il étoit vrai qu'il y en eût une autre ? Car il faut néceſſairement qu'une autre oblation nous communique un autre ſalut, ou qu'elle ſoit inutile & ſuperflue, ſi elle n'a d'autre effet que de nous procurer le même ſalut, que l'unique oblation de Jeſus-Chriſt nous a méritée, & qu'il eſt en ſon pouvoir de nous communiquer. Comme donc il eſt impoſſible qu'il y ait un autre ſalut que celui que Jeſus-Chriſt nous a mérité en s'offrant pour nous, il eſt d'une évidente néceſſité que le Sacrifice que Jeſus-Chriſt a fait de lui-même une fois, & celui que nous offrons tous les jours,

ſoit abſolument le même ; & que par ce moïen, il ſoit toujours également ſuffiſant & également néceſſaire, & qu'il ne ſoit jamais ſuperflu. » Alger fut toute ſa vie exempt d'ambition & d'avarice. Pluſieurs Evêques d'Allemagne lui offrirent des revenus & des dignités conſidérables, à cauſe de la réputation qu'il avoit d'être bon Philoſophe & bon Théologien : mais il préféra toujours ſon état médiocre. Enfin en 1121 il embraſſa la vie monaſtique à Cluni. Il y édifia les moines par ſon humilité, la pureté de ſa vie & la douceur de ſes mœurs, & y mourut ſaintement l'an 1131.

XIV. HILDEBERT Archevêque de Tours.

V.

Hildebert nâquit à Lavardin dans le Vendômois. Dès ſa jeuneſſe il s'appliqua à l'étude des Lettres avec beaucoup de ſuccès. L'un de ſes maîtres fut le fameux Berenger, dont il ne ſuivit point les erreurs, quoiqu'il paroiſſe avoir toujours conſervé une grande eſtime pour ſa perſonne. Hoël Evêque du Mans lui donna la conduite de ſon Ecole & le fit ſon Archidiacre, & après ſa mort il fut élu pour lui ſuccéder. L'Evêque Hildebert eut beaucoup à ſouffrir des Rois d'Angleterre, qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit. Il fut un an en priſon & alla pluſieurs fois en Angleterre. Fâtigué de tant de traverſes, il alla trouver le Pape Paſcal II, & il vouloit renoncer à l'Epiſcopat ; mais le Pape n'y voulut pas conſentir. Dans ce voiage, Hildebert fut témoin de la déſolation du monaſtere de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infidéles le jour de la Pentecôte 1107. A ſon retour il fut encore mis en priſon par le Comte du Perche. Etant enfin rentré dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre, il s'appliqua à réformer ſon

clergé qui étoit tombé dans un grand relâchement, à rebâtir & orner ſes Egliſes & ſur-tout ſa Cathédrale. Il menoit une vie auſtere, aimoit le jeûne, les veilles & la priere, & faiſoit d'abondantes aumônes.

L'an 1125, l'Archevêque de Tours étant mort, Hildebert comme premier ſuffragant, fut obligé d'aller prendre ſoin de cette Egliſe pendant la vacance du Siége. Il en fut élu Archevêque, par un conſentement unanime du Clergé & du Peuple. Il avoit alors ſoixante-huit ans, & il n'accepta cette place qu'avec beaucoup de répugnance. Il continua de tenir des Synodes & d'inſtruire ſon clergé, comme il avoit fait étant Evêque du Mans. Il viſita ſa Province où il trouva tous ſes ſuffragans ſoumis, excepté l'Evêque de Dol, qui ſe prétendoit Métropolitain. Il fut même invité par le Comte de Bretagne & des Evêques de la Province, à y venir réformer pluſieurs abus. Il aſſembla pour cela un Concile à Nantes, & en envoia les décrets au Pape Honorius qui les confirma. Saint Bernard lui écrivit pour l'attacher au Pape Innocent, & ſa lettre ne fut pas ſans effet. Il mourut dans une heureuſe vieilleſſe vers l'an 1134.

XV. ſes Ecrits.

Les Ecrits d'Hildebert ſont : ſes lettres au nombre de cent trente ; cent quarante ſermons ; la Vie de Sainte Radegonde & celle de Hugues de Cluni ; quelques Traités de Théologie & de Morale, & un grand nombre de poëſies. Il avoit auſſi commencé un recueil de Canons, & quelques Auteurs lui attribuent la préface qui ſe trouve à la tête de celui d'Ives de Chartres.

Le Comte d'Anjou aiant fait vœu d'aller en pélerinage à Saint Jacques, Hildebert lui en

écrivit ainſi : Je conviens que c'eſt un bon deſſein ; mais quand on eſt chargé de la conduite des autres, on ne peut quitter ſon emploi, que pour quelque choſe de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le Pere de famille diſtribue à ſes ſerviteurs, aucun Docteur ne compte celui de courir par le monde. S. Hilarion qui demeuroit près de Jéruſalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriſer les Lieux Saints. Vous me direz peut-être : J'ai fait un vœu, & je me rends coupable ſi je ne l'accomplis point. Mais conſidérez que c'eſt vous qui vous êtes engagé à ce veu, & que c'eſt Dieu qui vous a confié le gouvernement de votre état. Voiez ſi le fruit que vous retirerez de ce pélerinage, pourra compenſer le mal que produira votre abſence. Demeurez donc dans votre Palais ; conſacrez-vous au bien de vos ſujets, rendez la juſtice, protégez les pauvres & les Egliſes.

Dans une autre lettre il parle ainſi au Pape Honorius II. Je vous ſupplie de ne pas prendre en mauvaiſe part, ce que je vous écris par néceſſité & pour la juſtice. Nous ne trouvons point dans les regles de l'Egliſe, qu'on doive recevoir à Rome toute ſorte d'appellations. Si on établit cette nouveauté, l'autorité des Evêques périra, & la diſcipline s'affoiblira de plus en plus. Quel ſera le prêtre qui ne continuera pas ſa vie ſcandaleuſe, en ſe mettant à l'abri de toute pourſuite par une appellation à Rome ? Les ſacriléges, les pillages, les adulteres inonderont de toutes parts, tandis que les Evêques auront la bouche fermée & les mains liées. L'Evêque de Chartres avoit interdit un Prêtre, pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui vouloit attenter à ſa vie. Après que

ce Prêtre eût été ſéparé ſept ans du ſaint Autel, l'Evêque de Chartres demanda à Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre ſa vie, & il allégua ſur ce ſujet l'autorité de S. Ambroiſe.

Les ſermons d'Hildebert contiennent pluſieurs points remarquables de doctrine & de diſcipline. Quoiqu'il eût été diſciple de Berenger, il parle très-correctement de l'Euchariſtie. Nous ne devons pas douter, dit-il, que par les paroles ſacrées de la bénédiction du prêtre, le pain ne ſoit changé au vrai corps de Notre Seigneur, enſorte que la ſubſtance du pain ne demeure point. Il ſe ſert même du mot de tranſubſtantiation; & on ne trouve perſonne qui l'ait emploié avant lui. Sur la pénitence il dit, que l'on doit ſe confeſſer avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'eſt renverſer l'ordre, que de punir les péchés avant que de les confeſſer. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Morts.

Entre les Traités d'Hildebert, le plus conſidérable eſt celui qui contient en abregé un corps entier de Théologie, & qui ſemble avoir ſervi de regle & de modéle à ceux qui ont enſuite traité cette ſcience par méthode. Il eſt diviſé en quarante-un chapitre; & l'Auteur y traite premiérement de la foi, puis de l'exiſtence & de l'unité de Dieu, de la Trinité, & des principaux attributs. De-là il paſſe à l'Incarnation, puis aux Anges & à l'ouvrage des ſix jours: enſuite à la création de l'homme, à ſon premier état & à ſa chûte, & au péché en général. Enfin il vient aux Sacremens: mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il avoit écrit des Sacremens en particulier. Ce

Traité eſt compoſé avec beaucoup de netteté & de préciſion, & les preuves y ſont bien choiſies.

V I.

XVI. GUIBERT Abbé de Nogent.

Guibert né à Beauvais d'une famille noble, embraſſa la vie monaſtique dans l'Abbaïe de Saint Germer, & fut diſciple de S. Anſelme qui étoit alors Prieur du Bec, & qui prenoit plaiſir à l'inſtruire de la maniere d'étudier l'Ecriture Sainte. L'an 1104. S. Godefroi aiant été élu Evêque d'Amiens, Guibert fut fait à ſa place Abbé de Nogent ſous Couci dans le Diocèſe de Laon. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'appliquant à l'étude & à la compoſition de divers Ouvrages, pour inſtruire les prédicateurs & pour réfuter les hérétiques. Le plus ſingulier de ſes Ecrits eſt le Traité des Reliques des Saints, compoſé à l'occaſion d'une dent de Notre Seigneur que les moines de Saint Médard de Soiſſons prétendoient avoir. Il dit d'abord, que nous devons honorer les Reliques des Saints, pour imiter leurs vertus & obtenir leur protection: mais il ſoutient qu'il faut être aſſuré de la ſainteté de ceux que nous honorons, & de la vérité de leurs Reliques. Il ne croit pas que les miracles ſeuls ſoient une preuve de la ſainteté des perſonnes vivantes qui les font: ſur quoi il témoigne en paſſant, que pluſieurs croioient dès-lors que les Rois de France guériſſoient des écrouelles. Il rapporte pluſieurs exemples de fauſſes Vies des Saints & de fauſſes reliques; & pour montrer la retenue de l'Egliſe ſur les faits incertains, il dit qu'elle n'oſe aſſurer que la Sainte Vierge ſoit reſſuſcitée. Il blâme l'uſage de tirer les Corps Saints de leur ſépulture, de les tranſporter & diviſer; comme contraire à l'An-

tiquité, & propre à donner occaſion de ſuppoſer de fauſſes reliques.

Il parle enſuite des prétendues reliques de Jeſus-Chriſt, & ſoutient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la Sainte Euchariſtie, où il nous a laiſſé ſon corps entier. Guibert s'étend là ſur les preuves de la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, contre Berenger & les autres hérétiques de ſon temps, comme il avoit déja fait dans ſa Lettre à Sigefroi, où il dit ces paroles remarquables : Si l'Euchariſtie n'eſt qu'une ombre & une figure, nous avons paſſé des ombres de l'ancienne Loi, à des ombres encore plus mépriſables. Enfin l'Auteur revient à ſon principal ſujet, ſçavoir la dent de Notre-Seigneur, & dit qu'il faut rejetter cette relique comme toutes les autres ſemblables, ſoutenant qu'elles ſont contraires à la foi de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, qui nous rend certains qu'il a repris ſon corps tout entier. D'ailleurs, ajoûte-t-il, il n'eſt point vraiſemblable que la Sainte Vierge ait conſervé ces ſortes de choſes, non plus que ſon lait, que l'on montroit à Laon. Ce jugement de Guibert eſt d'autant plus remarquable, que dans tous ſes Ouvrages, & dans celui-ci même, il paroît fort crédule ſur les hiſtoires miraculeuſes. Il mourut l'an 1124.

VII.

XVII. Jean de Sarisberi.

Jean de Sarisberi, ainſi nommé du Diocèſe dans lequel il étoit né en Angleterre, vint dans ſa jeuneſſe étudier à Paris vers l'an 1137. Il prit les leçons d'un grand nombre de maîtres ; & pour avoir de quoi ſubſiſter, il inſtruiſit les enfans de quelques perſonnes nobles. Il paſſa douze ans à étudier différentes ſciences. Il entra, étant encore fort jeune, dans le

clergé de Cantorberi, & dans la ſuite il fut chapelain & ſécrétaire de l'Archevêque Thibaut. Il compoſa alors un grand Ouvrage, qu'il intitula Policratique, ou des amuſemens des courtiſans & des veſtiges des Philoſophes, & il l'adreſſa en 1159. au principal Miniſtre de Henri II. Roi d Angleterre, c'eſt-à-dire, au Chancelier Thomas Bequet. Dans cet Ouvrage Jean de Sarisberi commence par décrire & blâmer les amuſemens frivoles des Grands: la chaſſe, le jeu, la muſique, les bouffons, les aſtrologues, les devins. Il paroît qu'il croioit lui-même un peu trop aux illuſions de ces impoſteurs. Il parle fortement contre les flatteurs, & dit qu'il eſt non-ſeulement permis, mais juſte de tuer un tyran, parce que celui qui ne pourſuit par l'ennemi public, péche contre ſoi-même & contre l'Etat. Il inſiſte encore à la fin de ſon Ouvrage ſur cette dangereuſe maxime, & prétend même l'appuier ſur les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith. Il dit que le Prince reçoit de la main de l'Egliſe le glaive & la puiſſance coactive, & qu'il n'eſt que le miniſtre du Sacerdoce, pour excercer cette partie de la puiſſance, qui eſt indigne de la main des Prêtres. Il en conclut qu'il leur eſt inférieur, & que le Prêtre peut ôter au Prince la puiſſance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles & pernicieuſes maximes de Gregoire VII.

L'Auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement l'Epiſcopat, & contre ceux qui obtenoient des priviléges, pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction de leurs ſupérieurs légitimes. Il marque que parmi les moines il y avoit un grand nombre d'hy-

pocrites, & ſe plaint des priviléges qu'ils obtenoient de Rome. Mais il loue entre tous les autres, les Chartreux & les Moines de Grandmont, à cauſe de leur piété & de leur déſintéreſſement. Cet ouvrage eſt comme un corps de Morale & de Politique, où l'Auteur montre une vaſte érudition, par les citations d'un grand nombre d'Ecrivains, dont quelques-uns ne ſont pas venus juſqu'à nous. Mais cette érudition n'eſt pas aſſez digérée: il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens & beaucoup d'affectation dans le ſtyle. L'Auteur ne paroît pas avoir fait attention à la différence des mœurs & des temps; il parle de l'art & de la diſcipline militaire, par exemple, & de l'ordre judiciaire, comme s'il eût écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé.

Peu de tems après, Jean de Sarisberi adreſſa au Chancelier Thomas un autre Ouvrage, qu'il intitula Métalogique, & qui eſt une apologie de la bonne dialectique & de la véritable éloquence. Il témoigne que de ſon temps la Logique étoit fort recherchée; mais il ſe plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que pluſieurs y paſſoient leur vie ſans utilité. Ils s'arrêtoient ſur l'introduction de Porphyre, & enſeignoient toute la Logique dans le Traité des Univerſaux: d'autres s'arrêtoient ſur la premiere catégorie, & y faiſoient entrer toutes les autres. Ils ſubtiliſoient ſans fin ſur les mots & ſur les négations multipliées: ils vouloient traiter toutes les queſtions imaginables, même les plus inutiles, & toujours renchérir ſur les docteurs précédens; ſe faire admirer de leurs diſciples & embarraſſer leurs adverſaires: ce n'étoit qu'oſtenta-

tion. Il releve extrêmement l'uſage des Topiques & l'étude des vérités probables : prétendant qu'il y a peu de démonſtrations & de vérités certaines qui nous ſoient connues. L'art de démontrer, dit-il, n'eſt preſque plus en uſage parmi nous ; parce qu'il ne convient guéres qu'à la Géométrie, à laquelle on s'applique peu, ſi ce n'eſt en Eſpagne & dans le voiſinage de l'Afrique. Car ces nations étudient la Géométrie à cauſe de l'Aſtronomie ; de même que l'Egypte & quelques peuples d'Arabie. Quoiqu'il ſoit grand admirateur d'Ariſtote, il ne veut pas néanmoins qu'on le ſuive aveuglément, & il marque pluſieurs de ſes erreurs.

Nous avons parlé ailleurs d'un entretien important que Jan de Sarisberi eut avec le Pape Adrien IV. Il écrivit contre le Concile de Pavie, & ſe déclara pour Alexandre III. Il fut élu Evêque de Chartres, tant à cauſe de ſon mérite perſonnel, qu'en conſidération de S. Thomas de Cantorberi, qu'il avoit accompagné dans ſon exil, & dont il avoit toujours eu la confiance. Il ne tint ce Siége que quatre ans, & mourut l'an 1180. Outre les deux Ouvrages dont nous avons parlé, il compoſa la vie de S. Thomas de Cantorberi ſon maître, & un grand nombre de Lettres dont il nous reſte plus de trois cens.

VIII.

XVIII. Pierre Lombard Maître des Sentences.

Pierre étoit né près de Novarre en Lombardie. Après avoir étudié à Bologne, il vint en France, étant recommandé à Saint Bernard par l'Evêque de Luques, qui le prioit de pourvoir à ſa ſubſiſtance, pendant le peu de temps qu'il demeureroit en ce Roiaume pour ſes études. S. Bernard y pourvut pendant que Pierre

fut à Reims ; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin Abbé de S. Victor, ſuppoſant qu'il ne devoit pas y faire un long ſéjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les ſciences, principalement dans la Théologie, qu'il devint le plus fameux Docteur de l'Ecole de Paris. Il eſt principalement connu ſous le nom de Maître des Sentences, à cauſe de l'Ouvrage qu'il a compoſé ſous ce titre, parce que c'eſt un recueil de paſſages des Peres, dont il concilie les contradictions apparentes. Cet Ouvrage de Pierre Lombard eſt un corps entier de Théologie, diviſé en quatre livres, & chaque livre en pluſieurs diſtinctions. Dans le premier il traite de la Trinité & enſuite des Attributs : dans le ſecond, de la création des Anges, puis de l'Ouvrage des ſix jours : de la création de l'homme & de ſa chûte, & à cette occaſion de la grace & du libre-arbitre, du péché originel & du péché actuel. Dans le troiſiéme Livre il traite de l'Incarnation, & à l'occaſion des perfections de Jeſus-Chriſt, il parle de la foi, de l'eſpérance & de la charité, des dons du Saint-Eſprit, & des Commandemens de Dieu. Dans le quatriéme il parle des Sacremens en général & en particulier ; & ſur l'Euchariſtie il ne manque pas de prouver la préſence réelle. A l'occaſion de la Pénitence, il parle du Purgatoire ; à l'occaſion de l'Ordre, il traite de la ſimonie. Il finit par la réſurrection, le jugement dernier & l'état des Bienheureux. Telle eſt la matiere du Livre des Sentences.

L'Auteur y raiſonne peu, & y dit peu de choſes de lui-même : ce n'eſt preſque qu'un tiſſu de paſſages des Peres, particuliérement de Saint Auguſtin. Quoique le livre ſoit court

eu égard à ce qui en fait l'objet, il s'y trouve néanmoins pluſieurs queſtions qui paroiſſent aujourd'hui peu néceſſaires : comme la plupart de celles qui regardent la nature des Anges & leur péché, & qu'il ne réſout que par des vraiſemblances. Quand il explique l'Ouvrage des ſix jours, il ſuit les principes de la mauvaiſe Phyſique qui régnoit alors, ſuppoſant, par exemple, le firmament ſolide, & les petits animaux produits de corruption. Il eſt vrai que ſur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'Auteur ne touche point : il ne parle point de l'Egliſe, de la primauté du Pape, de l'Ecriture, de la Tradition, des Conciles. En rapportant les autorités de l'Ecriture, l'Auteur ſe fonde ſouvent ſur des ſens figurés tirés de Saint Grégoire ou d'autres Peres. L'Auteur ſuppoſe ordinairement ces ſens figurés comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des Sacremens, il cite les fauſſes Décrétales comme les autres.

On s'étonnera moins que le Maître des Sentences ait traité des queſtions qui nous paroiſſent inutiles, ſi l'on conſidére l'état des études de ſon temps. Depuis plus d'un ſiécle on étudioit avec ardeur la Philoſophie d'Ariſtote, particuliérement ſa Logique ; & l'application que quelques Docteurs voulurent faire des principes de ce Philoſophe aux Myſteres de la Religion, en fit tomber pluſieurs dans des erreurs : comme nous avons vû par les exemples de Roſelin, d'Abaillard & de Gilbert de la Porrée. Le Maître des Sentences prit une autre route ; & ſans citer Ariſtote ni s'abandonner au raiſonnement humain, il s'appliqua à rap-

porter les ſentimens des Peres : renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de livres, c'eſt ainſi qu'il s'en explique lui-même. Il dit que ſon but a été de combattre ceux qui s'attachent à ſoutenir leurs propres penſées au préjudice de la vérité. Son ouvrage eut un grand ſuccès. Pendant les ſiécles ſuivans ceux qui enſeignerent la Théologie, ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le Livre des ſentences ; & l'on compte juſqu'à deux cens quarante-quatre Auteurs qui y ont fait des commentaires, entre leſquels ſont les plus fameux Théologiens de chaque ſiécle. Le maître des ſentences n'eſt pas néanmoins regardé comme infaillible, & on a marqué juſqu'à vingt-ſix articles ſur leſquels il n'eſt pas ſuivi. On a auſſi de lui un Commentaire ſur les Pſeaumes & un ſur les Epîtres de S. Paul. Il fut élu Evêque de Paris en 1159 : mais il ne tint pas ce Siége long-temps. Il fut enterré a Saint Marcel près de Paris. Son ſucceſſeur immédiat fut Maurice né à Sulli ſur la Loire, dont il prit le nom. D'Archidiacre de Paris il en fut fait Evêque l'an 1160, & tint ce Siége trente-ſix ans. C'étoit le pere des pauvres ; & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre Abbaïes dans ſon Diocèſe : deux de Chanoines réguliers, Herivaux & Hermieres ; & deux de filles, Hiere & Gif.

I X.

XIX. Gratien : Son recueil de Canons.

Gratien étoit un Bénédictin du monaſtere de Saint Felix de Bologne, natif de Cluſium ou Chiuſi en Toſcane ; qui, à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Ives de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau re-

cueil de Canons, qu'il intitula : La Concorde des Canons diſcordans ; parce qu'il y rapporte pluſieurs autorités qui paroiſſent oppoſées, & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recueil ſont les Canons des Conciles anciens & nouveaux, les Décrétales des Papes, entre autres les fauſſes Décrétales de la compilation d'Iſidore, pluſieurs extraits des Peres, comme de Saint Ambroiſe, Saint Jerôme, Saint Auguſtin, Saint Grégoire, Saint Iſidore de Seville, Bede ; mais ſous les noms des Peres, il cite ſouvent les Ouvrages qui leur étoient fauſſement attribués, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte auſſi des loix tirées du Code & du Digeſte, & des Capitulaires de nos Rois.

Gratien a diviſé ſon recueil en trois parties : la premiere comprend cent une diſtinctions. Il y parle premiérement du Droit en général & de ſes parties : enſuite des Miniſtres de l'Egliſe, depuis le Pape juſqu'aux moindres clercs. La ſeconde partie eſt diviſée en trente-ſix cauſes, qui ſont autant d'eſpéces ou cas particuliers, ſur chacun deſquels il propoſe pluſieurs queſtions ; & à la trente-troiſiéme, il inſére par digreſſion ſept queſtions ſur la pénitence. La troiſiéme partie eſt intitulée : De la Conſécration, & traite des trois Sacremens, d'Euchariſtie, de Baptême & de Confirmation, & de quelques cérémonies. Dans tout l'Ouvrage l'Auteur examine par occaſion quelques queſtions de Théologie. On dit que le Pape Eugene III l'approuva, & ordonna de l'enſeigner publiquement à Bologne. Ce qui eſt certain, c'eſt que depuis on ne connut preſque plus d'autre Droit canonique que celui qui étoit compris dans ce livre, & on le nomma ſimplement le Décret.

Il favoriſe par-tout les nouvelles prétentions de la Cour de Rome, fondées ſur les fauſſes Décrétales, en faveur deſquelles il ne manque pas de citer la lettre du Pape Nicolas I. Après avoir rapporté pluſieurs autorités des Papes mêmes, qui ſe reconnoiſſent obligés à garder les Canons & les Décrets de leurs prédéceſſeurs, il ajoûte : A cela on répond ainſi : La Sainte Egliſe Romaine donne l'autorité aux Canons, mais elle n'eſt pas liée par les Canons, & ne s'y ſoumet pas elle-même. Comme Jeſus-Chriſt qui a fait la Loi, l'a accomplie pour la ſanctifier en lui-même ; & enſuite, pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en eſt diſpenſé & en a affranchi ſes Apôtres : ainſi les Pontifes du premier Siége reſpectent les Canons faits par eux, ou par d'autres de leur autorité, & les obſervent par humilité, pour les faire obſerver aux autres. Mais quelquefois ils montrent, ſoit par leurs ordres, ſoit par leurs déciſions, ſoit par leur conduite, qu'ils ſont les maîtres & les auteurs de ces Décrets. Les chapitres précédens, dit Gratien, impoſent donc aux autres la néceſſité d'obéir : mais ils montrent que les Souverains Pontifes ont l'autorité d'obſerver les Canons, pour faire voir qu'ils ne ſont pas mépriſables : à l'exemple de Jeſus-Chriſt qui a reçu le premier les Sacremens qu'il avoit ordonnés, pour les ſanctifier en ſa perſonne. Ainſi parle Gratien, mais de ſon chef, & ſans alléguer aucune autorité pour prouver cette doctrine inouïe juſqu'alors : & néanmoins les ſiécles ſuivans l'ont embraſſée ſur ſa parole : tout ce qui ſe trouve dans ſon décret a paſſé pour la plus pure diſcipline de l'Egliſe, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois ſiécles ſuivans.

XX. Hugues de S. Victor. Richard son disciple, & Gautier.

Hugues de Saint Victor étoit d'Ypres en Flandre. Il quitta son païs dès sa premiere jeunesse ; & étant venu à Paris, il se fit Chanoine régulier de Saint Victor, où il enseigna long-temps, & y fut enfin Prieur. C'étoit un des plus grands Théologiens de son temps ; & quelques-uns l'ont nommé la langue de S. Augustin, parce qu'il avoit particuliérement étudié les Ouvrages de cet illustre Pere. Il a laissé un grand nombre d'Ecrits, dont la plûpart sont des explications de l'Ecriture-Sainte. Il s'y trouve plusieurs Traités de piété & plusieurs Sermons ; des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine & leurs définitions ; un abrégé de Géographie tiré des anciens sans y rien ajoûter de la moderne, comme si le monde n'eût point changé depuis plusieurs siécles ; un abrégé d'histoire universelle, qui finit pour l'Orient à Constantin & Irene, c'est-à-dire, vers l'an 800. Ces deux Ouvrages font voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite en France ; & on le voit encore par un abrégé d'histoire naturelle, toute remplie de fables. Le plus grand Ouvrage de Hugues est son Traité des Sacremens, où il marque que l'on donnoit encore l'Eucharistie aux enfans en les baptisant, c'est-à-dire, l'espéce du vin, qu'on leur faisoit sucer au bout du doigt. Il ajoûte que quelques Prêtres ignorans leur donnoient du vin commun au lieu du précieux sang ; & qu'il vaut mieux s'en passer, s'il y a du danger à le réserver, ou à le donner à l'enfant. Hugues de S. Victor mourut l'an 1142, âgé seulement de quarante-quatre ans, & témoigna de grands sentimens de piété, particuliérement à la réception du Saint Viati-

que. Il eut pour ſucceſſeur le célébre Richard ſon diſciple, qui nous a laiſſé un grand nombre d'Ouvrages de piété & d'autres Ecrits. Il mourut l'an 1178. Gautier qui lui ſuccéda : & qui fut le ſixiéme Prieur de l'Abbaïe de S. Victor, compoſa auſſi pluſieurs Ouvrages, mais qui ne ſont pas imprimés. Il y a entre autres quatre Livres qui portent ce titre : Contre les héréſies manifeſtes & condamnées, même dans les Conciles, que ſoutiennent les Sophiſtes Abaillard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Porrée. Il les nomme les quatre labyrinthes de la France, & dit qu'ils ſe ſont égarés en ſuivant Ariſtote dans ſa dialectique, & en traitant avec la légéreté ſcholaſtique les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'Ecriture & des Peres.

XXI. Otton Evêque de Friſingue.

Otton Evêque de Friſingue en Baviere, étoit fils de Léopold Marquis d'Autriche, & d'Agnès fille de l'Empereur Henri IV. Il avoit fait ſes études à Pavie, & avoit embraſſé la vie monaſtique à Morimont Abbaïe de Cîteaux. L'Empereur Conrad ſon frere de mere, le fit nommer à l'Evêché de Friſingue, & l'engagea à l'accompagner dans ſon voïage de la Terre-Sainte. Après avoir occupé le ſiége de Friſingue près de vingt ans, il ſe retira à Morimont où il mourut l'an 1158 au milieu d'une multitude d'Evêques & d'Abbés. Nous avons de lui une hiſtoire chronologique diviſée en ſept Livres, qui commence à la création du monde & qui finit au milieu du douziéme ſiécle. L'Auteur y a ajoûté un huitiéme Livre, qui eſt un Traité de la fin du monde. Il entreprit enſuite l'Hiſtoire de l'Empereur Frideric, dont il compoſa deux Livres.

XXII. L'Abbé Rupert. L'Abbé Rupert, que ſes Ecrits ont rendu célébre, paſſa ſa vie à étudier & à compoſer des livres, dont le premier fut celui des Offices divins écrits en 1111. Il fit enſuite des Commentaires ſur l'Ecriture, ſuivant un deſſein qu'il s'étoit propoſé, de rapporter tout ce qu'elle contient aux œuvres des trois Perſonnes de la Sainte Trinité. Il dédia ce grand Ouvrage à Cuno Abbé de Sigeberg, & depuis Evêque de Ratisbonne ſon protecteur, qui le fit connoître à Frideric Archevêque de Cologne, & ce Prélat le fit Abbé de Duits vis-à-vis de la même ville. Quelques-uns ſe plaignoient que Rupert & les autres Sçavans du temps écrivoient trop; & ils diſoient, comme il le rapporte lui-même: Les Ecrits des Saints nous ſuffiſent: nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit; nous pourrons beaucoup moins lire ce que ces Docteurs inconnus & ſans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir parlé peu correctement de la Sainte Euchariſtie dans cet Ouvrage. Mais ailleurs il dit clairement: Croions ſur la parole du Sauveur ce que nous ne voions pas, c'eſt-à-dire, que le pain & le vin ont paſſé dans la vraie ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang. Il s'en explique encore en pluſieurs autres endroits de ſes Ouvrages. On trouve dans les Commentaires de cet Auteur ſur l'Ecriture, des paſſages très-précieux ſur la Converſion future des Juifs. L'Abbé Rupert mourut l'an 1135.

XXIII. Autres Auteurs. Robert Pullus Anglois, qui profeſſa la Théologie en France & en Angleterre, & qui fut nommé Cardinal l'an 1144, a compoſé un Livre des Sentences diviſé en huit parties. Il ne

cite

cite preſque aucun témoignage des Peres, & décide les queſtions ou par des raiſonnemens ou par des paſſages de l'Ecriture. Pierre de Poitiers qui ſuccéda à Pierre Lombard dans la chaire des Ecoles de Théologie de Paris, a fait auſſi un Ouvrage des Sentences, où il ne réſout les queſtions que par des principes de la Philoſophie, & propoſe les vérités de la Religion par des argumens en forme & d'une maniere très-ſéche. Pierre ſurnommé de Celles, du nom de ſa premiere Abbaïe, qui fut enſuite Abbé de Saint Remi de Reims, & enfin Evêque de Chartres, nous a laiſſé pluſieurs Sermons ſur toutes les Fêtes de l'année, des Traités de morale & des Lettres. Bruno Evêque de Segni en Italie, eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages qui ont été attribués à Saint Bruno, à cauſe de la conformité du nom. On a de lui des Diſcours moraux & des Commentaires ſur l'Ecriture.

XII.

XXIV. Pierre de Blois.

Ce qu'il penſoit des maux de l'Egliſe.

Nous avons des Lettres, des Sermons & des Opuſcules de Pierre de Blois. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de cet Auteur; mais nous croions devoir rapporter quelques paſſages de ſes Ecrits, par leſquels on verra avec quelle force s'élevoient contre les abus, ceux qui étoient touchés des maux de l'Egliſe. Sa Lettre au Cardinal Octavien ſon ami, Légat du Saint Siége, commence ainſi: O vaine gloire! O ambition aveugle! O faim inſatiable des honneurs de la terre! Comment a prévalu cette exécrable préſomption, que ce ſoient les plus indignes qui ambitionnent les dignités; & que moins ils ſont dignes de monter aux honneurs, plus ils ſe portent avec ardeur à y parvenir? Aujour-

d'hui ces miſérables courent à la Chaire paſtorale par toutes ſortes de voies, ne conſidérant pas qu'ils ſe rendent plus coupables en entraînant les autres dans leur propre condamnation. Autrefois, du tems de nos anciens, les ſages étoient ſouverainement eſtimés; aujourd'hui ils ſont foulés aux pieds: & par un renverſement inconcevable, on releve les inſenſés & on les comble d'honneur. Aujourd'hui on éleve à la dignité Epiſcopale de jeunes gens efféminés. Quel eſt aujourd'hui l'homme qui s'excuſe de porter la charge paſtorale? Qui eſt-ce qui allégue aujourd'hui ſon incapacité? Qui eſt-ce qu'on traîne à l'Epiſcopat, & qui réclame contre la violence qu'on lui fait? Je vois aujourd'hui, dit encore Pierre de Blois dans une Lettre à l'Evêque de Londres, un nombre infini d'ignorans, & qui vivent d'une maniere charnelle, uſurper les fonctions du Sacerdoce, de ſorte que la Majeſté du Sacrement tombe dans l'aviliſſement & le mépris, à cauſe du grand nombre de Miniſtres indignes. C'eſt à cauſe de cette multitude déréglée de Prêtres, que le Sacrement vénérable de notre Rédemption eſt tombé dans le mépris. Ceux qui devoient être les Vicaires des Apôtres & les Enfans de Pierre, ſont devenus les compagnons de Judas & les avant-coureurs de l'Antechriſt, *præambuli Antichriſti.*

C'eſt à cauſe de nos péchés, dit-il, dans un de ſes Sermons, que la Sainte Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt dans l'opprobre. C'eſt ce mépris où ſont tombés les Prêtres, que déplore Jerémie par ces paroles: *Comment les enfans de Sion qui étoient ſi éclatans & couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des*

Lament. IV. 2.

vaſes de terre, comme l'ouvrage des mains du potier? Ceux qui devoient être des vaſes de gloire, ſont devenus ſemblables à des vaſes de terre. Qui eſt-ce aujourd'hui qui obtient ſans ſimonie un bénéfice Eccléſiaſtique? Qui eſt-ce qui le ſert gratuïtement? Tous les Sacremens de l'Egliſe ne ſont-ils pas aujourd'hui honteuſement trafiqués? Ce grand Sacrement de la piété, ce prix ineſtimable, ce prix qui n'a point de prix, eſt aujourd'hui vendu & offert pour le prix d'une vile obole. Outre les autres péchés & les autres excès, la peſte du luxe deshonore aujourd'hui ignominieuſement le Sacerdoce: ſoit que ce luxe conſiſte dans un cettain air efféminé, dans des habits ou des emmeublemens précieux, ou dans des manieres mondaines, l'opprobre en retombe ſur le Clergé. Il n'arrive que trop ſouvent que le Prêtre eſt plus méchant que tout ſon peuple. Ceux qui devoient être les lumieres du firmament, ſont devenus des tâches dans la lune: le ſoleil s'eſt obſcurci par la fumée qui ſort du puits; le ſel de la terre eſt affadi, & la lumiere du monde s'eſt changée en ténébres; & c'eſt pour cela, que ſelon la parole de Jérémie, *le Seigneur a donné ſa malediction à ſon Sanctuaire.* *Ibid.* II. 7. Nous voions que les ménaces des Prophétes ſe ſont accomplies de nos jours; car vous que *le Seigneur a établis ſur ſa famille pour lui diſtribuer dans le temps la nourriture dont elle a beſoin*, vous la faites périr de faim & de miſere. *Les petits ont demandé du pain, & il n'y avoit perſonne pour leur en donner.* La parole du Seigneur eſt dans votre bouche comme dans une priſon, & vous ne voulez point diſtribuer le pain de vie à ceux qui en ſont affamés, contre ce qui eſt écrit: *Celui qui cache* Luc. XII. 42. Lament. IV. 4. Prov. XI 26

le bled ſera maudit des peuples. C'eſt à cauſe de la négligence des Prêtres, qu'aujourd'hui une infinité d'erreurs pernicieuſes fourmillent de toutes parts. C'eſt ce qui fait que la ſainte Egliſe a reçu preſque par toute la terre de profondes bleſſures, *qu'il n'y a point de baume dans Galaad, & qu'il ne s'y trouve point de Médecin.* Le Sermon ſuivant eſt rempli des mêmes plaintes contre le Clergé de ſon temps. Aujourd'hui, dit-il, la fréquentation des Prêtres eſt la ruine des peuples. Il n'y a aujourd'hui perſonne qui avertiſſe, qui enſeigne, qui exhorte au bien: tous les Prêtres ſont des chiens muets qui ne veulent & qui ne ſçauroient aboier.

Jerem VIII. 22.

XIII.

XXV. Suite des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Pierre Comeſtor.

Pierre ſurnommé Comeſtor, c'eſt-à-dire, le mangeur, dédia à Guillaume Archevêque de Sens, ſon fameux Ouvrage intitulé: l'Hiſtoire ſcholaſtique. Il prend la qualité de Prêtre de Troies, & dit qu'il a entrepris ce travail aux vives inſtances de ſes amis. C'eſt l'hiſtoire ſainte ſuivie depuis le commencement de la Genéſe juſqu'à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'Ecriture & des Gloſes. L'Auteur dit par occaſion quelque choſe de l'hiſtoire profane. Cet Ouvrage au reſte n'eſt pas purement hiſtorique. L'Auteur mêle à l'hiſtoire de la création, les opinions des Théologiens & des Philoſophes de ſon temps, touchant le ciel empyrée, les quatre élémens, la maniere dont l'homme a été formé, & l'Etat du premier homme. Ainſi de temps en temps il joint à ſa narration diverſes explications, qu'il ſuppoſe ſolides ſans ſe mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Ariſtote, Joſephe l'Hiſtorien, & rapporte pluſieurs Hiſtoi-

res profanes, ſans nommer les Auteurs. Le texte des Livres hiſtoriques de l'Ecriture eſt rapporté dans cet Ouvrage preſque tout entier. Mais l'Auteur s'écarte ſouvent du ſens littéral, pour ſuivre des ſens arbitraires, & donne aux noms propres de mauvaiſes étymologies. Il raconte pluſieurs fables d'une maniere fort affirmative. Cependant cet ouvrage, tout défectueux qu'il eſt, fut reçu avec un tel applaudiſſement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme un excellent corps de Théologie Poſitive. On croioit qu'en poſſédant bien cet Ouvrage, avec le Livre des Sentences de Pierre Lombard, & le Décret de Gratien, on avoit tout ce qu'il falloit pour être habile dans le Droit Canon, dans la Théologie ſcholaſtique, & dans la Poſitive. Comme ces trois Ouvrages paroiſſoient concourir à compoſer une Théologie univerſelle, on s'eſt imaginé pendant long-temps par une conſéquence aſſez peu naturelle, que ces trois Auteurs étoient freres. Pierre Comeſtor après avoir été Doien de l'Egliſe de Troies, fut Chancelier de celle de Paris en 1164; & aiant gouverné quelque temps l'Ecole de Théologie, il ſe retira à S. Victor & mourut en 1179, laiſſant par ſon teſtament aux pauvres & aux Egliſes tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore ſon épitaphe.

XXVI. Hugues Eterien.

Hugues Eterien étoit de Piſe en Toſcane, & demeuroit à Conſtantinople avec ſon frere Leon, interprête de la Cour Impériale. L'Empereur Manuel Comnene le fit venir un jour, & lui demanda ſi les Latins avoient quelques autorités des Peres, qui aſſuraſſent que le St. Eſprit procéde du fils. Hugues lui apporta des paſſages de Saint Baſile, de Saint Athanaſe &

de Saint Cyrille, qui prouvoient cette vérité ; & voiant que l'Empereur s'appliquoit ſérieuſement à l'examen de la queſtion, il réſolu de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois Cardinaux. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins ſur ce ſujet, tant par le raiſonnement, que par les paſſages des Peres qu'il avoit recueillis pendant un long ſéjour à Conſtantinople. L'Ouvrage eſt diviſé en trois Livres : la queſtion du Saint-Eſprit y eſt traitée fort au long & avec beaucoup de ſubtilité. L'auteur dans ſes raiſonnemens ſuit les principes d'Ariſtote : il ſeroit à déſirer qu'il y eût plus d'ordre & de choix dans ſes preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans ſon ſtyle. Il adreſſa cet Ecrit au Pape Alexandre III par un de ſes amis, & le Pape l'en remercia par une Lettre où il l'exhorte à travailler à la réunion de l'Empereur de Conſtantinople avec l'Egliſe Romaine.

XXVII. Pierre le Chantre. Pierre le Chantre, recommandable par ſa ſcience & ſa vertu, a compoſé pluſieurs Ouvrages dont il n'y a que la ſomme d'imprimée. Il avoit été Chantre de l'Egliſe de Paris, & le ſurnom lui en eſt demeuré. Il ſe retira dans une maiſon de l'Ordre de Cîteaux, où il mourut à la fin du douziéme ſiécle. Quoiqu'il fût un des plus célébres Théologiens de ſon temps, il donna dans une erreur au ſujet de l'Euchariſtie. Il croioit que la conſécration des deux eſpéces étoit indiviſible, & que le pain n'étoit changé au corps de Jeſus-Chriſt qu'après la conſécration du vin. Il paroît que l'uſage n'étoit point alors d'adorer & d'élever la ſainte hoſtie avant la conſécration du calice, & M. Fleuri dit que juſques vers la fin du douziéme ſiécle ; il n'a trouvé aucun veſtige de cette ſainte cérémo-

nie. Il ajoute, qu'on peut croire qu'elle a été introduite, pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir du changement du pain au corps de Notre Seigneur avant la conſécration du vin.

XIV.

XXVIII. Autres Auteurs.

Godefroi Abbé de Vendôme nous a laiſſé des Lettres, des Opuſcules & quelques Sermons. Sigebert moine de Gemblour a compoſé en proſe & en vers les vies de pluſieurs Saints. Il a continué l'Ouvrage des hommes illuſtres de Saint Jerôme & de Gennade, & la chronique de Saint Jerôme depuis la fin du quatriéme ſiécle juſqu'au commencement du douziéme. Il défendit fortement les Empereurs Henry IV & Henri V. contre les Papes, & on le croit Auteur de la Lettre du Clergé de Liége dont nous avons donné un extrait. Honoré Maître de l'Ecole d'Autun a fait un abrégé de l'hiſtoire des Auteurs Eccléſiaſtiques de Saint Jérôme & de ſes continuateurs, & un Catalogue chronologique des Papes depuis Saint Pierre juſqu'à Innocent II. Il a auſſi compoſé un Traité de la prédeſtination & du Libre-arbitre, une explication du Cantique des Cantiques, & pluſieurs diſcours moraux. Guillaume de Champeaux fut un des plus célébres Docteurs du douziéme ſiécle, & le premier qui enſeigna publiquement la Théologie ſcholaſtique. Anſelme Doien de l'Egliſe de Laon, qui forma tant de diſciples, paſſe pour être Auteur en partie de la gloſe ordinaire ſur l'Ecriture-ſainte. Il y a eu auſſi dans le douziéme ſiécle pluſieurs Auteurs d'hiſtoires particulieres. Les Croiſades ont été le ſujet auquel les Hiſtoriens de ce temps-là ſe ſont le plus attachés. La plûpart avoient été témoins oculaires de ce qu'ils écrivoient. Le plus connu eſt Guillaume Ar-

chevêque dt Tyr. Il fut emploié dans les négociations que les Rois de Jéruſalem eurent avec les Empereurs Grecs, & aſſiſta au troiſieme Concile de Latran dont il dreſſa les actes.

XXIX. L'Abbé Joachim.

XV.

Joachim né en Calabre près de Coſence, fit dans ſa jeuneſſe le voiage de Jéruſalem en habit de Religieux. Etant revenu en Calabre, il fit profeſſion dans le monaſtere de Curace de l'Ordre de Cîteaux. Il en fut élu Abbé, & aiant inutilement voulu ſe cacher, il accepta cette charge par les inſtances de l'Archevêque de Coſence & des perſonnes les plus conſidérables du païs. Mais comme il avoit un attrait tout ſingulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des ſaintes Ecritures, il alla trouver le Pape Lucius III. l'an 1182, & en obtint la permiſſion d'expliquer l'Ecriture-ſainte; & quelque temps après il lui préſenta ſon Ouvrage de la concorde de l'ancien & du nouveau Teſtament. Il travailla auſſi dès-lors à l'explication de l'Apocalipſe, & continua ces Ouvrages par l'autorité du Pape. Enfin Clement III l'exhorta à les achever & à venir enſuite les lui apporter, & les ſoumettre à l'éxamen du Saint Siége. Il déchargea Joachim de l'Abbaïe de Curace, & lui permit de ſe retirer où il voudroit pour travailler plus librement à la compoſition de ſes Livres. Alors l'Abbé Joachim ſe retira avec Rainier ſon diſciple, dans les montagnes de Calabre aux environs de Coſence en un lieu nommé Flore, où d'abord il ſe bâtit un oratoire & une cellule.

Le nombre de ſes diſciples s'étant enſuite augmenté, il y fonda vers l'an 1189 un nouveau monaſtere dont l'obſervance étoit plus

étroite que celle de Cîteaux, & qui devint Chef d'une Congrégation particuliere. Luc, depuis Archevêque de Coſence, qui avoit connu particuliérement l'Abbé Joachim & lui avoit ſervi de ſécrétaire, dit qu'il menoit une vie très-pure, & qu'il pratiquoit avec zèle tous les exercices de la vie religieuſe. Richard Roi d'Angleterre, qui avoit beaucoup entendu parler de l'Abbé Joachim, l'emmena avec lui à Meſſine & l'écoutoit avec plaiſir, ſur-tout dans ſes explications de l'Apocalypſe. Car cet Abbé avoit une grande réputation de ſcience & de vertu, & paſſoit pour avoir le don de prophétie. Les ſentimens ont été depuis fort partagés à ſon ſujet: les uns l'ont regardé comme un Prophête, & les autres comme un viſionnaire. Dans le quatriéme Concile général de Latran qui ſe tint l'an 1215, on examina ſes Ouvrages, & entre autres un petit Traité qu'il avoit compoſé ſur la Trinité contre le maître des Sentences. Le Concile ayant trouvé dans cet écrit une mauvaiſe propoſition, la condamna comme hérétique, & la condamnation eſt inſérée dans le Droit canonique.

Dans le ſiécle dernier, un Abbé de ſon Ordre, nommé Grégoire de Laude, Docteur en Théologie, aiant entrepris d'écrire ſa vie & d'éclaircir ſes prédictions, a cru qu'il le devoit juſtifier de cette héréſie qui lui a été attribuée par ce Concile Général de Latran: il l'exécute dans le chapitre 67 page 281 de ſon Livre imprimé à Naples *in-folio* en 1660, où il parle ainſi: Afin que perſonne ne ſoit choqué de ce que nous avons à dire, il faut ſçavoir qu'il y a une extrême différence entre défendre une opinion condamnée & contraire à la Foi catholique, & ſoutenir que Joachim

Abbé de Flore n'a point enſeigné cette opinion condamnée. Le premier ſeroit préjudiciable à l'Egliſe & à moi-même, & le ſecond nullement. Car il y a bien de la différence entre dire que les Conciles généraux peuvent errer dans le droit, en condamnant une opinion qui ne mériteroit pas d'être condamnée, & dire qu'ils peuvent errer dans le fait, en jugeant que telle ou telle propoſition a été enſeignée par un Auteur. L'erreur des Conciles dans le fait n'apporteroit à l'Egliſe aucun préjudice ; mais l'erreur d'un Concile dans le droit, ſeroit très-préjudiciable à l'Egliſe. C'eſt pourquoi nous ne prétendons point défendre l'erreur attribuée à Joachim par le Concile de Latran ; mais nous prétendons bien défendre l'innocence de l'Abbé Joachim, & le décharger de cette tache & de cette ignominie. Ce Livre où la diſtinction du fait ou du droit eſt établie avec tant de clarté, fut déféré à l'Inquiſition, & il fut examiné avec un ſoin extraordinaire, ſur-tout à cauſe des prophéties qu'il autoriſe. La page 281, qui renferme l'endroit que nous venons de rapporter, n'a point échappé aux Inquiſiteurs : ils y ont fait une ſinguliere attention, & n'y ont rien trouvé de répréhenſible. Ils ordonnerent ſeulement qu'au lieu de ces mots : Nous prétendons bien défendre l'innocence de Joachim ; on mettroit, Nous tâcherons de défendre, s'il ſe peut, l'innocence de Joachim.

XVI.

XXX. Auteurs Eccléſiaſtiques Grecs. Euthymius Zigabénus.

L'Egliſe Grecque eut auſſi pendant le douziéme ſiécle pluſieurs Auteurs qui écrivoient ſur la Théologie, ſur le Droit canonique, ſur la Morale & ſur l'Hiſtoire. L'un des plus ſçavans fut un moine nommé Zigabénus. Il étoit

très-inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, & compoſa par ordre de l'Empereur une expoſition de toutes les héréſies, avec la réfutation de chacune tirée des Peres. L'Empereur nomma ce Livre Panoplie dogmatique, c'eſt-à-dire, armure complette de doctrine. Il emploia contre les Paulitiens, qui étoient de vrais Manichéens, mais qui ſe couvroient du nom de S. Paul & qui nioient la vérité de la chair de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, il emploia, dis-je, contre eux les célébres paſſages de S. Grégoire de Nyſſe & de Saint Jean de Damas, que nous avons rapporté ailleurs. Il dit avec le premier de ces Peres, que nos corps ſont joints avec le corps immortel de Jeſus-Chriſt: que ce corps étant un, eſt diſtribué tous les jours à une infinité de perſonnes; que chacun le reçoit tout entier, & qu'il demeure tout entier en ſoi; que le pain ſanctifié eſt changé par la parole de Dieu, & qu'il devient tout d'un coup le corps du Verbe, étant changé par cette parole: Ceci eſt mon corps.

Il dit avec Saint Jean de Damas, que ſi l'on demande comment le pain eſt fait le corps de Jeſus-Chriſt & le vin ſon ſang, il n'y a rien à répondre, ſinon que le Saint-Eſprit deſcend & opére des choſes qui ſurpaſſent la raiſon & l'intelligence des hommes; que ce corps joint à la Divinité, eſt le corps même qui eſt né de Marie; & que le pain & le vin étant changés par l'invocation & l'avénement du Saint-Eſprit, au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, ne ſont pas deux corps, mais un même corps. Euthymius réfuta auſſi les Muſulmans. Il rapporte d'abord en abrégé l'hiſtoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune Prophétie, & n'a donné aucune preuve de ſa pré-

tendue miſſion. Il rapporte ſes principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles, & il reléve les abſurdités contenues en ce Livre : comme d'avoir confondu Marie ſœur de Moyſe avec Marie mere de Jeſus, & d'avoir mêlé à des diſcours qu'il donne pour divins, pluſieurs fables impertinentes.

XXXI. Nicolas Evêque de Methone.

Nous avons quelques Ouvrages de Nicolas Evêque de Methone, maintenant Modon dans la Morée. Voici comme il parle contre ceux qui doutoient de la réalité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie : Pourquoi, dit-il, attribuez-vous l'impuiſſance à celui qui eſt tout-puiſſant ? N'eſt-ce pas lui qui a fait toutes choſes de rien? Pourquoi cherchez-vous les cauſes & l'ordre de la nature, dans le changement du pain au corps de Jeſus-Chriſt & du vin mêlé d'eau en ſon ſang, puiſque ce corps même eſt né d'une Vierge d'une maniere qui ſurpaſſe la nature, & qui eſt au-deſſus des penſées, de la raiſon & de l'intelligence des hommes ? Vous ne croiez donc pas auſſi ſa Réſurrection d'entre les morts, ni ſon Aſcenſion au Ciel, ni les autres merveilles de Jeſus-Chriſt, puiſqu'elles ſurpaſſent de même & la nature & les penſées & l'intelligence. La cauſe de cette incrédulité eſt que vous ne confeſſez pas que Jeſus-Chriſt eſt le Dieu véritable & qu'il eſt le Fils de Dieu ; mais que vous êtes ou Juif ou Arien dans le cœur. Il eſt bon de remarquer avec quelle force cet Evêque s'éleve contre les recherches inquiétes d'une raiſon peu ſoumiſe à la foi, & contre le téméraire deſſein d'allier les Myſteres de la Religion avec notre intelligence naturelle. C'eſt en attaquer le fondement, que de les ſoumettre

Beau paſſage de cet Auteur ſur l'Euchariſtie.

à ſon examen : c'eſt les nier tous que de prétendre les expliquer par cette voie.

XVII.

XXXII. Autres Ecrivains Grecs. Ouvrages de Théodore Balzamon. Ils prouvent la conſommation du ſchiſme des Grecs.

Nous avons les Annales de Michel Glycas depuis le commencement du monde juſqu'à la mort d'Alexis Comnene. Zonare a auſſi fait des Annales depuis le commencement du monde juſqu'à l'an 1118. Conſtantin Manaſsès a laiſſé un abrégé hiſtorique depuis le commencement du monde juſques vers la fin du onziéme ſiécle. Mais celui des Auteurs Grecs dont les Ecrits paroiſſent plus remarquables, eſt Théodore de Balzamon, qui a fait un recueil très-ample des Canons de l'Egliſe Grecque, avec un Commentaire ſur l'origine & les droits de l'Ordre monaſtique. Il étoit né à Conſtantinople : il fut garde des loix & des chartes de Sainte Sophie, & enſuite Patriarche d'Antioche. N'étant encore que Prêtre, il compoſa par ordre de l'Empereur & du Patriarche de Conſtantinople, ſon expoſition ſur le Nomocanon de Photius, qu'il nomme toujours très-Saint Patriarche. Sur le texte de Photius, qui dit que Conſtantinople a les priviléges de l'ancienne Rome ; Théodore, pour faire voir en quoi conſiſtent ces priviléges, rapporte tout au long la prétendue donation de Conſtantin comme une piéce autentique. Photius néanmoins n'en avoit pas parlé, quoiqu'elle fût connue de ſon temps. Théodore Balzamon a auſſi commenté toutes les autres parties du Droit canonique des Grecs, ſçavoir les Canons des Apôtres, ceux des ſept Conciles Généraux, du Concile de Carthage, c'eſt-à-dire, le Code des Canons de l'Egliſe d'Afrique, des cinq Conciles particuliers, & des Epîtres canoniques des Peres.

Nous avons pluſieurs autres Ouvrages de Théodore ſur les mêmes matieres, entre leſquels eſt une réponſe à une conſultation au ſujet des Patriarches. Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche, parce que Saint Evode fut ordonné par Saint Pierre, ce qu'il ſuppoſe ſans le prouver. Enſuite, continue-t-il, le même Apôtre fit Saint Marc Evêque d'Alexandrie, Saint Jacques de Jéruſalem, & Saint André de Thrace. Environ trois cens ans après, Saint Silveſtre fut nommé Pape de l'ancienne Rome, par Conſtantin qui venoit de ſe convertir, comme nous l'apprend l'hiſtoire Eccléſiaſtique. On voit par-là combien Théodore en étoit inſtruit, & quelle étoit ſa critique. Car il répéte encore enſuite que S. Silveſtre fut le premier Pontife de Rome. Il ajoute : Le Siége de l'Empire aiant été tranſféré de l'ancienne Rome à la nouvelle qui eſt Conſtantinople, cette ville en a eu les priviléges. Le Concile *in Trullo* a déclaré le Siége de Conſtantinople le ſecond après celui de Rome, & a mis enſuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem. C'eſt pourquoi, continue toujours Théodore, les Evêques de ces grands Siéges ſont ainſi honorés par toute la terre juſqu'à préſent. Car quoique le Pape de l'ancienne Rome ait été retranché des Egliſes, c'eſt ſans préjudice du bel ordre établi par les Canons. Nous ne voions point par quelle autorité, ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement ; & c'eſt ici le premier témoignage que l'on en trouve, & la premiere preuve de l'entiere conſommation du ſchiſme des Grecs. Or on ne ſçait point la date de cet Ecrit, & Théodore Balſamon a vécu juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les La-

tins. Il ajoute peu après que cette ſéparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la converſion du Pape.

Il s'étend ſur les marques extérieures de la dignité des Patriarches ; le flambeau qu'ils faiſoient porter devant eux ; l'habit ſemé de Croix, & leurs autres ornemens, dont il rapporte les ſignifications myſtérieuſes. Il demande enſuite pourquoi l'on donne le titre d'œcuménique au Pape de Rome & au Patriarche de Conſtantinople, & dit : Mais puiſque le démon de l'amour-propre a ſéparé le Pape de la compagnie des autres Patriarches, & la renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, & que le Patriarche de Conſtantinople ne ſe pare d'aucun des priviléges du Pape, & ne prend point dans ſes ſouſcriptions le titre d'œcuménique, je laiſſe cette queſtion comme inutile, & je réponds à ceux qui oſent ſoutenir qu'on doit refuſer les honneurs de Patriarche à celui d'Antioche, & à celui de Jéruſalem. Car, diſent-ils, il eſt ordonné par les Canons de ne pas même compter pour Evêques, ceux qui ne s'expoſent pas à toutes ſortes de périls pour ſe rendre à leurs Siéges occupés par les barbares, & gagner la couronne du martyre. Il y répond par le trente-ſeptiéme Canon du Concile *in Trullo*, qui porte que les incurſions des Barbares ne porteront point de préjudice aux Evêques, qu'elles empêchent de prendre poſſeſſion des Siéges pour leſquels ils auront été ordonnés, & qu'ils ne laiſſeront pas de faire validement les ordinations & les autres fonctions Epiſcopales. Il eſt remarquable que les Grecs ne comptoient point le Patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépoſſédés par les infidéles, quoique toute

l'Egypte fût ſous la puiſſance des Mahométans : mais ſeulement les Patriarches d'Antioche & de Jéruſalem, dont les Siéges depuis près d'un ſiécle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci ſemble auſſi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jéruſalem, le Patriarche Grec de cette ville demeura à Conſtantinople comme celui d'Antioche.

ARTICLE XII.

Conciles & Diſcipline.

I.

1. Conciles de Valence & de Poitiers. An 1100.

LE principal ſujet du Concile de Valence fut d'examiner les plaintes des chanoines d'Autun contre leur Evêque, qu'ils accuſoient d'être monté ſur ce Siége par ſimonie, & d'en diſſiper les biens. Les Légats du Pape citérent l'Evêque d'Autun au Concile qu'ils aſſemblerent à Valence, malgré la proteſtation des chanoines, qui déclarerent qu'on ne pouvoit les traduire hors de leur Province ; & malgré l'oppoſition de l'Archevêque de Lyon, qui n'étoit pas content que les Légats lui ôtaſſent le jugement d'un Evêque de ſa Province. L'affaire fut agitée, mais non terminée ; & on en remit la déciſion au Concile que les mêmes Légats devoient tenir à Poitiers. Cependant l'Evêque d'Autun fut déclaré ſuſpens de toute fonction Epiſcopale & Sacerdotale.

Le Concile de Poitiers commença le jour de l'octave de Saint Martin dix-huitiéme de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingt, tant Evêques qu'Abbés, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea l'affaire de Norgand Evêque d'Autun, qui fut condamné à rendre l'étole & l'anneau Pastoral. Il se retira derriere l'Autel avec ceux qui lui étoit attachés ; & ne voulut ni obéir à ce jugement, ni rentrer dans l'assemblée. C'est pourquoi il fut dépose de l'Episcopat & du Sacerdoce, & on excommunia tous ceux qui lui obéiroient comme Evêque. Il ne se soumit point, & garda l'étole & l'anneau ; mais les chanoines se mirent en possession des biens de l'Evêché, malgré l'Archevêque de Lyon qui désapprouvoit le jugement des Légats, comme aiant été rendu contre les Canons au prèjudice de son autorité. Dans ce Concile on fit seize Canons, qui portent que les Evêques seuls donneront la tonsure aux clercs, & les Abbés aux Moines, & qu'on n'exigera pour cela ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'exiger aucun repas de ceux à qui l'on confere une prébende: ni des chappes, des tapis, des bassins, ou des serviettes pour le sacre des Evêques ou la bénédiction des Abbés. L'Evêque seul bénira les ornemens sacerdotaux & les vases sacrés. Les moines ne porteront point de manipules, s'ils ne sont Soûdiacres. Les clercs ne recevront d'un laïc aucun bénéfice ecclésiastique. Les chanoines réguliers pourront par l'ordre de leur Evêque baptiser, prêcher, donner la pénitence & la sépulture, mais les moines ne pourront faire ces fonctions.

L'affaire la plus importante que l'on traita

au Concile de Poitiers, fut celle de Philippe Roi de France, qui, comme nous l'avons dit, avoit épouſé Bertrade. Après le Concile de Valence les Légats l'allerent trouver, & firent tous leurs efforts pour l'engager à faire ceſſer le ſcandale qu'il cauſoit. N'aiant pu l'obtenir, ils l'excommunierent à la fin du Concile de Poitiers. Guillaume IV. Duc d'Aquitaine qui y étoit préſent, s'oppoſa tant qu'il put à cette cenſure, tant pour l'honneur du Roi, que pour ſon propre intérêt; car ſa vie étoit encore plus ſcandaleuſe. Il pria donc les Légats de n'en pas venir à cette extrémité, & pluſieurs Evêques les en prierent avec lui. Ne pouvant les toucher, il ſortit du Concile avec ſes gens, faiſant de grandes menaces. Quelques Evêques ſortirent auſſi avec pluſieurs clercs & un grand nombre de laïques, ce qui cauſa un grand tumulte. Alors les Légats, les Evêques & Abbés qui reſtoient, prononcerent l'excommunication contre Philippe & contre Bertrade. Pendant que l'on faiſoit les acclamations ordinaires pour la concluſion du Concile, le tumulte augmenta; & un homme du peuple, qui étoit ſur les galeries hautes de l'Egliſe, jetta une pierre pour bleſſer les Légats. Mais elle tomba ſur un clerc, qui eut la tête caſſée; & tomba ſur le pavé où l'on vit couler ſon ſang. Il s'éléva de grands cris dans l'Egliſe, & le bruit étoit encore plus grand au-dehors. Les Légats néanmoins demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres, pour montrer qu'ils ne craignoient point les pierres qui voloient de toutes parts. Cette fermeté arrêta la fureur des ſéditieux. Les Comtes même & les autres qui avoient inſulté les Légats leur firent ſatisfaction. On remar-

qua en cette occaſion le courage de Bernard de Tiron alors Abbé de Saint Cyprien de Poitiers, & de Robert d'Arbriſſelles. Cette excommunication fit une telle impreſſion ſur les eſprits, que le Roi étant venu quelque temps après à Sens avec la Reine Bertrade; pendant quinze jours qu'ils y ſéjournerent, on tint fermées toutes les Egliſes de la ville & on ne les admit à aucun acte de religion. Bertrade en étant irritée, envoia rompre la porte d'une Egliſe, & y fit dire la Meſſe par un de ſes chapelaîns

II.

Vers la fin du Carême de l'an 1102, le Pape Paſcal II. tint à Rome un grand Concile, où ſe trouverent tous les Evêques de Pouille, de Campagnie, de Sicile, de Toſcane, & les députés de pluſieurs Egliſes d'au-delà des monts. On y dreſſa cette formule de ſerment contre les ſchiſmatiques: J'anathématiſe toute héréſie & tout ſchiſme, & je promets obéiſſance au Pape Paſcal & à ſes ſucceſſeurs. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'Empereur Henri IV. par Gregoire VII. & Urbain II; & Paſcal la prononça lui-même le Jeudi Saint dans l'Egliſe de Latran, en préſence d'un peuple innombrable de diverſes nations. On rapporte au ſerment dreſſé dans ce Concile, une lettre du Pape Paſcal à l'Archevêque de Pologne, c'eſt-à-dire, de Gneſne, où il blâme la répugnance que le Roi & les Seigneurs de Pologne avoient à autoriſer le ſerment que le Pape exigeoit. Le Pape ſoutient dans cette lettre, que les Conciles n'ont point fait de loi pour l'Egliſe de Rome, puiſque c'eſt elle qui donne l'autorité aux Conciles. Mais avant les fauſſes Décre-

II. Concile de Rome. An. 1102.

tales on ne connoiſſoit pas cette étrange maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais en abrégé, adreſſée à l'Archevêque de Palerme.

III. Concile de Londres. An 1102.

La même année il y eut à Londres un Concile National, auquel Saint Anſelme préſida. On y condamna la ſimonie, & on dépoſa pluſieurs Abbés qui en furent convaincus. On défendit aux Evêques de s'habiller comme les Laïques. On ordonna à tous les clercs de porter des habits d'une même couleur. C'eſt que les Laïques en portoient de bigarés. On renouvella l'Ordonnance de la continence des clercs. On déclara nulle la promeſſe de mariage faite ſans témoins. On anathématiſa les jeunes gens qui commettoient des crimes infâmes, & on leur défendit la parure & les ajuſtemens par leſquels ils s'efforçoient de ſe rendre agréables.

III.

IV. Conciles de Troies, de Beaugenci & de Paris. An 1104.

Le Pape Paſcal envoia pour Légat en France Richard Evêque d'Albane, pour abſoudre le Roi Phlippe de l'excommunication à certaines conditions. Il indiqua à Troies un Concile qui fut nombreux. On y accuſa Hubert Evêque de Senlis de vendre les Ordres ſacrés; mais le Concile ne jugea point la preuve ſuffiſante, & l'accuſé ſe purgea par ſerment. On y approuva l'élection que le peuple d'Amiens avoit faite de l'Abbé Godefroi pour ſon Evêque; & comme ce Saint Abbé réſiſtoit, le Concile le força de ſe rendre au déſir du Clergé & du peuple d'Amiens. L'abſolution du Roi fut renvoiée à un autre Concile, que le Légat Richard tint la même année à Beaugenci. Mais l'affaire ne put point encore y être décidée, & il fallut indiquer une autre aſſem-

blée pour dégager le Roi des liens de l'excommunication. Le Concile se tint à Paris ; & comme le Légat n'étoit plus en France, le Pape Paſcal chargea Lambert Evêque d'Arras, de donner l'abſolution au Roi. Quand on eut lû les lettres du Pape, on envoia demander au Roi s'il vouloit prêter ſerment. Il répondit qu'il vouloit ſatisfaire à Dieu & à l'Egliſe Romaine, à l'ordre du Pape & au conſeil des Evêques. Il vint donc au Concile nuds pieds & avec de grandes démonſtrations d'humilité, & reçut l'abſolution de l'excommunication. Il toucha enſuite les Evangiles, & promit par ſerment de n'avoir plus de commerce criminel avec Bertrade, & de ne la voir jamais qu'en préſence de témoins non ſuſpects. Bertrade fit le même ſerment, & Lambert les aiant abſous, envoia au Pape la rélation de ce qui s'étoit paſſé. Pendant que le Légat Richard étoit en France, on lui dit qu'Ives de Chartres laiſſoit exercer publiquement la ſimonie dans ſon Egliſe. Le Légat lui en aiant fait une forte réprimande, Ives répondit ainſi : J'ai toujours eu horreur de ce crime, & je l'ai aboli autant qu'il m'a été poſſible. Que s'il y a encore quelques droits que les Officiers exigent de ceux qui ſont reçus chanoines, ils ſe défendent par l'uſage de l'égliſe de Rome, où ils diſent que les miniſtres du Palais exigent pluſieurs choſes à la conſécration des Evêques & des Abbés, & que l'on n'y donne rien gratuïtement, non pas même la plume & le papier. A quoi je n'ai autre choſe à leur répondre que cette parole de l'Evangile : Faites ce qu'ils diſent, & non ce qu'ils ſont.

V. Concile de Guaſtalle, An. 1106.

Le Pape Paſcal II. s'étant mis en chemin

pour aller en Allemagne, arriva à Florence & y tint un Concile, où l'on diſputa beaucoup avec l'Evêque de cette ville, qui diſoit que l'Antechriſt étoit né. La nouveauté du ſujet attira une ſi grande foule de peuple pour entendre cette diſpute, & le tumulte fut tel, qu'on ne put décider la queſtion ni terminer le Concile. Le Pape continuant ſon voiage vint en Lombardie, & tint un grand Concile à Guaſtalle ſur le Pô, où l'on fit un réglement par lequel on uſoit d'indulgence à l'égard de ceux qui avoient été ordonnés par les ſchiſmatiques.

V I. Concile de Troies. An 1107.

Enfin le Pape vint en France & tint un Concile à Troies, pour exciter au voiage de la Terre Sainte & affermir la Trêve de Dieu. On y rêtablit la liberté des élections & on confirma la condamnation des inveſtitures. Pluſieurs Evêques d'Allemagne y furent ſuſpendus de leurs fonctions pour diverſes cauſes. Pendant ce Concile, l'Egliſe de Dol en Bretagne envoia au Pape des députés, qui en ſa préſence élurent pour leur Evêque Vulgrin Chancelier de l'Egliſe de Chartres; & le Pape y conſentit, ſans avoir égard aux répugnances de Vulgrin qui étoit préſent. Il s'en plaignit fortement à Ives ſon Evêque, qui en écrivit au Pape en ces termes: Quoiqu'il ſoit inſtruit & qu'il ait de bonnes mœurs, il allégue néanmoins pluſieurs bonnes raiſons de ſon incapacité, & dit qu'il eſt prêt à tout ſouffrir, plûtôt que de ſe charger, dans un temps comme celui-ci, du fardeau de l'Epiſcopat. Il me ſemble qu'on ne doit engager perſonne malgré lui. Je dois m'intéreſſer particuliérement à ſon ſalut, puiſque c'eſt moi qui l'ai levé des fonts du Baptême.

IV.

VII. I. Concile de Latran. An 1112.

Paſcal aiant été contraint par l'Empereur Henri de lui accorder les inveſtitures, aſſembla un Concile dans l'Egliſe de Latran, pour prévenir le ſchiſme dont l'Egliſe étoit menacée. Il y eut environ cent Evêques, pluſieurs Abbés, & une multitude innombrable de clercs & de laics. Le Pape raconta à tout le Concile, comment il avoit été pris par le Roi Henri, & forcé d'accorder les inveſtitures. Je reconnois, dit-il, que l'Ecrit qu'on m'a contraint de faire ſans le conſeil de mes freres & ſans leurs ſouſcriptions, n'eſt pas bon, & je déſire qu'on le corrige dans cette Aſſemblée, afin que ni l'Egliſe, ni mon ame n'en ſouffre aucun préjudice. Il ſe purgea du ſoupçon d'héréſie, dont on accuſoit ceux qui approuvoient les inveſtitures, & il fit ſa profeſſion de foi en préſence de tout le Concile. Il vouloit renoncer au Pontificat, s'en jugeant indigne à cauſe de la Conceſſion faite à l'Empereur: mais le Concile ne voulut point recevoir ſa démiſſion.

VIII. II. Concile de Latran. An 1116.

Le même Pape tint quatre ans après dans la même égliſe un Concile, auquel quelques-uns ont donné le titre d'univerſel. Il s'y trouva des Evêques, des Abbés, des Seigneurs & des députés de divers Roiaumes & de diverſes Provinces. Le Pape dit qu'il n'avoit accordé au Roi Henri le droit des inveſtitures, qu'afin de délivrer l'Egliſe & le Peuple de Dieu d'une infinité de maux. Je l'ai fait comme homme, ajouta-t-il, parce que je ne ſuis que pouſſiere & que cendre. J'avoue que j'ai fait une faute, mais je vous conjure tous de prier Dieu de me la pardonner. Je condamne à un anathême éternel ce maudit Ecrit qui a été fait dans le

camp du Roi, & je vous prie de le condamner auſſi. Tous s'écrierent : Ainſi ſoit-il. Bruno Evêque de Segni dit : Rendons graces à Dieu de ce que nous avons entendu le Pape Paſcal, condamner de ſa propre bouche ce privilége accordé au Roi, qui contenoit une héréſie. Quelqu'un de l'aſſemblée ajouta : Si ce privilége contenoit une héréſie, celui qui l'a accordé étoit donc hérétique. L'Evêque de Gaete ſe plaignit de ce qu'on paroiſſoit accuſer le Pape d'héréſie, & dit que l'Ecrit étoit mauvais, mais non hérétique. Le Pape perdit patience à ce reproche d'héréſie, & dit que l'Egliſe de Rome n'avoit jamais enſeigné d'héréſie, & qu'au contraire c'étoit contre elle que toutes les héréſies venoient ſe briſer. La concluſion du Concile fut de défendre ſous peine d'anathême de donner ou recevoir l'inveſtiture.

IX. Concile de Touloufe. An. 911 1.

Calliſte II. tint un Concile à Toulouſe avec des Evêques & des Abbés de Languedoc, de Gaſcogne, d'Eſpagne & de Bretagne. On y fit dix Canons dont le troiſiéme eſt le plus remarquable. Nous ordonnons, dit le Concile, que l'autorité ſéculiere réprime ceux qui affectant une piété apparente, condamnent le Sacrement du corps & du ſang de Notre-Seigneur, le Baptême des enfans, le Sacerdoce & les autres Ordres Eccléſiaſtiques, & les mariages légitimes ; & nous les chaſſons de l'Egliſe comme hérétiques. Ces hérétiques étoient les ſectateurs de Pierre de Bruis, qui, comme nous l'avons dit, étoient une ſecte de Manichéens de même que ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouſe même, à Arras & à Orléans.

X. Concile de Reims. An. 1119.

Le même Pape déſirant rétablir la paix entre

tre l'Egliſe & l'Empire, indiqua un Concile à Reims où il fit venir des Evêques de toutes les Provinces d'Occident. Il s'y en trouva plus de deux cens, avec un grand nombre d'Abbés & d'autres Eccléſiaſtiques conſtitués en dignité. Après la Meſſe le Pape s'aſſit ſur un trône élevé vis-à-vis de la porte de l'Egliſe. Les Evêques Cardinaux étoient au premier rang. Un Cardinal Diacre étoit debout auprès du Pape, revêtu d'une dalmatique, & tenant à ſa main le livre des Canons, pour les lire quand il étoit néceſſaire. Six autres Miniſtres revêtus de dalmatiques étoient tout autour, & faiſoient faire ſilence quand il s'élevoit du tumulte. Après les Litanies & les oraiſons ſolemnelles, le Pape expliqua en latin, mais d'un ſtyle ſimple, l'Evangile où il eſt dit que la barque, figure de l'Egliſe, étoit agitée par les flots. Un Evêque Cardinal ſe leva enſuite, & fit un diſcours éloquent ſur le devoir des Paſteurs, leur appliquant ce qui eſt dit dans la Genèſe du ſoin que Jacob avoit des troupeaux de Laban. Le Pape ordonna à l'Evêque d'Oſtie d'expoſer toute l'affaire pour laquelle le Concile étoit aſſemblé, & il donna ordre à l'Evêque de Châlons de l'expliquer en françois en faveur des Laïques.

Le Concile fut interrompu par la conférence de Mouſon, où l'on eſpéroit que l'Empereur ſe réconcilieroit avec le Pape; mais cette conférence fut ſans effet, & le Pape revint à Reims terminer le Concile. On y fit cinq décrets: le premier contre la ſimonie: le ſecond contre les inveſtitures des Evêchés & des Abbaïes: le troiſiéme eſt contte les uſurpateurs des biens de l'Egliſe: le quatriéme défend de rien exiger pour le Baptême, les

ſaintes Huiles, la ſépulture, la viſite & l'onction des malades. Enfin le dernier eſt pour la continence des Clercs. On fit auſſi dans ce Concile un décret pour l'obſervation de la Tréve de Dieu. Le dernier jour du Concile, après que l'on eut chanté l'hymne du Saint-Eſprit, le Pape fit un ſermon ſur la charité.

D'autres Evêques parlerent auſſi, & on apporta quatre-cens vingt-ſept cierges allumés, que l'on diſtribua à tous les Evêques & aux Abbés. On leur ordonna de ſe lever tous avec les cierges à la main, & on lut les noms de pluſieurs perſonnes que le Pape s'étoit propoſé d'excommunier ſolemnellement, dont les deux premiers étoient l'Empereur Henri & l'Anti-pape Bourdin. Enfin le Pape donna ſa bénédiction, chacun ſe retira, & ainſi finit le Concile.

XI. Synode de Rouen. Réglemens de l'ordre de Citeaux.

Un mois après Geoffroi Archevêque de Rouen, voulant faire exécuter les Décrets du Concile de Reims auquel il avoit aſſiſté, aſſembla un ſynode où il défendit abſolument aux Prêtres de ſon Diocèſe tout commerce avec les femmes. Les Prêtres qui aſſiſtoient au ſynode murmurerent contre cet ordre, le regardant comme un joug inſupportable; & un d'entre-eux ayant voulu s'en plaindre, l'Archevêque qui étoit un Breton indiſcret & emporté, le fit arrêter & mettre en priſon. Les autres Prêtres voiant la maniere indigne dont on traitoit leur confrere, délibérerent entre eux, s'ils prendroient le parti de ſe défendre ou de s'enfuir. Alors le Prélat en fureur ſe leva de ſa chaire, & appella ſes gens, qui frapperent une troupe d'Eccléſiaſtiques qui parloient enſemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes, d'autres ſe défendirent avec les

pierres qu'ils trouverent, & avec les bancs de l'Egliſe. Les gens de l'Archevêque appellerent du ſecours, & il y eut dans l'Egliſe beaucoup de ſang répandu. Le Roi fut informé de ce ſcandale ; mais les affaires dont il étoit occupé l'empêcherent de faire juſtice. Après le Concile de Reims, le Pape Calliſte confirma les réglemens de l'Ordre de Cîteaux, qui ſont ſans doute ceux de la célébre Conſtitution nommée la Carte de charité, qui fut faite la même année 1119, & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet Ordre. Elle défend tous les priviléges contraires à l'inſtitut, & elle ordonne que tous les Abbés viendront au Chapitre général qui ſe tiendra tous les ans. L'Ordre de Cîteaux eſt le premier qui ait établi ces Chapitres généraux, & ils ont depuis ſervi de modéle à tous les autres.

V.

XII. Concile de Beauvais. An 1120.

Le Légat du Pape préſida à un Concile de Beauvais, dont nous ne ſçavons que ce qui regarde la canoniſation de Saint Arnoul Evêque de Soiſſons, mort environ quarante ans auparavant. Arnoul Abbé du monaſtere d'Oudembourg fondé par ce ſaint Evêque, étoit préſent, & tenoit entre ſes mains le livre de ſa vie, & les rélations de ſes miracles. L'Evêque de Soiſſons le prit, & le préſenta tout ouvert aux autres Evêques, en diſant : Seigneurs, voilà le livre que j'ai fait écrire de ſa vie : je certifie que ce qui y eſt rapporté eſt véritable ; & à l'égard des miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & il y en a encore un plus grand nombre à Soiſſons. Je vous prie d'examiner ce livre, pour voir ce que l'on doit faire : pour moi, s'il étoit dans mon

Diocèſe, il y a long-temps qu'il ne ſeroit plus en terre. Une des manieres de canoniſer alors les Saints, étoit de tirer leurs corps de terre. L'Evêque de Chartres dit alors : Je vous aſſure en vérité que ſi Dieu avoit fait un ſeul de ces miracles à l'invocation d'un de mes prédéceſſeurs, je ferois publiquement honorer ſa mémoire, ſans conſulter ni Pape, ni Légat, ni Archevêque. Quelques-uns des plus éclairés du Concile prirent le livre, & parcoururent quelques chapitres de la vie du ſerviteur de Dieu, & dirent aux Evêques avec beaucoup d'aſſurance : Il faudroit n'avoir point l'Eſprit de Dieu, pour s'oppoſer au culte de ce ſaint homme. Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons-ſur-Marne, que l'hiſtorien appelle la colomne des Docteurs, dit : En vérité il eſt honteux que nous doutions d'une choſe ſi claire. Il faut marquer un jour pour lever le corps de ce ſerviteur de Dieu & le placer honorablement. Alors on marqua à l'Abbé d'Oudembourg le jour auquel on s'aſſembleroit dans ſon monaſtere, pour lever ſolemnellement le corps ſaint. Ce qui fut exécuté le premier de Mai de l'année ſuivante 1121 avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Telle fut la canoniſation de Saint Arnoul de Soiſſons.

XIII.

V I.

1. Concile général de Latran. An 1123.

Pendant le Carême de l'année 1123, le Pape tint à Rome un Concile, que l'on compte pour le neuviéme Œcuménique, & le premier général de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques & plus de ſix cens Abbés : mais il ne nous reſte de ce Concile que les Canons au nombre de vingt-deux. La plûpart ne font que répéter ceux des Conciles précédens. On

ordonna à ceux qui avoient mis des croix ſur leurs habits pour le voiage de Jéruſalem ou d'Eſpagne, & qui les avoient quittées, de les reprendre ſous peine d'excommunication. On défendit aux Abbés & aux Moines d'adminiſtrer publiquement la pénitence, de viſiter les malades, de faire les onctions & de chanter des Meſſes publiques. Pendant la tenue de ce Concile, les Evêques ſe plaignirent fortement des Moines, en diſant : Il ne leur reſte qu'à nous ôter la croſſe & l'anneau : ils poſſédent les Egliſes, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivans & des morts. Adreſſant enſuite la parole au Pape, ils dirent: Les chanoines & les clercs ſont comptés pour rien, depuis que les moines oubliant qu'ils ne doivent déſirer que les biens céleſtes, uſurpent les droits des Evêques avec une ambition inſupportable, au lieu de vivre dans l'humilité ſelon l'intention de Saint Benoît.

XIV. Concile de Reims. An 1131.

Le Pape Innocent II convoqua l'an 1131 un Concile à Reims, où il appella tous les Evêques d'Occident. Il s'y trouva treize Archevêques, deux cens ſoixante-trois Evêques, & un grand nombre d'Abbés, de Clercs & de Moines François, Allemans, Anglois & Eſpagnols. Saint Bernard parut avec éclat dans ce Concile, où l'élection du Pape Innocent fut ſolemnellement approuvée, & Pierre de Leon excommunié. On y publia auſſi dix-ſept Canons de diſcipline, qui la plûpart ſont les mêmes que ceux des Conciles précédens. Le ſixiéme défend aux Moines & aux Chanoines réguliers, d'étudier les loix civiles & la médecine pour gagner de l'argent. Car, ajoute le Canon, c'eſt l'avarice qui les engage à ſe faire avocats, & à exercer la médecine. Un

auteur qui vivoit dans le même temps, parle fortement contre ces moines avocats & médecins, disant qu'ils méditoient les loix civiles, au lieu de méditer les Pseaumes ; qu'ils étudioient les généalogies, qu'ils passoient les Alpes, chargés de papiers, pour aller à Rome plaider la cause d'un Prince séculier. Il est remarquable que le Concile de Reims ne défend qu'aux religieux profés d'être avocats & médecins, & qu'il le permet tacitement aux clercs séculiers. En effet, l'ignorance des laïcs rendoit ce mal nécessaire, puisque ces professions ne peuvent être exercées que par des gens de Lettres. Un autre Canon de ce Concile défend les fêtes où les Chevaliers s'assembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adresse, c'est-à-dire, les Tournois. La raison de les défendre est qu'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames : c'est pourquoi on refuse la sépulture ecclésiastique à ceux qui y mourront. Mais il ne paroît point que ces défenses de l'Eglise, quoique souvent réïtérées, aient eu aucun effet pour empêcher les joutes & les tournois, qui ont continué d'être fréquens pendant quatre cens ans. Un autre Canon de ce Concile prononce anathême contre celui qui aura frappé une personne consacrée à Dieu.

XV. Concile de Londres. An 1138.

Dans un Concile d'Angleterre auquel le Légat Alberic présida l'an 1138, on fit dix-sept Canons, pour remédier aux plus grands abus. On défendit aussi de garder le corps de Notre-Seigneur plus de huit jours. Il ne sera porté aux malades, ajoute le Concile, que par un Prêtre, ou un Diacre. En cas de nécessité il pourra être porté par toute autre

personne, mais avec un tres-grand respect.

VII.

XVI. II. Concile général de Latran. An 1139.

Le Pape Innocent tint à Rome l'an 1139 dans le Palais de Latran un Concile composé d'environ mille Evêques, & qui passe pour le dixiéme Concile général. Un Auteur de ce temps-là rapportant la harangue qu'y fit le Pape, lui fait dire entre autres choses: Vous sçavez que Rome est la capitale du monde; que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du Pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission. Jusques ici nous n'avons point vû cette comparaison des dignités ecclésiastiques avec les fiefs, qui sont en effet d'une nature toute différente. Le discours du Pape tendoit principalement à la réunion de l'Eglise après le schisme: aussi étoit-ce le principal objet du Concile. On fit trente Canons qui sont presque les mêmes que ceux du Concile de Reims en 1131. On les cite plus ordinairement sous le nom du Concile de Latran, comme aiant une plus grande autorité. On y défendit de nouveau les tournois, & on menaça d'anathême les Chanoines qui excluroient de l'élection de l'Evêque, les hommes religieux. Ce Canon est la premiere preuve que nous sçachions de l'entreprise des Chanoines des Eglises Cathédrales, pour s'attribuer à eux seuls l'élection des Evêques, à l'exclusion non-seulement des laïcs, mais des Curés & de tout le reste du Clergé séculier & régulier. Car toutes ces personnes devoient y avoir part, selon les Canons, & selon la perpétuelle discipline de l'Eglise. On condamna encore dans ce Concile les nouveaux Manichéens: ce qui montre que ces hérétiques

continuoient de ſemer leurs erreurs. On y comdana auſſi celles d'Arnaud de Breſſe, & l'on dépoſa ceux qui avoient été ordonnés par les Schiſmatiques. Le Pape appella par leur nom chacun des Evêques préſens au Concile, ordonnés dans le ſchiſme ; & après leur avoir reproché leur faute avec indignation, il leur arracha leur croſſe, leur anneau & leur pallium.

XVII. Concile de Reims. An 1148.

Il ſe trouva au Concile de Reims, que tint le Pape Eugene III l'an 1148, des Evêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne. On y amena un Gentilhomme Breton nommé Eon de l'Etoile, qui ſe déchaînoit contre les eccléſiaſtiques & les moines, & qui publioit que c'étoit lui qui devoit juger les vivans & les morts. Il appuioit cette extravagance ſur les exorciſmes de l'Egliſe qui finiſſent ainſi : *Per eum qui venturus eſt*, &c. On prononçoit alors ce mot *eum*, comme ſi l'on eût écrit *Eon*, & il abuſoit de cette prononciation pour faire croire au peuple que ce ſeroit lui qui jugeroit les vivans & les morts. Quelque abſurde que fût cette imagination, ce fanatique gagna beaucoup de monde, & l'on publioit même qu'il faiſoit des prodiges. On l'interrogea dans le Concile, & il ne répondoit au Pape que des impertinences, qui le firent juger plutôt inſenſé qu'hérétique. On le mit en priſon où il mourut peu de tems après. Quelques-uns de ſes diſciples furent livrés au bras ſéculier, & ſe laiſſerent brûler plutôt que de renoncer à leur folie. Ce Concile de Reims fit pluſieurs Canons. Les Evêques & les Clercs éviteront dans leurs habits la variété des couleurs & les vains ornemens. On ne mettra point dans les Egliſes des Prêtres par commiſ-

ſion, mais chacune aura ſon Prêtre particulier, qui ne pourra être deſtitué que par le jugement canonique de l'Evêque, & on lui aſſignera ſa ſubſiſtance convenable ſur les biens de l'Egliſe. Voilà les Curés titulaires clairement marqués dans ce Concile.

VIII.

XVIII. Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle pour la Canoniſation de Charlemagne. An. 1165.

L'Empereur Frideric tint une Cour pleniere à Aix la-Chapelle l'an 1165, à la priere du Roi d'Angleterre, & du conſentement & par le conſeil de tous les Seigneurs tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques. Il fit lever le corps de l'Empereur Charlemagne, pour la canoniſation duquel il avoit aſſemblé cette Cour. Il en fit expédier une Bulle d'or, & l'on dit que Frideric mit le corps de Charlemagne dans une chaſſe d'or ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un Saint, par l'autorité de l'Archevêque de Cologne. Cent ſoixante-cinq ans auparavant, pendant qu'Otton III. étoit à Aix-la-Chapelle, il avoit eu la curioſité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, & en avoit tiré la croix d'or qui pendoit à ſon cou, avec une partie des vêtemens qui s'étoit trouvés encore entiers, & avoit remis le reſte avec beaucoup de reſpect. Quoique le corps eût été alors trouvé ſans corruption, & que l'on dit dès-lors qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau, on n'en célébra point la fête, & on continua de faire ſon anniverſaire comme pour les autres morts. Ce n'eſt que depuis cette eſpece de canoniſation, qui ſe fit à la ſollicitation de Frideric Barberouſſe, que Charlemagne a commencé d'être honoré comme Saint dans quelques Egliſes particulieres; & quoique cette canoniſation fût faite par l'autorité d'un An-

ti-Pape, les Papes légitimes ne s'y ſont point oppoſés.

XIX. Canoniſation de Saint Bernard. An 1174.

L'an 1174 le Pape Alexandre III. fut ſollicité par pluſieurs perſonnes conſidérables, de canoniſer Saint Bernard mort vingt ans auparavant, & dont la ſainteté avoit ſi fort éclaté par ſes vertus & par ſes miracles. Il ordonna que ſa fête fût célébrée publiquement le jour de ſa mort, comme on le voit par quatre bulles qu'il envoia en France pour ce ſujet; la premiere, à tous les Evêques & Abbés de France; la ſeconde, au Roi; la troiſiéme, à tous les Abbés de l'Ordre de Cîteaux; & la quatriéme, à l'Abbé de Clairvaux & à ſa communauté.

XX. Exemptions des moines. An. 1175.

L'an 1175, les moines de Malmesburi aiant élu un Abbé, l'Evêque de Sarisberi dans le Diocèſe duquel étoit ce monaſtere, lui ordonna de la part du Pape de ne recevoir d'aucun autre que de lui, la bénédiction abbatiale. L'Abbé, malgré cette défenſe, alla ſe faire bénir par un autre Evêque. Ce fut le ſujet d'une grande conteſtation entre l'Abbé & l'Evêque. Richard Archevêque de Cantorberi exhorta les parties à la paix, & l'Evêque ne s'en éloignoit pas. Mais l'Abbé refuſa tout accommodement, & dit qu'il ne devoit être jugé que par le Pape. Il ajouta avec indignation : Les Abbés ſont bien lâches de ne pas anéantir la puiſſance des Evêques puiſque pour une once d'or par an, ils peuvent obtenir de Rome une entiere liberté. L'Archevêque Richard en prit occaſion d'écrire au Pape Alexandre pour ſe plaindre des exemptions au nom de tous les Evêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin : les Abbés s'élevent contre les Primats & les Evêques : ils ne veulent avoir perſonne qui réprime leurs déſordres, ni qui s'oppoſe à leurs

déſirs : ce qui fait que les biens de la plûpart des monaſteres ſont au pillage. Les Abbés ne ſongent qu'à faire bonne chere ; & les moines n'aiant point proprement de chef, s'abandonnent à l'oiſiveté & à de vains diſcours ; enſorte que ſi vous entendiez leurs entretiens, vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne rémediez promptement à ce mal, il eſt à craindre que les Evêques ne ſe ſéparent auſſi de leurs Archevêques, les Doiens & les Archidiacres de leurs Evêques, & qu'il n'y ait plus enfin de ſubordination. Qu'eſt-ce qu'exempter les Abbés de la juriſdiction des Evêques, ſinon autoriſer la révolte, & armer les enfans contre leurs peres ? Quelle juſtice y a-t'il que le Pape accorde des graces au préjudice des Evêques, en leur ôtant ce qui leur appartient ? Pluſieurs maiſons très-célébres par leur ſainteté, n'ont jamais voulu avoir de ces exemptions, & les ont auſſi-tôt rejettées.

I X.

Le Pape Alexandre voulant remédier aux maux que le ſchiſme avoit produits, indiqua l'an 1179. un Concile général à Rome, auquel il appella tous les Evêques de l'Egliſe Latine & les principaux Abbés. Comme il y en eut pluſieurs à qui il étoit impoſſible de faire le voiage, on les en diſpenſa pour de l'argent. Cela donna lieu de croire que cette convocation étoit une invention intéreſſée de la Cour de Rome. Il y eut à ce Concile trois cens deux Evêques. Il ſe tint dans l'Egliſe de Latran, & l'on y fit ving-ſept canons, dont le premier porte que pour prévénir les ſchiſmes, ſi dans l'élection du Pape les Cardinaux ne ſont point aſſez d'accord pour la faire avec unanimité, on reconnoîtra pour Pape celui qui aura les

XXI. III. Concile général de Latran. An. 1179

deux tiers de voix. Perſonne ne ſera élu Evêque à moins qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne ſoit né de légitime mariage ; & qu'il ne ſoit recommandable par la pureté de ſes mœurs & de ſa doctrine. A l'égard des dignités inférieures & de tous les bénéfices à charge d'ames, perſonne ne pourra en être pourvu, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Puiſque l'Apôtre ſe nourriſſoit du travail de ſes mains, afin de n'être point à charge aux fidéles, nous ne pouvons ſouffrir que quelques-uns de nos freres les Evêques obligent les inférieurs par les grands frais de viſites, à vendre les ornemens des Egliſes, & à conſumer en un moment ce qui auroit ſuffi pour les faire ſubſiſter long-temps. Si un Evêque ordonne un Prêtre ou diacre, ſans lui aſſigner un titre fixe dont il puiſſe ſubſiſter, il lui donnera de quoi vivre juſqu'à ce qu'il lui procure un revenu des biens de l'Egliſe ; à moins que le clerc ne puiſſe ſubſiſter de ſon patrimoine. C'eſt le premier canon qui parle de patrimoine au lieu de titre Eccléſiaſtique.

On condamna dans ce Concile pluſieurs abus, que les appellations ſi fréquentes avoient introduits. On défendit en particulier aux Moines, d'interjetter appel des coups de diſciplines, auſquels leurs Supérieurs les condamnoient. Le Concile défendit auſſi comme de grands abus, de rien exiger pour la priſe de poſſeſſion des Evêques, des Abbés, des Curés & des autres eccléſiaſtiques ; pour les ſépultures, les mariages & les autres Sacremens. Et il ne faut point, dit le Concile, alléguer la longue coutume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Les Evêques firent de grandes plaintes contre les nouveaux Ordres militaires des

Templiers & des Hoſpitaliers. On condamna tous les abus qui s'étoenit gliſſés chez eux & chez les autres religieux. On défendit aux religieux de quelque inſtitut qu'ils fuſſent, de recevoir aucun novice pour de l'argent, d'avoir aucun pécule ſous peine d'excommunication. On renouvella les reglemens pour la continence des clercs, & les défenſes à ceux qui ſont dans les Ordres ſacrés, de ſe charger d'affaires temporelles. On défendit la pluralité des bénéfices. Cet abus étoit devenu ſi criant, que quelques-uns en avoient juſqu'à ſix, tandis que pluſieurs dignes miniſtres manquoient du néceſſaire. Les biens que les eccléſiaſtiques ont acquis dans l'Egliſe, lui demeureront après leur mort, ſoit qu'ils en aient diſpoſé par teſtament ou non. Afin de pourvoir à l'inſtruction des pauvres clercs, en chaque Egliſe Cathédrale il y aura un maître à qui on aſſignera un bénéfice ſuffiſant, & qui enſeignera gratuïtement : ce que l'on rétablira dans les autres Egliſes & dans les monaſteres, où il y a eu autrefois quelques fonds deſtinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permiſſion d'enſeigner & on ne la refuſera point à celui qui en ſera capable : autrement ce ſeroit s'oppoſer à l'utilité de l'Egliſe.

On renouvella la défenſe des tournois & l'ordre d'obſerver la Treve de Dieu. On défendit d'établir de nouveaux impôts ſans la permiſſion des Souverains, parce que chaque petit Seigneur s'en attribuoit l'autorité. On excommunia de nouveau les uſuriers, & on condamna la dureté de quelques eccléſiaſtiques, qui ne permettoit pas aux lépreux d'avoir des Egliſes particulieres. C'eſt la premiere Ordonnance que l'on remarque, touchant les léproſeries.

X.

XXII. Concile de Vérone. An 1184.

Le Pape Lucius III étant à Vérone où les inſultes des Romains l'avoient obligé de ſe retirer, y tint l'an 1184 un grand Concile auquel ſe trouva l'Empereur avec pluſieurs Seigneurs. Le Pape y fit une Conſtitution où il parle ainſi : Il faut empêcher le progrès de diverſes héréſies qui ſe répandent par-tout. C'eſt pourquoi en préſence de notre cher fils l'Empereur Frideric, de l'avis de nos freres les Cardinaux, des Patriarches, Archevêques & Evêques, & de pluſieurs Seigneurs aſſemblés de diverſes parties du monde, nous condamnons par ce Décret toutes les héréſies, & les ſoumettons à un anathême perpétuel. Il eſt inutile de rapporter ici ce Décret qui eſt fort long : mais il eſt bon de remarquer que l'on y voit le concours des deux Puiſſances pour l'extirpation des héréſies. L'Egliſe emploie l'excommunication & les autres cenſures ; l'Empereur, les Seigneurs & les Magiſtrats emploient les peines temporelles. On y voit auſſi l'origine de l'Inquiſition contre les hérétiques : en ce que l'on ordonne aux Evêques de s'informer par eux-mêmes, ou par commiſſaires, des perſonnes ſuſpectes d'héréſie, ſuivant le bruit commun & les dénonciations particulieres.

XXIII. Humiliés, & Pauvres de Lyon.

Les hérétiques dont il eſt parlé dans ce Décret, ſont les Cathares, qu'il ne faut point diſtinguer des nouveaux Manichéens dont nous avons parlé. On y parle auſſi des Humiliés & des pauvres de Lyon, dont il eſt à propos de dire un mot. Les Humiliés parurent d'abord en Lombardie. Ils vivoient en commun dans une grande pauvreté, témoignant dans tout leur extérieur & leurs diſcours beaucoup d'humilité. Ils vivoient du travail de leurs mains,

& ne poſſedoient rien en propre. Ils diſoient l'Office du jour & de la nuit, & menoient une vie fort auſtere. Les femmes de cet inſtitut avoient ſi peu de commerce avec les hommes qu'elles ne les voioient pas même à l'Egliſe, où un mur les ſéparoit d'eux. Le pape avoit approuvé cette aſſociation de perſonnes qui ne ſe diſtinguoient du commun des Chrétiens que par leur régularité. Il avoit même permis aux clercs & aux laïcs bien inſtruits, de prêcher non-ſeulement dans leurs maiſons, mais même dans les places publiques & dans les Egliſes, ſans doute du conſentement des Evêques. Ils avoient fait un grand nombre de converſions, & s'étoient multipliés en peu de temps : car outre ceux qui vivoient en commun, pluſieurs à leur perſuaſion vivoient ſaintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces Humiliés étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement. Ils découvroient leurs artifices & en convertiſſoient pluſieurs. Ce n'eſt pas de ces Humiliés, qu'il faut entendre le Décret du Pape Lucius, mais de ceux qui prenant ce nom mal à propos, entreprenoient ſur le miniſtere eccléſiaſtique.

Les pauvres de Lyon ſont plus connus ſous le nom de Vaudois, à cauſe de Pierre Valdo leur maître, qui attiroit à ſa ſuite beaucoup de pauvres à qui il diſtribuoit de l'argent. Il leur expliquoit le Nouveau Teſtament en langue vulgaire, & les exhortoit à aimer la pauvreté. Les eccléſiaſtiques l'accuſerent de témérité, & voulurent l'empêcher d'inſtruire ; mais il mépriſa leurs murmures, & il diſoit à ſes diſciples, qu'on ne les perſécutoit que parce que leur vie édifiante étoit une cenſure du déré-

Fleuri liv. 72. N. LV.

glement du Clergé. Il ne faut pas les confondre avec les Albigeois beaucoup plus anciens ; & on ne voit pas, dit M. Fleuri, que les Vaudois euſſent encore d'autre erreur, que l'eſtime de la pauvreté oiſive & le mépris de l'autorité du Clergé.

ib.d.

XXIV. Réunion des Maronites.

XI.

Vers la fin du douziéme ſiécle les Maronitee, qui étoient de zélés Monothelites, ſe réunirent à l'Egliſe Romaine. Cette nation étoit compoſée d'environ quarante mille ames diſperſées ſur le mont Liban & aux environs. Comme ils étoient gens de guerre & très-utiles aux Latins contre les infidéles, leur converſion cauſa beaucoup de joie. Ils embraſſerent non-ſeulement la Foi catholique, mais encore les traditions de l'Egliſe de Rome, à laquelle ils ſe réunirent avec leur Patriarche & quelques-uns de leurs Evêques qui pour ſe conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des croſſes. Ils introduiſirent auſſi chez eux l'uſage des cloches, que l'on n'y connoiſſoit pas : car les Grecs & les Orientaux ne ſe ſervent que de tables de bois ſur leſquelles ils frappent pour appeller à l'office, à peu-près comme nous faiſons le Vendredi Saint. Auſſi les Orientaux en parlant de cette réunion ; diſent que les Maronites ſe rendirent francs. Au reſte ils continuerent de ſe ſervir, comme ils font encore, de la langue Chaldaïque dans l'Office divin, & l'Arabe eſt leur langue vulgaire.

XXIV. Condamnation de la fête des fous.

Ce fut auſſi à la fin du douziéme ſiécle, que le Légat du Pape ordonna d'abolir à Paris une réjouiſſance profane, que l'on y faiſoit tous les ans le premier jour de Janvier, & que l'on appelloit la fête des fous. On y commettoit des

crimes, & l'on s'abandonnoit à toutes sortes d'excès. Le Légat touché de cet abus, si mal placé le jour de la Circoncision de Notre Seigneur, & dans un temps où l'on auroit dû s'affliger de la désolation de la Terre Sainte, fit un Mandement qu'il adressa à Eudes de Sulli Evêque de Paris, au Doien, & aux autres dignités du Chapitre, par lequel il défendit de solemniser à l'avenir cette prétendue fête, sous peine d'excommunication; & ordonna à l'Evêque & au Chapitre de célébrer la Circoncision avec la décence convenable. En conséquence, l'Evêque de Paris fit une Ordonnance, par laquelle il régla en détail les cérémonies qui devoient être observées à la fête de la Circoncision dans la célébration de l'Office divin, & ordonna aux chanoines de se tenir pendant toute la fête modestement dans leurs stalles. Il assigna des distributions pour les chanoines & les autres Clercs qui assisteroient aux Matines & à la Messe les jours de St. Etienne & de la Circoncision, déclarant que ces distributions cesseroient, si on recommençoit les anciens desordres. On peut croire qu'ils furent suspendus pour quelques temps; mais il est certain qu'ils ne furent pas abolis, & que la fête des fous duroit encore deux cens quarante ans après.

ARTICLE XIII.

Reflexions ſur l'état de l'Egliſe pendant le douziéme ſiécle.

I.

I. Réflexions ſur l'affaire des Inveſtitures.

IL eſt étonnant que l'affaire des inveſtitures ait cauſé tant de troubles dans l'Egliſe. Il paroît que pendant toute cette diſpute, ſi longue & ſi vive, on ne s'entendoit pas aſſez, & que la plûpart de tous les raiſonnemens rouloient ſur des équivoques. Les Papes & les Evêques avoient raiſon de ſoutenir la liberté des élections. Mais les Princes en donnant la croſſe à l'Evêque où à l'Abbé, ſuppoſoient toujours l'élection canonique. Ils ne prétendoient pas par cette cérémonie donner à l'Evêque la puiſſance ſpirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à ſon ſacre ; mais ils vouloient ſeulement les mettre en poſſeſſion des fiefs & des autres biens temporels qui relevoient de leur Couronne. On auroit épargné à l'Egliſe une infinité de maux, ſi l'on eût évité les équivoques, & ſi cette affaire eût été miſe dans un certain degré de clarté. Mais outre l'ignorance qui regnoit alors, la confuſion des droits des deux Puiſſances, qui étoit un mal déja ancien, empêchoit qu'on ne fixât aſſez nettement ce qui appartenoit à l'une & à l'autre. Il paroît que la plus forte raiſon qui portoit les Rois à ne vouloir pas renoncer aux Inveſtitures, étoit la crainte que la puiſſance Eccléſiaſtique déja ſi redoutable, & qui s'étoit attribué tant de droits

qui paroiſſent n'appartenir qu'à la Puiſſance ſéculiere, ne voulût enfin ſouſtraire à l'autorité Roiale le temporel des Egliſes. D'un autre côté, le Pape & les Evêques vouloient abolir cette cérémonie des Inveſtitures, parce qu'ils appréhendoient avec raiſon, qu'inſenſiblement les princes ne ſe rendiſſent maîtres des élections, & n'abuſaſſent, pour mettre l'Egliſe en ſervitude, d'une cérémonie qui dans ſon origine avoit un objet fort différent. Ce qui eſt arrivé dans les ſiécles ſuivans, n'a que trop juſtifié les allarmes des Papes & des Evêques.

II.

II. Maux de l'Egliſe. Maux en Angleterre.

L'Egliſe d'Angleterre fut une de celles qui furent plus troublées par la malheureuſe affaire dont nous venons de parler. Cette diſpute empêcha Saint Anſelme de faire ce qui étoit néceſſaire pour remédier aux maux dont les gens de bien gémiſſoient. Ces maux étoient ſi invétérés, qu'il ne fut pas poſſible de les guérir, lors même que Saint Anſelme ſe fut reconcilié avec le Roi Henri, & que ce Saint Evêque ſe vit appuié de l'autorité Roiale, dans les moiens qu'il prenoit pour arrêter le cours des déſordres. La mort de ce grand homme replongea cette Egliſe dans des malheurs beaucoup plus grands que ceux dont elle avoit été auparavant affligée. Henri I laiſſa le Siége de Cantorberi vacant pendant pluſieurs années, afin de profiter de ſes revenus. Quand cette Egliſe eut un Paſteur, ſon état ne fut pas plus heureux. La jalouſie qui diviſa les Archevêques d'Yorc & de Cantorberi, cauſa des troubles qui firent un grand tort à la diſcipline.

III. Perſécution excitée con-

La perſécution qu'Henri II fit ſouffrir à S. Thomas, eut des ſuites encore beaucoup plus funeſtes. Que ne devoit-on point attendre d'un

tre Saint Thomas de Cantorberi.

Prélat ſi ſaint & ſi zélé pour les intérêts de l'Egliſe ? Les gens de bien pouvoient eſpérer que l'Egliſe d'Angleterre changeroit de face, ſous l'Epiſcopat d'un homme qui étoit au-deſſus de toutes les craintes & de toutes les eſpérances humaines. Mais le démon arrêta tout le bien qu'auroit fait ce Saint Paſteur, en lui ſuſcitant toutes les traverſes qui l'obligerent de ſe retirer en France. Cette fâcheuſe affaire qui ſcandaliſa toute l'Egliſe, fit connoître les diſpoſitions des Chrétiens d'Angleterre. Les Seigneurs irrités de ſe voir troublés dans leurs uſurpations & leurs injuſtices, bien loin de prendre le parti de cet illuſtre perſécuté, ne travaillerent qu'à fomenter l'averſion du Roi contre lui. Les Evêques qui trouvoient dans la conduite de S. Thomas une cenſure de leur vie peu édifiante, furent aſſez lâches pour l'abandonner, & pluſieurs même ſe joignirent à ſes perſécuteurs. Le Roi donna des preuves de ſon injuſtice, en confiſquant les biens de tous ceux qui avoient quelque liaiſon avec ce Saint Evêque ; de ſa baſſeſſe, en s'irritant contre ceux qui lui faiſoient l'aumône & qui lui donnoient retraire ; enfin de ſa fureur, en maudiſſant ceux qu'il avoit comblés de bienfaits ; leur reprochant qu'aucun d'eux ne le délivroit de Thomas; & faiſant pluſieurs plaintes, qui porterent enfin quelques-uns de ſes courtiſans à aſſaſſiner un ſi grand homme au pied même des Saints Autels.

Nous ne prétendons point au reſte juſtifier l'attachement que Saint Thomas avoit pour tous les priviléges de l'Egliſe d'Angleterre. La cauſe pour laquelle on le fit mourir, n'étoit point auſſi glorieuſe, que celle pour laquelle les ſaints défenſeurs de la foi ont verſé leur

ſang : cette remarque doit avoir lieu dans l'article des maux de l'Egliſe. Mais ce défaut de lumiere, qui comme nous avons dit ailleurs, n'étoit point particulier à ce Saint Evêque, devoit-il lui attirer une ſi cruelle perſécution, ſur-tout de la part d'un Prince qui ſe dégrada lui-même depuis, par les baſſes ſoumiſſions qu'il fit à la Cour de Rome ?

IV. Autres maux en Angleterre ſous le Regne d'Henri II.

La guerre civile qui s'alluma enſuite entre le Roi & ſes enfans, fut regardée comme une punition divine du meurtre de Saint Thomas. Le Roi voiant que les Ecoſſois prenoient contre lui le parti de ſes enfans, s'adreſſa au Pape Alexandre, & ſouffrit que Pierre de Blois qui lui ſervoit de Sécrétaire, déclarât en ſon nom que le Royaume d'Angleterre étoit de la juriſdiction du Pape. Eſt-il étonnant que Saint Thomas de Cantorberi n'ait point aſſez connu l'étendue de la puiſſance temporelle, puiſqu'Henri II lui-même en certaines occaſions ſoumettoit au S. Siége ſa Couronne, & donnoit lieu à pluſieurs de douter de ſon *indépendance* ? Dans la guerre civile dont nous parlons, on vit des horreurs qui paroiſſent ſans exemple. Les Ecoſſois & les peuples du païs de Galles exercerent en Angleterre des cruautés inouïes. Ils maſſacroient les Prêtres juſques ſur les autels, ouvroient les femmes enceintes, & en tiroient les enfans avec la pointe de leurs lances. La vengeance divine qui éclatoit dans cet événement, pourſuivit juſqu'à la mort le pere & les enfans. Le jeune Henri s'efforça pluſieurs fois de ſurprendre le Roi ſon pere, fit contre lui la guerre en Limouſin, & tomba malade de chagrin de n'avoir pu réuſſir dans ſes mauvais deſſeins. Le pere donna à ſes enfans ſa malédiction, qu'il ne fut pas poſſible

de lui faire révoquer. Ces Princes paroiſſoient mourir avec de grands ſentimens de pénitence ; ce qui montre qu'au milieu des déſordres qui régnoient alors, la Religion ſe faiſoit encore reſpecter des méchans, & que les Chrétiens étoient très-éloignés de cette extinction de foi que nous aurons lieu de remarquer dans les ſiécles poſtérieurs.

V. Violences exercées contre les Juifs ſous le Regne de Richard.

Etat déplorable de l'Egliſe d'Irlande.

Le Regne de Richard nous a préſenté des objets auſſi triſtes & auſſi affligeans que ceux dont nous venons de parler. Le jour même de ſon ſacre, on vit Londres remplie du ſang des Juifs que les Anglois maſſacrerent. Le feu qui brûla leurs maiſons, ſervit de réjouiſſance aux Chrétiens, qui réduiſirent les Juifs à un affreux déſeſpoir. Ils ſe vengerent des uſures & des rapines de ce malheureux peuple, en exerçant contre lui un honteux brigandage, & en commettant les plus horribles injuſtices. Les Anglois ſe préparoient ainſi à la Croiſade, & leur Roi Richard s'y diſpoſoit de ſon côté, en faiſant des dignités Eccléſiaſtiques, un commerce indigne qui lui procura des ſommes immenſes. Ce Prince ne péchoit point par ignorance ; car il ſçut bien faire aux Romains des reproches très-vifs & qui n'étoient que trop fondés, ſur leur inſatiable avarice.

Le Chriſtianiſme étoit en Irlande dans l'Etat le plus déplorable. Le Peuple étoit féroce & barbare. L'ignorance & les ſuperſtitions y régnoient paiſiblement. On n'y voioit preſque plus aucune trace de Religion. Le Siége d'Armac Capitale du païs, étoit occupé par une même famille depuis deux cens ans. Souvent des laïcs s'en emparoient juſqu'à ce qu'il y eût des clercs de cette race. On multiplioit ou l'on aboliſſoit les Evêchés ſans régle & ſans

raiſon. La diſcipline y étoit entiérement inconnue, & les pratiques extérieures de Religion les plus eſſentielles étoient négligées.

III.

VI. Maux de différens genres en Italie.

On traitoit dans la plûpart des Conciles de choſes peu importantes, au lieu d'y prendre des meſures efficaces pour abolir les plus grands abus. Les Papes n'étoient preſque occupés que d'affaires temporelles. La Comteſſe Matilde renouvella la donation qu'elle leur avoit faite de tous ſes biens. Quand on fait attention aux ſuites qu'ont eues les richeſſes temporelles de l'Egliſe, on ne peut que s'affliger de les voir augmenter. Nous avons vû à quoi aboutirent les démêlés des Papes avec l'Empereur Henri IV. Le Pape Paſcal favoriſa & anima le fils de ce Prince dans l'entrepriſe criminelle qu'il forma de détrôner ſon pere, & le Légat obligea L'Empereur à ſe confeſſer indigne de la Couronne Impériale. Combien toute cette manœuvre eſt-elle étonnante & contraire à toutes les loix! On ne pouvoit preſque nommer un Pape ſans qu'il y eût des factions & des ſéditions, qui ſouvent produiſoient un ſchiſme. L'Empereur Alexis envoioit de temps en temps à Rome: il paroît même qu'il étoit Catholique. Comment ne profita-t-on pas d'une occaſion ſi favorable, pour tâcher de ramener les Grecs? Mais le ſoin & l'application des Papes & des Evêques étoient comme abſorbés par les affaires temporelles, & on les voioit fort peu occupés des vrais intérêts de l'Egliſe.

VII. Suites funeſtes des fauſſes Décrétales.

L'on vit de plus en plus pendant le douziéme ſiécle, les ſuites des fauſſes Décrétales. Une des plus grandes plaies qu'elles aient faites à l'Egliſe, c'eſt d'avoir étendu à l'infini les appellations au Pape. On n'entendoit parler que

Apellations

à Rome multipliées.

d'appellations dans toute l'Eglise Latine. St. Bernard qui ignoroit la fausseté de ces Décrétales & de la donation de Constantin, ne laissoit pas d'être effraié à la vue des maux que produisoient toutes ces appellations sans régle & sans mesure. La description qu'il fait des Romains de son temps est effreuse. Ce qu'il dit aussi de la Cour de Rome, nous fait voir combien ce nouveau Droit avoit été préjudiciable au S. Siége, en paroissant étendre son autorité. Ce grand homme, si ennemi de l'exagération, nous représente le Consistoire des Cardinaux, comme un Parlement ou un Tribunal souverain, occupé à juger des procès depuis le matin jusqu'au soir ; & le Pape qui y présidoit, tellement accablé d'affaires, qu'à peine avoit-il un moment pour respirer. La Cour de Rome étoit pleine d'Avocats, de solliciteurs, de plaideurs passionnés, artificieux, intéressés, cherchant à se surprendre l'un l'autre, & à s'enrichir aux dépens d'autri. Comment un Pape chargé de tant d'affaires, pouvoit-il trouver du temps pour la priere, pour l'étude des Saintes Ecritures, pour la prédication & les autres devoirs essentiels de l'Episcopat ? On s'imaginoit sans doute lui procurer un grand avantage & faire valoir sa primauté. Mais il falloit donc qu'on eût entiérement perdu de vue l'histoire de l'Eglise, la conduite des plus grands Papes, & les régles observées pendant les six premiers siécles.

Ces régles défendoient que les Evêques, & sur-tout leur Chef, fussent détournés de leurs fonctions spirituelles & essentielles ; & elles prescrivoient que chacun demeurât fixe dans l'Eglise où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué à instruire & à sanctifier son trou-

peau

peau, peut-on comparer, dit Mr. Fleuri, à des biens ſi ſolides, le triſte avantage de rendre le Pape terrible par toute la terre, & de faire venir à Rome de tous côtés les Evêques & les clercs, ſoit par la crainte des cenſures, ſoit par l'eſpérance des graces? Il eſt vrai que cette foule de Prélats & d'autres étrangers que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richeſſes, & que ſon peuple s'engraiſſoit aux dépens de tous les autres; mais il ſeroit honteux de parler d'un tel avantage, quand il s'agit de la Religion. Le Pape étoit-il donc établi à Rome pour l'enrichir ou pour la ſanctifier? Ces Papes qui enrichiſſoient Rome, ne la ſanctifioient pas. Il ſemble même qu'ils déſeſpéroient de pouvoir jamais le faire, ſuivant l'effroiable peinture que Saint Bernard fait des Romains. C'étoit néanmoins le premier devoir d'un Pape, & il y étoit bien plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

I V.

VIII. Décret de Gratien. Source de pluſieurs maux.

Le Décret de Gratien, dont nous avons donné une idée dans l'article des Ecrivains eccléſiaſtiques, acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fauſſes Décrétales, que l'on y trouve à chaque page. Car pendant très-long-temps on ne puiſa plus la connoiſſance des Canons que dans ce recueil. Gratien avoit même enchéri ſur les fauſſes Décrétales, en ſoutenant que le Pape n'étoit point ſoumis aux Canons. Ainſi il ſe forma dans l'Egliſe une idée confuſe, que la puiſſance du Pape étoit ſans bornes. Les maux que produiſit le Décret de Gratien, font voir ſenſiblement l'importance de la critique, que la plûpart des ſcholaſtiques mépriſoient comme un amuſement vain & frivo-

le. La pareſſe détournoit d'une étude longue & pénible. Mais cette étude eſt néceſſaire pour s'aſsûrer de la vérité des faits. On ne la trouvera jamais par le ſeul raiſonnement; & cependant de ces faits dépend ſouvent toute la conduite de la vie. On eſt tombé dans des inconvéniens terribles, pour avoir ajoûté foi à des piéces fauſſes. D'ailleurs on s'eſt accoûtumé à recevoir ſans diſcernement toutes ſortes d'hiſtoires; & de-là ſont venues tant de légendes fabuleuſes, tant de faux miracles, tant de viſions ridicules & de prétendues révélations.

IX. Rigueur exercée contre les hérétiques.

De tous les changemens arrivés dans la diſcipline, il n'y en a aucun qui ait plus décrié l'Egliſe parmi ſes ennemis, que la rigueur exercée contre les hérétiques & les autres excommuniés. Quelque grand que ſoit le mal qu'on veut faire quitter, dit Saint Auguſtin, & le bien qu'on veut faire embraſſer, c'eſt un travail plus onérenx qu'utile, d'y contraindre au lieu d'inſtruire. Les Evêques des beaux ſiécles de l'Egliſe ont réglé leur conduite ſur cette maxime ſi ſage. Mais on n'y faiſoit plus attention dans le douziéme ſiécle. On eut raiſon de condamner Arnaud de Breſſe, qui révoltoit les Romains contre le Pape, ſoutenant en général qu'il n'étoit pas permis au Clergé de poſſéder ni Seigneuries ni terres, & qu'il ne devoit ſubſiſter que d'aumônes & d'offrandes volontaires. Mais ne pouvoit-on le punir autrement qu'en le faiſant brûler vif? Il ne paroît pas même qu'on ſe ſoit donné la peine de l'inſtruire. Nous ne voions pas dans les Auteurs du douziéme ſiécle, ni même dans Saint Bernard, qui écrivit deux Lettres à ce ſujet, les raiſons par leſquelles on réfutoit ſes erreurs;

on alléguoit toujours la fameuſe donation de Conſtantin. La peine ordinaire des hérétiques Manichéens, nommés Cathares, Patarins, Albigeois, étoit le feu. Ils faiſoient ſans ceſſe de nouveaux progrès; & après avoir été chaſſés d'une Province, ils ſe répandoient dans une autre. La rigueur dont on uſoit à leur égard, n'étoit pas propre à les ramener. Il falloit de l'inſtruction & de la lumiere, pour guérir un mal qui avoit ſa ſource dans l'ignorance & la groſſiéreté. Mais on trouvoit qu'il étoit plus court de brûler un homme, que de le convaincre & de l'inſtruire. Les abominations dont pluſieurs de ces hérétiques étoient coupables, méritoient ſans doute l'attention & la ſévérité des Magiſtrats : mais ce n'étoit pas aux eccléſiaſtiques à pourſuivre leur mort. On avoit également oublié en Orient l'ancienne douceur de l'Egliſe. Les Manichéens que l'Empereur Alexis Comnene découvrit à Conſtantinople, furent condamnés au feu par le Patriarche & par le clergé.

X. Changement dans la diſcipline de la penitence.

Un autre grand abus du douziéme ſiécle, eſt l'affoibliſſement de la diſcipline de la pénitence. On impoſa des amendes pécuniaires, que l'on exigeoit avant que de donner l'abſolution; & pourvû qu'elles fuſſent paiées, on étoit fort indulgent ſur tout le reſte. Nous avons vû avec quelle force Saint Hugues de Lincolne s'éleva contre cet abus. On ne ſentoit plus comme autrefois de quelle importance il étoit de s'aſſûrer par de longues épreuves de la converſion du cœur, qui étoit le but des pénitences canoniques. D'ailleurs les œuvres ſatisfactoires s'éloignoient de plus en plus de la ſalutaire ſévérité des anciens Canons, que l'on ne propoſoit plus aux confeſſeurs que comme

des exemples propres à les diriger, & non comme des régles qu'ils étoient indiſpenſablement obligés d'obſerver. On ſuppoſoit fauſſement que la nature étoit affoiblie, & que les corps n'avoient plus la même force pour ſupporter les jeûnes & les autres auſtérités.

XI. Progrès des nouvelles maximes de Gregoire VII.

L'ignorance des Princes Latins, qui ſçavoient à peine lire, les portoit à croire tout ce que leur diſoient les clercs dont ils prenoient conſeil, & qui puiſoient tous dans la même ſource, c'eſt-à-dire dans le Décret de Gratien. Auſſi n'avons-nous vu aucun Prince, ſe plaindre de l'uſage que l'on faiſoit de la fameuſe allégorie des deux glaives. Les nouvelles maximes de Grégoire VII faiſoient d'étranges progrès, comme on le voit, non-ſeulement par le Décret de Gratien, mais auſſi par les écrits de Jean de Sarisberi. Une preuve que ce grand mal avoit ſa ſource dans l'ignorance, c'eſt que chez les Grecs, où chacun étudioit l'Ecriture, les Peres, les anciens Canons, on conſervoit l'ancienne doctrine ſur la diſtinction des deux Puiſſances. On n'y connoiſſoit point les fauſſes Décrétales fabriquées en Occident, & écrites en Latin. L'on voioit en Orient des maux & des abus de différens genres; mais on n'y trouvoit point l'abus dont nous parlons: on y obſervoit l'ancienne diſcipline, & l'on y ſuivoit les Canons compris dans l'ancien Code de l'Egliſe Grecque. Les Orientaux étoient même fort ſcandaliſés, de voir les Evêques d'Occident poſſéder des Seigneuries; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en perſonne, & porter les armes. On ne ſçauroit croire combien cette fauſſe maxime de la puiſſance de l'Egliſe ſur le temporel, fut pernicieuſe dans ſes conſéquen-

ces, ni combien elle eut de ſuites funeſtes.

V.

XII. Inconvéniens terribles de la Puiſſance temporelle avec la ſpirituelle. *Fl. IV. Diſc.*

Un Prince eſt occupé à prevenir des ſéditions contre ſa Perſonne & ſon Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occaſions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amaſſer des tréſors pour fournir à tant de dépenſes. Il faut avoir des correſpondances avec les Princes voiſins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un politique trouve ces occupations grandes & ſérieuſes : les fonctions eccléſiaſtiques lui paroiſſent en comparaiſon de celles de prince, petites & frivoles. Chanter dans une Egliſe, pratiquer des cérémonies, faire un catéchiſme, lui ſemblent des occupations dont le premier venu eſt capable. L'important, ſelon lui, & le ſolide, eſt de maintenir ſa puiſſance & d'affoiblir ſes ennemis. Il regarde la priere, la lecture & la méditation de l'Ecriture-Sainte, comme plus propres à occuper un Moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de temps à y donner. Nous avons vu combien Saint Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de faire les réflexions néceſſaires ſur ſes devoirs & ſur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurciſſement.

Peut-être croirons-nous qu'un Evêque Prince ſe réſervera les fonctions ſpirituelles, & ſe déchargera ſur quelque Laïc du gouvernement de ſon Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que ce Laïc ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plutôt à d'autres le ſpirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque ſuffragant. Il leur laiſſera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons,

la prédication, le ſoin des ames, dont il ſe fera tout au plus rendre un compte général. Nous ſçavons comment ſont gouvernés les Diocèſes de ces Prélats ſi puiſſans d'Allemagne & de Pologne. Cet exemple montre combien les anciens étoient ſages, & combien l'union de la puiſſance temporelle avec la ſpirituelle, étoit nuiſible à la Religion & à l'Etat. Pour la Religion, qui eſt l'objet dans lequel nous nous renfermons, il eſt évident qu'elle étoit mieux ſoutenue par des Evêques purement Evêques, & uniquement occupés du ſpirituel, comme Saint Ambroiſe & Saint Auguſtin. Ils préſidoient aux aſſemblées des fidéles, offroient le Saint Sacrifice, faiſoient des inſtructions : ils étoient les prédicateurs & les Théologiens de leurs égliſes. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, ſoutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de ſimples Prêtres ſouvent étrangers ou mercénaires. La Théologie étoit traitée plus ſérieuſement & plus noblement par ces Paſteurs ſi occupés, que par des Docteurs oiſifs, qui ne cherchoient qu'à ſubtiliſer, & à renchérir les uns ſur les autres par de nouvelles queſtions.

Les Peres n'écrivoient ſur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit poſſible, dans le détail de l'inſtruction des Cathécumenes, de la converſion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils étoient les arbitres charitables, & les médiateurs de la paix entre toutes les perſonnes diviſées. C'étoit à eux que demandoient conſeil, ceux qui vouloient avancer dans la piété, comme nous le voions dans leurs Lettres. Il eſt

vrai qu'il n'y avoit que des biens ſpirituels à attendre de ces Saints Evêques, & qu'ils ne faiſoient la fortune de perſonne : mais c'étoit encore un grand avantage pour la Religion. Ce n'eſt pas ſans de puiſſantes raiſons, que Jeſus-Chriſt, la Sageſſe même, a voulu naître pauvre & privé de tous les biens qui attirent la cupidité des hommes : il falloit que ſes diſciples ne fuſſent attachés à lui que par la force de la vérité & par l'amour de la vertu. Il a voulu que ſes diſciples lui fuſſent ſemblables, & qu'on fût attiré à les ſuivre, uniquement par le déſir de devenir meilleur & par l'eſpérance des biens éternels. Quiconque s'imagine que les temporels, quels qu'ils ſoient, richeſſes, honneurs, faveurs des Grands, ſont des moiens propres à établir l'Evangile, ſe trompe certainement, & n'a pas l'eſprit de l'Evangile.

La raiſon en eſt évidente. Si en prêchant la Religion on a des richeſſes ou des honneurs à diſtribuer, on ne peut diſcerner par quel motif on s'attache à la Religion ; ſi c'eſt pour devenir plus riche, ou meilleur : il eſt donc preſque sûr qu'on ne fera que des hipocrites, parce que la plûpart des hommes ne ſont touchés que des intérêts temporels. Qu'on ne diſe point qu'il eſt bon d'attirer par toutes ſortes de moiens les hommes dont on connoît la foibleſſe. Jeſus-Chriſt la connoiſſoit mieux que nous, & n'a jamais emploié de pareils moiens. C'eſt donc une illuſion de l'amour propre. Au fond, c'eſt que les miniſtres de l'Evangile ſont bien aiſes de jouir de ces richeſſes & de ces honneurs, dont ils prétendent ſe ſervir pour gagner des ames. Mais en général, ſi l'union des deux puiſſances étoit utile à la Religion, ce devroit être pour établir & maintenir la pure-

té des mœurs, qui ſont le fruit de la Doctrine chrétienne. Jeſus-Chriſt n'eſt pas venu ſeulement nous enſeigner des vérités ſpéculatives ; il eſt venu, comme dit Saint Paul, ſe former un peuple Saint & appliqué aux bonnes œuvres. Si c'eſt le but de la vraie politique & le premier devoir des Princes Chrétiens ; c'eſt à plus forte raiſon celui des Eccléſiaſtiques, qui par état ſont obligés de travailler à la ſanctification des autres. Ceux qui ont voiagé chez les Princes Eccléſiaſtiques, ſçavent ſi l'on y voit moins de vices ſcandaleux, ſi l'on y commet moins de crimes, s'il y a plus de sûreté ſur les chemins & de fidélité dans le commerce ; en un mot ſi leurs ſujets ſe diſtinguent par la pureté de leurs mœurs, de ceux des Princes ſéculiers.

V I.

XIII. Maux que font les Légats du Pape.

La puiſſance temporelle du Pape s'étant fort étendue par les conſéquences tirées des fauſſes Décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ſes pouvoirs. De-là vinrent les Légations, qui commencerent dans le douziéme ſiécle à être ſi fréquentes. Il y avoit des Légats nés, qui s'attribuoient cette prérogative par la dignité de leurs Siéges ; & ceux qui venoient de Rome, ſe nommoient Légats *à latere*, pour marquer que le Pape les envoioit d'auprès de ſa perſonne. Le Pape avoit plus de confiance dans ceux qu'il avoit eu long-temps auprès de lui : mais ceux qui avoient toujours été ſur les lieux, étoient plus en état de juger & de terminer les affaires. On n'en recevoit point en Angleterre non plus qu'en France, qui n'eût été demandé par le Roi. Les Evêques n'aimoient pas à ſe voir préſider par des Evêques étrangers. Mais ce qui rendoit les Légats *à*

Fl. IV. Diſc. N. XI.

latere plus odieux, étoit le faſte, le luxe, l'avarice. Par tout où ils paſſoient, ils ſe faiſoient défraier magnifiquement, & ruinoient les Egliſes & les Monaſteres. Ce n'eſt pas tout : il falloit encore leur faire de riches préſens. Saint Bernard parle avec admiration d'un Légat déſintéreſſé. Il paroît certain que ce ſont les fréquentes Légations qui ont procuré un rang ſi diſtingué aux Cardinaux de l'Egliſe de Rome : car chaque Egliſe avoit les ſiens, c'eſt-à-dire, des Prêtres & des Diacres attathés à certains titres. Mais comme on voioit que ces Légats avoient dans les Conciles qu'ils convoquoient, le rang au-deſſus même des Patriarches, on s'accoutuma à joindre au titre même de Cardinal Romain, l'idée d'une dignité qui ne cédoit qu'à celle du Pape. L'habit de cérémonie des Cardinaux confirme cette penſée. La chape & le chapeau étoient l'habit de voiage qui convenoit aux Légats. Le rouge étoit la couleur du Pape, & c'étoit pour le mieux repréſenter que les Légats la portoient.

C'eſt à ces légations ſi fréquentes, qu'il faut attribuer un des plus grands changemens qu'ait ſouffert la diſcipline de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, la ceſſation des Conciles Provinciaux, & la diminution de l'autorité des Métropolitains. Ce bel ordre ſi ſagement établi dès la naiſſance de l'Egliſe, & ſi utilement pratiqué pendant tant de ſiécles, devoit-il donc être renverſé ſans délibération, ſans examen, ſans connoiſſance de cauſe ? Mais quelle raiſon en auroit-on pu alléguer ? Des Légats étrangers, qui ne connoiſſoient ni les mœurs ni la langue du païs, & qui n'y étoient qu'en paſſant, étoient-ils plus propres que les Paſ-

teurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la diſcipline ? Les Evêques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils ne ſe plaignoient pas de ces fréquentes Légations, & qu'ils les recherchoient eux-mêmes avec empreſſement. Il ſembloit qu'ils ne pouvoient plus rien par-eux-mêmes ſi l'autorité du Pape ne les ſoutenoit. Il en eſt de même à proportion des Souverains, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, dont nous avons honte maintenant. Nous ne voions encore que trop, dit M. Fleuri, les ſuites funeſtes de ces anciens déſordres. Les héréſies qui déchirent l'Egliſe depuis plus de deux cens ans ; l'ignorance & la ſuperſtition qui regnent dans pluſieurs païs Catholiques ; la corruption de la Morale par de nouvelles maximes, en ſont des effets trop ſenſibles. Il eſt utile de connoître la ſource d'où ſont venus de ſi grands maux.

Ibid. N. XIII.

VII.

XIV. Schiſmes dans toute l'Egliſe.

L'Egliſe fut diviſée dans le douziéme ſiécle par des ſchiſmes qui eurent de terribles ſuites. L'Antipape Anaclet avoit pour lui un parti très-nombreux : & ce ne fut qu'après pluſieurs années que le Pape Innocent II fut reconnu univerſellement. Que de maux pendant tout ce temps-là ! Le ſchiſme de l'Antipape Victor ne fit pas moins gémir l'Egliſe. Son parti fut ſi conſidérable, qu'il fut reconnu par le Concile de Piſe, qui étoit fort nombreux. Il eſt fort remarquable que les ſchiſmes ne ſont devenus ſi fréquens à Rome, que depuis le prodigieux accroiſſement de la puiſſance du Pape. On ne peut dire combien ces grands ſchiſmes qui déchiroient toute l'Egliſe, occaſionnoient de crimes, & combien ils donnoient de mor-

de mortelles atteintes à la diſcipline.

XV. Décadence de l'Ordre de Cluni.

Outre ces ſchiſmes qui partagoient toute l'Egliſe, il y en eut de particuliers à Cluni & au Mont-Caſſin, dont les richeſſes temporelles furent l'occaſion. L'Ordre de Cluni étoit bien déchu de ſa premiere ferveur. Les biens temporels qu'on y avoit reçus ſans précaution, avoient infiniment nui au ſpirituel. Saint Bernard leur reprochoit avec raiſon la magnificence des bâtimens, la délicateſſe de la table, le train de leurs Abbés, la ſomptuoſité de leurs égliſes & de leurs ornemens. Les prétextes dont on ſe ſert maintenant pour colorer ces abus, ne ſont pas nouveaux, puiſque Pierre le Vénérable les faiſoit valoir de ſon mieux, quoiqu'il eût de très-bonnes intentions, & que d'ailleurs il aimât la régularité. On ne peut s'empêcher de remarquer beaucoup d'imprudence dans le zéle de quelques-uns des hommes célébres du douziéme ſiécle. Convenoit-il par exemple, que Robert d'Abriſſelles menât dans des lieux écartés une troupe d'hommes & de femmes ſous prétexte de pénitence? Comment perſonne ne fit-il ſentir combien étoit bizarre le plan du gouvernement de Fontevraud?

Bizarrerie du gouvernement de l'ordre de Fontevraud.

XVI. Ordres Militaires. Nouveau mal. Ses ſuites.

Nous pouvons bien placer parmi les maux de l'Egliſe, les Templiers, nouvelle eſpéce de religieux, inconnus à l'antiquité. Juſques ici on s'étoit contenté de croire la profeſſion des armes permiſe aux Chrétiens, & compatible avec le ſalut, mais on n'avoit point encore eu la penſée d'en faire un état de perfection, & d'y joindre les trois vœux eſſentiels à la vie religieuſe. En effet l'obſervation de ces vœux demande de grandes précautions, la retraite, le recueillement, la prie-

re, la méditation des vérités éternelles. Comment allier l'exercice continuel de ces saintes pratiques avec la vie militaire, toute d'action & de mouvement, où l'on eſt continuellement expoſé aux tentations les plus dangereuſes ? Auſſi la ferveur de ces Chevaliers ne dura pas long-temps. Nous leur avons vu faire des actions où l'on reconnoiſſoit plûtôt des ſcélérats que des religieux. Cinquante ans après leur inſtitution, ils paſſoient parmi les Chrétiens & les Mahométans pour les plus méchans de tous les hommes. Quelle honte pour des Chrétiens de voir un Sultan leur reprocer leur perfidie & leur cruauté, & leur dire que la Religion de Mahomet inſpire plus d'humanité & de modération à ceux qui la profeſſent ! Les autres Ordres militaires ne valoient pas mieux que les Templiers. Les Hoſpitaliers de Jéruſalem ſe conduiſirent ſi mal dès leurs commencemens, que le Patriarche alla trouver le Pape pour ſe plaindre d'eux, & de l'abus énorme qu'ils faiſoient des étranges priviléges qu'ils avoient reçus de Rome. Mais il ne fut pas écouté, parce que les Hoſpitaliers avoient pris les devans, & avoient gagné leur cauſe d'avance par les grands & riches préſens qu'ils avoient faits.

VIII.

XVII. Autres maux.

C'eſt l'ignorance & le mauvais goût qui donnerent quelque cours aux ſubtilités d'Abailard & de Gilbert de la Porrée, & à quelques opinions dangereuſes, qui ſe répandirent dans ce même temps & qui ont fait depuis du progrès. La peinture que fait S. Bernard des mœurs du Clergé, & les vœux ardens qu'il adreſſoit à Dieu pour la réformation de l'Egliſe, peuvent nous donner une idée des

maux dont elle étoit affligée. Il eſt bon d'entendre ce grand homme, ce Saint ſi merveilleux, ce Docteur ſi éclairé & ſi rempli de l'Eſprit de Dieu, déplorer les maux dont il étoit témoin. Perſonne ne ſera aſſez téméraire, pour accuſer ſon zéle d'indiſcrétion & d'amertume.

XVIII. Peinture que fait S. Bernard de l'état déplorable de l'Egliſe dans le douziéme ſiècle.

L'Egliſe, dit ce Pere, eſt toute défigurée par les crimes qui s'y commettent. La corruption & la pourriture s'étend aujourd'hui dans tout le corps de l'Egliſe : & plus elle s'étend, plus la guériſon en eſt déſeſpérée ; & elle eſt d'autant plus dangereuſe, qu'elle a pénétré plus avant dans les entrailles. Si c'étoit une perſécution ouverte, on pourroit s'en mettre à couvert. Mais qui l'Egliſe chaſſeroit-elle maintenant ? Tous ſont amis, & tous ſont ennemis ; tous ſont pour elle, & tous ſont contre elle ; tous ſont ſes domeſtiques, & tous lui font la guerre ; tous doivent prendre part à ce qui la touche, & tous cherchent leurs propres intérêts ; ils ſont les Miniſtres de Jeſus-Chriſt, & ils ſervent l'Ante-chriſt. Ce qui a été prédit autrefois, nous le voions s'accomplir aujourd'hui : au milieu de la paix, nous éprouvons la guerre la plus amere : amere autrefois dans la mort des Martyrs ; plus amere enſuite dans les combats contre les hérétiques ; mais la plus amere de toutes, c'eſt dans les mœurs de ceux de ſa maiſon. L'Egliſe ne peut ni les fuir ni les chaſſer : ils ſe ſont trop multipliés, le nombre en eſt innombrable ; en un mot les plaies de l'Egliſe ſont incurables, parce qu'elles ſont inteſtines : *Inteſtina & inſanabilis eſt plaga Eccleſiæ.*

p. 1392. *du I Vol.*

On court de tous côtés aux Saints Ordres, & les hommes prennent ſans crainte des fonctions redoutables aux Anges mêmes ; des hom-

p. 492. 493. *du même Vol.*

mes en qui dominent l'avarice, l'orgueil & l'impureté. O malheur ! L'ennemi des hommes a fait voler de toutes parts les malheureux reſtes de cet incendie de ſouffre qui a conſumé les villes abominables : il a couvert le corps de l'Egliſe de cette cendre exécrable. Hélas ! Race choiſie, Sacerdoce Roial, Nation Sainte, Peuple conquis, qui auroit pu croire, en voiant vos commencemens ſi divins, en admirant la Religion Chrétienne dans ſa naiſſance, lorſqu'elle étoit ornée de tant de graces ſpirituelles, qu'un jour de ſi grands maux duſſent ſe trouver en vous ? Aujourd'hui, dit ailleurs le Saint Docteur, l'Egliſe eſt remplie d'ambitieux. On ne crie plus contre les voleurs, mais contre les innocens : on ne s'éleve plus contre les loups, mais contre les agneaux.

La ſuite de l'hiſtoire nous apprendra ſi les maux ont diminué depuis le temps où Saint Bernard s'exprimoit ainſi.

I X.

XIX. Cruautés exercées par les Grecs contre les Latins, & enſuite par les Latins contre les Grecs

Rien n'égale la cruauté que les Grecs exercerent à l'égard des Latins qui demeuroient à Conſtantinople. L'eſprit de ſchiſme dont ils étoient depuis ſi long-tems animés, méritoit que Dieu les abandonnât à un excès de fureur, dont les infidéles auroient eu honte. Les Latins n'auroient dû oppoſer que la patience à la barbarie des Grecs ; mais ils leur rendirent peu après la pareille, & les traiterent avec la même inhumanité. Auroit-on jamais cru que des Chrétiens puſſent prendre ainſi plaiſir à s'égorger les uns les autres ? Dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, les mœurs des Chrétiens attiroient dans ſon ſein les infidéles : dans le douziéme, leur violence & leur corruption éloignoient du Chriſtianiſme ceux que

l'on invitoit à l'embraſſer. Nous avons vû ce qu'un Prince infidéle dit à Saint Otton de Bamberg : Nous ne voulons pas d'une Religion dont des ſcélérats ſont profeſſion. Le paien qui parloit ainſi, ne ſçavoit pas que l'Egliſe renfermoit dans ſon ſein un grand nombre de Juſtes & de Saints ; qu'elle condamnoit tous les méchans qu'elle étoit forcée d'y porter ; & que ces méchans étoient la matiere de ſes gémiſſemens & de ſes larmes, & l'objet de ſa douleur.

X.

XX. Subventions pécuniaires exigées par les Papes.

Les Papes furent ſouvent obligés de quitter Rome depuis l'onziéme ſiécle, ſoit à cauſe des révoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoutumer à les reconnoître pour Seigneurs, ſoit par le ſchiſme des Anti-Papes. Ils réſidoient dans les villes voiſines, & toute leur Cour les y ſuivoit. Nous ne voions pas qu'avant ce temps-là on parlât de Cour, pour ſignifier la ſuite du Pape ou d'un autre Evêque : ce nom eût paru trop profane. Quelquefois les Papes ne pouvoient pas même demeurer en Italie, & alors ils ſe réfugioient en France, comme firent dans le douziéme ſiécle Innocent II. & Alexandre III. Car jamais les Papes perſécutés n'ont trouvé d'aſile plus aſſûré. Et comme dans cette eſpéce d'exil ils ne jouiſſoient pas de leurs revenus, ils étoient obligés de ſubſiſter par la libéralité des Rois, ou par les contributions volontaires du Clergé. Ainſi commencerent les ſubſides d'argent, que les Papes demanderent ſouvent enſuite aux Princes & aux Egliſes, ſoit pour ſoutenir leurs guerres, ſoit pour d'autres cauſes. Aiant commencé par des ſécours charitables & par des aumônes, ils dégénérerent en exactions for-

Fleuri IV. Diſc. N. XII.

cées. Quelle différence entre cette conduite & celle de Saint Grégoire-le-Grand, qui répandoit tant d'aumônes dans les Provinces ; du Pape Saint Denys, qui assistoit jusqu'en Cappadoce les Eglises affligées ; & pour remonter encore plus haut, du Pape Saint Soter, à qui Saint Denis de Corinthe rend un si glorieux témoignage, des libéralités qu'il exerçoit envers les Eglises de la Grece ! On avoit bien oublié dans le douziéme siécle dont nous exposons les malheurs, la noble indépendance de la pauvreté chrétienne, & cette maxime du Sauveur, qu'on est plus heureux de donner que de recevoir.

XI.

XXI. Introduction de la Méthode des Scholastiques.

C'est dans le douziéme siécle qu'on a commencé à faire usage dans l'étude de la Théologie, d'une nouvelle méthode qui est celle des Scholastiques, laquelle nous est venu des Arabes ou Musulmans. Il y a des personnes qui soutiennent que cette nouvelle méthode *Fl. V. Disc.* est préférable à celle des Peres. Mais il est difficile de se persuader que jusqu'au douziéme siécle, on ait ignoré dans l'Eglise la meilleure méthode d'enseigner la doctrine chrétienne. Il est vrai que la plûpart des Anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de Théologie, comme ont fait Hugues de S. Victor, Hildebert de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laissé de nous donner dans quelques-uns de leurs Ouvrages, le plan entier de la Religion ; comme Saint Augustin, qui dans son Enchiridion ou Manuel, montre tout ce que l'on doit croire ; & la maniere de l'enseigner, dans le Livre de la Doctrine Chrétienne. Nous voions encore l'abrégé de toute la Doctrine

chrétienne, dans les Expoſitions du Simbole & les Cathécheſes ; & l'abrégé de la Morale, dans quelques autres Traités, comme dans le Pédagogue de Saint Clément d'Alexandrie.

L'effet le plus ſenſible de la méthode des Scholaſtiques, en donnant chacun leur cours entier de Théologie, a été d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, qui demeurent en répos dans les grandes Bibliothéques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément. Ils ſe ſont propoſé pour modéle la méthode des Géometres : ils devoient donc établir des principes autant inconteſtables que leurs définitions & leurs axiomes ; c'eſt-à-dire, en matiere théologique, des paſſages formels de l'Ecriture, ou des propoſitions évidentes par la lumiere naturelle. Mais la plûpart des Scholaſtiques ont ſouvent poſé pour principes, des axiomes d'une mauvaiſe Philoſophie, ou des autorités peu reſpectables. Ils ont auſſi voulu imiter le ſtile ſec & uniforme des Géométres. Il eſt vrai que le ſtile dogmatique doit être ſimple, & qu'on y doit ſur-tout chercher la clarté & la préciſion ; mais cette ſimplicité n'eſt point dépourvue de grace & de nobleſſe : le bas & le rampant ne ſont jamais bons à rien. Comment les Docteurs du douziéme ſiécle ont-ils pu s'imaginer, que leur méthode devoit être préférée à celle des Saints Peres, qui s'expliquoient naturellement, comme on fait en converſation, & qui emploioient les figures propres à perſuader & à toucher ceux qui les écoutoient ? Comment n'ont-ils pas compris que les figures & les tours ingénieux épargnent beaucoup de paroles ; & que ſouvent par un mot bien placé,

on prévient ou on détourne une objection, qui les occuperoit long-temps ? ne devoit-on compter pour rien d'éviter l'ennui & le dégoût, inſéparables d'un ſtile ſec, décharné & toujours ſur un même ton ? Eſt-il eſſentiel aux études ſérieuſes, d'être pénibles & déſagréables ; & ne devoit-on pas ſentir que le point de la perfection, étoit de mêler en inſtruiſant, l'agréable à l'utile ? C'eſt cette dureté du ſtile ſcholaſtique qui rebute tant de jeunes gens, & leur rend l'étude odieuſe pour toute leur vie ; après qu'ils ont paſſé quelques années à écouter ce langage, & à diſputer ſur des queſtions abſtraites dont ils ne voient pas l'utilité. Quelle différence entre ces Docteurs qui ont introduit dans l'Egliſe la ſcholaſtique ; & les Saints Peres, qui à la ſolidité des penſées joignoient la délicateſſe des tours, & l'agrément des expreſſions ; qui ne propoſoient jamais des queſtions frivoles & puériles ; mais les plus fortes objections des hérétiques de leur temps ; qui ne repaiſſoient point leurs diſciples de doutes & d'opinions, mais de vérités certaines ; qui ſçavoient mettre de l'onction juſques dans les matieres les plus abſtraites ! Qu'il eſt triſte qu'une méthode ſi admirable & ſi digne de la Religion Chrétienne, ait été abandonnée, & qu'on lui ait préféré celle des Scholaſtiques ! L'époque d'un changement ſi remarquable eſt fixée au douziéme ſiécle.

XII.

XXII. Croiſades. Elles occaſionnent pluſieurs maux. *Fl. Diſ. V I*

Les Croiſades ſont une partie conſidérable de l'hiſtoire de l'Egliſe pendant le douziéme ſiécle, & ſont une des principales ſources du changement de la diſcipline. Nous en avons vu le commencement dans l'hiſtoire du onziéme ſiécle ; il faut maintenant en conſidérer

le progrès. Les Papes, & ceux qui par leur ordre prêchoient la Croiſade, ne ceſſoient de la repréſenter à la Nobleſſe & aux peuples, comme le meilleur moien d'aſſurer leur ſalut. Il faut, diſoit-on, venger la cauſe de Jeſus-Chriſt, & retirer d'entre les mains des infidéles, cette Terre qui eſt ſon héritage, acquis au prix de ſon ſang, & qu'il a promis à ſon peuple. Il a donné ſa vie pour vous; n'eſt-il pas juſte que vous donniez la vôtre pour lui? Pouvez-vous demeurer en répos dans vos maiſons, tandis que ſes ennemis blaſphêment ſon Saint nom, profanent ſon Temple & les lieux qu'il a honorés de ſa préſence viſible, par le culte abominable de Mahomet, & inſultent aux fidéles qui n'ont pas le courage de les en chaſſer? Que répondrez-vous à Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à ſa gloire, vos plaiſirs & votre commodité particuliere; & d'avoir négligé un moien ſi facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyre? Voilà ce que les Papes dans leurs Lettres, & les Prédicateurs dans leurs Sermons, repréſentoient avec les expreſſions les plus pathétiques.

Aujourd'hui, dit Mr. Fleuri, que les eſprits ne ſont plus échauffés ſur cette matiere, & que nous la conſidérons de ſang-froid, nous ne trouvons dans ces diſcours ni ſolidité, ni juſteſſe de raiſonnement. On vouloit venger la cauſe de Jeſus-Chriſt; mais ce qui le deshonnore véritablement, c'eſt la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plûpart des croiſés, beaucoup plus que la profanation des créatures inſenſibles, des bâtimens conſacrés à ſon nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a ſouffert pour

nous. Quelque reſpect qui ſoit dû à ces ſaints Lieux, ſa Religion n'y eſt pas attachée : il nous l'a déclaré lui-même, en diſant que le temps étoit venu, où Dieu ne ſeroit plus adoré ni à Jéruſalem ni à Samarie ; mais par toute la terre ; en eſprit & en vérité. C'eſt une équivoque d'appeller la Paleſtine, l'héritage du Seigneur & la terre promiſe à ſon peuple : ces expreſſions ne convenoient qu'à l'ancien Teſtament dans le ſens littéral, & ne peuvent être appliquées au Nouveau que dans le ſens figuré. L'héritage que Jeſus-Chriſt s'eſt acquis par ſon ſang, eſt ſon Egliſe, raſſemblée de toutes les Nations ; & la terre qu'il lui a promiſe, eſt la Patrie céleſte. Nous devons être diſpoſés à donner notre vie pour lui : mais c'eſt en ſouffrant toutes ſortes de perſécutions, de tourmens, & la mort même, plutôt que de l'offenſer & de perdre ſa grace. Il ne nous a pas commandé d'expoſer notre vie, en attaquant les infidéles les armes à la main.

XXIII. On examine ſi les croiſades étoient juſtes en elles-mêmes. Raiſons de ceux qui les croient illicités.

Ces réflexions nous conduiſent à l'examen de la grande queſtion que l'on a coutume de propoſer au ſujet des Croiſades. Ces entrepriſes étoient-elles légitimes, ou illégitimes ? Etoient-elles conformes ou contraires à la loi de Dieu ? En un mot, la guerre dans laquelle les Princes Chrétiens s'engageoient en attaquant les infidéles, étoit-elle juſte ou injuſte ? Je n'ai ni les lumieres, ni l'autorité néceſſaire pour décider une queſtion ſi délicate, & ſur laquelle les Sçavans ſont partagés. Je me contenterai d'expoſer les raiſons des uns & des autres, ſans oſer même trop inſiſter ſur celui des deux ſentimens qui me paroît le mieux fondé.

Ceux qui ſoutiennent que l'entrepriſe des

Croiſés étoit injuſte, raiſonnent ainſi : Il s'étoit paſſé plus de cinq cens ans, depuis que les Muſulmans avoient conquis la Paleſtine, juſques à la premiere Croiſade. Quelle horrible confuſion verra-t-on dans le monde, s'il eſt permis de conteſter à un Souverain un pais dont il eſt depuis ſi long-temps en poſſeſſion ? Les Muſulmans avoient d'abord été des uſurpateurs : mais ſi cinq ſiécles ne ſuffiſoient pas pour les rendre légitimes poſſeſſeurs, quel Prince pourra ſe promettre qu'on le laiſſera tranquille ſur ſon Trône ? eſt-il permis de remonter aux premiers temps où un peuple s'eſt rendu maître d'un païs, où une famille s'eſt emparée d'une Couronne ? Si une longue poſſeſſion eſt un titre inſuffiſant pour faire regarder comme injuſtes les entrepriſes que l'on forme contre eux, il faut s'attendre à voir des troubles & des ſéditions s'élever dans tous les Roiaumes ; ou du moins chaque Souverain ſe croira en droit d'attaquer ſon voiſin, ſous prétexte de la différence de Religion, ou d'une ancienne uſurpation faite par ſes ancêtres. Si les Princes Chrétiens s'imaginoient être en droit d'attaquer les Muſulmans, parce qu'ils avoient autrefois uſurpé la Paleſtine ; comment ne voioient-ils pas qu'on auroit pu leur oppoſer les mêmes raiſons ; & qu'en conteſtant aux infidéles un païs dont ils étoient maîtres depuis pluſieurs ſiécles, il ébranloient eux-mêmes leur propre autorité ?

Que ſi l'on prétend qu'il étoit permis d'attaquer les Muſulmans, parce que s'étoit des infidéles, & qu'ils étoient ennemis déclarés du Chriſtianiſme, il eſt aiſé de répondre, diſent ceux dont nous expoſons le ſentiment, que la différence de Religion n'eſt pas une raiſon ſuf-

fiſante pour faire la guerre. Les Chrétiens qui vivoient ſous la domination des Muſulmans, ne pouvoient s'accoutumer à leur obéir ; ils les regardoient comme une nation maudite, & traitoient les Princes infidéles de tyrans exécrables. Mais comment reconnoître en cela le premier eſprit du Chriſtianiſme, & cette ſoumiſſion parfaite aux Empereurs païens pendant trois cens ans de perſécution? Les Princes Chrétiens eux-mêmes étoient-ils en droit d'attaquer d'autres Souverains, qui ne leur faiſoient aucun tort, & qui ne leur avoient donnés aucun ſujet de leur déclarer la guerre ?

Les Croiſés ne pouvoient marcher contre les Muſulmans, que comme alliés des Empereurs de Conſtantinople ; mais ces Empereurs n'avoient-ils pas fait des traités de paix avec les Princes Muſulmans ? & examina-t-on ſérieuſement en Occident, ſi les plaintes des Grecs contre les Muſulmans étoient fondées ? D'ailleurs les Empereurs de Conſtantinople, qui avoient d'abord demandé du ſécours aux Latins, n'en vouloient plus enſuite, & firent tous leurs efforts pour éloigner d'eux des troupes qui leur étoient fort à charge, qui leur faiſoient beaucoup de tort, & dont ils prévoioient qu'ils avoient tout à craindre. Ce qui arriva après la quatrieme Croiſade, ne juſtifie que trop les allarmes & les inquiétudes des Crecs, & doit mettre en état de juger, ſi l'on peut ſoutenir la juſtice de l'entrepriſe des Croiſés par leur union avec les Grecs, & par le déſir qu'ils avoient de les ſecourir. Enfin, diſent encore ceux qui regardent les Croiſades comme illicites, y a-t-il rien qui ſoit plus contraire à l'eſprit de la Religion Chrétienne, que les entrepriſes des Croiſés ? Les Fidéles des beaux

ſiécles de l'Egliſe n'en auroient-ils pas eu horreur ? Faut-il autre choſe que la lecture de l'Evangile, pour condamner ſeverement des guerres qui lui paroiſſent ſi contraires ? Les Chrétiens qui vouloient étendre leur Religion en tuant, ne ſe rapprochoient-ils pas de la conduite de Mahomet, qui avoit fait embraſſer la ſienne par le même moien ? N'enlevoient-ils pas au Chriſtianiſme une des preuves les plus claires de ſa divinité, & un de ſes titres les plus glorieux, qui eſt de s'étendre & de ſe perpétuer par les armes ſpirituelles qui ont ſervi à l'établir ? Au reſte, ajoute-t-on, Dieu en abandonnant la plûpart des Croiſés à la fureur de leurs paſſions, en les laiſſant donner dans les excès les plus crians, & en permettant que les Croiſades euſſent un ſi malheureux ſuccès, & des ſuites ſi funeſtes par rapport à la diſcipline, ſemble avoir aſſez clairement décidé la queſtion, & avoir appris à tous les ſiécles ſuivans ce qu'il faut penſer de ces entrepriſes.

XXIV. Raiſons de ceux qui ne regardent pas les Croiſades comme étant en elles-mêmes contraires à la Loi de Dieu.

D'autres perſonnes, auſſi fort éclairées, ne croient pas devoir abſolument condamner les Croiſades, & les regarder comme étant en elles-mêmes contraires à la Loi de Dieu. Comment en effet, diſent ces perſonnes, n'être point arrêté par l'autorité de Saint Bernard qui a cru ces guerres légitimes, & ſur-tout par les miracles ſi éclatans qu'il a faits, pour prouver que c'étoit par l'eſprit de Dieu qu'il exhortoit les Chrétiens à ſe croiſer ? Il ne paroît pas croiable que Dieu eût autoriſé la prédication de ce grand homme par tant de guériſons miraculeuſes, ſi l'objet de cette prédication avoit été une choſe injuſte en elle-même. Ce ſeroit affoiblir la preuve des miracles, & s'expoſer à tomber dans de terribles inconvéniens. Il

n'eſt pas aiſé, ajoute-t-on, de donner une réponſe ſatisfaiſante à cette difficulté tirée des miracles de Saint Bernard, en regardant les Croiſades comme injuſtes en elles-mêmes. Mais ces miracles s'accordent fort bien avec le ſentiment de ceux qui croient que les Croiſades étoient légitimes, en les conſidérant en elles-mêmes, & en les ſéparant de tous les vices que les hommes y mêlerent. Saint Thomas qui écrivoit dans le treiziéme ſiécle, lorſque les Croiſades étoient encore fréquentes, dit qu'on ne doit pas contraindre les infidéles à embraſſer la Foi, mais ſeulement que les Fidéles doivent, quand ils le peuvent, emploier la force pour les empêcher de nuire à la Religion. C'eſt pour cela, continue ce Saint Docteur, que les Chrétiens font ſouvent la guerre aux Infidéles, non pour les contraindre à croire, mais pour les contraindre à ne pas mettre d'obſtacle à la Foi. Sur ce fondement, les Princes Chrétiens ſe ſont toujours cru en droit de protéger les Chrétiens étrangers, opprimés par leurs ſouverains.

Il paroît que ce fut là l'objet de la premiere Croiſade. Mais, pour nous borner à une raiſon qui convient également à la ſeconde, peut-on regarder comme une choſe injuſte en ſoi & illégitime, que des Rois Chrétiens s'uniſſent pour tirer des mains des infidéles, un païs ſanctifié par la préſence viſible du Sauveur ? Peut-ou dire que le déſir de poſſéder cette terre pour la conſacrer à la Religion, étoit déréglé dans ces Princes ? Il eſt vrai que la Paleſtine ne devoit point être regardée, comme rempliſſant les grandes promeſſes de l'Ecriture touchant l'héritage acquis par Jeſus-Chriſt. Il eſt vrai encore qu'une terre temporelle

porelle n'eſt pas dans un ſens propre le véritable héritage des Chrétiens. Mais il n'en eſt pas moins certain, que la piété chrétienne porte à regarder avec reſpect, une terre ſanctifiée par la préſence de Jeſus-Chriſt, & dans laquelle il a opéré ſes plus grands Myſteres. Un cœur fidéle ne ſçauroit ſe dépouiller des ſentimens de vénération, qu'il a naturellement pour ces ſaints lieux. Etoit-il donc défendu à des Princes Chrétiens, de reprendre par la voie des armes cette Terre ſi privilégiée ? Dieu leur défendoit-il de faire une conquête de cette eſpéce ? Peut-on ſe le perſuader, quand on voit une foule de miracles autoriſer Saint Bernard dans la prédication des Croiſades ?

Si le droit des Princes Chrétiens ſur la Terre Sainte a quelque choſe de douteux, ce doute ne doit-il pas ſe lever par l'autorité des miracles ? Il ſemble au contraire que Dieu ait voulu en autoriſant les Croiſades, (quant au fond & non par rapport à tous les abus qu'on y joignit) il ſemble, dis-je, qu'il ait voulu accorder aux Princes Chrétiens la permiſſion de retirer la Judée des mains des infidéles ; faire ceſſer par là les cruelles guerres qu'ils ſe faiſoient les uns aux autres ; tourner leurs armes vers un objet tout différent ; & en faveur duquel la piété même mettoit une exception particuliere. Car la conquête de la Terre Sainte ne doit pas tirer à conſéquence pour toutes les autres guerres, où les Princes veulent envahir les Etats les uns des autres. On ne peut douter que la longue poſſeſſion d'une Couronne & d'un certain païs, ne donne un titre légitime, & ne doive arrêter les entrepriſes des autres Princes, qui voudroient troubler l'ordre & la paix que la divine Pro-

vidence a établis. Mais encore une fois, le désir de reprendre sur les infidéles la Terre Sainte, est un cas singulier, & où l'autorité des miracles jointe au zéle d'un des plus grands Docteurs de l'Egliſe, nous porte à juger de l'entrepriſe par des vûes différentes. L'on voit par les actes qui nous reſtent de ces temps-là, que c'étoit par le titre particulier de Terre ſanctifiée par Jeſus-Chriſt & arroſée de ſon ſang, que l'on vouloit rentrer en poſſeſſion de la Judée. C'eſt cette vue, diſent ceux dont nous expoſons le ſentiment, que Dieu n'a point condamnée, & qu'il a même approuvée. Le mauvais ſuccès des Croiſades a ſeulement fait voir que les Chrétiens n'étoient pas dignes de chaſſer des Saints Lieux les muſulmans, & que les lieux les plus ſacrés, comme la Calvaire, le tombeau de Jeſus-Chriſt, & les autres, ſont moins profanés par des hommes étrangers à la Religion, que par les Chrétiens mêmes qui deshonorent cette Religion par leurs crimes. Ce dernier ſentiment nous paroît mieux fondé.

XXV. Profondeur des jugemens de Dieu dans cet événement.

Quelque jugement que l'on porte, & quelque ſentiment que l'on ait ſur les Croiſades, on ne peut s'empêcher d'adorer la profondeur des jugemens de Dieu dans un événement ſi ſurprenant. Qui ne ſe ſeroit attendu que la Croiſade prêchée par Saint Bernard, auroit eu un heureux ſuccès, en voiant que Dieu paroiſſoit l'autoriſer par des miracles éclatans? Combien St. Bernard lui-même, qui étoit ſi éclairé & dans un commerce ſi intime avec Dieu, fut-il étonné & affligé, lorſqu'il apprit le malheureux ſuccès d'une guerre, dans laquelle la gloire de Jeſus-Chriſt paroiſſoit intéreſſée! Plus on étudiera ce grand événement, plus on

aura lieu d'admirer combien les voies de Dieu ſont élevées au deſſus de nos penſées, & combien ſes vuës ſont impénétrables & ſes deſſeins incompréhenſibles.

Nous ne croions pas devoir nous étendre davantage ſur les maux de l'Egliſe, dont la vuë portoit Saint Bernard à former des vœux ſi ardens pour ſa réformation. Nous aimons mieux tourner l'attention du Lecteur vers un ſpectacle plus conſolant, en mettant ſous ſes yeux les biens dont l'Egliſe jouiſſoit encore dans le douziéme ſiécle.

XXVI. Biens de l'Egliſe.

XIII.

Biens en Angleterre.

L'Angleterre eut trois Evêques d'un mérite extraordinaire, Saint Thomas de Cantorberi, Saint Guillaume d'Yorc, & Saint Hugues de Lincolne. S. Thomas réuniſſoit en ſa perſonne toutes les vertus Epiſcopales dans le plus éminent dégré. Il étoit plein de zele pour la beauté de la maiſon de Dieu : il travailloit à rétablir la diſcipline, & à réformer tous les états, après avoir commencé la réforme par ſa propre maiſon. Il joignoit une fermeté & un courage inébranlable, à une piété tendre & à une admirable ſimplicité. Il poſſédoit toutes les qualités d'un défenſeur de la Foi, & il ſacrifia tout au moindre de ſes devoirs. Que n'eût point fait ce grand Evêque pour une cauſe plus importante, puiſqu'il aima mieux tout ſouffrir, que de céder la moindre choſe aux Puiſſances du ſiécle, dans une affaire qui ne regardoit pas la Foi ? S'il a montré tant de magnanimité pour maintenir quelques droits temporels de l'Egliſe, & quelques immunités qu'on n'auroit pas entrepris de défendre dans des ſiécles plus éclairés ; avec quelle intrépidité auroit-il combattu pour conſerver à l'E-

gliſe ſa doctrine & ſa Foi ? Quelle leçon pour ceux qui devoient dans la ſuite défendre les plus précieux dogmes de la Religion & les vérités qui en ſont l'ame ! St. Thomas n'étoit pas ſoutenu par l'importance de la cauſe pour laquelle il combattoit. Il croioit que ce qu'on exigeoit de lui n'étoit pas juſte ; & cette ſeule conſidération lui ſuffit pour le porter à ſacrifier ſa dignité, ſes biens, ſa liberté & ſa vie même. Combien un tel exemple eſt-il propre à confondre ceux à qui le moindre ſacrifice paroît trop grand, quand il eſt queſtion de rendre témoignage à des vérités capitales & eſſentielles ? Ce généreux Evêque eſt un parfait modéle pour ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice. Sa conduite pendant ſon exil eſt admirable. Etant forcé par l'injuſtice des hommes de renoncer à ſes fonctions Paſtorales, il ſe conſacra à la pénitence, & édifia l'Egliſe de France par ſa piété, lorſque la violence l'eût mis hors d'Etat d'être utile à celle d'Angleterre par l'exercice du miniſtere. Heureux ceux, qui à l'exemple de ce grand homme injuſtement perſécuté, travaillent à ſervir l'Egliſe dans leur exil par la pénitence & par la priere, quand ils ne peuvent plus la ſervir dans les fonctions de leurs Ordres, qui leurs ſont interdites !

L'Hiſtoire de S. Guillaume d'Yorc prouve combien on reſpectoit encore les Loix ſaintes de l'Egliſe à l'égard de l'élection des Evêques. On nomma d'abord pour remplir ce Siége, Henri neveu du Roi Etienne : mais le Pape Innocent II exigea qu'il commençât par renoncer à l'Abbaïe de S. Etienne de Caen dont il étoit pourvu. Dans une ſeconde élection le plus grand nombre des voix fut pour Guillau-

me, auſſi neveu du Roi. Il n'étoit point étranger à l'égard de l'Egliſe d'Yorc ; il en étoit tréſorier, & par conſéquent il y étoit très-connu. Il avoit des mœurs très-pures, les qualités les plus eſtimables, & un grand fonds de vertu : mais parce qu'un Seigneur étoit venu déclarer en plein Chapitre, que le Roi ſeroit fort aiſe qu'on élût Guillaume dont on connoiſſoit le mérite, les plus gens de bien jugerent qu'une telle démarche de la part du Souverain, donnoit atteinte à la liberté des élections. Ils firent part de leurs allarmes à S. Bernard, qui s'unit à eux ; & ils eurent aſſez de crédit pour faire caſſer dans un Concile, malgré l'avis de la plûpart des Cardinaux, une élection qui ne leur paroiſſoit pas aſſez réguliere. En réuniſſant toutes les circonſtances de cet événement, peut-on s'empêcher d'admirer combien la régle étoit encore reſpectée dans le douziéme ſiécle, & combien les Saints avoient encore d'autorité ? Guillaume n'eut garde d'appeller d'une ſentence, qui le déchargeoit d'un fardeau dont il connoiſſoit tout le poids & le danger. Il ſouffrit avec patience cette eſpéce de diſgrace, qui lui parut une inſigne faveur : il ſe conſacra à la pénitence, à la retraite, à la priere, à la lecture des Saintes Ecritures ; & il ne ſouffroit pas qu'on parlât mal en ſa préſence de ceux qui s'étoient laiſſé prévenir contre lui. Dieu voulut manifeſter par un grand nombre de miracles un ſi rare exemple de modération.

S. Hugues de Lincolne avoit une piété plus éclairée que la plûpart des bons Evêques de ſon temps. Il corrigea l'abus des amendes pécuniaires, & s'appliqua à faire impoſer aux pécheurs des pénitences vraîment médicinales

& ſatisfactoires. Ce Saint Evêque ignoroit l'art de ménager les Grands, & il s'oppoſoit à toute injuſtice, avec une liberté qui le rendoit redoutable au Roi même. Son exemple eſt une preuve de ce que peut un Evêque, dont la Sainteté eſt connue. Si tous les Prélats, diſoit le Roi Richard à ſes courtiſans, reſſembloient à celui-ci, ils nous feroient trembler. Quel aveu dans la bouche d'un Prince qui étoit ſi abſolu ! Qu'il eſt propre à confondre ceux qui s'imaginent que l'éclat extérieur, qui ſert à relever les Grands du ſiécle, peut auſſi contribuer à faire reſpecter les Evêques !

XIV.

XXVII. Biens dans l'Egliſe de France. Rois vertueux. Merveilles que préſente la Maiſon de Cîteaux.

Il y avoit dans l'Egliſe de France plus de bien que dans aucune autre pendant le douziéme ſiécle. Louis VI & Louis VII étoient pleins de zéle pour la gloire de Dieu, édifioient tous leurs ſujets par leur piété, & emploient leur autorité à ſoutenir les intérêts de l'Egliſe & à protéger les gens de bien. Nous avons vu comment S. Thomas de Cantorberi fut reçu dans ce Roiaume, qu'on regardoit comme l'azile de ceux qui étoient perſécutés pour la juſtice ; & combien Louis VII déſiroit ardemment, que la Couronne de France ne perdit pas de ſon temps un privilége ſi honorable. Ces Rois véritablement Chrétiens favoriſoient tous les Saints établiſſemens, qui produiſirent alors en France une eſpece de renouvellement. L'Ordre de Cîteaux fut pour l'Egliſe une ſource de bénédictions. On ne peut lire ſans être rempli d'admiration, l'hiſtoire des premiers habitans de ce déſert. La piété que Dieu leur communiquoit avec tant d'abondance, montre bien que ſon bras n'étoit pas racourci, & qu'il étoit aſſez puiſſant pour opérer

dans un temps ſi malheureux, des merveilles auſſi éclatantes que celles des plus beaux ſiécles. Quelle conſolation pour l'Egliſe au milieu de ſes maux, de voir ſe former une Maiſon, qui devoit être le bercean de tant de ſaints monaſteres ! Quels hommes que S. Robert, S. Etienne, & les autres fondateurs de ce ſaint Ordre ! Ceux qui ont une piété tendre & ſolide, ne peuvent ſe rappeller quel fut l'eſprit de Cîteaux dans ſon premier âge, ſans s'affliger de ce qu'un ſi beau ſpectacle a duré ſi peu.

XXVIII. Pluſieurs ſaints établiſſemens ſur leſquels Dieu répand une abondante bénédiction.

Fontevraud, Tiron, Savigni, furent dans leur origine des pépinieres de ſaints pénitens. Chacun s'empreſſoit d'embraſſer la vie pauvre & auſtere, à laquelle exhortoient les fondateurs de ces établiſſemens. Il y eut dans la ſeule maiſon de Fontevraud, juſqu'à trois mille perſonnes, que le ſeul deſir de ſe ſanctifier y avoit attirées. Ce fut la bonne odeur que répandit cet Ordre dans ſes commencemens, qui engagea les Rois & les Princes à lui faire des préſens conſidérables. Bernard de Tiron ſe voiant injuſtement condamné à Rome, eut le courage de citer le Pape Paſcal & ſon Conſeil au jugement de Dieu. Bien loin de punir cette hardieſſe, le Pape lui offrit la dignité de Cardinal, qu'il refuſa. Ce trait eſt fort honorable pour ce Pape, & montre que la vérité & la juſtice pouvoient encore ſe faire écouter à Rome. Bernard vit dans ſa communauté de Tiron juſqu'à cinq cens moines, trois ans après ſa fondation. En peu de temps cette maiſon devint chef d'une très-nombreuſe Congrégation. Les moines vivoient dans une extrême pauvreté, travailloient de leurs mains en ſilence, & pratiquoient

les plus grandes auſtérités. L'Angleterre & l'Ecoſſe voulurent poſſéder quelques-uns de ces moines dont la vie étoit ſi pénitente. Les Rois les honoroient & les combloient de biens. Louis le Gros voulu que les Abbés de Tiron fuſſent parains de ſes fils. Dès le milieu du douziéme ſiécle on comptoit plus de deux cens maiſons de cette Congrégation. S. Vital Inſtituteur de Savigni travailloit avec ſuccès à la converſion des pécheurs. Il fit par-tout beaucoup de fruit. Il fonda près de trente Abbaïes par les libéralités des Seigneurs, qui ſecondoient ſes ſaintes entrepriſes. Il fit de grands miracles, & parut dans toute ſa conduite animé de l'Eſprit de Dieu.

XXIX. Prémontré & Grammont, aſyles de la pénitence.

Norbert édifia l'Allemagne & la France par ſa converſion éclatante, par le zéle avec lequel il prêcha par-tout la pénitence, par la fondation du ſaint Ordre de Prémontré, & par ſa fidélité à remplir tous les devoirs de l'Epiſcopat, lorſqu'il y eut été élevé malgré lui. Cet homme merveilleux fut ſuſcité de Dieu pour réveiller les Chrétiens de leur profond aſſoupiſſement : il leva l'étendart de la pénitence, ſous lequel une multitude d'eccléſiaſtiques & de laïcs ſe rangerent. La ſolitude de Prémontré étoit un jardin délicieux, qui produiſoit en abondance toutes ſortes de fruits ſpirituels. La juſtice & la piété s'y étoient réfugiées, & ceux qui vouloient ſincerement travailler à leur ſalut, y trouvoient un azile aſſuré. On admiroit à Grandmont les mêmes effets de la grace. S. Etienne Inſtituteur de cet Ordre, vécut cinquante ans dans l'affreux deſert de Muret, ſervant Dieu nuit & jour dans les prieres, les jeûnes & les auſtérités. Etant enſuite paſſé à Grandmont, il y forma un grand

nombre de juſtes, qu'il conduiſit à la plus haute perfection. La pauvreté étoit leur tréſor, & la plus profonde retraite leurs délices. On connoît l'eſprit qui animoit ces pieux ſolitaires, par la fraieur que leur cauſerent les miracles par leſquels Dieu manifeſtoit la ſainteté de leur illuſtre fondateur, & par la priere ſi extraordinaire qu'ils lui firent, de ne point leur enlever par ſes miracles le tréſor de la vie pauvre & retirée, dont il leur avoit inſpiré l'amour.

XV.

XXX. Renouvellement produit par Saint Bernard

Sublime vertu des Religieux de Clairvaux.

Ferveur des Chartreux.

Mais la grande merveille du douziéme ſiécle, c'eſt S. Bernard. Cet illuſtre Saint a été un de ces hommes extraordinaires que Dieu donne de temps en temps à ſon Egliſe, ſoit pour la défendre contre les hérétiques & les ſchiſmatiques, ſoit pour inſtruire les fidéles par leurs diſcours & par leurs Ecrits, ſoit pour les édifier par la ſainteté de leurs actions. Tout cela ſe trouve dans Saint Bernard. Il ſemble en effet que Dieu a voulu renfermer dans ce grand homme les divers dons de ſa grace qu'il a répandus dans les autres, & qu'il a partagés entre les plus célébres Peres de l'Egliſe. On le regarde comme le dernier d'entre eux par rapport au temps où il a vécu; mais il a paru animé de l'eſprit des anciens; afin que la ſublimité de ſon génie, la ſolidité de ſa doctrine, la ſainteté de ſa conduite & la diſcrétion de ſon zéle, étant plus proches des derniers ſiécles, fuſſent oppoſées aux fauſſes lumieres, aux dévotions peu réglées, & aux erreurs qui s'introduiroient après lui. Il a été la langue de l'Egliſe dans ſes combats contre les hérétiques; il a éteint les ſchiſ-

mes ; il a été plein de zéle pour ſoutenir les droits de la Grace de Jeſus-Chriſt. Lorſque les Evêques ont eu à ſoutenir la liberté de l'Egliſe, ils ont eu recours à lui pour la défendre devant les Princes ; & il n'y a point eu de ſon temps de grande affaire, dans laquelle on ne l'ait choiſi ou déſiré pour conſeiller ou pour arbitre. Dieu voulant emploier Saint Bernard dans les plus importantes entrepriſes, & lui donner du crédit & de l'autorité ſur les Puiſſances Eccléſiaſtiques & ſéculieres, lui accorda le don des miracles dans un dégré fort éminent.

Rien n'eſt plus capable de nous donner une idée de la ſublime vertu de Saint Bernard, que la perfection à laquelle il avoit conduit les Religieux de Clairvaux. Cette ſainte Vallée étoit l'objet de l'admiration des Anges & des hommes. Les Solitaires qui la peuploient, tenoient beaucoup plus au Ciel qu'à la terre, & faiſoient reparoître les anciens prodiges de grace, qu'avoient préſenté au monde les ſiécles les plus heureux. Quel bonheur pour l'Egliſe de France, d'avoir enfanté tant de Saints, dans un temps où la piété devenoit de jour en jour plus rare ; & d'avoir ouvert tant de ſurs aziles, à ceux qui s'occupoient ſérieuſement de leur ſalut, & qui vouloient ſe mettre à l'abri de la corruption du ſiécle !

Nous avons vu par les Ecrits du Vénérable Guigues, en quel état étoit l'Ordre des Chartreux : leur pauvreté, leur déſintéreſſement, leurs mortifications, leur attention à ne point introduire chez eux des ſujets foibles, leur humilité, leur amour pour la ſolitude ; les précautions qu'ils prenoient pour n'être connus

que de Dieu ſeul, pour prévenir le relâchement, & empêcher que l'ambition, les richeſſes, l'oiſiveté, & les autres peſtes des monaſteres ne pénétraſſent dans les leurs.

XVI.

XXXI. Biens de differens genres dans les differentes portions de l'Egliſe. Conquêtes que fait l'Egliſe.

S. Gilbert de Sempringan forma en Angleterre une Congrégation qui édifia tout ce Roiaume, & il eut l'humilité de la faire entrer dans l'Ordre de Cîteaux, ne voulant pas s'attribuer la qualité de Chef ou Fondateur d'Ordre. Saint Etienne d'Obaſine donna le même exemple d'humilité. On ignore le païs & les commencemens de la vie d'un autre illuſtre ſolitaire, qui eſt Saint Guillaume de Malaval. Il étoit Ermite en Toſcane, & ſe fixa auprès de Sienne lieu nommé depuis Malaval à cauſe de ſa ſtérilité. Peu après ſa mort, il s'y forma une Congrégation de moines ſous la Regle de Saint Benoît. L'Ordre des Trinitaires fut de même utile à l'Egliſe; & les premiers qui y entrerent, avoient un vrai zéle pour ſoulager les Chrétiens qui étoient en captivité chez les Infidéles.

Boleſlas Duc de Pologne s'étant rendu maître de la Poméranie, qui eſt au Nord de l'Allemagne, s'appliqua à la rendre Chrétienne. Il invita les Evêques & les Prêtres voiſins à travailler à cette bonne œuvre; mais chacun préférant ſon repos aux fatigues d'une miſſion qui paroiſſoit ſi périlleuſe, il trouva S. Otton Evêque de Bamberg diſpoſé à entrer dans ſes pieux deſſeins. Cet Evêque ſi accompli, devint l'Apôtre de la Poméranie, & y fit de grands fruits. Le Roi de Dannemarc attaqua l'Iſle de Rugen, auſſi dans le deſſein d'y établir le Chriſtianiſme. Il y avoit long-temps

que dans les miſſions, on joignoit les armes matérielles aux ſpirituelles. Le Prince des Rugiens demanda le Baptême dès qu'il fut inſtruit de la Religion Chrétienne, & exhorta ſes ſujets à ſuivre ſon exemple. Il prêchoit lui-même à ce peuple farouche, pour l'amener par la raiſon ou par les menaces à embraſſer le Chriſtianiſme. De toute la nation des Sclaves, les Rugiens ſeuls étoient demeurés juſques alors dans les ténébres de l'Idolatrie ; leur habitation dans une Iſle étant d'un accès difficile, & aiant effraié ceux qui auroient pu y porter l'Evangile. Les Maronites diſperſés ſur le Mont-Liban & aux environs, ſe réunirent à l'Egliſe Catholique, & renoncerent au Monothéliſme. Ces conquêtes que fit l'Egliſe dans le douziéme ſiécle, la dédommageoient des pertes que les ſchiſmes & les héréſies lui cauſerent.

XXXII. Saints Evêques. Miracles. Conciles fréquens. Converſions éclatantes. Ferveur de l'état monaſtique.

Il y avoit dans les différentes portions de l'Egliſe, de ſaints Evêques qui s'appliquoient à réformer les abus, à corriger les déſordres, & à inſtruire ſolidement les peuples. S. Norbert de Magdebourg, S. Hugues de Grenoble, S. Malachie d'Irlande, S. Anthelme de Bellai, S. Pierre de Tarantaiſe, S. Godefroi d'Amiens, S. Laurent de Dublin, S. Galdin de Milan, S. Ives de Chartres. Ces dignes Paſteurs menoient une vie plus capable encore que leurs diſcours, de faire impreſſion ſur les peuples. Dieu augmenta leur autorité par le don des miracles qu'il communiquoit à pluſieurs d'entre eux. Ce don fut auſſi accordé à Sainte Hildegarde, à S. Homobon de Cremone, & à d'autres Saints, qui faiſoient la conſolation de l'Egliſe dans le douziéme

ſiécle. S. Godric Ermite en Angleterre avoit le don de Prophétie, & pratiquoit des mortifications étonnantes. Il guériſſoit auſſi les malades, & découvroit les plus ſecretes penſées des cœurs.

Il ſe tint un très-grand nombre de Conciles dans le douziéme ſiécle. On s'efforçoit de rétablir la diſcipline : on faiſoit un humble aveu des maux de l'Egliſe ; & l'on étoit infiniment éloigné de déſapprouver ceux qui en faiſoient connoître la grandeur & l'étendue. Il y eut trois Conciles généraux, le neuviéme, le dixiéme & l'onziéme, tous trois de Latran. On n'y diſſimuloit aucun des abus, & l'on y rappelloit toujours les ſaintes régles.

Dieu opéra des converſions éclatantes qui firent admirer la toute-puiſſance de ſa grace. L'Abbé Suger qui avoit mené une vie mondaine, qui avoit été plus courtiſan que religieux, & qui avoit ſcandaliſé l'Egliſe par ſon faſte & ſa conduite ſéculiére, ſe convertit & réforma ſon Abbaïe de Saint Denys. Pons de Laraze donna un exemple mémorable de pénitence, & conſola autant l'Egliſe par ſa converſion & la ſainteté de ſa vie, qu'il l'avoit affligée par ſes déſordres. Guillaume Duc d'Aquitaine céda aux ménaces de Saint Bernard, & ſuivit en tout ſes conſeils. Le Pape Eugene mit à Sainte Geneviéve des Chanoines de Saint Victor, pour réformer cette Abbaïe qui étoit déréglée.

Enfin la piété étoit encore en honneur. Les ſaints eccléſiaſtiques étoient reſpectés, & on les recherchoit pour les élever aux premieres places ; les établiſſemens les plus utiles ſe faiſoient ſans contradiction. Les Princes & les

Seigneurs favoriſoient le bien, & ſecondoient les ſerviteurs de Dieu qui entreprenoient quelque œuvre avantageuſe à la Religion. Ceux qui vouloient ſe ſauver, trouvoient de grandes facilités & de puiſſans moïens de ſalut. L'état monaſtique, bien loin de deshonorer l'Egliſe, faiſoit ſa reſſource & ſa conſolation.

Fin du douziéme ſiécle.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

Pour le treiziéme ſiécle.

1200. COncile de Londre. On prêche la Croiſade en Angleterre.

1201. Commencement de l'ordre du Val des écoliers.

1202. Mort de Foulques de Neuilli & de l'Abbé Joachim. Départ des Croiſés François.

1203. Les croiſés prennent Conſtantinople. Mort d'Etienne Evêque de Tournai. Le Pape Innocent III veut ſe rendre arbitre ſouverain de tous les différends qui ſont entre les Princes. Concile de Meaux.

1204. Les Croiſés prennent une ſeconde fois Conſtantinople. Baudouin eſt élu Empereur. Le Roi d'Arragon vient à Rome ſe faire couronner par le Pape.

1205. L'Empereur Baudouin eſt pris par le Roi des Bulgares. Réunion des Arméniens à l'Egliſe Romaine. Double élection pour le Siége de Cantorberi.
Naiſſance d'Albert le Grand.

1206. Mort de Baudouin. Henri Empereur Latin de Conſtantinople. Théodore Laſcaris Empereur Grec.
S. Dominique commence à prêcher en France.
Converſion de S. François.

1207. Le Chriſtianiſme s'étend en Livonie.

1208. Le Pape met en interdit le Roiaume d'Angleterre.

1209. Il excommunie le Roi Jean ſans terre.

Mort de Saint Guillaume Archevêque de Bourges.

1210. Le Pape Innocent III approuve la Régle de Saint François.

Commencement de l'Ordre des Carmes.

Hérétiques en Languedoc & à Paris.

1211. Le Pape dépoſe le Roi d'Angleterre & abſout ſes ſujets de leur ſerment de fidélité.

1212. Concile de Paris.

L'Empereur Otton excommunié par le Pape eſt abandonné de tout le monde.

Le Pape fait reconnoître Fridéric Roi des Romains.

Victoire célébre d'Alphonſe IX ſur les Mores.

1213. Mort de la B. Marie d'Oignies.

Saint François fonde pluſieurs monaſteres.

Progrès de la Foi dans le Nord.

Croiſade contre les Albigeois.

Le Roi d'Angleterre ſe rend vaſſal du Pape.

Concile de Lavaur.

1214. Le Pape fait lever l'interdit qu'il avoit jetté ſur l'Angleterre.

1215. Concile de Montpellier.

Concile général de Latran.

1216. Mort du Pape Innocent III. Honorius III eſt élevé ſur le S. Siége.

Pierre de Courtenai eſt élu Empereur de Conſtantinople.

Mort de Jean Roi d'Angleterre. Son fils Henri III lui ſuccéde.

Le Pape Honorius approuve l'Ordre des Freres Prêcheurs.

1217. L'Empereur Pierre pris par Théodore Comnene.

1218. Travaux de S. Dominique.

1219. S. François tient le premier Chapitre général des Freres Mineurs.

Martyrs de Maroc. Damiete priſe par les Croiſés.

1220. S. Dominique tient le premier Chapitre des Freres Prêcheurs.

Fridéric couronné Empereur par le Pape Honorius.

Robert de Courtenai Empereur de Conſtantinople.

1221. Tiers Orde de Saint François. Mort de Saint Dominique.

Damiete repriſe par les Sarraſins.

S. Engelbert Régent en Allemagne.

Naiſſance de S. Bonaventure.

1222. Concile d'Oxford.

Théodore Laſcaris Empereur Grec meurt. Jean Ducas Vatace ſon gendre lui ſuccéde.

1223. Mort de Philippe-Auguſte. Son fils Louis VIII lui ſuccéde.

Commencement de l'Ordre de la Merci.

Genguiſcan Empereur des Tartares fait des conquêtes immenſes.

1224. Concile de Montpellier.

Progrès de la Religion dans la Pruſſe & dans la Livonie.

Différend entre le Pape & l'Empereur.

1225. Le Légat du Pape inſulté à Paris. Conciles de Melun & de Bourges.

Meurtre d'Engelbert Archevêque de Cologne.

Naiſſance de S. Thomas d'Aquin.
1226. Louis VIII ſe croiſe contre les Albigeois.
Mort du Roi Louis VIII. Son fils Louis IX lui ſuccéde. Mort de Genguiſcan Empereur des Tartares. Mort de S. François.
1227. Honorius III meurt. Grégoire IX eſt élevé ſur le S. Siége.
Concile de Narbonne.
Converſion des Comains, peuple de Moldavie.
Le Pape excommunie l'Empereur.
1228. Canoniſation de S. François.
Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi.
1229. L'Univerſité ſort de Paris.
Exactions de la Cour de Rome en Angleterre.
Conciles de Toulouſe & de Tarragone.
1230. Paix entre l'Empereur & le Pape.
Conquête des Chrétiens en Eſpagne.
Les Chevaliers Teutoniques s'établiſſent dans la Pruſſe.
1231. Concile de Château Gontier. L'Univerſité de Paris rétablie.
Mort de S. Antoine de Pade.
Mort de Sainte Elizabeth Reine de Hongrie.
Violences en Angleterre contre les uſuriers Romains.
La Religion fait de nouveaux progrès dans le Nord.
1232. Canoniſation de S. Antoine de Pade.
Négociation pour la réunion des Grecs.
1233. Le Pape entreprend de convertir les Muſulmans.

Concile de Noion.

Canoniſation de S. Dominique. Concile de Saint Quentin.

1234. Concile de Beſiers. Etabliſſement de l'Univerſité de Toulouſe.

Mort de S. Guillaume Pinchon Evêque de Saint Brieuc.

S. Edme ou Edmon ſacré Archevêque de Cantorberi.

Concile de Nymphée. Concile d'Arles.

Mariage de S. Louis célébré à Sens.

Le Pape Grégoire IX. publie une collection de Décretales. Les Romains ſe révoltent contre lui.

1235. Concile de Narbonne. Inquiſition en Languedoc contre les hérétiques.

Les François écrivent au Pape contre les Evêques & les Eccléſiaſtiques.

Robert Groſſe-tête eſt fait Evêque de Lincolne.

1236. La B. Agnès de Boheme renonce au monde.

Les Juifs ſont maſſacrés en divers lieux.

Concile de Tours. Mort du B. Jourdain.

1237. Otton Cardinal Légat en Angleterre.

Commencement des Ermites de Saint Auguſtin.

Réunion des Jacobites & des Neſtoriens.

Concile de Londres.

1238. Conquêtes des Chrétiens en Eſpagne.

Concile de Cognac. Reforme des moines en Angleterre.

Le Pape excommunie l'Empereur.

1239. L'Empereur Fridéric fait des Ordonnances contre le Pape.

Commencement de l'Ordre des Servites.

S. Louis reçoit à Paris la Sainte Couronne d'Epines.

Concile de Tours. Manichéens brûlés.

1240. Le Pape excite tous les Princes contre l'Empereur. L'Empereur fait ſon Apologie. Le Pape offre l'Empire aux François. Il demanda le cinquiéme des revenus eccléſiaſtiques d'Angleterre.

Mort de Jaques de Vitri. Synode de Vorcheſtre.

1241. Déſolation de la Hongrie par les Tartares.

Mort de Grégoire IX. Céleſtin IV. eſt élu, & meurt quelques mois après.

Mort de S. Edme de Cantorberi.

1242. Vacance du S. Siége pendant plus d'un an.

1243. Mort de Sainte Hedvige de Pologne. Innocent IV. eſt élevé ſur le S. Siége.

1244. Il fait avec l'Empereur un Traité qui ne ſubſiſte pas long-temps. Il demande de l'argent aux Anglois. S. Richard eſt fait Evêque de Chicheſtre.

1245. Mort d'Alexandre de Halés.

I. Concile général de Lyon. Dépoſition de l'Empereur Fridéric.

Miſſion chez les Tartares.

Canoniſation de S. Edme de Cantorberi.

1246. Concile de Beſiers. Inquiſition.

Conciles en Catalogne.

Le Pape interdit Sanche II. Roi de Portugal.

Plaintes contre le Pape & contre les religieux mendians.

Collége des Bernardins, fondé à Paris.

1247. Miſſion chez les Armeniens. Daniel Duc de Ruſſie reconnoît l'autorité du Pape.

Croiſade en Allemagne contre l'Empereur Fridéric.

1248. S. Louis part pour la Terre-Sainte. Concile de Valence.

1249. S. Louis devant Damiette.

1250. Priſe de ce Saint Roi.

Mort de l'Empereur Fridéric.

Fondation du Collége de Sorbonne.

1251. Travaux de S. Louis en Paleſtine.

1252. Martyre de S. Pierre de Verone.

Ferdinand Roi de Caſtille meurt. Alphonſe X ſon fils lui ſuccéde, & fonde l'Univerſité de Salamanque.

Mort de la Reine Blanche Mere de S. Louis.

1253. Mort de Sainte Claire, de S. Richard Evêque de Chicheſtre, & de Robert de Lincoln.

1254. Retour de S. Louis en France. Concile d'Albi. Décrétale du Pape Innocent ſur les études.

Mort d'Innocent IV. Alexandre IV. eſt élu Pape.

1255. Croiſade d'Allemans dans la Pruſſe.

Concile de Bourdeaux. Inquiſition en France.

Jean Varace Empereur Grec meurt. Théodore Laſcaris lui ſuccéde.

1256. Troubles dans l'Univerſité de Paris.

Progrès de l'Ordre des Ermites de S. Auguſtin.

1257. Double élection pour l'Empire.
Premiers Ecrits de S. Thomas d'Aquin & de S. Bonaventure.

1258. Mort de Seval Archevêque d'Yorc.
Conciles de Ruffec & de Montpellier.
Priſe de Bagdad par les Tartares. Extinction des Califes.

1259. Bulle du Pape contre les clercs concubinaires.
Les Chartreux s'établiſſent à Paris.
Mort de Théodore Laſcaris. Michel Paléologue Empereur.
Flagellans en Italie.

1260. Carmes & Auguſtins à Paris. Conciles de Cologne, d'Arles, & pluſieurs autres.
Albert le Grand eſt fait Evêque de Ratisbonne.

1261. Préparatifs contre les Tartares. Conciles en Angleterre & en Allemagne.
Mort du Pape Alexandre IV. Urbain IV. eſt élevé ſur le S. Siége.
Conſtantinople repriſe par les Grecs.

1262. Le Pape fait prêcher en France la Croiſade contre l'Empereur Grec.

1263. Conciles de Bordeaux.

1264. Inſtitution de la fête du Saint Sacrement.
Conciles de Nantes, de Paris, de Conſtantinople.
Mort d'Urbain IV.

1265. Clément IV. élevé ſur le S. Siége. Il cede le Roiaume de Sicile à Charles d'Anjou.
Croiſades dans toute l'Egliſe.
S. Bonaventure refuſe l'Archevêché d'Yorc.

S. Thomas écrit ſa Somme. Il refuſe l'Archevêché de Naples.

Le Pape envoie un Légat en Danemarc.

1266. Synode de Cologne pour la diſcipline.

Le Pape fait au Roi d'Arragon des reproches ſur ſa conduite.

1267. Seconde Croiſade de S. Louis. Décime en France.

Concile de Vienne en Autriche.

1268. Concile de Londres. Mort de Clement IV.

1269. Pragmatique de S. Louis.

Les Grecs font des démarches pour la réunion.

1270. Mort de la B. Iſabelle de France, ſœur de S. Louis. Départ de ce Saint Roi pour la Croiſade.

Mort de S. Louis. Son fils Philippe lui ſuccéde.

1271. Funérailles de S. Louis Grégoire X. eſt élu Pape.

1272. Mort d'Henri III. Roi d'Angleterre. Son fils Edouard regne après lui.

1273. Rodolfe élu Empereur.

1274 Mort de S. Thomas d'Aquin.

II. Concile général de Lyon. Réunion des Grecs.

Mort de S. Bonaventure.

Concile de Salsbourg.

1275. Mort de S. Raimond de Pegnafort.

Bulle contre le Roi de Portugal.

Veccus Patriarche de Conſtantinople.

1276. Mort de Grégoire X. Innocent V, & Adrien V. Papes. Concile de Bourges. Jean XXI eſt élevé ſur le S. Siége.

1277. Mort de Jean XXI. Le Patriarche

Veccus travaille à réunir les Grecs. Nicolas III. eſt élu Pape.

1278. Concile de Compiégne. Le Pape envoie des Légats aux Grecs.

1279. Retraite du Patriarche Veccus. Son rappel.

Conciles en France, en Angleterre, en Hongrie.

1280. Concile de Conſtantinople. Mort du Pape Nicolas III. Synodes de Poitiers, de Cologne.

Mort d'Albert le Grand.

1281. Martin IV. élevé ſur le S. Siége.

Conciles en Angleterre, en Allemagne & en France.

1282. Vêpres Siciliennes. Conciles en France.

Mort de Michel Paléologue. Andronic Empereur. Il renonce à l'union avec les Latins.

1283. Le Pape dépoſe le Roi d'Arragon.

Concile de Conſtantinople. Condamnation du Patriarche Veccus.

1284. Mort d'Alfonſe le Sage.

1285. Martin IV. meurt. Honorius IV. eſt élu Pape.

Mort de Philippe le Hardi Roi de France.

Son fils Philippe le Bel lui ſuccéde.

1286. Conciles en Angleterre, en Italie, en France.

1287. Différens Conciles. Mort du Pape Honorius.

1288. Nicolas IV. eſt élevé ſur le S. Siége.

Concile d'Arles.

1289. Concordat du Roi de Portugal avec le Clergé.

Université de Montpellier.

1290. Apoſtoliques condamnés. Concile en Armagnac.

Miracle du Juif des Billettes.

1291. Priſe d'Acre. Perte de la Terre-Sainte.

Le Pape excite les Princes à une nouvelle Croiſade.

Concile de Milan.

1292. Mort de Nicolas IV.

1293. Vacance du S. Siége.

1294. Céleſtin V élu Pape. Réforme des Religieux. Ceſſion du Pape Céleſtin. Boniface VIII lui ſuccéde.

1295. Boniface entreprend de réconcilier les Princes par voie d'autorité.

1296. Céleſtin V meurt en priſon.

Démêlé de Philippe le Bel avec le Pape Boniface. Mort de Guillaume Duranti Evêque de Mende.

1297. Canoniſation de S. Louis. Mort de S. Louis Evêque de Toulouſe. Ordre de S. Antoine.

1298. Mort de Jacques de Voragine & du Patriarche Veccus.

1299 Publication du Sexte des Décrétales. Concile de Rouen.

1300. Inſtitution du Jubilé.

Fin de la Table Chronologique du treiziéme ſiécle.

TREIZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE I.

Egliſe d'Angleterre.

I.

I. Mort du Roi Richard. Regne de Jean-ſans terre. Hubert Archevêque de Cantorberi eſt fait Chancelier.

LE Roi Richard fils du Roi Henri II mourut l'an 1199. Le Vicomte de Limoges aiant trouvé un tréſor dans une terre de ſon Domaine, en envoia une grande partie à ce Prince ſon Souverain : mais Richard prétendit que le tréſor lui appartenoit tout entier, & aſſiégea le Vicomte dans le Château de Chaſtelus, où il s'étoit retiré. En reconnoiſſant la place, il fut bleſſé d'un coup d'arbalêtre dont il mourut. Il pardonna à celui qui l'avoit tué, & ordonna que l'on enterrât ſes entrailles à Charroux, ſon cœur à Rouen, & ſon corps à Fontevraud aux pieds du Roi ſon pere. Il étoit âgé de quarante-deux ans, & en avoit régné dix. Comme il n'avoit point d'enfans, ſon frere Jean, Comte de Mortain, ſuccéda à la Couronne d'Angleterre. Il reçut à Rouen l'épée & la Couronne comme Duc de Normandie, des mains de l'Archevêque Gautier. Il fut ſacré Roi ſolemnellement par Hubert Archevêque de Cantorberi. Le même jour de ſon ſacre il fit cet Archevêque ſon Chancelier ; & comme ce Prélat en témoignoit de la joie, &

ſe vantoit d'avoir la confiance du Roi, un Gentilhomme lui dit : Seigneur, permettez-moi de vous dire, que ſi vous conſidériez bien votre pouvoir & votre dignité, vous ne devriez point vous impoſer une telle ſervitude : nous avons bien vû un Chancelier devenir Archevêque, mais nous n'avons jamais ouï dire qu'un Archevêque ſoit devenu Chancelier. L'ignorance des laïcs faiſoit qu'il n'y avoit que des clercs qui puſſent être Chanceliers des Princes, & ſouvent leur récompenſe étoit un Evêché. Hubert étoit alors non-ſeulement Archevêque de Cantorberi, & en cette qualité Primat de l'Angleterre; mais encore Légat du Saint Siége & grand Juſticier du Roiaume. Il avoit eu quelque envie, trois ans avant que d'être nommé Chancelier, de quitter la charge de grand Juſticier, & il en avoit même fait demander la permiſſion au Roi, diſant qu'il ne pouvoit ſuffire au gouvernement de l'Egliſe & de l'Etat. Mais enſuite le Prélat conſidérant les profits immenſes qui lui revenoient de cette place, jugea à propos de la garder; & il écrivit au Roi, que ſi ſes ſervices lui étoient encore néceſſaires, il ne refuſeroit pas le travail. Ainſi il continua de gouverner le Roiaume, faiſant peu de cas des devoirs du ſaint miniſtere. Cependant les Seigneurs d'Anjou, du Maine & de Touraine, reconnurent pour Seigneur le jeune Artus, fils de Géofroi frere aîné du Roi Jean, mort en 1186, ſoutenant que ſuivant la coutume de ces Provinces, le fils de l'aîné devoit lui ſuccéder dans la part de la ſucceſſion qu'il auroit dû avoir.

II. Le Roi Jean tueſon neveu.

Le Roi Jean trouva moien de ſe rendre maître de ſon neveu Artus. Il le mena à Rouen, & l'enferma dans la Tour. Quelque temps

Ce crime eſt condamné en France.

après, il vint en bâteau au pied de la Tour, qui donnoit ſur la riviere ; & aiant fait deſcendre Artus, il le mena à l'écart ; & le regardant d'un œil farouche, lui fit entendre que ſa derniere heure étoit venue. Artus ſe jetta aux pieds de ſon Oncle, pour tâcher de déſarmer ſa colere. Mais ce Roi barbare ſans lui répondre, le perça de pluſieurs coups d'épée, fit porter ſon corps mort à quelques lieues de-là, & le fit jetter dans la riviere. Le Roi de France Philippe-Auguſte fit citer Jean comme ſon vaſſal, pour répondre à ſa Cour ſur ce crime ; & n'aiant point comparu, la Cour des Pairs jugea tout d'une voix, que ce que le Roi Jean avoit en-deçà de la mer appartenoit au Roi Philippe. En exécution de cet Arrêt, le Roi Philippe entra en Aquitaine, puis en Normandie & y fit pluſieurs conquêtes. Le Pape Innocent III voulut ſe mêler de cette guerre, & envoia des Légats pour la terminer par autorité. Le Roi Philippe leur répondit qu'il n'appartenoit point au Pape de ſe mêler des différends des Rois, & qu'ils n'étoient point obligés de recevoir ſes ordres en ce qui regardoit leurs vaſſaux.

II.

III. L'Abbé Euſtache prêche la Croiſade en Angleterre, & y combat quelques abus.

Euſtache Abbé de Saint Germer au Diocèſe de Beauvais, alla en Angleterre l'an 1200 pour y prêcher la Croiſade, & il le fit avec aſſez de ſuccès. Il vint à bout d'abolir la mauvaiſe coutume qui étoit à Londres & en pluſieurs autres lieux, de tenir marché les Dimanches ; & il établit que dans les Egliſes qui en avoient le moien, il y auroit une lampe continuellement allumée devant le Saint Sacrement. Il perſuada encore à pluſieurs familles, d'avoir tous les jours à leur table un plat

où ils mettroient une partie de leur viande pour les pauvres. Quelques Evêques d'Angleterre s'étant plaint que cet étranger osât ainsi prêcher sans mission dans leurs Diocèses ; Eustache prit le parti de retourner en Normandie. Mais il revint l'année suivante en Angleterre, & recommença à prêcher par-tout, pour empêcher que l'on ne tînt marché le Dimanche. Il publioit une Lettre que l'on disoit être venue du Ciel. On y faisoit parler Dieu même, pour exhorter le peuple avec des menaces terribles, à faire pénitence & à célébrer le Dimanche. On s'imaginoit que la bonne intention que l'on avoit, rendoit légitime la fiction à laquelle on avoit recours. L'Abbé Eustache vint à Yorc, où il fut reçu honorablement par l'Archevêque qui lui permit de prêcher. Le Roi & les Seigneurs s'opposerent aux établissemens qu'Eustache vouloit faire, & ordonnerent qu'on tînt marché les dimanches comme auparavant. Il y avoit alors en Angleterre des Docteurs qui prêchoient que les mille ans marqués dans l'Apocalypse étoient accomplis, que le dragon alloit être délié, & le monde accablé de toutes sortes de malheurs.

III.

L'an 1205, Hubert Archevêque de Cantorberi étant mort, quelques moines de la Cathédrale élurent sécretement Renaud leur Soûprieur ; & à minuit, aiant chanté le TE-DEUM, ils le mirent sur l'Autel & ensuite dans la Chaire Pontificale. Ils lui firent prêter serment, qu'il ne publieroit point son élection, sans une permission par écrit de la communauté ; & la nuit même il partit pour Rome avec quelques-uns de ses confreres. Tout cela se faisoit pour cacher l'élection au Roi, jusqu'à ce

IV. Double élection pour le Siége de Cantorberi.

qu'ils viſſent s'ils pourroient le faire confirmer à Rome. Mais à peine Renaud fut-il arrivé en Flandre qu'il déclara hautement ſon élection & le ſujet de ſon voyage. Etant arrivé à Rome, il ſollicita le Pape Innocent III. de confirmer ſon élection; mais le Pape répondit qu'il vouloit s'informer de tout ce qui s'étoit paſſé. Les Evêques ſuffragans de Cantorberi ſe plaignirent de ce que l'élection avoit été faite ſans eux, & le Pape leur écrivit qu'ils ne devoient pas attaquer les droits de l'Egliſe de Cantorberi leur mere. Comme ſi c'eût été un plus grand avantage pour cette Egliſe, que ſes Evêques fuſſent élus par de ſimples moines que par des Evêques, ſelon l'ancien uſage de toute l'Egliſe. Cependant les moines de Cantorberi furent indignés de ce que leur Soûprieur avoit publié ſon élection, & ils envoierent demander au Roi la permiſſion d'élire un Archevêque. Le Roi la leur accorda volontiers, & témoigna déſirer qu'ils nommaſſent l'Evêque de Norvic. Les moines l'élurent auſſi-tôt, le firent venir, le porterent ſur le grand Autel, & le mirent ſur le Siége Pontifical. On voit ici que l'on obſervoit à Cantorberi la cérémonie de mettre ſur l'Autel l'Evêque élu, comme on le fait encore à Rome. Cette double élection eut de longues & fâcheuſes ſuites. L'année ſuivante 1206, le Pape envoia en Angleterre un Légat, qui amaſſa bientôt de grandes richeſſes. Peu de temps après, le Pape décida le différend entre les moines de Cantorberi & les Evêques ſuffragans, touchant l'élection de l'Archevêque. Il déclara que les Evêques n'y avoient aucun droit, & leur impoſa à cet égard un perpétuel ſilence. Il caſſa enſuite les deux élec-

tions que les moines avoient faites, & rejetta les préſens qu'on lui offroit, qui alloient à onze mille marcs d'argent.

V. Le Pape Innocent III. fait élire Etienne de Langton. Jean Roi d'Angleterre s'y oppoſe.

Le Roi Jean avoit envoié à Rome à ſes dépens douze moines, à qui il avoit déclaré qu'il approuveroit celui qu'ils éliroient. Les moines de leur côté avoient promis de nommer l'Evêque de Norvic. Mais le Pape aiant caſſé les deux élections, dit à ces moines d'élire Etienne de Langton. C'étoit un homme de mérite, qui avoit long-temps étudié à Paris, y avoit été Chanoine de la Cathédrale, & Chancelier de l'Univerſité. Le Pape l'avoit attiré à Rome & l'avoit fait Cardinal. Les moines dirent au Pape qui le leur propoſoit, qu'ils ne pouvoient faire d'élection ſans le conſentement du Roi & de leur communauté. Mais le Pape leur ordonna ſous peine d'excommunication, d'élire celui qu'il leur avoit marqué. Les moines intimidés obéirent en murmurant, & il n'y en eut qu'un qui réſiſta. Le Pape ſacra de ſa main Etienne de Langton, & écrivit au Roi d'Angleterre pour l'exhorter à le reconnoître. Le Roi en fut indigné, & envoia chaſſer les moines de Cantorberi, qui paſſerent en Flandres. Il écrivit enſuite au Pape une Lettre où il parloit ainſi : Je ne puis aſſez admirer que vous & toute la Cour de Rome, ne conſidériez pas combien mon amitié vous a été néceſſaire juſqu'à préſent, & que mon Royaume vous donne plus de revenus que tous les autres. Je reconnoîtrai toujours l'Evêque de Norvic pour Archevêque de Cantorberi ; & ſi vous perſiſtez à le refuſer, j'empêcherai mes ſujets d'aller à Rome y porter les richeſſes dont j'ai beſoin pour répouſſer mes ennemis. Y aiant en Angleterre des Evêques ſuffiſamment inſtruits,

je n'irai point davantage conſulter des étrangers.

VI. Le Pape fait jetter un interdit ſur l'Angleterre.

Le Pape écrivit aux Evêques de Londres, d'Eli, & de Vorcheſtre, pour ſe plaindre de l'ingratitude du Roi; & leur ordonner d'aller le trouver, & de l'exhorter à recevoir Etienne de Langton. S'il le refuſe, ajoûte le Pape, vous prononcerez une Sentence d'interdit général ſur toute l'Angleterre. Il menaçoit le Roi d'une plus grande peine, s'il n'étoit pas touché de celle-là. Il écrivit auſſi à tous les Evêques d'Angleterre & de Galles, de ſoutenir en cette occaſion les libertés de l'Egliſe Anglicane. Les trois Evêques exécuterent la commiſſion du Pape, allerent trouver le Roi Jean, & le prierent avec larmes de rappeller l'Archevêque & les moines de Cantorberi, pour éviter l'interdit, & pour aſſurer ſa puiſſance temporelle & ſon ſalut. Cette propoſition mit le Roi en fureur; il parla très-mal du Pape & des Cardinaux, & jura que ſi l'on jettoit un interdit ſur ſes terres, il enverroit auſſi-tôt au Pape tous les Evêques & le Clergé d'Angleterre, & confiſqueroit tous leurs biens. Il ajoûta, qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui ſe trouveroient dans ſes Etats, & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les diſtinguât de toutes les autres nations. Enfin il commanda aux trois Evêques de ſe retirer promptement de ſa préſence, s'ils vouloient mettre leur perſonne en ſûreté. Ils ſe retirerent auſſi-tôt; & le Carême ſuivant en 1208, ils mirent toute l'Angleterre en interdit, & il fut exactement obſervé comme le Pape l'avoit preſcrit. On ceſſa donc toute fonction Eccléſiaſtique : on baptiſa néanmoins les enfans, & on donna le viatique aux

mourans. On emportoit les corps morts hors des villes & des villages, & on les enterroit dans les foſſés ſans prieres & ſans le miniſtere des Prêtres. Les trois Evêques qui avoient prononcé l'interdit, ſe retirerent avec deux autres Evêques, & demeurerent long-temps endeça de la mer, vivant dans toutes ſortes de délices.

VII. Le Pape fait excommunier le Roi, & abſous ſes ſujets du ſerment de fidélité.

La rigueur de l'interdit cauſoit de grands embarras. Comme on ne diſoit point de Meſſes, on avoit point d'hoſtie pour donner le viatique aux mourans ; ſur quoi le Pape dit, que leur foi pourroit y ſuppléer. Cet interdit aiant duré deux ans, Innocent III chargea les Evêques qui l'avoient prononcé, de déclarer le Roi excommunié, ſi dans trois mois il ne ſatisfaiſoit à l'Egliſe. Comme ils n'oſerent faire par eux-mêmes la commiſſion, ils en chargerent ceux de leurs confreres qui étoient demeurés ſur les lieux : mais ceux-ci n'oſerent pas non plus s'en acquitter. Néanmoins en peu de temps tout le monde en eût connoiſſance, en ſorte que dans les rues & les places publiques, chacun ſe diſoit tout bas que le Roi étoit excommunié. Le Roi fit prendre l'Archidiacre de Norvic qui avoit tenu ce langage, le mit en priſon chargé de fers & revêtu d'une chape de plomb, dont le poids joint au défaut de nourriture, le fit mourir en peu de jours. Le pape alors ne garda plus aucune meſure. Il déclara tous les vaſſaux & les ſujets du Roi abſous du ſerment de fidélité ; & enſuite, de l'avis des Cardinaux, il donna une ſentence qui portoit que le Roi Jean ſeroit dépoſé, & qu'à la pourſuite du Pape on lui donneroit un ſucceſſeur plus digne que lui de la Couronne. Pour exécuter cette Sentence Inno-

cent III écrivit au Roi de France, de ſe charger de cette entrepriſe pour la rémiſſion de ſes péchés, afin qu'aiant détrôné le Roi Jean, lui & ſes ſucceſſeurs poſſédaſſent à perpétuité le Roiaume d'Angleterre. Il écrivit auſſi à tous les Seigneurs & les Chevaliers de diverſes nations, de ſe croiſer pour dépoſſéder le Roi d'Angleterre, & de travailler ſous la conduite du Roi de France, à venger l'injure faite à l'Egliſe. Le Pape déclara de plus, que quiconque contribueroit de ſes biens ou autrement à la perte de ce Roi rebelle, recevroit de l'Egliſe la même protection, que ceux qui viſitoient le Saint Sépulcre. Comme le Roi Jean s'étoit rendu odieux par ſes violences & par ſes débauches, pluſieurs de ſes ſujets reçurent avec joie l'abſolution que le Pape leur offroit du ſerment de fidélité.

VIII. Le Pape ordonne au roi de France de détrôner le Roi d'Angleterre.

Philippe Auguſte Roi de France entreprit la guerre contre le Roi Jean par ordre du Pape, & en conſéquence de l'excommunication de ce Prince. Car l'an 1213, pluſieurs Evêques d'Angleterre étant revenus de la Cour de Rome, tinrent Conſeil en France, & publierent ſolemnellement la ſentence prononcée contre le Roi Jean, & la notifierent au Roi Philippe, aux Evêques de France, au Clergé & au peuple. Ils ordonnerent enſuite de la part du Pape au Roi & à tous les François pour la rémiſſion de leurs péchés, d'entrer à main armée en Angleterre, de détrôner le Roi Jean, & de mettre à ſa place par l'autorité du Pape, un autre qui fût digne de régner. Le Roi Philippe qui attendoit cette occaſion depuis long-temps, ſe prépara à la guerre, & ordonna à tous ſes vaſſaux de ſe rendre à Rouen avec leurs armes & leurs chevaux. Il fit auſſi armer tout ce qu'il

Le Roi de France s'y prépare.

put de vaiſſeaux avec toutes ſortes de munitions. Le Roi d'Angleterre étant averti de l'armement du Roi de France, fit de grands préparatifs de ſon côté, aſſembla ſoixante-mille hommes de bonnes troupes, & équipa une flotte ſupérieure à celle de France. Mais pendant qu'il ſe préparoit ainſi à ſe défendre contre Philippe Auguſte, un ſoûdiacre de Rome nommé Pandolfe, lui fit demander une conférence qu'il obtint, & perſuada au Roi Jean de ſe ſoumettre au Pape, en lui faiſant enviſager tous les maux dont il alloit être accablé; l'aſſurant ſur-tout que le Roi de France ſe vantoit d'avoir des lettres de preſque tous les Seigneurs d'Angleterre, qui promettoient de le reconnoître. Alors le Roi Jean fut pénétré de douleur, & ſe trouva dans un embarras terrible, voiant les périls dont il étoit menacé de toutes parts. Il étoit excommunié depuis cinq ans, il voioit le Roi de France prêt à entrer dans ſon Royaume pour l'en chaſſer; & s'il en venoit à une bataille, il craignoit d'être abandonné par les Seigneurs d'Angleterre, ou livré à ſes ennemis.

IV.

IX. Le Roi Jean ſe ſoumet au Pape, & lui donne ſon Roiaume.

Le Roi Jean ſe trouvant donc réduit au déſeſpoir, ſe rendit à tout ce que voulut Pandolfe. Il eût avec lui une conférence à Douvres, où ſe trouverent pluſieurs Seigneurs & un peuple nombreux. Ils convinrent d'un traité de paix dont le Pape avoit envoié le modéle, & où l'on faiſoit dire au Roi: Nous promettons de nous ſoumettre aux ordres du Pape devant ſon Légat ou ſon Nonce, ſur tous les articles pour leſquels il nous a excommunié. Nous reſtituerons à Etienne Archevêque de Cantorberi, aux Evêques bannis, & aux au-

tres tant clercs que laïcs, intéreſſés dans cette affaire, tout ce qui leur a été enlevé, & nous les dédommagerons de toutes les pertes qu'ils ont ſouffertes. Pour cet effet, auſſi-tôt après l'arrivée de celui qui nous doit abſoudre, nous ferons remettre huit mille livres ſterlings pour partie de la reſtitution. S'il y a quelque difficulté ſur les autres articles, nous nous en rapporterons à l'arbitrage du Pape. Cette promeſſe fut confirmée par le ſerment de pluſieurs Seigneurs. Deux jours après, le Roi Jean déclara par une charte autentique, que pour l'expiation de ſes péchés, il donnoit à l'Egliſe de Rome, au Pape Innocent III & à ſes ſucceſſeurs, le Roiaume d'Angleterre & le Roiaume d'Irlande avec tous leurs droits; qu'il ne le tiendroit plus que comme vaſſal du Pape: & que pour marque de ſujétion, outre le denier de Saint Pierre, il paieroit tous les ans au Pape mille marcs de ſterlings, obligeant tous ſes ſucceſſeurs à maintenir cette donation ſous peine d'être déchus de la Couronne. Le Roi donna cette charte à Pandolfe pour la porter à Rome; & auſſi-tôt, en ſa préſence & devant tous les aſſiſtans, il fit hommage au Pape & ſerment de fidélité.

Enſuite Pandolfe paſſa en France chargé des Lettres du Roi Jean & des huit mille livres ſterlings, pour partie de la reſtitution qui devoit être faite aux Prélats, auſquels il perſuada de paſſer en Angleterre pour recevoir le reſte. Puis il alla trouver le Roi de France, & l'exhorta fortement à ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur l'Angleterre; diſant qu'il ne pouvoit pas attaquer ce Roiaume ſans offenſer le Pape, puiſque le Roi Jean étoit prêt à ſatisfaire à Dieu & à l'Egliſe, & à faire ce que le

Pape lui ordonneroit. A ce diſcours le Roi Philippe répondit fort en colere : qu'il avoit entrepris cette guerre par ordre du Pape, & avoit déja dépenſé plus de ſoixante mille livres pour armer des vaiſſeaux, & faire ſes proviſions d'armes & de vivres. Les ſoixante mille livres valoient alors trente mille marcs d'argent, qui feroient aujourd'hui un million cinquante mille livres, à compter trente-cinq livres pour un marc.

Alors le Roi Jean reprenant courage, réſolut de faire la guerre au Roi Philippe, & de deſcendre en Poitou : mais les Seigneurs refuſerent de le ſuivre, qu'il ne ſe fût fait abſoudre de l'excommunication. Il envoia donc des lettres de vingt-quatre Seigneurs à l'Archevêque de Cantorberi & aux Evêques exilés avec lui, pour les aſsûrer qu'ils pouvoient revenir en Angleterre en toute sûreté. Ainſi s'étant embarqués ils arriverent à Douvres, & vinrent trouver le Roi Jean à Vinceſtre. Le Roi alla au-devant des Evêques & ſe jetta à leurs pieds fondant en larmes, & les priant d'avoir pitié de lui & du Roiaume d'Angleterre. Les Evêques le releverent en pleurant ; & le prenant au milieu d'eux, le menerent à la porte de l'Egliſe Cathédrale, où ils reciterent le Pſeaume *Miſerere*, & lui donnerent l'abſolution dans le Chapitre. Le Roi jura de protéger l'Egliſe & le Clergé, de faire obſerver les juſtes loix de ſes prédéceſſeurs, & d'achever dans peu l'entiere reſtitution qu'il avoit promiſe. Enſuite l'Archevêque le mena à l'Egliſe & célébra la Meſſe, qui fut ſuivie d'un feſtin, où les Evêques & les Seigneurs mangerent avec le Roi. Quoique l'interdit ne fût point encore levé, l'Archevêque permit aux

communautés régulieres & aux Curés de réciter l'Office divin à voix baſſe dans leurs Egliſes.

X

Le Roi Jean veut s'attacher au Roi de Maroc, & renoncer au chriſtianiſme.

Le Pape reçoit ſa donnation & envoie en Angleterre un légat qui y fait beaucoup de mal.

En même-temps que le Roi Jean traitoit avec le Pape, il envoia très-ſecretement & en grande diligence au Roi de Maroc, deux chevaliers en qui il avoit une entiere confiance. Ils lui préſenterent une lettre du Roi Jean, par laquelle il lui déclaroit, que s'il vouloit le ſecourir, il lui ſoumettoit volontiers ſon Roiaume, pour le tenir de lui moiennant un certain tribut, & même renonceroit à la Religion Chrétienne, qu'il croioit fauſſe, & embraſſeroit celle de Mahomet. Le Roi de Maroc, à qui la lecture des Epîtres de Saint Paul avoit inſpiré de l'eſtime & du reſpect pour la Religion Chrétienne, dit aux Envoiés: que le Roi leur maître étoit indigne de ſon alliance, puiſqu'il vouloit quitter une Religion ſi pure, qu'il n'héſiteroit pas lui-même d'embraſſer, s'il avoit un choix à faire. Cependant le Pape aiant reçu les Lettres du Roi d'Angleterre que Pandolfe lui avoit envoiées, lui fit une réponſe qui commence ainſi: Nous rendons graces à celui qui ſçait tirer le bien du mal, de vous avoir inſpiré, non-ſeulement de recevoir la forme de ſatisfaction que nous avons dreſſée avec beaucoup de maturité, mais encore de ſoumettre à l'Egliſe Romaine votre perſonne & votre Roiaume. Car qui a pu vous y porter, ſinon l'Eſprit de Dieu qui ſouffle où il veut? Vous poſſédez maintenant votre Roiaume d'une maniere plus excellente qu'auparavant, puiſqu'il eſt devenu un Roiaume Sacerdotal, ſuivant les paroles de l'Ecriture. Nous vous envoions donc un Légat *à latere*, qui connoît nos intentions, & à qui nous avons

donné une pleine autorité. Ce Légat qui étoit Evêque de Tuſculum, fut reçu par-tout en proceſſion avec le chant & les ornemens, quoique l'interdit durât encore. Il étoit entré en Angleterre avec ſept chevaux : mais il en eut bien-tôt cinquante avec un grand nombre de domeſtiques à ſa ſuite. On tint à Londres une aſſemblée générale, où l'on parla du dédommagement que le Roi devoit donner aux Evêques, & de la levée de l'interdit.

Le Roi qui étoit préſent à l'aſſemblée, renouvella devant le grand autel, l'acte par lequel il avoit ſoumis au Pape l'Angleterre & l'Irlande. Ce Prince avoit envoyé à Rome des députés, porter les lettres par leſquelles il marquoit ſa ſoumiſſion aux ordres du Pape, & la donation de ſon Roiaume. Le Pape les renvoia avec pluſieurs lettres, dont la ſeconde eſt la Bulle d'acceptation ſolemnelle de la donation des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il y en avoit une autre par laquelle Innocent III ordonnoit au Légat Nicolas, de pourvoir aux Evêchés & aux Abbaïes qui vaquoient alors en Angleterre ; d'y faire élire des ſujets dignes, après avoir demandé le conſentement du Roi & pris ſon conſeil ; & il lui donnoit pouvoir de contraindre par cenſures ceux qui s'y oppoſeroient. En vertu de cette commiſſion, le Légat mépriſant le conſeil de l'Archevêque & des Evêques, alla aux Egliſes vacantes, & y ordonna des perſonnes peu capables, ſelon l'ancien abus d'Angleterre. Et comme quelques-uns ſe plaignirent de cette entrepriſe & en appellerent au Pape, le Légat les ſuſpendit de leurs fonctions. Le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi, voulant s'oppoſer au mal que fai-

ſoit le Légat, tint un Concile qui défendit au Légat en vertu de l'appel, d'établir des Evêques dans les égliſes vacantes, au préjudice de l'Archevêque à qui ce droit appartenoit : mais le Légat n'eut point égard à cet appel ; & du conſentement du Roi, il envoia à Rome, où il obtint tout ce qu'il voulut, tant la donation du Roi avoit fait d'impreſſion ſur l'eſprit du Pape. Le jour de S. Pierre 1214 le Légat, à la priere du Roi, leva ſolemnellement l'interdit. Il avoit aſſemblé pour cette cérémonie un grand Concile à Londres dans l'égliſe de S. Paul qui eſt la Cathédrale. On chanta le *Te Deum*, on ſonna les cloches, & la joie fut univerſelle dans tout le païs. L'interdit avoit duré ſix ans & près de quatre mois, & avoit produit des maux ſans nombre.

V.

XI. Guerre civile en Angleterre. Le Pape ſoutient le Roi Jean. Murmures du peuple contre la Cour de Rome.

A la fin de la même année, les Seigneurs demanderent au Roi la confirmation de leurs libertés. Ce Prince craignant ces Seigneurs, qu'il voyoit diſpoſés à lui faire la guerre pour ce ſujet, leur demanda quelque temps pour délibérer ſur une affaire ſi importante. Mais au commencement de l'année ſuivante 1215, il prit la croix de pélerin, afin de ſe mettre en ſûreté par le privilége de la croiſade. Il demanda enſuite quelles étoient les libertés dans leſquelles ils vouloient être maintenus. Ils en envoierent le mémoire au Roi, qui dit en colere : Que ne me demandent-ils auſſi le Roiaume ? En même-temps il jura qu'il ne leur accorderoit jamais de telles libertés, qui le rendroient leur eſclave. Sur ce refus les Seigneurs qui agiſſoient de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, ſe choiſirent un chef, qu'ils nommérent Maréchal de l'Armée de Dieu &

de la ſainte Egliſe, & commencerent à faire la guerre au Roi, attaquant & prenant quelques-uns de ſes châteaux. Ils entrerent même dans Londres, dont ils ſe rendirent maîtres : & le Roi ſe trouva tellement abandonné, qu'il lui reſtoit à peine quelques Chevaliers. Dans cette extrêmité, il envoia dire aux Seigneurs, que pour le bien de la paix, il conſentoit à leur accorder les libertés qu'ils demandoient. Il en fit dreſſer deux chartes, qui depuis ont ſervi de fondement aux libertés de la Nation Angloiſe. Elles contenoient pluſieurs articles, dont le premier étoit pour la liberté des élections, tant dans les Egliſes Cathédrales que dans les conventuelles. Cet article important fut depuis confirmé par une Bulle du Pape. Les autres articles accordés par le Roi Jean, ne contiennent rien non plus qui ne paroiſſe juſte, & contraire à divers abus. Il s'en repentit néanmoins bien-tôt, étant animé par les reproches & les railleries de ceux qui l'environnoient, & qui lui diſoient qu'il n'étoit plus Roi que de nom, & qu'il s'étoit réduit à une honteuſe ſervitude.

Il donna donc des ordres ſecrets pour ſoutenir la guerre contre les Seigneurs, & il envoia à Rome demander au Pape la caſſation des chartes qu'on l'avoit contraint de dreſſer. Les Envoiés du Roi firent entendre au Pape, que le Roiaume d'Angleterre appartenant au S. Siége, les Seigneurs avoient eu tort de rien exiger d'un Roi qui s'étoit mis ſous la protection de l'Egliſe Romaine. Alors le Pape dit avec indignation : Par Saint Pierre, nous ne laiſſerons pas cet attentat impuni. Il adreſſa donc à tous les fidéles une Bulle, par laquelle il caſſa tout ce que le Roi avoit été contraint

d'accorder, & déclara excommuniés tous ceux qui ne s'y soumettroient pas. La sentence aiant été apportée en Angleterre, les habitans de Londres la mépriserent : car, disoient-ils, elle a été rendue sous un faux exposé, & par conséquent elle est nulle ; d'autant plus qu'il n'appartient pas au Pape de régler les affaires temporelles. Dieu n'a donné à Saint Pierre & à ses successeurs la conduite que de ce qui regarde l'Eglise. Pourquoi la cupidité insatiable des Romains s'étend-elle sur nous ? Nos différends regardent-ils les Evêques qui occupent le Siége Apostolique ? Ils paroissent plutôt les successeurs de Constantin que de Saint Pierre, à qui ils ne ressemblent ni par le mérite ni par les œuvres. Ces lâches Romains, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Tels étoient les murmures du peuple de Londres.

XII. Désolation de l'Angleterre.

La Noblesse maudit le Pape qui soutenoit le Roi Jean.

Mort de ce Prince.

Cependant le Roi Jean ravageoit les Provinces septentrionales d'Angleterre, prenant & ruinant les châteaux des Seigneurs, & pillant le plat païs avec des troupes composées de ses sujets de deçà la mer, qui enlevoient les bestiaux & toute sorte de butin, désoloient tout par le fer & par le feu, & commettoient des cruautés inouies pour avoir de l'argent ; sans épargner les Eglises, ni les personnes consacrées à Dieu. Les Barons dépouillés de tout & outrés de douleur, maudissoient le Roi Jean comme le dernier des hommes, pour s'être rendu sujet & son Roiaume tributaire, même par écrit. Ils n'épargnoient pas le Pape dans leur désespoir, & lui disoient, comme s'il eût été présent : Vous qui devriez être le protecteur de la justice, le miroir de la piété, &

éclairer tout le monde par votre exemple, pouvez-vous approuver & protéger un tel homme? Après qu'il a épuiſé les richeſſes de l'Angleterre & en a chaſſé la Nobleſſe, vous le ſoutenez, parce qu'il ſe ſoumet à vous, afin que tout vienne fondre dans le gouffre de l'avarice Romaine. Enfin les Seigneurs Anglois réſolurent d'élire pour Roi, quelque Prince aſſez puiſſant pour les rétablir dans leurs biens, & jetterent les yeux ſur Louis fils du Roi de France Philippe Auguſte, âgé d'environ vingt-neuf ans. Ils envoierent donc des Ambaſſadeurs au Roi Philippe & au Prince ſon fils; & après que le Roi eût reçu d'eux des ôtages, le Prince, pour s'aſſurer encore plus de leur fidélité, envoia dix Seigneurs François, qui furent reçus à Londres avec beaucoup de joie. Mais environ cinq ſemaines après, ils furent excommuniés par les Commiſſaires du Pape, qui voiant la déſobéiſſance des Barons & de la ville de Londres, renouvellerent contre eux aux approches de Pâques, les cenſures qu'ils avoient publiées l'année précédente, & y comprirent les Seigneurs François & leur ſuite. Le Pape fit en même-tems défenſe au Prince Louis, d'accepter la Couronne d'Angleterre: mais malgré les menaces du Pape, Louis s'aſſujettit les Provinces Méridionales & Orientales d'Angleterre, & envoia en même-temps des députés à Rome pour y plaider ſa cauſe, & pour y faire valoir les droits qu'il prétendoit avoir ſur la Couronne d'Angleterre. Cependant le Roi Jean ſe défendoit contre Louis & contre les Seigneurs Anglois, & cette guerre civile fut pour l'Egliſe & le Roiaume d'Angleterre, la ſource d'une infinité de malheurs. Le Roi Jean

aiant perdu ſon bagage & ſon tréſor au paſſage d'une riviere, tomba malade de chagrin, & mourut l'an 1216, après avoir régné dix-huit ans. Il étoit alors dépouillé de preſque tous ſes Etats, ce qui lui confirma le ſurnom de Jean *ſans Terre*, qui lui avoit été donné dès ſa jeuneſſe, lorſque dans le partage que ſon pere Henri II. fit de ſes Etats entre ſes enfans, il n'y eut qu'une très-petite part. Il avoit nommé pour ſon ſucceſſeur ſon fils Henri III. âgé de neuf ans, & l'avoit mis ſous la protection du S. Siége.

XIII.

Régne de Henri III. Le Pape Honorius le ſoutint contre louis fils de Philippe Auguſte.

V I.

Le Pape Honorius III. qui venoit de ſuccéder à Innocent III. ſoutint le jeune Henri contre Louis fils de Philippe Auguſte. Mais craignant de s'attirer l'indignation du Roi de France, par la protection qu'il donnoit au jeune Roi d'Angleterre, il écrivit à l'Abbé de Cîteaux & à celui de Clairvaux, dont il ſçavoit que le crédit étoit grand à la Cour de France. Vous irez, leur dit-il, trouver le Roi de notre part; & proſternés en terre, vous le prierez avec larmes, & le conjurerez par le ſang de Jeſus-Chriſt, tant pour ſa propre gloire que pour le reſpect du S. Siége, de remettre aux jeunes Princes l'offenſe qu'il peut avoir reçue du Roi leur pere, & de procurer ſincérement le retour de ſon fils Louis, & la reſtitution de ce qu'il a pris du Roiaume d'Angleterre, pour nous délivrer lui & nous de la fâcheuſe néceſſité où ſon fils nous a mis. Vous irez auſſi trouver le Prince Louis; & vous le conjurerez de même au nom de celui qui eſt au-deſſus des Roiaumes de la terre & qui les donne à qui il lui plaît, de ceſſer de perſécuter ces pupilles, de ſe vaincre lui-même, & de

ſacrifier à Dieu & au S. Siége la honte qu'il pourroit craindre en cette occaſion. Mais ne laiſſez pas de lui déclarer, que s'il ne ſe rend à vos exhortations; comme nous ne pouvons abandonner ces pupilles, nous invoquerons contre lui le ciel & la terre, & nous appeſantirons ſur lui notre main de tout notre pouvoir, ſelon qu'il nous ſera inſpiré d'en-haut. Cette lettre qui eſt de 1216 eut ſon effet: le Prince Louis abandonna le deſſein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne d'Angleterre, & retourna en France. Mais le Roi Philippe ſon pere ne voulut pas communiquer avec lui, ni même lui parler, tant il reſpectoit les cenſures de l'Egliſe, dont ſon fils avoit été frappé. Le Prince Louis irrité, retourna en Angleterre pour ſecourir la ville de Lincoln que les Anglois aſſiégeoient. Le Légat étoit avec eux, & les encourageoit contre les François excommuniés. La veille de la bataille le Légat parut à la tête de l'armée, avec tout le clergé revêtu d'aubes, & excommunia Louis & tous ces complices, promettant au contraire indulgence pleniere à tous ceux qui ſervoient le Roi Henri en cette occaſion. Les François furent défaits & mis en fuite. Alors le Prince Louis fit la paix, fut abſous de l'excommunication par le Légat, & retourna en France.

XIV. Le Pape demande deux prebendes en chaque Egliſe.

Lorſque l'Angleterre commença à reſpirer, après les troubles dont elle avoit été agitée ſous le regne de Jean ſans terre, le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi & Légat du Pape, tint un Concile près d'Oxford pour rétablir la diſcipline: c'étoit en 1222. Quelques années après, le Pape Honorius envoia au Roi Henri un Nonce chargé d'une Bulle où le Pape parloit ainſi: Depuis

très-long-temps l'égliſe de Rome eſt décriée & accuſée d'avarice, à cauſe des préſens qu'elle reçoit, & des grandes ſommes d'argent que l'on y exige pour l'expédition des affaires. La cauſe de ce ſcandale eſt la pauvreté de l'Egliſe Romaine, qui ne pourroit ſoutenir ſa dignité, ni même avoir la ſubſiſtance néceſſaire ſans le ſecours de ſes enfans. Or nous avons trouvé par le conſeil de nos freres les Cardinaux, un moien de faire ceſſer ce ſcandale, & de rendre la juſtice à Rome gratuïtement, ſi vous y voulez conſentir. C'eſt que vous nous donniez deux prébendes de toutes les Egliſes Cathédrales, & le revenu de deux places dans chaque monaſtere. Cette Bulle parut propoſer un remede pire que le mal, & on dit au Légat qu'on ne pouvoit lui donner de réponſe, ſans avoir auparavant conſulté tous ceux qui étoient intéreſſés dans cette affaire.

V I.

XV. Mort d'Etienne de Langton archevêque de Cantorberi. Richard eſt élu pour lui ſuccéder

Etienne de Langton mourut l'an 1228, après avoir tenu le Siége de Cantorberi dix-huit ans. Il laiſſa pluſieurs Ecrits, principalement des commentaires ſur l'Ecriture, que l'on garde manuſcrits dans les Bibliotheques d'Angleterre. Après ſa mort les moines de Cantorberi élurent un d'entre eux nommé Gautier, que le Roi refuſa, parce qu'il avoit une aſſez mauvaiſe réputation. Gautier alla à Rome pour faire confirmer ſon élection, & le Roi y envoia des Evêques pour faire connoître au Pape Grégoire IX. l'indignité du ſujet que les moines avoient élu. Ces Evêques ſollicitoient continuellement le Pape & les Cardinaux, qui ſe rendoient difficiles à l'ordinaire, afin de vendre plus cher le jugement qu'ils devoient porter. Enfin les députés du Roi voulant à quel-

que prix que ce fût faire caſſer l'élection, promirent au Pape de la part du Roi, la dîme de tous les biens meubles d'Angleterre & d'Irlande, pour l'aider à ſoutenir la guerre contre l'Empereur. Le Pape qui n'avoit rien plus à cœur que cette guerre, rendit à ce prix une ſentence qui caſſoit l'élection que les moines avoient faite, ſe réſervant de mettre par proviſion un Archevêque dans cette Egliſe. Cette réſerve mérite d'être remarquée. Alors les Envoié du Roi & des Evêques ſuffragans de Cantorberi, aiant montré au Pape leurs pouvoirs, propoſerent pour Archevêque le Docteur Richard, chancelier de l'Egliſe de Lincoln, aſſurant que c'étoit un homme très-ſçavant & très-vertueux, & capable de rendre de grands ſervices à l'Egliſe Romaine & au Roiaume d'Angleterre. Le Pape conſentit à le leur donner pour Archevêque, & écrivit aux Evêques de la Province une Bulle, où il leur ordonne de recevoir le Métropolitain qu'il leur a donné, faiſant entendre par-là qu'il l'avoit choiſi de ſon propre mouvement.

XVI. La Cour de Rome exerce des exactions en Angleterre.

Pour recueillir la dîme que les Envoiés du Roi avoient promiſe, le Pape envoia un Nonce, qui lut publiquement la lettre par laquelle il demandoit à tous les clerçs & aux laïques, la dîme de tous leurs biens meubles, pour faire la guerre à l'Empereur Frideric. Si, diſoit le Pape dans cette lettre, l'Egliſe de Rome ſuccombe, il faut que tous les membres périſſent avec leur chef. On voit ici l'équivoque, ſi commune en ce temps-là, de confondre l'Egliſe avec l'état temporel du Pape ou des Evêques; car l'Empereur n'attaquoit point leur puiſſance ſpirituelle. Toute l'aſſemblée où cet-

te lettre fut lue, s'attendoit que le Roi y répondroit comme il convenoit, mais il garda le ſilence. Les Seigneurs & tous les laïcs refuſerent nettement de donner cette décime, ne voulant pas ſoumettre à l'Egliſe de Rome leurs terres & leurs biens temporels. Mais les Evêques & tout le clergé, après avoir long-temps délibéré & beaucoup murmuré, ſe ſoumirent à cette exaction de la Cour de Rome, craignant l'excommunication ou l'interdit, s'ils s'oppoſoient aux ordres du Pape. Ils vouloient convenir d'une ſomme qui ne les eût point trop incommodés; mais le Nonce vint à bout de faire paier la décime ſans aucune diminution. Il montra les pouvoirs qu'il avoit d'excommunier les oppoſans, & d'interdire leurs Egliſes. Comme le Pape avoit beſoin d'un prompt ſecours, le Nonce obligea les Prélats de lui avancer au plutôt l'argent, en l'empruntant ou autrement, en leur diſant de le faire enſuite rembourſer par les particuliers. Le Nonce comprit même dans cette décime la récolte de l'année, qui étoit encore en herbe & il l'exigea avec tant de rigueur, que les Evêques furent obligés de vendre ou d'engager les reliquaires, les calices, & les autres vaſes ſacrés. Le Nonce avoit avec lui des uſuriers, qui ſous le nom de marchands, offroient de l'argent à ceux qui étoient preſſés; mais à de ſi gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de malédictions: & depuis ce temps-là, pluſieurs de ces uſuriers Ultramontains s'établirent en Angleterre. Ce qui conſoloit un peu les Anglois de cette exaction de la Cour de Rome, c'eſt que les autres Roiaumes n'en étoient pas exempts.

XVII. Mort de

Deux ans après la levée de cette décime, c'eſt-

c'eſt-à-dire, l'an 1231, Richard Archevêque de Cantorberi alla à Rome propoſer au Pape pluſieurs ſujets de plaintes contre Henri III Roi d'Angleterre, & contre quelques Evêques qui négligeoient le ſoin de leur troupeau, & ne s'appliquoient qu'à des affaires temporelles. Le Roi envoia auſſi-tôt des clercs pour le juſtifier auprès du Pape : mais l'Archevêque ſeul fut écouté, & obtint ce qu'il voulut. Sa mort, qui arriva lorſqu'il revenoit en Angleterre, l'empêcha de réformer les abus dont il s'étoit plaint au Pape. Les moines de Cantorberi firent pluſieurs élections, que le Pape caſſa l'une après l'autre. Il ſe forma alors contre les Romains établis en Angleterre une terrible conjuration. On fit courir par-tout des lettres pour exhorter les Anglois à ſecouer le joug que la Cour de Rome vouloit impoſer, & pluſieurs s'aſſocierent pour attaquer les Romains. Ils ſe couvroient le viſage pour n'être point reconnus, & pilloient les greniers des plus riches Romains, vendoient le blé à bon marché, & en donnoient gratuïtement aux pauvres. Ces inconnus vuiderent en peu de temps tous les magazins ſur leſquels les Uſuriers Ultramontains avoient compté faire de gros profits, & ſe retirerent enſuite avec beaucoup d'argent. Ces violences s'étendirent dans toute l'Angleterre. On vendoit preſque pour rien les blés des Romains, & on en faiſoit aux pauvres de grandes libéralités. Les clercs de Rome ſe tenoient cachés dans des monaſteres, & n'oſoient même ſe plaindre, aimant mieux perdre les biens que la vie. Le Pape Grégoire IX fut extrêmement irrité de cette violence, & écrivit au Roi Henri des lettres fort vives, où il lui faiſoit de grands reproches de ce qu'il ſouffroit

l'Archevêque Richard.

Les Romains maltraités en Angleterre.

ces désordres, sans en punir sévérement les auteurs ; le menaçoit d'excommunication, & le Roiaume d'interdit, s'il n'y apportoit un remede prompt & efficace. Le Roi fit faire des informations, qui ne paroissent point avoir eu de suite.

VII.

XVIII. S. Edmond Archevêque de Cantorberi.

Le Siége de Cantorberi aiant été vacant pendant deux ans, le Pape qui avoit déja cassé trois élections faites par les moines, leur permit enfin d'élire pour Archevêque le Docteur Edmond, chanoine & trésorier de Sarisberi, & lui envoia même le pallium, afin qu'il entrât plutôt en exercice de ses fonctions. Edmond étoit né près d'Oxford de parens vertueux. Edouard son pere, qui étoit marchand, se retira dans un monastere du consentement de sa femme Mabile qui prit soin de l'éducation de leurs enfans dont Edmond étoit l'aîné. Elle l'accoutuma dès l'enfance à jeûner au pain & à l'eau les vendredis; & l'envoiant étudier à Paris, elle lui donna deux cilices, pour en user deux ou trois fois la semaine : elle lui recommanda aussi de dire le psautier tout entier les Dimanches & les fêtes avant que de manger. Par le conseil d'un Prêtre, il fit vœu de virginité devant une image de la Sainte Vierge, & l'observa fidélement. Ses sœurs voulant être religieuses, Edmond s'adressa à une communauté, où on refusa de les recevoir, à moins qu'il ne donnât une certaine somme d'argent. Edmond choqué de cette proposition se retira, craignant qu'il n'y eût de la simonie. Il apprit en même-temps qu'il y avoit un monastere fort pauvre, où l'on observoit une grande régularité : il alla trouver la Prieure, qui reçut ses sœurs sans rien demander. Edmond les y fit

entrer, & alla enſuite avec ſon frere étudier à Paris. Il fit bien-tot de grands progrès, & devint profeſſeur d'humanités & de philoſophie. Il entendoit tous les jours la Meſſe & diſoit l'Office canonial, choſe rare parmi les profeſſeurs de ce temps-là. Après avoir enſeigné pendant ſix ans les arts libéraux, il réſolut de s'appliquer à la Théologie. Alors il vacqua encore davantage au ſaint exercice de la priere, & il aſſiſtoit toutes les nuits à matines dans l'Egliſe de Saint Merri, près de laquelle il logeoit. En peu d'année il devint capable d'enſeigner & de prêcher avec ſuccès; & il s'aquitta de ces deux importantes fonctions avec tant de zéle, que pluſieurs de ſes diſciples rénoncerent au ſiécle & embraſſerent la vie monaſtique. Quand il eut été ordonné Prêtre il augmenta ſes auſtérités & ſes prieres. Quoiqu'on lui offrit pluſieurs bénéfices, il n'en voulut jamais avoir qu'un ſeul. Enfin pour ſe décharger des leçons de Théologie, & s'appliquer plus librement à la prédication, il accepta la dignité de tréſorier dans l'Egliſe de Sarisberi: & obtint diſpenſe du Pape, pour ne point aſſiſter au jugement des procès. Le Pape le chargea de prêcher la croiſade, & lui permit de recevoir ſa ſubſiſtance des Egliſes où il prêcheroit; mais il voulut toujours prêcher gratuïtement. Tel étoit le Docteur Edmond, quand les députés de Cantorberi vinrent lui apprendre, qu'il étoit élu pour remplir ce grand Siége. Il ne vouloit point accepter, quoique l'Evêque de Sarisberi lui commandât ſérieuſement d'obéir; & il ne ſe rendit que quand on lui déclara qu'il y étoit obligé ſous peine de péché mortel. Il fut donc ſacré par l'Evêque de Londres, en préſence du Roi Henri & de treize Evêques; & le jour

même de ſon ſacre, il célébra la Meſſe avec le Pallium, que le Pape avoit eu la précaution de lui envoier. Ce fut en 1234.

VIII.

XIX. Le Pape envoie un Légat en Angleterre.

Trois ans après le Roi Henri pria le Pape Grégoire IX par une lettre ſecrette, d'envoier en Angleterre un Légat. Le Pape reçut avec joie la propoſition, & envoia Otton Cardinal diacre, dont il étendit la légation ſur le païs de Galles, d'Irlande & d'Ecoſſe. Pluſieurs Seigneurs furent indignés de voir le Roi ſi ſervilement dévoué à la Cour de Rome. Ce Prince, diſoient-ils, renverſe tout & ne tient point ſes promeſſes. Il a fait venir à notre inſçu ce Légat, qui va changer toute la face du Roiaume. On diſoit auſſi que l'Archevêque Edmond avoit fait au Roi des reproches ſur ſa conduite, particulierement ſur la demande du Légat; parce qu'il prévoioit que cet Envoié du Pape nuiroit beaucoup au bien public & à ſa dignité. Le Légat fit ſon entrée en Angleterre avec beaucoup de pompe & d'appareil. Les Evêques & les plus conſidérables du clergé allerent audevant de lui juſqu'à la mer; quelques-uns même s'avancerent dans des barques, & lui firent de très-riches préſens. Pluſieurs Evêques lui avoient envoié juſqu'à Paris leurs députés, qui lui préſenterent des piéces d'écarlate & des vaſes précieux, en quoi ils furent blâmés de toutes les perſonnes ſenſées.

Otton n'accepta pas tout ce qu'on lui offrit à ſon arrivée; & ce refus, ſi contraire à la coutume des Romains, modéra l'indignation qu'on avoit conçue contre lui. Mais il s'empara de tous les revenus des bénéfices vacans, & les diſtribua à ceux qui l'accompagnoient. Le Roi alla le recevoir au bord de

la mer, s'inclina juſqu'à ſes genoux, & le conduiſit avec honneur an-dedans du Roiaume. Les Evêques & les Abbés le reçurent avec un profond reſpect, en proceſſion & au ſon des cloches. Malgré ces marques extérieures de vénération, on maudiſſoit en ſecret le Roi qui avoit fait venir ce Légat. On l'accuſoit d'avoir eu la lâcheté de dire qu'il ne pouvoit diſpoſer de rien dans ſon Roiaume, ſans le conſentement du Pape ou de ſon Légat. Cependant on apportoit toujours à ce Légat de riches préſens, de la vaiſſelle, des habits de prix, des fourrures, de l'argent, des proviſions de bouche. Le ſeul Evêque de Vincheſtre, ſachant qu'il devoit paſſer à Londres, lui envoia cinquante bœufs gras, cent charges de pur froment, & huit muids d'excellent vin.

XX. Le Roi d'Ecoſſe empeche le Legat de paſſer dans ſon Roiaume pour y exercer ſa juriſdiction. Tumulte à Oxford, qui oblige le Légat de s'enfuir.

Le Légat ſe trouva à une aſſemblée des Seigneurs que le Roi avoit convoquée à Yorc. Alexandre Roi d'Ecoſſe y vint auſſi, y étant appellé par le Roi d'Angleterre & par le Légat; & les deux Rois terminerent leurs différends. Le Légat voulut enſuite entrer en Ecoſſe ſuivant ſa commiſſion, pour y régler les affaires Eccléſiaſtiques comme en Angleterre; mais le Roi d'Ecoſſe lui dit: Je ne me ſouviens point d'avoir vu de Légat dans mon Roiaume, & ſa préſence eſt fort inutile, tout y va bien, graces à Dieu. Je n'ai pas même ouï dire qu'il en ſoit venu du temps de mes prédéceſſeurs, & je ne le ſouffrirai point, tant que je ſerai dans mon bon ſens. C'étoit une vive cenſure de la conduite du Roi d'Angleterre. Au reſte, ajouta le Roi d'Ecoſſe, comme vous avez la réputation d'être un ſaint homme, je ne vous empêcherai pas de venir

voir mon Roiaume. Mais si vous y entrez, je vous conseille d'être bien sur vos gardes, de peur qu'il ne vous arrive quelque accident; car les habitans sont des hommes cruels & barbares, que je ne pourrois moi-même retenir, s'ils vouloient vous insulter. Ce discours du Roi Alexandre ôta au Légat l'envie d'aller en Ecosse, & il ne quitta plus le Roi d'Angleterre, qui lui étoit soumis en tout.

Il fut reçu très-honorablement à Oxford. Les écoliers de l'Université de cette ville lui envoierent avant le dîner un présent honnête pour sa table, & vinrent ensuite pour le saluer. Mais le portier, qui étoit un Italien, leur refusa l'entrée en les chargeant d'injures. Les écoliers forcerent la porte, & les Romains voulant les repousser, il y eut une espece de combat à coups de poing & de bâton. Le maître d'hôtel étoit le frere du Légat, qui lui avoit donné cet emploi, parce qu'il craignoit d'être empoisonné. Etant dans la cuisine pour donner ses ordres, il vit un pauvre prêtre Hibernois à la porte, qui attendoit quelques restes de ce qui seroit desservi, & le maître d'hôtel eut la bassesse & l'inhumanité de lui jetter au visage de l'eau bouillante. Alors un clerc Anglois s'écria : Quelle indignité ! Pouvons-nous le souffrir ? En même-temps il banda un arc, tira une flêche, & en perça le frere du Légat qui tomba mort. Le Légat effraié se réfugia dans la tour de l'Eglise revêtu d'une chape de chanoine, & ferma les portes sur lui ; mais la nuit aiant fait finir le combat, il alla en diligence trouver le Roi son protecteur.

Cependant les écoliers en fureur le cherchoient par-tout en criant : Où est-il cet usu-

rier, ce ſimoniaque inſatiable d'argent, qui ſéduit le Roi, qui enrichit des étrangers de nos dépouilles ? Ces cris qu'il entendoit en partant, lui firent précipiter ſa courſe. Le Roi touché des plaintes du Légat, envoia des troupes à Oxford pour délivrer les Romains, qui ſe tenoient cachés, pour prendre les écoliers, dont trente furent mis en priſon. Le Légat mit en même-temps la ville d'Oxford en interdit, & ſuſpendit tous les exercices de l'Univerſité. Il aſſembla enſuite tous les Evêques d'Angleterre, pour avoir ſatisfaction de cette inſulte ; mais les Evêques lui repréſenterent que la querelle avoit commencé par ſes domeſtiques ; & qu'au reſte les écoliers avoient été les plus maltraités. Ils voulurent bien néanmoins lui faire ſatisfaction. Ils s'aſſemblerent pour cet effet à Saint Paul, allerent à pied au logis du Légat, qui en étoit aſſez éloigné, & ſe préſenterent devant lui ſans manteaux, ſans ceintures & nuds pieds, lui demandant humblement pardon. Il le leur accorda & rétablit l'Univerſité d'Oxford dont il leva l'interdit. Le Légat voulut enſuite retourner à Rome ; & en obtint la permiſſion du Pape ; mais le Roi Henri la fit révoquer, parce qu'il croioit ne pouvoir pas vivre ſans lui. La Nobleſſe étoit indignée de cette conduite du Roi. Quelque temps après, il nâquit à ce Prince un fils qu'il fit nommer Edouard. Un Evêque fit ſur lui les exorciſmes ; le Légat Otton le baptiſa, quoiqu'il ne fût que diacre, & Saint Edmond Archevêque de Cantorberi le confirma. Il eſt remarquable que l'on ait donné la Confirmation à un enfant que l'on baptiſoit, & que l'on ait diviſé les cérémonies du baptême.

IX.

XXI. Le Pape exige le cinquiéme des revenus Eccléſiaſtiques d'Angleterre.

L'année ſuivante 1240, le Légat fit publier en Angleterre un Mandement, par lequel il déclaroit abſous de leur vœu ceux qui avoient promis de ſe croiſer, à condition qu'ils lui remettroient la ſomme qu'ils auroient emploiée pour faire ce voiage. Cette nouvelle exaction cauſa un grand ſcandale parmi le peuple. Tous les Evêques, les principaux Abbés, & pluſieurs Seigneurs, s'aſſemblerent pour entendre les ordres du Pape. Le Légat Otton leur fit un long ſermon, qu'il conclut en diſant, que le Pape pour ſe défendre contre l'Empereur, avoit beſoin de la cinquiéme partie de tous les revenus Eccléſiaſtiques. Toute l'aſſemblée fut indignée d'une propoſition ſi révoltante; mais perſonne n'oſa réſiſter ouvertement, & l'on ſe contenta de demander du temps pour y penſer. Richard, frere du Roi, & pluſieurs autres Seigneurs déclarerent qu'ils alloient partir pour la terre Sainte. Les Prélats fondant en larmes dirent au Prince Richard: Pourquoi, Seigneur, nous abandonnez-vous, & nous laiſſez-vous ainſi en proie aux étrangers? Ce Prince répondit: Quand je ne ſerois pas croiſé, je m'en irois fort loin, pour n'être pas témoin de la déſolation de ce Roiaume, & des maux dont je le vois accablé. Saint Edmond fut le premier qui conſentit à la lévée du cinquiéme des revenus Eccléſiaſtiques, il paia pour ſa part huit cens marcs d'argent aux collecteurs du Pape, & les autres Prélats ſuivirent ſon exemple. Le Saint Archevêque ne s'étoit rendu ſi facile, que dans l'eſpérance de procurer à l'Egliſe d'Angleterre un grand bien, qui étoit la liberté des élections. Il s'étoit plaint au Pape Grégoire IX par des lettres

touchantes, de ce qu'on y donnoit atteinte. Mais ses justes remontrances furent sans effet. Le Pape peu de temps après, lui ordonna de même qu'aux Evêques de Lincoln & de Sarisberi, de pourvoir trois cens Romains des premiers bénéfices vacans, sous peine d'être privés du droit de conférer aucun bénéfice, jusqu'à ce que ce nombre fut rempli. Cet ordre du Pape parut fort étrange, & l'on disoit en Angleterre, que le Pape avoit fait avec les Romains une convention par laquelle il leur avoit promis pour leurs enfans ou pour leurs parens, autant qu'ils voudroient de bénéfices en Angleterre, à condition qu'ils se ligueroient contre l'Empereur.

XXII. Plaintes du Clergé d'Angleterre contre les exactions du pape.

Les Abbés allerent se plaindre au Roi du Mandement si injuste qui étoit venu de Rome. Seigneur, lui dirent-ils, le Pape nous accable chaque jour de nouvelles impositions, & nous laisse à peine respirer. Nous vous demandons votre protection contre de pareilles entrepriſes. Le Roi jetta sur eux un regard d'indignation, leur parla d'un ton menaçant, & adressant la parole au Légat qui étoit présent: Voiez, dit-il, ces misérables, qui murmurent plutôt que de se soumettre à vos volontés. Faites d'eux ce qu'il vous plaira: je vous prête un de mes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Les pauvres Abbés se retirerent confus & disposés à obéir au Légat. Les Evêques aiant été assemblés à ce sujet en présence du Légat, n'oserent pas le contredire ouvertement, mais ils proposerent leurs raisons avec modestie, & demeurerent fermes à ne rien accorder. Nous ne devons pas, dirent-ils, emploier nos revenus à faire répandre le sang des Chrétiens; car le Mandement du Pape porte

que c'eſt pour faire la guerre à l'Empereur. D'ailleurs quand nous avons donné les décimes au Pape, il nous a fait proteſter qu'on ne feroit plus de ſemblable exaction, beaucoup moins un impôt auſſi exhorbitant que le cinquiéme. Enfin le Roi eſt menacé d'avoir à ſoutenir la guerre; & il ſeroit fâcheux d'appauvrir davantage le Roiaume, déja affoibli par le départ de la Nobleſſe, qui en partant pour la Croiſade a emporté des ſommes conſidérables. Le Légat n'obtenant rien des Evêques, s'adreſſa aux Curés, & leur fit des menaces & des promeſſes. Mais ils s'en tirent à la réponſe des Evêques; & ajouterent que comme l'Egliſe Romaine a ſon patrimoine dont le Pape a l'adminiſtration, ainſi les autres Egliſes ont le leur qui n'eſt en aucune ſorte tributaire de l'Egliſe Romaine. La Puiſſance de lier & de délier donnée à S. Pierre, ne s'étend point à faire des exactions. Les revenus des Egliſes ſont deſtinés à entretenir les bâtimens, à faire ſubſiſter ſes miniſtres, à nourrir les pauvres; on ne doit point les appliquer à d'autres uſages. Cette contribution, ajoutoient ces Curés, donne lieu à de nouveaux murmures contre l'Egliſe Romaine. Car on dit publiquement: "n a déja fait de pareilles exactions, qui ont puiſé le Clergé; & auſſi-tôt que l'argent a été xtorqué, le Pape & l'Empereur ſe ſont acordés, ſans qu'on oit rendu un denier: au conraire s'il reſtoit quelque choſe à paier, on ne l'exigeoit pas avec moins de rigueur. Le Légat voiant la fermeté de ces Evêques & de ces curés, s'efforça de les diviſer. Il leur fit parler par le Roi, qui en gagna pluſieurs par l'eſpérance de plus grandes dignités, enſorte que la plûpart ſe ſoumirent à la nouvelle impoſition.

XXIII. Fin de St. Edmond de Cantorberi.

S. Edmond étoit sensiblement touché des maux dont il voioit l'Eglise d'Angleterre affligée de jour en jour. La condescendance dont il avoit usé, en consentant à donner au Pape tout ce qu'il avoit demandé n'avoit produit que de mauvais effets : l'Eglise n'en étoit que plus opprimée, étant en même-temps dépouillées de ses libertés,& de ses biens temporels. Le Saint Archevêque fit au Roi des reproches, d'avoir permis au Légat du Pape d'exercer en Angleterre une espéce de tyrannie. Enfin accablé de douleur, il se condamna à un exil volontaire, passa en France, & se retira dans l'abbaïe de Pontigni au Diocèse d'Auxerre, à l'exemple de Saint Thomas son prédéceſſeur. Il s'y appliqua à la lecture des Saintes Ecritures, & vécut dans les jeûnes & dans la priere. Il copioit des livres, & alloit quelquefois prêcher dans les lieux voisins. Il tomba bientôt dangereusement malade étant épuisé de mortifications, & consumé d'affliction des mauvaises nouvelles qu'il apprenoit d'Angleterre, où le Légat du Pape achevoit de ruiner la discipline. Par le conseil des Médécins, il fut transporté à Soissi monastere de Chanoines réguliers près de Provins. Sa maladie augmentant, il se fit apporter le Corps de Notre-Seigneur, étendit les mains, & lui dit avec une grande confiance : Seigneur, c'est en vous que j'ai cru, c'est vous que j'ai prêché, & vous sçavez que je n'ai cherché que vous sur la terre. Après avoir reçû le Saint Viatique, il parut comblé de joie. Enfin il mourut le seiziéme de Novembre de l'an 1241. On ouvrit son corps : on laissa son cœur & ses entrailles à Soissi, & on porta son corps à Pontigni. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Il est

connu dans le païs ſous le nom de S. Edme, & ſa mémoire y eſt en une ſinguliere vénération. Nous avons de lui un Traité de piété intitulé le Miroir de l'Egliſe, qu'il compoſa pour l'édification des moines de Pontigni. Quatre ans après, il fut canoniſé par le Pape Innocent IV. La Bulle de ſa canoniſation contient un abrégé de ſes vertus & de ſes miracles. Le Roi Saint Louis, la Reine ſa mere, & une multitude de perſonnes de diſtinction aſſiſterent à la levée de ſon corps. S. Richard ſon diſciple, auſſi-tôt après la mort de ſon maître, alla à Pontigni, d'où étant paſſé à Orléans, il bâtit en cette ville une chapelle ſous ſon nom en 1243 avec la permiſſion de l'Evêque du lieu, Bernard de Sulli, deux années avant ſa canoniſation.

X.

XXIV. S. Richard Evêque de Chicheſtre. Sa ſublime vertu.

Le Roi Henri engagea les moines de Cantorberi à élire pour ſucceſſeur de Saint Edmond, Boniface oncle de la Reine Eleonore ſon Epouſe. Ils n'étoient pas perſuadés de ſa ſcience, de ſa vertu, & de ſa capacité pour remplir ce grand Siége; mais ils ſavoient que le Roi obtiendroit aiſément du Pape la caſſation de toute élection qui ne lui ſeroit pas agréable. Ce Prince qui par ſon dévouëment à la Cour de Rome en obtenoit tout ce qu'il vouloit, troubla ſouvent les élections, & perſécuta pluſieurs bons Evêques qui ne lui étoient pas agréables. L'un des plus célébres fut Saint Richard de Chicheſtre, dont nous avons parlé plus haut. Il étoit né à la fin du douziéme ſiécle dans le Diocèſe de Vorcheſtre. Il alla d'abord étudier à Oxford, & enſuite à paris, où vivant dans une grande pauvreté, il fit de grands progrès dans les ſcien-

ces. Il paſſa en Italie, où il étudia le Droit canonique pendant ſept ans, & retourna enſuite en Angleterre, où il fut fait Chancelier de l'Univerſité d'Oxford. S. Edmond qui connoiſſoit ſon mérite, voulut l'attacher à ſon Egliſe, & le fit Chancellier de Cantorberi. Richard remplit cette charge avec beaucoup d'humilité & de déſintéreſſement. Il ſuivit S. Edmond à Pontigni, & fut toujours ſon fidéle diſciple. Aiant été élu canoniquement Evêque de Chicheſtre, & ſacré à Lyon par le Pape Innocent IV, il éprouva en Angleterre les effets de l'injuſtice du Roi Henri. Il trouva que les Officiers de ce Prince avoient diſſipé tous les revenus de ſon Evêché, & que le Roi même avoit fait défendre à tout le monde de lui rien prêter. Il fut réduit à ſubſiſter par la charité de ceux qui vouloient bien le loger & le nourrir. Deux ans après, le Pape Innocent obligea le Roi de rendre à Richard les terres de l'Egliſe de Chicheſtre. Alors le ſaint Evêque commença à faire des aumônes très-abondantes; & comme ſon frere ſur lequel il s'étoit déchargé de ſon temporel, lui repréſentoit que ſon revenu n'y pouvoit ſuffire, il lui répondit: Eſt-il juſte que nous nous ſervions de vaiſſelle d'argent, tandis que Jeſus-Chriſt ſouffre la faim dans la perſonne des pauvres? Je n'ai beſoin que de vaiſſelle de terre: qu'on vende juſqu'à mon cheval, pour ſecourir ceux qui ſont dans la miſere. Ce Saint Prélat menoit une vie très-auſtere, pratiquoit toute ſorte de bonnes œuvres, & trouvoit ſes délices dans l'exercice de la priere. Il ne donnoit point de bénéfices à ſes parens. Il réſiſta avec une fermeté invincible à l'Archevêque de Cantorberi, & au Roi même, qui le ſollici-

toient en faveur d'un Curé ſcandaleux. Il rompoit aſſiduement à ſon peuple le pain de la divine parole : il entendoit des confeſſions, conſoloit & encourageoit les pénitens, & donnoit de ſages conſeils à tous ceux qui s'adreſſoient à lui. Sa mort arriva l'an 1253 à Douvres où le Pape l'avoit chargé d'aller prêcher la croiſade. Il avoit voulu être logé dans l'Hôpital de cette ville. Il étoit dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge. Son corps fut reporté à Chicheſtre, & il ſe fit à ſon tombeau pluſieurs miracles. Neuf ans après, le Pape Urbain IV le mit dans le catalogue des Saints ; & l'Egliſe honore ſa mémoire le troiſiéme Avril, qui eſt le jour de ſa mort.

X I.

XXV. Robert Evêque de Lincoln.

Robert Groſſe-tête Evêque de Lincoln mourut la même année que Saint Richard. Il étoit ſçavant, menoit une vie irréprochable, & avoit un zèle ardent pour la pureté des mœurs & de la diſcipline : mais quelques perſonnes, qui ne conſidéroient point aſſez les effets que ce zèle peut produire dans un Saint Paſteur, l'accuſoient de ne point garder aſſez de modération dans ſes diſcours. Aiant reçu un ordre du Pape Innocent IV qui ne lui paroiſſoit pas juſte, il écrivit ainſi aux Evêques qui le lui avoient adreſſé : Sçachez que j'obéis avec reſpect aux Mandemens apoſtoliques, mais je m'oppoſe pour l'honneur du S. Siége à tous les Mandemens qui ne méritent pas ce nom. Un Décret n'eſt point apoſtolique, à moins qu'il ne s'accorde avec la doctrine des Apôtres & de Jeſus-Chriſt. Or le Décret que j'ai reçu y eſt entiérement contraire. Il renferme la clauſe, *non-obſtant*, qui eſt un renverſement de la diſcipline. Cet Evêque veut dire qu'il

n'y a plus de régle certaine, s'il eſt permis au Pape d'annuller par cette clauſe toutes les loix ou les conventions particulieres contraires à ſes volontés. De plus, continue-t-il, il n'y a point de plus grand péché que celui de perdre les ames, en les privant des ſervices qu'on leur doit en qualité de Paſteur, & en ne ſongeant qu'à tirer du troupeau les commodités temporelles. Comme la cauſe du mal eſt pire que l'effet, il eſt évident que ceux qui donnent à l'Egliſe de mauvais Paſteurs & des meurtriers des ames, ſont pires qu'eux, & approchent de l'Ante-Chriſt; d'autant plus qu'aiant reçu dans l'Egliſe une plus grande puiſſance, ils ſont plus obligés d'en bannir les mauvais Paſteurs. Le S. Siége qui n'a reçu ſa puiſſance de J. C. que pour l'édification, ne peut donc rien ordonner ni rien faire qui tende à un crime ſi énorme : autrement ce ſeroit abuſer manifeſtement de ſa puiſſance.

Le Pape fut fort irrité de cette lettre, & il vouloit faire punir l'Evêque de Lincoln par le Roi d'Angleterre. Mais les Cardinaux lui aiant repréſenté que ce Prélat étoit très-eſtimé en France & en Angleterre, lui parlerent ainſi : S. Pere, il ne conviendroit point de décerner quelque choſe de fâcheux contre cet Evêque; car, pour dire la vérité, il n'avance rien que de vrai : nous ne ſçaurions le condamner. C'eſt un Prélat très-Catholique, & même très-Saint, plus religieux que nous, meilleur que nous, & qui mene une vie admirable. Cet aveu eſt remarquable dans la bouche des Cardinaux, & il fait honneur à leur ſincérité. Ils ajouterent : On ne croit pas qu'il y ait parmi les Evêques un plus grand homme, ni même aucun qui puiſſe lui être comparé.

Il paſſe pour habile Philoſophe ; il ſçait parfaitement bien le latin & le grec ; il eſt zélé pour la juſtice ; il eſt grand prédicateur ; c'eſt un homme fort chaſte, & ennemi déclaré des ſimoniaques. Ils conſeillerent donc au Pape de diſſimuler la choſe, pour ne point exciter de tumulte.

XXVI. Peinture que fait Robert de Lincoln des maux de l'Egliſe.

Matthieu Paris rapporte que cet Evêque étant allé à Rome, pour pourſuivre l'appellation que des Templiers & Hoſpitaliers qui ſe prétendoient exempts, avoient interjettée au Pape des cenſures qu'il avoit portées contre eux, & dont ils ſe firent relever à Rome à force d'argent ; il rapporte, dis-je, que ce Prélat ſortant de l'appartement du Pape, avoit dit tout haut, & de maniere que le Pape pouvoit l'entendre : O argent, argent ! que ne pouvez-vous pas, ſur-tout à la Cour de Rome ? Il avoit compoſé un diſcours contre les abus qui étoient dans l'Egliſe, & principalement à la Cour de Rome, & il fit préſenter ce diſcours à Innocent IV qui étoit à Lyon. Il fut lu en préſence de ce Pape & des Cardinaux, & il contient des choſes très-fortes ſur l'état général de l'Egliſe ; d'autres qui font beaucoup de honte à la Cour Romaine ; & d'autres enfin où il paroît avoir en vue des temps poſtérieurs, dont il décrit la déſolation d'une maniere très-ſurprenante. Après avoir montré que l'Egliſe avoit fait autrefois de grands progrès, & s'étoit conſervée pure & ſans tache par les ſoins des bons Paſteurs, il ajoute : Mais, ô malheur ! cette grande étendue de l'Egliſe, qui a tant couté de peines & de travaux, eſt preſque reſſerrée en un eſpace très-borné. Les infidéles ſe ſont emparé de la plus grande partie de la terre, & l'ont par conſéquent ſéparée

de Jeſus-Chriſt. Le ſchiſme a encore ôté une portion conſidérable de la partie qui eſt demeurée chrétienne. L'héréſie a fait un nouveau retranchement à la portion que le ſchiſme n'a point emportée : & ce qui eſt demeuré après toutes ces ſéparations, eſt comme incorporé avec le démon, & ſéparé de Jeſus-Chriſt par les ſept péchés capitaux. Ces expreſſions fortes & générales, dont on trouve tant d'exemples dans les Saints Peres, n'attaquent nullement les prérogatives de l'Egliſe, qui conſerve toujours & en tout temps la vérité & la ſainteté dans ſon ſein. Robert de Lincoln étoit très éloigné de donner la moindre atteinte à un dogme auſſi inébranlable.

Ce Prélat continue : C'eſt ce que Jeſus-Chriſt déploroit par la voix de ſon Prophête : *Malheur à moi, parce que je ſuis reduit à cueillir des raiſins après que la vendange a été faite. J'ai deſiré en vain quelques bonnes grappes : on ne trouve plus de Saints ſur la terre, il n'y a perſonne qui ait le cœur droit.* La cauſe de ce malheur de l'Egliſe, c'eſt le défaut de bons Paſteurs. De même que c'eſt par les bons Pateurs & par la multiplication des Juſtes, que la Foi & la Religion chrétienne ſe ſont étendues dans tout le monde ; de même auſſi c'eſt par les mauvais Paſteurs & par la multiplication des méchans, que l'on a vu la Foi & la Religion s'éteindre en divers païs; le ſchiſme, l'héréſie & la corruption des mœurs ravager l'univers. Les Paſteurs ſont des Ante-Chriſts, des voleurs, des meurtriers des ames, & ils font de la maiſon de priere une caverne de voleurs. Ils ajoutent prévarication ſur prévarication ; de ſorte que le Seigneur ne ſait plus en quelle partie du corps les frapper. Leur ambition, leur cupidité, leur avarice vont toujours

croiſſant. C'eſt pour cela qu'ils tuent ce qu'il y a de plus gras dans le troupeau ; qu'ils emportent la chair & la peau des brebis, qu'ils répandent leur ſang & même briſent leurs os. Ils ſont horribles aux yeux de Dieu & des Anges, parce qu'ils ſont la cauſe que le Saint nom de Dieu eſt blaſphémé parmi les nations : & comme ce ſeroit à eux à donner l'exemple aux laïques & à les inſtruire, il eſt évident que ce ſont eux qui ſont la ſource de tous les maux.

Les Paſteurs, dit toujours Robert de Lincoln, ſont par état le ſoleil qui doit éclairer le monde, mais au lieu de répandre la lumiere, ils introduiſent par-tout l'ignorance & les ténébres, & attirent évidemment par-là la ruine du monde entier. Or quelle eſt la cauſe premiere, l'origine & la ſource d'un ſi grand mal ? Je frémis de tous mes membres, & je pâlis en le diſant ; mais je n'oſe pourtant pas le taire, pour ne point éprouver le malheur dont parle le Prophête : *Malheur à moi, parce que je me ſuis tu.* La cauſe, la ſource & l'origine de ce mal, c'eſt la Cour de Rome ; non-ſeulement parce qu'elle ne rémédie point à ces maux & ne s'éleve point contre ces abominations ; mais plus encore parce que par ſes diſpenſes, ſes proviſions & ſes collations de bénéfices à charge d'ames, elle met en place des paſteurs tels que je viens de les dépeindre. Pour quelque avantage temporel, elle livre à la fureur des bêtes féroces & à la mort éternelle, des millions d'ames pour leſquelles le Fils de Dieu a ſouffert l'opprobre de la Croix. Il faut obéir en toutes choſes à ceux qui ſont aſſis ſur le S. Siége ; mais c'eſt lorſqu'ils nous parlent comme Jeſus-Chriſt. Que ſi quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ordonne

quelque choſe de contraire à la Loi & à la volonté de Jeſus-Chriſt ; celui qui obéit en ce cas, s'éloigne manifeſtement du ſouverain Paſteur, & du Pape lui-même en tant qu'il repréſente la perſonne de Jeſus-Chriſt.

Lorſqu'il arrive que le grand nombre dans l'Egliſe lui obéit en cela, c'eſt alors qu'arrive réellement la révolte & l'apoſtaſie, & que le temps où doit paroître l'homme de péché qui périra miſérablement, eſt pour ainſi dire à la porte. Mais à Dieu ne plaiſe, à Dieu ne plaiſe encore une fois, que le S. Siége & ceux qui y préſident, & aux ordres deſquels tout le monde obéit, ſoient la cauſe de cette apoſtaſie, en ordonnant quelque choſe de contraire à la Loi divine, & à la volonté de Jeſus-Chriſt. A Dieu ne plaiſe auſſi, que ſe trouvant un jour dans l'Egliſe des perſonnes connues pour être attachées inviolablement à la vérité, & ne voulant rien faire qui la bleſſe, le S. Siége & ceux qui y préſideront alors, en leur commandant quelque choſe d'oppoſé à la volonté de Dieu, ſoient la cauſe d'un ſchiſme apparent. *Cauſa ſint diſceſſionis aut ſchiſmatis apparentis.* Ainſi parloit des maux de l'Egliſe un des plus grands Evêques du treiziéme ſiécle, & cela dans un diſcours, qui, comme nous l'avons dit plus haut, fut préſenté au Pape Innocent IV, & lû devant lui & devant les Cardinaux.

Robert de Lincoln, pendant la maladie dont il mourut, faiſoit venir quelques-uns de ſes clercs pour s'entretenir avec eux ; & il leur diſoit en parlant de la perte des ames, cauſée par l'avarice de la Cour de Rome : Jeſus-Chriſt eſt venu au monde pour gagner des ames : ainſi celui qui ne craint point de les

perdre, mérite le nom d'Ante-Christ. Quoique plusieurs Papes, ajoutoit-il, aient déja fort affligé l'Eglise, celui-ci l'a réduite à une plus grande servitude, principalement par les usuriers qu'il a introduit en Angleterre, & qui sont pires que les Juifs. Il mesure l'indulgence selon l'argent qu'on donne pour la croisade. Il s'étendoit ensuite sur les vices de la Cour de Rome, particulierement l'avarice & l'impureté; & ajoutoit, que pour tout engloutir elle s'attribuoit les biens de ceux qui mouroient sans testament; & qu'afin de piller plus librement, elle faisoit part au Roi de ses rapines. L'Evêque de Lincoln se plaignoit encore que le Pape employoit au recouvrement de ses exactions les religieux mendians, abusant de leur vœu d'obéissance pour les faire rentrer dans le monde qu'ils avoient quitté: Qu'il les envoioit en Angleterre avec de grands pouvoirs comme des Légats travestis, ne pouvant y envoier des Légats en forme & à découvert, si le Roi ne les demandoit. Telles étoient les plaintes de cet Evêque; & il faut avouer qu'elles n'étoient que trop bien fondées, comme il paroît par les Ecrits du temps, & même par les Lettres des Papes. Il mourut en odeur de sainteté, & le bruit se répandit qu'il s'étoit fait des miracles à sa mort.

XII.

XXVII. Seval Archevêque d'Yorc persecuté par le Pape.

Deux ans après en 1255. mourut Vautier Archevêque d'Yorc, qui avoit tenu ce Siége près de quarante ans. Le Roi Henri retarda autant qu'il put l'élection du successeur, & il disoit: Je n'ai jamais été maître de cet Archevêché; il faut faire enforte qu'il ne m'échappe pas sitôt. Enfin les chanoines élurent tout d'une voix le Docteur Seval Doien de la même-

Egliſe, & homme d'un rare mérite, qui avoit été diſciple de Saint Edmond de Cantorberi. Peu de temps après ſon ſacre, trois inconnus vinrent inſtaller par l'autorité du Pape Alexandre IV, l'un d'entre eux dans la place de Doien. Le nouvel Archevêque s'oppoſa autant qu'il put à cette violence; & tous les chanoines furent indignés de voir uſurper par un inconnu la premiere dignité de cette Egliſe. Mais ils furent retenus par la crainte du Pape, auquel le Roi étoit abſolument dévoué. Le nouveau Doien retourna à la Cour de Rome d'où il étoit venu, fit interdire l'Archevêque, & le fatigua par beaucoup de dépenſes & de travaux, que le Prélat ſupporta patiemment. Enfin après bien des conteſtations, le prétendu Doien qui étoit Romain, renonça à ſon droit moiennant une penſion de cent marcs d'argent ſur l'Egliſe d'Yorc, juſqu'à ce qu'il fût pourvu d'un meilleur bénéfice. L'an 1257, le Pape Alexandre choqué de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refuſoit de conférer les meilleurs bénéfices de ſon Egliſe à des Italiens, indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre au ſon des cloches & en faiſant éteindre les cierges, pour l'intimider par une cenſure ſi infamante. Mais Seval la ſupporta avec patience, ſe conſolant par l'exemple de Saint Edmond ſon maître. Auſſi plus on prononçoit contre lui de malédictions en public, plus le peuple lui donnoit de bénédictions en ſecret. L'année ſuivante cet Archevêque ſe voiant dangereuſement malade, ſe ſouleva ſur ſon lit; puis joignant les mains, & tournant vers le Ciel ſon viſage baigné de larmes, il dit: Seigneur Jeſus-Chriſt, juſte juge, vous ſavez combien le Pape m'a mal-

traité, parce que je n'ai pas voulu admettre des perſonnes indignes & qui ne ſavoient pas l'Anglois, pour gouverner des égliſes que vous m'avez confiées : j'appelle le Pape à votre jugement incorruptible, & je prens à témoin le ciel & la terre, combien la perſécution qu'il m'a fait ſouffrir eſt injuſte. Dans cette amertume de cœur il écrivit au Pape Alexandre comme avoit fait Robert Groſſe-tête Evêque de Lincoln, le priant de modérer ſa conduite tyrannique, & d'imiter l'humilité de ſes ſaints prédéceſſeurs. Mais le Pape aiant reçu ſa lettre, n'en conçut que du mépris & de l'indignation, comme avoit fait Innocent IV. de celle de l'Evêque de Lincoln.

XIII.

XXVIII. Mort du Roi Henri III.

L'an 1272. les bourgeois de Norvic aiant eu une querelle avec les moines, brûlerent l'Egliſe Cathédrale & emporterent les livres, l'argenterie, & tout ce que le feu avoit épargné, juſqu'au ciboire d'or ſuſpendu devant le grand autel. Le Roi Henri indigné de cette inſolence, alla lui-même à Norvic, fit pendre les plus coupables, & condamna la communauté des bourgeois à rebâtir l'Egliſe. Il vouloit retourner à Londres : mais étant arrivé à l'Abbaïe du Roi S. Edmond, il tomba malade & n'en releva point. Les Seigneurs & les Evêques du païs vinrent pour aſſiſter à ſa mort. Il ſe confeſſa avec de grands ſentimens de pénitence, reçut le Viatique & l'Extrême-Onction, & mourut âgé de ſoixante-cinq ans, dont il avoit regné cinquante-ſix. Son corps fut apporté à Londres & enterré ſolemnellement. Les Ecrivains du temps louent la piété de ce Prince, & diſent qu'il entendoit tous les jours trois Meſſes hautes & pluſieurs Meſſes baſſes ;

& que S. Louis lui aiant dit à cette occaſion, qu'il valoit mieux entendre plus ſouvent des ſermons, il répondit : J'aime mieux voir ſouvent mon ami, que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on en diſe. On loue la pureté de ſes mœurs & ſa patience. Mais nous avons vu combien il s'en falloit qu'il n'eut les vertus eſſentielles à un Roi, la juſtice & la fermeté. Nous avons vu ſon lâche dévouëment à la Cour de Rome, qui étoit la ſource d'une infinité de maux dans ſon Roiaume ; les perſécutions qu'il fit ſouffrir à des ſaints Evêques, & les violences dont il uſa pour en faire élire de mauvais : enfin la foibleſſe de ſon gouvernement, qui lui attira la haine de ſes ſujets.

XXIX. S. THOMAS Evêque d'Herford.

Après la mort du Roi Henri, Thomas de Chanteloup ſon Chancelier quitta la Cour & ſe retira. Il étoit né en Angleterre d'une famille noble, & dès ſon enfance il avoit donné des marques d'une grande piété. Il étudia d'abord à Oxford & enſuite à Paris, où il apprit la Philoſophie, & reçut le dégré de maître ès-arts. Etant revenu à Oxford, il fut reçu Docteur en Droit canon, & devint Chancelier de cette Univerſité. Ce fut alors que ſa réputation étant venue juſqu'au Roi, ce Prince l'engagea à être ſon Chancelier. Il conſerva dans cette place la pureté de mœurs qu'on avoit toujours admirée en lui, & rendit la juſtice avec une grande intégrité, ne craignant point les Grands à cau de leur crédit, & ne mépriſant point les pa vres à cauſe de leur foibleſſe. A la mort Roi il retourna à Oxford, & y étudia la Thé logie. Cependant il faiſoit toujours de nc veaux progrès dans la vertu, menoit une v très-ſobre, & conſervoit avec un ſoin infini pureté du corps & du cœur. L'Egliſe d'He

ford le choisit pour Pasteur en 1275. Son Episcopat fut très-court, & il mourut au retour d'un voiage qu'il fit à Rome pour maintenir quelques droits de son Eglise. Il fut canonisé peu de temps après sa mort.

XIV.

XXX. Regne d'Edouard. Le successeur du Roi Henri fut son fils Edouard. Ce jeune Prince avoit été engagé à se croiser, par le Roi Saint Louis, qui le pria de l'accompagner dans son voiage de la Terre-Sainte, & lui prêta pour les frais trente mille marcs d'argent. Il fit la guerre en Palestine plutôt en barbare qu'en Chrétien. Nous aurons occasion d'en parler dans l'article des Croisades. A son retour il passa par la Sicile, où il apprit la mort du Roi son pere. Il revint aussitôt, & fut reconnu Roi par les Seigneurs & par les Evêques. Il ne tarda point à former des entreprises sur la liberté ecclésiastique, ce qui lui attira de justes reproches de la part du Pape Nicolas IV. Ce Prince, sous prétexte de la Croisade, chargea d'impositions le Clergé d'Angleterre, & fit sentir les effets de sa colere à ceux qui n'approuvoient point ses ordres injustes. Comme la plus grande partie de son regne appartient à l'histoire du quatorziéme siécle, nous n'en dirons ici rien davantage.

ARTICLE II.

Autres Egliſes du Nord.

I.

I. Egliſe de Livonie.

LA Réligion chrétienne fit au commencement du treiziéme siécle de grands progrès en Livonie, ſous Albert troiſiéme Evêque de Riga ſucceſſeur de Berthold. Le Pape Innocent III aiant appris que les paiens, qui étoient encore en très-grand nombre dans ce pais, perſécutoient ceux qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, écrivit à tous les fidéles de Saxe, de Veſtphalie & de Sclavie, d'aller au ſecours des Chrétiens qui ſouffroient perſécution en Livonie. Nous vous exhortons, leur dit-il, & nous vous enjoignons pour la rémiſſion de vos péchés, de prendre les armes pour défendre les Chrétiens de Livonie. Nous accordons à tous ceux qui ont fait vœu de venir à Rome, la commutation de leur vœu en ce voiage de Livonie. Le Pape ſachant qu'il y avoit dans la Baſſe-Saxe pluſieurs perſonnes tant Eccléſiaſtiques que laïques, qui s'étoient croiſés pour la Terre-Sainte, & qui par pauvreté ou par infirmité ne pouvoient faire un ſi grand voiage, les envoia en Livonie, les Clercs pour prêcher la Foi, les laïques pour combattre contre les infidéles. L'an 1205, Albert Evêque de Riga inſtitua l'Ordre Militaire des Freres de Chriſt, qui portoient ſous leurs manteaux une épée & une croix par-deſſus, ce qui les fit auſſi nommer les Freres de l'épée. L'objet de leur

inſtitution étoit de défendre les nouveaux Chrétiens, & l'Evêque leur donna la troiſiéme partie des biens de l'Egliſe de Riga. La plupart des peuples de Livonie ſe convertirent alors à la Foi, & le Pape Innocent en reçut la rélation de l'Archevêque de Lunden en Dannemarc, qu'il avoit fait ſon Légat pour travailler à la converſion des infidéles. Et comme il y avoit parmi les miſſionnaires des moines, des chanoines réguliers, & des religieux de différens Ordres, le Pape leur ordonna de prendre tous le même habit, de peur que les infidéles auſquels ils prêchoient, ne fuſſent choqués de les voir ſi diverſement habillés.

II.

II. Miſſion en Pruſſe.

Chrétien & Philippe moines de Cîteaux, prêchoient la Foi en Pruſſe avec quelques-uns de leurs confreres, & ils avoient baptiſé quelques grands Seigneurs du païs. C'eſt pourquoi le Pape les recommanda à l'Archevêque de Gneſne, & lui ordonna de prendre ſoin de ces moines & de ceux qu'ils convertiroient, juſqu'à ce que le nombre des fidéles fût aſſez grand en ce païs pour y établir un Evêque. Quoique la miſſion de Chrétien & de Philippe produiſît de grands fruits, les moines de Cîteaux établis parmi ce peuple, les traitoient d'Acephales, & refuſoient de leur donner l'hoſpitalité & les autres ſecours néceſſaires, ce qui avoit obligé quelques-uns de ces miſſionnaires de ſe retirer. Le Pape en étant averti, écrivit à l'Archevêque de Gneſne en qui il avoit confiance, d'examiner ces miſſionnaires, & de recommander par écrit aux Abbés de Cîteaux & aux autres fidéles de Poméranie & de Pologne, ceux qu'il reconnoîtroit agir par un vrai motif de charité. En même-temps le

Pape écrivit aux Seigneurs de Pologne & de Poméranie, ſe plaignant de quelques-uns d'eux, qui auſſi-tôt qu'ils apprenoient que quelques paiens de Pruſſe avoient reçû le baptême, leur impoſoient de charges ſerviles, & rendoient leur condition pire que lorſqu'ils étoient paiens, ce qui en empêchoit pluſieurs de ſe convertir. Le Pape exhorte ces Seigneurs à mieux traiter ces néophites encore foibles dans la Foi, & ordonne à l'Archevêque de Gneſne de reprimer ces vexations par les cenſures Eccléſiaſtiques.

Le Pape Honorius III s'appliqua à ſoutenir la nouvelle Egliſe de Pruſſe & de Livonie. Il exhorta l'archevêque de Maïence & ſes ſuffragans, & la plûpart des Evêques d'Allemagne, à ſeconder le zéle du moine Chrétien, qui ſans avoir de Siége fixe, fut ordonné Evêque des Pruſſiens. On établit des écoles dans ce païs, pour y former des jeunes gens qui puſſent travailler enſuite à convertir la nation. Pour défendre ceux qui étoient déja Chrétiens contre la perſécution des infidéles, le Pape exhorta les Allemans qui n'étoient pas croiſés pour la Terre-Sainte, ou ceux qui étant croiſés n'étoient point en état d'accomplir leur vœu, d'aller dans le Nord au ſecours des nouveaux Chrétiens. Honorius prit auſſi ſous ſa protection l'Evêque de Livonie, & lui permit d'ériger une Métropole dans la Province. Il écrivit aux Abbés de Cîteaux & aux Supérieurs des autres Ordres Religieux, pour les engager à envoier en Livonie les moines que les Evêques miſſionnaires leur demanderoient. Il écrivit auſſi aux Pruſſiens convertis, les exhortant à être reconnoiſſans de la grace qu'ils avoient reçue, & à demeurer fermes dans la

Foi. Aiant appris en même-temps que les croiſés avoient remporté une victoire conſidérable ſur les paiens de Pruſſe, il les exhorta à n'en pas devenir plus fiers, mais à donner les captifs à l'Evêque du païs, afin qu'il put travailler à les faire Chrétiens ; & il chargea l'Evêque de Breſlau d'examiner lequel étoit plus utile, ou que le Duc de Pologne allât à la Terre-Sainte, ou qu'il demeurât dans le Païs pour faire la guerre aux païens de Pruſſe. L'an 1222. il exhorta les Saxons à prendre les armes contre les paiens de Livonie, leur promettant pour cette guerre l'indulgence de la Terre-Sainte. Mais il fit de grands reproches aux Templiers, qui maltraitoient les Livoniens convertis, & ordonna d'abolir abſolument à l'égard de ces nouveaux Chrétiens le jugement du fer chaud. Il ordonna auſſi de s'oppoſer à quelques Ruſſes, qui s'efforçoient d'introduire le Rit grec en cette Province. A la fin de l'année 1224, Guillaume Evêque de Modene s'offrit de lui-même pour aller prêcher la Foi en Pruſſe, en Livonie, en Curlande, & dans les païs voiſins ; & le Pape Honorius l'y envoia en qualité de Légat, le recommandant aux Evêques & au peuple du païs.

III. Perſecution en Pruſſe. Etabliſſement des Chevaliers Teutoniques dans ce païs.

L'Evêque Chrétien travailloit toujours de ſon côté à la converſion des infidéles, avec le ſecours de quelques Freres-Prêcheurs. Après que les Pruſſiens idolâtres eurent été quelque temps en paix avec les nouveaux convertis, ils leur firent une cruelle guerre dans la Province de Maſovie, où commandoit le Duc Conrad. Et comme il ne s'oppoſa pas à leurs premieres violences, ils paſſerent plus avant, & firent de grands ravages en Pologne. Ils brûloient les maiſons, tuoient les hommes, &

emmenoient captifs les femmes & les enfans. Ils détruiſirent ainſi par le feu deux cens cinquante paroiſſes, outre les chapelles & les monaſteres d'hommes & de femmes. Ils maſſacroient les prêtres & les clercs juſques dans le ſanctuaire, fouloient aux pieds les Saints Miſteres, emploioient les vaſes ſacrés à des uſages profanes. Le Duc Conrad aiant en vain eſſaié d'appaiſer ces barbares par des préſens, inſtitua par le conſeil de l'Evêque Chrétien, un Ordre militaire à l'exemple des Chevaliers de Chriſt de Livonie, & leur fit porter un manteau blanc chargé d'une épée rouge & d'une étoile. Le Duc étoit convenu avec ces Chevaliers, de partager également les conquêtes qu'ils feroient ſur les infidéles : mais Conrad voiant que ce ſecours étoit trop foible, réſolut d'appeller les Chevailers de l'Ordre Teutonique, qui étoient en grande réputation pour leur valeur, leur puiſſance & leurs richeſſes.

Il communiqua ſa penſée à quelques Evêques & aux perſonnes nobles de ſa dépendance, qui l'approuverent unanimement, ajoutant que les Chevaliers Teutoniques étoient fort agréables au Pape, à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne : ce qui faiſoit eſpérer que le Pape en leur faveur feroit paſſer des Croiſés au ſecours de la Pruſſe. Le Duc Conrad envoia donc une ambaſſade ſolemnelle au Maître de l'Ordre Teutonique, qui après pluſieurs délibérations, & par le conſeil du Pape Grégoire IX & de l'Empereur Fridéric, accorda au Duc de Maſovie ce qu'il déſiroit. C'eſt ce qui donna lieu à l'établiſſement des Chevaliers Teutoniques en Pruſſe, qui eut des ſuites conſidérables. Pour les ſeconder dans la guerre contre les paiens, le Pape écrivit à tous les fidé-

les des Provinces de Magdebourg & de Brême, à ceux de Pologne, de Poméranie, de Moravie & de Gothie, pour les exhorter à prendre les armes contre eux ſuivant les conſeils des Chevaliers Teutoniques. Le Pape écrivit en même-temps aux Freres-Prêcheurs, pour les animer à cette miſſion : & au Duc de Maſovie, pour le louer de les avoir appellés dans ſes Etats.

III.

IV. Converſion des Curlandois.

Les Curlandois furent du nombre de ceux qui ſe convertirent alors, & leur Roi fit avec le Pénitencier du Légat un Traité conçu en ces termes ; Les paiens ont conſenti à embraſſer la Religion chrétienne, nous ont donné des ôtages, & ont promis d'obéir en tout aux ordres du Pape ; & Nous agiſſant de leur part, ſommes convenus des conditions ſuivantes : ils recevront inceſſamment des Prêtres que nous leur enverrons : ils leur donneront honnêtement les choſes néceſſaires, écouteront leurs inſtructions avec ſoumiſſion, & les défendront des ennemis comme leurs propres perſonnes. Tous, hommes, femmes & enfans, recevront inceſſamment le Baptême, & obſerveront les autres cérémonies des Chrétiens. Cette clauſe eſt bien éloignée de l'ancienne diſcipline, qui ne permettoit de baptiſer qu'après de ſi longues épreuves les Cathécumenes de la même nation & des mêmes mœurs, à plus forte raiſon des étrangers & des Barbares. Le traité continue : Ils recevront avec reſpect & dévotion, comme leur pere & leur Seigneur, l'Evêque qui leur ſera donné par le Pape, & lui obéiront en tout comme les autres Chrétiens. Ils lui paieront tous les ans les droits que paient les peuples de Gothlande. Mais ils ne feront

Suite de la perſécution dans la Pruſſe

ſoumis ni au Dannemarc ni à la Suede : car nous leur avons accordé une liberté perpétuelle tant qu'ils n'apoſtaſieront point. Ils marcheront aux entrepriſes qui ſe feront contre les paiens, tant pour la défenſe de la Chrétienté que pour la propagation de la Foi. Ils ſe préſenteront au Pape dans deux ans, & ſe ſoumettront en tout à ſes ordres. Ce traité fut fait le jour des Innocens de l'an 1230, & confirmé par le Pape Grégoire XI. l'an 1232.

Cependant le Pape apprit par les lettres des Evêques de Maſovie & de Breſlau, que les Pruſſiens, tant anciens paiens qu'apoſtats, avoient brûlé plus de dix mille villages de leur frontiere, avec quantité de cloîtres & d'égliſes, enſorte que les fidéles n'avoient plus d'autres lieux où ils puſſent célébrer l'Office divin, que les bois où ils étoient retirés. Ces lettres ajoutoient : Les Pruſſiens ont tué plus de vingt mille Chrétiens, & en tiennent encore eſclaves plus de cinq mille : ils font périr les jeunes hommes qu'ils prennent, par des travaux continuels & exceſſifs : ils ſacrifient les filles aux démons par le feu, après les avoir couronnées de fleurs par dériſion. Ils font mourir les vieillards, & tuent auſſi les enfans, les uns en les embrochant, d'autres en les écraſant contre des arbres. Or quoique les Chevaliers Teutoniques aient entrepris en Pruſſe la défenſe de la Foi, néanmoins ils ne ſuffiſſent pas ſeuls pour la ſoutenir. Sur cet avis le Pape écrivit en ces termes aux Prélats voiſins de la Pruſſe : Nous vous prions & vous enjoignons de commuer les vœux des Croiſés du Roiaume de Boheme, & de les envoier contre ces infidéles, afin qu'ils ne puiſſent ſe vanter d'avoir impunément attaqué le nom de Jeſus-Chriſt.

Progrès de la Religion dans la Pruſſe.

L'an 1236, les Chevaliers de Chriſt & les Croiſés furent défaits en Livonie par les infidéles, qui en firent un grand carnage. C'eſt ce qui engagea le Pape Grégoire IX à unir l'Ordre des Chevaliers de Chriſt aux Chevaliers Teutoniques, eſpérant par cette union ſoumettre plus facilement les infidéles. Le Pape écrivit en même-temps à ſon Légat en Livonie, de rendre le Roi de Dannemarc favorable aux Chevaliers Teutoniques, lorſqu'ils viendroient s'établir dans ſes Etats. Mais peu d'années après, ces Chevaliers donnerent à l'Evêque de Pruſſe, un juſte ſujet de faire au Pape de grandes plaintes contre eux. Ils détournoient les naturels du païs d'embraſſer la Foi chrétienne, afin d'exercer ſur eux une domination plus dure : ils traitoient ſi cruellement les nouveaux Chrétiens, que pluſieurs retournoient à leur ancienne ſuperſtition. Quoique les Chevaliers euſſent reçu de l'Evêque de grandes terres & d'autres bienfaits, & qu'ils euſſent juré de lui conſerver ſes droits, ils ne laiſſoient pas de les lui diſputer, & d'uſurper ſes revenus ; & ils avoient tué un noble Pruſſien qui lui avoit été donné en ôtage, parce qu'il ne vouloit pas leur paier une certaine ſomme d'argent. C'eſt ce qui paroît par une Lettre du Pape, qui ordonnoit à ces Chevaliers religieux de faire ſatisfaction à l'Evêque de Pruſſe. L'an 1243, le Légat Guillaume étant auprès du Pape Innocent IV l'inſtruiſit du progrès que la Religion avoit fait, par les conquêtes des Chevaliers Teutoniques dans la Pruſſe, & le Pape lui donna commiſſion de la partager en pluſieurs Diocèſes & d'en marquer les bornes. Ce Légat diviſa donc tout le païs en quatre Evêchés. Chrétien, qui travailloit

depuis trente ans à la converſion des paiens de cette Province, choiſit le Diocèſe de Culme & y mourut peu de temps après. Son ſucceſſeur fut Henri de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les premiers Evêques de Pruſſe procurerent la fondation de pluſieurs Egliſes & de pluſieurs monaſteres, qui ſont encore célébres. Le Pape ordonna que chaque Evêque reçût le temporel de ſon Egliſe de la main du Légat au nom de l'égliſe de Rome.

IV.

VI. Egliſes de Dannemarc & de Norvége.

Le Pape donna l'an 1246 à un religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, la commiſſion de faire des informations contre des Evêques de Dannemarc. Le premier étoit celui de Roſchild, de qui le Roi Eric fit au Pape de grandes plaintes. Il lui diſoit que l'aiant fait ſon Chancelier & lui aiant donné ſa confiance, il n'en avoit reçu que des ſujets de mécontentement; & que le Prélat, après avoir pillé le Roiaume & conſpiré contre ſa vie, s'étoit retiré dans un païs éloigné. Le Pape ordonna donc aux Freres Mineurs de s'informer exactement de ces faits, & d'examiner en même-temps ſi un autre Evêque qu'il lui nommoit, étoit coupable de pluſieurs crimes dont il étoit accuſé. Ce pouvoir donné par le Pape à un ſimple Frere Mineur contre des Evêques, mérite ſans doute d'être remarqué.

La même année 1246 Haquin ſucceda à ſon pere Roi de Norvége. Mais comme il n'étoit pas né de légitime mariage, il crut devoir demander diſpenſe au Pape, qui lui envoia pour Légat Guillaume ancien Evêque de Modene, employé alors dans les miſſions de la Pruſſe. Sa Légation s'étendoit auſſi en Suéde; car le Pape l'avoit chargé d'exciter tous ces

Roiaume contre l'Empereur Fridéric, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Le Pape dans la Lettre adreſſée au Roi Haquin, dit, qu'uſant de la plénitude de ſa puiſſance, il lui accorde diſpenſe pour être élevé à la dignité Roiale, & la tranſmettre à ſes enfans légitimes malgré le vice de ſa naiſſance. En effet Haquin fut couronné ſolemnellement par le Légat l'an 1247 le jour de Saint Olaf Roi de Norvége & Martyr. Le Roi donna enſuite au Pape quinze mille marcs de ſterlins ; & le Légat, outre les riches préſens qu'il reçut, leva cinq cens marcs ſur les Egliſes du Roiaume. Auſſi le Roi Haquin s'étant croiſé, obtint du Pape pour les frais de ſon voiage, le tiers des revenus eccléſiaſtiques de Norvége. Saint Louis aiant appris que le Roi Haquin s'étoit croiſé, lui écrivit une lettre pleine d'amitié, le priant qu'ils fiſſent enſemble le voiage, afin que ce Prince, qui étoit puiſſant ſur mer, gouvernât toute la flotte. Saint Louis chargea de cette négociation le moine Anglois Matthieu Paris, qui a écrit l'hiſtoire de ſon temps. Le Roi Haquin aiant lû la lettre de Saint Louis, dit à Matthieu, en qui il avoit confiance : Je rends beaucoup de graces à ce pieux Roi, mais je connois un peu le naturel des François : mes gens ſont impétueux & ne peuvent rien ſouffrir. S'ils prennent querelle avec une nation hautaine, nous en ſouffrirons l'un & l'autre un dommage irréparable : c'eſt pourquoi il vaut mieux que nous allions chacun à part. Il demanda ſeulement la permiſſion d'aborder aux ports de France en cas de beſoin, & d'y prendre des vivres ; ce que S. Louis lui accorda de bonne grace. Ce Roi de Norvége, dit Matthieu Paris, eſt un homme ſage, modeſte & bien inſtruit.

V.

Le Pape Innocent IV. reçut trois ans après, une requête de l'Archevêque d'Upſal, des Evêques ſes ſuffragans, & de tout le clergé de Suéde, portant, que ſelon un ancien abus qui régnoit dans ce Roiaume, les Evêques n'étoient établis que par la puiſſance ſéculiere du Roi & des Seigneurs. La requête ajoutoit, que Guillaume ancien Evêque de Modene, voulant abolir cet abus pendant ſa légation, avoit ordonné que dans les Egliſes Cathédrales qui n'avoient point encore de Chapitre, il y auroit au moins cinq Chanoines avec un Chef qui auroit une dignité, leſquels feroient l'élection d'un Evêque pour remplir le Siége vacant. Le Pape confirma cette Ordonnance du Légat, défendant à tout ſéculier d'y donner aucune atteinte, n'y d'exiger des Evêques de Suéde aucun hommage ou ſerment de fidélité, attendu que les Evêques ſoutenoient qu'ils ne tenoient aucun fief du Roi ni des Seigneurs. VIII. Egliſes de Suéde & de Lithuanie.

L'année ſuivante 1251. les Chevaliers de Pruſſe aiant reçu quelques terres de Mindof Prince de Lithuanie, lui conſeillerent de prendre le titre de Roi, & pour cet effet de s'adreſſer au Pape & de ſe mettre ſous ſa protection. Mindof envoia donc une ambaſſade au Pape Innocent, qui lui écrivit en ces termes : Nous avons appris avec beaucoup de joie, que Dieu vous aiant fait la grace de vous éclairer, vous avez reçu le Baptême avec une multitude de paiens, & que vous avez entiérement ſoumis votre perſonne, votre Roiaume, & tous vos biens au S. Siége. C'eſt pourquoi condeſcendant à vos deſirs, nous recevons au droit & à la propriété de Saint Pierre, le Roiau-

me de Lithuanie & toutes les terres que vous avez déja retirées d'entre les mains des infidéles, ou que vous en pourrez retirer à l'avenir, & nous vous prenons ſous la protection du S. Siége, avec votre femme, vos enfans & votre famille. Le Pape écrivit en même-temps à Henri Evêque de Culme, lui donnant commiſſion de couronner Roi Mindof, & d'ordonner un Evêque pour la Lithuanie, après que le Roi y auroit fondé & doté ſuffiſamment une égliſe Cathédrale : à condition que le nouvel Evêque ne ſeroit ſoumis qu'au Pape, & lui feroit ſerment auſſi-tôt après ſon ordination. Le Pape écrivit auſſi à l'Evêque de Riga & à deux autres du voiſinage, d'aider le nouveau Roi à convertir les Lithuaniens. Deux ans ſe paſſerent ſans que l'Evêché fût érigé; & l'an 1253. le Pape en donna de nouveau la commiſſion à l'Archevêque de Livonie & de Pruſſe, qui avant que de recevoir la Lettre du Pape, ordonna Evêque de Lithuanie un Prêtre de l'Ordre Teutonique nommé Chriſtien, & reçut de lui le ſerment de fidélité en ſon nom & en celui de ſon égliſe : ce que le Pape trouva fort mauvais. Il déclara nul le ſerment, & prétendit que la Lithuanie appartenant à S. Pierre en propriété, ſon Evêque ne devoit dépendre que du S. Siége.

Le Pape accorda à Mindof Roi de Lithuanie, le pouvoir de faire couronner Roi ſon fils par tel Evêque Latin qu'il lui plairoit, & lui donna toutes les terres qu'il pourroit conquérir ſur les paiens de Ruſſie. Mais Mindof tourna ſes armes contre les Chrétiens, brûla la ville de Lublin en Pologne, & emmena pluſieurs eſclaves en Lithuanie. Auſſi ſa prétendue converſion n'avoit rien de ſolide, & ſes

ſucceſſeurs demeurerent paiens encore cent trente ans. Comme la Religion chrétienne faiſoit du progrès en Livonie, le Pape Innocent avoit permis à l'Archevêque de fixer ſon Siége en telle Cathédrale de ſa dépendance qu'il jugeroit à propos : c'eſt pourquoi le Siége de Riga étant venu à vacquer, l'Archevêque choiſit cette Egliſe pour ſa Métropole ; & le Pape Alexandre IV confirma ce choix par une Bulle de l'an 1255. Riga fut donc dès-lors la Métropole de Livonie, d'Eſtonie & de Pruſſe. Peu de temps après, le Pape ordonna à cet Archevêque d'établir, s'il le jugeoit à propos, un nouvel Evêché en faveur des peuples du voiſinage, que deux freres pleins de zèle & d'une famille noble, avoient attirés à la Religion chrétienne.

V I.

VIII. Croiſade dans le Nord. Egliſe de Siléſie.

Vers le temps dont nous parlons, une grande armée de Croiſés vint au ſecours des Chrétiens de Pruſſe. Elle étoit conduite par Ottocar Roi de Bohême, avec le Marquis de Brandebourg & le Duc d'Autriche. L'Archevêque de Cologne & l'Evêque d'Olmuts furent de ce voiage. Le nombre des Croiſés de toute l'Allemagne qui marcherent en cette occaſion, montoit à ſoixante mille combattans. Ils brûlerent & ſaccagerent les terres des infidéles. Après un combat où les Pruſſiens furent défaits, le Roi Ottocar donna la vie à tous ceux qui ſe firent baptiſer, ou qui revinrent à l'Egliſe après avoir apoſtaſié : tous les autres furent paſſés au fil de l'épée. Les deux Chefs des Pruſſiens s'étoient enfermés dans une ville, où il leur étoit impoſſible de ſoutenir un ſiége, parce qu'ils manquoient de proviſions. Ils demanderent donc conſeil aux

habitans qui dirent qu'ils aimoient mieux embraſſer la Religion chrétienne, que de perdre leurs biens & de périr avec leurs enfans. Les deux Chefs y conſentirent, & réſolurent de ſe faire auſſi eux-mêmes Chrétiens. Ils envoierent auſſi-tôt des députés au Roi Ottocar, offrant de ſe rendre le lendemain à diſcrétion. Le Roi les reçut, & dès le matin les deux Capitaines des Pruſſiens furent baptiſés par l'Evêque d'Olmus. On peut juger de la ſolidité de pareilles converſions, & du changement que produiſoit le Baptême dans des hommes qui y apportoient de telles diſpoſitions. Mais il faut ſe ſouvenir qu'on étoit alors dans le treiziéme ſiécle. Le Roi fut Parrain de l'un des deux Capitaines; le Marquis de Brandebourg le fut de l'autre, & ils leur donnerent chacun leur nom. Le Roi les revêtit l'un & l'autre d'une robe de ſoie blanche mêlée d'or, & les appella ſes amis. Enſuite les paiens de ce lieu & même ceux de toute la Pruſſe, s'empreſſerent de recevoir le Baptême. Le Roi aiant pouſſé ſes conquêtes juſqu'à la mer Baltique, donna les ordres néceſſaires pour y bâtir une ville. Ses ordres furent exécutés par les Chevaliers Teutoniques, & la ville fut nommée Conigsberg, c'eſt-à-dire, Mont-Roial. Brunon Evêque d'Olmuts fonda auſſi une ville avec la permiſſion du Roi. Ce Prélat enrichit extrêmement ſon Egliſe, lui acquit pluſieurs terres, & fortifia quelques places. Il fit des fondations dans les Egliſes, & érigea pluſieurs fiefs. Il marchoit accompagné d'un grand nombre de Chevaliers, au lieu que ſes prédéceſſeurs n'avoient à leur ſuite qu'un petit nombre d'Eccléſiaſtiques. Voilà ce qu'un goût dépravé faiſoit alors louer dans les Evêques.

L'an 1254 Boleſlas-le-Chauve Duc de Siléſie, tenoit en priſon Thomas Evêque de Breſlau. Comme ce Prélat étoit allé au monaſtere de Gorca dans ſon Diocèſe, pour y faire la Dédicace d'une Egliſe, Boleſlas accompagné de quelques Allemans entra la nuit dans le monaſtere, prit l'Evêque dans ſon lit, deux eccléſiaſtiques & quelques-uns de ſes domeſtiques, emporta ce qu'ils avoient avec eux, & les enferma dans un château qui lui appartenoit. L'Evêque fut enlevé preſque nud, quoiqu'il fît un très-grend froid, & enſuite on le mit aux fers. Le Chapitre de Breſlau porta ſes plaintes au Pape Alexandre, qui ordonna à l'Archevêque de Gneſne d'admoneſter Boleſlas, & de l'exhorter à mettre en liberté l'Evêque & les autres priſonniers, à reſtituer ce qui leur avoit été pris, & réparer l'injure qui leur avoit été faite; ajoûtant que s'il n'obéiſſoit pas, il falloit le dénoncer excommunié & mettre en interdit ſon Domaine. L'Archevêque avoit déja fait ce que le Pape lui commandoit : car il avoit aſſemblé ſes ſuffragans & mis en interdit le Diocéſe de Breſlau. Comme Boleſlas ne paroiſſoit point touché des remontrances qu'on lui faiſoit, le Pape ordonna qu'on prêchât la croiſade contre lui. Mais lorſque les Evêques ſe diſpoſoient à cette guerre, l'Evêque de Breſlau racheta ſa liberté avec deux mille marcs d'argent. Ses Confreres l'en blâmerent, l'accuſant d'avoir abandonné par foibleſſe la juſtice de ſa cauſe & les droits de ſon Egliſe.

VII.

IX. Violences contre les Evêques en Dannemarc

Les violences contre les Evêques étoient fréquentes en Dannemarc, comme il paroît par un Concile dont les Décrets furent con-

firmés par le Pape Alexandre IV. En voici la préface. L'Eglise de Dannemarc est si cruellement persécutée par les Seigneurs, que quand les Evêques veulent prendre sa défense, ils ne craignent pas de les menacer d'une maniere insolente, même en présence du Roi. Le Clergé ne peut attendre aucun secours de la puissance séculiere ; & l'orgueil des Seigneurs n'étant point retenu par la crainte du Roi, peut les porter à faire toute sorte de maux. C'est pourquoi le Concile a ordonné, que si un Evêque est pris ou mutilé de quelques membres, ou si on lui fait en sa personne quelque autre injure atroce dans l'étendue du Roiaume de Dannemarc par l'ordre ou le consentement du Roi, tout le Roiaume sera interdit. La patience eût été peut-être un meilleur remède contre ces violences. Quelque temps après, le Roi Eric IV envoia au Pape Urbain IV une ambassade, avec des lettres par lesquelles il le prioit instamment de délivrer son Roiaume de quelques Evêques dont il faisoit de grandes plaintes. Le Pape envoia en Dannemarc un Légat pour appaiser ces divisions. Ce Légat tint un Concile à Lubec, excommunia le Roi & la Reine sa mere avec leurs adhérans, & passa en Suéde. Mais huit ans après, ce différend fut terminé. Clément IV écrivit au Roi Eric, que s'il continuoit de violer la liberté ecclésiastique, & de persécuter quelques Prélats & d'autres ecclésiastiques, il l'excommunieroit, mettroit son Roiaume en interdit, & dégageroit ses sujets du serment de fidélité ; qu'ainsi il n'avoit d'autre parti à prendre que d'obéir humblement au Légat. Ces menaces appuiées des remontrances du Légat, eurent leur effet. Le Roi écrivit au Pape, qu'il se soumettoit à ses or-

dres, & qu'il acceptoit toutes les conditions de l'accommodement qu'il lui proposoit.

X. Démêlé entre le Pape Boniface VIII & un Roi de Dannemarc.

En 1294 on mit en prison un neveu de l'Archevêque de Lunden, & il avoua dans la question qu'on lui fit souffrir, qu'il étoit un des conjurés qui avoient assassiné le Roi Eric VII l'an 1286. Après cet aveu, il fut exécuté à mort, & son oncle l'Archevêque de Lunden fut arrêté & mis en prison, comme aiant été d'intelligence avec les Conjurés, & leur aiant donné du secours. Le Pape Boniface VIII, envoia en Dannemarc un Archiprêtre de Carcassonne, avec une lettre au Roi Eric VIII, où il lui reproche d'avoir suivi de mauvais conseils, en faisant empriſonner l'Archevêque de Lunden. Nous voulons, ajoûtoit Boniface, que vous nous envoiez au plutôt des Ambassadeurs, capables de nous instruire pleinement de l'état de votre Roiaume, afin que nous puissions travailler efficacement à y rétablir la paix. Cependant l'Archevêque de Lunden étoit gardé dans une tour les fers aux pieds; mais il vint à bout d'en sortir par le moien d'une lime & d'une échelle de cordes, qu'on lui porta enfermées dans un pain. Il alla à Rome, où le Roi de Dannemarc envoia des Ambassadeurs selon la volonté du Pape, qui nomma des Commissaires. L'affaire aiant été examinée long-temps & à grands frais, Boniface excommunia le Roi, le condemna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'Archevêque, & mit le Roiaume en interdit. On envoia pour faire exécuter cette sentence, un Nonce, qui écrivit au Roi pour lui apprendre la somme qu'il étoit condamné de paier à l'Archevêque, le menaçant, s'il ne satisfaisoit, de perdre sa Couronne, qui seroit donnée à un au-

tre. On tint des conférences à Copenhague, pour concerter un accommodement, mais le Nonce ne leva point l'interdit, quoique le Roi promît de satisfaire l'Archevêque. L'affaire étoit en cet état l'an 1300.

ARTICLE III.

Eglise de France.

I.

1. Regne de Philippe-Auguste. Evénemens les plus remarquables, & qui ont le plus de rapport à la Religion.

LA derniere année du douziéme siécle, le Pape Innocent III envoia en France des Légats pour empêcher Philippe Auguste à se réconcilier sincérement avec la Reine Ingeburge. Le Roi aiant juré qu'il ne quitteroit plus Ingeburge sans un jugement de l'Eglise, Octavien Chef de la Légation leva l'interdit qui avoit duré huit mois : on sonna les cloches, & la joie fut extrême parmi le peuple. Le Roi éloigna de lui Agnés, qui mourut peu de temps après à Poissi ; & sa mort fut regardée comme une punition divine. Cependant le Roi ne pouvant se resoudre à bien traiter Ingeburge, représenta au Légat qu'elle ne pouvoit être sa femme légitime à cause de la parenté, & demanda que le mariage fût déclaré nul. Le Légat donna un délai de six mois, après lesquels l'affaire fut examinée dans un Concile tenu à Soissons, où se trouva d'un côté le Roi avec la plûpart des Evêques & des Seigneurs du Roiaume ; & de l'autre, la Reine Ingeburge accompagnée de quelques Evêques & de plusieurs personnes illustres, envoiées par son fre-

re Canut Roi de Dannemarc. La cause fut plaidée contradictoirement ; & le Roi voiant que les Légats étoient prêts à prononcer définitivement en faveur du mariage, partit sécrétement de grand matin emmenant Ingeburge, & manda aux Evêques, qu'il la regardoit comme sa femme, & ne vouloit point en être séparé. Les Cardinaux & les Evêques fort surpris furent obligés de se retirer, ainsi finit le Concile. Mais le Roi enferma Ingeburge au Château d'Etampes, sans permettre qu'elle en sortît, ni que personne y entrât pour la voir que rarement. Le Pape ne cessa point de la consoler par ses lettres & par ceux qu'il envoioit la visiter, & continua en même-temps d'agir auprès du Roi pour la faire traiter selon sa dignité. Ce Prince fit tous ses efforts auprès du Pape pour faire déclarer nul son mariage, mais il ne put jamais l'obtenir. Dans la derniere lettre que le Pape écrivit au Roi sur cette affaire, on trouve ces paroles remarquables : Si nous voulions décider quelque chose sur ce point sans la délibération d'un Concile général, outre l'offense de Dieu & la mauvaise réputation que nous pourrions nous attirer dans le monde peut-être nous exposerions-nous au danger de perdre notre dignité. Enfin le Roi se rendit, & fit revenir l'an 1213. la Reine Ingeburge, dont il étoit séparé depuis seize ans ; & cette réconciliation causa une joie universelle à tout le Roiaume.

• L'année suivante le Roi fit la guerre en Flandre au Comte Ferrand, à l'Empereur Otton, & au Comte de Sarisberi frere naturel du Roi d'Angleterre, qui étoit venu au secours de Ferrand. Les armées s'étant rencontrées au pont de Bovines près de Tournai, le Roi Phi-

lippe parla ainsi à ses troupes : Toute notre espérance est en Dieu : le Roi Otton & son armée sont excommuniés par le Pape : ce sont les ennemis & les destructeurs de l'Eglise ; & l'argent dont on les paie, est le fruit des larmes des pauvres, & du pillage des Eglises & du Clergé. Pour nous, nous sommes Chrétiens, & nous jouissons de la communion & de la paix de la Sainte Eglise. Quoique pécheurs, nous lui sommes unis de sentimens, & nous défendons selon notre pouvoir les libertés du Clergé. C'est pourquoi nous devons attendre avec confiance de la miséricorde de Dieu, qu'il nous fera triompher de nos ennemis. Après que le Roi eut ainsi parlé, les troupes lui demanderent sa bénédiction, & aussi-tôt on sonna la charge. Un peu derriere le Roi étoit le moine Rigord, qui a écrit cette histoire, & avec lui un autre clerc, lesquels aiant ouï sonner les trompettes, chanterent les pseaumes 143, 67, & 20, les interrompant souvent par leurs larmes. La bataille fut donnée le vingt-septiéme de Juillet de l'an 1214, & la victoire demeura entiere au Roi Philippe. L'Empereur Otton s'enfuit : le Comte de Flandre & le Comte de Sarisberi furent pris. Dans le même temps Jean Roi d'Angleterre avoit fait une descente en Poitou, & il assiégeoit le château de la Roche-au-Moine en Anjou : mais Louis fils de Philippe l'obligea à lever le siége & à se retirer. Le Roi Philippe pour témoigner à Dieu sa reconnoissance de ces heureux succès, fonda près de Senlis l'Abbaïe de la Victoire, où il mit des Chanoines réguliers de la Congrégation de S. Victor de Paris.

Ce Prince fut attaqué l'an 1222. d'une fiévre quarte qui lui dura près d'un an, & qui ensuite

devint continue. Dès le commencement de ſa maladie, il témoigna vouloir mettre ordre à ſa conſcience ; & fit ſon teſtament, par lequel il donnoit pourréparer les torts qu'il pouvoit avoir faits, cinquante mille livres Pariſis, & dix mille livres à la Reine Ingeburge, qu'il nomme ſa chere épouſe. Il faiſoit encore quelques autres legs, dont le plus conſidérable étoit deſtiné au ſecours de la Terre-Sainte. Il mourut à Mantes au mois de Juillet 1223. Son corps fut porté à Paris, & de-là à Saint-Denis. Il y eut à ſes funerailles deux Archevêques & vingt-un Evêques, qui étoient aſſemblés à Paris pour un Concile. Le Légat du Pape qui s'y trouva, & l'Archevêque de Reims, célébrerent enſemble la Meſſe des funérailles à deux Autels proches l'un de l'autre ; & les autres Evêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondoient comme à un ſeul Officiant.

II.

II. S. Guillaume Archevêque de Bourges. Son éducation. Sa retraite.

Saint Guillaume Archevêque de Bourges, fut un des plus grand ornemens de l'Egliſe de France pendant le treiziéme ſiécle. Il étoit de la famille des comtes de Nevers. Il fut élevé dans la piété & l'étude des Lettres par un de ſes oncles Archidiacre de Soiſſons, chez qui il paſſa le temps de ſa jeuneſſe, dans une grande innocence & ſimplicité de mœurs. Etant entré aſſez jeune dans l'état eccléſiaſtique, il fut premiérement Chanoine de l'Egliſe de Soiſſons, & enſuite de celle de Paris. Mais bien-tôt après, il prit la réſolution de s'éloigner abſolument du monde, & ſe retira dans la ſolitude de Grandmont. La diviſion s'étant miſe dans cet Ordre, Guillaume paſſa

dans celui de Cîteaux, qui répandoit alors une odeur merveilleuse de sainteté dans toute l'Eglise. Il choisit pour le lieu de sa retraite, l'Abbaïe de Pontigni, où après avoir donné dans l'état de simple religieux l'exemple de toutes les vertus chrétiennes & monastiques, il en fut fait Prieur. Ensuite il fut élu Abbé de Fontaine-Jean au Diocèse de Sens, & enfin Abbé de Chailli dans celui de Senlis. On ne le distinguoit des autres religieux que par sa profonde humilité, son exacte vigilance sur lui-même, la mortification générale de ses sens & de ses passions, & sur-tout par une douceur & une gaieté, qui rendoient en lui la vertu admirable au milieu des plus rigoureuses austérités.

III. Son élection à l'Archevêché de Bourges.

Il s'étoit flatté en venant à Chailli, de l'espérance d'y goûter jusqu'à la mort les douceurs de la retraite & du silence ; mais Dieu l'en tira après un séjour de quatorze ans, pour le mettre au nombre des premiers Pasteurs de son Eglise. Henri de Sully Archevêque de Bourges étant mort, le Clergé de cette Eglise, qui se trouva partagé par l'élection d'un successeur, députa vers Eudes Evêque de Paris frere du dernier Archevêque de Bourges, pour le prier de venir l'aider dans une affaire si importante. Quand il fut arrivé à Bourges, on convint après une longue délibération, de prendre quelque Abbé de l'Ordre de Cîteaux. On en proposa trois, dont étoit Guillaume Abbé de Chailli, & on se rapporta à l'Evêque de Paris du choix de l'un des trois. Comme il étoit tard, il demanda du temps jusqu'au lendemain. Cependant il passa la nuit en prieres, & le lendemain matin étant allé dire la Messe, il mit sous la nappe de l'autel trois billets ca-

chetés, où étoient écrits les noms des trois Abbés. Il étoit aſſiſté de deux hommes éminens en ſcience & en vertu, avec leſquels ils ſe proſterna après la Meſſe, & pria Dieu avec beaucoup de larmes de faire connoître celui qu'il avoit choiſi. Puis il tira le premier billet qui ſe préſenta, & l'aiant ouvert, il y trouva le nom de l'Abbé Guillaume. Il ne le dit d'abord qu'à ſes deux aſſiſtans. Comme il alloit au lieu où le Clergé étoit aſſemblé, le plus grand nombre vint au-devant de lui, en lui demandant inſtamment l'Abbé Guillaume pour Archevêque. L'Evêque de Paris ne put retenir ſes larmes, voiant que c'étoit Dieu lui-même qui faiſoit ce choix. Il entra dans le lieu de l'aſſemblée, & après qu'il eut déclaré celui ſur qui le ſort étoit tombé, ils allerent tous enſemble à l'Egliſe Cathédrale, où Guillaume fut proclamé Archevêque de Bourges. Cette élection ſe fit vers la fin de l'année 1199.

IV. Son Epiſcopat.

Cette nouvelle accabla Guillaume de triſteſſe, & il avoit deſſein de prendre la fuite. Mais les députés de l'Egliſe de Bourges, qui arriverent dans le temps qu'il vouloit l'exécuter, l'en empêcherent, & le prierent inſtamment de conſentir à être leur Paſteur. Guillaume n'auroit jamais cédé à leurs inſtances, ſans les ordres formels du Légat du Pape & de l'Abbé de Cîteaux, qu'il reçut en même-temps, & qui ne lui laiſſerent d'autre parti à prendre que celui d'accepter l'Epiſcopat. Il quitta donc ſa chere ſolitude avec beaucoup de larmes, & alla à Bourges, où il fut reçu comme un homme envoié du Ciel. Il gouverna cette Egliſe avec la vigilance, la charité, le zéle, la douceur, la prudence & la fermeté

d'un vrai Paſteur du troupeau de Jeſus-Chriſt. Il eut à combattre non-ſeulement les difficultés ordinaires de tous les temps, mais encore les préjugés & les coutumes de ſon ſiécle, peu conformes à l'eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe. C'étoit un uſage établi de ſon temps dans l'Egliſe de France, d'obliger les excommuniés de paier une amende quand on leur donnoit l'abſolution, après même qu'ils avoient ſubi les peines preſcrites par les loix de l'Egliſe. Le motif étoit de les préſerver des rechutes, au moins par une raiſon d'intérêt. Cette coutume déplaiſoit à ce ſaint Archevêque : & néanmoins il ſe trouvoit des hommes de grand nom qui lui conſeilloient de la ſuivre, & de donner aux pauvres l'argent qui viendroit de ces amendes, s'il ne vouloit pas en profiter. Il trouva un milieu, pour ne pas ſuivre cette coutume, & pour ne pas condamner ouvertement ceux qui la ſuivoient. Quand il donnoit l'abſolution aux excommuniés, il leur faiſoit donner caution de paier l'amende ; & pour les retenir dans le devoir, il les menaçoit ſouvent de l'exiger ; mais il ne l'exigeoit jamais.

On lui conſeilloit encore de pourſuivre par les armes, les méchans que la crainte des cenſures de l'Egliſe ne pouvoit arrêter : on lui diſoit que c'étoit le ſeul moien de procurer la paix à l'Egliſe & on alléguoit la coutume & l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Le ſaint Evêque prit du temps pour délibérer & pour prier Dieu ſur ce ſujet : mais il ne put jamais ſe réſoudre à répandre du ſang, à ravager des terres & enlever le butin. Il ſe contentoit de parler en particulier aux pécheurs endurcis, de leur faire de fortes réprimandes, de les effraier

fraier par les menaces des supplices de l'enfer ; & de son côté il jeûnoit & prioit pour eux. Il en gagna plusieurs par cette conduite ; & ceux qui demeurerent dans leur endurcissement, étoient regardés par les autres avec horreur.

V. Sa mort.

L'Eglise de Bourges ne posséda ce Saint Archevêque que huit ans. La veille de l'Epiphanie l'an 1209, il prêcha pour la derniere fois dans son église Métropolitaine. Il avoit la fiévre alors, & cette action l'augmenta considérablement. Le neuviéme de Janvier il demanda l'Extrême-Onction, & après l'avoir reçue, il se fit apporter le Viatique. Pour le recevoir avec plus de respect, il se leva de son lit, alla au-devant, se mit à genoux fondant en larmes, pria long-tems prosterné, les bras étendus en croix : puis il reçut le Corps du Sauveur. La nuit suivante, sentant sa fin approcher, il voulut anticiper les Nocturnes, qu'il avoit coutume de dire à minuit : mais aiant fait le signe de la croix sur ses lévres & sur sa poitrine, & prononcé à peine les deux premiers mots, il ne put continuer. Ceux qui étoient auprès de lui aiant achevé, il fit signe qu'on le mît à terre. On étendit de la cendre & on le coucha dessus, revêtu d'un cilice, qu'il portoit sécrétement. Un moment après il rendit l'esprit. C'étoit le dixiéme de Janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il avoit choisi sa sépulture à l'Abbaïe de Chailli d'où il avoit été tiré : mais son Clergé ni son peuple ne voulurent jamais souffrir qu'on transportât son corps. Il fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de Saint Etienne de Bourges.

VI. Sa canonisation.

Geraud son successeur, voiant les fréquens miracles qui se faisoient au tombau de Saint

Guillaume, ſollicita ſa canoniſation pendant pluſieurs années. Il envoia pluſieurs fois pour cet effet des députés au Pape Innocent III, & après ſa mort au Pape Honorius, qui chargea Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre & deux Abbés de l'Ordre de Cîteaux, de faire des informations juridiques ſur la vie & les miracles de l'Archevêque Guillaume. Le Pape aiant reçu & examiné les informations des trois Commiſſaires, tint un Conſiſtoire public, où il appella tous les Evêques qui ſe trouverent à Rome, & il y fit lire les informations. Il ordonna enſuite qu'on mit l'Archevêque Guillaume au nombre des Saints, & qu'on célébrât ſa fête le jour de ſa mort. La Bulle eſt de l'an 1218. L'Archevêque Geraud qui avoit été à Rome pour ſuivre cette affaire, étant revenu à Bourges, aſſembla les Evêques ſes ſuffragans avec les Abbés & le Clergé, leva de terre le corps de Saint Guillaume, & le transféra dans une châſſe d'or & d'argent. Dans le ſeiziéme ſiécle les Calviniſtes eurent la fureur de brûler les précieux reſtes de ce Saint corps, & de jetter les cendres au vent.

III.

VII. Etienne Evêque de Tournai.

Ses commencemens

Il eſt fait Abbés de Sainte Généviéve.

L'Egliſe de France perdit encore au commencement du treiziéme ſiécle, un des ſes plus illuſtres Evêques en la perſonne d'Etienne Evêque de Tournai. Il nâquit l'an 1135 à Orléans, où il fit ſes premieres études à l'Ecole de la Cathédrale, qu'il continua enſuite dans celle de Chartres. Il devint un des plus ſavans hommes de ſon temps. Il écrivoit très-facilement en proſe & en vers, ſuivant le goût de ſon ſiécle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embraſſa la vie des Chanoines réguliers, ſelon la réforme de S. Victor,

établie à Saint Euverte d'Orléans ; & S. Thomas de Cantorberi aiant connu ſon mérite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ſes plus intimes amis. Etienne fut élu Abbé de Saint Euverte, & enſuite de Sainte Géneviéve de Paris. Outre les écoles extérieures qu'il y trouva, il en établit d'intérieures pour les Religieux, afin qu'ils n'euſſent point occaſions de ſe diſſiper par le commerce avec les écoliers du dehors. L'Abbaïe de Sainte Généviéve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normans y avoient faits, quand ils aſſiégerent Paris trois cens ans auparavant : mais Etienne la répara entiérement ; il bâtit l'Egliſe telle que nous la voions encore, & tous les lieux réguliers ; enſorte qu'il eſt comme le ſecond Fondateur de ce célébre monaſtere, dont il augmenta conſidérablement les biens temporels. Le Roi Philippe Auguſte avoit une telle eſtime pour l'Abbé Etienne, qu'il l'envoia au Pape pour négocier une affaïre importante, & le prit en 1187 pour un des parrains de Louis ſon Fils & ſon ſucceſſeur. Il fut élu Evêque de Tournai l'an 1292, & gouverna cette Egliſe onze ans.

VII. Son Epiſcopat.

Dès le commencement de ſon Epiſcopat, il apprit que le Docteur Bertier, Archidiacre de Cambrai ſon ancien ami, diſoit qu'il ne ſavoit pas ſoutenir la dignité Epiſcopale. Pour s'en juſtifier, il lui écrivit une lettre, où il expoſe ainſi ſa maniere de vivre. Je ſors rarement de la ville : j'aſſiſte autant que je puis à l'Office divin avec les autres : j'annonce à mes diocèſains la parole de Dieu, ſelon le talent qu'il m'a donné, & je combats autant que je puis par mes diſcours la nouvelle héréſie & les autres erreurs ſemblables. C'eſt le Mani-

chéiſme, qui étoit répandu en Flandre comme ailleurs. Il continue : Je donne gratuitement les Sacremens que j'ai reçus gratuitement, & je déteſte la ſimonie. Je donne conſeil à ceux qui viennent ſe confeſſer à moi : je remédie à leurs maux par la pénitence, & je conſole les affligés autant que Dieu le permet. A mes heures de loiſir, je lis & médite l'Ecriture-Sainte. J'exerce volontiers l'hoſpitalité envers les gens de bien. Je ne mange ni ſeul ni en ſecret, mais j'évite la ſuperfluité & la curioſité. Je ne donne point le patrimoine de Jeſus-Chriſt aux mondains & aux buffons. Telle eſt ma conduite extérieure : pour le reſte, c'eſt à Dieu à en juger. L'Evêque Etienne eut beaucoup à ſouffrir à l'occaſion de l'interdit qu'il jetta ſur ſon Diocèſe, par un excès de déférence pour le Légat du Pape qui le lui avoit commandé. Etienne en fit voir les horribles inconvéniens : mais on ne répondit à ſes raiſons, qu'en l'accuſant de foibleſſe & de puſillanimité.

IX. Ses plaintes contre les études de ſon temps. Sa fin.

Dans une Lettre qu'il écrivit au Pape Innocent III il ſe plaint ainſi des études de ſon temps. L'Etude des Saintes Lettres eſt tombée chez nous. On compoſe de nouvelles Sommes & de nouveaux Traités de Théologie, comme ſi les Ouvrages des Saints Peres ne ſuffiſoient pas. On introduit la mauvaiſe coutume de diſputer publiquement ſur tous les Myſteres. A l'égard du droit Canonique, on débite un recueil immenſe de Décrétales ſous le nom du Pape Alexandre, & on rejette les anciens Canons. Ce volume nouveau eſt lû publiquement dans les Ecoles, & expoſé en vente dans les boutiques. Quant aux arts libéraux ; de jeunes gens qui ne ſavent pas encore les apprendre,

s'attribuent impudemment le titre des maîtres pour les enseigner ; & laissant les régles & les livres authentiques, ils ne s'occupent qu'à des sophismes & des disputes de mots, qui sont comme des toiles d'araignées pour prendre des mouches. C'est à vous, Saint Pere, à corriger ces abus. Etienne mourut l'an 1203. Il a laissé plusieurs Ecrits, dont les principaux sont ses Lettres au nombre de 287.

I V.

X. Le Bienheureux Etienne Evêque de Die. Il se fait Chartreux.

Cinq ans après la mort d'Etienne de Tournai, le Bienheureux Etienne de Châtillon fut sacré Evêque de Die en Dauphiné. Il étoit né à Lyon de parens nobles, vers le milieu du douziéme siécle. Dès son enfance il montra d'heureuses dispositions à la piété & à l'étude, & dès sa jeunesse il renonça absolument à l'usage de la viande, & s'appliqua aux bonnes œuvres. A l'âge de vingt-six ans il entra dans la Chartreuse des Portes ; & y aiant fait profession, il ne se contenta pas des austérités presc[r]ites par les constitutions ; mais au lieu que les autres ne jeûnoient au pain & l'eau que trois fois la semaine, il observoit cette abstinence presque tous les jours, mettant sur sa table un pain d'un côté, & de l'autre un livre, sur lequel il jettoit les yeux de temps en temps. Plusieurs années après, sa réputation étant déja grande, même au dehors, il fut élu malgré lui Prieur de sa communauté, qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse ; & il convertit plusieurs personnes entre les hôtes qui venoient en grand nombre à cette maison.

X I. Il est élu Evêque. Sa mort.

Cependant le Siége de Die vint à vaquer ; & après que l'on eut proposé plusieurs autres sujets, quelques Chanoines en petit nombre proposerent le Prieur de la Chartreuse des

Portes. Tous convinrent de l'élire ; mais sachant combien il seroit difficile de le tirer de son désert, ils envoierent à Rome pour obtenir la confirmation du Pape Innocent III, qui l'accorda volontiers, & ordonna à Etienne d'accepter. Les Chanoines allerent ensuite trouver le Prieur de la grande Chartreuse, qui aiant vû les Lettres du Pape, fit chercher Etienne qui s'étoit caché, & l'obligea à se charger du pesant fardeau qui lui étoit imposé. Il fut donc mené à Vienne Métropole de Die, & sacré Evêque en 1208. Il remplit exactement tous les devoirs d'un Saint Pasteur : & de temps en temps, pour se reposer de ses travaux, il alloit s'enfermer dans la Chartreuse des Portes, & y vivoit comme un simple moine, sans aucune autre distinction que l'anneau Pastoral. Il mourut l'an 1213 étant âgé de 58 ans ; & l'on dit qu'il fit plusieurs miracles après sa mort, comme il en avoit fait pendant sa vie.

V.

XII. La Bienheureuse Marie d'Oignies.

La même année mourut la Bienheureuse Marie d'Oignies, qui avoit donné à l'Eglise de grands exemples de vertu. Elle étoit née à Nivelle, qui étoit alors du Diocèse de Liége, & qui est maintenant de celui de Namur. Elle fut mariée très-jeune, & des-lors elle préféra à tout, le Saint exercice de la priere & pratiquoit des mortifications excessives. Elle persuada à son mari tout jeune qu'il étoit, de tendre avec elle à la perfection, & de vivre dans la continence. Ils se consacrerent même pendant quelque temps au service des lépreux, en un lieu nommé Villembroc près de Nivelle : ce qui leur attira le mépris de leurs parens. Marie observoit un jeûne presque continuel, &

passa une fois sans manger, les dix jours de l'Ascension à la Pentecôte, sans qu'elle s'en trouvât plus foible pour le travail des mains, auquel elle s'appliquoit assidûment. Car elle sçavoit que c'est la pénitence imposée à nos premiers parens, & que l'Apôtre a dit : Celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas non plus manger. Aiant donc quitté tous ses biens, elle travailloit pour abattre son corps par la pénitence, pour se procurer la nourriture & le vêtement, & pour faire l'aumône. Après avoir demeuré long-temps à Villembroc; ne pouvant plus souffrir le concours de ceux qui venoient à Nivelle la visiter, elle passa à Oignies sur la Sambre, où étoit un Monastere de Chanoines réguliers fondé depuis peu. Le fameux Jacques de Vitri vint l'y trouver peu de temps après qu'elle s'y fut établie, & elle lui prédit qu'il seroit Evêque dans la Terre-Sainte.

XIII. Vertu sublime de plusieurs femmes du Diocèse de Liége.

Foulques Evêque de Toulouse chassé de son Diocèse par les hérétiques, vint au Diocèse de Liége, attiré par la réputation des personnes qui y servoient Dieu, & par les exemples de vertu qu'il avoit vus dans les croisés de ce païs-là, qui portoient les armes en Languedoc. Il admiroit sur-tout de saintes femmes dont la piété l'édifia tellement, qu'il s'imaginoit avoir quitté l'Egypte & être venu dans la Terre-promise. Il voioit en divers lieux des troupes de vierges qui vivoient dans la pureté & l'humilité, subsistant du travail de leurs mains, quoique leurs parens fussent très-riches. Il voioit des femmes consacrées à Dieu, qui s'appliquoient avec un grand zèle à instruire ces vierges & à les soutenir dans leur sainte résolution. Il admiroit plusieurs veuves, plus occupées du soin de plaire à Dieu, qu'elles ne

l'avoient été de plaire à leurs maris ; qui vivoient dans les jeûnes, les veilles, les prieres, le travail & les œuvres de charité. Enfin il béniſſoit Dieu en voiant des femmes mariées, qui élevoient leurs enfans dans la crainte de Dieu, & qui au milieu des ſoins & des embarras inſéparables de leur état, pratiquoient l'Evangile & menoient une vie très-parfaite.

Ces femmes vraiment chrétiennes ſouffroient patiemment les railleries impertinentes & les calomnies des hommes mondains & corrompus, qui ne pouvant leur nuire autrement, s'en mocquoient & leur donnoient des noms particuliers. Mais on vit une preuve illuſtre de leur vertu au pillage de Liége, fait par ordre du Duc de Brabant en 1212. Car celles qui ne purent ſe ſauver dans les Egliſes, ſe jetterent dans la riviere ou dans les cloaques pour ſauver leur honneur : & Dieu ne permit pas qu'aucune y périt, quoiqu'elles fuſſent en grand nombre. Outre ces vertus, on admiroit en ces ſaintes femmes les dons ſurnaturels. Quelques-unes connoiſſoient les péchés les plus ſecrets, & excitoient les pécheurs à s'en confeſſer : d'autres avoient des extaſes & des raviſſemens. Jacques de Vitri rapporte des exemples de toutes ces merveilles, & en prend à témoin l'Evêque de Toulouſe. Ce fut à la priere de ce Prélat, qu'il écrivit la vie de Marie d'Oignies la plus illuſtre de toutes, & les circonſtances de ſa mort, qui arriva la trente-ſixiéme année de ſon âge. On lui attribue pluſieurs miracles faits pendant ſa vie & après ſa mort, & elle eſt honorée depuis pluſieurs ſiécles dans le païs comme Bienheureuſe.

V I.

XIV. Regne de Louis VIII. pere de S. Louis.

Après la mort du Roi Philippe Auguſte, ſon fils aîné Louis VIII. lui ſuccéda âgé de trente-ſix ans. Il fut ſacré à Reims avec la Reine Blanche ſon épouſe l'an 1223, & regna trois ans & quatre mois. Le Pape Honorius III lui écrivit d'abord une lettre de condoléance ſur la mort de ſon pere, dont il l'exhorte à imiter les vertus, particuliérement ſon attachement au S. Siége. Enſuite il lui en écrivit une autre qui porte en ſubſtance : Comme les Princes Chrétiens ſont obligés de rendre compte à Dieu de la défenſe de l'Egliſe leur mere, vous devez être ſenſiblement affligé, de voir les hérétiques attaquer inſolemment la Religion dans l'Albigeois qui eſt de l'étendue de votre Roiaume ; & s'il eſt de votre devoir de pourſuivre les voleurs, à plus forte raiſon de purger votre Etat de ceux qui veulent ravir les ames. Nous voyons avec douleur, que les efforts que l'on a faits juſqu'ici pour détruire cette héréſie, ſont devenus preſque inutiles ; qu'elle s'étend de plus en plus ; & qu'il eſt à craindre qu'elle n'infecte votre Roiaume fondé & affermi dans la Foi plus que les autres, par une bénédiction particuliere de Dieu ; & qu'ainſi la principale partie de l'Egliſe étant ébranlée, une nouvelle perſécution ne s'excite contre l'Egliſe entiere.

XV. Croiſade en France. Fin de Louis VIII.

Le Pape Honorius écrivit encore au Roi l'année ſuivante, pour lui faire des reproches de ce qu'il faiſoit marcher ſes troupes ſur les terres qui reſtoient au Roi d'Angleterre en Poitou. Le Roi dans ſa réponſe au Pape ſuppoſe que le Roiaume d'Angleterre eſt un fief de l'Egliſe Romaine, & il ſe plaint de ce qu'il vient des troupes d'un Roiaume qui releve du Pape pour attaquer celui de France. Malgré

les remontrances & les prieres du Pape Honorius, le Roi Louis entra en Poitou, prit Niort & Saint Jean d'Angeli, & aſſiégea la Rochelle. Cependant à Paris on fit pour l'heureux ſuccès de ſes armes, des proceſſions ſolemnelles depuis l'Egliſe de Notre-Dame, juſqu'à l'Abbaïe de Saint Antoine des Champs. A une de ces proceſſions aſſiſterent trois Reines, Ingeburge veuve du Roi Philippe Auguſte, Blanche femme du Roi, & Berengere Reine de Jéruſalem mere de Blanche. Le Pape voulant arrêter les progrès du Roi Louis en Poitou, lui envoia un Légat qui vint à bout de faire tourner ſes armes contre les Albigeois, en lui promettant toutes les terres de Raimond Comte de Toulouſe, qui avoit été excommunié. Le Roi reçut donc la croix de la main du Légat; & preſque tous les Evêques & les Barons de ſon Roiaume ſe croiſerent avec lui pour aller exterminer les Albigeois. Le Légat touché de ce zèle du Roi & des Seigneurs, envoia des Prédicateurs dans les Provinces du Roiaume, pour exhorter à la croiſade contre ces hérétiques, avec indulgence pleniere, & diſpenſe de toutes ſortes de vœux, hors celui du voiage de Jéruſalem. Il ajouta, du conſentement de quelques Evêques, qu'en faveur de cette entrepriſe, il promettoit au Roi cent mille livres par an cinq ans durant, de la décime qui ſe levoit ſur le Clergé, & que ſi elle n'y ſuffiſoit pas, on y ſuppléeroit du tréſor de l'Egliſe. C'eſt que la décime ſe levoit au nom du Pape, qui l'appliquoit comme il jugeoit à propos.

Le Roi marcha donc contre les Albigeois, étant accompagné du Légat du Pape, qui ne le quittoit point. Les Conſuls des villes & des

villages qui étoient au Comte de Toulouſe, alloient au-devant du Roi pour lui rendre les fortereſſes & lui donnoient des ôtages. Il ne fut arrêté que par Avignon ; & comme elle étoit très-fortifiée & bien défendue, le ſiége dura plus de deux mois. Cette croiſade contre les Albigeois, donna l'allarme à Henri Roi d'Angleterre. En effet, on diſoit chez lui, que les Prélats & les Seigneurs de France l'avoient fait plutôt par la crainte du Roi & par complaiſance pour le Légat, que par zèle pour la juſtice. Que c'étoit un abus criant, d'attaquer un Seigneur Chrétien, c'eſt-à-dire, le Comte Raimond, puiſqu'il étoit notoire qu'au Concile tenu depuis peu à Bourges, il avoit inſtamment prié le Légat de venir dans toutes les villes de ſes Etats s'informer de leur Foi, promettant de punir ceux de ſes ſujets qui ſe trouveroient infectés de l'héréſie : & ce Comte, diſoit-on, tout Catholique qu'il eſt, n'a pu trouver grace, qu'en renonçant pour lui & pour les ſiens à l'héritage de ſes peres. Telles étoient les plaintes des Anglois. L'entrepriſe du Roi Louis fut ſuſpecte auſſi à l'Empereur Fridéric, qui craignoit que ſous prétexte d'exterminer les hérétiques, le Roi de France ne ſe rendît maître des terres qui relevoient de l'Empire en Provence & ailleurs, à cauſe de l'ancien Roiaume d'Arles.

Pendant le ſiége d'Avignon, la mortalité fut grande dans la ville ; & dans l'armée des croiſés il mourut environ deux mille hommes, tant de bleſſures que de maladies. Enfin les aſſiégés voiant la perſévérance du Roi, & la réſolution où il étoit de ne ſe point retirer qu'il n'eût pris la ville, ſe rendirent à compoſition. Par ordre du Roi & du Légat, on abattit

dans la ville trois cens maisons qui avoient des tours : on combla les fossés, & on rasa les murailles. Le Roi s'avança dans le Languedoc où toutes les villes, les châteaux & les forteresses jusqu'à quatre lieues de Toulouse, se rendirent à lui. A son retour en France, il fut attaqué d'une maladie qui l'obligea de s'arrêter à Montpensier en Auvergne, & il y mourut le huitiéme de Novembre 1226 âgé de trente-neuf ans. Entre les vertus de ce Prince, on remarque la chasteté conjugale. Il eut onze enfans de la Reine Blanche, qu'il avoit épousée l'an 1200. Il y en eut six qui lui survécurent, savoir, Louis, Robert, Jean, Alfonse, Charles, & une fille nommée Isabelle. Le corps de Louis VIII fut porté à Saint Denys, & enterré auprès du Roi Philippe son pere. Il avoit fait l'année précédente son testament, dans lequel après avoir réglé l'appanage de trois de ses fils, il ordonne que le quatriéme soit Clerc. Il fait quantité de legs pieux, & nomme pour exécuteurs de son testament les Evêques de Chartres, de Paris & de Senlis, & l'Abbé de Saint Victor. Louis IX son fils aîné, distingué par le titre de Saint, lui succéda & regna près de 44 ans. Nous en parlerons dans un article particulier.

VII.

XVI. Etablissement des Universités.

Un des moiens dont Dieu s'est servi dans les derniers temps pour conserver la saine doctrine dans son Eglise, a été l'institution des Universités, qui ne prirent ce nom qu'au commencement du treiziéme siécle, quoique quelques-unes fussent déja presque formées, sous le simple nom d'école. Celle de Paris étoit célébre dès la fin du dixiéme siécle ; & sans doute le séjour de nos Rois, qui en firent

alors leur capitale, ne contribua pas peu à y attirer de bons Maîtres. La réputation de cette Ecole augmenta conſidérablement au commencement du douziéme ſiécle, ſous Guillaume de Champeaux & ſous ſes diſciples, qui enſeignerent à Saint Victor. Mais la grande lumiere de l'Ecole de Paris, fut, comme nous l'avons vu, Pierre Lombard ſi connu par ſon Livre des Sentences. Le fameux Gratien rendit auſſi illuſtre l'Ecole de Bologne, que Pierre Lombard celle de Paris. Auſſi les deux plus anciennes Univerſités que nous connoiſſions, ſont celles de Paris & de Bologne. On les nomma Univerſités d'études, pour montrer qu'elles les renfermoient toutes, & qu'en une même ville on enſeignoit tous les arts libéraux & toutes les ſciences, qu'il falloit auparavant aller apprendre en divers lieux. Cet établiſſement fut très-utile à l'Egliſe. Les docteurs aſſurés de trouver dans une certaine ville, de l'occupation avec la récompenſe de leurs travaux, venoient volontiers s'y établir ; & les Etudians aſſurés d'y trouver de bons Maîtres avec toutes les commodités de la vie, s'y rendoient en foule de toutes parts, même des païs éloignés : ainſi on venoit à Paris d'Angleterre, d'Allemagne, de tout le Nord, d'Italie, & d'Eſpagne.

L'émulation faiſoit étudier à l'envi les Maîtres & les diſciples ; & le plus grand bien que produiſoit cette émulation dans les études, c'eſt que la doctrine ſe conſervoit mieux dans ſa pureté ; car entre pluſieurs docteurs enſeignans à la vue les uns des autres, la moindre nouveauté étoit bien-tôt relevée. On conſervoit auſſi plus facilement l'uniformité, ſoit pour le fond de la doctrine, ſoit pour la maniere d'enſeigner,

Tant d'écoliers de divers païs, y répandoient enſuite ce qu'ils avoient puiſé dans les mêmes ſources ; devenus maîtres à leur tour, ils enſeignoient chacun chez eux ce qu'ils avoient appris à Paris. La police des Univerſités avoit encore ſes avantages. Il ne dépendoit plus comme auparavant de chaque particulier, d'enſeigner quand il s'en croioit capable : il falloit être reçu Maître ès-arts ou Docteur dans les Facultés ſupérieures ; & ces titres ne s'accordoient que par dégrés, après des examens rigoureux & de longues épreuves. Tout le corps étoit garant de la capacité des Maîtres, & avoit droit de corriger celui d'entre eux qui s'écartoit de ſon devoir. L'an 1215 le Légat Robert de Courçon fit un réglement, ſuivant lequel il falloit pour enſeigner les arts à Paris, être âgé de vingt & un ans, & les avoir étudiés au moins ſix ans : pour enſeigner la Théologie, il falloit l'avoir étudiée huit ans & en avoir trente-cinq.

VIII.

XVII. Etabliſſement des Colléges.

L'inſtitution des Colléges commença vers le milieu du treiziéme ſiécle. Ce fut un bon moien pour contenir dans le devoir les écoliers qui y étoient renfermés. Les religieux furent les premiers qui fonderent de ces maiſons, pour loger enſemble leurs confreres étudians, & les ſéparer du commerce des ſéculiers. Ainſi outre les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, dont les premieres maiſons à Paris ſont les Colléges de tout leur Ordre, on y fonda pour les moines ceux des Bernardins, de Cluni & de Marmoutier. Celui de Sorbonne fut un des premiers deſtiné à des clercs ſéculiers ; & enſuite la plûpart des Evêques en fonderent pour les pauvres étudians de leurs Diocèſes. Par-là

ils s'acquittoient en quelque maniere de l'obligation d'inſtruire & de former leur clergé, qui eſt un de leurs principaux devoirs; ſur-tout ne pouvant eſpérer de leur donner chez eux d'auſſi bons maîtres que dans les Ecoles publiques. La diſcipline des Colléges tendoit non-ſeulement à l'inſtruction des écoliers qu'on y entretenoit, & que nous appellons bourſiers, mais à régler leurs mœurs & à les former à la vie cléricale. Ils vivoient en commun, célébroient l'Office divin, avoient leurs heures réglées d'études & de récréations, & pluſieurs précepteurs ou régens veilloient ſur eux pour les conduire & les contenir dans le devoir : c'étoit comme de petits ſéminaires. Enfin cette inſtitution, & tout le reſte de la police des Univerſités fut ſi généralement approuvé, que dans tous les païs qu'occupoit l'Egliſe latine, on ſuivit l'exemple de la France & de l'Italie; & depuis le treiziéme ſiécle on vit paroître de jour en jour de nouvelles Univerſités.

XVIII. Defaut des études.

Mais en augmentant le nombre des étudians & des maîtres, on ne perfectionna pas les études que l'on embraſſoit avec tant d'ardeur.

Au lieu de ſe renfermer uniquement dans l'étude des vérités révélées, de rappeller ſans ceſſe les eſprits au goût primitif, qui conſiſtoit à bien connoître le dépôt ſacré, à ſe perſuader qu'on ne doit jamais rien chercher au-de-là, que ce ſacré dépôt eſt renfermé dans l'Ecriture & dans la Tradition, que la ſcience eccléſiaſtique conſiſte par conſéquent à bien étudier ces deux ſources, à bien connoître ce qu'elles renferment; au lieu, dis-je, de faire revivre dans toute ſa force ce goût ſi excellent, on traitoit les queſtions théologiques ſelon la mé-

thode des Philoſophes. Les principes d'Ariſtote furent regardés comme d'une ſi grande importance, qu'on les citoit & on les faiſoit valoir ſans ceſſe. Une infinité de queſtions abſtraites, inutiles, dangereuſes même, occupoient les eſprits ; & la méthode ſéche & pointilleuſe des argumentations ôtoit à la doctrine de l'Egliſe cette nobleſſe, cette majeſté, cette onction qui doivent l'accompagner par-tout. On ſuppoſoit qu'avant de s'appliquer à la Théologie, il falloit avoir appris les arts libéraux, c'eſt-à-dire, au moins la grammaire, la rhétorique, la logique, & toutes les autres parties de la philoſophie ; & de-là nous eſt venu ce cours réglé d'études qui ſubſiſte encore. L'on ne peut douter qu'il ne ſoit très-utile, quand il eſt bien fait : ce que nous remarquons ſeulement, c'eſt que cette étude des ſciences humaines n'eſt pas abſolument néceſſaire, pour être vraiment habile dans la ſcience Eccléſiaſtique. On ne les demandoit pas aux Evêques mêmes dans les plus beaux ſiécles de l'Egliſe. La méditation continuelle de l'Ecriture-Sainte & la lecture des Auteurs Eccléſiaſtiques ſuffiſoient pour former un bon Paſteur.

XIX. Mœurs des Etudians.

M. Fleuri.

Les mœurs des étudians étoient encore bien moins réglées que les études. Ils étoient tous les jours aux mains entre eux & avec les bourgeois de la ville ; leurs premiers priviléges eurent pour objet d'ôter aux Juges ſéculiers la connoiſſance de leurs crimes. Le Pape fut obligé d'accorder à l'Abbé de Saint Victor, le pouvoir de les abſoudre de l'excommunication prononcée contre ceux qui frappent les clercs. Leurs querelles commençoient ordinairement à l'occaſion du vin & de la débau-

che, & alloient jusqu'aux meurtres & aux dernieres violences. Nous n'osons rapporter la peinture que fait Jacques de Vitri témoin oculaire, des mœurs de ces étudians. Cependant ils étoient tous clercs, & destinés à servir ou à gouverner les églises. Il faut avouer que la constitution des Universités contribuoit à ces désordres : car quoiqu'elle eût les avantages que nous avons marqués, elle avoit aussi ses inconvéniens. Il étoit difficile de contenir par une exacte discipline cette multitude de jeunes gens, dans l'âge le plus bouillant ; car alors ce n'étoient pas des enfans qui étudioient. D'ailleurs ils étoient rassemblés de divers païs, & déja divisés par la diversité des nations, des langues, des inclinations, éloignés de leurs parens, de leurs Evêques, de leurs Seigneurs. Ils n'avoient pas le même respect pour des maîtres étrangers à qui ils donnoient une récompense, & qui souvent étoient de basse naissance. Enfin les maîtres mêmes étoient divisés, & par la diversité de leurs opinions, & par la jalousie de ceux qui étoient moins suivis contre ceux qui l'étoient plus ; & ces divisions passoient aux disciples. Nous allons rapporter l'histoire de la plus vive querelle qui ait été entre les écoliers de Paris & les bourgeois pendant le treiziéme siécle.

IX.

XX. Vive querelle entre les écoliers de Paris & les bourgeois.

L'an 1229 le lundi & le mardi de la Quinquagésime, quelques écoliers clercs allerent se promener au fauxbourg Saint Marceau, alors séparé de la ville. Après avoir joué quelque temps, ils s'arrêterent dans une hôtellerie où ils eurent une dispute fort vive sur le prix du vin. Ils maltraiterent l'hôte, que les gens du

quartier délivrerent d'entre leurs mains. Comme les clercs qui avoient le plus réſiſté furent bleſſés & mis en ſang, leurs compagnons réſolurent d'en tirer vengeance, & le lendemain ils allerent au fauxbourg Saint Marceau exercer toute ſorte de violences. Le Doien du Chapitre de Saint Marcel en porta ſa plainte au Légat du Pape & à l'Evêque de Paris, qui allerent enſemble trouver la Reine Blanche alors Régente, la priant de réprimer ce déſordre. Elle commanda au Prevôt de Paris & à quelques-uns de ſes gens d'aller promptement punir les auteurs de cette violence, ſans épargner perſonne. Etant ſortis, ils trouverent hors des murs de la ville quantité de clercs qui ſe divertiſſoient, mais qui n'avoient point eu de part à la querelle ni aux déſordres qui l'avoient ſuivie. Les archers du Prévôt ſe jetterent ſur eux, quoiqu'ils fuſſent ſans armes, en bleſſerent, en dépouillerent & en tuerent quelques-uns: les autres s'enfuirent & ſe cacherent dans les vignes & dans les carrieres.

XXI. L'Univerſité ſort de Paris.

Alors les Profeſſeurs de l'Univerſité ſuſpendirent toutes les leçons & les diſputes, & vinrent en corps trouver la Reine & le Légat, demandant juſtice, & repréſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable que la faute de quelques écoliers mépriſables, portât préjudice à toute l'Univerſité, mais qu'il falloit ſe contenter de punir les coupables. l'Univerſité n'aiant pas eu ſatisfaction de la Reine, ni du Légat, ni de l'Evêque de Paris, tous les maîtres & les écoliers ſe diſperſerent; en ſorte qu'il ne demeura pas à Paris un ſeul Docteur conſidérable. La plus grande partie ſe retira à Angers, quelques-uns à Orléans; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux Univerſités. D'autres al-

lerent à Reims, plusieurs à Toulouse, quelques-uns en Espagne, en Italie, & en d'autres païs étrangers; d'autres enfin en Angleterre, où le Roi Henri III. les invita à venir tous, leur offrant telle ville qu'ils voudroient choisir, & toute liberté & sûreté.

XXII. Le Pape travaille au rétablissement de l'Université

Aussi-tôt que le Pape Grégoire IX. fut informé du désordre arrivé à Paris, & de la retraite des étudians, il chargea les Evêques du Mans & de Senlis & l'Archidiacre de Châlons, d'exhorter le jeune Roi Louis à faire rendre justice à l'Université, & à la rappeller à Paris. Il écrivit en même-temps au Roi & à la Reine Blanche sa mere, pour les prier d'écouter favorablement les trois commissaires qu'il avoit nommés, & de suivre leurs conseils. Le Pape écrivit aussi à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, le reprenant vivement de ce qu'il avoit abandonné l'Université, au lieu de la protéger. En effet l'Evêque, le Chancelier, & le Chapitre de Paris souffroient avec peine les bornes que l'Université vouloit mettre à leur jurisdiction; & n'auroient point été fâchés qu'elle fût transférée ailleurs: aussi s'opposerent-ils long-temps à son rétablissement. Le Pape voiant que l'affaire n'avançoit point, écrivit l'année suivante 1230. aux Docteurs de Paris de lui en envoier quelques-uns d'entre eux, pour y travailler efficacement.

Cependant le Cardinal Romain Légat & l'Evêque de Paris publioient des censures contre les absens, & le Roi donnoit aussi contre eux des Déclarations, pour les engager à revenir. Les Docteurs que l'Université envoia suivant l'ordre du Pape, furent Geofroi de Poitiers & Guillaume d'Auxerre, qui lui demanderent un réglement pour leur servir de

loi après leur rétabliſſement, & de préſervatif contre des inconvéniens pareils à ceux qui les avoient obligés de ſe retirer. Ils ſoutinrent ſi bien les intérêts de l'Univerſité, qu'ils obtinrent du Pape une Bulle telle qu'ils la ſouhaitoient. Elle contient le réglement qu'ils avoient demandé, & porte entre autres choſes, que ſi on faiſoit aux maîtres ou aux écoliers quelque tort conſidérable, & que dans quinze jours on ne leur donnât point ſatisfaction, il leur ſeroit permis de ſuſpendre les leçons, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent obtenue.

XXIII. Regle importante que donne le Pape Grégoire aux Profeſſeurs de l'Univerſité.

Le Pape à la fin de cette Bulle défendit qu'on ſe ſervit de la phyſique d'Ariſtote. Trois ans auparavant il avoit écrit aux profeſſeurs de Paris, pour leur faire des reproches de ce que quelqu'uns d'entre eux, enflés de leur vaine ſcience, introduiſoient une méthode nouvelle & toute profane, expliquant l'Ecriture-Sainte par la doctrine des Philoſophes, au lieu de ne ſuivre dans leurs explications que la Tradition des ſaints Peres. Il leur ordonnoit de rejetter cette ſcience mondaine, & d'enſeigner la Théologie dans ſa pureté; ſans altérer la parole de Dieu par les inventions des philoſophes. La lettre qui contient cette régle importante eſt de 1228. La Bulle de 1231 qui renferme le réglement que l'Univerſité avoit demandé, rappelle la même régle en ces termes : Les maîtres & les écoliers de Théologie ne ſe piqueront point d'être Philoſophes; & ne traiteront dans les écoles que les queſtions qui peuvent être décidées par les livres théologiques & les Ecrits des Saints Peres. Le Pape Grégoire IX. après avoir donné la Bulle favorable à l'Univerſité, écrivit au jeune Roi Louis une lettre où il dit ; Il eſt impor-

tant pour votre honneur & pour votre salut que les études soient rétablies à Paris comme auparavant, & que vous favorisiez l'exécution de notre réglement. C'est pourquoi nous vous prions de protéger les étudians à l'exemple de vos encêtres. L'université étant satisfait du réglement que le Pape avoit donné en sa faveur, rentra à Paris & y recommença ses leçons.

X.

XXIV. Différend entre l'Université & les Freres Prêcheurs.

Pendant qu'elles avoient été interrompues les freres Prêcheurs voulant profiter de l'occasion, qui leur paroissoit favorable, s'adressérent à l'Evêque de Paris & au Chancelier de l'Université, pour se faire recevoir Docteurs, & se mirent en possession d'une chaire de Théologie. Il s'y maintinrent après que l'Université fut rétablie, & même ils en érigerent chez eux une seconde quelque temps après. L'Université défendit à tous les réguliers d'avoir plus d'une chaire de Théologie. Les Dominicains ne voulurent point obéir à ce décret. L'Université aiant encore cessé ses leçons en 1253, jusqu'à ce qu'on lui eût fait raison de nouvelles violences commises envers ses écoliers, ce fut une occasion aux Dominicains de demander que l'Université leur accordât deux chaires de Théologie. L'Université le refusa, & quand elle fut tranquille, elle fit une conclusion par laquelle elle obligeoit tous ceux qui prendroient le bonnet de Docteur, de jurer qu'ils observeroient le Statut qu'elle avoit fait. Les Dominicains refuserent de prêter ce serment, si on ne leur accordoit deux chaires. L'Université pour les punir les retrancha de son corps, par un décret solemnel qui fut publié dans tous les Colléges. Aussi-tôt les Domini-

cains eurent recours au Pape Innocent IV. & obtinrent de lui une commiſſion adreſſée à l'Evêque d'Evreux pour le rétablir dans l'Univerſité. L'Evêque d'Evreux délégua un chanoine de Paris nommé Luc pour exécuter cette commiſſion. Ce chanoine ſuſpendit tous les membres de l'Univerſité de leurs fonctions. L'Univerſité fit publier ſon décret, & écrivit l'an 1253. une lettre circulaire à tous les Evêques du Roiaume, pour les engager à la ſecourir dans l'oppreſſion où elle étoit.

L'an 1254. le Pape Innocent IV. aiant par une Décrétale reſtraint la prétention des réguliers, en leur défendant de recevoir les Dimanches & les Fetes des Paroiſſiens dans leurs égliſes, de leur adminiſtrer le Sacrement de Pénitence ſans la permiſſion des curés, de prêcher dans leurs Egliſes pendant le temps de l'Office paroiſſial, ni d'aller prêcher dans les paroiſſes s'ils n'y étoit appellés par les curés, ni de faire aucune fonction hiérarchique malgré les Ordinaires; quoiqu'il n'eut rien prononcé touchant l'affaire de l'Univerſité de Paris, ce Décret rendit les Dominicains plus modérés à pourſuivre leurs prétentions. Mais Innocent IV. étant mort le treiziéme Décembre de cette année 1254, ſon ſucceſſeur Alexandre IV révoqua la Décrétale d'Innocent, & donna une Bulle qui commence par ces mots: *Quaſi lignum vitæ*, par laquelle il ordonne aux Académiciens de Paris de recevoir les Dominicains. Il donna commiſſion aux Evêques d'Orléans & d'Auxerre de faire exécuter cette Bulle. Ces deux Evêques procéderent contre les ſéculiers de l'Univerſité, qui ſortirent des Colléges & ſe plaignirent au Pape de l'injuſtice qu'on leur faiſoit. Les Domini-

cains obtinrent de nouvelles Bulles pour l'exécution de la premiere. Malgré ces Bulles, les Docteurs ſéculiers ne voulurent point admettre les Freres Prêcheurs, ni même les Freres Mineurs, avec qui ils avoient eu un grand différend dont nous parlerons ailleurs. Alexandre IV fulmina de nouvelles Bulles, & fit tant par ſes menaces & ſes cenſures, qu'il obligea la plûpart des membres de l'Univerſité de ſe reconcilier avec les Religieux mendians, qui furent admis dans le corps de l'Univerſité par un Décret du 21 Février 1259, à condition qu'ils auroient toujours le dernier rang dans les actes & dans les aſſemblées. Ce Pape mourut le 24 de Juin de l'an 1261, après avoir donné plus de quarante Bulles pour les Freres Prêcheurs contre l'Univerſité de Paris, ou contre ſes membres. Après ſa mort la tranquillité y fut rétablie.

XI.

XXV. S. Guillaume Pinchon.

Avant que de terminer cet article, qui a pour objet les principaux événemens de l'égliſe de France, nous dirons un mot d'un S. Prélat, que la Province de Tours poſſédoit en la perſonne de Guillaume Pinchon Evêque de Saint Brieuc. Il étoit d'une naiſſance diſtinguée par ſa nobleſſe, & avoit toutes les qualités extérieures qui expoſent aux plus grandes tentations. Il vécut toujours néanmoins dans une grande pureté, & garda la virginité malgré les violentes attaques qui furent livrées à ſa vertu. Ses aumônes étoient abondantes; & dans une année de diſette, après avoir donné tout ſon blé, il emprunta encore celui des Chanoines, afin de mettre les pauvres en état d'attendre la moiſſon. Outre l'Office canonial, il diſoit tous les jours le pſeau-

tier mortifioit son corps, & couchoit souvent sur la terre nue. Pendant la guerre entre les François & les Bretons, la ville de Saint Brieuc étant attaquée, le Saint Evêque alloit dans les rues pour consoler les habitans ; il se jetta même souvent au milieu des ennemis, pour arrêter le pillage & les meurtres au péril de sa vie. Si quelquefois il se croioit obligé d'excommunier les pécheurs, il le faisoit avec une extrême douleur & en répandant beaucoup de larmes. Il s'opposa avec une grande fermeté aux entrepriſes de la Noblesse de Bretagne sur les droits & la liberté de l'Eglise : ensorte qu'il fut obligé de sortir de la Province, & de se retirer auprès de l'Evêque de Poitiers, qui à cause de ses infirmités continuelles ne pouvoit exercer ses fonctions. L'Evêque de Saint Brieuc lui servit de vicaire, ou plutôt de suffragant pendant quelques années : faisant les ordinations, les dédicaces d'Eglises, les consécrations d'autels, donnant la Confirmation, & rempliſſant tous les devoirs du miniſtere Epiſcopal, d'une maniere qui lui attiroit l'estime & l'affection de tout le monde. L'orage étant passé, il retourna à son Diocèse & y mourut l'an 1234.

ARTICLE

ARTICLE IV.

Saint Louis Roi de France.

I.

I. Sa naiſſance. Son éducation.

LOuis neuviéme du nom & le quarante-troiſiéme Roi de France, nâquit le vingt-cinquiéme d'Avril de l'an 1213. Il fut baptiſé à Poiſſi comme tous les hiſtoriens en conviennent; mais il y a lieu de croire qu'il nâquit à la Neuville en-Hez, village du Beauvoiſis, dans un vieux Château qui ne ſubſiſte plus. Il étoit fils de Louis huitiéme, comme nous l'avons dit, & de Blanche de Caſtille, Princeſſe d'un grand courage, d'un grand eſprit, & capable de bien conduire un Etat. Elle en donna des preuves lorſque Louis VIII étant mort l'an 1226, elle fut obligée de prendre pendant la minorité du Roi ſon fils la conduite du Roiaume, que ce jeune Prince n'étoit pas encore en état de gouverner. Dès l'enfance elle lui inſpira le goût de la piété & l'amour de la vertu, & elle lui répétoit ſouvent ces belles paroles, ſi dignes d'une mere chrétienne: J'aimerois mieux, mon fils, vous voir privé du trône & de la vie, que ſouillé d'aucun péché mortel. Le jeune Louis prenoit plaiſir à écouter les inſtructions de ſa mere, & ce fut ainſi qu'il apprit d'elle à regner non-ſeulement en grand Roi, mais auſſi en Roi vraiment Chrétien. Il fut ſacré à Reims le premier Dimanche de l'Avent 1226 par l'Evêque de Soiſſons, parce que le Siége de Reims étoit vacant

depuis trois ſemaines par la mort de Guillaume de Joinville. Le Chapitre avoit élu Pierre Pont Evêque de Liége, qui avoit perſévéramment refuſé d'accepter. Les Hiſtoriens de ce temps-là remarquent, qu'il étoit inouï que quelqu'un eût refuſé l'Archevêché de Reims.

La Reine Blanche ne pouvant ſuffire ſeule à l'éducation du jeune Roi, mit auprès de lui des hommes d'une ſageſſe conſommée, & inſenſibles à l'ambition. Louis formé par des maîtres ſolidement vertueux, apprit de bonne heure que tout eſt grand dans le Chriſtianiſme, & infiniment au-deſſus de tout ce qu'on eſtime le plus dans le monde. Réduiſant cette ſcience divine en pratique, on le vit dès l'âge de vingt ans, auſſi ſérieux & auſſi appliqué à ſes devoirs, que s'il n'eût point eu de paſſions; auſſi pieux & auſſi vertueux, que ſi la piété & la vertu fuſſent nées avec lui. Simple dans ſes habits, il ne chercha pas à éblouir ſon peuple par un dehors faſtueux, mais à s'en faire aimer. Ami de la vérité, il ne connoiſſoit point ces ruſes & ces déguiſemens qu'on nomme politique à la Cour; & il aimoit mieux perdre quelque choſe pour ne point bleſſer la vérité, que de gagner beaucoup par le moindre menſonge. C'eſt ainſi qu'on forma le cœur de ce jeune Prince. A l'égard de ſon eſprit, on le cultiva autant qu'on le put, dans un ſiécle où le goût des bonnes études étoit perdu. Il poſſédoit aſſez la langue latine pour entendre l'Ecriture-Sainte & les Ecrits des Peres de l'Egliſe, qu'il liſoit avec goût, & qu'il aimoit à faire lire à ceux qui l'approchoient.

II.

Comme le bien de l'Etat exigeoit qu'il se mariât, il fit demander Marguerite fille aînée de Raimond Berenger Comte de Provence, & comme ils étoient parens au quatriéme dégré, il envoia prier le Pape d'accorder une dispense, parce que ce mariage étoit utile pour conserver en Provence la paix & la Religion Catholique. Car ce Prince avoit en vue dans tout ce qu'il faisoit, la gloire de Dieu & les avantages de la Religion. Le Pape donna la dispense, & le mariage fut célébré à Sens l'an 1234. Quelque-temps auparavant, un religieux aiant entendu dire, sur de faux rapports, que le Roi n'étoit pas chaste, & que la Reine Blanche ne l'ignoroit pas, en parla à cette Princesse & lui en témoigna sa surprise. La pieuse Reine ne s'emporta point contre ceux qui répandoient ces calomnies, ni contre la crédulité du religieux : mais elle lui dit simplement, qu'on l'avoit trompé, & que tout ce qu'on lui avoit dit étoit absolument faux. Elle ajouta : Il n'y a aucune créature que j'aime plus que le Roi mon fils : si néanmoins il étoit malade à la mort, & qu'on m'assurât qu'il guériroit en pêchant une seule fois avec une femme, j'aimerois mieux le laisser mourir. Le Roi depuis son mariage, garda la continence pendant tout l'Avent & tout le Carême, certains jours de la semaine, les vigiles, & les jours de grandes fêtes, & il la gardoit aussi plusieurs jours avant & après la communion. Aussi Dieu bénit ce mariage si chrétien par une heureuse fécondité, & il en sortit six fils & cinq filles. La Reine Marguerite étoit très-vertueuse, & marchoit sur les traces du Saint Roi son époux. Elle étoit de tous les

II. Son mariage.

Sa piété dans cet Etat.

Vertu de la Reine Marguérite.

exercices de piété auſquels Louis s'appliquoit, & entroit volontiers dans toutes ſes vues. Elle avoit toujours eu une ſi grande modeſtie, qu'elle n'avoit jamais pu ſouffrir la moindre parole malhonnête. Un Gentilhomme aiant oſé lui préſenter un poëme, où il étoit parlé d'intrigues pareilles à celles qui ſont la matiere de la plupart des romans, elle le fit reléguer aux Iſles d'Ieres, & ne conſentit à la révocation de l'ordre, que quand elle le crut aſſez puni. Ce n'eſt pas qu'elle fût d'un caractere dur, mais elle vouloit montrer combien on doit ſe trouver offenſé de tout ce qui bleſſe la pudeur. Quelle leçon pour ceux qui ont en main l'autorité publique! Quelle doit être leur vigilance, pour arrêter le cours de tant de miſérables livres, capables de corrompre l'eſprit & le cœur! Leur ſévérité ſur ce point capital, doit égaler le zéle avec lequel ils ſont obligés de faciliter tous les moiens de répandre les ouvrages propres à inſpirer une haute eſtime de la pureté des mœurs, une grande idée de la vertu, & un profond reſpect pour la Religion. Si ce doit être là l'objet de la vigilance des Magiſtrats, combien doit-il être encore davantage celui du zéle & de l'attention des Paſteurs?

III. Il refuſe l'Empire que le Pape lui offre pour un de ſes freres.

Cinq ou ſix ans après le mariage de Saint Louis, le Pape Grégoire IX lui écrivit une Lettre, qu'il le pria de faire lire devant tous les Seigneurs de France, & qui portoit en ſubſtance: Sachez que nous avons condamné & dépoſé de la dignité Impériale Fridéric qui prend le titre d'Empereur: & que nous avons choiſi pour mettre à ſa place, le Comte Robert votre frere; à qui non-ſeulement l'Egliſe Romaine, mais l'Egliſe Univerſelle à réſolu

de donner toute ſorte de ſecours pour l'établir & le maintenir. Recevez donc avec empreſſement une haute dignité qui vous eſt offerte. Le Roi par le conſeil des Seigneurs fit cette réponſe : Comment le Pape a-t-il pû oſer dépoſer un ſi grand Prince, qui n'a point été convaincu des crimes qu'on lui reproche ? S'il avoit mérité d'être dépoſé, il ne le devroit être que par un Concile général. Ces paroles font voir combien les Rois les plus éclairés étoient alors peu inſtruits de l'indépendance abſolue de leurs Couronnes, puiſqu'ils s'imaginoient que l'Egliſe univerſelle avoit le droit de les en priver. Elles prouvent auſſi que quelque grande que fût alors la puiſſance des Papes, perſonne ne doutoit de la ſupériorité des Conciles généraux au-deſſus d'eux.

S. Louis continue : On reproche à l'Empereur de grands crimes ; mais on ne doit pas s'en rapporter aux accuſations de ſes ennemis, dont on ſçait que le Pape eſt le plus ardent. Il ne nous a jamais fait aucun tort ; il s'eſt toujours conduit à notre égard comme un bon voiſin. Nous ne le croions coupable d'aucune des fautes qu'on lui reproche : il gouverne bien l'Empire, & il eſt attaché à la Foi Catholique. Nous ſçavons encore qu'il a fidélement fait le ſervice de Jeſus-Chriſt dans la Terre-Sainte, s'expoſant aux dangers de la mer & de la guerre ; & que le Pape, au lieu de le protéger, s'eſt efforcé de le dépouiller en ſon abſence. Nous ne voulons pas nous expoſer à de grands périls, en faiſant la guerre à Fridéric, Prince ſi puiſſant, & qui ſera toujours ſoutenu contre nous par tant de Roiaumes & par la juſtice de ſa cauſe. Qu'importe

aux Romains que nous prodiguions notre ſang, pouvu que nous contentions leurs paſſions ? Si le Pape par nous ou par d'autres ſoumet Fridéric, il en deviendra infiniment fier, & foulera aux pieds tous les Princes. Il eſt conſtant que les offres qu'il nous fait, viennent plutôt de ſa haine contre l'Empereur, que de l'affection qu'il a pour nous. Nous enverrons néanmoins à l'Empereur des Ambaſſadeurs, qui s'informeront exactement de ſes ſentimens touchant la Foi Catholique, & nous en ferons le rapport. S'ils le trouvent orthodoxe, pourquoi l'attaquerions-nous ? S'il eſt dans l'erreur, nous le pourſuivrons avec zèle, comme nous ferons à l'égard de tout autre & du Pape lui-même.

Les Ambaſſadeurs de France allerent donc trouver l'Empereur Fridéric, & lui dirent ce que contenoit la lettre du Pape. Il en fut étonné, & répondit qu'il étoit Chrétien & Catholique, & croyoit tous les articles de Foi. Il ajouta : A Dieu ne plaiſe que je m'écarte de la Foi de mes peres & de mes illuſtres prédéceſſeurs : mais je prie Dieu de me rendre juſtice de celui qui me calomnie ainſi par toute la terre. L'Empereur en parlant de la ſorte, étendoit les mains au Ciel & verſoit des larmes. Puis ſe tournant vers les Ambaſſadeurs, il leur dit : Mes amis & mes chers voiſins, quoique diſe mon ennemi, j'ai la même croiance que les autres Chrétiens ; & ſi vous me faites la guerre, ne vous étonnez pas ſi je me défens. J'eſpere en Dieu protecteur des innocens. Il ſçait que le Pape ne s'éleve contre moi, que pour favoriſer mes ſujets rebelles. Mais je vous rends graces, de ce qu'avant que d'accepter ſes offres, vous avez voulu vous aſ-

surer de la vérité par ma réponse. Les Ambassadeurs répondirent : Dieu nous garde d'attaquer aucun Prince Chrétien sans cause légitime. Ce n'est point l'ambition qui nous touche: nous estimons le Roi notre maître qui parvient à la Couronne par sa naissance, au-dessus de tout Prince électif : il suffit au Comte Robert d'être frere d'un si grand Roi. Ainsi ils se retirerent avec les bonnes graces de l'Empereur. Robert étoit l'aîné des trois freres de S. Louis, qui lui avoit donné pour partage le Comté d'Artois.

III.

L'an 1242, le Comte de la Marche fit une ligue avec le Roi d'Angleterre contre le Roi de France pour recouvrer le Poitou, & le Comte de Toulouse y entra. Mais le Roi Saint Louis eut tout l'avantage en cette guerre. Il fit paroître sa valeur au combat de Taillebourg & à la bataille de Saintes, mit en fuite le Roi Henri, & pardonna généreusement au Comte de la Marche, quoique la Comtesse eût voulu le faire empoisonner. Le Comte de Toulouse étonné des succès du Roi, lui fit des propositions de paix, qui fut conclue l'année suivante à Lorris en Gatinois. Deux ans après le Roi Saint Louis tomba malade à Pontoise, d'une grosse fiévre accompagnée d'une violente dyssenterie, & on jugea qu'il étoit en grand danger. La nouvelle s'en étant bientôt répandue, jetta les François dans une extrême affliction : car ce Prince, quoiqu'il n'eût pas encore trente ans, étoit déja regardé comme le pere du peuple & le défenseur de la Religion. Plusieurs Prélats & plusieurs Seigneurs accoururent à Pontoise : & après avoir attendu deux jours, voiant que la maladie du Roi

IV. Sa valeur à Taillebourg & à Saintes. Il tombe dangereusement malade.

augmentoit, ils envoierent à toutes les égliſes Cathédrales, afin que l'on fît pour lui des aumônes, des prieres & des proceſſions. Comme les médecins déſeſpéroient de ſa vie, le Roi & la Reine ſa mere prierent Eudes Abbé de Saint Denys, de tirer les corps des Saints Martyrs de leur caveau, & de les expoſer : car le Roi avoit une grande confiance en leur interceſſion. L'Abbé alla donc la veille de Noël faire orner l'égliſe comme aux fêtes les plus ſolemnelles ; & le peuple de Paris l'aiant appris, s'y rendit en foule. L'expoſition des corps Saints ſe fit le lendemain, en préſence des Evêques de Noyon & de Meaux. On mit les châſſes ſur l'autel ; enſuite on les porta en proceſſion dans l'égliſe & le cloître, marchant nuds pieds, en répandant beaucoup de larmes : & dès ce même jour le Roi commença à ſe mieux porter.

V. Il ſe croiſe pour la Terre-Sainte.

Il avoit été à l'extrémité ; & même une des Dames qui le gardoient, le croiant mort, lui voulut couvrir le viſage d'un drap : mais une autre Dame qui étoit de l'autre côté du lit, ne voulut point ſouffrir qu'on l'enſevelit, diſant qu'il étoit encore en vie : & dans ce moment la parole lui revint. On l'avoit crû mort juſques à Lyon. Le Pape Innocent IV qui y étoit alors, en fut ſenſiblement affligé. La connoiſſance étant revenue au Roi, il fit venir l'Evêque de Paris, & le pria de lui mettre ſur l'épaule la croix de pélerin pour le voiage d'outre-mer. Les deux Reines ſa mere & ſa femme, le prioient d'attendre qu'il fût entiérement rétabli, & qu'alors il feroit ce qu'il lui plairoit : mais il déclara qu'il ne prendroit aucune nourriture, qu'on ne lui eût donné la croix ; & l'Evêque de Paris n'oſant le refuſer, la lui attacha fondant en larmes, auſ-

si-bien que l'Evêque de Meaux & tous les autres qui étoient présens. Il remit à deux ans l'accompliſſement de ſon vœu ; mais auſſitôt qu'il fut guéri, il écrivit aux Chrétiens d'outre-mer pour les encourager, leur mandant qu'il étoit croiſé, & qu'ils défendiſſent vigoureuſement leurs villes & leurs forteresſes, juſqu'à ce qu'il allât à leurs ſecours.

VI. Il entreprend de réconcilier Innocent IV avec l'Empereur Frideric. Ses voiages à Cluni.

L'année ſuivante 1245, Saint Louis qui n'approuvoit pas la ſentence de dépoſition que le Pape venoit de prononcer contre Frideric dans un Concile tenu à Lyon, entreprit de les réconcilier ; & dans cette vue, il pria le Pape de venir à Cluni, ne voulant pas qu'il entrât plus avant en France. Innocent IV s'y rendit à la mi-Novembre, & le Roi quinze jours après. Le jour de S. André le Pape célébra la Meſſe au grand autel de la grande égliſe de Cluni, avec douze Cardinaux, les deux Patriarches Latins d'Antioche & de Conſtantinople, & pluſieurs Evêques. Saint Louis étoit accompagné de la Reine Blanche ſa mere, d'Iſabelle ſa ſœur, & des trois Princes ſes freres, Robert Comte d'artois, Alfonſe de Poitiers & Charles d'Anjou. Baudouin Empereur de Conſtantinople s'y trouva auſſi, de même que l'Infant d'Arragon & l'Infant de Caſtille, le Duc de Bourgogne, le Comte de Ponthieu, & pluſieurs autres Seigneurs. Ils logerent la plûpart dans l'enceinte du monaſtere, ſans que les moines en reçuſſent aucune incommodité, tant il contenoit de bâtimens. Les conférences entre le Pape & le Roi furent très-ſecretes, & tout ſe paſſa entre eux deux & la Reine Blanche : mais perſonne ne doutoit qu'ils ne traitaſſent de la paix entre le Pape & l'Empereur.

Car le Roi aiant réſolu d'aller à la Croiſade ; ſes troupes ſans cette paix ne pouvoient paſſer en ſûreté, ni par mer, ni par les terres de l'Empereur ; & quand le paſſage eût été libre, il ne convenoit pas d'aller faire la guerre dans la Terre-Sainte, laiſſant dans la Chrétienté une diviſion ſi dangereuſe.

Avant que le Pape retournât à Lyon, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permiſſion de lever une décime ſur tout l'Ordre pendant une année, pour ſe dédommager, tant des grands préſens qu'il lui avoit faits à ſon arrivée à Lyon, que de l'hoſpitalité qui lui avoit donnée pendant près d'un mois, le défraiant magnifiquement lui & toute ſa ſuite. Mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent de cette décime. Le Roi Saint Loüis revint à Paris vers la fête de Noël. Et comme les Princes avoient coutume aux grandes fêtes de donner à leurs officiers des habits que l'on appelloit les robes neuves; le Roi fit faire des chapes, qui étoient les manteaux de ce temps-là, d'un drap très-fin : mais il fit coudre pendant la nuit ſur les épaules, des croix d'une broderie délicate d'or & de ſoie, & ordonna que les Gentils-hommes revêtus de ces chapes, vinſſent à la Meſſe avec lui avant le jour. Quand le jour fut venu, chacun fut agréablement ſurpris de voir la croix ſur l'épaule de ſon voiſin ; & ils ne crurent pas devoir ſe défendre de la croiſade, où le Roi les avoit engagés par cet innocent artifice.

Quelques mois après, Saint Louis retourna à Cluni conférer avec le Pape, comme ils en étoient convenus. L'Empereur Fridéric, humilié par les conjurations formées contre lui en Allemagne & en Italie, donna pou-

voir au Saint Roi de traiter sa paix avec le Pape, comme médiateur, aux conditions qu'il lui marquoit. Saint Louis faisant valoir auprès du Pape la soumission & les promesses de l'Empereur, & le Pape Innocent IV ne voulant rien écouter : Ne faut-il pas, dit le Roi, tendre toujours les bras à celui qui nous demande miséricorde, comme nous l'ordonne l'Evangile? Recevez un Prince qui s'humilie, & imitez la bonté de celui dont vous êtes le vicaire sur la terre. Le Pape persista dans son refus, & le Roi se retira indigné de sa dureté. Il paroît néanmoins que ce fut dans cette entrevue, qu'Innocent IV accorda à Saint Louis pour les frais de son voiage dans la Terre-Sainte, la dixiéme partie de tous les revenus ecclésiastiques de son Roiaume ; & il obtint plusieurs décimes semblables pendant son regne.

IV.

VII. Son départ pour la Terre-Sainte. Modestie de ses habits.

On étoit fort affligé en France de voir le Roi déterminé à exécuter le vœu qu'il avoit fait d'aller dans la Terre-Sainte. La Reine Blanche sa mere & les Seigneurs François employoient les plus puissans motifs, pour l'engager à commuer un vœu, qu'il avoit fait dans un temps où il ne jouissoit pas d'une entiere liberté. Mais il persista à vouloir l'accomplir, & le jour du départ fut fixé au douziéme de Juin 1248. Ce jour-là il alla à Saint-Denys prendre l'Oriflamme, qui étoit la banniere de l'Abbaïe, la gibeciere & le bourdon, qui étoient les marques de pélerin : ensuite il prit congé de la communauté dans le chapitre. Il revint à Paris, où plusieurs processions de la ville l'accompagnerent jusqu'à l'Abbaïe Saint-Antoine ; & de-là il partit pour la Terre-Sainte, suivi du Légat du Pape, de deux

contre tous ses autres ennemis. Le Roi un peu appaisé repliqua : Sur cette promesse, je vous laisse donc le soin de mon Roiaume. En effet le Pape envoia exprès deux Nonces en Angleterre, pour défendre au Roi Henri III d'attaquer aucune des dépendances de la France. Avant que de quitter le Pape, le Roi lui fit sa confession après s'y être bien disposé, & aiant reçu l'absolution & sa bénédiction : il continua son voiage.

IX. Il arrive dans l'isle de Chypre.

Quand le Roi approcha d'Avignon, les François insulterent les habitans, les appellant Albigeois, traîtres & empoisonneurs. Ceux-ci surprirent dans des défilés quelques François, qu'ils tuerent après les avoir dépouillés. Quelques Seigneurs proposerent au Roi d'assiéger la ville, ou de leur permettre de le faire pour venger la mort de son pere qui y avoit été empoisonné. Le Roi répondit, qu'il n'alloit venger ni les injures de son pere ni les siennes, mais celle de Jesus-Christ, & passa outre. Le temps du passage presse, disoit-il : ne nous laissons pas tromper par le démon, qui y veut mettre des obstacles. Il arriva à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquiéme d'Août. La navigation fut heureuse ; il arriva suivant son dessein à l'Isle de Chypre le dix-septiéme de Septembre, & prit terre au port de Limesson.

Il y fut reçu par Henri de Lusignan Roi du païs, auquel le Pape Innocent avoit aussi donné le Roiaume de Jérusalem, le regardant comme vaquant par la condamnation de Fridéric & de Conrad son fils. S. Louis par le conseil de ses Barons & de ceux du Roiaume de Chypre, résolut de passer l'hyver dans cette Isle, ne pouvant arriver assez-tôt en Egypte,

parce que ſes vaiſſeaux & ſes galeres n'étoient pas encore arrivés. Il avoit réſolu de porter la guerre en Egypte, pour attaquer dans ſon propre païs le Sultan, qui étoit maître de la Terre Sainte, comme on avoit fait trente ans auparavant. Le Roi de Chypre avec preſque toute la Nobleſſe & les Prélats de ce Roiaume ſe croiſerent, & le terme du départ de toute l'armée fut fixé au printemps de l'année ſuivante. Le Roi pendant ſon ſéjour en Chypre termina pluſieurs différends entre les Seigneurs croiſés, qu'il étoit toujours difficile de contenir, étant indépendans les uns des autres & peu ſoumis à leur Souverain. L'Archevêque Latin de Nicoſie capitale de l'Iſle avoit un différend avec les Gentils-hommes du païs, pour lequel ils étoient preſque tous excommuniés. Le Légat ſe rendit médiateur entre les parties, les accommoda, & fit abſoudre les Gentils-hommes. L'Archevêque Grec étoit banni depuis longtemps, comme ſchiſmatique & déſobéiſſant à l'Archevêque Latin; mais il revint alors, & ſe ſoumit avec les autres Grecs qui avoient été excommuniés, & le Légat leur donna l'abſolution.

X. Son arrivée à Damiéte.

Saint Louis s'embarqua le treiziéme de Mai de l'an 1249 pour aller attaquer Damiette, & après avoir été retenu quelque temps par les vents contraires, il arriva devant cette ville le quatriéme de Juin. Dès qu'on l'eut apperçu, tous les Seigneurs ſe raſſemblerent auprès du Roi, qui commença à les encourager en ces termes: Mes amis, nous ſerons invincibles, ſi la charité nous rend inſéparables. Ce n'eſt pas ſans une Providence ſinguliere que nous nous trouvons ici. Abordons hardiment, quelque grande que ſoit la réſiſtance de nos ennemis.

Ne conſidérez point ici ma perſonne. Je ne ſuis qu'un homme, dont Dieu quand il lui plaira emportera la vie d'un ſouffle comme celle d'un autre. Tout événement nous eſt favorable. Si nous ſuccombons, nous ſommes Martyrs : Si nous ſommes vainqueurs, Dieu en ſera glorifié, & la réputation de la France & de toute la Chrétienté en déviendra plus éclatante. Il y auroit de l'extravagance à penſer que Dieu qui prévoit tout, m'eût envoié ici en vain. Il y a quelque grand deſſein : combattons pour lui & il triomphera pour nous, non pour notre gloire, mais pour la ſienne. Louis étoit alors dans ſa trente-cinquiéme année ; d'une taille ſi avantageuſe, qu'il paroiſſoit au-deſſus des autres depuis les épaules. Il avoit très-bonne mine, ſur-tout étant armé, & néanmoins le viſage doux & affable, les cheveux blonds, la barbe raſée, ſuivant l'uſage du temps.

La deſcente fut réſolue ; mais comme la mer n'eſt pas profonde en ce rivage, il fallut quitter les grands vaiſſeaux & entrer dans les galeres & les barques. Le Légat, avec ſa croix à découvert, étoit dans la même barque que le Roi, & cette barque étoit précédée de celle qui portoit l'Oriflamme. Comme on ne trouva pas encore aſſez d'eau pour arriver juſqu'à terre même dans ces bâtimens plâts, le Roi ſauta le premier dans la mer tout armé, & marcha dans l'eau juſqu'aux épaules, quoique le rivage fût bordé d'ennemis qui ne ceſſoient de tirer. L'Armée chrétienne, qui ſe jetta dans la mer après le Roi, les repouſſa & les obligea de ſe retirer. Ils abandonnerent même Damiette pendant la nuit ; & le lendemain les Chrétiens la trouverent vuide & en prirent poſſeſſion. Le Légat avec le Patriarche de Je-

XI. Il prend Damiette.

avoit donnée à l'héréſie des Albigeois.

V I.

XIII. S. Louis eſt pris par les Sarraſins.

Après que le Comte de Poitiers fut arrivé à Damiette, le Roi S. Louis en partit le vingtiéme de Novembre 1249 pour aller attaquer le Caire, & marcha contre l'armée des Muſulmans campée au lieu nommé la Maſſoure. Les François y vinrent ; mais ils ne purent en approcher à cauſe d'un canal tiré du Nil, qui ſéparoit les deux armées. Comme il n'étoit pas guéable, les François commencerent à faire une chauſſée pour le traverſer; mais les Muſulmans leur réſiſterent vigoureuſement, ruinant leurs travaux & brulant leurs machines. Enfin un Arabe aiant enſeigné un gué aux François, ils paſſerent le bras du Nil, entrerent dans le camp des ennemis, & en tuerent pluſieurs. Robert Comte d'Artois paſſa plus avant, contre l'ordre formel du Roi ſon frere, & voulut ſans délai attaquer la Maſſoure. Comme le Maître du Temple, plus expérimenté, s'efforçoit de le retenir, le jeune Prince lui dit en colere : Voilà l'eſprit ſéditieux & la trahiſon des Templiers & des Hoſpitaliers. On a bien raiſon de dire que tout l'Orient ſeroit conquis il y a long-temps, ſi ces prétendus Religieux ne nous en empêchoient par leurs artifices. Ils craignent de voir finir leur domination, ſi ce païs étoit ſoumis aux Chrétiens. Le Maître du Temple & celui de l'Hôpital, indignés de ces reproches, ſuivirent le Comte d'Artois & entrerent dans la Maſſoure, qu'ils trouverent ouverte. Mais les Muſulmans s'étant apperçus du petit nombre des François, revinrent ſur leurs pas & les enveloppperent dans cette place ; enſorte que la plûpart y périrent, entre autres le Comte d'Artois, avec

plusieurs Chevaliers des Ordres militaires.

Quelques jours après, le Sultan Moadan, qui venoit d'être connu par toute l'Egypte, arriva à la Massoure, & sa présence releva le courage des Musulmans. Au contraire, l'armée des Chrétiens dépérissoit de jour en jour, par les maladies que la disette des vivres & l'abstinence du Carême augmentoit encore. Ne pouvant donc plus subsister dans leur camp, ils prirent le chemin de Diamette. Comme ils étoient en marche, les Musulmans les attaquerent de toutes leurs forces, & les François malgré leur petit nombre, & la foiblesse à laquelle la maladie les avoit reduits, ne laisserent pas de faire une vigoureuse résistance. L'Evêque de Soissons alla se jetter au milieu des ennemis, qui le tuerent sur le champ. Le Roi Saint Louis malade comme les autres, étoit sans armes monté sur un petit cheval, & il ne lui restoit qu'un seul Chevalier, qui après l'avoir défendu long-temps, l'engagea à s'arrêter à une petite ville nommée Charmasac où on le trouva si mal, qu'on ne croioit pas qu'il put passer la journée. Les ennemis y étant entrés, il se rendit prisonnier avec les François qui s'y trouverent, & ensuite ses deux freres, Alfonse Comte de Poitiers & Charles Comte d'Anjou, & enfin tout ce qui restoit de l'armée. Le Légat se sauva par le Nil à Damiette, où il porta la nouvelle de cette défaite à la Reine.

XIV. Sa patience & sa piete dans sa captivité.

Le Roi Saint Louis qui étoit toujours malade, fut mené à la Massoure, & mis aux fers; mais les Arabes le guérirent promptement par une boisson propre à sa maladie. Il demeura un mois en prison, pendant lequel il ne cessa point de réciter tous les jours l'Office divin,

ſelon l'uſage de Paris, avec deux freres Prêcheurs. Ils diſoient aux heures convenables l'Office du jour & de plus celui de la Vierge, & la Meſſe entiere, mais ſans conſacrer; ce qu'ils faiſoient même en préſence des Muſulmans qui gardoient le Roi. Après qu'il eut été pris, ils lui avoient apporté comme en préſent ſon breviaire & ſon miſſel. Ils admirerent ſa patience à ſouffrir les incommodités de la priſon & leurs inſultes; ſon égalité d'ame, & ſa fermeté à refuſer ce qu'il ne croioit pas raiſonnable, & ils diſoient: Nous te regardions comme notre priſonnier & notre eſclave, & tu nous traites étant aux fers, comme ſi nous étions tes priſonniers.

Quelques jours après qu'il fut pris, le Sultan lui fit propoſer une tréve, demandant inſtamment avec des menaces & des paroles dures, qu'il lui fît rendre au plutôt Damiette, & qu'il le dédommageât des frais de la guerre, à compter du jour que les Chrétiens avoient pris cette ville. Le Roi ſachant que Damiette n'étoit point en état de ſe défendre y conſentit. Mais à l'égard des places que les Chrétiens poſſédoient encore en Paleſtine, & dont on lui demandoit auſſi la reſtitution, il déclara qu'elles ne dépendoient pas de lui; puiſque ces places appartenoient à divers Seigneurs, ou aux Chevaliers des Ordres militaires. Le Sultan le menaça de le mettre aux bernicles, tourment cruel, où un homme attaché entre deux piéces de bois avoit tous les os briſés. Il ſe contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace, qu'il étoit leur priſonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient. Aiant appris que pluſieurs Seigneurs priſonniers comme lui, traitoient de leur rançon;

& craignant que quelques-uns ne puſſent la donner aſſez forte, il défendit ces traités particuliers, & déclara qu'il vouloit paier pour tous comme en effet il l'exécuta.

XV. Traité pour ſa liberté.

Le Sultan voiant qu'il ne le pouvoit vaincre par menaces, envoia lui demander quelle ſomme d'argent il vouloit donner, outre la reſtitution de Damiette. Le Roi répondit, que ſi le Sultan vouloit fixer une rançon raiſonnable, il manderoit à la Reine de la paier. Le Sultan demanda cinq cens mille livres monnoie de France, qui vaudroient aujourd'hui quatre millions. Le Roi dit qu'il paieroit volontiers les cinq cens mille livres pour la rançon de ſes gens, & rendroit Damiette pour ſa perſonne, dont la liberté ne devoit pas être miſe à prix d'argent. Le Sultan aiant ſçu la réponſe du Roi, dit: Par ma loi, le François eſt franc & libéral, de n'avoir point marchandé ſur une ſi grande ſomme: allez lui dire que je lui donne ſur ſa rançon cent mille livres, & qu'il n'en paiera que quatre cens mille. Le Traité fut donc conclu à ces conditions: qu'il y auroit tréve pour dix ans entre les deux nations: que le Sultan mettroit en liberté le Roi Louis, & tous les Chrétiens qui avoient été pris depuis ſon arrivée en Egypte: que les Chrétiens garderoient toutes les terres qu'ils poſſédoient dans le Roiaume de Jéruſalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de ſon côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une ſomme pour ſon dédommagement. Il devoit auſſi mettre en liberté tous les Sarraſins pris en Egypte par les Chrétiens depuis ſon arrivée.

Ce Traité aiant été ainſi conclu & juré de

part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession ; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuerent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aïoubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingt-deux ans. Alors commença le régne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de Saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit : Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eut fait mourir, s'il eût vécu ? Le Roi ne répondit rien ; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajoûta : Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidéle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent : ils baisserent la tête & les yeux, & dirent au Roi, en le saluant : Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sureté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous serez bien-tôt délivré.

XVI. Il refuse de faire un serment qu'il ne croioit pas permis.

Mais y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats, proposerent cette formule de serment : qu'en cas qui ne tînt pas les conventions, il seroit réputé parjure, comme celui qui renonce à Dieu & à son Baptême, & qui par mépris crache sur la Croix & la foule aux pieds. Louis rejetta cette formule de serment ; & comme on lui dit que les Emirs lui feroient couper la tête & à ses gens, le saint Roi répondit : Ils feront ce qu'ils voudront ; mais j'aime mieux

mourir bon Chrétien, que d'encourir l'indignation de Dieu & de ſes Saints. Les Emirs étant enſuite entrés, un d'eux dit que c'étoit le Patriarche de Jéruſalem qui donnoit ce conſeil au Roi : que ſi on le vouloit croire, il feroit bien jurer le Roi en coupant la tête au Patriarche, & la faiſant voler ſur les genoux du Roi. Ce Prélat étoit Robert, auparavant Evêque de Nantes, & depuis dix ans Patriarche de Jéruſalem. Il étoit venu pour aider le Roi à faire le Traité, & c'étoit un vieillard de quatre-vingts ans. Les Emirs le prirent & le lierent devant le Roi à un poteau, les mains derriere le dos, ſi ſerrées qu'elles devinrent groſſe comme la tête, & que le ſang en ſortoit. Il crioit : Jurez, Sire, je me charge de ce péché, puiſque vous êtes diſpoſé à accomplir votre promeſſe. Je ne ſçai, ajoute Joinville, ſi le ſerment fut fait, mais enfin les Emirs furent contens.

Le Roi exécuta la convention : il rendit Damiette le jour marqué, & paia les deux cens mille livres du premier paiement. Comme il manquoit trente mille livres pour achever la ſomme, il la demanda à emprunter au Commandeur du Temple. qui d'abord la refuſa, ſous prétexte qui ne pouvoit diſpoſer des deniers de l'Ordre ſans violer ſon vœu. Mais Joinville pour ordre du Roi rompit à coups de coignée le coffre qu'on ne lui vouloit pas ouvrir, & on tira l'argent néceſſaire. Le Roi fut enſuite averti que les Muſulmans s'étoient trompés à leur déſavantage, d'une ſomme de dix mille livres ; il s'en fâcha ſérieuſement & les fit paier avant que de partir. Il quitta ainſi l'Egypte avec ſes deux freres Alfonſe & Charles, & pluſieurs autres Seigneurs & Cheva-

liers, laiſſant des Commiſſaires pourretirer le reſte des priſonniers & paier les autres deux cens mille livres.

VII.

Le Roi arriva au port d'Acre, où il fut reçu avec de grandes réjouiſſances par les habitans de la ville, & les proceſſions vinrent au-devant de lui juſqu'à la mer. De-là il envoia encore des Ambaſſadeurs & des vaiſſeaux en Egypte, pour ramener les priſonniers, les machines, les armes, les tentes, les chevaux, & tout ce qu'ils y avoient laiſſé. Les Emirs retinrent long-temps au Caire ces Ambaſſadeurs, leur donnant de belles eſpérances : mais de plus de douze mille priſonniers, ils n'en rendirent que quatre cens, & rien de tous les meubles. Dès leur entrée à Damiette, ils avoient égorgé tous les malades & brûlé toutes les machines. Ils choiſirent entre les priſonniers les jeunes gens les mieux faits, & leur mettant ſur le coû le tranchand de leurs épées il s'efforçoient de leur faire profeſſer la religion de Mahomet : pluſieurs apoſtaſiérent, les autres ſouffrirent le martyre. S. Louis avoit réſolu de revenir en France, ſuppoſant que les priſonniers ſeroient délivrés ; mais la mauvaiſe foi des Emirs lui fit changer de réſolution. Ils lui renvoioient de temps en temps quelque priſonniers, mais il en délivra un grand nombre de ſon argent ; tantôt ſix cens, tantôt ſept cens à la fois : enfin il retira tous ceux qui avoient été faits captifs en Egypte depuis vingt ans. Il fit réparer & fortifier à ſes dépens les places que les Chrétiens tenoient dans le païs, entre autres Céſarée, Acre, Joppé & Sidon.

XVII. Mauvaiſe foi des Sarraſins. Ils font pluſieurs Martyrs.

VIII. Piété de S. Louis.

La veille de l'Annonciation 24. Mars

1251, le Roi alla à Nazareth. De ſi loin qu'il apperçut ce ſaint Lieu, il deſcendit de cheval & le mit à genoux ; enſuite il fit à pied le reſte du chemin, quoiqu'il fut très-fatigué & qu'il eût ce jour là jeuné au pain & à l'eau. Il y fit chanter ſolemnellement Vêpres, Matines & la Meſſe. Le Légat Eudes de Château-Roux la célébra, & fit un ſermon édifiant. Le Roi avoit toujours des ornemens précieux de diverſes couleurs ſelon les ſolemnités, & en prenoit un ſoin particulier. De Nazareth il alla à Céſarée, où il demeura le reſte de l'année 1251, & une partie de la ſuivante, occupé principalement à la faire fortifier.

XIX. Plaintes en France contre le Pape.

De Céſarée Saint Louis écrivit à la Reine Blanche ſa mere, à ſes freres qu'il avoit renvoiés en France, & à tous ſes ſujets, leur demandant un prompt ſecours d'hommes, de vivres & d'argent. La Reine aiant reçu la lettre, aſſembla tous les Nobles du Roiaume pour les conſulter ſur cela. Ils ſe plaignirent hautement de la conduite du Pape Innocent IV, qui faiſoit prêcher en France une Croiſade contre Conrad fils de l'Empereur Fridéric, avec une indulgence plus grande que celle de la Terre-Sainte ; car elle devoit s'étendre au pere & à la mere du Croiſé. Les François diſoient donc à cette occaſion : Le Pape fait prêcher une nouvelle Croiſade contre des Chrétiens, pour étendre ſa domination ; & oublie le Roi notre Maître, qui ſouffre tant pour la Religion. La Reine Blanche touchée de cette remontrance, ordonna la ſaiſie des terres de tous ces nouveaux Croiſés, en diſant : Que le Pape entretienne ceux qui vont à ſon ſervice, & qu'ils partent pour ne plus revenir. Les Seigneurs en uſerent de même à l'égard des Croiſés de leurs

leurs terres ; ce qui fit tomber cette Croisade. Ils firent aussi de fortes réprimandes aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs qui l'avoient prêchée. Nous vous bâtissons, disoient-ils, des maisons & des Eglises ; nous vous nourrissons & nous vous entretenons. Quel bien vous fait le Pape, dont vous prenez si fort les intérêts ? Il ne vous fait que les receveurs de ses impôts, & vous rend odieux à vos bienfaiteurs. Ces Religieux s'excusoient sur l'obéissance qu'ils lui avoient promise.

VIII.

XX. Comment S. Louis reçoit la nouvelle de la mort de la Reine Blanche sa mere.

Saint Louis alla de Césarée à Jaffe, où il demeura quelque temps pour la fortifier. Il avoit un extrême désir d'aller à Jérusalem, mais les Seigneurs du païs le détournerent de ce pélerinage, en lui disant : Vous êtes le plus grand Roi des Chrétiens : si vous faites votre pélerinage à Jérusalem sans la délivrer, tous les autres Rois qui feront le même voiage, se croiront dispensés de leur vœu, en se contentant à votre exemple d'un simple voiage de dévotion. Ce fut à Jaffe que Saint Louis apprit la mort de la Reine Blanche sa mere, arrivée le premier de Décembre 1252. Etant tombée malade à Melun, elle se fit porter à Paris, où elle manda l'Abbesse de Maubuisson, monastere de l'Ordre de Cîteaux qu'elle avoit fondé près de Pontoise : la Reine reçut l'habit & fit profession entre ses mains. Après sa mort on la revêtit des habits roiaux par-dessus celui de Religieuse, & on lui mit la couronne sur la tête par-dessus son voile : on la porta ainsi à Maubuisson, où elle avoit choisi sa sépulture, & elle fut extrêmement regretée de toute la France. La nouvelle en étant venue en Palestine, le Légat Eudes de Château-

roux qui la reçut le premier, prit avec lui Gilles Archevêque de Tyr, Garde du Sceau du Roi, & Géoffroi de Beaulieu ſon Confeſſeur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Le Légat dit au Roi qu'il vouloit lui parler en ſecret dans ſa chambre en préſence des deux autres, & le Roi comprit à ſon viſage ſérieux qu'il lui apportoit quelque triſte nouvelle.

Il les fit paſſer de ſa chambre dans ſa Chapelle, où il s'aſſit devant l'autel & eux avec lui. Alors le Légat repréſenta au Roi les graces que Dieu lui avoit faites depuis ſon enfance, entre autres de lui avoir donné une mere qui l'avoit élevé ſi chrétiennement, & qui avoit gouverné ſon Roiaume avec tant de ſageſſe. Enfin il ajouta qu'elle étoit morte, ne pouvant plus retenir ſes ſanglots & ſes pleurs. Alors le Roi jetta un grand cri; & fondant en larmes, il ſe mit à genoux devant l'autel, & joignant les mains, il dit avec de grands ſentimens de piété: Je vous rends graces, Seigneur, de m'avoir prêté une ſi bonne mere: vous l'avez retirée quand il vous a plû. Il eſt vrai que je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritoit bien: mais puiſque c'eſt votre bon plaiſir, que votre nom ſoit béni à jamais. Enſuite le Légat aiant fait une courte priere pour la Reine, le Roi dit qu'il vouloit demeurer ſeul dans ſa Chapelle, & retint ſeulement ſon Confeſſeur, qui lui repréſenta modeſtement qu'il avoit aſſez donné à la nature, & qu'il étoit temps d'écouter la raiſon éclairée par la Foi. Auſſi-tôt le Roi ſe leva & paſſa dans ſon oratoire, où il avoit coutume de dire ſes heures: là il récita avec ſon Confeſſeur, tout l'office des Morts, c'eſt-à-dire, les Vêpres & les Vigiles à neuf leçons; & le

Confesseur admira que malgré la douleur dont il étoit pénétré, il ne fit pas la moindre faute en récitant un si long Office. Il fit dire pour la Reine sa mere un grand nombre de Messes, ordonna des prieres dans les monasteres ; & il entendoit tous les jours une Messe particuliere à son intention. Il garda la chambre deux jours, sans parler à personne. Outre les prieres qu'il fit faire en Palestine pour sa mere, il envoia en France la charge d'un cheval de pierreries pour distribuer aux Eglises, demandant des prieres pour elle & pour lui.

XXI. Horrible abus aboli en France.

Six mois avant la mort de cette Princesse, le Pape Innocent IV écrivit aux Evêques, aux Abbés & à tous les ecclésiastiques du Roiaume, pour abolir une coutume ancienne mais barbare, d'obliger les ecclésiastiques de prouver par le duel, le droit qu'ils avoient sur les serfs des Eglises, quand ces serfs vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Le Pape défendit d'en user ainsi à l'avenir. Il confirma aussi l'excommunication que le Légat Eudes de Châteauroux avoit prononcée contre les Chrétiens qui faisoient battre monnoie à Acre & à Tripoli, & y faisoient graver le nom de Mahomet & l'année depuis l'Hegire. C'est une abomination, disoit le Pape, de perpétuer la mémoire d'un nom si odieux. Néanmoins depuis près de mille ans, les Chrétiens Orientaux comptoient les années depuis le régne de Dioclétien ; & dans les livres des Machabées, les années sont comptées depuis la conquête d'Alexandre. Car enfin les légendes des monnoies doivent être entendues des peuples avec lesquels on commerce.

XXII. Charité avec

S. Louis aiant achevé les fortifications de

laquelle S. Louis fait enterrer les morts.

Jaffe, réſolut de fortifier auſſi Saïette, c'eſt-à-dire Sidon. En y arrivant, il apprit que les corps d'environ trois mille Chrétiens, tués par les Sarraſins depuis trois ou quatre jours, étoient demeurés dans la plaine ſans ſépulture. Il y alla avant que de manger, & fit bénir par le Légat Eudes de Châteauroux un cimetiere ſur le lieu, & y fit porter ces corps, travaillant lui-même de ſes mains à les mettre dans des ſacs, ſans être rebuté par l'horrible infection qui en ſortoit. Le Roi continua ce travail pendant cinq jours, ſans témoigner la moindre répugnance. Le matin après la Meſſe il alloit ſur les lieux, & diſoit à ſes Chevaliers: Venez, enterrons les Martyrs de Jeſus-Chriſt, qui ont plus ſouffert que nous pour lui. Il leur fit faire des funérailles ſolemnelles.

XXIII. Il se diſpoſe à retourner en France.

Il demeura le reſte de l'année occupé à fortifier Sidon, & cependant il lui vint de France divers avis, que depuis la mort de la Reine ſa mere, le Roiaume étoit en grand danger: c'eſt ce qui le fit penſer ſérieuſement à ſon retour. Il appella le Légat qui étoit avec lui, & après l'avoir engagé à ordonner des prieres pour connoître la volonté de Dieu, il réſolut de faire les préparatifs de ſon voiage. La réſolution étant priſe, le Légat pria un jour le Sire de Joinville de venir avec lui à ſon logis; & l'ayant fait entrer dans ſa garde-robe, il lui prit les mains, & lui dit en verſant des larmes: Je rends graces à Dieu de ce qu'il vous a délivré de tant de périls: mais en même temps je ſuis pénétré de douleur d'être obligé de quitter votre bonne & ſainte compagnie, pour retourner à la Cour de Rome avec des gens qui ne vous reſſemblent pas. Le deſſein du départ du Roi étant devenu public, le Patriarche de Jéruſalem & les Barons du païs vinrent le

remercier de tous les biens qu'il avoit faits à la Terre-Sainte.

XXIV. Son zéle pour la converſion des infideles.

Ce S. Roi eut la conſolation d'avoir procuré pendant ſon ſéjour dans la Paleſtine, la converſion de pluſieurs Sarraſins. Ils étoient touchés de ſa merveilleuſe patience dans l'adverſité, & de ſa conſtance à exécuter ſes réſolutions. Ils voioient la fermeté de ſa Foi, & l'amour qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qui lui avoit fait quitter les délices de ſon Roiaume, pour s'expoſer à tant de périls. Ils s'adreſſoient donc à lui, & il les recevoit à bras ouverts, & les faiſoit inſtruire avec ſoin par les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs, qui leur montroient le foible de la Religion de Mahomet, & la vérité du Chriſtianiſme. Ils recevoient le Baptême, & le Roi leur donnoit de quoi ſubſiſter; il en emmena pluſieurs en France avec leurs femmes & leurs enfans : il en envoia quelques-uns devant, & leur aſſigna à tous des penſions pendant leur vie. Il fit auſſi acheter pluſieurs eſclaves tant Mahométans que Paiens, & en prit le même ſoin. De-là viennent apparemment tant de familles qui portent le nom de Sarraſin.

I X.

XXV. Son retour en France. Comment il ſanctifie ſon voiage.

Louis partit enfin du port d'Acre le vendredi 24 d'Avril 1254 chargé des bénédictions de tout le Peuple, de la Nobleſſe & des Prélats, qui le conduiſirent juſqu'à ſon vaiſſeau. Il laiſſa le Légat avec un ſecours conſidérable d'argent & de troupes, & obtint de lui la permiſſion d'avoir dans ſon vaiſſeau le ſaint Sacrement, pour donner la communion tant aux malades, qu'à lui & aux ſiens quand on le jugeroit à propos. Le Roi fit mettre le ſaint Sacrement dans le lieu le plus convenable,

où il fit dreſſer une riche tente d'étoffe d'or & de ſoie avec un autel, devant lequel il entendoit tous les jours l'Office divin célébré ſolemnellement, c'eſt-à-dire, toutes les heures, & la Meſſe, excepté le canon : mais quoiqu'on ne conſacrât pas, le Prêtre & ſes Miniſtres ne laiſſoient pas d'être vêtus d'ornemens ſelon l'Office du jour.

Saint Louis s'étant embarqué pour ſon retour, demeura ſur mer deux mois & demi, pendant leſquels il donna de nouvelles marques de ſa piété & de ſa charité pour le prochain. Il ordonna que dans le vaiſſeau on prêchât la parole de Dieu trois fois la ſemaine ; & quand la mer étoit calme, il vouloit qu'il y eût une inſtruction particuliere pour les matelots, ſur les principaux articles de la Foi & ſur les plus importantes maximes de la morale chrétienne. Il voulut auſſi qu'ils ſe confeſſaſſent tous à des Prêtres choiſis avec ſoin, & qui lui paroiſſoient les plus capables de toucher & d'éclairer ces gens groſſiers. Ce Saint Roi leur fit lui-même ſur ce ſujet une exhortation tendre, leur repréſentant entre autres choſes, le danger de mort auquel ils étoient continuellement expoſés. Si, ajoutoit-il, pendant qu'un de vous ſe confeſſe, le vaiſſeau a beſoin de ſon ſervice, je veux bien moi-même y mettre la main, ſoit pour tirer un cable, ſoit pour quelqu'autre manœuvre. Saint Louis avoit encore grand ſoin des malades, & leur procuroit les ſecours corporels & ſpirituels qui dépendoient de lui.

XXVI. Son arrivée en Provence.

Enfin Saint Louis arriva en Provence avec toute ſa flotte, & deſcendit au port d'Hieres le onziéme de Juillet 1254. Il y entendit parler d'un Frere Mineur nommé Hugues, qui prê-

choit dans le pais avec tant de réputation, qu'une foule de peuple le suivoit à pied. Le Roi le fit prêcher devant lui ; & son premier Sermon fut contre les religieux qu'il voioit en grand nombre à la suite du Roi. Il disoit qu'ils étoient hors de la voie du salut, parce qu'un religieux ne peut conserver l'innocence hors de son cloître, de même qu'un poisson ne sauroit vivre hors de l'eau. La bonne chere qu'ils font à la Cour, ajoutoit-il, est une tentation continuelle contre l'austérité de leur profession. Il s'adressa ensuite au Roi & l'instruisit de ses devoirs. Saint Louis fit plusieurs fois prier ce bon Religieux de demeurer avec lui tandis qu'il séjourneroit en Provence, mais il n'y fut qu'un jour & se retira. Il mourut depuis à Marseille en odeur de Sainteté.

XXVII. Son arrivée à Paris.

D'Hieres le Roi vint à Aix en Provence, pour aller à la Sainte Beaume, où l'on croioit avoir le corps de Sainte Magdelaine, & où l'on disoit même qu'elle avoit vécu long-temps dans la solitude. C'est ce que dit le Sire de Joinville qui accompagnoit Saint Louis dans ce voiage : & c'est le premier témoignage que l'on trouve pour cette opinion, que Ste. Magdeleine soit en Provence. Le Roi revint par le Languedoc & l'Auvergne, & étant arrivé à Paris, il alla à Saint Denys le Dimanche treiziéme de Septembre, & y offrit des étoffes de soie en actions de grace. Mais il demeura Croisé, pour montrer qu'il ne croioit pas avoir accompli son vœu, & qu'il en avoit seulement suspendu l'exécution pour un temps.

X.

XXVIII. S. Louis, fait de nou-

Saint Louis depuis son retour en France, remplit tous ses devoirs avec une nouvelle ferveur, & fit paroître dans toutes ses actions,

veaux progrès dans la piété

Son zéle pour répandre la lumiere dans son Roiaume.

une piété encore plus éminente que celle que l'on avoit admirée en lui auparavant, enſorte que la conduite de ce grand Roi étoit une preuve ſenſible, que les plus parfaits peuvent faire toujours de nouveaux progrès dans la vertu. Il devint plus humble & plus modeſte en tout ce qui regardoit ſa perſonne; il rendit plus exactement la juſtice à ſes ſujets, & fut plus charitable envers tous les affligés. Dans ſon voiage d'outre-mer, il avoit ouï dire qu'un grand Sultan faiſoit rechercher avec ſoin tous les livres qui pourroient être néceſſaires aux Philoſophes Muſulmans, les faiſoit écrire à ſes dépens & ſerrer dans ſa Bibliothéque, afin que tous les hommes de Lettres puſſent en prendre communication quand ils en auroient beſoin. Le Saint Roi fut touché de voir que les infidéles avoient plus de zéle pour leurs erreurs, que les Chrétiens pour la vraie Religion. Il réſolut donc à ſon retour en France, de faire tranſcrire à ſes dépens tous les livres Eccléſiaſtiques authentiques & utiles, qu'il pourroit trouver dans les Bibliothéques de diverſes Abbaïes, afin que lui tout le premier, les gens de Lettres, & les Religieux qui avoient accès auprès de lui, y puſſent étudier, tant pour leur utilité propre que pour l'édification du prochain.

Il exécuta fidélement cette réſolution, & fit bâtir exprès un lieu commode & ſur un tréſor de ſa chapelle à Paris, où il amaſſa avec ſoin pluſieurs exemplaires de S. Auguſtin, de Saint Ambroiſe, de S. Jérome, de S. Grégoire & des autres Docteurs Catholiques, dans leſquels il étudioit volontiers quand il en avoit le loiſir, & qu'il prêtoit facilement aux autres pour s'en ſervir. Il aimoit mieux faire écrire

les livres de nouveau, que de les acheter tout écrits; parce que, disoit-il, c'est le moien d'en augmenter le nombre. Des livres qu'il avoit ainsi amassés dans sa Bibliothéque à Paris il en laissa par son testament une partie aux freres Mineurs, une autre aux freres Prêcheurs, & le reste aux moines de Roiaumont. Quand il étudioit en présence de ceux qui n'entendoient point les livres qu'il lisoit, il les leur expliquoit, les traduisant de latin en François avec beaucoup d'exactitude & de justesse. Il lisoit plus volontiers les Ouvrages des Saints Peres, que ceux des nouveaux Docteurs.

XXIX. Son affection pour les Religieux.

Saint Louis avoit une affection singuliere pour les deux Ordres mendians des freres Prêcheurs & des freres Mineurs, & disoit que s'il pouvoit se partager en deux, il donneroit une partie de sa personne à chacun de ces deux Ordres. Il avoit résolu, quand son fils ainé seroit en âge, de lui céder la Couronne, & d'embrasser l'un de ces deux Instituts, après avoir obtenu le consentement de la Reine son épouse. Il lui decouvrit sécrétement sa pensée, lui faisant promettre de n'en parler à personne : mais elle ne voulut y consentir en aucune maniere, & lui allégua des raisons très-solides pour l'en détourner. Il demeura donc dans le monde; mais il travailla de plus en plus à s'en détacher, & à faire sans cesse de nouveaux progrès dans l'humilité & la crainte de Dieu. Il exhortoit toujours ses enfans à mépriser le monde, & il auroit désiré qu'ils se fussent consacrés à Dieu dans la retraite; mais Dieu en disposa autrement, & ils furent tous mariés.

XXX. Son amour pour la paix.

L'an 1258, la paix entre la France & l'An-

gleterre fut conclue à Paris. Par ce Traité le Roi Henri III renonça à ſes prétentions ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou & la Touraine. Saint Louis de ſon côté lui laiſſa tout le Duché d'Aquitaine, à condition que le Roi d'Angleterre lui en feroit hommage. Le conſeil de S. Louis s'oppoſoit fortement au traité, & lui diſoit : Sire, nous ſommes très-étonnés que vous vouliez laiſſer au Roi d'Angleterre une ſi grande partie de votre Roiaume, que vous & vos prédéceſſeurs avez acquiſe ſur lui par ſa faute, & dont il ne vous ſaura point de gré. Le Saint Roi répondit : Je ſais bien que le Roi d'Angleterre & ſon prédéceſſeur ont juſtement perdu les terres que je tiens, & que je ne ſuis point obligé à cette reſtitution. Je ne la fais que pour le bien de la paix, & pour entretenir l'amitié & l'union entre nous & nos enfans qui ſont couſins-germains : enfin je rendrai ce Prince mon vaſſal, & il me rendra hommage ; ce qu'il n'a jamais fait. S. Louis avoit la conſcience très-délicate ſur l'article du bien d'autrui. Il recherchoit avec ſoin ce qui pouvoit avoir été uſurpé par ſes prédéceſſeurs, & il avoit établi pour cet effet des Commiſſaires dans les Provinces.

XXXI. Il tranſige avec le Roi d'Arragon ſur leurs prétentions réciproques. Mariage de ſon fils aîné

Il y avoit auſſi entre la France & l'Arragon d'anciennes conteſtations que S. Louis termina cette même année 1258. La Catalogne étoit originairement un fief de la couronne de France & les Rois d'Arragon avoient acquis des droits ſur pluſieurs terres en-deçà des Pyrénées. Pour finir ces conteſtations, les deux Rois prirent des arbitres : S. Louis choiſit Hebert Doien de Baïeux ; Jacques Roi d'Arragon choiſit Guillaume de Montagrin Sacriſtin de Girone. Le Traité fut conclu trois ans après.

En général S. Louis ſe donnoit beaucoup de peine pour procurer la paix, particuliérement entre ſes ſujets & les grands Seigneurs de ſon Roïaume : les étrangers mêmes le prenoient pour arbitre, tant ſa ſageſſe & ſa juſtice étoient univerſellement reconnues. En même-temps que les deux Rois tranſigerent ſur leurs prétentions réciproques, on traita du mariage de Philippe fils ainé de S. Louis, avec Iſabelle fille du Roi d'Arragon, & il fut célébré à Clermont en Auvergne l'an 1262.

XXXII. Saint Louis rejette une demande injuſte du Clergé.

L'année ſuivante le Pape Urbain IV écrivit à S. Louis une lettre pleine de lamentations, au ſujet de la deſtruction de pluſieurs ſaints lieux, que la mauvaiſe conduite des Templiers & des Hoſpitaliers avoit attirée, en refuſant de rendre au Sultan d'Egypte quelques eſclaves, comme ils en étoient convenus. Le Pape conclut ſa lettre, en exhortant S. Louis à envoier un prompt ſecours à la Terre-Sainte, & pour cet effet il envoia en France un Légat. Il y eut à ce ſujet une aſſemblée du Clergé où l'on ordonna ce qui ſuit. Le Légat remettra au Roi les lettres dont il eſt porteur, & qu'il a fait lire, touchant la levée du centiéme des revenus Eccléſiaſtiques pour le ſecours de la Terre-Sainte. Les Prélats accordent ce centiéme, non en vertu de la lettre du Pape, mais volontairement & de leur bon gré. On peut rapporter à cette aſſemblée du Clergé une remontrance que tous les Prélats firent à Saint Louis. l'Evêque d'Auxerre portant la parole, dit au Roi : Sire, tous ces Prélats me chargent de vous dire que vous laiſſez perdre la Religion. Le Roi effraié d'une telle propoſition, fit le ſigne de la croix, & dit : Evêque, dites-moi comment cela ſe fait. Sire, reprit

l'Evêque, c'eſt qu'on mépriſe les excommunications. Nous vous prions tout d'une voix pour l'amour de Dieu, & parce que c'eſt votre devoir, de commander à tous vos Officiers de Juſtice de contraindre par ſaiſies de ſes biens celui qui aura été excommunié, à ſe faire abſoudre. Le Roi répondit, que très-volontiers il donneroit cet ordre à l'égard de ceux que les Juges trouveroient avoir fait tort à l'Egliſe où à leur prochain. Mais, reprit l'Evêque, il ne leur appartient pas de connoître de nos affaires. Le Roi répliqua, qu'il ne le feroit que de la maniere qu'il venoit de leur dire. Car, ajouta-t-il; il ſeroit contre la raiſon que je contraigniſſe à ſe faire abſoudre, ceux à qui les Eccléſiaſtiques eux-mêmes feroient tort. Je m'expoſerois à offenſer Dieu & mes ſujets. Les Prélats n'eurent rien à répliquer à cette réponſe du Roi. C'eſt ainſi que ce Saint Roi prénoit la défenſe de ſes ſujets contre les excommunications injuſtes, étant perſuadé que la Puiſſance temporelle a droit de s'oppoſer à l'abus que les Paſteurs peuvent faire de la Puiſſance ſpiriruelle.

XI.

XXXIII. Il pacifie l'Angleterre.

Urbain IV. écrivit la même année 1263 à Saint Louis, afin de l'engager à emploier ſa médiation pour appaiſer la guerre civile qui affligeoit l'Angleterre. S. Louis s'y emploia ſi efficacement, que le Roi Henri de ſon côté & les Seigneurs du leur, le choiſirent pour arbitre. Le compromis portoit, que le Roi Louis prononceroit la ſentence cinq mois après; mais il n'attendit pas ce terme. Il fit venir les parties à Amiens, où le Roi Henri ſe rendit en perſonne avec pluſieurs Seigneurs. Saint Louis écouta & examina avec ſoin ce qui

fut propoſé de part & d'autre, principalement touchant un réglement fait à Oxford cinq ans auparavant. Il trouva qu'on y avoit beaucoup dérogé au droit & à la dignité Roiale, & que cette convention avoit eu de fâcheuſes ſuites, & pouvoit en avoir encore de plus funeſtes à l'avenir. Aiant donc pris conſeil des perſonnes les plus éclairées & les plus équitables, il rendit ſa ſentence arbitrale, par laquelle il caſſa le réglement d'Oxford : déclarant le Roi & les Barons d'Angleterre quittes & déchargés de tout ce qu'ils avoient promis par cet acte, & ordonnant que toutes choſes ſeroient rétablies en l'état où elles étoient auparavant. Cette ſentence fut prononcée le vingt-troiſiéme de Janvier 1264 ; & l'on voit ici un illuſtre exemple de la haute réputation de juſtice & de ſageſſe que le Saint Roi avoit chez les étrangers.

XXXIV. Avec quel ſoin & quelle bonté il rend la juſtice à ſes ſujets.

Il avoit grand ſoin de faire adminiſtrer la juſtice à ſon peuple ; & outre les Juriſdictions ordinaires, il faiſoit tenir près de lui celle que l'on appelloit les Plais de la porte, d'où ſont venues les Requêtes du Palais. C'étoit trois ou quatre Seigneurs qui faiſoient cette fonction par ſon ordre, & ils lui en rendoient compte enſuite. Souvent en été après avoir entendu la Meſſe, il alloit ſe promener au bois de Vincennes, s'aſſeioit au pied d'un chêne, & faiſoit aſſeoir ces ſeigneurs auprès de lui : alors tous ceux qui avoient affaire à lui, venoient lui parler, ſans que perſonne les en empêchât. Le Roi demandoit tout haut, ſi quelqu'un avoit partie, & appelloit quelques Seigneurs pour les expédier : mais s'il trouvoit quelque choſe à redire aux plaidoiers des Avocats, lui-même les reprenoit avec bonté. Il tenoit quel-

toit croisé; lui écrivit pour l'en féliciter; & en même-temps il donna la Légation pour la Croisade à Simon de Brie, Cardinal de Sainte Cécile, & le chargea de lever la décime qu'il avoit accordée au Roi pour trois ans sur tous les revenus ecclésiastiques. Le Clergé de France s'opposa fortement à cette décime, & se plaignit hautement des diverses exactions par lesquelles l'Eglise Gallicane étoit réduite en servitude. Il attribuoit la perte de Jérusalem à la malédiction attachée aux décimes, & le schisme des Grecs aux exactions de la Cour de Rome: enfin il trouvoit mauvais qu'on employât avec tant de rigueur les censures ecclésiastiques pour faire paier ce nouveau tribut. Les députés ajoûterent de vive voix, que le Clergé de France aimoit mieux souffrir les excommunications, que d'obéir à cet ordre du Pape: étant fermement persuadé que les exactions ne cesseroient que quand on cesseroit de s'y soumettre. Le Pape répondit par une lettre, où il dit: C'est une grande témérité d'attribuer à la levée des décimes, les mauvais succès des armes chrétiennes contre les infidéles, puisque Dieu permet souvent en cette vie que les justes souffrent des afflictions, seulement pour exercer leur vertu, sans qu'ils les aient méritées. (Le Pape Clément IV n'avoit pas puisé cette doctrine dans les Ouvrages de S. Augustin.) Quant au schisme des Grecs, le Pape l'attribue à Photius, qui en est effectivement regardé comme le premier auteur, & qui vivoit dans un temps où on ne se plaignoit pas encore des exactions de la Cour de Rome. Mais vers le milieu du douziéme siécle, Nechirés Archevêque de Nicomédie alléguoit pour une des causes du schisme, la hauteur & l'es-

prit de domination des Romains, & Germain Patriarche de Conſtantinople dans ſa lettre au Pape Grégoire IX dit expreſſément: Pluſieurs perſonnes puiſſantes vous obéiroient, s'ils ne craignoient les exactions & les redevances qui ne vous ſont point dûes. Le Pape Clément continue : Vous ne devez pas croire que nous menquions de moiens pour punir la déſobéiſſance de ceux qui mépriſent inſolemment les cenſures : nous pouvons les priver de leurs bénéfices ; & les rendre incapables d'en avoir d'autres, les dépoſer, les dégrader, & faire exécuter nos ordres en implorant le bras ſéculier. Mais vous devriez mourir de honte, de retarder par votre oppoſition le ſecours de la Terre-Sainte dans l'extrémité où elle eſt réduite, tandis que votre Roi & tant de Seigneurs François s'y préparent ſi généreuſement : vous qui auriez dû les prévenir & leur montrer l'exemple. Il conclut en leur ordonnant de paier la décime, ſans avoir aucun égard à leurs oppoſitions.

XIII.

XXXVII. Exercices de piété de Saint Louis

Cependant le Roi S. Louis alla à l'Abbaïe de Vezelai au Diocèſe d'Autun, où il aſſiſta à la tranſlation des Reliques de Ste. Marie Magdeleine, que l'on croioit y avoir depuis pluſieurs ſiécles: ce qui prouve qu'il n'étoit pas perſuadé qu'elles fuſſent à la Sainte Baume en Provence, quoiqu'il y eût été treize ans auparavant. Au voiage de Vezelai, il fut accompagné par le Légat Simon de Brie : ils aſſiſterent enſemble à la tranſlation des Reliques, qui furent miſes dans une châſſe d'argent ; ils retinrent l'un & l'autre quelques parties de ces Reliques, & donnerent des atteſtations authentiques de cette tranſlation. Le Saint Roi ſe préparoit à ſon

voiage en continuant ſes exercices ordinaires de piété, que nous croions devoir rapporter ici, ſuivant le récit de ſon confeſſeur Geoffroi de Beaulieu, & de ſon chapelain Guillaume de Chartres, tous deux de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il entendoit tous les jours tout l'Office canonial, même les heures de la Vierge avec le chant; & lorſqu'il étoit en voiage à cheval, il ſe contentoit de le réciter avec ſon chapelain. Il diſoit auſſi tous les jours l'Office des morts à neuf leçons, même aux fêtes les plus ſolemnelles. Il ne manquoit guéres à entendre deux Meſſes chaque jour, & ſouvent il aſſiſtoit à trois ou quatre. Il aimoit à entendre des ſermons, & quand ils lui plaiſoient, il les retenoit & ſavoit bien les répéter aux autres. Aiant appris que quelques Seigneurs murmuroient de ce qu'il entendoit tant de meſſes & de ſermons, il dit ces paroles remarquables: Si je paſſois deux fois autant de temps au jeu ou à la chaſſe, perſonne n'en parleroit.

Pendant quelque temps il ſe leva à minuit, pour aſſiſter aux matines que l'on chantoit dans ſa chapelle, & avoit enſuite le loiſir de prier en repos devant ſon lit. Car, diſoit-il, ſi Dieu daigne me donner alors quelques bonnes penſées, je ne crains point d'être interrompu. Il demeuroit ainſi en prieres autant de temps que les matines avoient duré dans l'Egliſe. Mais comme les affaires l'obligeoient de ſe lever aſſez matin, & que les veilles pouvoient l'affoiblir beaucoup, il ſe rendit aux conſeils & aux prieres des perſonnes ſages, & remit les matines & ſes autres prieres de la nuit au matin. Pendant que l'on chantoit l'Office, il ne vouloit point qu'on lui parlât; à moins que

ce ne fût pour quelque choſe de fort preſſé & qui pouvoit ſe dire en peu de mots. Tous les jours après ſon ſouper, il faiſoit chanter ſolemnellement complies dans ſa chapelle, & à la fin l'antienne particuliere de la Vierge. Il ſe retiroit enſuite dans ſa chambre, où un Prêtre venoit faire l'aſperſion de l'eau benîte tout au tour, & particuliérement ſur le lit. Aiant vu chez quelques religieux, qu'à la Meſſe, à ces paroles du Symbole ET IL S'EST FAIT HOMME, le chœur s'inclinoit profondement, cet uſage lui plut tellement qu'il l'introduiſit dans ſa chapelle & dans pluſieurs autres Egliſes, avec la génuflexion au lieu de la ſimple inclination. Il imita de même ce qui ſe pratiquoit en quelque monaſtere à la lecture de la Paſſion pendant la ſemaine-Sainte, de ſe proſterner & demeurer quelques temps en prieres, lorſqu'on lit que Jéſus-Chriſt expira ; & de-là nous viennent ces deux pieuſes coutumes. Il rappella l'uſage de benir les images des Saints, avant que de les expoſer à la vénération publique.

XXXVIII. Ses mortifications.

Son abſtinence étoit grande. Toute l'année il jeûnoit le vendredi, & ne mangeoit point de viande le mercredi ; il s'en abſtint auſſi le lundi pendant quelque temps : mais on lui conſeilla de ceſſer à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté. Les vendredis du Carême & de l'Avent, il ne mangeoit ni fruit ni poiſſon. Il mettoit beaucoup d'eau dans ſon vin. Il jeûnoit au Pain & à l'eau le Vendredi ſaint & pluſieurs autres jours de l'année. Il ſe confeſſoit tous les vendredis dans un lieu très-ſecret, diſpoſé exprès en chacune de ſes maiſons. Quand il étoit aſſis pour ſe confeſſer, ſuivant l'uſage du temps, s'il vouloit qu'une porte

ou une fenêtre fût fermée, il ſe levoit promptement & la fermoit, pour en épargner la peine à ſon confeſſeur, diſant: Vous êtes le pere & moi le fils. Après ſa confeſſion, il recevoit toujours la diſcipline de la main de ſon confeſſeur, avec cinq chainettes de fer attachées au fond d'une petite boëte d'ivoire, qu'il portoit dans une bourſe à ſa ceinture; & il donnoit quelquefois de ſemblables boëtes à ſes enfans & à ſes amis particuliers. Il avoit deux confeſſeurs, un de l'Ordre des Freres Mineurs, & l'autre des Freres Prêcheurs, afin d'en avoir toujours un de prêt. Outre ſes confeſſeurs, il choiſiſſoit encore quelques perſonnes qu'il prioit de lui rapporter fidélement ſans l'épargner, ce qu'ils entendoient dire, ou ce qu'ils verroient en lui de répréhenſible, & il recevoit leurs avis avec beaucoup de douceur & de patience. Il portoit le cilice les vendredis en Avent & en Carême & aux vigiles de la Vierge; mais il le quitta enfin par le conſeil de ſon confeſſeur; avouant qu'il l'incommodoit notablement.

Voici comme il paſſoit tous les ans le Vendredi Saint. Après avoir aſſiſté aux matines commencées à minuit, il revenoit à ſa chambre, où ſeul avec un chapelain il récitoit tout le pſeautier. Enſuite ſans ſe recoucher ni dormir, il ſortoit vers le lever du ſoleil, nuds pieds & humblement vêtu: il alloit par les rues de la ville où il ſe rencontroit, marchant ſur les pierres & dans la boue: il entroit dans les Egliſes & y prioit, ſuivi d'un aumônier qui donnoit à tous les pauvres. Il revenoit à ſon logis très-fatigué, & un peu après il entendoit le ſermon de la Paſſion. Enſuite il aſſiſtoit à l'Office qu'il faiſoit célébrer ſolemnelle-

ment ; & quand le moment d'adorer la Croix étoit venu, il ſe levoit de ſa place nuë tête & nuds pieds, pauvrement vêtu, & venoit de loin à genoux ſuivi de ſes enfans, avec des marques d'une telle humilité, que les aſſiſtans en étoient touchés juſqu'aux larmes. Le ſervice étant fini, il ſe mettoit à table & faiſoit ſon petit repas de pain & d'eau. C'eſt ainſi qu'il paſſoit ce ſaint jour.

XXXIX. Sa charité & ſes aumônes.

Il lavoit les pieds aux pauvres le Jeudi Saint, & exhortoit les autres à le faire, comme Joinville le témoigne de lui-même. Mais de plus, le ſaint Roi lavoit les pieds à trois pauvres vieillards tous les ſamedis, leur donnoit de l'argent, & leur ſervoit lui-même à manger. Si ſon peu de ſanté ne lui permettoit pas de s'en acquitter, il le faiſoit faire par ſon confeſſeur en préſence de l'aumônier. Ses aumônes étoient immenſes : tous les jours en quelque endroit qu'il fut, plus de ſix-vingts pauvres étoient nourris chez lui, de pain, de vin & de viande. On en augmentoit le nombre en Carême, en Avent, & aux autres jours conſacrés à la pénitence. Le Roi les ſervoit ſouvent de ſa main, & à quelques vigiles ſolemnelles il en ſervoit ainſi deux cens avant que de manger. Tous les jours à dîner & à ſouper il faiſoit manger près de lui trois pauvres vieillards, & leur envoioit des mets de ſa table. Il donnoit abondamment aux pauvres maiſons religieuſes d'hommes & de filles, & aux Hôpitaux. Tous les ans au commencement de l'hiver, il envoioit une certaine ſomme aux Freres Mineurs & aux Freres prêcheurs de Paris, & diſoit : O que cette aumône eſt bien emploiée pour tant de freres qui viennent de tout leur cœur à ces couvents pour étudier les ſaintes

Lettres, & répandre enſuite ce qu'ils ont appris, par tout le monde pour la gloire de Dieu & le ſalut des ames !

Il fonda un grand nombre de monaſteres, comme Roiaumont de l'Ordre de Cîteaux ; pluſieurs maiſons de Freres Prêcheurs & de Freres Mineurs en divers lieux du Roiaume. Il augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fonda ceux de Pontoiſe, de Compiégne & de Vernon. Il fonda auſſi les Quinze-vingts de Paris, où il aſſembla plus de trois cens cinquante aveugles ; il retira aux Filles-Dieu pluſieurs femmes de mauvaiſe vie, ou en danger de ſe perdre. Sachant que quelques perſonnes de ſa maiſon murmuroient de ſes abondantes aumônes, il leur diſoit : Puiſqu'il faut quelquefois faire trop de dépenſe, j'aime mieux la faire pour Dieu que pour le monde & la vanité ; & compenſer les dépenſes exceſſives qu'on ne peut éviter pour les choſes temporelles. Il ne laiſſoit pas d'être magnifique, ſoit dans l'état ordinaire de ſa maiſon, ſoit dans les occaſions extraordinaires des Cours Roiales, des Parlemens & des autres aſſemblées : enſorte qu'il étoit ſervi avec plus d'abondance & de dignité qu'aucun de ſes prédéceſſeurs.

XL. Pragmatique de ce ſaint Roi.

Saint Louis ſe préparant à ſon voiage, voulut pourvoir à la tranquillité de l'Egliſe de ſon Roiaume pendant ſon abſence, & attirer ſur lui la protection de Dieu. C'eſt pourquoi il fit une Ordonnance très-célébre, connue ſous le nom de Pragmatique-Sanction, & diviſée en ſix articles, qui portent : I. Les Egliſes, les prélats, les patrons & les collateurs ordinaires des bénéfices, jouïront pleinement de leur droit, & on conſervera à chacun ſa juriſdiction.

II. Les Egliſes Cathédrales & autres auront la liberté entiere des élections. III. Nous voulons que la ſimonie, ce crime ſi pernicieux à l'Egliſe, ſoit entierement bannie de notre Roiaume. IV. Les promotions, collations, proviſions & diſpoſitions des prélatures, dignités, & autres bénéfices ou offices eccléſiaſtiques, quels qu'ils ſoient, ſe feront ſuivant la diſpoſition du Droit commun, des Conciles & des inſtitutions des anciens Peres. V. Nous renouvellons & approuvons les libertés, franchiſes, prérogatives & priviléges accordés par les Rois nos prédéceſſeurs & par Nous aux Egliſes, monaſteres, autres lieux de piété, auſſi-bien qu'aux perſonnes eccléſiaſtiques. VI. Nous ne voulons aucunement qu'on leve ou qu'on recueille les exactions pécuniaires & les charges très-peſantes, que la Cour de Rome a impoſées ou pourroit impoſer à l'Egliſe de notre Roiaume, & par leſquelles il eſt miſérablement appauvri, ſi ce n'eſt pour une cauſe raiſonnable & très-urgente, ou pour une inévitable néceſſité, & du conſentement libre & exprès de Nous & de l'Egliſe. Cette Ordonnance eſt de l'an 1269. avant Pâques.

XIV.

XLI. La bienheureuſe Iſabelle de France.

Avant que de partir pour la Terre-Sainte, le ſaint Roi aſſiſta aux funérailles d'Iſabelle de France ſa ſœur unique, qui étoit digne d'un tel frere. Elle réſolut dès ſa jeuneſſe de ſe conſacrer à Dieu, & refuſa le mariage avec Conrad fils de l'Empereur Fridéric II. qui lui fut propoſé & conſeillé par le Roi ſon frere, & même par le Pape Innocent IV. Elle donnoit la plus grande partie de ſon temps à la priere & à la lecture de l'Ecriture-Sainte, qu'elle liſoit en latin : car elle l'enten-

doit ſi bien, que ſouvent elle corrigeoit les lettres que ſes chapelains avoient écrites en ſon nom, ſuivant l'uſage du temps. Elle jeûnoit ſouvent, & prenoit ſi peu de nourriture, qu'on ne comprenoit pas comment elle pouvoit vivre. Elle ſe confeſſoit tous les jours, pratiquoit des mortifications extraordinaires, & gardoit un grand ſilence. Elle nourriſſoit quantité de pauvres, & les ſervoit de ſes mains; ſes aumônes étoient immenſes.

Aiant réſolu de faire une fondation, elle doutoit ſi elle fonderoit un hôpital ou une maiſon de l'Ordre de Sainte Claire. Elle conſulta ſécretement le Chancelier de l'Egliſe de Paris, qui étoit alors ſon confeſſeur, & il la décida pour l'établiſſement d'une maiſon religieuſe. Elle fonda donc l'Abbaïe de Longchamp près de Paris au couchant, où les religieuſes entrerent en clôture la veille de Saint Jean 1261 & la Régle qu'on leur donna fut examinée par pluſieurs docteurs de l'Ordre, entre autres par Saint Bonaventure. La Princeſſe donna à cette maiſon le nom de l'humilité de Notre-Dame: elle s'y renferma elle-même, mais ſans faire profeſſion ni prendre l'habit, & y mourut ſaintement le 22. de Février 1270 âgée de quarante-cinq ans. Elle voulut être enterrée au-dedans du monaſtere: & le Roi Louis ſon frere, qui étoit préſent, ſe tint lui-même à la porte, pour empêcher d'entrer toutes les perſonnes qui n'étoient pas néceſſaires. Il fit un petit diſcours plein d'onction pour conſoler la communauté de cette perte. La vie d'Iſabelle fut écrite par Agnès d'Harcourt troiſiéme Abbeſſe de ce monaſtere; & elle l'écrivit à la priere du Roi Charles de Sicile frere de la ſainte, auprès de laquelle elle avoit vêcu. Elle

raconte quarante miracles opérés par ſon interceſſion. Dans le ſeiziéme ſiécle Léon X. permit de l'honorer à Longchamp comme Bienheureuſe.

X V.

XLII. Teſtament de S. Louis.

Dans le même mois de Février 1270, Saint Louis fit ſon teſtament, qui ne contient preſque que des legs pieux. Il donne ſes livres aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs de Paris, à l'Abbaïe de Roiaumont, & aux Freres Prêcheurs de Compiégne. Il donne de certaines ſommes d'argent à un très-grand nombre de monaſteres & d'hôpitaux, & entre les Couvents de Paris il nomme les Carmes & les Ermites de Saint Auguſtin. Il donne auſſi aux pauvres écoliers de Saint Thomas du Louvre, de Saint Honoré & des Bons enfans. Il laiſſe de quoi acheter des calices & des ornemens aux pauvres Egliſes de ſes domaines. Il ordonne la continuation des penſions aux infidéles dont il avoit procuré la converſion. Il nomma pour Régens du Roiaume, Mathieu Abbé de Saint Denys & Simon de Clermont Seigneur de Néelle.

XLIII. Son départ pour l'Afrique.

Au mois de Mars ſuivant Saint Louis ſe rendit à Saint Denys, où il reçut la gibbeciere & le bourdon de pélerin, de la main du Légat Raoul Evêque d'Albane. Il y prit auſſi l'oriflamme de deſſus l'Autel; enſuite il entra au chapitre du monaſtere, s'aſſit ſur le dernier des ſix dégrés du ſiége abbatial, & ſe recommanda lui & ſes enfans aux prieres de la communauté. Le lendemain il alla nuds pieds de ſon Palais à Notre-Dame, prendre congé de l'Egliſe de Paris. S'étant mis en chemin il paſſa à Cluni la fête de Pâques: enſuite par Lyon, Vienne & Beaucaire, il vint au port d'Aigues-

d'Aigues-mortes, où étoit le rendez-vous des Croiſés. Il célébra à Saint Gilles la Pentecôte, qui fut le premier de Juin, & attendit juſqu'à la fin du mois les vaiſſeaux des Génois, qui devoient le tranſporter. Avant que de partir il écrivit à l'Abbé de Saint Denys & au Seigneur de Néelle, pour leur recommander d'arrêter le cours des péchés ſcandaleux, de tâcher de découvrir & de détruire tous les lieux de débauche, & de punir ſévérement les blaſphémateurs. Il avoit donné contre eux des Edits rigoureux, les condamnant à avoir la langue percée d'un fer chaud, & il diſoit à cette occaſion : Je ſouffrirois moi-même ce ſupplice avec joie, ſi je pouvois par ce moien bannir les juremens & les blaſphêmes de mon Roiaume. Le mardi premier de Juillet, après avoir entendu la Meſſe, il s'embarqua dès la pointe du jour à Aigues-mortes. Le lendemain on mit à la voile, & la navigation fut d'abord heureuſe : mais enſuite il s'éleva une furieuſe tempête. C'eſt pourquoi le jour étant venu on chanta quatre Meſſes ſans conſécration. Le mardi ſuivant ils vinrent à la vue de Cagliari en Sardaigne, où ils ſe fournirent d'eau douce qui leur manquoit, & de vivres ; mais avec beaucoup de peine & très-cherement, parce que la ville appartenoit aux Piſans ennemis des Génois. Les François exciterent le Roi à les punir en ruinant la place ; mais il dit qu'il n'étoit pas venu faire la guerre aux Chrétiens.

XLIV. Il va d'abord à Tunis. Il tombe malade.

Au port de Cagliari ſe raſſembla la flotte des Croiſés. L'armée chrétienne en partit le quinziéme de Juillet, & arriva deux jours après au port de Tunis près des ruines de l'ancienne Carthage. Saint Louis eſpéroit que le

Roi de Tunis ſe convertiroit, & il avoit un extrême deſir de voir le Chriſtianiſme rétabli dans cette côte d'Afrique, où il avoit été autrefois ſi floriſſant. Il étoit perſuadé auſſi que la conquête de Tunis faciliteroit le recouvrement de la Terre-Sainte ; & c'eſt ce qui le détermina à aller d'abord à Tunis. La deſcente ſe fit ſans réſiſtance, & l'armée du Roi étant campée, il y eut pluſieurs ſcarmouches avec les Sarrazins.

Cependant les maladies qui avoient commencé dans l'armée françoiſe avant le débarquement, augmentoient de jour en jour. C'étoit principalement des fiévres aigues, & des dyſſenteries cauſées par la mauvaiſe nourriture, le manque d'eau douce, l'intemperie de l'air, la chaleur du climat & de la ſaiſon. Jean Triſtan, Comte de Nevers, un des fils du Roi, mourut le troiſiéme d'Août, & le Légat Raoul quatre jours après. Philippe fils aîné du Roi avoit la fiévre quarte : le Roi lui-même fut attaqué de la dyſſenterie & d'une fiévre continuë. Il étoit déja très-mal, quand il reçut des Embaſſadeurs de l'Empereur de Conſtantinople, qui le prioient de détourner le Roi de Sicile ſon frere de faire la guerre aux Grecs. Louis leur témoigna ſon inclination pour la paix, & promit, s'il vivoit, d'y concourir de tout ſon pouvoir, les priant cependant d'attendre en repos : mais il mourut le lendemain, & les Ambaſſadeurs s'en retournerent ſans rien faire.

XVI.

XLV. Inſtruction de S. Louis à ſon fils.

Saint Louis ſe voiant à l'extrêmité, donna à Philippe ſon fils aîné une inſtruction écrite de ſa main où il parloit ainſi : Mon cher fils, la premiere choſe que je vous recom-

mande, c'eſt d'aimer Dieu de tout votre cœur, car ſans cet amour perſonne ne peut être ſauvé. Gardez-vous bien de rien faire qui lui déplaiſe; vous devriez plutôt ſouffrir toute ſorte de tourmens, que de commettre un ſeul péché mortel. Si Dieu vous envoie quelque adverſité, ſouffrez-la avec patience & action de graces; & penſez que vous l'avez bien méritée, & qu'elle tournera à votre avantage. S'il vous envoie de la proſpérité, aiez ſoin de lui en rendre de publiques actions de graces, & faites enſorte qu'elle ne vous enfle point le cœur, & ne tourne point à votre perte; car on ne doit point emploier les dons de Dieu contre lui. Choiſiſſez des Confeſſeurs ſavans & vertueux, qui ſachent vous inſtruire de ce que vous devez faire ou éviter, & donnez leur de même qu'à vos amis la liberté de vous reprendre & de vous avertir. Aſſiſtez avec piété aux Offices de l'Egliſe, ſans cauſer ni regarder de côté & d'autre: mais priez Dieu de bouche & de cœur, particulierement à la Meſſe après la conſécration.

Soyez la conſolation des pauvres & des affligés, aiez un grand fonds de douceur & un cœur compatiſſant. Prenez bien garde de n'avoir en votre compagnie, que des gens de bien, ſoit eccléſiaſtiques ſoit ſéculiers. Aimez à entendre la parole de Dieu en public & en particulier. Attachez-vous à tout bien, déteſtez tout mal en qui que ce ſoit. Que perſonne ne ſoit aſſez hardi pour dire en votre préſence aucune parole qui porte au péché, ou pour médire du prochain. Ne ſouffrez pas qu'on blaſphême contre Dieu ou ſes Saints, ſans en faire auſſi-tôt juſtice. Remerciez Dieu ſouvent des bienfaits que vous avez reçus de

lui, afin qu'il vous en accorde de nouveaux. Soiez inflexible pour la juſtice, & rendez-la à vos ſujets ſans vous en écarter ni à droite ni à gauche. Soutenez le parti du pauvre; & ſi quelqu'un a des intérêts contraires aux vôtres, déclarez-vous pour lui contre vous-même juſqu'à ce que vous connoiſſiez la vérité: car vos conſeillers en deviendront plus hardis à rendre juſtice.

Appliquez-vous ſérieuſement à faire vivre en paix vos ſujets. Aimez les eccléſiaſtiques, & gardez la paix avec eux autant que vous pourrez. Faites du bien aux religieux ſelon votre pouvoir, ſur-tout à ceux qui ſont plus vertueux & plus utiles à l'Egliſe. Donnez les bénéfices à ceux qui en ſont les plus dignes & qui n'en ont point déja, & conſultez les gens de bien ſur cette diſpenſation. N'entreprenez jamais la guerre ſans une grande délibération, principalement contre des Chrétiens. Aiez ſoin d'avoir de bons officiers de juſtice, & informez-vous ſouvent de quelle maniere ils ſe conduiſent, eux & les gens de votre maiſon. Travaillez à arrêter le cours des déſordres: oppoſez-vous ſur-tout au péché contraire à la pureté, & aux faux ſermens, & détruiſez les héréſies de tout votre pouvoir. Veillez afin que la dépenſe de votre maiſon ſoit renfermée dans les bornes convenables. Je vous prie, mon cher fils, de faire prier pour mon ame après ma mort dans tout le Roiaume de France, & de m'accorder une part ſpéciale dans tout le bien que vous ferez. Enfin je vous donne toutes les bénédictions qu'un pere peut donner à ſon fils. Que Dieu vous préſerve de tout mal, & vous faſſe la grace d'accomplir toujours ſa ſainte volonté, afin que nous puiſſions après

cette vie le louer enſemble pendant l'éternité. *Amen.*

Le Roi donna une pareille inſtruction à ſa fille Iſabelle Reine de Navarre. Il y répéte les mêmes préceptes, inſiſtant particuliérement ſur la néceſſité de l'amour de Dieu. Il lui recommande d'obéir à ſon mari, de n'avoir point trop d'habits à la fois, ni de joiaux & de pierreries, mais de faire des aumônes au lieu de ces dépenſes : de n'emploier pas trop de temps ni de ſoin à ſe parer, de ne point donner dans l'excès des ornemens ; mais plutôt d'en retrancher tous les jours quelque choſe.

XVII.

La maladie continuant d'augmenter, Louis reçut les Sacremens avec de grands ſentimens de piété. Son Confeſſeur le trouva à genoux, lorſqu'il lui apporta le Saint Viatique. Son abattement ne lui permit pas de faire autre choſe, dans le déſir qu'il auroit eu d'aller ſur ſes genoux juſqu'à la porte au-devant de ſon Sauveur ; ſe ſouvenant de la coûtume qu'il avoit toujours eue en ſanté, de traverſer tout le chœur de l'égliſe ſur ſes genoux, lorſque de la nef où étoit ſa place, il alloit à la ſainte communion. Il avoit encore une liberté d'eſprit ſi entiere, que lorſqu'on lui donna l'Extrême-Onction, il diſoit les verſets des pſeaumes & les noms des Saints aux Litanies. Dans ſes derniers momens, il n'étoit plus occupé que de la propagation de la Foi. Ne pouvant plus parler que très-bas & avec peine, il diſoit à ceux qui approchoient leur oreille de ſa bouche : Pour l'amour de Dieu cherchons comment on pourroit prêcher la Foi à Tunis. O qui pourroit-on y envoier ? Et il nommoit un Frere Prêcheur qui y avoit été autrefois, & qui

XLVI. Mort de ce ſaint Roi.

étoit connu du Roi de Tunis. Quoique les forces lui manquaſſent peu à peu, il ne ceſſoit point de nommer autant qu'il pouvoit les Saints en qui il avoit plus de confiance, principalement Saint Denys & Sainte Geneviéve ; & quand il ſe ſentit près de ſa fin, il ſe fit mettre ſur un petit lit couvert de cendre, où les bras croiſés ſur la poitrine & les yeux élevés au Ciel, il rendit l'eſprit ſur les trois heures après midi, le lundi vingt-cinquiéme d'Août 1270, aiant vécu cinquante-cinq ans & regné près de quarante-quatre.

XLVII. Ses funérailles.

A peine avoit-il expiré, que Charles Roi de Sicile ſon frere arriva au camp, & raſſura par ſa préſence & ſa fermeté l'armée déſolée. Le corps du Saint Roi fut démembré pour le faire bouillir, ſéparer les chairs & conſerver les os, ſuivant l'uſage du temps. Le Roi Charles demanda le cœur, les entrailles & les chairs, qu'il fit depuis enterrer dans l'Abbaïe de Montréal près de Palerme. Les oſſemens furent mis dans une caiſſe pour être reportés en France. Tous les Seigneurs firent ſerment au nouveau Roi de France Philippe, à qui on donna depuis le ſurnom de hardi : il avoit vingt-cinq ans, & en regna quinze.

Le Roi Philippe étant arrivé à Paris, fit porter à Notre-Dame les cercueils qu'il avoit apportés avec lui, qui renfermoient les oſſemens du Roi ſon pere, du Comte de Nevers ſon frere, & de la Reine Iſabelle ſa femme, morte à Coſence en Calabre. On paſſa toute la nuit à chanter l'Office pour eux à pluſieurs chœurs ſucceſſivement, avec un grand luminaire. Le lendemain vendredi d'avant la Pentecôte, vingt-deuxiéme de Mai 1271, on porta les cercueils à Saint Denys. Les proceſſions de tous

les religieux de Paris marchoient devant, enſuite le Roi avec grand nombre de Seigneurs & de Prélats, & une grande foule de peuple. Ils marchoient tous à pied, & le Roi portoit ſur ſes épaules le cercueil qui renfermoit les précieux oſſemens de ſon pere. Les moines de Saint-Denys vinrent au-devant juſqu'à mille pas en chantant, revêtus de chappes de ſoie & chacun un cierge à la main. Mais quand on arriva à l'égliſe, on trouva les portes fermées à cauſe de l'Archevêque de Sens & de l'Evêque de Paris, qui étoient préſens, revêtus pontificalement : car les moines craignoient que ſi les Prélats entroient avec leurs habits Pontificaux, ils n'en tiraſſent des conſéquences au préjudice de leur entiere exemption. Il fallut donc qu'ils allaſſent hors les bornes de la juriſdiction de l'Abbaïe quitter ces ornemens : le Roi cependant attendoit dehors avec tous les Barons & les Prélats. Il eſt bon de ſe ſouvenir que Matthieu Abbé de Saint-Denys venoit d'être Régent du Roiaume. Enfin on ouvrit les portes, le convoi entra dans l'égliſe, on célébra l'Office des morts, enſuite la Meſſe ſolemnelle. L'on mit les oſſemens du Roi Saint Louis près de Louis ſon pere, & de Philippe-Auguſte ſon aieul. On les mit d'abord dans un tombeau de pierre ; mais on les couvrit depuis d'une tombe richement ornée d'or & d'argent. Il ſe fit auſſi-tôt au tombeau du Saint Roi pluſieurs miracles, qui furent écrits fidélement par ordre de l'Abbé de S. Denys.

XLVIII. Sa Canoniſation.

Trois ans après ſa mort, Grégoire X chargea le Légat Simon de Brie, de s'informer ſécretement des miracles du Saint Roi. Cette information n'arriva à Rome qu'après la mort du Pape Grégoire, & l'affaire demeura en ſuſ-

pens par le peu de durée des quatre Papes ſuivans. Elle fut repriſe par le Cardinal Simon de Brie qui devint Pape ſous le nom de Martin IV, & qui étant Légat en France avoit été chargé de faire l'information des miracles du Saint Roi. Comme la plûpart des Evêques de France lui demandoient la canoniſation de Saint Louis, le Pape chargea l'Archevêque de Rouen, l'Evêque d'Auxerre & celui de Spolete, d'informer de nouveau de ſa vie & de ſes miracles. Les commiſſaires furent long-temps à faire leurs informations. Entre autres témoins, ils manderent le Sire de Joinville, & le retinrent deux jours pour apprendre de lui ce qu'il ſavoit de la vie du Saint Roi. Ils vérifierent juſqu'à ſoixante-trois miracles, & en envoierent les preuves à Rome, où pendant cinq ans il y eut toujours quelques perſonnes chargées de ſolliciter cette affaire de la part du Roi, des Prélats & des Seigneurs de France.

Le Pape Martin donna l'affaire à examiner à troi Cardinaux : mais il mourut avant qu'ils en euſſent fait leur rapport ; & Honorius IV ſon ſucceſſeur mourut auſſi avant qu'on eût achevé de la diſcuter. Nicolas IV nomma trois nouveaux commiſſaires pour cet examen, parce que les premiers étoient morts. Enfin Boniface VIII aiant chargé ces mêmes commiſſaires & pluſieurs autres Cardinaux, d'examiner de nouveau pluſieurs miracles, & leur aiant fait donner à chacun leurs avis par écrit afin qu'ils opinaſſent plus librement, il décida que le Roi Louis devoit être mis au nombre des Saints. Il prononça ſur ce ſujet deux ſermons, où il fit un abrégé de l'hiſtoire des procédures faites depuis vingt-quatre ans. L'affaire, dit-il, a été examinée tant de fois, qu'il

ſe trouve ſur elle ſeule plus d'écritures, qu'un âne n'en pourroit porter. La Bulle de canoniſation eſt du onziéme d'Août 1297, & elle fut publiée le même jour. Elle eſt adreſſée à tous les Evêques de France, & contient en abrégé la vie du Saint Roi & pluſieurs de ſes miracles, il y eſt ordonné que ſa fête ſera célébrée le vingt-cinquiéme d'Août jour de ſa mort.

XVIII.

XXXI. Regne de Philippe le Hardi fils de S. Louis.

Après la mort de ce Saint Roi, tous les Seigneurs, comme nous l'avons dit, firent ſerment à ſon fils Philippe, à qui on donna depuis le ſurnom de Hardi. Il avoit vingt-cinq ans & en régna quinze. Il y eut encore quelques combats entre les François & les infidéles, où les François eurent l'avantage, & ils auroient pu prendre Tunis : mais ils jugerent plus à propos de faire une tréve de dix ans, qui fut conclue le trentiéme d'Octobre. Edouard fils ainé du Roi d'Angleterre, qui arriva en même-tems avec Edmond ſon frere & quantité de Nobleſſe, fut fort mécontent lorſqu'il apprit le Traité que venoient de faire les François ; & il fit tous ſes efforts pour les engager à aller dans la Paleſtine. Mais les François répondirent qu'ils ne pouvoient contrevenir à leur Traité. Philippe partit avec ſa flote pour retourner en France, parce que ſon armée étoit trop affoiblie par les maladies, pour former une nouvelle entrepriſe conſidérable, & qu'il n'y avoit plus de Légat pour conduire la Croiſade; mais ce qui contribua encore davantage à lui faire prendre cette réſolution furent les lettres des deux Régens du Roiaume qui le preſſoient de revenir. La flotte des François arriva à Trapani le vingt-uniéme de Novembre, & y fut battue d'une furieuſe

tempête, qui fit périr pluſieurs vaiſſeaux & environ quatre mille perſonnes. Les Anglois regarderent cet accident comme une punition divine, de n'avoir pas continué leur voiage vers la Terre-Sainte. Le Roi Philippe fut obligé de demeurer quinze jours à Trapani, à cauſe de la maladie de Thibaud Roi de Navarre ſon beau-frere, qui y mourut le quatriéme de Décembre. Le Roi continua ſon voiage par terre, paſſa le Fare de Meſſine & traverſa l'Italie. Etant à Rome, il fit ſes prieres aux tombeaux des Apôtres, & vint à Viterbe où réſidoit la Cour de Rome, c'eſt-à-dire, les Cardinaux pendant la vacance du S. Siége. Comme ils ne pouvoient s'accorder pour l'élection, le Gouverneur de la ville pour les y contraindre, les tenoit enfermés dans un Palais. Le Roi leur rendit viſite, & leur donna avec reſpect le baiſer de paix. Il étoit accompagné du Roi de Sicile ſon oncle & de pluſieurs Seigneurs, & tous prierent inſtamment les Cardinaux de donner promptement un Chef à l'Egliſe, comme le Roi Philippe le manda aux deux Régens de ſon Roiaume. Il partit de Rome & paſſa par la Toſcane, la Lombardie & la Savoie, & arriva heureuſement à Paris. Pendant qu'il étoit à Viterbe, Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains, y étoit auſſi. Gui de Montfort s'y trouva en même-temps ; & comme il croioit que c'étoit par le conſeil d'Henri, que ſon pere avoit été tué pendant la guerre civile, il voulut en tirer vengeance. Il le ſurprit donc dans une égliſe lorſqu'il entendoit la Meſſe, & le tua à coups de couteau ſans reſpect ni pour la ſainteté du lieu, ni pour le temps du Carême, ni pour la croix de pélerin qu'il por-

toit. Le meurtrier ſe ſauva chez le Comte de Toſcane ſon beau-pere ; mais cette affaire eut de ſuites.

XIX.

L. Le Pape donne au Roi de France le Royaume d'Arragon.

Le Pape Martin IV aiant dépoſé Pierre Roi d'Arragon, ſe crut en droit de donner ſa Couronne à qui il voudroit. Il choiſit Philippe Roi de France, & envoia le Cardinal Jean Cholet pour en faire un Traité avec ce Prince. Voici la ſubſtance du Traité. Le Roi de France Philippe choiſira un de ſes fils, autre que celui qui lui ſuccédera au Roiaume de France, & le Légat au nom du Pape conférera au Prince le Roiaume d'Arragon, pour en prendre poſſeſſion & en jouir pleinement, lui & ſes deſcendans à perpétuité. La Bulle exprime dans un grand détail, comment la ſucceſſion du Roiaume devoit être réglée entre les enfans du nouveau Roi, mâles ou femelles, & à qui elle devoit paſſer en cas que ſa poſtérité vînt à manquer. Il eſt dit que le Roiaume d'Arragon ne ſera jamais ſoumis à un autre Roiaume, ni uni en la même perſonne avec ceux de France, de Caſtille, de Léon ou d'Angleterre : que les droits & les libertés de l'Egliſe ſeront conſervés dans le Roiaume d'Arragon, particuliérement pour les élections & les proviſions aux bénéfices. Le Roi de France & ſon fils ni leurs ſucceſſeurs ne feront jamais aucun Traité pour la reſtitution de l'Arragon ſans le conſentement du Pape. Enfin le nouveau Roi & ſes ſucceſſeurs ſe reconnoîtront vaſſaux du Pape, lui prêteront ſerment de fidélité, & lui paieront tous les ans à la Saint Pierre une certaine ſomme d'argent. La Bulle qui contient cette commiſſion du Légat, eſt de 1283. Il eſt étonnant que les Rois & leur Conſeil ne viſſent pas

qu'en acceptant ainſi des Roiaumes de la main du Pape, ils autoriſoient ſa prétention de pouvoir les dépoſer eux-mêmes. Deux ans après vers la Pentecôte, le Roi Philippe aſſembla près de Toulouſe une grande armée pour marcher à la conquête du Roiaume d'Arragon, aiant avec lui le Cardinal Jean Cholet Légat du S. Siége. Outre les décimes de France, le Pape Martin avoit accordé au Roi en faveur de cette entrepriſe, celles des Diocèſes de Liége, de Metz, de Verdun, & de Baſle. L'armée de France entra en Catalogne le vingtiéme de Juin, & les croiſés dont elle étoit compoſée ne commettoient pas moins de déſordres que d'autres troupes. Ils profanoient les égliſes par l'effuſion du ſang & par les plus grandes impuretés. Ils briſoient même les cloches pour en vendre la matiere. C'eſt ainſi qu'ils ſe conduiſirent pendant toute la campagne, prétendant toutesfois gagner l'indulgence de la Croiſade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de flêches ou emploier d'autres armes, prenoient de pierres & diſoient : Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

L'armée Françoiſe affligée de diverſinaux.

Mort du Roi Philippe le Hardi.

Le Roi Philippe aſſiégea Gironne, la veille de Saint Pierre, & ſe logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce ſiége les François ruinerent hors de la ville l'égliſe de Saint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de pluſieurs Saints, entre autres le corps de Saint Narciſſe regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoiſe fut affligée. Premiérement une multitude

innombrable de mouches attaquerent leurs chevaux, & par leurs piquûres vénimeuſes en firent périr un grand nombre : leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, cauſerent une infection inſupportable, & enſuite des maladies, dont moururent pluſieurs Seigneurs & une grande partie des troupes. C'eſt pourquoi après la priſe de Gironne qui ſe rendit le ſeptiéme de Septembre, le Roi ne ſongea plus qu'à ſe retirer : mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ſes troupes, & devint ſi foible, que ne pouvant plus ſe tenir à cheval, on le portoit à bras ſur un lit. Il arriva ainſi à Perpignan, où il mourut le vingt-troiſiéme de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir regné quinze. Son fils aîné Philippe IV ſurnommé le Bel lui ſuccéda à l'âge de dix-ſept ans, & en regna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE V.

Egliſe d'Italie. Suite des Papes.

I.

I. Egliſes d'Italie. Pontificat d'Innocent III. Son élection. Son ſacre.

INnocent III, qui fut élevé ſur le S. Siége à la fin du douziéme ſiécle l'an 1198, l'occupa pendant les ſeize premieres années du treiziéme. Son Pontificat eſt important, & mérite d'être conſidéré avec ſoin. Il s'appelloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-ſept ans lorſqu'il fut élu Pape ;

mais on le choisit en considération de ses bonnes mœurs & de ses talens, & malgré sa résistance & ses larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, ensuite à Bologne, & s'étoit distingué en Philosophie & en Théologie, des jeunes gens de son âge. Dès le lendemain de son élection il écrivit une lettre à tous les Evêques, pour leur en faire part & leur demander le secours de leurs prieres. Comme il n'étoit que diacre, il fut d'abord ordonné Prêtre, & ensuite sacré Evêque dans l'Eglise de Saint Pierre de Rome. Le lendemain de son sacre, il reçut le serment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'investiture de sa charge : au lieu que jusques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faisoit serment de fidélité.

II. Ses soins pour rendre La justice.

Le premier soin d'Innocent fut de recouvrer les domaines que l'Eglise de Rome avoit eus en Italie, & d'en chasser ceux qui les avoient usurpés. Pour cet effet le Pape envoia plusieurs Nonces dans les Provinces, & visita en personne le Duché de Spolète & la Toscane : ce voiage dura depuis la Saint Pierre jusqu'à la Toussaint. Il emploia même les armes contre quelques villes rebelles : mais il témoignoit ne pas aimer ces sortes d'affaires si dissipantes. Entre tous les désordres qui regnoient alors à la Cour de Rome, il haissoit principalement la vénalité : il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-temps cette Cour si odieuse. Trois fois la semaine il tenoit le Consistoire public, dont l'usage étoit presque aboli : il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoioit à d'autres Juges les moindres affaires, & examinoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la

ſageſſe & la pénétration avec laquelle il faiſoit cet examen ; & les plus ſavans Juriſconſultes venoient à Rome ſeulement pour l'entendre, afin de ſe former dans ſes Conſiſtoires. Dans ſes jugemens il n'avoit aucun égard aux perſonnes, & il ne les prononçoit qu'après une mûre délibération. C'eſt ce qui lui attira tant & de ſi grandes cauſes ; & l'on n'avoit rien vû à Rome de ſemblable depuis très-long-tems.

III. Il excite à la Croiſade.

Innocent III. déſiroit ardemment de procurer du ſecours à la Terre-ſainte, & n'ignoroit pas le reproche qu'on faiſoit à l'Egliſe de Rome, d'impoſer aux autres des fardeaux auſquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. C'eſt pourquoi il choiſit deux Cardinaux à qui il donna la Croix, afin qu'ils invitaſſent les autres à la Croiſade par leur exemple, auſſi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même-temps que tout le Clergé paieroit le quarantiéme de ſes revenus, mais il ſe taxa lui & les Cardinaux au dixiéme. Il fit faire un navire, & l'envoia chargé de vivres à Meſſine, ſous la conduite d'un Templier, d'un Hoſpitalier & d'un Moine. Il publia auſſi une Lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques, aux Seigneurs, au clergé, au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie & de Sicile, où il exhorte pathétiquement à la Croiſade, ordonne qu'on ſe tienne prêt pour un temps qu'il marque, & promet de grandes indulgences.

IV. Ce Pape avoit les vertus & les défauts de Grégoire VII.

Il n'eſt pas poſſible de rapporter ici tout ce qu'a fait ce Pape, parce qu'il s'eſt mêlé de toutes les affaires de ſon temps, & que nous aurons occaſion d'en parler ailleurs. Il n'y a point eu de Pape qui ait mieux reſſemblé à Grégoire VII. Il avoit beaucoup d'eſprit, un grand courage, d'autres qualités eſtimables.

Il étoit ennemi des déſordres, & ſe propoſoit pour fin dans ſes actions la réformation de l'Egliſe univerſelle. En un mot, il avoit les vertus de Grégoire VII, mais il avoit auſſi ſes défauts. Il a étendu au-delà de toutes bornes ſon autorité ; il s'eſt conduit en Monarque ſouverain dans l'Egliſe : il a mis en pratique toutes les nouvelles maximes des fauſſes Décrétales & de Gratien, & n'a été effraié ni des ſuites ni des conſéquences de ces maximes, qu'il ſuivoit à la rigueur. Il ſe faiſoit, pour ainſi dire, un jeu de prononcer des excommunications & de mettre tout un païs en interdit : enſorte que pour le crime d'un particulier, les Catholiques d'un Roiaume entier étoient privés de tout exercice de Religion. Il traitoit tous les Evêques comme ſes vicaires, & exigeoit d'eux une obéiſſance aveugle. Sous prétexte que toute paix entre les Princes Chrétiens eſt confirmée par ſerment, & que toute guerre injuſte eſt un grand péché, de même que le violement du ſerment, il s'imaginoit devoir juger des intérêts des Couronnes parce que dans leurs démêlés, il y avoit des torts & des péchés, qui de droit ſont ſoumis à la Juriſdiction eccléſiaſtique.

V. Sa fin. Ses Ecrits.

Il avoit un zéle ardent pour la Croiſade, & la preſcrivoit à tout le monde ſans diſtinction. Il impoſoit les pénitences les plus ſingulieres, comme d'aller mendier pendant pluſieurs années, d'aller nuds pieds en caleçon, & de ſe faire donner la diſcipline par tout le monde, de réciter chaque jour des centaines de *Pater*. Comme ce Pape avoit extrêmement à cœur le ſecours de la Terre-Sainte, il vouloit faire la paix entre les Piſans, les Génois & les Lombards. Aiant appris le paſſage du Prince Louis

en Angleterre, il en fut inconſolable, & il fit un Sermon où il prit pour texte ces paroles du Prophête Ezéchiel : Glaive, Glaive, ſors du fourreau & aiguiſes-toi pour tuer. Dans ce Sermon il excommunia ſolemnellement le Prince Louis & ſes gens : puis aiant fait venir des Sécrétaires, il commença à dicter des ſentences très-dures contre Philippe Auguſte pere de Louis, & contre ſon Roiaume. Dans le temps qu'il étoit tout occupé de ces penſées, il fut attaqué d'une fiévre tierce, dont il guérit promptement : mais bien-tôt après il lui ſurvint une fiévre violente qu'il garda pluſieurs jours, continuant de manger beaucoup, ſuivant ſa coutume. Enfin il tomba en paralyſie, enſuite en léthargie, & mourut le ſeiziéme de Juillet 1216, après avoir tenu le S. Siége dix-huit ans & demi. Il fut enterré dans l'Egliſe Cathédrale de Pérouſe. Outres ſes Lettres qui ſont en très-grand nombre, diſtribuées par années à peu près ſelon leurs dates, il reſte de lui pluſieurs Ecrits, Sermons, Traités de piété & autres, dont quelques-uns ne ſont pas encore imprimés. Il eſt Auteur de la belle proſe de la Pentecôte *Veni, Sancte Spiritus, & emitte cœlitùs*, &c.

VI. Sa réputation.

Il faut juger de ce Pape par ſes actions, plûtôt que par les diſcours des Auteurs du temps. Un d'eux dit que c'étoit un homme d'un grand courage & d'une rare ſageſſe : qui n'avoit point d'égal en ſon temps, & qui fit des choſes merveilleuſes. Un autre dit qu'en pluſieurs affaires il parut attaché à une rigueur exceſſive, & que par cette raiſon ſa mort cauſa plus de joie que de triſteſſe à ceux qui lui étoient ſoumis. Matthieu Paris dit que Jean Roi d'Angleterre connoiſſoit ce Pape pour le plus ambitieux &

le plus ſuperbe de tous les hommes : qu'il étoit inſatiable d'argent, & capable de tous les crimes pour en avoir. Sainte Lutgarde religieuſe de l'Ordre de Ciſteaux en Brabant, racontoit qu'auſſi-tôt après la mort du Pape Innocent III, elle l'avoit vu environné d'une grande flamme ; & que lui aiant demandé pourquoi il étoit ainſi tourmenté, il répondit : C'eſt pour trois cauſes, qui m'auroient même fait condamner au feu éternel, ſi je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie par l'interceſſion de la Mere de Dieu, à laquelle j'ai fondé un monaſtere ; mais je ſerai cruellement tourmenté juſqu'au jour du Jugement. Thomas de Cantinpré qui raconte ce fait, ajoute qu'il avoit appris de Lutgarde les trois cauſes des ſouffrances de ce Pape, mais que par reſpect pour lui, il n'avoit pas voulu les rapporter. Quoiqu'il en ſoit de cette viſion, ce récit montre que des perſonnes très-pieuſes étoient perſuadées qu'Innocent III. avoit fait de grandes fautes.

VII. Pontificat d'Honorius III.

II.

Le S. Siége ne vaqua qu'un jour, & le dix-huitiéme de Juillet les Cardinaux s'étant aſſemblés, élurent Pape Cencio Savelli Romain qui étoit Cardinal Prêtre. Il avoit été Camerier de l'Egliſe de Rome ; & comme en cette qualité il avoit l'intendance des revenus de cette Egliſe, il entreprit d'en faire ſur les anciens mémoires un regître plus exact que l'on n'en avoit fait juſqu'alors. Il intitula cet Ouvrage : Le livre des cens de l'Egliſe de Rome. Il compoſa auſſi un Ordre ou Cérémonial Romain, qui eſt imprimé. Cencio prit le nom d'Honorius III, & tint le S. Siége près d'onze ans. Dès le lendemain de ſon ſacre il écrivit au Roi de Jeruſalem une lettre, où il lui ap-

prend la mort du Pape ſon prédéceſſeur, & ſon élection. Il ajoûte: Que cette perte ne vous décourage pas : je lui ſuis inférieur en mérite, mais je ne lui céde pas en zéle pour délivrer la Terre-Sainte. Honorius marcha ſur les traces d'Innocent III, & ſoutint les mêmes prétentions. Mais il n'avoit ni le même feu, ni la même capacité, & par conſéquent il ne fit pas de ſi grandes fautes : car quand on marche dans une route oppoſée à celle de l'Antiquité, plus l'on va vîte & plus l'on s'égare. Il eſt inutile de répéter ici ce que nous diſons de ce Pape dans les différents articles. Il approuva l'Ordre de S. Dominique par deux Bulles dès le commencement de ſon pontificat. C'eſt le premier Pape qui ait accordé des Indulgences dans la canoniſation des Saints. Il mourut le dix-huitiéme de Mars 1227, & fut enterré à ſainte Marie Majeure.

III.

VIII. Pontificat. de Grégoire IX.

Son Couronnement.

Le lendemain les Cardinaux s'aſſemblerent pour lui donner un ſucceſſeur ; & aiant célébré ſelon la coutume une Meſſe du Saint-Eſprit ils élurent tout d'une voix le Cardinal Hugolin Evêque d'Oſtie, qui prit le nom de Grégoire IX, & fut couronné le Dimanche ſuivant vingt-uniéme de Mars. Son pere, qui deſcendoit des Comtes de Seigni, étoit proche parent du Pape Innocent III. Grégoire étoit bienfait, avoit beaucoup d'eſprit & de mémoire, ſavoit fort bien le Droit civil & le Droit canonique, & menoit une vie exemplaire. Il fut ami particulier de S. François, & protecteur des Freres Mineurs, pour leſquels il fonda pluſieurs monaſteres. Il en procura auſſi à d'autres Religieux. Les circonſtances de ſon couronnement ſont remarquables : on

n'avoit encore rien vu en ce genre, qui pût être comparé à la pompe & à la magnificence qui parut en cette occaſion. Après avoir dit la Meſſe, il alla au Palais de Latran tout couvert d'or & de pierreries. Le jour de Pâques onziéme d'Avril, il célébra la Meſſe ſolemnellement à Sainte Marie Majeure, & revint la couronne en tête. Le lundi aiant dit la Meſſe à Saint Pierre, il revint portant deux couronnes, monté ſur un cheval richement caparaçonné, environné des Cardinaux vêtus de pourpre, & d'un Clergé nombreux. Les rues étoient tendues des plus riches tapiſſeries, & parfumées de divers aromates : le peuple chantoit à haute voix *Kirie*, *eleiſon*, & des cantiques de joies accompagnés du ſon des trompettes. Les Juges & les Officiers avoient des habits couverts d'or & des chappes de ſoie : les Grecs & les Juifs chantoient les louanges du Pape, chacun dans leur langue : un peuple innombrable marchoit devant, portant des palmes & des fleurs : le premier Sénateur & le Préfet de Rome étoient à pied aux côtés du Pape, tenant les rênes de ſon cheval ; & c'eſt ainſi qu'il fut conduit au Palais de Latran.

IX. Son goût & ſon ſtile.

Grégoire IX. tint le S. Siége quatorze ans & cinq mois. Auſſi-tôt après ſon élection, il en fit part ſelon la coutume à tous les Evêques, & ſe recommanda à leurs prieres. Dans la même lettre il leur ordonne de preſſer les Croiſés de marcher à la Terre-Sainte, en les menaçant des cenſures Eccléſiaſtiques. Il donna aux Freres prêcheurs de grands priviléges, par une Bulle adreſſée à tous les Evêques. Il écrivit à l'Empereur Fridéric, pour l'exhorter à s'embarquer pour la Croiſade, comme ce Prince s'y étoit engagé. Sa lettre commence ainſi :

Le Seigneur vous a mis en ce monde comme un Chérubin armé d'un glaive tournoiant, pour montrer à ceux qui s'égarent le chemin de l'arbre de vie. Car conſidérant en vous la raiſon illuminée par le don de l'intelligence naturelle, & l'imagination nette pour la compréhenſion des choſes ſenſibles, on voit manifeſtement en vous une vertu motrice, pour diſtinguer le convenable de ce qui ne l'eſt pas ; & une vertu compréhenſible, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui eſt licite & convenable. Toute la lettre, qui eſt aſſez longue, eſt de ce ſtile ſingulier, & le Pape s'y étend beaucoup ſur les ſignifications myſtérieuſes des ornemeus impériaux. Il n'eſt pas facile d'entendre les prétendus myſteres que renfermoient ces ornemens, même après la longue explication qu'en donne le Pape dans cette lettre. On peut juger par cet exemple, quel étoit le goût & le génie de ceux qui traitoient ainſi alors les affaires les plus ſérieuſes.

X. Son différend avec l'Empereur Fridéric.

L'Empereur Fridéric étant tombé malade, ne put paſſer à la Terre-Sainte dans le temps qu'il avoit fait vœu d'y aller. Grégoire IX crut que cette maladie étoit feinte, & en conſéquence excommunia ce Prince. Telle fut la ſource du différend ſi fameux qui fut entre Grégoire IX & Fridéric II, qui attira la ruine de cet Empereur & de ſa maiſon, réduiſit l'Allemagne à une anarchie de trente ans, & plongea l'Italie dans des maux dont elle ne s'eſt jamais bien rélévée. Nous parlerons de ce grand différend dans l'article de l'Egliſe d'Allemagne, où par conſéquent il ſera beaucoup queſtion de Grégoire IX. Ce Pape aiant appris le triſte état de Terre-Sainte, demanda

inſtamment du ſecours à toute la Chrétienté, autoriſa la rupture de la trêve avec les Sarraſins, & continua de fulminer contre l'Empereur les Bulles les plus terribles. Fridéric n'y eut aucun égard, & il excita le peuple Romain contre le Pape, qui ſortit de Rome, parce qu'il voioit bien qu'il n'y ſeroit pas en ſûreté.

Grégoire voiant que le Glaive ſpirituel n'avançoit pas aſſez ſes affaires, eut recours au matériel, & leva des troupes contre l'Empereur. Nous avons vu combien ce pape fit d'éxactions en Angleterre, & comment ſon Légat accompagné d'uſuriers ultramontains, s'attira la malédiction publique. Ce Pape dans toutes ſes Bulles emploioit l'équivoque, ſi commune alors, de confondre l'Egliſe avec l'Etat temporel du Pape ou des Evêques. Les autres Roiaumes ne furent pas exempts de ces exactions, & Grégoire IX vouloit même que les Evêques allaſſent à ſon ſecours en perſonne. Il ne ſe contenta pas d'excommunier l'empereur, il alla juſqu'à abſoudre tous ſes ſujets du ſerment de fidélité, parce que, diſoit-il, perſonne ne doit fidélité à celui qui s'oppoſe à Dieu & à ſes Saints. Maxime nouvelle & erronnée, qui autoriſoit les révoltes les plus criminelles.

XI. Diverſes actions de ce Pape.

Dans le temps que la guerre étoit plus animée entre le Pape & l'Empereur, ils firent la paix enſemble. Mais cette paix n'empêcha pas Fridéric de fomenter par des largeſſes, l'indiſpoſition des Romains contre le Pape: qui aiant été forcé de ſortir encore de Rome, fut dans la néceſſité d'implorer le ſecours de Fridéric lui-même & de tous les Evêques. Il écrivit auſſi aux Grecs, pour les engager à ſe ſoumettre à lui & à ſe réunir. Il envoia aux Prin-

ces Musulmans de longues instructions sur la Religion Chrétienne, dans lesquelles il les menaçoit, s'ils ne se convertissoient, de soustraire à leur autorité les Chrétiens qui étoient dans leurs Etats. Cette menace ne s'accorde guéres avec la doctrine des Apôtres, qui ordonnent aux Chrétiens d'obéir aux Princes, même infidéles. Grégoire IX se brouilla de nouveau avec l'Empereur, & l'excommunia. Cette funeste division troubla toute l'église : le Pape employant tout ce qu'il avoit de crédit pour perdre l'Empereur, & l'Empereur faisant de son côté les derniers efforts pour se venger du Pape. Grégoire IX écrivit au Roi Saint Louis encore fort jeune, pour lui offrir la Couronne Impériale. Nous avons vu comment fut accueillie en France une proposition qui paroissoit si flâteuse. Le Pape se tourna vers les Princes d'Allemagne, leur enjoignant d'élire un autre Empereur, mais il n'y gagna rien. Cependant Fridéric poussoit la guerre en Italie, & il chassa de ses Etats tous les Freres Prêcheurs & mineurs. Le Pape n'avoit plus d'espérance que dans le Concile qu'il convoquoit, lorsqu'il mourut le vingtiéme d'Août âgé de près de cent ans.

IV.

XII. Célestin. IV. Longue vacance du S. Siége.

Les Cardinaux divisés d'intérêts trouverent de grandes difficultés à lui donner un successeur. Ils convinrent enfin du Cardinal Géoffroi qui prit le nom de Célestin IV. Il étoit de bonnes mœurs & savant, mais vieux & infirme, & il mourut environ quinze jours après à Saint Pierre de Rome. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à Saint Pierre, & aussi-tôt quelques Cardinaux s'enfuirent à Anagni. Ensuite le S. Siége vaqua un an & près

de huit mois, par la division qui étoit entre eux, & qui les exposoit aux insultes des autres. Il en restoit six ou sept à Rome : quelques-uns étoient morts, d'autres malades, d'autres demeuroient cachés dans leurs païs avec leurs amis & leurs parens ; & il y avoit entre eux tous une grande division de sentimens. La Cour de Rome étoit désolée & tombée dans un grand mépris. L'Empereur Frideric y envoia l'Archevêque de Bari pour négocier la paix ; mais ce fut inutilement : & peu de temps après, il vint lui-même contre Rome avec une grande armée. Il ravagea les environs, & retourna ensuite dans son Roiaume.

XIII. Vifs reproches de l'Empereur & du Roi de France aux Cardinaux.

L'Empereur écrivit à peu près dans le même tems aux Cardinaux pour leur reprocher leur division, & le retardement de l'élection d'un Pape. Vous n'avez point, leur dit-il, d'attention aux choses spirituelles, mais seulement à celles de ce monde que vous avez devant les yeux. Chacun de vous désire ardemment le Pontificat, & ne suit que sa passion, sans avoir égard au mérite. Vous poussez la jalousie jusqu'à souhaiter la mort l'un de l'antre, bien loin de contribuer à le faire Pape. Faites donc cesser entre vous les factions, accordez-vous pour donner un Chef à l'Eglise, & un meilleur exemple à vos inférieurs. La vacance du S. Siége continuant, l'Empereur écrivit aux Cardinaux une lettre plus véhémente, où il leur fait beaucoup de reproches, & parle ainsi : Tout le monde dit, que ce n'est point Jesus-Christ auteur de la paix, qui est au milieu de vous : mais Satan pere du mensonge & de la division : que chacun aspirant à la Chaire, ne peut consentir qu'un autre y monte : ainsi elle demeura

demeure vuide & mépriſée, & on ne vous apporte plus de préſens, quoique vous ſoyez toujours prêts à les recevoir. On trouve auſſi une lettre du Roi de France aux Cardinaux, où il leur fait des reproches ſemblables : & les exhorte à ne point craindre la violence de l'Empereur, qui par une entrepriſe illicite, ſemble vouloir joindre le Sacerdoce à l'Empire.

Le S. Siége étoit toujours vacant, & l'Empereur ſavoit que les Cardinaux en rejettoient la faute ſur lui, & lui demandoient inſtamment la liberté de leurs confreres & des autres Prélats qu'il retenoit priſonniers. C'eſt ce qui l'obligea de les délivrer pour la plûpart en 1242. Mais voiant que l'élection du Pape n'avançoit pas davantage, il réſolut de la preſſer par la terreur de ſes armes. Il ſe mit donc en campagne avec une grande armée au commencement de 1243. Et quittant la pouille, il entra dans la terre de Labour, marcha vers Rome, fit le dégat tout à l'entour, & aſſiégea même une grande partie de la ville. Les Romains s'en plaignirent, & repréſenterent à l'Empereur, qu'ils étoient innocens de la longue vacance du S. Siége, & qu'il ne devoit s'en prendre qu'aux Cardinaux, qui non-ſeulement étoient diviſés d'intérêts & de ſentimens, mais encore diperſés en divers lieux & cachés en pluſieurs villes. L'Empereur aiant égard à cette remontrance, retira ſes troupes du ſiége, & leur ordonna de ravager les terres de l'égliſe & des Cardinaux, & non les autres. Suivant cet ordre, les Sarraſins qu'il avoit à ſa ſolde, & les mauvais Chrétiens de ſon armée, attaquerent la ville d'Albane & la pillerent cruellement, ſans épargner les égliſes, qui étoient au nombre de cent cinquante. Ils

emportoient les ornemens, les calices, les livres, & tout ce dont ils croioient pouvoir profiter : & ils réduiſoient les habitans à la derniere miſere.

Les Cardinaux voiant les autres terres de l'Egliſe menacées d'une pareille déſolation, prierent l'Empereur de faire ceſſer ces ravages, promettant d'élire un Pape au plûtôt. Fridéric leur accorda ce qu'ils demandoient. Il délivra même le Cardinal Jacques Evêque de Paleſtrine, qu'il tenoit en priſon, & le renvoia à ſes confreres avec honneur : anfin il retira ſes troupes & retourna à ſon Roiaume. Les François preſſoient auſſi l'élection du Pape, & ils envoierent une ambaſſade à la Cour de Rome, exhortant les Cardinaux à la faire ſans délai. Autrement, ajoutoient-ils, nous chercherons les moiens de ſuppléer à votre négligence, & de nous donner un Pape en-deça les monts, à qui nous obéïrons. Matthieu Paris qui rapporte ce fait, ajoûte que les François faiſoient hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avoient en leur ancien privilége accordé par Saint Clément à Saint Denys, en lui donnant l'Apoſtolat ſur les peuples d'Occident. Nous n'avons point vû ailleurs ce prétendu privilége.

V.

XV. Pontificat d'Innocent IV.

Enfin les Cardinaux s'accorderent à élire un Pape le jour de la Saint Jean vingt-quatriéme de Juin 1243. Ce fut Sinibale de Fieſque Génois, de la maiſon des Comtes de Lavagne, Cardinal Prêtre. Il fut élu à Anagni d'un commun conſentement, nommé Innocent IV, & ſacré le vingt-neuviéme du même mois fête de Saint Pierre & Saint Paul. Le S. Siége avoit vaqué un an & près de huit mois, & Innocent

le tint onze ans & demi. D'abord il donna part aux Evêques de ſon élection ſuivant la coutume, ſe recommandant à leurs prieres : comme il paroît par la lettre adreſſée à l'Archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, & dattée du deuxiéme de Juillet. Elle finit par cette clauſe remarquable : au reſte parce que les porteurs de ces ſortes de lettres font quelquefois des exactions, nous vous défendons de rien donner à celui-ci, ſinon la nourriture & les ſecours néceſſaires en cas de maladie, parce qu'il a fait ſerment de ne rien prendre ; & qu'on a pourvû d'ailleurs aux frais de ſon voiage.

On avoit élu Pape le Cardinal Sinibale, comme celui qui étoit le plus aimé de l'Empereur Fridéric, & par conſéquent le plus propre à le reconcilier avec la Cour de Rome. Mais quand on lui en porta la nouvelle, on fut fort ſurpris de voir qu'il en étoit affligé. Il dit pour raiſon, qu'il prévoioit que d'un Cardinal ami, il deviendroit un Pape ennemi. Il fit faire par-tout ſon Roiaume des prieres en action de graces, & enſuite il lui envoia des Ambaſſadeurs. Ils étoient porteurs d'une lettre, où l'Empereur reconnoît que le Pape eſt iſſu de la premiere nobleſſe de l'Empire & ſon ancien ami, & lui offre toute ſa puiſſance pour l'honneur & la liberté de l'Egliſe. Le Pape reçut cette ambaſſade très-favorablement ; & pour négocier la paix avec l'Empereur, il lui envoia trois Nonces : mais la négociation fut ſans effet, parce que l'Empereur propoſa des demandes auſquelles le Pape ne voulut point avoir égard. Innocent IV. quitta Anagni & vint à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs par le Sénat & par le peuple. On traita de nouveau de la paix, & l'on fit un

Traité, dont les conditions furent jurées publiquement à Rome par les Commissaires de l'Empereur. Mais ce Prince se repentit bientôt des engagemens qu'il venoit de prendre, & refusa d'exécuter ce que ses Agens avoient promis.

XVI. Le pape rompt avec l'Empereur, & se retire à Génes.

Quelques mois après, le Pape qui vouloit, s'il étoit possible, faire la paix avec l'Empereur, partit de Rome pour s'approcher du lieu où il étoit. Mais ce Prince lui manda qu'il n'exécuteroit rien de tout ce dont on étoit convenu, s'il ne recevoit auparavant les lettres de son absolution. Le Pape répondit que cette proposition n'étoit pas raisonnable : ainsi ils rompirent ensemble. Le Pape résolut de se retirer sécretement, & il ne communiqua son dessein à personne, de peur que l'Empereur n'y mit des obstacles. La veille de Saint Pierre, il apprit que trois cens Chevaliers Toscans devoient venir la nuit suivante pour le prendre. Il en parut fort allarmé ; & vers le milieu de la nuit, il quitta les marques de sa dignité, s'arma légerement, monta sur un excellent coureur, & partit sans que personne s'en apperçut. Il poussa si vivement son cheval, qu'avant six heures du matin il avoit déja fait onze lieues. Vingt-trois galeres étoient venues de Génes au-devant du Pape à Civita-Vecchia, ce qui faisoit juger qu'il avoit formé de loin ce projet. Ces galeres étoient commandées par l'Amiral de Génes & par les premiers de la ville, qui tous se vantoient d'être parens ou alliés du Pape. Après une navigation de quelques jours assez pénible, ils arriverent à Génes pleins de joie, & y furent reçus au son des cloches & des instrumens de musique. Le Pape se trouvoit ainsi à quinze journée de Ro-

me, dans la ville de ſa naiſſance, au milieu de ſes parens & de ſes amis.

XVII. Il demande de l'argent aux Anglois & fait demander du ſecours au Roi S. Louis pendant qu'il eſt à Cîteaux.

L'Empereur Fridéric aiant appris ſa fuite, en fut extrêmement irrité contre ceux qu'il avoit mis à la garde des ports & des villes de ſon obéiſſance : & il fit garder étroitement les avenues de Génes, ſur-tout du côté de la France, de peur qu'on n'apportât de l'argent au Pape. En effet Innocent IV avoit déja envoié en Angleterre un homme de confiance, avec un grand nombre de Bulles qui avoient pour but de tirer de l'argent. Le Chapitre général de l'Ordre de Cîteaux ſe tenoit alors. Le Pape aiant ſçu auparavant que Saint Louis y devoit aller, écrivit au Chapitre une lettre étudiée & compoſée avec art. Il prioit inſtamment tous les Abbés qui s'y trouveroient, de conjurer le Roi à genoux & à mains jointes, que ſuivant l'ancienne coutume de France, il prit la protection du Pape contre Fridéric, qu'il nommoit fils de Satan, & que s'il étoit néceſſaire, il reçût le Pape dans ſon Roiaume.

Saint Louis vint en effet au Chapitre de Cîteaux ſe recommander aux prieres des moines. Il étoit accompagné de la Reine Blanche ſa mere, à qui le Pape avoit accordé la permiſſion d'entrer avec douze femmes dans les maiſons de l'Ordre de Cîteaux, pour y faire ſes prieres. Le Roi avoit encore à ſa ſuite deux de ſes freres, avec ſix des plus grands Seigneurs de France. Quand ils furent près de l'Egliſe de Cîteaux, ils deſcendirent de cheval par reſpect, & marcherent juſqu'à l'Egliſe en ordre & priant Dieu. Tous les Abbés & la communauté qui étoit de cinq cens moines, vinrent au-devant en proceſſion, pour recevoir plus dignement le Roi qui venoit pour la

premiere fois à leur monaſtere. Le Roi s'aſſit dans le Chapitre au milieu des Abbés & des Seigneurs, mettant par reſpect ſa mere au-deſſus de lui ; & alors tous les Abbés & les moines à genoux, les mains jointes & les larmes aux yeux, lui firent la priere que le Pape leur avoit preſcrite. Le Roi ſe mit auſſi à genoux devant eux, & leur dit qu'autant que ſon honneur le permettroit, il défendroit l'égliſe contre les inſultes de l'Empereur Fridéric, & recevroit volontiers le Pape pendant ſon éxil, ſi les Barons le lui conſeilloient : parce qu'un Roi de France ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre leur avis. Les Abbés rendirent au Roi de grandes actions de graces, & lui accorderent une participation ſpéciale à leurs bonnes œuvres. L'Empereur Fridéric avoit auſſi à ce Chapitre ſes Ambaſſadeurs, pour s'oppoſer à la demande du Pape.

XVIII. On refuſe de recevoir le Pape en France, en Arragon & en Angleterre.

Saint Louis aſſembla donc les Seigneurs de ſon Roiaume pour prendre leur avis ſur ce ſujet. Pendant qu'ils étoient aſſemblés, le Pape envoia demander permiſſion de venir à Reims, dont le Siége étoit alors vacant. Sur la propoſition du Pape, les Barons de France répondirent qu'ils ne ſouffriroient point qu'il vînt s'établir dans le Roiaume. Ils craignoient que ſa préſence ne nuisît à la dignité Roiale, & trouvoient trop de différence entre leur jeune Roi & un homme conſommé dans les affaires ; enfin ils ſavoient que la Cour de Rome étoit à charge à ſes hôtes. Le Roi répondit donc au Pape conformément à l'avis des Seigneurs: mais dans les termes les plus honnêtes. Le Pape envoia auſſi au Roi d'Arragon demander la permiſſion de venir dans ſes Etats, & il fut refuſé de même.

Quant au Roi d'Angleterre, le Pape ſe con-

tenta de lui faire écrire par quelques Cardinaux, comme de leur propre mouvement en ces termes : Nous vous donnons en amis, un conſeil utile & honorable. C'eſt d'envoier au Pape une ambaſſade, pour le prier de vouloir bien honorer de ſa préſence le Roiaume d'Angleterre, auquel il a un droit particulier, & nous ferons notre poſſible pour le faire condeſcendre à votre priere. Ce ſeroit pour vous une gloire immortelle, que le ſouverain Pontife vînt en perſonne en Angleterre, ce qui n'eſt jamais arrivé que nous ſachions : & nous nous ſouvenons avec plaiſir de lui avoir oui dire, qu'il verroit volontiers les délices de Oueſtminſter (maiſon de plaiſance du Roi) & les richeſſes de Londres. Le Roi d'Angleterre reçut agréablement cette propoſition, & il auroit facilement donné dans le piége, ſi des perſonnes ſages ne l'en avoient détourné, en diſant : C'eſt deja trop que nous ſoioins infectés des uſures & des ſimonies des Romains, ſans que le Pape vienne ici lui-même piller les biens de l'Egliſe & du Roiaume.

XIX. Le Pape ſe retire à Lyon & il y dépoſe l'Empereur.

Innocent IV ne trouvant point d'azile chez ces Princes, ſe détermina à venir à Lyon, ville neutre alors & dont l'Archevêque étoit Seigneur. Il partit donc de Gênes, où il ne ſe croioit pas trop en ſureté, & paſſa par la Savoye. Le Comte de Savoye étoit Amé IV, & Thomas ſon Frere eſcorta le Pape juſqu'à Lyon. Ce fut là qu'Innocent IV aſſembla un Concile général dont nous parlerons ailleurs, & qui ſe tint à la fin de Juin 1245. Dans ce Concile le Pape dépoſa l'Empereur Fridéric, & fit publier par tout la ſentence de dépoſition. Quatre mois avant la tenue du Concile, à l'entrée du Carême, le Pape fit renouveller

par-toute la France l'excommunication contre l'Empereur, à cauſe de quelques nouvelles entrepriſes de ce Prince ſur les terres des parens de ce Pape, & ſur celles de quelques Eccléſiaſtiques. Un Curé de Paris, qui aimoit l'Empereur & haiſſoit la Cour de Rome, aiant reçu l'ordre de publier cette excommunication dit publiquement dans ſa Paroiſſe un jour ſolemnel : J'ai ordre de dénoncer excommunié l'Empereur Fridéric. Je n'en ſais pas la cauſe : mais je ſais qu'il y a un grand différend entre le Pape & lui. J'ignore qui a tort, qui a raiſon : mais autant que j'en ai le pouvoir, j'excommunie celui des deux qui fait le tort, & j'abſous celui qui le ſouffre. Cette raillerie vint juſqu'aux oreilles de l'Empereur, qui anvoya des préſens au Curé : mais le Pape punit ſon indiſcrétion.

XX. Il reçoit de grands préſens.

Le Pape ſe plaignoit à ſes confidens que l'Egliſe Romaine étoit accablée de dettes, & il faiſoit entendre qu'il avoit beſoin de beaucoup d'argent. Cette plainte s'étant répandue dans le public, pluſieurs riches Prélats vinrent le trouver, lui témoignerent qu'ils compatiſſoient à ſes peines & à ſes périls, & le féliciterent d'avoir évité le piége de l'Empereur, & de s'être approché de ſes enfans qui lui étoient devoués. En même temps ils lui offrirent des préſens conſidérables, des chevaux, de la vaiſſelle, des habits, des meubles précieux, de l'or & de l'argent. Hugues Abbé de Cluni lui donna une grande ſomme d'argent, qu'il tira de ſon monaſtere & des Prieurés qui en dépendent ; & le Pape de ſon côté lui donna l'Evêché de Langres, qui vaquoit depuis pluſieurs années. L'Archevêque de Rouen voulant faire auſſi de grands préſens au Pape, s'endetta conſidérablement lui & ſon Egliſe ; & le Pape le fit auſſi-

tôt Cardinal Evêque d'Albane, & donna l'Archevêché de Rouen à Eudes Clément Abbé de Saint Denys en France, qui lui avoit fait auſſi de riches préſens. Le Pape procura vers le même temps l'Archevêché de Lyon à Philippe de Savoye déja élu Evêque de Valence ; mais avec une diſpenſe ſinguliere. Car quoique Philippe n'eût pas même reçu les Ordres ſacrés, il lui conſerva les revenus de l'Evêché de Valence avec ceux de l'Archevêché de Lyon, la Prévôté de Bruges, & pluſieurs autres riches bénéfices qu'il avoit en Flandre & en Angleterre. Ce Prince qui étoit très-bienfait & fort inſtruit dans l'art de la guerre, commandoit des troupes du Pape, & il fut chargé de la garde du Concile de Lyon.

XXI. Il ecrit par tout contre l'Empereur. Réponſe que lui fait le Sultan. Crainte & allarmes du pape.

Après que le Pape, Innocent eut dépoſé l'Empereur, il s'efforça d'indiſpoſer tous les Souverains contre lui. Il écrivit même au Sultan d'Egypte, pour lui perſuader de renoncer à l'alliance qu'il avoit avec Fridéric. Le Sultan lui répondit ainſi : Nous avons reçu vos lettres & écouté votre envoié. Il nous a parlé de Jeſus-Chriſt, que nous connoiſſons mieux que vous, & que nous honorons plus que vous ne faites. Quant à ce que vous dites que vous deſirez procurer la paix entre tous les peuples, nous ne le ſouhaitons pas moins de notre côté ; mais vous ſavez qu'entre nous & l'Empereur, il y a une alliance & une amitié réciproque dès le temps du Sultan notre pere, à qui je prie Dieu de donner ſa gloire. C'eſt pourquoi il ne nous eſt pas permis de faire aucun traité avec les Chrétiens ſans le conſentement de ce Prince. L'Envoié que nous avons à ſa Cour ira vous trouver & conférera avec vous : nous agirons en conſéquence de ce qu'il nous mar-

quera, aïant en vue l'utilité publique, & ce qui peut nous acquérir du mérite devant Dieu.

On prit à Lyon l'an 1247 quelques Chevaliers Italiens, qui aſſûrerent qu'environ quarante autres très-braves avoient réſolu de tuer le Pape ; & que quand même Fridéric ſeroit mort, rien ne ſeroit capable de les empêcher de mettre le Pape en piéces, croiant en cela faire une œuvre agréable à Dieu & aux hommes. Depuis ce temps-là le Pape ſe tint caché dans ſa chambre, étant gardé jour & nuit par cinquante hommes armés ; & il n'oſoit ſortir de ſon Palais, pas même pour aller à l'Egliſe dire la Meſſe. L'année ſuivante il eut un nouveau ſujet d'affliction, en apprenant comment avoit été traité Marcellin Evêque d'Arezze.

XXII. L'Evêque d'Arezze exécuté à mort.

Ce prélat étoit d'une famille très-noble, & avoit été d'abord Evêque d'Aſcoli, d'où le Pape Grégoire IX le transfera à Arezze en 1237. Il étoit chef d'un parti oppoſé à l'Empereur, & il y attiroit le plus de monde qu'il pouvoit par ſes exhortations & par ſes largeſſes. Aiant été chaſſé d'Arezze, il ſe retira à Rome, où Innocent IV lui donna le commandement d'une armée ; car cet Evêque étoit plus guerrier qu'Eccléſiaſtique. Après avoir remporté pluſieurs avantage ſur l'armée de Fridéric, il fut pris & mis en priſon ; & l'Empereur trois mois après le condamna à être pendu. Les Officiers de l'Empereur aiant reçu cet ordre, preſſerent Marcellin d'excommunier publiquement le Pape & de jurer fidélité à Fridéric : lui promettant à cette condition l'impunité & de grandes richeſſes. Mais le Prélat réïtera l'excommunication contre l'Empereur, qu'il avoit déja prononcée pluſieurs fois : puis ſachant

qu'on l'alloit mener au ſupplice, il reçût les Sacremens. Il s'attendoit à être noié, mais comme il vit qu'on l'alloit pendre, il chanta *Te Deum* & *Gloria in excelſis*. Les Sarraſins qui ſervoient d'exécuteurs lui lierent les mains, l'attacherent à la queue d'un cheval, & le traînerent ainſi par le milieu de la ville aux fourches patibulaires. Cependant il confeſſoit publiquement ſes fautes aux Freres Mineurs qui l'aſſiſtoient des deux côtés, & déclaroit qu'il pardonnoit de bon cœur à tous ſes ennemis. Il fut pendu le premier Dimanche de Carême de l'an 1248, & ſon corps fut gardé au gibet pendant trois jours. Les Freres Mineurs le dérobérent & lui donnerent la ſépulture : mais il fut déterré, traîné dans la boue, & remis au gibet, juſqu'à ce qu'il vînt un ordre particulier de l'Empereur pour l'en ôter. Le Cardinal Rainier écrivit ſur ce ſujet une lettre pathétique, qu'il conclut en exhortant les Fidéles à préférer la Croiſade contre Fridéric à celle de la Terre-Sainte, pour obvier au mal le plus preſſant. Matthieu Paris dit que cette lettre auroit excité contre Fridéric l'indignation publique, ſi les partiſans du Pape ne l'avoient attirée ſur eux par leur avarice, leur ſimonie, leurs uſures & leurs autres vices.

XXIII. Mort d'Innocent IV.

Après la mort de Fridéric qui arriva au mois de Décembre 1250, le Pape demeura encore quelque temps à Lyon, & il en partit au mois d'Avril 1251, après y avoir paſſé ſix ans & quatre mois. Il étoit accompagné de pluſieurs Cardinaux, d'un grand nombre de perſonnes nobles, & de Philippe de Savoie nommé à l'Archevêché de Lyon, qui étoit à la tête d'une nombreuſe eſcorte de gens armés pour le garantir des inſultes du parti de Fridéric.

Après avoir évité pluſieurs périls, il arriva à Génes ſa patrie, où tous les Grands de Lombardie qui ſuivoient ſon parti vinrent le ſaluer. De Génes il alla à Milan, où il fut reçu honorablement, & où il demeura deux mois. L'an 1254 il mourut à Naples, & fut enterré dans l'Egliſe cathédrale de cette ville. On dit que ce fut lui qui établit l'uſage des chapeaux rouges pour les Cardinaux, comme pour les avertir qu'ils doivent toujours être prêts à répandre leur ſang pour la défenſe de la Foi.

VI.

XXIV. pontificat d'Alexandre IV.

Le S. Siége ne vaqua que dix-ſept jours. Le Cardinal Rainald Evêque d'Oſtie fut élu & prit le nom d'Alexandre IV. Il étoit neveu de Grégoire IX. Il avoit des qualités eſtimables; mais il paſſoit pour trop facile à écouter les flatteurs. Ses premiers ſoins furent d'arrêter les progrès de Mainfroi fils naturel de Fridéric, & qui avoit donné de l'exercice à Innocent IV ſon prédéceſſeur. Alexandre fut très-favorable aux Religieux mendians, & dès les premiers jours de ſon Pontificat, il révoqua la Bulle par laquelle Innocent IV avoit reſtraint leurs priviléges. Il accorda à Saint Louis quelques graces qu'il lui avoit demandées, comme il paroît par deux Bulles dans leſquelles il fait ſon éloge. Quoique, dit-il, le Roiaume de France ſoit au-deſſus des autres par ſa nobleſſe, Louis le reléve encore d'avantage par l'éclat de ſes vertus. Quoiqu'il s'applique avec ſoin au gouvernement de ſon Roiaume, il regarde l'affaire de ſon ſalut comme la principale, & mépriſe ce qui ne ſert qu'au corps, pour ne ſonger qu'à orner & embellir ſon ame. Le Pape lui accorde que ni lui ni les Rois ſes ſucceſſeurs, ne pourront être excommuniés ſans

Eſtime que ce pape avoit pour S. Louis.

un ordre particulier du S. Siége. Il accorde aussi dix jours d'indulgence à tous ceux qui prieront Dieu pour le Roi pendant sa vie, & qui continueront de prier pour lui pendant dix ans après sa mort. La facilité avec laquelle on prononçoit les censures, obligeoit de prendre des précautions pour s'en garantir.

XXV. Embarras que lui causent les affaires temporelles.

Alexandre IV étoit principalement occupé de sa guerre contre Mainfroi, dont les affaires prospéroient de jour en jour. Il envoia offrir la Couronne de Sicile à Henri Roi d'Angleterre pour Edmond son second fils. Il chargea son chapelain de lever une décime en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, & lui ordonna ensuite de prêcher la Croisade contre Mainfroi, en accordant l'indulgence que l'on donnoit à ceux qui se croisoient pour la Terre-Sainte. Les Evêques d'Angleterre s'assemblerent à l'occasion de cette entreprise, pour laquelle le Pape demandoit des sommes immenses. Nous avons vu avec quelle injustice fut excommunié par ce Pape, Seval Archevêque d'Yorc, qui refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son Eglise à des Italiens inconnus & indignes. Le Pape étoit accablé de soins & d'affaires temporelles. L'an 1275 il fut obligé de quitter Rome pour se garantir de la violence du peuple. Les séditieux se mocquerent de ses excommunications, & menaçoient de le poursuivre avec ses Cardinaux jusqu'à leur ruine entiere.

XXVI. Sa lettre contre les desordres du Clergé.

L'incontinence étoit devenue si commune & si publique dans le Clergé, que le Pape Alexandre crut y devoir chercher quelque remede, & pour cet effet il écrivit une lettre circulaire adressée aux Archevêques & à leurs suffragans, aux Abbés & aux Supérieurs ecclé-

ſiaſtiques. D'abord il leur parle fortement du compte terrible qu'ils rendront à Dieu des ames dont ils ont la conduite : enſuite il repréſente vivement la grandeur du ſcandale que donnent les clercs qui entretiennent publiquement des concubines au mépris des canons, & n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions ſacrées de leur miniſtere. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des hérétiques, l'oppreſſion de l'Egliſe par les Seigneurs, & le mépris des peuples. Il exhorte les Prélats à faire ceſſer ce déſordre par leur vie exemplaire & en procédant contre les coupables : & il déclare que leurs pourſuites ne ſeront point retardées par l'appel, & que les lettres Apoſtoliques obtenues par les coupables au préjudice de ces pourſuites, ſeront nulles. Cette Lettre eſt belle, mais de tels maux demandoient des remédes plus efficaces que des exhortations.

VII.

XXVII. Flagellans en Italie.

Il arriva en Italie vers l'an 1259 un événement fort ſingulier & tout-à-fait extraordinaire. Les Nobles & le peuple, les vieillards & les jeunes gens juſqu'aux enfans de cinq ans, paroiſſant pénétrés de douleur à la vue des crimes dont l'Italie étoit innondée, alloient dans les villes par les rues étant nuds juſqu'à la ceinture. Ils marchoient deux à deux en proceſſion tenant à la main chacun un fouet de courroies, & verſant beaucoup de larmes. Ils s'en frappoient ſi rudement les épaules, qu'ils ſe mettoient tout en ſang, implorant la miſéricorde de Dieu & le ſecours de la Sainte Vierge. Ils marchoient même la nuit tenant des cierges allumés & par un hiver très-rude : on en voioit des centaines, des milliers & juſqu'à

dix mille, précédés par des Prêtres avec les croix & les bannieres ; ils accouroient aux Egliſes & ſe proſternoient devant les autels. Ils faiſoient la même choſe dans les bourgs & les villages, enſorte que les montagnes & les plaines retentiſſoient de leurs cris. On n'entendoit plus que ces triſtes voix, au lieu des inſtrumens de muſique & des chanſons deshonnêtes. Les femmes & même les Dames de qualité & les filles les plus délicates, prirent part à cette dévotion.

Alors la plûpart des ennemis ſe réconcilierent : les uſuriers & les voleurs s'empreſſoient de reſtituer les biens mal acquis : tous les autres pécheurs confeſſoient leurs crimes & s'en corrigeoient. On ouvroit les priſons, on délivroit les captifs, on rappelloit les exilés : on faiſoit autant de bonnes œuvres que ſi l'on eût craint de voir tomber le feu du Ciel, la terre s'ouvrir, ou quelque autre effet ſemblable de la juſtice divine. On ne ſavoit quelle étoit la cauſe de ce mouvement ſi ſubit de pénitence. Car ce n'étoit ni l'éloquence d'aucun prédicateur, ni l'autorité d'aucune perſonne, qui l'eût excité : les ſimples avoient commencé, & les autres les avoient ſuivis. Cette pénitence s'étendit en Allemagne, en Pologne & en pluſieurs autres païs. Les pénitens alloient la tête & le viſage couverts pour n'être pas reconnus : depuis la ceinture ils avoient un vêtement qui deſcendoit juſqu'aux pieds. Ils ſe flagelloient deux fois le jour pendant trente-trois jours, en l'honneur des années que l'on croit que Jeſus-Chriſt a vécu ſur la terre, & chantoient certains cantiques ſur ſa mort & ſur ſa paſſion. Cette étrange dévotion dégénéra bien-tôt en ſuperſtition.

Ces flagellans devinrent ſuſpects à Mainfroi, même avant qu'on les accuſa d'aucune erreur. Il craignit que cette multitude de gens attroupés, ne fît quelque entrepriſe contre ſon autorité, & défendit ſous peine de mort cette eſpéce de pénitence dans toute l'étendue de ſon Roiaume dans la Marche d'Ancône & la Toſcane. A ſon imitation le Marquis Palavicin fit la même défenſe à Crémone, à Breſſe, à Milan, & par-tout où s'étendoit ſa puiſſance. Henri Duc de Baviere & quelques Evêques d'Allemagne rejetterent ces flagellans avec mépris : l'Evêque de Cracovie les chaſſa, les menaçant de priſon s'ils ne ſe retiroient promptement. L'Archevêque de Gneſne & les autres Evêques de Pologne aiant découvert leurs erreurs, firent défendre qu'on ſuivit cette ſecte : ainſi elle fut bientôt diſſipée.

VIII.

XXVIII. Mort du Pape Alexandre IV. Pontificat d'Urbain IV.

Le Pape Alexandre ſe retira à Viterbe l'an 1257. n'oſant plus demeurer a Rome. Il paſſa enſuite à Anagni, & enfin retourna à Viterbe où il mourut l'an 1261, après un Pontificat de ſix ans & demi, dont il en avoit paſſé quatre hors de Rome. Il fut enterré dans l'Egliſe Cathédrale de Viterbe, & le S. Siége vaqua trois mois. Il n'y avoit à Viterbe que huit Cardinaux, qui ſe trouverent tellement diviſés, qu'ils ne purent convenir de nommer aucun de leur corps, & s'accorderent enfin à élire Pape Jacques Pantaleon Patriarche de Jeruſalem, qui ſe trouvoit à Viterbe pour ſolliciter une affaire de ſon Egliſe. Il étoit de Troies en Champagne, & fils d'un ſavetier. Etant venu fort jeune étudier à Paris, il s'appliqua au Droit canon & enſuite à la Théologie. Il devint fameux prédicateur, fut pourvu de l'Archidia-

coné de Liége, & ensuite de l'Evêché de Verdun. Il s'étoit distingué dans plusieurs Légations du Nord. Aiant été élu Pape à Viterbe, il prit le nom d'Urbain IV. Aussi-tôt après sa promotion, il écrivit aux Evêques pour leur en faire part & se recommander à leurs prieres. Il écrivit en particulier à S. Louis dont il étoit né sujet, & à Philippe son fils aîné, & il leur donna des indulgences. Comme les Cardinaux étoient réduits à un petit nombre, Urbain IV en fit quatorze, dont deux furent depuis Papes. De cette promotion étoit aussi Henri de Suse Archevêque d'Embrun, qui devint Cardinal Evêque d'Ostie. Il étoit grand jurisconsulte & canoniste, & avoit composé par ordre d'Alexandre IV une Somme ou Recueil de l'un & de l'autre Droit. Il est fameux dans les Ecoles, où il est connu sous le nom de Cardinal d'Ostie. Urbain IV avoit demeuré deux ans à Orviette, d'où la Plûpart de ses lettres sont datées: mais les habitans s'étant déclarés contre lui, il se fit porter en litiere à Perouse où il mourut le deuxiéme d'Octobre 1264, n'aiant été Pape que trois ans. On remarque qu'il pardonna avec bonté une injure qui lui avoit été faite par des gentils-hommes lorsqu'il étoit Archidiacre de Liége.

IX.

XXIX. Pontificat de Clement IV.

Après la mort d'Urbain IV le S. Siége vaqua quatre mois. Le Cardinal Evêque de Sabine qu'Urbain avoit envoié Légat en Angleterre, n'aiant pu y entrer à cause de la révolte des Barons & des Evêques contre leur Roi, se mit en chemin pour retourner à la Cour de Rome. Mais pendant le voiage il apprit qu'il avoit été élu Pape à Perouse, & il s'y rendit déguisé en frere mendiant, pour éviter les em-

buſcades de Mainfroi. Etant arrivé il fit tous ſes efforts pour éviter le Pontificat : mais enfin il l'accepta, & prit le nom de Clément IV parce qu'il étoit né le jour de Saint Clément, & avoit reçu de Dieu pluſieurs graces ſinguliéres ce même jour. On voit ſes ſentimens ſur ſa nouvelle dignité, dans les réponſes qu'il fit aux Princes qui l'en félicitoient, & encore mieux dans la lettre à Pierre le gros ſon neveu, où il parle ainſi :

XXX. Lettre édifiante de ce Pape.

Pluſieurs ſe réjouiſſent de notre promotion, mais nous n'y trouvons qu'un ſujet de crainte & de larmes, parce que nous ſentons le poids immenſe d'une pareille charge. Notre élévation ne doit ſervir qu'à vous rendre plus humble. Nous ne voulons point que ni vous, ni votre frere, ni aucun de nos Parens viennent nous trouver ſans notre ordre particulier : autrement ils s'en retourneroient confus, & fruſtrés de leurs eſpérances. Ne cherchez pas à marier votre ſœur plus avantageuſement à cauſe de nous : car nous ne pourrions l'approuver ni rien faire en ſa faveur. Néanmoins ſi elle épouſe le fils d'un ſimple chevalier, nous donnerons trois cens tournois d'argent. C'étoit environ cent cinquante livres de notre monnoie. Le Pape continue : Si vous voulez monter plus haut, n'eſpérez pas un denier de nous. Nous ne voulons point que notre élévation porte aucun de nos parens à s'enfler d'orgueil : il faut que Mabille & Cécile prennent les maris qu'elles auroient, ſi nous étions dans la ſimple cléricature. Dites à Gilie, qu'elle ne change point de ſituation, mais qu'elle demeure à Suſe, qu'elle garde toute la modeſtie poſſible dans ſes habits, & qu'elle ne ſe charge de recommandations pour perſonne : elles ſe-

roient inutiles à celui pour qui on les feroit, & nuiſibles à elle-même. Si on lui offre des préſens à ce ſujet, qu'elle les refuſe, ſi elle veut avoir nos bonnes graces. Donné à Perouſe le jour de Sainte Perpétue & de Sainte Félicité.

XXXI. Sa mort. Longue vacance du S. Siége.

Le Pape Clément donna ſes premiers ſoins à l'affaire du Roiaume de Sicile, comme la plus preſſante pour la Cour de Rome, & il diſpoſa de cette Couronne en faveur de Charles Comte d'Anjou & de Provence frere de Saint Louis, qui reçut à Rome l'inveſtiture de ce Roiaume. Clément IV mourut à Viterbe l'an 1268, après avoir tenu le S. Siége près de quatre ans. Il étoit fort prudent, excellent Juriſconſulte, habile Prédicateur, & prêchoit ſouvent à Viterbe, même étant Pape, pour fortifier le peuple dans la Foi Catholique. Pendant long-temps il ne mangea point de viande, coucha ſur un lit très-dur, & ne porta point de linge: ſa vie étoit trés-pure. Il fut enterré à Viterbe dans l'Egliſe des Freres-Prêcheurs, où l'on voit encore ſon tombeau, orné de l'image de Saint Hedvige de Pologne, qu'il avoit canoniſée. Aprés ſa mort le S. Siége vaqua près de trois ans. De ſon temps pluſieurs perſonnes aſſociées à Rome en l'honneur de la Sainte Vierge, s'engagerent à ſe confeſſer & à communier trois fois l'année, & le Pape Clément autoriſa cette dévotion par une Bulle, leur accordant cent jours d'indulgence à chaque fois qu'ils recevroient les Sacremens. On dit que cette Confrerie fut la premiere & le modéle de toutes les autres.

X.

XXXII. pontificat de Grégoi-

Les Cardinaux qui étoient à Viterbe ne pouvant s'accorder dans l'élection d'un Pape, ſe re

déterminerent enfin à faire un compromis entre les mains de ſix d'entre eux, auſquels ils donnerent le pouvoir d'élire un Pape; & ces ſix élurent tout d'une voix Thibault Archidiacre de Liége, qui étoit alors à Acre, étant allé par dévotion viſiter les lieux ſaints. Il y reçut la nouvelle qu'il avoit été élu Pape. On lui écrivit auſſi-tôt pour le conjurer de venir inceſſamment. La nouvelle de ſon élection cauſa beaucoup de joie aux Chrétiens de la Terre-Sainte, eſpérant qu'il les ſecourroit puiſſamment. Dans le ſerment qu'il fit à Acre étant prêt à partir, il emploia les paroles du pſeaume 136, pour témoigner qu'il n'oublieroit jamais Jéruſalem. Il prit le nom de Grégoire X. S'étant embarqué, il alla à Viterbe, où étoit la Cour de Rome. Sans ſe donner le temps de ſe répoſer après un ſi grand voiage, il travailla uniquement pendant huit jours à prendre des moiens pour ſecourir promptement la Terre-Sainte, qu'il avoit laiſſée dans l'état le plus déplorable.

Grégoire fut ſacré à Rome le vingt-ſeptiéme de Mars 1272. Il écrivit auſſi-tôt après à tous les Evêques pour la convocatoin d'un Concile général. Il en marquoit principalement trois cauſes, le ſchiſme des Grecs; le mauvais état de la Terre-Sainte, dont il avoit été témoin oculaire; les vices & les erreurs qui ſe multiplioient dans l'Egliſe. Il vint à Lyon l'an 1273, accompagné de S. Bonaventure qu'il avoit élevé à la dignité de Cardinal. Nous parlerons ailleurs du Concile qu'il y tint. Après ſon retour en Italie, il fit différens voiages. On remarque qu'en paſſant à côté de Florence, il ne voulut point entrer dans cette ville, parce qu'il l'avoit interdite & en avoit excommunié

tous les habitans. Comme la riviere enflée par les pluies ne ſe pouvoit paſſer à gué, il ſe trouva dans la néceſſité de traverſer un pont de la ville. Alors il leva les cenſures, & en paſſant il donna au peuple des bénédictions. Mais quand il fut hors de la ville, il l'interdit de nouveau & en excommunia les habitans. Il alla à Arezze & y paſſa les fêtes de Noël: mais il y tomba malade & mourut le douziéme de Janvier 1276, aiant tenu le S. Siége quatre ans & quelques mois. Il fut enterré dans la Cathédrale d'Arezze, & on l'honore comme Saint dans le païs. On donna ſon nom à la nouvelle Cathédrale qui fut bâtie dans le ſiécle ſuivant.

XI.

XXXIII. Innocent V. Adrien V. Jean XXI.

Le S. Siége ne vaqua que dix jours, & les Cardinaux élurent Pierre de Tarantaiſe de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Cardinal Evêque d'Oſtie, qui prit le nom d'Innocent V. Il paſſa auſſi-tôt d'Arezze à Rome, où il fut couronné, & alla loger au Palais de Latran. Mais il y tomba malade auſſi-tôt, & mourut après cinq mois de Pontificat. Son ſucceſſeur fut Adrien V. Il étoit déja malade; & ſes parens lui étant venu faire compliment ſur ſon élection, il leur dit: J'aimerois mieux que vous fuſſiez venu voir un Cardinal en ſanté qu'un Pape moribond. Aiant paſſé de Rome à Viterbe, il y mourut un mois après ſon élection, ſans avoir été ſacré Evêque ni même ordonné Prêtre. Il fut enterré à Viterbe dans l'Egliſe des Freres Mineurs, où l'on voit encore ſon tombeau: le S. Siége vaqua un mois. On vouloit obliger les Cardinaux de s'enfermer en Conclave, comme Grégoire X l'avoit ordonné par une Conſtitution. Mais les Cardinaux diſoient que cette Conſtitution du

Conclave avoit été ſuſpendue par le Pape Adrien. Les citoiens de Viterbe n'eurent aucun égard à cette raiſon des Cardinaux, & les forcerent de s'enfermer en Conclave, & de procéder à l'élection. Ils élurent Pierre Julien Portugais, Cardinal Evêque de Tuſculum, qui prit le nom de Jean XXI. On ne devoit le compter que le vingtiéme ; mais quelques-uns comptoient pour Pape Jean fils de Robert, qui fut élu ſans être ſacré à la fin du dixiéme ſiécle. Pierre Julien étoit né à Lisbonne, & avoit étudié toute ſorte de ſciences, ce qui le faiſoit nommer clerc univerſel ſelon le ſtyle du temps. Il paſſoit ſur-tout pour fort habile dans la médecine, & il en a laiſſé un traité ſous le titre de tréſor des pauvres, qui eſt imprimé. Il favoriſoit les pauvres étudians & leur donnoit des bénéfices. Il révoqua la Conſtitution de Grégoire X touchant l'élection du Pape. Elle portoit que dix jours après la mort du Pape, les Cardinaux s'aſſembleroient pour élire ſon ſucceſſeur ; qu'ils ſeroient renfermés dans le Conclave, juſqu'à ce que l'élection fût faite ; que ſi l'élection n'étoit pas faite dans les trois premiers jours, les cinq jours ſuivans ils ſe contenteroient d'un ſeul plat ; & qu'après ces cinq jours on ne leur donneroit plus que du pain, du vin & de l'eau, juſqu'à ce que l'élection fût faite. Jean XXI ne faiſoit pas difficulté de dire qu'il comptoit vivre fort long-temps : cependant comme il étoit dans une chambre neuve qu'il avoit fait faire pour lui près du Palais de Viterbe, le bâtiment tomba, & il mourut ſix jours après des bleſſures dont il fut couvert. C'étoit le ſeiziéme de Mai jour de la Pentecôte 1277. Il avoit tenu huit mois le S. Siége, qui en vaqua ſix. On

l'accuſe d'avoir été très-peu diſcret dans ſes paroles,

XII.

Le vingt-cinquiéme de Novembre, on nom- XXXIV.
ma Pape, Jean Gaetan Romain de la famille Nicolas III.
des Urſins, qui prit le nom de Nicolas III. On dit que Saint François à qui on l'avoit préſenté étant enfant, prédit qu'il ſeroit un jour Pape. Il eut des bénéfice dans les Egliſes d'Yorc, de Laon & de Soiſſons. Il étoit fort bien-fait, & on admiroit en même-temps ſa grande modeſtie. On louoit auſſi ſa prudence & la ſageſſe de ſes réponſes. Mais on le blâmoit d'aimer trop ſes parens, & d'avoir même emploiés des moiens peu légitimes pour les enrichir, & leur procurer des alliances honorables. Ce Pape forma de grands projets, dont le principal étoit de partager tout l'Empire en quatre Roiaumes, mais la mort les fit avorter. Il paroiſſoit devoir vivre long-temps, aiant un excellent tempérament & gardant un régime très-exact. Néanmoins il mourut ſubitement d'une attaque d'apoplexie le vingt-deuxiéme d'Août 1280, aiant tenu le S. Siége près de trois ans; & après ſa mort le S. Siége vaqua ſix mois, par la méſintelligence des Cardinaux aſſemblés à Viterbe.

Ils s'accorderent enfin à élire Simon Cardi- XXXV.
nal de Sainte Cécile. Il étoit François, & avoit Martin IV.
été chanoine & tréſorier de l'Egliſe de Saint Martin de Tours, & deux fois Légat en France. Il réſiſta à ſon élection juſqu'à faire déchirer ſon manteau, quand on voulut le revêtir de celui de Pape. Aiant enfin accepté, il prit le nom de Martin, en l'honneur du Saint Evêque de Tours: mais quoiqu'il fût le ſecond Pape de ce nom, on le nomme Martin IV, en

confondant apparemment les deux Marins avec les deux Martins. Il ſe fit nommer Sénateur de Rome, c'eſt-à-dire, premier Magiſtrat, & le peuple lui donna plein pouvoir de gouverner par lui ou par un autre, & de diſpoſer des revenus appartenans à la ville ou à la communauté du peuple Romain. Comme les Papes depuis deux ſiécles au moins, ſe prétendoient Seigneurs temporels de Rome, il eſt étonnant que Martin IV ſe ſoit ſoumis à cette élection : car il n'y a point d'exemple que jamais un Prince Souverain ait reçu de ſes ſujets une ſimple Magiſtrature dans ſa ville capitale. Une des premieres actions de Martin IV fut d'excommunier l'Empereur Michel Paléologue qui s'étoit donné beaucoup de peine pour la réunion des Grecs & des Latins. Ce fut à la ſollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape prononça cette étrange excommunication.

XXXVI. Vêpres ſiciliennes.

L'an 1281, on vit éclater en Sicile une terrible conjuration contre le Roi Charles d'Anjou frere de S. Louis, à qui le Pape Clément IV avoit donné le Roiaume de Sicile. Tous les Seigneurs & les chefs du complot s'étant rendus à Palerme pour y célébrer la fête de Pâques, tout d'un coup les Siciliens coururent aux armes, en criant : Meurent les François. Tous ceux qui ſe trouverent à Palerme furent tués dans les maiſons & dans les égliſes : on ouvrit même le ventre des femmes enceintes, pour faire périr leur fruit. Après cette exécution, les Seigneurs partirent de Palerme, & en firent faire de ſemblables chacun dans leurs terres, en ſorte que par toute la Sicile on égorgea les François. On appelle ce maſſacre les Vêpres Siciliennes, parce que, ſelon quelques Auteurs le

le ſignal qu'on avoit donné étoit quand on ſonneroit les Vêpres. Le Roi Charles en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, qui l'exhorterent à travailler inceſſamment à regagner la Sicile, ſoit par la douceur ſoit par la force. Le Pape en même-temps publia une Bulle, par laquelle il ordonne aux révoltés de rentrer dans leur devoir & de ſe ſoumettre au Roi Charles.

XXXVII. Le Pape Martin entreprend de depoſer le Roi d'Arragon.

Cependant Pierre Roi d'Arragon vint en Sicile ſe faire couronner Roi. Le Pape Martin publia auſſi-tôt contre lui une grande Bulle, par laquelle il le dénonce excommunié, étendant les cenſures ſur l'Empereur Michel Paléologue, comme ſuſpect d'avoir aidé le Roi Pierre à envahir la Sicile. Il menace même le Roi Pierre, s'il ne ſe retire, de le priver du Roiaume d'Arragon, & d'abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidélité. Quelque temps après il exécuta cette menace par une Bulle terrible, dans laquelle on mit tout ſles clauſes que la ſubtilité des canoniſtes Romains put inventer pour fortifier la ſentence de dépoſition : mais la difficulté fut de la faire exécuter. Les cenſures furent mépriſées, non-ſeulement par le Roi, les Seigneurs & les autres laïques, mais par les Evêques, le clergé & les religieux de tous les Ordres, qui ne ſe crurent point excommuniés & ne garderent point l'interdit. Le Roi Pierre en appella à un Pape non ſuſpect ; & pour ſe mocquer de la défenſe qui lui avoit été faite de prendre le titre de Roi d'Arragon, il ſe qualifioit Chevalier Arragonnois, pere de deux Rois & Maître de la mer. Le Pape l'aiant appris en fut indigné, mais comme les peines ſpirituelles étoient épuiſées, il ne reſtoit plus que la force des armes à em-

ploier. Ce fut auſſi le moien dont le Pape fit uſage, à la ſollicitation du Cardinal Cholet ſon Légat en France, qui avoit été d'abord chanoine de Beauvais, & qui fonda depuis le Collége qui porte ſon nom à Paris. Le Pape donna le Roiaume d'Arragon à Philippe le Hardi Roi de France, qui eut la ſimplicité de l'accepter pour ſon ſecond fils. Pour en faciliter la conquête, le Pape fit prêcher une croiſade, mais tous ces mouvemens furent ſans effet.

XXXVIII Mort de Charles Roi de Sicile, & du Pape Martin IV.

Charles Roi de Sicile qui avoit été long-temps la terreur des Grecs, menoit une vie triſte & languiſſante, ſur-tout depuis qu'il eut appris que ſon fils aîné Charles le Boiteux, avoit été fait priſonnier du Roi d'Arragon. Il mourut au commencement de l'an 1285. En recevant le Viatique il témoigna de grands ſentimens de pénitence, & dit à Jeſus-Chriſt: Sire Dieu, comme je crois fermement que vous êtes mon Sauveur, je vous prie d'avoir pitié de mon ame. Pardonnez-moi mes péchés, puiſque je n'ai entrepris la conquête du Roiaume de Sicile, que dans la vue de ſervir la Sainte Egliſe. Il avoit vécu ſoixante-cinq ans, & en avoit regné dix-neuf. Il fut enterré à Naples; & quelques années après, ſon fils Charles fut délivré de priſon & devint Roi de Sicile. Le Pape Martin IV mourut quelques mois après le Roi Charles, aiant tenu le S. Siége quatre ans.

XIII.

XXXIX Honorius IV. Nicolas IV

Les Cardinaux élurent auſſi-tôt Jacques Savelli noble Romain, qui prit le nom d'Honorius IV. Il avoit étudié pluſieurs années dans l'Univerſité de Paris, avoit été chanoine de châlons-ſur-Marne, & fait Cardinal

diacre par le Pape Urbain IV. Il étoit ſi incommodé de la goutte aux pieds & aux mains, qu'il ne pouvoit célébrer la Meſſe qu'avec certains inſtrumens. Il ne tint le S. Siége que deux ans, & mourut à Rome dans le Palais qu'il avoit fait bâtir près de Sainte Sabine. Les Cardinaux s'y étant enfermés pour l'élection, l'air s'y trouva ſi mal-ſain, que pluſieurs tomberent malades, & il en mourut ſix ou ſept. Tous les autres ſe retirerent. Ils ſe raſſemblerent l'hiver ſuivant, & élurent tout d'une voix l'Evêque de Paleſtrine; mais il renonça deux fois à ſon élection. Il y conſentit enfin, & prit le nom de Nicolas IV par reconnoiſſance pour Nicolas III. qui l'avoit fait Cardinal. Il étoit né à Aſcoli dans la Marche d'Ancone, & avoit été Général de l'Ordre des Freres Mineurs, à qui il accorda depuis pluſieurs priviléges. Il ſe donna de grands mouvemens pour le recouvrement de la Terre-Sainte; mais tous les projets de Croiſade furent arrêtés par ſa mort, qui arriva l'an 1292. Il avoit tenu quatre ans le S. Siége, qui vaqua deux ans & trois mois après ſa mort, par la diviſion qui étoit entre les Cardinaux. Il y eut alors à Rome une violente ſédition à l'occaſion des Sénateurs, qu'il fallut renouveller au commencement de l'année 1293. Il n'y en eut point à Rome pendant ſix mois, & les citoiens ſe firent une cruelle guerre.

XIV.

XL. Céleſtin V. Ses commencemens Sa retraite.

La vue des maux qu'une longue vacance du Saint Siége occaſionnoit, porta enfin les plus ſages d'entre les Cardinaux à exhorter les autres à procéder à une élection. Le Cardinal Latin Evêque d'Oſtie leur déclara qu'il avoit été révélé à un ſaint homme, que

s'ils ne se hâtoient d'élire un Pape, Dieu feroit éclatter les effets de sa juste colere. Benoît Caietan dit en souriant: N'est-ce point frere Pierre de Mouron, à qui cette révélation a été faite? Latin répondit: C'est lui-même. Il m'a écrit qu'étant la nuit en priere, Dieu lui avoit ordonné de nous en avertir. Alors quelques autres Cardinaux releverent l'austérité, les vertus & les miracles de Pierre de Mouron. Quelqu'un proposa de le faire Pape, & on raisonna beaucoup sur cette proposition qui d'abord paroissoit ridicule. Le Cardinal Latin voiant les esprits bien disposés, donna le premier sa voix à Pierre de Mouron & six autres le suivirent. Enfin tous les suffrages des onze Cardinaux concoururent à cette élection qui se fit à Pérouse. Pierre étoit né l'an 1225 dans la Pouille. Son pere se nommoit Anglier; sa mere Marie, gens obscurs selon le monde, mais vertueux. Ils eurent douze fils, dont ils souhaitoient que quelqu'un se consacrât au service de Dieu. Pierre témoigna dès l'enfance tant d'inclination pour la vertu que sa mere demeurée veuve, le fit étudier: & comme il avoit un grand attrait pour la solitude, il se retira d'abord à une Eglise de Saint Nicolas près du château de Sangre, ensuite à un ermitage de la montagne voisine, & enfin à une grotte d'une autre montagne, où il trouva une grande roche sous laquelle il creusa un peu, ensorte qu'il s'y logea, mais si à l'étroit, qu'à peine s'y pouvoit-il tenir debout, ou s'étendre pour se coucher: & cependant il y demeura trois ans. Comme tout le monde lui conseilloit de se faire prêtre par un excès de simplicité & par ignorance des régles de l'Eglise, il alla à Ro-

me, & y reçut la prêtriſe ; enſuite il vint au mont de Mouron près de Sulmone, ville épiſcopale de l'Abruzze ultérieure ; & y aiant trouvé une grotte à ſon gré, il s'y arrêta & y demeura cinq ans.

Comme il ne trouva pas ce lieu aſſez ſolitaire, parce qu'on avoit défriché les bois d'alentour, il paſſa au mont de Magelle près de la même ville de Sulmone, où il trouva une grande grotte qu'il lui plût beaucoup, mais non pas à deux compagnons qu'il avoit, ni à ſes amis : c'eſt pourquoi il demeura ſeul. Ses compagnons néanmoins qui l'aimoient, vinrent y demeurer quelques jours après, & il lui vint enſuite pluſieurs autres diſciples. Il refuſoit autant qu'il pouvoit de les recevoir, diſant qu'il étoit une homme ſimple, & que ſon inclination étoit de demeurer toujours ſeul ; mais quelquefois vaincu par la charité, il ſe rendoit à leur deſir. On bâtit enſuite en ce lieu de Magelle, un bel oratoire en l'honneur du S. Eſprit, & on y venoit avec un grand empreſſement, même des païs éloignés. C'eſt ainſi que Pierre raconte lui-même les commencemens de ſa vie, mais avec pluſieurs autres circonſtances, qui font voir qu'il étoit en effet très-ſimple, & qu'il prenoit aiſément ſes penſées pour des inſpirations, ſes ſonges pour des révélations, & tout ce qui lui paroiſſoit extraordinaire pour des miracles.

XLI. Ses auſtérités. Il inſtitue l'Ordre des Céleſtins.

Ses diſciples enſuite embraſſerent la Régle de Saint Benoît, comme le prouve la confirmation de leur Inſtitut, accordée par le Pape Urbain IV l'an 1263, en faveur des freres du déſert du Saint-Eſprit de Magelle. Mais Pierre leur Inſtituteur ajoûtoit aux obſervances de la Régle pluſieurs auſtérités. Il étoit reclus

dans une cellule particuliere ſi bien fermée, que celui qui lui répondoit à la Meſſe, le ſervoit par la fenêtre. Pendant certain temps il gardoit abſolument le ſilence : il couchoit ſur la terre nue, ou ſur des planches, avec une pierre ou un billot de bois pour chevet ; il portoit une ceinture chargée de chaînes de fer & une chemiſe de mailles ſur la chair. Il jeûnoit tous les jours, excepté le Dimanche ; & les mardis & vendredis, il ne prenoit qu'un peu de pain & d'eau. Il paſſoit ſouvent les nuits à réciter des pſeaumes ſans dormir ; & pour éviter l'oiſiveté il faiſoit des ſes mains des cilices qu'il donnoit. Aiant appris qu'au Concile de Lyon on devoit ſupprimer les nouveaux Ordres religieux, il prit avec lui deux de ſes freres, & ſe mit en chemin au mois de Novembre. Etant arrivé à Lyon, il logea dans une maiſon où ſont à préſent les réligieux de ſon Ordre, & qui étoit alors aux Templiers. Le Pape Grégoire X le reçut avec honneur quoiqu'il fût mal vêtu, & que tout ſon extérieur n'eût rien que de mépriſable ; & lui accorda la confirmation de ſon Inſtitut par une Bulle de 1274, adreſſée au Prieur & aux freres du Saint-Eſprit de Magelle. Le Pape les prend ſous ſa protection, & ordonne que l'obſervance qui y eſt établie ſelon la Régle de Saint Benoît, y ſera gardée inviolablement à perpétuité. Il leur confirme la poſſeſſion de tous leurs biens, dont il fait le dénombrement, & leur donne pluſieurs priviléges.

XLIII. Il eſt élu Pape & prend le nom de Celeſtin. V.

Pierre de Mouron leur Inſtituteur étoit ſur une montagne haute & eſcarpée près de Sulmone, enfermé dans une petite cellule, lorſque les Cardinaux lui écrivirent pour le prier d'accepter le Pontificat. Ils lui envoierent cinq

députés qui monterent par un chemin très-rude, & arriverent enfin à la cellule du bon ermite, qui ne parloit que par une fenêtre grillée. Ce fut ainſi qu'il leur donna audience. A travers cette grille ils virent un vieillard d'environ ſoixante & douze ans, pâle & deſſeché par les jeûnes & les auſtérité. Sa barbe étoit hériſſée, & ſes yeux enflés de larmes, qu'il avoit répandues à cette ſurprenante nouvelle, dont il étoit encore tout effraié. Les députés ſe proſternerent devant lui, & il ſe proſterna de ſon côté. L'Archevêque de Lyon l'un des députés lui apprit les circonſtances de ſon élection, & le conjura d'accepter, & de faire ceſſer les troubles dont l'Egliſe étoit agitée. Pierre répondit : Une ſi étonnante nouvelle me met dans un grand embarras. Il faut conſulter Dieu : priez-le auſſi de votre côté.

Alors il prit par ſa fenêtre le Décret d'élection ; & s'étant encore proſterné, il pria quelque temps. Il dit enſuite : J'accepte le Pontificat, & je conſens à l'élection : je me ſoumets, craignant de réſiſter à la volonté de Dieu, & de laiſſer plus long-temps l'Egliſe dans le triſte état où elle ſe trouve. Auſſi-tôt les députés lui baiſerent les pieds & rendirent graces à Dieu. La nouvelle de cet événement s'étant répandue, on accourut de tous côtés voir le nouveau Pape. Il y vint des Evêques, des Eccléſiaſtiques, des Religieux, des Seigneurs. Charles Martel Roi titulaire de Hongrie vint à ce ſpectacle comme les autres, & ſon pere Charles le Boiteux Roi de Sicile, vint le lendemain trouver le nouveau Pape à l'Abbaïe du Saint-Eſprit, où il s'étoit rendu pendant la nuit.

Pierre de Mouron aiant rénoncé dès ſa jeu-

neſſe à toutes les eſpérances du ſiécle, n'avoit étudié ni le Droit, ni les autres ſciences ; & il avoit formé dans le même eſprit les moines de ſa nouvelle Congrégation, qui étoient de bonnes gens ruſtiques & ſans étude. Il ſe défioit des Cardinaux & de tout le Clergé ſéculier, & il ſe livra à des Juriſconſultes laïques, qui étoient habiles dans les affaires civiles, mais peu inſtruits des matieres Eccléſiaſtiques, qui leur étoient nouvelles. Il écrivit aux Cardinaux à Perouſe, qu'il lui étoit impoſſible de les y aller trouver, & de faire un ſi grand voiage dans les chaleurs de l'été, lui qui étoit avancé en âge & accoutumé au froid des montagnes. Il étoit environ à vingt lieues de Perouſe. Il prioit donc les Cardinaux de venir juſques à la ville de l'Aquila, où il ſe rendit auſſi-tôt. Cette ville étoit encore peu habitée, n'aiant été fondée qu'environ quarante ans auparavant par l'Empereur Fridéric II. Le Pape y entra monté ſur un âne, dont la bride étoit tenue à droite & à gauche par les deux Rois Charles le pere & le fils. Il reçut une lettre des Cardinaux qui le prioient de venir les trouver ; mais le Pape perſiſta à vouloir être ſacré à l'Aquila, & il prit le nom de Céleſtin.

XLIII. Son caractere. Son défaut de conduite

Quoiqu'il eût aſſez de diſcernement & de bon ſens, ſon défaut d'expérience le rendoit timide & plein d'incertitudes. Il parloit peu & toujours en Italien. Il fit peu de temps après ſon ſacre, une promotion de douze Cardinaux, ſept François & cinq Italiens. Il fit faire dans ſon Palais une petite cellule de bois, où il ſe retiroit de temps en temps pour méditer & prier avec plus de recueillement. La pro-

motion qu'il venoit de faire déplut à la plûpart des Cardinaux. Ils étoient choqués qu'on leur donnât des Confreres inconnus, comme étoient la plûpart des François, & ils étoient perſuadés qu'il ne l'avoit fait qu'à la perſuaſion du Roi Charles de Sicile. Il eut encore pour ce Prince la complaiſance d'aller s'établir à Naples, où Charles faiſoit ſa réſidence. Il ſembloit que ce bon Pape ne comprît pas qu'étant Evêque de Rome, il étoit obligé d'en prendre ſoin par lui-même. Etant encore à l'Aquila, il donna une Bulle en faveur de la nouvelle Congrégation de moines qu'il avoit formée, & il accumula en leur faveur toute ſorte de priviléges, qui ont été depuis reſtraints par diverſes Conſtitutions des Papes. C'eſt cette Congrégation qui a pris le nom de Céleſtins, à cauſe de ſon Fondateur. Il vouloit y réduire tout l'Ordre de Saint Benoît, & avoit fait quitter aux Religieux du Mont-Caſſin l'habit noir qu'ils portoient, pour prendre celui de ſon nouvel Inſtitut, qui étoit gris & d'une étoffe très-groſſiere. Mais cette eſpéce de réforme ne dura pas plus que ſon Pontificat. Céleſtin avoit des intentions pures; mais la ſimplicité dans laquelle il avoit paſſé ſa vie, le défaut d'expérience, la foibleſſe de l'âge, lui firent commettre bien des fautes par les artifices de ſes officiers & des autres auſquels il s'étoit livré. On trouvoit quelquefois les mêmes graces accordées à trois ou quatre perſonnes, & les Bulles ſcellées en blanc: on trouvoit auſſi des bénéfices donnés avant qu'ils fuſſent vacans. Enfin les Cardinaux furent indignés de ce qu'il renouvella l'Ordonnance du Conclave, publiée vingt ans auparavant par Grégoire X. On trouvoit l'Egliſe & la ville de Rome en

danger ſous un tel gouvernement, & on lui inſinua qu'il devoit renoncer à ſa dignité, & qu'il ne pouvoit demeurer Pape en ſureté de conſcience.

XLIV. Il penſe à renoncer au pontificat.

Céleſtin fut touché de ce conſeil : il s'enferma dans ſa cellule ; & conſidérant combien il étoit déchu de la perfection dont il croioit approcher auparavant, il diſoit en verſant des larmes : On dit que j'ai tout pouvoir en ce monde ſur les ames : pourquoi ne puis-je donc pas aſſurer le ſalut de la mienne ? Dieu ne m'a-t-il élevé que pour me précipiter ? Je vois les Cardinaux diviſés contre moi de tous côtés. Ne vaut-il pas mieux rompre mes liens, & laiſſer le S. Siége à quelqu'un qui ait l'eſprit de gouvernement ? Il étoit ſeulement en peine de ſavoir s'il lui étoit permis de quitter ſa place pour retourner en ſolitude. Dans ce doute il eut recours à un petit livre qu'il conſultoit dans ſon déſert, pour ſuppléer à la ſcience qui lui manquoit, & qui contenoit en abrégé les maximes du Droit. Ce livre le confirma dans la réſolution de quitter, de même que le conſeil de quelques perſonnes auſquelles il s'adreſſa. Les moines de ſa nouvelle Congrégation qui étoient toujours auprès de lui, aiant ſçu qu'il vouloit renoncer au Pontificat, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette réſolution. Mais il aſſembla les Cardinaux, & leur repréſenta comme il avoit paſſé ſa vie dans le repos & la pauvreté, & les douceurs qu'il avoit goutées dans la retraite. Il ajouta enſuite avec larmes : Mon âge, mes manieres, la groſſiereté de mon langage, mon peu d'eſprit, le défaut de prudence & d'expérience, me font craindre le danger auquel je ſuis expoſé ſur le Saint Siége. C'eſt

pourquoi je vous prie de me dire s'il ne ſera pas utile à l'Egliſe, que je renonce à un métier que je ne ſais pas. Les Cardinaux après y avoir bien penſé, lui conſeillerent d'éprouver encore pendant quelque temps, en évitant les mauvais conſeils qui nuiſoient aux affaires & à ſa réputation. Ils lui conſeillerent en même temps d'ordonner des prieres publiques & des proceſſions, pour demander à Dieu qu'il fit connoître ce qui ſeroit le plus utile à ſon Egliſe. On fit donc une proceſſion depuis la grande Egliſe de Naples juſqu'au château du Roi Charles.

XLV. Son acte de demiſſion.

Tout le monde le ſupplia à haute voix de ne point rénoncer à ſa dignité ; mais quelques jours après, il tint un Conſiſtoire, où étant aſſis avec les Cardinaux, revêtu de la chape d'écarlate & des autres ornemens de Pape, il tira un papier fermé, & après avoir défendu aux Cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit & le lut. Voici ce qu'il contenoit : Moi Céleſtin Pape, cinquiéme du nom, pour cauſes légitimes, d'humilité, de deſir d'une meilleure vie, de la crainte de bleſſer ma conſcience, de la foibleſſe de mon corps, du défaut de ſcience, & de la malignité du peuple ; & pour retrouver le repos & la conſolation de ma vie paſſée, je quitte volontairement & librement la Papauté, & je renonce expreſſement à cette charge & à cetre dignité : donnant dès-à-préſent au Sacré Collége des Cardinaux, la pleine & libre faculté d'élire canoniquement un Paſteur à l'Egliſe Univerſelle. A cette lecture, les Cardinaux ne purent retenir leurs ſoupirs & leurs larmes, & Matthieu Roſſi le plus ancien diacre, par ordre de tous, dit à Céleſtin : Saint Pere, s'il n'eſt pas

poſſible de vous faire changer de réſolution, faites une Conſtitution, qui porte expreſſément que tout Pape peut renoncer à ſa dignité, & que le Collégu des Cardiuaux peut accepter ſa démiſſion. Céleſtin l'accorda: Roſſi dicta la Conſtitution, & elle fut depuis inſérée au ſexte des Décrétales. Alors Céleſtin ſortit du Conſiſtoire ; & les Cardinaux, après en avoir délibéré, admirent ſa réſignation ; & l'aiant fait rentrer, l'exhorterent à demeurer tranquille & à prier pour le peuple qu'il laiſſoit ſans Paſteur. Mais l'état où ils le virent, leur fit de nouveau répandre des larmes ; car il avoit quitté toutes les marques de ſa dignité, & avoit repris l'habit de ſimple moine. Il avoit tenu le S. Siége cinq mois depuis ſon élection, & depuis ſon ſacre trois mois & demi.

XV.

XLVI. Election de Boniface VIII.

Les Cardinaux élurent enſuite à la pluralité des voix le Cardinal Benoît Caietan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il étoit né à Anagni, & s'étoit appliqué dès ſa jeuneſſe à l'étude du Droit civil & canonique. Il fut chanoine de Paris & de Lyon, & exerça à Rome la fonction de Notaire du Pape. Il commença ſon Pontificat par la révocation des graces accordées par Céleſtin, de la ſimplicité duquel on avoit abuſé. Enſuite il ſe mit en chemin pour aller à Rome malgré la rigueur de la ſaiſon : car c'étoit au commencement de Janvier 1295. Il fut ſacré ſolemnellement, & enſuite couronné à la porte de l'Egliſe de Saint Pierre, de la couronne que l'on croioit alors avoir été donnée à Saint Silveſtre par Conſtantin. Enſuite le Pape alla à cheval à Saint Jean de Latran, accompagné des Rois de Si-

elle & de Hongrie, qui tenoient chacun la bride de ſon cheval, l'un à droite & l'autre à gauche. Les mêmes Princes le ſervirent à table au feſtin ſolemnel, aiant la couronne ſur la tête. Boniface avant ſon ſacre fit ſerment ſur l'autel de Saint Pierre, de conſerver la Foi & la diſcipline de l'Egliſe, & particuliérement de défendre les huit Conciles généraux.

XLVII. Fuite de Céleſtin Sa priſon. Sa mort.

Cependant Boniface veilloit avec une attention particuliere ſur la conduite de pierre de Mouron ſon prédéceſſeur, craignant qu'on n'abusât de ſa ſimplicité, pour lui perſuader de reprendre la dignité qu'il avoit quittée, ou qu'on ne le reconnût Pape malgré lui. Boniface voulut donc le mener avec lui à Rome. Il l'avoit envoié devant avec quelques perſonnes pour l'accompagner & l'obſerver. Mais il apprit avec étonnement, qu'il s'étoit échappé pendant la nuit. il fit courir après lui, & on le trouva, quoiqu'il ſe fût déguiſé. En l'arrêtant, on le traita avec beaucoup de reſpect; car le peuple le regardoit comme un Saint, coupoit des morceaux de ſon habit, & arrachoit même le poil de ſon âne comme ſi c'eût été des reliques. Le Pape Boniface le reçut avec beaucoup d'honnêteté, & le fit convenir de demeurer au château de Fumone en Campanie. Mais bien-tôt après il le fit enfermer dans une tour très-forte de ce château, & donna ordre qu'il fût gardé jour & nuit par ſix chevaliers & trente ſoldats. On lui fourniſſoit abondamment les choſes néceſſaires; dont il uſoit très-ſobrement, gardant ſon ancienne abſtinence; mais on ne le laiſſoit voir à perſonne. Il demanda deux freres de ſon Ordre pour célébrer

avec eux l'Office divin ; & on les lui accorda : mais ils ne pouvoient ſouffrir plus long-tems cette priſon qui étoit très-étroite : on les en tiroit malades, & d'autres leur ſuccédoient. Il ſouffroit toutes les incommodités de ſa priſon & les mauvais traitemens de ſes gardes, ſans donner aucun ſigne d'impatience. Après qu'il eut été dix mois dans cette priſon, le jour de la Pentecôte 1296 aiant dit la Meſſe, il fit appeller les Chevaliers qui le gardoient, & leur dit qu'il mourroit avant le Dimanche ſuivant. En effet il fut attaqué le jour même d'une fiévre violente : il demanda l'Extrême-Onction ; & l'aiant reçue, il ſe fit mettre ſur une planche, couverte d'un méchant tapis ; & le ſamedi dix-neuviéme du mois, comme il achevoit de dire Vêpres avec ſes religieux, il rendit l'eſprit. Un Cardinal envoié par Boniface aſſiſta à ſes funérailles, & Boniface même célébra pour lui à Rome une Meſſe ſolemnelle.

XLVIII. Demélés du pape Boniface avec les Cardinaux Colonnes.

Ce Pape eſt fameux par ſes démêlés avec Philippe-le-Bel Roi de France. Il en eut auſſi de conſidérables avec les Cardinaux Colonnes. Ils lui firent ſignifier un acte où ils lui parloient ainſi : Nous ne vous croions point Pape légitime, & nous le dénonçons au ſacré Collége des Cardinaux. Car des perſonnes d'une grande autorité doutent que la renonciation du Pape Céleſtin de ſainte mémoire ait été canonique. Dans une affaire ſi importante nous déſirons l'éclairciſſement de la vérité. C'eſt pourquoi nous demandons inſtamment qu'on aſſemble un Concile général, pour décider ſi la renonciation & l'élection faite en conſéquence ſont canoniques. Nous demandons qu'en attendant vous vous abſteniez de

toute fonction paſtorale. l'acte eſt daté du douziéme de Mai 1297. Le même jour Boniface publia de ſon côté contre les Colonnes, une Bulle par laquelle il les excommunioit. Il fit auſſi abattre les Palais & les maiſons qu'ils avoient dans Rome ; & pour les chaſſer de Paleſtrine & des autres places qui appartenoient à cette puiſſante famille, il fit prêcher la Croiſade contre eux, avec la même indulgence que pour la Terre-Sainte. Le Pape aſſembla ainſi une armée, & força les Colonnes de traiter d'accommodement. Ils vinrent ſe jetter à ſes pieds & lui demanderent miſéricorde. Il leur pardonna & leva l'excommunication : mais il voulut qu'ils lui rendiſſent la ville de Paleſtrine ; & quand il en fut le maître, il la fit abattre & ruiner entierement. Cette deſtruction de Paleſtrine ſe fit contre le traité qu'il avoit fait avec les Colonnes, qui ſe voiant trompés, ſe révolterent de nouveau. Le Pape de ſon côté recommença à les excommunier & à procéder contre eux : c'eſt pourquoi craignant pour leur vie ou leur liberté, ils quitterent le voiſinage de Rome, & ſe retirerent les uns en Sicile, les autres en France, ou en d'autres lieux, ſe cachant & changeant ſouvent de demeure, principalement les deux Cardinaux ; & ils demeurerent ainſi en exil tant que Boniface vécut.

XVI.

XLIX. Inſtitution du Jubilé au commencement de chaque ſiécle.

L'an 1299, il ſe répandit un bruit à Rome que l'année ſuivante 1300 tous les Romains qui viſiteroient l'égliſe de Saint Pierre, gagneroient une indulgence pléniere de tous leurs péchés, & que chaque centiéme année avoit ce privilége. Le Pape Boniface VIII fit examiner ſi cette prétention étoit fondée ; mais

on ne trouva rien de clair pour l'autoriſer. Le premier jour de Janvier ſe paſſa preſque entier ſans qu'on vît rien d'extraordinaire : mais le ſoir, juſques à minuit, il y eut à Saint Pierre un concours prodigieux de peuple, qui s'empreſſoit d'y venir, comme ſi l'indulgence devoit finir avec cette journée. Ce concours dura près de deux mois : les uns diſant que le premier jour de la centiéme année on gagnoit l'indulgence pleniére ; les autres, que c'étoit ſeulement une indulgence de cent ans. Le Pape qui réſidoit au Palais de Latran, obſervoit attentivement cette dévotion du peuple & la favoriſoit. Il fit venir devant lui un vieillard, qui diſoit avoir cent ſept ans, & qui ſoutenoit que ſon pere étoit venu à Rome à l'autre centiéme année pour y gagner l'indulgence. On avoit en France la même opinion de l'indulgence qu'on gagnoit à Rome, comme témoignoient deux hommes du Diocèſe de Beauvais, âgés de plus de cent ans ; & pluſieurs Italiens parloient de même.

Après ces informations, Boniface fit dreſſer une Bulle de l'avis des Cardinaux, dans laquelle il parle ainſi ; Afin que Saint Pierre & Saint Paul ſoient plus honorés & leurs égliſes plus fréquentées, nous accordons indulgence pléniere à tous ceux qui aiant un véritable repentir de leurs péchés, & les aiant confeſſés, viſiteront avec reſpect leſdites égliſes durant la préſente année 1300, & toutes les centiémes années ſuivantes. Ceux qui voudront participer à cette indulgence, s'ils demeurent à Rome, viſiteront ces égliſes pendant trente jours : s'ils ſont dehors, ils les viſiteront pendant quinze jours. Il eſt bon de remarquer qu'il n'eſt parlé dans cette Bulle ni de Jubilé, ni de

l'exemple de l'ancienne Loi. Cette Bulle fut reçue avec une extrême joie. Les Romains les premiers, ſans diſtinction d'âge & de ſexe, viſiterent les égliſes pendant le nombre de jours preſcrits. Enſuite on y vint de toute l'Italie, de Sicile, & Sardaigne, de Corſe, de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie. Les vieillards même de ſoixante & dix ans y venoient, & les infirmes s'y faiſoient porter. On remarqua entre autres un Savoiard âgé de plus de cent ans, que ſes parens portoient, & qui prétendoit ſe ſouvenir d'avoir aſſiſté à la cérémonie de l'autre centiéme année. L'hiſtorien Florentin Jean Villani dit que la plus grande merveille qu'on ait jamais vue, fut que pendant toute l'année, il y eut continuellement à Rome deux cens mille pélerins, ſans compter ceux qui étoient en chemin. Il ajoute que leurs offrandes procurerent à l'égliſe un tréſor conſidérable, & que les Romains s'enrichirent tous par le débit de de leurs denrées.

Nous aurons occaſion de parler encore du Pape Boniface VIII dans l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE VI.

Egliſe d'Allemagne.

I.

I. Egliſe d'Allemagne.

Lettres du Pape Innocent III au ſujet de l'élection de Philippe de Suaube

A La fin du douziéme ſiécle, l'Allemagne étoit diviſée entre les deux Princes qui prétendoient à l'Empire, Philippe de Suaube & Otton de Saxe. Le Pape Innocent III ſe déclara l'an 1200 en faveur d'Otton. Il écrivit ſur ce ſujet pluſieurs lettres fort remarquables. Dans une réponſe qu'il donna en plein Conſiſtoire aux Ambaſſadeurs de Philippe, il entreprit de montrer par pluſieurs autorités de l'Ecriture l'excellence du Sacerdoce au deſſus de la Roiauté, mais ſans diſtinguer la Puiſſance temporelle de la ſpirituelle. Au contraire il attribue au Sacerdoce la Puiſſance temporelle, en diſant : Chaque Roi a ſon Roiaume ; mais Pierre a la prééminence ſur tous, étant le Vicaire de celui à qui appartient tout le monde & ceux qui l'habitent. Dans le peuple de Dieu le Sacerdoce a été établi par l'ordonnance divine, mais la Roiauté a été extorquée par les hommes. Il conclut en diſant que dans la queſtion préſente, on auroit dû d'abord recourir au S. Siége, auquel cette affaire appartient principalement & finalement : principalement, parce qu'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident, finalement, parce qu'il donne la Couronne Impériale. On voit ici la ſuite des nouvelles maximes de Grégoire VII.

II. Innocent III se declare pour Otton de Saxe.

Le Pape dit dans la réponse décisive qu'il donna, qu'il y a trois Rois élus ; le jeune Fridéric, Philippe & Otton. Il examine le droit de chacun en suivant la méthode des scholastiques : mais la substance de son discours est, que l'élection de Fridéric est nulle par l'incapacité de la personne ; c'étoit un enfant de deux ans, & qui n'étoit point encore baptisé. Philippe de Suaube a été élu par le plus grand nombre des Princes de l'Empire ; mais son élection est nulle, dit le Pape, parce qu'il étoit excommunié. D'ailleurs, ajoute-t-il, ce seroit armer contre l'Eglise cette famille de Suaube accoutumée à la persécuter. Il décide donc en faveur d'Otton de Saxe, & dit qu'il faut le reconnoître pour Roi, & l'appeller à la Couronne Impériale. Le Pape écrivit quelques mois après à Otton une lettre qu'il conclut ainsi : Par l'autorité que le Dieu Tout-Puissant nous a donnée dans la personne de Saint Pierre, nous vous recevons pour Roi, & nous ordonnons que desormais on vous en rende tous les honneurs.

En même temps le Pape envoia en Allemagne un Légat, qui déclara publiquement Otton Roi des Romains, excommuniant tous ceux qui refuseroient de le reconnoître. Ce Légat se nommoit Gniparé, étoit François de nation, avoit été Abbé de Cîteaux, & étoit alors Cardinal Evêque de Palestrine. Ce fut à Cologne qu'il déclara Otton Roi des Romains. Pendant son séjour en cette ville, il ordonna que quand on leve la Sainte Hostie à la Messe, on sonneroit une clochette pour avertir tout le peuple de se prosterner jusqu'après la consécration du Calice. Il ordonna encore que quand on porteroit le Saint

Viatique aux malades, quelqu'un marcheroit devant le Prêtre, & sonneroit une clochette pour avertir le peuple d'adorer Jesus-Christ dans les rues & dans les maisons. De-là sont venues ces deux pieuses coutumes. Le même Légat étant à Liége, fit un réglement pour obliger les Chanoines à résider, à assister assiduëment à l'office, à manger au réfectoire, & à ne jamais coucher hors du dortoir sans la permission du Doien.

III. Plaintes des Seigneurs & des Evêques d'Allemagne contre le pape.

I I.

Les Princes du parti de Philippe de Suaube écrivirent au Pape une lettre, qui porte le nom des deux Archevêques de Magdebourg & de Brême, de onze Evêques, de trois Abbés, du Roi de Bohême, & de deux autres Seigneurs. Nous ne pouvons comprendre, disent-ils, que le renversement de la justice vienne de Rome, où par institution divine est le chef de la Religion. Il est incroiable que l'Evêque de Palestrine, qui se dit votre Légat, ait agi par votre ordre & du consentement des Cardinaux, en ce qui regarde l'élection du Roi des Romains. En effet, qui a jamais ouï parler d'une pareille audace? Où avez-vous lu que vos prédécesseurs se soient mêlés de l'élection des Rois des Romains, soit comme Electeurs, soit comme juges de la validité de l'élection? Jesus-Christ a distingué les fonctions des deux Puissances; ensorte que celui qui est au service de Dieu ne s'engage point dans les affaires temporelles, & que celui qui est chargé de ces affaires, ne préside point aux choses divines. Nous vous déclarons que nous avons donné nos suffrages au Seigneur Philippe pour l'élire Roi des Romains, après lui avoir fait promettre qu'il se rendra agréable

à Dieu & à vous par son respect filial & sa protection.

IV. Réponse du Pape.

Le Pape Innocent répondit aux Princes d'Allemagne par une grande lettre, dont voici les principaux traits : Nous reconnoissons que vous avez droit d'élire Roi celui qui doit être Empereur : mais ce droit vous est venu du S. Siége, qui a transféré l'Empire Romain des Grecs aux Germains dans la personne de Charlemagne. Les Princes Electeurs doivent reconnoître que nous avons droit d'examiner la personne de celui qui est élu pour Roi, puisque c'est nous qui le sacrons & couronnons Empereur. Car c'est une régle générale, que l'examen de la personne appartient à celui qui lui impose les mains. Ici le Pape semble confondre l'imposition des mains Sacramentelle, essentielle au Sacerdoce, avec le sacre des Rois, qui n'est qu'une simple cérémonie introduite par le Roi Pepin au milieu du huitiéme siécle, & dont le pouvoir des Souverains est absolument indépendant. Le Pape Innocent termine sa lettre en exhortant à abandonner le Duc de Suaube, & à reconnoître le Roi Otton. Le Roi de France Philippe-Auguste se plaignit aussi de la protection que le Pape donnoit à Otton, qui avoit toujours été ennemi de la France, lui & toute sa famille. Le Pape dans sa réponse s'efforça de justifier sa conduite, & exhorta le Roi à faire alliance avec Otton.

V. Suites funestes de cette division.

Malgré les efforts du Pape Innocent III Philippe de Suaube l'emportoit sur Otton. Il attira à son parti Adolphe Archevêque de Cologne, par qui Otton avoit été couronné. Il tint une assemblée générale à Aix-la-Chapelle le jour de l'Epiphanie 1205 ; & pour montrer

qu'il laiſſoit aux Princes de l'Empire la liberté de l'élection, il ôta ſa couronne ; mais ils l'élurent de nouveau Roi des Romains, & l'Archevêque de Cologne le ſacra avec la Reine Marie ſon épouſe. Dès que le Pape eut appris cette nouvelle, il fit dénoncer Adolphe excommunié. L'Archevêque de Maïence & l'Evêque de Cambrai furent chargés de cette commiſſion, & s'en acquitterent en préſence de tout le Clergé & du peuple, dans l'Egliſe Métropolitaine de S. Pierre de Cologne. Les Commiſſaires du Pape dépoſerent enſuite Adolphe de l'Epiſcopat, en préſence du Roi Otton, de pluſieurs Seigneurs, du Clergé & du peuple dans l'Egliſe de Cologne, & en même temps ils firent élire un autre Archevêque. Ce fut Brunon Prevôt de Bonn. Cette élection excita une guerre violente en pluſieurs endroits du Diocèſe entre les deux Archevêques & leurs partiſans. Ce n'étoit que pillages & incendies. Le Roi Philippe de Suaube vint avec une grande armée attaquer la ville de Cologne. N'aiant pu la prendre, il ſe retira, & aſſiégea Nuis, qu'il prit par compoſition pour Adolphe. Le Pape fit publier à Cologne des lettres d'excommunication contre les uſurpateurs des biens eccléſiaſtiques. Mais ils n'en furent que plus irrités contre le Clergé, dont ils pillerent les terres & ſaiſirent pendant deux ans tous les revenus. L'on fut réduit à vendre le tréſor & l'argenterie des Egliſes.

VI.

Mort de Philippe de Suaube. Otton couronné Empereur.

III.

L'an 1206, le Roi Philippe fit des courſes dans tout le Diocèſe de Cologne, qui ſe ſoumit à lui. Otton de Saxe lui livra bataille, accompagné de Brunon qui venoit d'être ſacré Archevêque; mais il fut battu & réduit à s'enfuir,

& l'Archevêque Brunon pris & présenté au Roi Philippe, qui le fit charger de chaînes & l'emmena avec lui. La ville de Cologne se rendit à Philippe, & Otton s'étant embarqué passa en Angleterre auprès du Roi Jean son oncle. Quelque temps après il retourna en Allemagne, où les Légats du Pape travaillerent à faire la paix entre lui & Philippe. La négociation étoit fort avancée, lorsque Philippe fut tué dans son lit par le Comte Palatin de Baviere. Alors Otton de Saxe n'ayant plus de compétiteur, fut reconnu de tout le monde pour Roi des Romains dans une Diéte, ou assemblée des Seigneurs de l'Empire, qui se tint à Francfort la même année 1208, & qui fut la plus nombreuse qu'on ait vue depuis long-temps. Il songea ensuite à se faire couronner Empereur, & envoia des députés au Pape, pour traiter avec lui des conditions de son couronnement. Dès que l'on fut convenu de tout, Otton vint à Rome où il fut sacré & couronné par le Pape, après avoir promis avec serment d'être le défenseur des Eglises, & principalement du patrimoine de Saint Pierre. Il y eut en cette occasion une querelle fort vive entre les Allemands & les Romains : on en vint aux mains, plusieurs Allemands furent tués, & l'Empereur prétendit avoir perdu onze cens chevaux.

VII. Le pape entreprend de déposer l'Empereur Otton.

En même-temps les Magistrats des villes d'Italie firent entendre à l'Empereur, qu'on avoit usé de surprise quand on lui avoit fait promettre de rendre les terres de la Comtesse Mathilde, & que le Pape Grégoire VII & ses successeurs avoient abusé de la foiblesse & du grand âge de cette Princesse, pour se faire donner ses domaines. Ainsi Otton refusa de

les rendre, comme il l'avoit promis, & attaqua les terres du Roi de Sicile, prétendant que la Pouille appartenoit à l'Empire. Le Pape Innocent III le fit avertir de tenir sa parole; mais ses avertissemens furent inutiles. Les affaires s'aigrirent à un tel point, que le Pape excommunia l'Empereur dès l'année 1210. Comme Otton n'en étoit que plus animé contre le Pape, & arrêtoit ceux qui vouloient aller à Rome pour quelque affaire que ce fût, le Pape déclara tous ses sujets absous du serment de fidélité, défendant sous peine d'excommunication de le reconnoître pour Empereur. Tel fut le fruit de tant de mouvemens, que le Pape s'étoit donnés pendant dix ans pour faire arriver ce Prince à l'Empire. Otton ne se contenta pas d'être Empereur; mais il vouloit encore ôter le Roiaume de Sicile au jeune Fridéric fils de l'Empereur Henri IV. Le Pape voulant s'opposer efficacement aux desseins de l'Empereur, fit solliciter les Seigneurs d'Allemagne de l'abandonner, & d'élire Empereur Fridéric Roi de Sicile. Sigefroi Archevêque de Maience & Légat du Pape excommunia de nouveau l'Empereur Otton, & envoia des lettres à tous les Evêques, leur ordonnant d'en faire autant. C'est ce qui engagea le frere de l'Empereur, le Duc de Brabant & d'autres Seigneurs, à brûler & à piller tout le plat païs du Diocèse de Maience.

Suites funestes de cette entreprise du pape.

Le Duc de Brabant irrité d'ailleurs contre l'Evêque de Liége, prit le même prétexte pour piller la ville. De concert avec l'Empereur Otton il vint à Liége avec des troupes, & déclara que si le Clergé & le peuple ne prêtoient serment de fidélité à ce Prince, il abandonneroit la ville au pillage. L'Evêque aiant refusé

Fin de l'Empereur Otton.

refusé de reconnoître Otton, sous prétexte que le Pape l'avoit excommunié, les Brabançons entrerent dans la ville le jour de l'Ascension troisieme de Mai 1212. Ils briserent le trésor de la Cathédrale, prirent les vases sacrés, profânerent les hosties & les saintes huiles, dépouillerent les Prêtres, les femmes & les enfans réfugiés dans l'Eglise, qui demeura interdite plus d'un an. Le Duc vouloit brûler la ville, mais il se contenta du serment qu'il exigea des Chanoines & des bourgeois pour l'Empereur Otton. L'Evêque de Liége excommunia ensuite dans un Synode le Duc de Braban & ses complices : mais des Abbés sujets de ce Prince dirent à l'Evêque, qu'il falloit pour le réduire, d'autres armes que des cierges qu'on éteignoit en cette cérémonie. L'Evêque assembla donc des troupes, & il gagna une bataille sur le Duc de Brabant, qui fut obligé de venir à Liége se jetter aux pieds de l'Evêque pour obtenir l'absolution, & relever de ses propres mains les Reliques qui avoient été mises à terre pendant l'interdit de l'Eglise.

L'Empereur Otton apprit vers le même temps que les Allemans s'étoient révoltés contre lui, & avoient élu pour Empereur, Fridéric Roi de Sicile, à qui ils avoient envoié des députés. Quand il eut appris ces tristes nouvelles, il quitta l'Italie & repassa en Allemagne. Fridéric s'y rendit aussi, passa ensuite à Rome, où il fut très-bien reçu par le Pape, qui avoit procuré son élection. Il retourna aussi-tôt en Allemagne, où Otton vint avec des troupes pour s'opposer à son progrès. Mais Otton se trouvant le plus foible, retourna en Saxe, où il mourut l'an 1218. Pour témoi-

gner combien il ſe repentoit de ſes péchés ; il obligeoit ſes ſerviteurs de lui mettre les pieds ſur la gorge ; & pendant ſa maladie, qui fut longue, il ſe faiſoit donner tous les jours la diſcipline. Il reçût l'abſolution de l'Evêque d'Hildesheim, & le Pape Honorius la confirma.

IV.

IX. Fridéric couronné Empereur.

Fridéric n'aiant plus de compétiteurs, alla à Rome pour recevoir la Couronne Impériale. Il la reçut du Pape Honorius III, & renouvella publiquement le vœu qu'il avoit deja fait d'aller à la Terre-Sainte : mais il differa toujours de l'accomplir ſous différens prétextes. Grégoire IX. ſucceſſeur immédiat d'Honorius III l'excommunia, croiant que toutes les raiſons que ce Prince alléguoit pour différer ſon voiage n'avoient aucune ſolidité ; & il le menaça en même-temps de le dépoſer de l'Empire. Fridéric écrivit auſſi-tôt à tous les Rois & à tous les Princes Chrétiens, ſoutenant que ſes excuſes n'étoient point frivoles, comme le Pape le prétendoit fauſſement ; mais qu'il avoit été retenu par une maladie très-ſérieuſe, & qui étoit de notoriété publique : ajoûtant qu'auſſi-tôt qu'il auroit recouvré la ſanté, il accompliroit ſon vœu d'une maniere convenable à la dignité Impériale.

Le Pape Grégoire IX l'excommunie.

X. Lettre de l'Empereur Fridéric à tous les princes Chrétiens contre la Cour de Rome.

Voici comme il parloit dans ſa lettre au Roi d'Angleterre : L'Egliſe Romaine brûle d'une telle avarice, que les biens Eccléſiaſtiques ne lui ſuffiſant plus, elle ne rougit pas de dépouiller les Princes Souverains, & de ſe les rendre tributaires. Vous en avez un exemple bien ſenſible en votre pere le Roi Jean. Vous avez celui du Comte de Toulouſe, & de tant d'autres Princes dont elle tient les terres en

Fleuri liv. 79. n. 38.

interdit, jusqu'à ce qu'elle les réduise à une pareille servitude. Je ne parle point des simonies, des exactions inouies qu'elle exerce sur le Clergé, des usures manifestes ou paillées, dont elle infecte tout le monde. Cependant ces sangsues insatiables tiennent des discours tout de miel, disant que la Cour de Rome est l'Eglise notre mere, au lieu que c'est une marâtre & la source de tous les maux. On la connoît par ses fruits : elle envoie de tous côtés des Légats avec pouvoir de punir, de suspendre, d'excommunier ; non pour annoncer la parole de Dieu, mais pour amasser de l'argent & moissonner ce qu'ils n'ont pas semé. Ils pillent ainsi les Eglises, les monasteres & les autres lieux de piété, que nos peres ont fondés pour la nourriture des pélerins & des pauvres. Ces Romains sans noblesse & sans courage, enflés de leur litterature, aspirent aux Roiaumes & aux Empires. L'Eglise a été fondée sur la pauvreté & la simplicité, & personne ne peut poser d'autre fondement que celui que Jesus-Christ y a mis.

XI. Suite de la division entre le pape Grégoire IX & l'Empereur Fridéric.

Le Pape Grégoire renouvella le Jeudi-Saint de l'an 1228 l'excommunication de l'Empereur. Dans une lettre qu'il écrivit à tous les Evêques de Pouille, il dit : Si Fridéric continue de mépriser l'excommunication, nous absoudrons de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, parce que suivant le Décret du Pape Urbain II, on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée à un Prince Chrétien, quand il méprise les commandemens de Dieu. Nous n'avons point vu ailleurs ce Décret d'Urbain II. L'Empereur Fridéric ne fit aucun cas des excommunications du Pape. Il se disposa à faire le voiage d'Outre-mer, quoi-

que Grégoire IX lui eût défendu de partir, avant que de s'être fait absoudre des censures prononcées contre lui. Mais avant que de s'embarquer, il écrivit au Pape, qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolete de traiter de la paix avec lui. Le Pape aiant refusé de traiter avec Rainald, celui-ci commença à attaquer le patrimoine de St. Pierre, aiant dans ses troupes des Sarrasins de Sicile, sujets de l'Empereur son Maître; & dans cette guerre il y eut des Prêtres & d'autres clercs, pris, mutilés, aveuglés & pendus. Rainald attaqua ensuite la Marche d'Ancone & le Duché de Spolete, & ses troupes y commirent encore de grands excès de cruauté. Le Pape emploia d'abord l'excommunication contre Rainald & ses gens: mais voiant qu'on s'en mocquoit, il eut recours au glaive matériel.

Il envoia donc contre Rainald de la cavalerie & de l'infanterie sous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jérusalem, & lui associa le Cardinal Jean Colonne. Ces troupes se nommoient l'armée de l'Eglise, quoiqu'elles n'eussent pour objet que de défendre les biens temporels de l'Eglise de Rome, & elles prétendoient servir la Religion comme les Croisés; mais au lieu de croix, ils portoient des clefs sur leurs habits. Le Pape voulant faire ensuite diversion, assembla une autre armée, & l'envoia attaquer les terres de l'Empereur. Cette armée du Pape brûla les villages, enleva les bestiaux, fit des prisonniers, qu'on obligeoit par les tourmens à se racheter à grand prix. Le Gouverneur de Sicile en écrivant à l'Empereur tous ces malheurs, ajoûtoit: Le Clergé de l'Empire ne comprend pas en quelle conscience un Pape peut tenir cette conduite, &

faire la guerre à des Chrétiens, sur-tout en considérant, que quand Saint Pierre voulut frapper du glaive matériel, Notre-Seigneur lui dit de le remettre dans le fourreau,& que quiconque frapperoit de l'épée, périroit par l'épée. On ne conçoit point encore comment celui qui excommunie presque tous les jours les voleurs, les incendiaires & ceux qui tourmentent les Chrétiens, peut autoriser ces violences.

V.

XII. Traité entre Fridéric & le Sultan d'Egypte.

L'Empereur Fridéric étant arrivé en Palestine, deux Freres Mineurs apporterent au Patriarche de Jérusalem des lettres du Pape, qui ordonnoit de dénoncer l'Empereur excommunié & parjure. Il défendoit aussi qu'on lui obéit & qu'on n'eût aucun égard pour lui. L'Empereur aiant appris que le Sultan d'Egypte étoit campé près de Gaza, envoia deux Seigneurs avec des présens, & lui fit dire que s'il vouloit rendre Jérusalem, il seroit inutile de faire la guerre. Le Sultan bien informé de la division qui étoit entre les Chrétiens, lui répondit, que les Musulmans ne pouvoient pas céder aisément Jérusalem, à cause du respect qu'ils avoient pour le temple, où ils venoient de toutes parts avec autant de dévotion que les Chrétiens au Sépulcre de Jésus-Christ. Ce que l'on appelloit alors le temple de Jérusalem, étoit la mosquée bâtie à la même place, depuis que le Calife Omar eut pris Jérusalem en 636. Cette mosquée fut changée en Eglise à la conquête de Godefroi de Bouillon, & on faisoit croire aux pélerins que c'étoit le Temple de Salomon rébâti par les Chrétiens après avoir été ruiné par les Romains. C'étoit l'Eglise pa-

triarche : mais Saladin aiant pris Jérusalem la rétablit en mosquée.

Après une négociation très-secrete, l'Empereur fit un traité avec le Sultan. Jérusalem devoit être livrée à l'Empereur, à condition qu'il ne toucheroit point à l'enceinte où étoit la mosquée des Musulmans, qui y viendroient librement faire leurs prieres. Par ce traité le Sultan rendoit aux Chrétiens Béthléem, à condition qu'on n'empêcheroit aucun Musulman d'y aller en pélerinage. Le Patriarche de Jérusalem, les Templiers & les Hospitaliers, ne voulurent prendre aucune part à ce traité. Le Patriarche alla même jusqu'à défendre de célébrer l'Office divin à Jérusalem. Il refusa aussi à tous les pélérins la permission d'y entrer & de visiter le Saint Sépulcre, & écrivit deux lettres très-vives contre l'Empereur. Ce Prince, après avoir fait son entrée à Jérusalem & avoir visité l'Eglise du Saint Sépulcre, se hâta de partir pour l'Allemagne, sachant que le Pape lui faisoit la guerre avec succès. Il n'étoit pas même en sureté en Palestine ; car Matthieu de Paris dit que les Templiers & les Hospitaliers voiant le Pape déclaré si hautement contre l'Empereur, écrivirent au Sultan d'Egypte, que l'Empereur avoit résolu d'aller à pied & avec peu de gens au fleuve du Jourdain, & qu'ainsi le Sultan pourroit le prendre ou le tuer. Le Sultan aiant reçu la lettre dont il connoissoit le sceau, détesta la perfidie des Chrétiens, & particulierement de ces Réligieux ; & de l'avis de son Conseil, il envoia la lettre à l'Empereur qui avoit été déja averti de la trahison sans avoir voulu la croire. Elle fut la source de sa haine contre ces deux Ordres militaires. On chargeoit plus

les Templiers de cette trahison que les Hospitaliers.

XIII. Paix entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur.

L'armée du Pape avoit conquis un grand nombre de places dans toutes les Provinces d'Italie qui dépendoient du Roiaume de Sicile. Mais l'Empereur à son retour recouvra en peu de temps tout ce qu'il avoit perdu. Le Pape en étant outré de douleur, exécuta la menace qu'il avoit faite, de dégager les sujets de Frideric de leur serment de fidélité. L'Empereur envoia faire au Pape des propositions de paix, & fit venir en Italie plusieurs Seigneurs d'Allemagne pour être arbitres de ses différens avec le Pape. La paix se fit l'an 1230. l'Empereur alla trouver Grégoire IX à Anagni. Lorsqu'il fut devant lui, il ôta son manteau, se mit à ses pieds, & reçut le baiser de paix. Ils mangerent ensemble à une même table, & eurent après le repas une longue conversation particuliere. Cette paix qui ne fut jamais bien affermie, fut rompue huit ans après.

VI.

XIV. Rupture de la paix.

Henri ou Hents, fils naturel de l'Empereur Frideric, passa en Sardaigne en 1238, & épousa Adelasie veuve d'Ubalde, & Dame de la moitié septentrionale de l'Isle. Elle en avoit prêté serment de fidélité avec son mari au Pape Grégoire IX, qui prétendoit que toute la Sardaigne lui appartenoit, comme toutes les isles de la mer. Au contraire, l'Empereur soutenoit que l'Isle de Sardaigne avoit autrefois appartenu à l'Empire, & qu'il avoit fait serment de retirer tout ce qui en avoit été démembré. Il envoia donc son fils Hents, qui s'empara de la plus grande partie de l'Isle, & en fut déclaré Roi. Le Pape en fut très-irrité, & il fit à l'Empereur plusieurs moni-

tions dans les formes ; enſorte que Fridéric vit bien qu'il vouloit le pouſſer à bout. Pour le prévenir, il écrivit ainſi aux Cardinaux : Puiſque vous êtes les ſucceſſeurs des Apôtres & les lumieres de l'Egliſe, qui entrez dans tous les Conſeils du Pape ; il eſt étonnant que vous n'empêchiez point qu'il s'emporte juſqu'à vouloir tirer le glaive ſpirituel contre l'Empereur Romain & le protecteur de l'Egliſe. Nous vous prions de retenir ces mouvemens du Pape, qui viennent plus de paſſion que de juſtice, afin de prévenir les ſcandales qui en ſeroient les ſuites

XV.

Le Pape excommunie l'Empereur & abſout ſes ſujets du ſerment de fidelité.

Cette Lettre ne produiſit aucun effet. Le Pape Grégoire IX publia ſolemnellement à Rome le Dimanche des Rameaux & le Jeudi-Saint 1239 l'excommunication contre Fridéric, déclara ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & leur défendit étroitement de l'obſerver. L'Empereur aiant appris cette nouvelle en fut tranſporté de colere, & écrivit ſur le champ aux Romains, pour leur faire de grands reproches d'avoir ſouffert que le Pape lui fit une telle injure. En même-temps le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques de la Chrétienté, pour leur ordonner de publier tous les Dimanches & les Fêtes au ſon des cloches la ſentence contre l'Empereur. Cette lettre fut auſſi adreſſée aux Rois, aux Ducs & aux principaux Seigneurs, avec les changemens convenables ſelon la qualité des perſonnes. Fridéric de ſon côté écrivit aux Rois & aux Princes une lettre, où il expoſe tous les ſujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre Grégoire IX depuis le commencement de ſon Pontificat. Il la termine ainſi : Quoique pour notre intérêt particu-

Lettre de l'Empereur à ce ſujet.

lier & la honte du Pape, il nous ſoit avantageux qu'il ait violé toutes les régles à notre égard, nous en ſommes néanmoins ſenſiblement affligés pour l'honneur de l'égliſe univerſelle. Au reſte nous ne le reconnoiſſons point pour notre Juge, puiſqu'il s'eſt toujours déclaré notre ennemi capital, en favoriſant publiquement nos ſujets rebelles & les ennemis de l'Empire. Si nous craignons peu la ſentence d'un tel Juge, ce n'eſt point par mépris de la dignité Papale, à laquelle tout fidéle doit être ſoumis, mais à cauſe de la perſonne, qui s'eſt rendue indigne d'une place ſi éminente. Et afin que tous les Princes Chrétiens connoiſſent la droiture de notre intention, & que ce n'eſt point la paſſion qui nous anime contre le Pape, nous conjurons les Cardinaux de la ſainte égliſe Romaine par le ſang de Jeſus-Chriſt & le jugement de Dieu, de convoquer un Concile général, y appellant nos Ambaſſadeurs & ceux des autres Princes, en préſence deſquels nous ſommes prêts de prouver ce que nous avons avancé. Rois & Princes de la terre, regardez l'injure qui nous eſt faite, comme la vôtre : apportez de l'eau pour éteindre le feu allumé dans votre voiſinage. Un pareil danger vous menace. On croira pouvoir abaiſſer aiſément les autres Princes, ſi on écraſe l'Empereur.

XVI. Réponſe du Pape. Replique de l'Empereur.

Quand le Pape eut vu cette lettre, il en publia auſſi une de ſon côté, adreſſée à tous les Princes & à tous les Prélats, qui eſt très-longue, & commence ainſi ; Une bête pleine de noms de blaſphême s'eſt élevée de la mer ; & le reſte de la deſcription de cette bête tirée de l'Apocalypſe. Cette bête eſt Fridéric, ſelon Grégoire IX. Dans ſa lettre, il prétend

détruire tout ce que ce Prince avoit avancé contre lui, comme étant des menſonges & des calomnies. Il l'accuſe enſuite d'avoir proféré des blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt, & d'eſtimer la Religion de Mahomet plus que la Religion Crétienne. l'Empereur aiant vu cette lettre, ne demeura pas ſans replique. Il en fit écrire une adreſſée aux Cardinaux, où d'abord il établit l'allégorie des deux grands luminaires, pour ſignifier le Sacerdoce & l'Empire : ce qui fait voir que c'étoit alors un principe dont on convenoit de part & d'autre. Enſuite il rend au Pape injures pour injures, emploiant de même des figures tirées des Livres ſacrés. C'eſt, dit-il, le grand dragon qui ſéduit l'univers, l'Antechriſt, un autre Balaam, & un Prince de ténébres. Pour ſe juſtifier touchant le reproche de favoriſer la religion de Mahomet, il fait ſa profeſſion de Foi, exacte & catholique, ſur la divinité de Jeſus-Chriſt & le Myſtere de l'Incarnation, & parle de Mahomet comme doit faire un Chrétien. Il reproche aux Cardinaux de n'avoir pas retenu les emportemens du Pape, qu'il attribue à la jalouſie de ſes bons ſuccès contre les Lombards. Il ſoutient que le Pape a perdu ſa puiſſance en perdant la vertu ; il regarde ſes cenſures comme nulles, & comme des injures dont il doit tirer vengeance même par le fer, ſi les Cardinaux ne raménent le Pape a la raiſon, & n'arrêtent le cours d'un procédé ſi violent. l'Empereur fit chaſſer enſuite du Roiaume de Lombardie les Freres Prêcheurs & Mineurs, leva un ſubſide ſur tous les biens eccléſiaſtiques, ordonna à tous ceux qui étoient à la Cour de Rome d'en revenir, défendit à toute perſonne ſous peine d'être pendu, d'appor-

ter des lettres du Pape contre l'Empereur.

VII.

XVIII. Suites de la dépoſition de l'Empereur.

Cependant le Pape Grégoire IX envoia l'Evêque de Paleſtrine, qui avoit été moine de Cîteaux, publier par toute la France l'excommunication de l'Empereur Fridéric. Le Pape dans ſa lettre à Saint Louis, diſoit qu'il y avoit plus de mérite à combattre contre l'Empereur, qu'à retirer la Terre-Sainte des mains des infidéles. L'Evêque Légat ſe déguiſa en changeant d'habit, de peur d'etre arrêté par les Gardes de l'Empereur. Le Pape écrivit en même-temps en Allemagne deux lettres contre Fridéric, menaçant d'excommunier tous les Prélats, les Seigneurs & les fidéles, qui donneroient le moindre ſecours à Fridéric. Mais les Prélats d'Allemagne furent peu touchés de ces menaces: ils prierent le Pape de ne les point contraindre à publier ſes cenſures contre l'Empereur, & de ſonger au contraire à faire la paix avec lui, pour ôter le ſcandale excité dans l'Egliſe. Les Chevaliers Teutoniques prirent auſſi le parti de Fridéric; & le Pape les menaça, s'ils y perſiſtoient, de révoquer tous leurs priviléges. Nous avons vû comment Saint Louis répondit aux inſtances que le Pape lui faiſoit d'attaquer Fridéric. Le Pape voiant que ce Prince faiſoit chaque jour de nouveaux progrès en Italie, réſolut de convoquer un Concile, & écrivit par-tout des lettres par leſquelles il ordonnoit aux Evêques & aux Princes d'y envoier des députés. L'Empereur qui avoit auparavant demandé un Concile, crut devoir s'oppoſer à celui-ci. Il ſeroit, dit-il, dans une lettre aux Rois de France & d'Angleterre, très-indécent pour nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de

ſoumettre au Tribunal de l'Egliſe ou au jugement d'un Concile, une cauſe où il s'agit de notre Puiſſance temporelle. Ce Prince fit en même-temps répandre par-tout une lettre anonyme, où étoient repréſentés tous les dangers auſquels s'expoſeroient ceux qui auroient l'imprudence d'aller au Concile que le Pape convoquoit à Rome. Les Evêques de France s'y rendirent néanmoins, & s'aſſemblerent à Gènes où ils devoient s'embarquer avec les Prélats Anglois & pluſieurs Eſpagnols. L'Empereur les envoia prier de ne point s'embarquer; mais encouragés par les promeſſes du Pape & de ſes Légats, ils ſe mirent ſur la flotte des Génois, qui témoignoient une grande confiance en leurs forces, & beaucoup de mépris pour leurs ennemis. Mais l'armée navale de l'Empereur aiant attaqué la flotte, les Génois furent défaits après un rude combat, & la plûpart des Prélats furent arrêtés.

XVIII. S. Louis fait rendre la liberté aux Prélats François que l'Empereur tenoit priſonniers.

Ils eurent beaucoup à ſouffrir: on les enchaîna & on les maltraita tellement, que la priſon où on les mit enſuite leur parut un ſoulagement. Les plus délicats néanmoins tomberent malades, & quelques-uns y moururent. Le Pape écrivit à ces Evêques priſonniers des lettres de conſolation, & les exhorta à la patience par l'exemple des anciens Martyrs: mais en même-temps il promettoit de ne rien omettre pour les délivrer par la force, & pour ſe venger de l'affront qu'il avoit reçu. Le Rois S. Louis écrivit à l'Empereur pour demander la liberté des Prélats François. L'Empereur l'aiant refuſée, Saint Louis lui écrivit de nouveau pour lui repréſenter l'union qui avoit toujours été entre la France & l'Empire. C'eſt vous, ajoute-t-il, qui avez rompu cette

union, en faisant prendre les Prélats de notre Roiaume qui alloient à Rome, ne pouvant résister aux ordres du S. Siége. On voit ici qu'on croioit alors en France, que les Evêques mandés par le Pape ne pouvoient se dispenser de l'aller trouver. Nous avons appris, continue Saint Louis, par leurs lettres, qu'ils n'avoient aucun dessein de vous nuire, quand même le Pape auroit voulu faire quelque chose contre les régles. C'est pourquoi vous devez les mettre en liberté. Pensez-y sérieusement : car le Roiaume de France n'est pas tellement affoibli, qu'il souffrît davantage vos coups d'éperon. Cette lettre eut son effet : & l'Empereur délivra, quoique malgré lui, tous les François. Il continuoit cependant ses conquêtes en Italie, faisant le dégât autour des villes qui ne vouloient pas le recevoir. Pour fournir aux frais de la guerre, il obligea les Evêques de donner à titre de prêt, les trésors de leurs Eglises, c'est-à-dire, l'argenterie, les ornemens de soie, & les pierreries.

VIII.

XIX. Les troubles recommencent sous Innocent IV.

On espéroit que la mort de Grégoire IX feroit enfin cesser une si funeste division, surtout quand on vit sur le S. Siége le Cardinal Sinibale qui prit le nom d'Innocent IV. Mais on vit bien-tôt que l'Empereur avoit raison de craindre, que d'un Cardinal ami il ne devînt un Pape ennemi. On fit néanmoins l'an 1244 un traité dont les conditions étoient fort favorables au Pape. Mais il est remarquable qu'il n'y est fait aucune mention de réhabiliter Fridéric à la dignité Impériale, dont Grégoire IX l'avoit déposé, ni de faire rentrer ses sujets sous son obéissance, mais seulement

de l'abſoudre des cenſures. Auſſi malgré cette dépoſition, il n'étoit pas moins reconnu pour Empereur & pour Roi de Sicile, non-ſeulement par ſes ſujets, mais par Saint Louis, par Henri Roi d'Angleterre, & par les autres Princes étrangers. Fridéric ſe répentit bien-tôt de s'être abaiſſé devant le Pape ; & il refuſa de ratifier ce que ſes Agens avoient ſolemnellement promis. Le Pape pour ſe fortifier créa dix Cardinaux, qui tous, excepté un Anglois Moine de Cîteaux, n'avoient d'autre mérite que celui de leur naiſſance. Ils s'enfuirent auſſi-tôt après à Gènes, d'où ils auroient voulu ſe retirer en France ou en Angleterre, ou en Eſpagne ; mais on trouva, comme nous l'avons vû, que la Cour de Rome étoit trop à charge à ſes hôtes ; & ainſi le Pape ſe retira à Lyon qui appartenoit alors à ſon Archevêque.

XX. Convocation du Concile de Lyon.

Dès que le Pape fut dans cette ville, il écrivit une lettre circulaire aux Archevêques pour la convocation d'un Concile général. Voulant, dit-il, rétablir dans ſa premiere ſplendeur l'Egliſe agitée par une horrible tempête, délivrer la Terre-Sainte du danger où elle eſt, réprimer les Tartares & les autres Infidéles, & terminer le différend qui eſt entre l'Egliſe & l'Empereur : Nous avons réſolu d'appeller les Rois, les Prélats & les autres Princes. C'eſt pourquoi nous vous mandons de venir en perſonne, afin que l'Egliſe reçoive de vous un conſeil utile. Vous devez ſavoir que nous avons cité publiquement Fridéric pour comparoître dans le Concile. Vous ordonnerez auſſi de notre part à vos ſuffragans de venir dans le même terme ; & à leurs Chapitres, d'envoier des députés. Il eſt remarquable que le Pape ne demande aux Evêques que leur

conseil, comme s'ils ne devoient pas être Juges avec lui dans le Concile. A la Saint Jean, qui étoit le temps marqué pour la tenue du Concile, se trouverent à Lyon deux Princes séculiers, Baudouin Empereur de Constantinople & Raimond Comte de Toulouse, & environ cent quarante tant Archevêques qu'Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins, de Constantinople, d'Antioche, & d'Aquilée ou de Venise. Il y avoit plusieurs procureurs des Prélats absens, chargés de leurs excuses, & les députés des Chapitres. L'Abbé de Saint Alban en Angleterre y envoia un de ses moines accompagné d'un Clerc; & ce fut sans doute par eux que Matthieu Paris moine du même monastere, apprit tout le détail de ce Concile qu'il rapporte dans son Histoire. Il ne vint personne du Roiaume de Hongrie, qui étoit désolé par les Tartares; & peu de Prélats d'Allemagne, la guerre entre le Pape & l'Empereur ne leur en laissant pas la liberté. Ceux de la Terre-Sainte ne purent même être appellés, à cause de l'incursion des barbares. L'Evêque de Beryte fut le seul qui s'y trouva par occasion, aiant apporté cette triste nouvelle: il étoit chargé de procuration comme Syndic de tous les Chrétiens du païs.

XXI. Congrégation preliminaire. Le pape rejette les offres de l'Empereur.

Dans la Congrégation préliminaire, que le Pape tint dans le réfectoire des Religieux de Saint Just, chez lesquels il étoit logé, Thadée de Suesse au nom de l'Empereur Fridéric son maître, offrit au Pape, pour rétablir la paix & recouvrer son amitié, de s'opposer aux Tartares & aux autres ennemis de l'Eglise, d'aller en personne à ses dépens à la Terre-Sainte pour la délivrer du péril où elle étoit, & la rétablir selon son pouvoir; afin de rendre à

l'Eglise Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & réparer les injures qu'il lui avoit faites. Le Pape s'écria : O les grandes promesses ! mais elles n'ont jamais été accomplies, & ne le seront jamais. On voit bien qu'elles se font pour éviter le coup qui menace, & se mocquer ensuite du Concile : votre Maître a juré la paix depuis peu ; qu'il l'observe selon la forme de son serment, & j'acquiesce. Mais si j'acceptois ses offres, & qu'il voulût s'en dédire, comme je m'y attends, qui seroit sa caution, & qui le contraindroit à tenir sa parole ? Le Roi de France & le Roi d'Angleterre, répondit Thadée. Le Pape reprit : Nous n'en voulons point. Car s'il manquoit à ses promesses, comme nous n'en doutons point par les exemples du passé, nous serions obligés de nous en prendre à ces Princes, & l'Eglise auroit pour ennemis les trois plus puissans Princes séculiers.

XXII. Premiere Session.

La premiere session solemnelle se tint deux jours après, le Mercredi vingt-huitiéme de Juin veille de S. Pierre. Le Pape & tous les autres Prélats revêtus pontificalement se rendirent à l'Eglise Métropolitaine de S. Jean, où le Pape aiant célébré la Messe, monta à un lieu élevé : l'Empereur de Constantinople s'assit à sa droite, & quelques autres Princes séculiers à sa gauche. Les Patriarches étoient assis plus bas. Dans la nef de l'Eglise, aux premieres places s'assirent les Cardinaux Evêques, & après eux les Archevêques & Evêques, les envoiés de Fridéric & plusieurs autres. Quand chacun eut pris sa place, le Pape entonna le *Veni Creator*, & après que tous l'eurent chanté, un Cardinal dit, *Flectamus genua*, un autre répondit, *Levate* : le Pape dit l'Oraison : un Chapelain commença les Litanies, & le

Pape dit l'Oraiſon du Saint-Eſprit. Enſuite il prononça ſon Sermon, dont il prit pour ſujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La premiere étoit le déréglement des Prélats & de leurs peuples : la ſeconde, l'inſolence des Sarraſins : la troiſiéme, le ſchiſme des Grecs : la quatriéme, la cruauté des Tartares : la cinquiéme, la perſécution de l'Empereur Fridéric. Il s'étendit ſur ce dernier point, & repréſenta les maux que ce Prince avoit faits à l'Egliſe & au Pape Grégoire ſon prédéceſſeur. Le Pape finit ſon Sermon par les reproches perſonnels contre Fridéric, qu'il accuſoit d'héréſie & de ſacrilége.

XXIII. L'Envoié de l'Empereur parle pour ſon Maître.

Alors Thadée de Sueſſe ſe leva, & entreprit de montrer que le Pape avoit manqué de parole à l'Empereur, & en conclut que ce Prince n'étoit plus obligé de tenir ſes promeſſes. A l'égard du reproche d'héréſie, il dit ; Perſonne ne peut être éclairci ſur cet article ſi important, à moins que l'Empereur mon Maître ne ſoit préſent, & ne déclare de ſa bouche ce qu'il a dans le cœur. Mais je donne un argument probable qu'il n'eſt point hérétique ; c'eſt qu'il ne ſouffre point d'uſuriers dans ſes Etats. Par-là Thadée accuſoit indirectement la Cour de Rome d'être infectée de ce vice. Enſuite Thadée ſupplia le Concile de lui accorder un petit délai pour écrire à l'Empereur, & lui perſuader, s'il pouvoit, de venir en perſonne au Concile, ou de lui envoier un pouvoir plus ample. A quoi le Pape répondit : A Dieu ne plaiſe. S'il venoit, je me retirerois auſſi-tôt. Je ne me ſens pas encore préparé au martyre, ni à la priſon. Ainſi ſe termina la premiere ſeſſion.

XXIV. Sessions suivantes.

La seconde se tint huit jours après, & on y observa les mêmes prieres & les mêmes cérémonies. Quelques Evêques parlerent avec vivacité contre l'Empereur : mais Thadée repoussa leurs accusations avec beaucoup de force, & soutint hardiment les intérêts de son Maître. Dans la troisiéme, le Pape ordonna avec l'approbation du Concile, que désormais on célébreroit l'Octave de la Nativité de la Ste. Vierge. Ensuite il fit lire dix-sept articles des réglemens, dont la plûpart regardent la procédure judiciaire. On y voit l'esprit de chicane qui regnoit alors entre les ecclésiastiques, occupés pour la plûpart à poursuivre ou à juger des procès; & c'est ce qui obligeoit les Conciles d'entrer si avant dans ces matieres, qui dans de meilleurs temps auroient paru indignes de l'attention des Evêques. On trouve dans le Sexte des Décrétales & ailleurs, plusieurs Constitutions attribuées au Concile de Lyon. Le Pape, car c'est toujours lui qui parle en ces Décrets, ordonna qu'on procureroit du secours à l'Empire de Constantinople, & qu'on y emploieroit la moitié des revenus de tous les bénéfices où les Titulaires ne résident pas au moins pendant six mois. Le Pape exhorta aussi les Prélats à conseiller aux peuples dans leurs Sermons & au Tribunal de la pénitence, de laisser par leurs testamens quelque somme d'argent pour le secours de la Terre-Sainte ou de l'Empire de Constantinople. A cette occasion quelques-uns se plaignirent que la Cour de Rome avoit souvent détourné ces contributions.

XXV. plaintes des Anglois contre les Italiens.

Après la lecture de ces Décrets, le Pape dit qu'il avoit fait faire des copies de tous les priviléges accordés à l'Eglise Romaine, par les

Empereurs, les Rois & les autres Princes, & qu'ils y avoit fait mettre les sceaux de tous les Prélats qui y étoient présens, voulant que ces copies eussent la même autorité que les originaux. Alors les envoiés du Roi d'Angleterre se leverent pour empêcher qu'on n'autorisât quelques concessions faites à l'église Romaine, soutenant que les Seigneurs n'y avoient point consenti. C'étoit apparemment la donation du Roi Jean. Ces envoiés se plaignirent aussi des exactions de la Cour de Rome, & firent lire une lettre adressée au Pape au nom de tout le Roiaume d'Angleterre, qui portoit en substance : Nous avons accordé depuis long-temps à l'église Romaine notre mere, un subside honnête appellé le denier de Saint Pierre ; mais elle ne s'en est pas contentée ; & nous a demandé dans la suite tant par ses Légats que par ses Nonces, d'autres secours qui lui ont été libéralement accordés. Vous n'ignorez pas que nos ancêtres ont fondé des monasteres qu'ils ont richement dotés, & leur ont même donné le patronage de quelques églises paroissiales. Mais vos prédécesseurs voulant enrichir les Italiens, dont le nombre est devenu excessif, leur ont donné ces cures qu'ils négligent entierement, ne prenant aucun soin de la conduite des ames. Ils n'exercent point l'hospitalité, ne font point d'aumône, ne songent qu'à prendre les revenus, pour les emporter hors du Roiaume : ces Italiens tirent de l'Angleterre tous les ans plus de soixante mille marcs d'argent, qui est plus qu'il n'en revient au Roi même. Nous espérions qu'à votre promotion vous réformeriez cet abus ; mais au contraire, il est encore devenu plus criant. Le Docteur Martin votre prétendu Lé-

gât disposé en faveur des Italiens, des plus riches bénéfices vacans, à l'insçu & contre le droit des Patrons ; il extorque des religieux des sommes excessives, & jette des excommunications & des interdits sur ceux qui s'opposent à ses entreprises. Nous ne pouvons croire qu'il agisse ainsi par votre ordre : & nous vous prions d'y remédier promptement : autrement nous ne pourrions souffrir plus longtemps de telles vexations. Après la lecture de cette lettre on garda un grand silence ; & le Pape, quelque instance que fissent les Envoiés d'Angleterre, ne répondit autre chose, sinon qu'une affaire de cette importance demandoit une mûre délibération.

XXVI. Appel de l'Envoié de l'Empereur. Déposition de Frideric.

Alors Thadée de Suesse vit bien que le Pape alloit prononcer une sentence contre l'Empereur son Maître. Il se leva donc, & déclara que si le Pape vouloit procéder contre l'Empereur, il en appelloit au Pape futur & à un Concile général. Le Pape lui répondit : Ce Concile est général, puisque tous les Princes y ont été invités tant séculiers qu'ecclésiastiques : mais l'Empereur n'a pas permis à ceux qui sont sous son obéissance de s'y trouver ; c'est pourquoi je n'admets point votre appel. Ensuite le Pape prononça de vive voix la sentence de déposition contre Fridéric, & la fit lire dans le Concile. Ne pouvant plus, dit le Pape, sans nous rendre nous-mêmes coupables, tolérer les iniquités de Fridéric, nous sommes obligés en conscience de le punir. Il réduit ensuite les crimes de ce Prince à quatre principaux, qu'il soutient être de notoriété publique : parjure, sacrilége, hérésie & félonie. Sur tous ces excés, continue le Pape, & plusieurs autres, après en avoir mûrement

délibéré avec nos confreres & avec le Concile, & en vertu du pouvoir de lier & de délier que Jeſus-Chriſt nous a donné en la perſonne de Saint Pierre, nous dénonçons ce Prince privé de tout honneur & dignité, dont il s'eſt rendu indigne par ſes crimes, & l'en privons par cette ſentence : abſolvant pour toujours de leur ſerment tous ceux qui lui ont juré fidélité, défendant expreſſément que perſonne déſormais lui obéiſſe comme Empereur ou comme Roi, ni le regarde comme tel ; & voulant que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conſeil en cette qualité, ſoit excommunié par le ſeul fait. Au reſte ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un ſucceſſeur dans l'Empire : & quant au Roiaume de Sicile, nous y pourvoirons avec le conſeil de nos freres, ainſi que nous jugerons à propos. Donné à Lyon le dix-ſeptiéme de Juillet 1245.

IX.

XXVII. Comment l'Empereur reçoit la nouvelle de ſa dépoſition.

Après que cette ſentence eut été lue, le Pape ſe leva & entonna le *Te Deum* ; & quand il eut été chanté, le Concile ſe ſépara. Pendant la lecture de la ſentence, le Pape & les Prélats tenoient des cierges allumés, & tous les aſſiſtans étoient ſaiſis de crainte, comme s'ils avoient vu la foudre tomber du Ciel. Les Envoiés de l'Empereur frappoient leur poitrine en pouſſant de profonds ſoupirs. Thadée dit ces paroles de l'Ecriture : C'eſt ici un jour de colere, de calamité & de miſere. Il eſt important de remarquer que dans le titre de la ſentence, le Pape dit ſeulement qu'il la prononce en préſence du Concile, mais non pas avec ſon approbation, comme dans les autres Décrets. Car il ſeroit injuſte d'attribuer à ce Concile

une telle entrepriſe ſur l'autorité temporelle. Le Pape aiant déclaré l'Empire vacant, écrivit aux Princes d'Allemagne qui étoient alors reconnus pour Electeurs, de choiſir un autre Empereur, leur promettant ſon ſecours & celui de toute l'Egliſe, & les aſſûrant d'abord de quinze mille marcs d'argent. L'Empereur fut tranſporté de colere en apprenant la nouvelle de ſa dépoſition. Quoi, dit-il, ce Pape a eu l'audace de me dépoſer dans ſon Concile, & de m'ôter ma Couronne ! Qu'on m'apporte mes caſſettes. Quand on les eût ouvertes, il dit : Voiez ſi mes couronnes ſont perdues. Il en mit une ſur ſa tête, & ſe redreſſant il dit avec des yeux menaçans & une voix terrible : Je n'ai pas encore perdu ma Couronne : & le Pape ni le Concile ne me l'ôteront pas, ſans qu'il y ait beaucoup de ſang répandu. Un homme du commun a l'inſolence de vouloir m'ôter la dignité Impériale, à moi qui ſuis au-deſſus de tous les Princes ! Ma condition au reſte en devient meilleure ; j'étois obligé de le reſpecter, & maintenant je ne lui dois plus rien. Il étoit alors à Turin, & auſſi-tôt il retourna à Crémone, où il régla les affaires de l'Empire. Il paſſa enſuite en Pouille, & envoia promptement ſon fils Conrad en Allemagne.

XXVIII. Lettres de l'Empereur aux Princes Souverains contre le Pape.

Pour ſe rendre les Princes favorables, il leur écrivit deux lettres. Dans la premiere il les exhorte à profiter de ſon exemple, & dit : Que ne devez-vous point craindre d'un tel Pape chacun en particulier, puiſqu'il entreprend de me dépoſer, moi qui ſuis couronné Empereur de la part de Dieu après l'élection ſolemnelle des Princes ? Il n'a aucun droit de nous juger quant au temporel, en ſuppoſant

qu'il y eût des accuſations graves & bien fondées contre nous. Mais je ne ſuis pas le premier que le Clergé a ainſi attaqué en abuſant de ſa puiſſance, & je ne ſerai pas le dernier. Vous en êtes vous-même cauſe, en vous ſoumettant à ces hypocrites dont l'ambition n'a point de bornes. Si vous vouliez y faire attention, combien découvririez-vous dans la Cour de Rome d'infamies dont la pudeur ne permet pas de parler? Ce ſont les grands revenus dont ils ſe ſont enrichis aux dépens de pluſieurs Roiaumes, qui les rendent inſenſés. Quelle reconnoiſſance vous témoignent-ils pour les dîmes & les aumônes dont vous les nourriſſez? Ne croiez pas que la ſentence du Pape m'ait abattu. La pureté de ma conſcience dont Dieu m'eſt témoin, m'aſſûre qu'il eſt avec moi. Mon intention a toujours été de réduire les eccléſiaſtiques, ſur-tout les plus grands, à l'état où ils étoient dans la primitive Egliſe, menant une vie apoſtolique, & imitant l'humilité de Notre-Seigneur. Ils guériſſoient les malades, reſſuſcitoient les morts, & ſoumettoient les Rois & les Princes, non par les armes, mais par leur vertu. Ceux-ci, livrés au ſiécle, enivrés de délices, n'ont aucune crainte de Dieu. Leurs grandes richeſſes leur ôtent toute religion. Il faut donc leur ôter ces richeſſes, qui leur ſont ſi pernicieuſes: c'eſt à quoi vous devez travailler avec moi.

Cette lettre ne ſervit qu'à rendre Fridéric odieux, parce qu'il paroiſſoit vouloir diminuer la liberté & la dignité de l'Egliſe, que l'on croioit alors inſéparable des richeſſes & de la grandeur temporelle. Mais celle qu'il écrivit à Saint Louis, produiſit un effet contraire, & aliéna du Pape pluſieurs Princes, qui crai-

gnoient la hauteur de la Cour de Rome, ſi Frideric venoit à ſuccomber. Cette ſeconde lettre a pour objet principal de montrer les nullités de la ſentence du Pape. La premiere eſt l'incompétence du Juge. Aucune loi, dit-il, divine ou humaine n'a accordé au Pape le pouvoir de transférer l'Empire à ſon gré, ou de juger les Rois & les Princes pour le temporel, ou de les punir par la privation de leurs Etats. La lettre expoſe enſuite tous les vices de la procédure. Nous recevons, ajoûte-t-il, avec reſpect, & nous obſervons avec ſoin les peines ſpirituelles, c'eſt-à-dire, les pénitences qui nous ſont impoſées pour nos péchés, non-ſeulement par le Pape que nous reconnoiſſons, par rapport au ſpirituel, pour notre pere & notre maître, mais encore par quelque Prêtre que ce ſoit. On ne peut ſans injuſtice nous rendre ſuſpects touchant la Foi. Nous la croions fermement & la profeſſion ſimplement, telle que l'enſeigne l'Egliſe Catholique & Romaine : Dieu en eſt témoin. Conſidérez donc ſi nous devons obéir à cette ſentence, ſi préjudiciable, non-ſeulement à nous, mais à tous les Rois, les Princes & les Seigneurs temporels. Conſidérez les ſuites d'une telle entrepriſe. On ſe vante publiquement, qu'on n'a plus rien à craindre, après avoir abbatu notre puiſſance. Défendez donc votre droit avec le nôtre, & ſongez aux intérêts de vos ſucceſſeurs. Soiez perſuadé qu'avec le ſecours du Roi des Rois qui protége la juſtice, nous nous oppoſerons ſi efficacement à ces commencemens, que vous n'aurez pas ſujet d'en craindre les ſuites. Dieu fera rendre compte de ces troubles qui cauſent tant de maux dans toute l'Egliſe, à celui qui en eſt le véritable auteur. Telle eſt

la lettre de l'Empereur à S. Louis. Elle fut auſſi envoiée au Roi d'Angleterre, & vraiſemblablement à d'autres Princes.

XXIX. Ambaſſade de Fridéric à S. Louis.

Fridéric envoia en France Pierre des Vignes ſon ſécrétaire & ſon confident, avec une lettre où il diſoit : Le Pape & quelques-uns de ſes prédéceſſeurs nous ont donné de juſtes ſujets de plaintes, à nous & à pluſieurs autres Princes, en s'attribuant l'autorité d'établir & de dépoſer de leurs Etats, les Empereurs, les Rois & tous les Seigneurs temporels ; & d'abſoudre les vaſſaux du ſerment de fidélité, pourvu qu'il y ait ſeulement une ſentence d'excommunication prononcée contre les Seigneurs. C'eſt pour montrer ces entrepriſes par des preuves évidentes & pour y remédier, que nous envoions Pierre des Vignes au Roi de France notre très-cher ami : le priant inſtamment d'aſſembler en ſa préſence les pairs laïques & les autres Nobles de ſon Roiaume, pour écouter nos raiſons ſur ce ſujet. S'il ne veut pas ſe charger de cette affaire, nous le prions de nous la laiſſer pourſuivre ſans s'oppoſer à nous, ni permettre qu'aucun de ſes ſujets s'y oppoſe, & de ne donner aucun ſecours contre nous durant la préſente conteſtation. Mais ſi le Roi juge à propos, comme il eſt digne de lui, d'employer ſa méditation, d'engager le Pape à réparer ſes torts, & en particulier à révoquer ce qu'il vient de prononcer contre nous au Concile de Lyon, nous voulons bien pour l'honneur de Dieu & l'affection ſinguliere que nous portons au Roi de France, remettre entre ſes mains notre différend avec le Pape, étant prêt de donner à l'Egliſe telle ſatisfaction qu'il jugera convenable par le conſeil de ſa Nobleſſe. L'Empereur offre enſuite au Roi

ſon ſecours pour la Croiſade, quand même ſon accommodement avec le Pape ne réuſſiroit pas. Cette lettre eſt adreſſée à tous les François, & datée de Crémone le vingt-deuxieme de Septembre 1245. Nous avons vu que Saint Louis n'approuvoit point la dépoſition de Fridéric, & qu'il entreprit de faire ſa paix avec le Pape, dont la dureté affligea beaucoup le ſaint Roi, & excita ſon indignation.

X

XXX. Le pape fait nommer un autre Empereur. Suite de cette entrepriſe.

Innocent IV regardant l'Empire comme vaquant, preſſa les Princes d'Allemagne d'élire pour Roi des Romains, Henri Lantgrave de Thuringe. Il envoia un Légat, à qui il donna l'autorité de contraindre par des peines temporelles, les Seigneurs laïques qui refuſeroient d'obéir au Roi qui ſeroit élu. Le Pape chargea en même-temps les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs, qui avoient beaucoup de crédit parmi le peuple, de prêcher en faveur du nouveau Roi, & de promettre des indulgences à ceux qui s'attacheroient à lui. Enfin le Lantgrave fut élu, & auſſi-tôt on prêcha la Croiſade contre tous les infidéles, entre leſquels on comptoit Fridéric. Ce Prince découvrit vers le même temps une conſpiration qu'il y eut contre ſa vie dans le Roiaume de Sicile. Il en fit part aux Rois & aux Princes. Nous cacherions volontiers, dit-il, l'auteur de cette conjuration, ſi la voix publique & l'évidence des faits ne le découvroit. Les coupables ſont accompagnés des Freres Mineurs qui les ont croiſés; & montrant des lettres du Pape, ils diſent hautement qu'ils ſoutiennent les intérêts de l'égliſe Romaine. Nous n'aurions jamais cru des Evêques capables d'un ſi noir deſſein. Fridéric voulant écarter de lui tout ſoup-

con d'héréſie, ſe fit examiner par des Evêques & des Abbés qui l'interrogerent ſur les articles du Symbole & les autres points de la Foi Catholique. Il déclara & jura qu'il les croioit fermement, & il en fit dreſſer un acte qu'il envoia au Pape à Lyon.

XXIX. Défaite du nouvel Empereur. Le Pape fait prêcher une Croiſade contre Fridéric & ſon fils Conrad.

Le Pape ſe préparoit à couronner le Lantgrave Henri avec beaucoup de ſolemnité : mais Conrad aiant aſſemblé une armée nombreuſe au lieu où ſe devoit faire le couronnement, on donna un grand combat où Henri eut d'abord l'avantage ; mais à la fin il fut défait & obligé à s'enfuir : il en mourut de chagrin l'année 1247. Le Pape ſenſiblement affligé de cette mort, envoia des Légats en différens endroits de la Chrétienté, pour animer tout le monde contre Fridéric & Conrad, & lever des deniers pour les fraix de cette guerre. Peu de tems après, le Pape fit prêcher contre Fridéric une croiſade qui excita de grands mouvemens, & fut en partie cauſe de la guerre civile qui s'alluma dans la Boheme. Pluſieurs Seigneurs mécontens du Roi Vinceſlas IV qui ſoutenoit le parti du Pape, ſe déclarerent pour Fridéric, & engagerent dans leur révolte Primiſlas fils aîné du Roi. A Ratisbonne le peuple ſe ſouleva contre l'Evêque qui exécutant les ordres du Pape, les avoit excommuniés & interdit leur ville. Ils continuerent d'enterrer leurs morts dans le cimetiere. Le Pape manda à l'Evêque de Ratisbonne de déclarer, qu'outre l'excommunication & l'interdit, les rebelles étoient privés des fiefs qu'ils tenoient de l'Egliſe, & que leurs enfans ſeroient privés de bénéfices juſqu'à la quatriéme génération.

Le mépris des cenſures eccléſiaſtiques fut

porté en Allemagne jusqu'à l'héréſie manifeſte : & ceux qui la ſoutenoient, la prêcherent publiquement l'an 1248 dans la ville de Hall en Souabe, où ils aſſemblerent les Seigneurs du païs au ſon des cloches. Ils diſoient que le Pape étoit héritique, les Evêques ſimoniaques, & les prêtres privés de l'autorité de lier & de délier à cauſe de leurs péchés. Enfin ils faiſoient entendre clairement, qu'on ne devoit s'attacher qu'à eux ſeuls, & qu'il falloit rompre avec le corps des Paſteurs. Ils exhortoient à prier pour Frideric & ſon fils Conrad auſquels ils donnoient de grandes louanges. Fridéric de ſon côté ſe rendoit odieux & mépriſable. Il aſſiégeoit Parme depuis long-tems, & ſe croioit ſûr de la prendre, quand tout d'un coup les aſſiégés, par un mouvement de déſeſpoir, firent une ſortie & prirent ſon camp, c'eſt-à-dire, ſa nouvelle ville nommée Victoire. Il fut réduit à ſe retirer à Cremone & perdit ſon bagage & ſon tréſor. Thadée de Sueſſe à qui il en avoit laiſſé la garde, fut mis en piéces par les Parmeſans.

XXXII. Mépris des cenſures en Allemagne.

XXXIII. Guillaume de Hollande Roi des Romains.

Le Pape avoit fait nommer Roi des Romains Guillaume frere du Conte de Hollande. Ce jeune Seigneur voulut ſe faire couronner à Aix-la-Chapelle ſuivant la coûtume : mais Conrad fils de l'Empereur empêcha qu'il n'y entrât. Le Légat du Pape, l'Archevêque de Cologne & quelques autres, exhorterent Conrad à ne pas ſuivre le parti de Fridéric ; mais il répondit : Des traîtres comme vous ne me feront jamais manquer à ce que je dois à mon pere. La ville d'Aix-la-Chapelle fut donc aſſiégée par le parti de Guillaume, & il y eut une guerre ſanglante dans tout le païs. Cologne, Mayence & Strasbourg étoient pour

Guillaume : Mets, Vorms, Spire, & les autres villes de Souabe & de Baviere étoient pour Fridéric. Mais le parti de Guillaume ſe fortifioit par les prédications des freres Prêcheurs & des freres Mineurs, & par l'argent qu'envoioit le Pape. Le ſiége d'Aix-la-Chapelle dura long-tems ; mais enfin préſſée par la famine & par les troupes des aſſiégeans qui croiſſoient toujours, elle fut obligée de ſe rendre, & le Roi Guillaume y fut couronné le jour de la Touſſaint 1248.

XXXIV. Mort de l'Empereur Fridéric.

Deux ans après, l'Empereur Friédric tomba malade ; & ſe trouvant en danger de mort, il fit ſon principal héritier le Roi Conrad ſon fils, & lui ordonna d'emploier une ſomme très-conſidérable pour recouvrer la Terre-ſainte. Il le chargea auſſi de rendre à l'égliſe de Rome tout ce qu'il lui avoit pris, pourvû que de ſon côté elle en uſât envers lui comme une bonne mere. Il laiſſa les Duchés d'Autriche & de Souabe à Fridéric ſon petit-fils, & le Roiaume de Sicile à ſon fils Henri qu'il avoit eu d'Iſabelle d'Angleterre : réſervant le Comté de Catane pour ſon petit-fils Conradin qui venoit de naître à Conrad, & la principauté de Tarente qu'il avoit donnée à Mainfroi ſon fils naturel. Il reçut l'abſolution de l'Archevêque de Palerme, & il mourut le treiziéme de Décembre 1250 âgé de cinquante-deux ans, dont il fut cinquante & un Roi de Sicile, trente-huit Roi de Jéruſalem, & trente-trois Empereur. Mainfroi lui fit faire à Mont-réal des funéreilles magnifiques.

XI.

XXXV. Mort de Conrad Démêlés du

Le Pape, dans une lettre qu'il écrivit en Sicile peu de temps après, invite le ciel & la terre à ſe réjouir de la mort de Fridéric, &

Pape avec Mainfroi. exhorte les Siciliens à ſe ſoumettre à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, à lui. Dans une autre lettre écrite à l'Archevêque de Palerme, il traite ce Prélat de vieux pécheur endurci, parce qu'il avoit donné l'abſolution à l'Empereur, & célébré ſes funérailles. En même-tems le Pape s'appliqua à empêcher que les Allemans ne ſe ſoumiſſent à Conrad. Il fit publier contre lui la croiſade en Allemagne, en promettant l'indulgence de la Terre-ſainte. Conrad étant entré en Italie au mois de Mai 1251 pour prendre poſſeſſion du Roiaume de Sicile, le Pape fit prêcher contre lui une nouvelle croiſade, avec une indulgence encore plus grande que celle de la Terre-ſainte : ce qui excita de grandes plaintes en France de la part de la Reine Blanche & de toute la Nobleſſe. Tous ces efforts n'empêcherent point Conrad de s'avancer dans la Pouille ; & il y faiſoit tous les jours de nouveaux progrès, lorſque ſa mort en arrêta le cours. Ce Prince mourut l'an 1254 âgé d'environ ving-ſix ans, laiſſant un fils nommé auſſi Conrad ou Conradin encore enfant. Mainfroi étant devenu ſon tuteur, crut devoir ſe ſoumettre à tout ce que le Pape exigeroit. Mais ne pouvant ſupporter l'indignité avec laquelle le traitoit le Légat du Pape en Sicile, il en ſortit, aſſembla une armée, & remporta de grands avantages ſur les troupes du Pape. Après la mort d'Innocent IV, il y eut des propoſitions de paix entre Alexandre IV & Mainfroi, mais qui n'eurent point d'effet : la guerre continua, le Pape fit prêcher la croiſade contre lui, & fit demander des ſommes immenſes aux Anglois pour fournir aux frais de cette guerre. Mainfroi fit de grands progrès malgré les efforts du Pape, & ſe rendit

maître de presque toute la Pouille & la Sicile.

XII.

L'an 1256, Guillaume de Hollande Roi des Romains périt malheureusement en faisant la guerre aux Frisons. Le Pape Alexandre IV. en fut fort affligé, & regretta beaucoup les grandes sommes qu'il avoit emploiées pour le soutenir. Il craignoit qu'on ne voulut élire Empereur le jeune Conradin, sachant que plusieurs Seigneurs Allemans étoient attachés à la maison de Suaube qui régnoit depuis près de six-vingts ans. Il défendit donc sous peine d'excommunication d'élire ce jeune Prince. Les Electeurs furent long-temps partagés, & ne purent se rassembler tous à Francfort. L'Archevêque de Cologne qui avoit pouvoir de l'Archevêque de Mayence, & le Compte Palatin, élurent Richard Comte de Cornouailles, frere du Roi d'Angleterre. L'Archevêque de Treves & le Duc de Saxe, qui avoient pouvoir du Marquis de Brandebourg, déclarerent que cette élection étoit nulle. Les Procureurs du Roi de Bohême se joignirent à eux. Le Roi d'Angleterre conseilloit à Richard d'accepter l'Empire : mais il hésitoit, craignant un sort semblable à celui des deux derniers élus. On lui représenta qu'il n'étoit point intrus comme les deux autres. Le Pape, ajauta-t-on, les a soutenus en dépouillant les Eglises, & un pareil secours ne pouvoit qu'attirer la colere de Dieu.

XXXVI. Double election pour l'Empire.

Richard se rendit, & protesta avec serment qu'il n'acceptoit ce Roiaume ni par ambition ni par avarice, mais pour le mettre en meilleur état & y faire régner la justice. L'Archevêque de Cologne vint ensuite à Londres avec quelques Seigneurs Allemans, inviter Richard

XXXVII. Richard de Cornouailles Roi des Romains.

à venir prendre poſſeſſion du Royaume : mais ils ſe garderent bien de dire qu'une partie des Seigneurs vouloient élire Roi des Romains Alfonſe Roi de Caſtille. En effet, il fut nommé par quatre Electeurs & accepta l'Empire. Il ne vint point en Allemagne ; mais le Comte Richard y paſſa promptement, & fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Aſcenſion l'an 1257. Le Pape reconnu Richard pour Roi des Romains, ce qui fit que pluſieurs Seigneurs d'Italie lui promirent fidélité. Ce Prince mourut l'an 1271. ſans avoir pu ſe faire couronner Empereur. Quelques mois après, le Pape Grégoire X déclara à Alfonſe Roi de Caſtille, qu'il ne trouvoit point recevables ſes prétentions ſur l'Empire. Les Electeurs s'aſſemblerent à Francfort l'an 1273, & ſe plaignirent entre eux des maux que cauſoit la longue vacance de l'Empire qui avoit duré vingt-huit ans, depuis la dépoſition de Fridéric. L'Archevêque de Mayence propoſa Rodolphe Comte de Habsbourg, louant ſa ſageſſe & ſon courage, & répréſentant que ces qualités étoient préférables aux richeſſes & au crédit de ceux qu'on propoſoit. Son avis fut goûté, & Rodolphe fut élu tout d'une voix, & couronné à Aix-la-Chapelle un mois après ſon élection.

XIII.

XXXVIII. Etat de l'Egliſe d'Allemagne.

Grégoire X en convoquant le Concile général de Lyon avoit ordonné aux Evêques de lui envoier des mémoires touchant les abus qui étoient à reformer dans leurs Provinces. Brunon Evêque d'Olmuts, qui gouvernoit cette Egliſe depuis vingt-ſix ans avec beaucoup de ſageſſe, & qui s'étoit acquis une grande réputation, envoia le ſien, qui fait con-

noître le triſte état de l'Egliſe d'Allemagne. Il y parle ainſi : Le nombre de ceux qui entrent dans l'état eccléſiaſtique, eſt ſi grand, qu'il n'eſt pas poſſible de leur donner à tous des bénéfices. Ils ſont donc réduits à mendier à la honte du Clergé ; ou bien, ne voulant pas travailler à la terre, & ne ſachant pas de métier, ils s'abandonnent à toutes ſortes de déréglemens. Les Egliſes paroiſſiales perdent tous les jours de leurs biens & de leurs droits. Le peuple ne les fréquente plus, il mépriſe la prédication des Curés, & ne ſe confeſſe plus à eux ſur-tout dans les villes où les freres Prêcheurs & Mineurs ont des maiſons. Car ces freres diſent ſans ceſſe des Meſſes depuis la pointe du jour juſqu'à Tierces, & outre la Meſſe conventuelle qu'ils diſent ſolemnellement, ils continuent encore d'en dire pluſieurs baſſes. Comme on aime aujourd'hui les Meſſes courtes, le peuple recherche plûtôt celles-ci, que les Meſſes des autres Egliſes. Les Freres attirent le peuple par leurs Sermons, & ils donnent à leurs Fêtes & pendant leurs Octaves des Indulgences. L'Evêque d'Olmuts ſe plaint de pluſieurs autres abus, qu'il prie le Pape d'abolir.

XXXIX. Rodolphe Empereur. Mort de Mainfroi & de Conradin.

Le Pape Grégoire X ſe déclara pour Rodolphe, & le ſoutint contre Alphonſe, qui prétendoit avoir été élu ſelon les régles. Il prenoit en Eſpagne les ornemens Impériaux, & écrivoit avec le ſceau de l'Empire aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans ſon parti. Le Pape lui fit ordonner de ſe déſiſter de ſes prétentions, ſous peine des cenſures eccléſiaſtiques. Alphonſe céda à cette menace, & reconça à l'Empire. Alors le Pape lui accorda une décime pour les frais de la

guerre contre les Muſulmans qui l'attaquoient vivement ; & c'eſt ce qui le rendit plus traitable au ſujet de la dignité Impériale. Mainfroi ne fut pas auſſi ſoumis aux ordres d'Urbain IV, qui ne pouvant le réduire par les cenſures, réſolut de lui faire la guerre, & de donner le Roiaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou & de Provence, & frere de S. Louis. Clément IV exécuta cette grande entrepriſe, comme nous l'avons dit ailleurs. Il y eut entre l'armée de Charles & celle de Mainfroi, une grande bataille où les François remporterent une victoire complette. Mainfroi demeura ſur la place, & fut privé de la ſépulture eccléſiaſtique, parce que le Pape l'avoit excommunié. Charles le fit enterrer ſous un monceau de pierre le long du grand chemin.

Après la défaite de Mainfroi, Conradin prit le titre de Roi de Sicile, y étant excité par les Princes Allemans ſes parens, ou amis de ſa famille. Le Pape Clément défendit à qui que ce fut de le reconnoître, & déclara excommunié ce jeune Prince, auſſi-bien que tous ceux qui le favoriſoient. Les cenſures n'empêcherent pas Conradin de faire de grands progrès. Il s'avança juſqu'à Rome, où il fut reçu avec une extrême joïe, comme s'il eût été Empereur. Il paſſa enſuite en Pouille, où le Roi Charles vint pour s'oppoſer à lui, & lui livra une bataille ſanglante, où Conradin fut défait, pris & conduit à Naples en priſon. Il fut condamné à mort avec le Duc d'Autriche ſon parent, & quelques autres Seigneurs : mais avant que de les exécuter, on les mena dans une chapelle où on leur fit entendre une Meſſe des Morts pour le repos de leurs ames, & on leur donna le temps de ſe confeſſer. Enſuite

on les conduisit au Marché de Naples, où ils eurent la tête tranchée. La mort de Conradin rendit odieux le Roi Charles, qui en fut repris par le Pape & les Cardinaux. En ce jeune Prince finit la maison de Suaube.

XL. Mort de Rodolphe. Adolphe Empereur. Sa deposition. Election d'Albert Duc d'Autriche.

Rodolphe mourut l'an 1291 sans avoir été couronné à Rome. On élut l'année suivante à Francfort pour Roi des Romains, Adolphe Comte de Nassau, qui fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle. Après avoir régné six ans, trois Electeurs mécontens de son gouvernement, le déposerent & élurent en sa place Albert Duc d'Autriche fils de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince s'avança avec une armée pour se faire reconnoître. Adolphe alla au-devant de lui avec de plus grandes forces; & s'étant rencontrés près de Spire, il y eut un combat où Adolphe fut tué le douziéme de Juillet 1298, & ensuite Albert se rendit à Francfort, où il fut élu Roi des Romains par tous les Electeurs, & aussi-tôt après couronné à Aix-la-Chapelle.

ARTICLE VII.

Saint Dominique Instituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint François Instituteur des Freres Mineurs.

I.

I. Naissance de S. Dominique. Son éducation.

DOminique nâquit l'an 1170. au bourg de Calarvega en Castille au Diocèse d'Osma, de parens nobles & vertueux. Son

pere fut Félix de Guſman, ſa mere Jeanne d'Aça, qui avoit un frere Archiprêtre à qui Dominique fut confié dès ſon enfance, afin qu'en apprenant les lettres, il fût en même temps formé à la vertu. A quatorze ans ſes parens l'envoierent à Palencia, où étoit alors la plus célébre Ecole de Caſtille. Le Roi Alfonſe IX y avoit aſſemblé des ſavans de France & d'Italie, & établi des Profeſſeurs de toutes les Facultés, à qui il donnoit des appointemens conſidérables. Dominique y étudia la Philoſophie & la Théologie pendant quatre ans. Il menoit une vie ſérieuſe & retirée, & avoit un grand amour pour la pureté. Il prioit & veilloit beaucoup, & il paſſa dix ans ſans boire de vin. Sa charité pour le prochain étoit telle, que pendant une grande famine il vendit juſqu'à ſes livres pour aſſiſter les pauvres.

II. Son zéle pour le ſalut des ames.

L'Evêque d'Oſma aiant ouï parler de Dominique qui étudioit encore à Palencia, & s'étant exactement informé de ſon mérite, l'appella à Oſma & le fit chanoine régulier de ſon Egliſe. Dominique voulant avancer dans la perfection s'appliqua à la lecture des Conférences de Caſſien, & ſa vertu devint ſi éclatante, qu'il fut fait Soûprieur du Chapitre : c'étoit la premiere dignité après l'Evêque, qui en étoit le Prieur, aiant auſſi embraſſé la vie réguliere. Le principal attrait de Dominique étoit de s'emploier tout entier à la converſion des pêcheurs. Il commença à y travailler pendant le voiage qu'il fit en France pour accompagner l'Evêque d'Oſma. Etant arrivé à Toulouſe, ils trouverent cette ville infectée de l'héréſie des Albigeois. Leur hôte même l'étoit ; mais Dominique fit ſi bien, tant par ſes manieres douces & inſinuantes, que par ſes raiſons, que la

même nuit il le ramena au ſein de l'Egliſe.

II.

III. Ses travaux dans le Languedoc. il jette les fondemens de ſon Ordre.

Il y avoit dans cette Province quelques nobles, qui preſſés par la pauvreté, donnoient leurs filles à des hérétiques pour les nourrir & les inſtruire. Dominique en eut pitié; & pour les retirer d'entre les mains des Albigeois, il établit un monaſtere à Prouille entre Fanjeaux & Mont-réal, où elles vivoient enfermées, priant & travaillant en ſilence avec une grande édification. Foulques Evêque de Toulouſe allant au Concile de Latran y mena S. Dominique, avec lequel il étoit étroitement lié, voiant le zéle ardent qu'il avoit pour le ſalut des ames. Ils crurent avoir trouvé l'occaſion favorable, pour expoſer au Pape Innocent III le deſſein qu'ils avoient formé d'inſtituer un Ordre de Prédicateurs. Peu de tems auparavant, lorſque les Evêques commençoient à ſe mettre en chemin pour aller au Concile, deux citoiens de Toulouſe vinrent ſe préſenter à S. Dominique: c'étoient deux hommes de mérite, l'un nommé Pierre Cellan, l'autre Thomas. Pierre donna au ſaint homme & à ſes compagnons, des maiſons qu'il avoit à Toulouſe, & ce fut leur premiere habitation. L'Evêque Foulques leur donna, du conſentement de ſon chapitre, la ſixiéme partie des décimes de ſon diocèſe, tant pour avoir des livres que pour ſubſiſter. Le Pape conſeilla à Dominique d'aller retrouver les freres qu'il avoit déja aſſemblés & de choiſir avec eux une régle approuvée; après quoi il reviendroit trouver le Pape, & obtiendroit la confirmation de ſon Ordre. Dominique ſuivit ce conſeil du Pape, qui étoit conforme au Décret que venoit d'établir le Concile de Latran au ſujet de l'inſti-

tution des nouveaux Ordres Religieux.

IV. Approbation de l'Ordre des Freres prêcheurs. Regle de S. Dominique.

Le Pape Honorius III qui ſuccéda à Innocent, approuva dès le commencement de ſon Pontificat l'Ordre des Freres Prêcheurs. Après le Concile de Latran, Saint Dominique retourna vers ſes compagnons, & leur dit que le Pape Innocent lui avoit ordonné de choiſir avec eux une régle déja approuvée qu'ils pûſſent ſuivre. Aiant donc invoqué le Saint Eſprit, ils prirent la régle de Saint Auguſtin, à laquelle ils ajouterent quelques pratiques plus auſteres. L'an 1216 l'Evêque Foulques leur donna leur premiere égliſe, fondée en l'honneur de Saint Romain dans la ville de Toulouſe. On leur bâtit auſſi-tôt près de cette égliſe, un cloître avec des cellules au-deſſus, pour y étudier le jour & s'y repoſer la nuit. Ils étoient environ ſeize. Enſuite Dominique retourna à Rome, & ſe préſenta au Pape & aux Cardinaux. Quoiqu'il fût ſeul, pauvre & ſans ſecours humain, il obtint la confirmation de ſon Ordre, & tout ce qu'il demanda. On voit par une Bulle que le Pape fit expédier en ſa faveur, que les Freres Prêcheurs, dans leur premiere inſtitution, n'étoient ni mendians ni exempts de la juriſdiction des Ordinaires, mais Chanoines réguliers. Ainſi le Pape Honorius en approuvant leur inſtitut, ne faiſoit rien contre le Décret du Concile de Latran.

III.

V. progrès de l'Ordre des Freres-prêcheurs.

Après que Saint Dominique eut obtenu la confirmation de ſon Ordre, il revint à Toulouſe, & choiſit ſept d'entre ſes diſciples qu'il envoia à Paris en 1217. Ils y louerent une maiſon entre l'Evêché & l'hôtel-Dieu, & y demeurerent quelque tems. Mais l'année ſuivante 1218, la maiſon de S. Jacques leur fut

donnée par le Docteur Jean Doien de S. Quentin,& par l'Univerſité de Paris. De cette maiſon leur eſt venu le nom de Jacobins par toute la France. S. Dominique vint lui-même à Paris l'année ſuivante, & trouva trente freres au Couvent de Saint Jacques. Il demeura peu de temps avec eux, retourna en Italie, & arriva pendant l'été à Bologne, où il trouva une grande communauté à S. Nicolas, ſous la conduite du frere Renaud. Un nommé Oderic vouloit donner à Dominique ſes héritages, qui étoient très-conſidérables ; mais le ſerviteur de Dieu les refuſa abſolument, & fit caſſer l'acte de donation, qui en avoit été paſſé devant l'Evêque de Bologne. Car il vouloit que ſes freres fuſſent pauvrement vêtus, & pauvrement logés dans de petits bâtimens. En ſon abſence, le procureur de la maiſon de Bologne avoit commencé à relever les cellules qui étoient fort petites. Dominique l'aiant vu, en fit une forte réprimande au procureur & aux autres, & dit avec larmes : Quoi, voulez-vous déja renoncer à la pauvreté & bâtir des Palais ? L'ouvrage demeura imparfait tant qu'il vécut.

VI S. Dominique raſſemble les Religieuſes à Rome.

Pendant que S. Dominique étoit à Rome, il obtint du Pape Honorius en faveur de ſon Ordre, une lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques, par laquelle il leur ordonnoit de confier aux Freres Prêcheurs le miniſtere de la prédication, & de pourvoir à tous leurs beſoins, puiſque c'étoit le zéle du ſalut des ames qui leur avoit fait embraſſer la pauvreté volontaire. Par une autre lettre le Pape accorda à Dominique & aux freres de ſon Ordre, l'Egliſe de S. Sixte à Rome, mais ils n'y demeurerent pas long-temps. Car la connoiſ-

ſance que le Pape avoit des talens de Dominique, le lui fit choiſir pour une œuvre qui lui paroiſſoit très-difficile ; c'étoit de raſſembler en une maiſon toutes les religieuſes diſperſées des différens quartiers de Rome ; afin qu'il fût plus facile de veiller ſur elles & de les gouverner. Il vouloit les mettre à S. Sixte, & transférer ailleurs les Freres Prêcheurs. Dominique n'oſa réſiſter à la volonté du Pape, mais il lui repréſenta modeſtement qu'il ne pouvoit exécuter ſeul une ſi grande entrepriſe ; & le Pape lui donna trois Cardinaux pour travailler avec lui. Ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part de toutes ces religieuſes, qui vivoient depuis long-tems dans une grande liberté. Dominique néanmoins vint à bout de perſuader à l'Abbeſſe & à preſque toutes les religieuſes du monaſtere de Sainte Marie au-de-là du Tibre, d'obéir au Pape, & de quitter leur maiſon, pourvû qu'on leur permit d'emporter avec elles l'image de la Vierge que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc, à laquelle non-ſeulement ces religieuſes, mais tous les Romains avoient une grande dévotion. Dominique accepta la condition ; mais il ajoûta que déſormais les religieuſes ne ſortiroient plus pour voir leurs parens, ou faire d'autres viſites. Quand leurs parens & leurs amis eurent appris qu'elles avoient fait ces promeſſes, ils entrerent en fureur & vinrent leur faire de grands reproches, de ce qu'elles s'étoient laiſſé perſuader par un inconnu, de quitter un lieu ſi célébre ; & ils s'emporterent contre le ſaint homme, le traitant de charlatan & d'impoſteur. Enfin ils intimiderent tellement ces religieuſes, que pluſieurs ſe repentirent de leur bonne réſolution. Mais Dominique leur

parla de nouveau, & leur fit promettre à toutes d'obéir. Il choiſit quelques freres convers prudens & vertueux, pour garder le monaſtere, & fournir aux ſœurs toutes les choſes néceſſaires. Puis il ôta aux Religieuſes les clefs, & ne permit plus qu'elles parlaſſent ſans témoins à perſonne, même à leur plus proches parens.

IV.

VII. Miracles de Saint Dominique.

Pendant qu'on travailloit aux réparations de la Maiſon de S. Sixte pour y mettre les Religieuſes, Dominique prêchoit un jour à Saint Marc; & une Dame Romaine nommée Gouttadene, qui avoit une grande confiance en ce Saint homme, quitta pour entendre le ſermon un enfant malade qu'elle avoit. A ſon retour elle le trouva mort; & ſans faire éclater ſa douleur, elle prit avec elle ſes ſervantes, & porta ſon fils à S. Sixte où Dominique demeuroit encore. La maiſon étant ouverte à cauſe des ouvriers qui y travailloient, la mere affligée trouva le Saint homme à la porte du Chapitre, comme s'il attendoit quelqu'un; & aiant mis l'enfant à ſes pieds, elle ſe proſterna devant lui fondant en larmes, & le priant de lui rendre ſon fils. Dominique touché de compaſſion, ſe retira un peu, ſe jetta à terre, & après une courte priere s'approcha de l'enfant fit ſur lui le ſigne de la croix, & l'aiant pris par la main, la releva plein de vie & le rendit à ſa mere, lui défendant d'en parler à perſonne: mais dans l'excès de ſa joie, elle ne put s'empêcher de publier le miracle.

Il vint à la connoiſſance du Pape, qui pénétré de joie de ce que Dieu avoit opéré une ſi grande merveille ſous ſon Pontificat, réſolut de le faire publier en chaire devant tout le

peuple. Dominique s'y oppoſa, & proteſta que ſi on le faiſoit, il paſſeroit les mers & ne paroîtroit plus jamais dans le païs. L'ordre fut donc révoqué ; mais le Pape & les Cardinaux conçurent pour Dominique une nouvelle eſtime & un nouveau reſpect ; & à leur exemple tout le monde, les grands & les petits le regardoient comme un Ange, le ſuivoient par. tout, s'eſtimoient heureux de le toucher, & encore plus d'avoir quelque choſe qui lui eût ſervi. On coupa tant de piéces de ſa chape & de ſon capuce, qu'à peine avoit-il les genoux couverts. Pendant qu'on travailloit au bâtiment de S. Sixte, il reſſuſcita encore un maçon, qui avoit été accablé dans une cave par la chûte de la voute. Vers le même-temps un jeune homme nommé Napoléon, neveu d'un des trois Cardinaux que le Pape avoit aſſociés à Dominique pour la réformation des religieuſes, étant mort d'une chûte de cheval, Dominique fit emporter ſecretement le corps dans une chambre, où par la force de ſes prieres il lui rendit la vie & l'amena devant tout le monde.

Après que les Freres Prêcheurs eurent paſſé de S. Sixte à Sainte Sabine où ils ſont encore, Dominique marqua le jour où les religieuſes devoient venir à S. Sixte : c'étoit le premier Dimanche de Carême 1220. En entrant dans l'égliſe, elles reçurent toutes le nouvel habit de la main de Dominique. Ces religieuſes étoient au nombre de quarante-quatre. Les Romains ne vouloient point ſouffrir que l'on ôtât de leur ancienne égliſe au-delà du Tibre l'image de la Sainte Vierge, que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc : mais Saint Dominique l'alla prendre la nuit ſuivante, & l'ap-

portâſur ſes épaules, marchant nuds pieds avec deux Cardinaux & une ſuite nombreuſe. Ainſi cette image fut transférée ſolemnellement à S. Sixte où elle eſt encore. Huit jours après, Dominique prêchant dans cette égliſe, fut interrompu par une poſſédée dont il chaſſa ſept démons, & qui depuis ſe conſacra à Dieu ſous le nom de ſœur Aimée.

V.

VIII. Il aſſemble le premier Chapitre de ſon Ordre. Sa conduite.

La même année 1220, S. Dominique réſolut de tenir tous les ans un Chapitre général pour le bien de ſon Ordre. Il tint le premier à Bologne aux fêtes de la Pentecôte. Il y fut réglé que les Freres Prêcheurs embraſſeroient la pauvreté parfaite, renonçant par toujours aux fonds de terre & aux revenus, même à ceux qu'ils avoient à Toulouſe, & dont le Pape leur avoit confirmé la poſſeſſion par ſa premiere Bulle. Dans ce Chapitre, Saint Dominique voulut ſe démettre de la ſupériorité comme en étant incapable. Mais les Freres ne voulurent pas recevoir ſa démiſſion; & de leur conſentement, il fut arrêté qu'à l'avenir on établiroit des Définiteurs, qui pendant le Chapitre auroient tout pouvoir, même ſur le Général; ſans préjudice de ſon autorité après la fin du Chapitre. Juſques-là Saint Dominique avoit gouverné ſon Ordre par l'autorité du Pape: mais les Peres du Chapitre de Boulogne voulurent qu'il les gouvernât déſormais en qualité de Maître général. Cette dignité ne lui fit rien changer dans ſa conduite, & il ne ſe diſtinguoit de ſes freres, que par ſon auſtérité, ſes veilles, & ſes autres mortifications, étant toujours le premier à toutes les obſervances. Il corrigeoit ſes diſciples avec une extrême diſcrétion. S'il en voioit un tomber dans quel-

que faute, il la diſſimuloit pour lors, & prenoit un temps favorable pour le reprendre avec douceur, & lui faire avouer ſa faute ; enſuite il le conſoloit avec beaucoup de tendreſſe & d'affection. Il n'y avoit preſque point de jour qu'il ne fît à ſes freres une conférence, & il parloit avec tant d'onction, qu'il les faiſoit fondre en larmes.

IX Second Chapitre général de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

S. Dominique tint à Bologne ſon ſecond Chapitre général aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1221. Il y fit élire huit Provinciaux fort recommandables par leur vertu, pour gouverner les freres déja répandus en autant de Provinces, ſçavoir l'Eſpagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie, & l'Angleterre. En ce même Chapitre il fit prieur de la Province de Lombardie frere Jourdain ; qui étoit alors à Paris ſous le Prieur Matthieu, à qui cette même année l'Univerſité donna pour lui & pour ſon Ordre, tout le droit qu'elle avoit ſur la maiſon de S. Jacques, où ils étoient établis. Les conditions de la donation furent, que les Freres-Prêcheurs reconnoîtroient tenir ce lieu de l'Univerſité de Paris, & feroient part de leurs prieres & de leurs bonnes œuvres aux maîtres & aux écoliers dont elle étoit compoſée. Vers le même temps Evrard Archidiacre de Langres, homme d'une grande vertu & qui avoit beaucoup d'autorité, embraſſa à Paris l'Inſtitut des Freres Prêcheurs, & ſon exemple procura pluſieurs converſions. Il aimoit tendrement le Frere Jourdain, & il le ſuivit en Lombardie par le déſir de voir S. Dominique. Comme Evrard étoit fort connu en France & en Bourgogne, on admiroit par-tout où il paſſoit ſa pauvreté évangelique. Il tomba malade

à Lauſane, dont il avoit refuſé l'Evêché, & il mourut en peu de jours. Comme on lui cachoit que les médecins déſeſpéroient de lui, il dit au Provincial : C'eſt à ceux à qui le nom de la mort eſt amer, qu'il faut la cacher ; pour moi je ne crains point d'être dépouillé de cette miſérable chair, dans l'eſpérance de la demeure céleſte.

VI.

X. Derniere maladie de S. Dominique.

Après le chapitre S. Dominique demeura quelque temps à Bologne ; & étant allé voir quelques-uns de ſes amis du Clergé, il leur parla du mépris du monde & de la vanité de la vie préſente, & il leur dit en prenant congé d'eux : Vous me voiez en ſanté, mais j'irai à Dieu avant l'Aſſomption de Notre-Dame. Il alla voir le Cardinal Hugolin Légat en Lombardie, pour lui parler des affaires de ſon Ordre, & revint à Bologne ſur la fin du mois de Juillet, fort fatigué du voiage & de la chaleur qui étoit exceſſive. Les freres le prierent inſtamment de prendre le repos dont il avoit tant de beſoin, & de ne point venir à Matines. Mais il alla à l'égliſe ; y paſſa toute la nuit en prieres à ſon ordinaire, & aſſiſta à Matines. Quand elles furent finies, il dit au Prieur, qu'il avoit mal à la tête ; & il fut dès-lors attaqué de la maladie dont il mourut, qui étoit une fiévre accompagnée de dyſſenterie. Sa patience étoit ſi grande, que ſes douleurs ne l'empêchoient pas de paroître toujours gai. Il ne voulut point être couché dans un lit, mais ſeulement ſur un ſac ſelon ſa coutume. Sachant que ſa fin étoit proche, il fit venir les novices, & leur recommanda l'amour de Dieu & la pratique exacte de leur régle. Enſuite aiant appellé le Prieur & pluſieurs prêtres, il

leur fit une confeſſion générale de tous ſes péchés, & leur dit, juſqu'à préſent Dieu m'a conſervé dans la virginité : afin de la garder auſſi, evitez tout commerce avec les femmes. Cette vertu & la pauvreté vous rendront agréables à Dieu, & utiles au prochain par la bonne odeur de votre réputation. Servez Dieu avec ferveur, & travaillez à la propagation de cet Ordre. Il leur recommanda ſur-tout la pauvreté évangelique, la regardant comme le fondement de leur Inſtitut ; & de peur que la prudence de la chair ne la leur fît perdre, il défendit très-ſévérement ſous peine de la malédiction de Dieu & de la ſienne, d'introduire dans l'Ordre la poſſeſſion des biens temporels.

XI. Sa mort, ſon portrait

S. Dominique mourut étendu ſur la cendre le vendredi ſixiéme d'Août 1221. On trouva ſur ſon corps une ceinture de fer. Il fut enterré à Bologne auprès de ſes confreres par le Cardinal Hugolin, qui avoit eu pour lui une eſtime & une amitié ſinguliere, & qui avoit été préſent quand il reſſuſcita Napoléon. Avec lui ſe trouverent à ſes funérailles le Patriarche d'Aquilée, pluſieurs Evêques, pluſieurs Abbés & un prodigieux concours de peuple. Il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau de ce grand ſerviteur de Dieu. S. Dominique étoit d'une taille médiocre, mais fine, le viſage beau, le teint incarnat, la barbe & les cheveux d'un blond ardent, les yeux brillans, qui lui attiroient l'amour & le reſpect de tout le monde. Il paroiſſoit toujours gai, excepté quand il étoit touché de compaſſion pour le prochain. Sa voix étoit belle, douce, mais ſonore comme une trompette. Il mourut dans ſa cinquante-uniéme année.

Douze ans après ſa mort, ſes diſciples n'a-

voient encore rien fait pour honorer ſa mémoire. Quelques-uns même demeurant dans leur ſimplicité, diſoient qu'il ſuffiſoit que Sa Sainteté fut connue de Dieu, ſans ſe mettre en peine qu'elle vînt à la connoiſſance des hommes. Le peuple néanmoins invoquoit ce grand Saint, pour obtenir la guériſon de diverſes maladies; & pluſieurs qui paſſoient les jours & les nuits à ſon tombeau, diſoient qu'ils avoient été guéris, & par reconnoiſſance ſuſpendoient des images en cire, de pieds, de mains & d'autres membres dont ils avoient obtenu le rétabliſſement. Pluſieurs des Freres Prêcheurs ôtoient ces images, & refuſoient de reconnoître ces miracles, de peur qu'on ne les ſoupçonnât d'agir par intérêt. Mais le nombre des Freres ſe multipliant de jour en jour à Bologne, il fallut augmenter les logemens & l'égliſe; & en démolliſſant l'ancien bâtiment, on laiſſa à découvert le tombeau de S. Dominique : ce qui fit penſer à transférer le corps dans un lieu plus décent. Les Freres cependant n'oſerent le faire ſans conſulter le Pape Grégoire IX. Il les reprit ſévérement d'avoir ſi long-temps négligé de rendre à leur pere l'honneur convenable, & écrivit à l'Archevêque de Ravenne, métropolitain de Bologne, de s'y rendre avec ſes ſuffragans pour aſſiſter à cette tranſlation.

XII. Sa Canoniſation.

Le jour étant venu, il s'y aſſembla une multitude innombrable de peuple; & les Bolonois prirent les armes, pour empêcher qu'on ne leur enlevât ce précieux tréſor. Les Freres Prêcheurs craignoient que le cercueil aiant été long-temps expoſé au ſoleil & à la pluie, le corps ne fût corrompu : mais au contraire quand on eut levé la pierre qui le couvroit, il en ſortit une odeur excellente, ce qui étonna

beaucoup les assistans ; & cette odeur se communiquoit à tout ce qui touchoit le S. corps. Cette translation fut faite le vingt-quatriéme de Mai 1233. On commença ensuite à procéder à la canonisation de S. Dominique. Dès la même année le Pape Grégoire IX nomma Commissaires l'Archidiacre de Bologne & deux autres, pour faire l'information de sa vie & de ses miracles, & nous avons les dépositions autentiques de neuf témoins qui furent ouis & qui parlerent sur ce qu'ils avoient vû & entendu de sa bouche. Enfin l'année suivante 1234 le Pape le cannonisa solemnellement, & l'Egliſe fait sa fête le quatriéme d'Août, parce que le sixiéme elle célébre le mystere de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

XIII. Renaud de S. Gilles disciple de S. Dominique.

VII.

Lorsque S. Dominique étoit à Rome en 1217, Renaud de S. Gilles Docteur célébre, qui avoit enseigné le Droit Canon à Paris pendant cinq ans, aiant accompagné à Rome Manassés de Seignelai Evêque d'Orléans, fit part à un Cardinal du dessein qu'il avoit formé, d'aller par-tout le monde prêchant Jesus-Christ & imitant sa pauvreté. Le Cardinal lui dit : Vous trouverez ce que vous cherchez, dans un nouvel Ordre qui s'éleve, & qui fait profession de prêcher en pratiquant la pauvreté volontaire, & son Fondateur est ici occupé à la prédication. Renaud plein de joie fit venir Saint Dominique, & charmé de la douceur & de la solidité de ses discours, il entra aussi-tôt dans cet Ordre. Après avoir fait profession, il obtint la permission de faire le voiage d'Outremer à la suite de l'Evêque d'Orléans. Après son retour il vint à Bologne, où il commença à se donner tout entier à la prédication. Il s'en acquittoit

acquittoit avec un ſi grand zéle, qu'il faiſoit impreſſion ſur les cœurs les plus durs, & qu'il renouvella toute la ville de Bologne. Il alla enſuite à Paris par ordre de S. Dominique, & y prêcha avec le même zéle. Il gagna Jourdain, qui fut un des plus grands ornemens de l'Ordre des Freres-Prêcheurs. Il étoit né en Saxe dans le Diocèſe de Paderborn, avoit fait ſes études à Paris, & étoit déja Bachelier en Théologie quand il embraſſa l'Ordre de S. Dominique. Frere Renaud mourut à Paris peu de temps après en 1218.

XIV. Le B. Jourdain.

L'an 1222, les Freres-Prêcheurs tinrent à Paris leur troiſiéme Chapitre général. Pour remplir la place vacante par la mort de S. Dominique, on y élut Maître général de l'Ordre, Frere Jourdain, quoiqu'il n'y eût pas deux ans & demi qu'il y étoit entré. Il s'appliquoit tout entier à attirer des ſujets dans ſon Ordre. C'eſt pourquoi il demeuroit preſque toujours dans les villes où étoient les écoles les plus célébres, & paſſoit ordinairement le Carême, une année à Paris, & l'autre à Bologne. C'étoit comme deux ſéminaires, d'où il envoioit des religieux dans les diverſes Provinces; & quand il arrivoit à ces deux maiſons, il faiſoit faire un grand nombre de tuniques, dans la confiance que Dieu lui enverroit des Freres; & ſouvent il en venoit tant, qu'elles ne ſuffiſoient pas. Pluſieurs fois il mit ſa Bible en gage, pour paier les dettes des écoliers qui entroient dans l'Ordre. Ses diſcours avoient tant de force & de grace, que les écoliers ne pouvoient ſe laſſer de l'entendre. C'eſt pourquoi quand il étoit à Paris, c'étoit toujours lui qui inſtruiſoit les Freres; & quand un autre prêchoit, ſi les écoliers ſavoient qu'il y fût, ils avoient peine à

ſe retirer, qu'il ne leur eût dit auſſi quelque choſe après les autres.

XV. Ferveur des premiers diſciples de S. Dominique.

Jourdain attira ainſi à l'Ordre pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur nobleſſe & leur dignité, pluſieurs riches bénéficiers, pluſieurs Docteurs de diverſes Facultés, & une multitude de jeunes étudians élevés délicatement. Ces converſions étoient ſinceres, & les nouveaux Religieux faiſoient tous leurs efforts pour arriver à une parfaite pureté de cœur. Ils ſondoient tous les replis de leur conſcience, pour expier juſqu'aux moindres fautes. Ils étoient toujours en garde contre les tentations, & allarmés des moindres mouvemens de ſenſualité. Il n'étoit point queſtion chez eux des affaires qui les avoient occupés, ou des plaiſirs qu'ils avoient goûtés dans le monde. Ils ne ſongeoient qu'à pleurer leurs péchés, qu'à ſoumettre leur corps à l'eſprit & à s'attacher uniquement à Dieu; & quand ils conſidéroient la pureté & la beauté de leur Inſtitut, tout leur regret étoit de l'avoir embraſſé ſi tard.

On inſtruiſoit les Novices avec beaucoup de ſoin, & on ménageoit extrêmement leur ſanté; car leur zéle avoit beſoin d'être modéré. Bien loin de les éveiller pour l'Office, il falloit le ſoir les aller chercher en divers coins, où ils étoient en priere, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Le ſilence étoit exact, & s'obſervoit depuis Complies juſqu'à Tierce: après Matines la plûpart paſſoient le reſte de la nuit en prieres. Quoique leur table fût très-frugale, quelques-uns y ajoutoient des abſtinences particulieres, comme d'être huit jours ſans boire, ou de verſer de l'eau froide ſur leurs portions. Pluſieurs ſous leurs habits, déja aſſez rudes, portoient des cilices ou des

ceintures de fer. Ils s'empreſſoient avec une charité merveilleuſe à ſe rendre les uns aux autres toute ſorte de ſervices. Leur innocence étoit telle, qu'un de leurs Prêtres rendoit témoignage, qu'en peu de temps il avoit entendu les confeſſions générales de cent Freres, qui avoient gardé la virginité : auſſi avoient-ils une dévotion particuliere à la Sainte Vierge. Ils regardoient la prédication de la parole de Dieu comme l'eſſentiel de leur Inſtitut. Leurs diſcours étoient ſimples, mais pleins d'onction ; & Dieu ſuppléoit au défaut de leur ſcience, en rendant leurs prédications efficaces par le grand nombre de converſions qu'elles opéroient. Quand ils alloient prêcher, ils ne portoient avec eux que l'Evangile de S. Matthieu & les ſept Epîtres canoniques, comme S. Dominique l'avoit ordonné. Lorſque dans un Chapitre général on ſe propoſoit d'envoier des Freres au-delà de la mer ou chez les barbares, il y en avoit toujours un grand nombre, qui proſternés & fondant en larmes, s'offroient pour ces miſſions par le zéle qu'ils avoient pour le ſalut des ames & par le déſir du martyre.

Tels étoient alors les Freres-Prêcheurs, au rapport de Thieri d'Apolde qui écrivoit environ ſoixante ans après, & qui ſe plaignoit que cette premiere ferveur étoit déja rallentie. Jacques de Vitri, qui vivoit du temps même de S. Dominique & du bienheureux Jourdain, parle ainſi de leurs diſciples ſous le nom de Chanoines de Bologne : Ils ſe ſont dégagés de tout ſoin des choſes temporelles, & ne reçoivent d'aumônes que ce qui ſuffit chaque jour pour la néceſſité d'une vie frugale. Ils uſent de viande trois fois la ſemaine ſi on leur

en ſert ; mangeant dans le réfectoire, couchant au dortoir, & chantant l'Office canonial dans l'Egliſe. Ils ſont du nombre des étudians de Bologne : Un d'eux leur fait tous les jours une leçon des Saintes Ecritures, & ils prêchent tous les jours de fête, par l'autorité du Pape, joignant la prédication à la vie canoniale. Ils ont un grand zéle pour le ſalut des ames, & cette Sainte Congrégation s'augmente de jour en jour.

XIV. Fin du B. Jourdain. Paroles remarquables de ce Saint homme.

L'an 1236, le bienheureux Jourdain tint à Paris un Chapitre général de ſon Ordre. Enſuite il paſſa en Paleſtine pour viſiter les Saints lieux, & les couvens de ſon Ordre dans cette Province. Mais étant ſur les côtes de Galilée, une tempête le fit périr avec deux Freres & pluſieurs autres perſonnes. Jourdain & ſes deux compagnons furent d'abord enterrés ſur le lieu : mais enſuite les Freres Prêcheurs d'Acre vinrent avec une barque & les transférerent dans leur Egliſe. Il ſe fit pluſieurs miracles par l'interceſſion du bienheureux Jourdain, & on rapporte de lui pluſieurs paroles remarquables. Il vint un jour trouver l'Empereur Fridéric, & après qu'ils eurent été longtemps aſſis enſemble en ſilence, Jourdain lui dit : Seigneur, je vais en diverſes Provinces pour le devoir de ma charge : c'eſt pourquoi je m'étonne que vous ne me demandiez pas ce qu'on dit de vous. J'ai mes envoiés, répondit l'Empereur, dans toutes les Cours & les Provinces, & je ſçai tout ce qui ſe fait dans le monde. Vous n'êtes qu'un homme, reprit Jourdain, & vous ignorez beaucoup de choſes que l'on dit de vous, & qu'il ſeroit fort à propos que vous ſçuſſiez. On dit que vous opprimez les Egliſes, que vous mépriſez les cenſu-

res Eccléſiaſtiques, que vous croiez aux augures. Aſſurément tout cela n'eſt pas digne de vous. On lui demandoit un jour pourquoi ceux qui cultivent les arts, entroient plutôt dans ſon Ordre que les Théologiens. Il répondit : Les païſans accoutumés à boire de l'eau, s'enivrent plus aiſement quand ils trouvent de bon vin, que les nobles ou les bourgeois qui y ſont accoutumés. Ceux qui cultivent les arts, boivent pendant toute la ſemaine de l'eau d'Ariſtote & des autres Philoſophes : c'eſt pourquoi quand un Dimanche ou une Fête ils viennent au ſermon, & entendent les paroles de Jeſus-Chriſt & de ſes ſerviteurs, ils y ſont aiſément pris : au lieu que les Théologiens ont ſouvent oüi de ſemblables diſcours ; & ils reſſemblent à un ſacriſtain, ſi accoutumé à paſſer devant l'autel, qu'il ne le ſalue plus.

Se trouvant un jour dans une aſſemblée d'Evêques, ils lui demanderent pourquoi les Evêques tirés de ces deux Ordres ſi parfaits des Prêcheurs & des Mineurs, ne réuſſiſſoient pas dans l'Epiſcopat. Vous devez, dit-il, vous en prendre à vous-mêmes, puiſque ce relâchement ne leur arrive qu'après qu'ils ont paſſé dans votre Ordre : car tant qu'ils ont été dans le nôtre, nous les avons bien corrigés. De plus il y a long-temps que je ſuis dans cet Ordre, & je ne me ſouviens point que ni le Pape ni aucun Prélat ou Chapitre de Cathédrale, m'ait demandé, ou à quelqu'autre Supérieur, un bon ſujet pour être Evêque. Ils les choiſiſſent eux-mêmes, ou par affection pour leurs parens, ou par quelqu'autre raiſon peu ſolide. Il dit dans une autre occaſion : Il n'eſt pas étonnant que nos Freres ne ſe conduiſent

pas ſi bien dans l'Epiſcopat, que les autres religieux : ils ſont plus éloignés de leur profeſſion, qui leur défend de rien poſſéder, même en commun. On parloit un jour devant lui d'un grand homme de l'Ordre, & on diſoit qu'on devroit le faire Evêque. J'aimerois mieux, dit-il, le voir porter au tombeau, que ſur une chaire Epiſcopale.

Jourdain nous a laiſſé une courte rélation des commencemens de l'Ordre des Freres Prêcheurs. A la fin de cet écrit il marque à quelle occaſion on inſtitua dans l'Ordre après Complie l'antienne *Salve, Regina*. Au couvent de Bologne étoit un Frere nommé Bernard, qui pour l'expiation de ſes péchés paſſés, demanda à Dieu quelque pénitence extraordinaire ; & après en avoir beaucoup délibéré, il conſentit enfin d'être obſédé du démon, comme il le fut en effet. Cette affliction de Frere Bernard fut la premiere occaſion de chanter *Salve, Regina*, dans la maiſon de Bologne, d'où cet uſage s'étendit à toute la Province de Lombardie, & enſuite à tout l'Ordre. Le B. Jourdain avoit gouverné les Freres Prêcheurs près de ſeize ans. Pour élire un nouveau Général on aſſembla le Chapitre à Bologne ; & comme on ne s'accordoit pas ſur le choix, on ordonna des prieres au tombeau de S. Dominique, après leſquelles étant revenus à l'élection, ils élurent tout d'une voix Raimond de Pegnafort, quoiqu'abſent.

VIII.

XVII. S. Raimond de Pegnafort, & S. Hyacinthe.

Il étoit né à Barcelone d'une famille noble, & avoit ſi bien étudié, que dès l'âge de vingt ans il enſeignoit les arts libéraux dans la même ville : ce qu'il faiſoit gratuitement. Enſuite il paſſa à Bologne, où il étudia le Droit canoni-

que & le Droit civil avec tant de ſuccès, qu'il devint lui-même profeſſeur du Droit canonique. Il avoit exercé cette fonction pendant quelques années, & ſa réputation s'étoit déja répandue dans l'Italie, lorſque Bérenger Evêque de Barcelone qui connoiſſoit le mérite de Raimond, le preſſa de retourner à Barcelone, où il lui donna peu après un canonicat & un archidiaconé dans ſon Egliſe. Sa piété, ſa modeſtie, & ſes autres vertus lui avoient attiré l'eſtime de tout le monde, particulierement des Prélats & des Seigneurs. Mais s'étant lié avec les Freres Prêcheurs nouvellement établis à Barcelone, il quitta tout pour embraſſer leur Inſtitut, & il en prit l'habit le Vendredi-Saint de l'an 1222 à l'âge d'environ quarante-cinq ans. Son exemple y attira pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur ſcience & par leur naiſſance. Ce fut Raimond qui compoſa les Conſtitutions de l'Ordre de la Merci, dont nous parlerons. Ce fut auſſi lui qui fit une collection de Décretales dont nous parlerons auſſi.

Raimond ne voulut garder que deux ans la charge de Général des Freres Prêcheurs, & il s'en fit décharger dans le vingtiéme Chapitre tenu à Bologne l'an 1240. Il retourna enſuite à Barcelone, où il vécut encore trente-quatre ans, occupé de l'étude & des exercices de piété. Il mit en ordre les Conſtitutions des Freres Prêcheurs, & compoſa une Somme de cas de conſcience à l'uſage des Confeſſeurs, qui eſt le premier Ouvrage de cette nature. On lui attribue auſſi l'Inſtitution de l'Inquiſition d'Arragon, la premiere de toute l'Eſpagne. Il étoit conſulté de toutes parts, & avoit un grand talent pour gagner les cœurs de ceux

qui converſoient avec lui. Il mourut âgé de près de cent ans, le jour de l'Epiphanie 1275. Les deux Rois Alfonſe de Caſtille & Jacques d'Arragon aſſiſterent à ſes funérailles avec pluſieurs Prélats ; & comme on rapportoit de lui pluſieurs miracles faits de ſon vivant & après ſa mort, le Roi d'Arragon commença dès-lors à ſolliciter ſa canoniſation, qui néanmoins ne fut faite que plus de trois cens ans après par le Pape Clément VIII.

Saint Hyacinthe qui avoit été chanoine de Cracovie, fit auſſi beaucoup d'honneur à l'Ordre de S. Dominique, & fut formé à la vertu par ce grand ſerviteur de Dieu. Nous aurons occaſion de faire connoître ailleurs pluſieurs grands hommes de ce ſaint Ordre. Nous avons parlé dans l'article de l'Egliſe de France, des démêlés que les Freres Prêcheurs eurent avec l'Univerſité de Paris. Ainſi nous n'en dirons rien ici.

I X.

XVIII. S. François. Sa naiſſance. Sa charité pour les pauvres dès ſon enfance. Commencement de ſa pénitence.

François nâquit à Aſſiſe en Ombrie l'an 1182. Son pere Pierre Bernardon étoit marchand, comme la plûpart des citoiens des villes d'Italie. L'enfant fut nommé Jean au Baptême, mais depuis on lui donna le ſurnom de François, à cauſe de la facilité avec laquelle il avoit appris la langue Francoiſe, néceſſaire alors aux Italiens pour le commerce. Pierre Bernardon y appliqua ſon fils dès la premiere jeuneſſe, après lui avoir donné un legére teinture des Lettres. François avoit dès ſon enfance une tendreſſe particuliere pour les pauvres & n'en refuſoit aucun. S'étant fait faire un bel habit après une grande maladie, il rencontra un gentilhomme pauvre & mal vêtu : il ſe dépouilla de ſon habit, & l'en revêtit. Il

prioit Dieu ardemment de lui faire connoître l'état auquel il l'appelloit. Comme il alloit un jour à cheval dans la campagne, il rencontra un lépreux qui lui fit horreur : mais faisant réflexion que pour servir Jesus-Christ, il faut commencer par se vaincre soi-même, il descendit de cheval, & en donnant l'aumône au lépreux il le baisa. Il cherchoit la solitude, & étoit sensiblement touché du souvenir de la Passion & de la Croix de Jesus-Christ. Etant un jour entré dans l'Eglise de S. Damien située hors de la ville d'Assise, & qui tomboit en ruine, il se prosterna pour faire sa priere devant le crucifix ; & comme il le regardoit les yeux baignés de larmes, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de réparer ce bâtiment. Il se leva aussi-tôt, fit le signe de la croix, alla chez lui prendre des étoffes, qu'il porta dans une ville voisine où il les vendit, & même son cheval. Ensuite il revint à l'Eglise de S. Damien, où il trouva un pauvre prêtre nommé Pierre qui en avoit pris soin ; & l'aiant abordé avec respect il lui offrit son argent pour les réparations de l'Eglise & pour le soulagement des pauvres, le priant de consentir qu'il demeurât quelque temps avec lui. Le Prêtre voulut bien recevoir François, mais non pas son argent, craignant l'indignation de ses parens. François jetta son argent dans une fenêtre, comme si c'eut été de l'ordure.

XIX. Il est maltraité de son pere.

Après qu'il eut demeuré quelque temps avec ce Prêtre, Bernardon son pere aiant appris ce qui s'étoit passé, accourut fort en colere à Saint Damien avec quelqu'uns de ses parens : mais François voulant éviter les premiers mouvemens de leur indignation, se cacha dans une fosse, où il passa quelques jours

en priere. Se reprochant enſuite ſa lâcheté, il ſortit plein de joie & de confiance, & retourna à Aſſiſe. Les citoiens le voiant tout défiguré, crurent qu'il avoit perdu l'eſprit, & couroient après lui, lui jettant de la boue & des pierres ; & il paſſoit au milieu d'eux ſans s'émouvoir. Mais ſon pere étant venu au bruit, le traîna chez lui, ajouta les coups aux reproches, l'enferma & le lia comme un inſenſé. Peu de temps après, Bernardon fit un voiage, pendant lequel la mere de François, qui n'approuvoit pas la conduite de ſon mari, & qui déſeſpéroit de vaincre la conſtance de ſon fils, le laiſſa aller ; & il retourna à S. Damien. Le pere étant revenu, fit de grands reproches à ſa femme, & alla en colere chercher ſon fils, pour le chaſſer au moins du païs, s'il ne pouvoit pas le ramener.

XX. Il renonce à tout.

François alla au-devant de lui & lui déclara qu'il comptoit pour rien ſes coups & ſes liens, & qu'il ſouffriroit tout pour l'amour de Jeſus-Chriſt. Le pere voiant la fermeté de ſon fils, lui dit de venir devant l'Evêque, pour y renoncer à tout ce qu'il eſpéroit de lui. François témoigna qu'il l'y ſuivroit volontiers, & étant venu devant l'Evêque, il n'attendit pas que ſon pere parlât. Sans rien dire, il ſe dépouilla de tous ſes habits & les rendit à ſon pere : alors on vit qu'il portoit un cilice ſous ſes habits. Le Prélat voiant la ferveur de ce jeune homme, ſe leva, le prit entre ſes bras, & le couvrit de ſon manteau, ordonnant à ſes domeſtiques d'apporter de quoi le vêtir. On lui donna un méchant manteau d'un paiſan qui étoit au ſervice de l'Evêque. François le reçut avec plaiſir & s'en couvrit. En rendant ſes habits à ſon pere, il lui dit : Juſqu'ici je vous ai appellé mon pere ſur la terre ; déſormais je dirai avec

plus de confiance : Notre Pere qui êtes aux Cieux. Tel fut le commencement de la pénitence de Saint François qui étoit alors dans sa vingt-cinquiéme année, l'an 1206.

XXI. Il retablit plusieurs Egliſes & commence à prêcher.

Après qu'il eut renoncé à tout en présence de l'Evêque d'Assise, il sortit de la ville & s'en alla dans les bois, chantant à haute voix les louanges de Dieu. Il vint à un monastere voisin où il demanda l'aumône ; & on la lui donna avec mépris comme à un inconnu. Il alla ensuite à Eugubio, où un de ses anciens amis l'aiant reconnu, le reçut chez lui & le revêtit d'une pauvre tunique. Alors il s'appliqua à servir les lépreux ; il leur lavoit les pieds baisoit & bandoit leurs ulceres, s'exerçant ainsi à l'humilité. Mais se souvenant de l'ordre qu'il croioit avoir reçu de Notre-Seigneur, pour réparer l'Egliſe de Saint Damien, il revint à Assise & entreprit de faire ce bâtiment avec le secours des aumômes, n'aiant point de honte de demander à ceux qui l'avoient vu riche auparavant. Il y contribuoit aussi par son travail ; & quoiqu'affobli par les jeûnes il portoit les pierres. Après avoir réparé l'Egliſe de Saint Damien, il entreprit encore la réparation de celle de S. Pierre plus éloignée de la ville, par la dévotion qu'il avoit à ce saint Apôtre. Il entreprit d'en réparer une troisiéme dédiée à la Sainte Vierge, située à six cens pas d'Assise au pied d'une montagne, & nommée de la Portioncule, du lieu où elle étoit bâtie, appartenant à des moines Bénédictins : on la nommoit aussi Notre-Dame des Anges. Cette Egliſe étoit entiérement abandonnée ; mais François l'aiant rétablie, s'y logea & la préféra à tout autre lieu.

Un jour il entendit lire à la Messe l'endroit

de l'Evangile où Notre-Seigneur dit à ſes Apôtres, ne portez ni or, ni argent, ni deux tuniques, &c. Auſſi-tôt plein d'une grande joie, il dit : Voilà ce que je cherche, voilà ce que je déſire de tout mon cœur. Alors il ôte ſes ſouliers, ſon bâton, ſa beſace, renonce à l'argent ; & ne gardant qu'une tunique, il quitte ſa ceinture de cuir & s'en fait une de corde, cherchant tous les moiens d'accomplir à la lettre ce qu'il venoit d'entendre, & de ſe conformer en tout à la régle des Apôtres. Il commença dès-lors à prêcher la pénitence par des diſcours ſimples, mais ſolides & efficaces, qui étonnoient les auditeurs & les pénétroient juſqu'au fond du cœur. Il commençoit toujours par ces mots : Dieu vous donne la Paix.

X.

XXII. Il commence à avoir des diſciples Sa pénitence extraordinaire. Sa patience.

Son exemple engagea quelques-uns à faire pénitence & à tout quitter, à ſe joindre à lui & à prendre ſon habit & ſa maniere de vivre. Le premier fut Bernard un des principaux citoiens d'Aſſiſe, qui aiant bien examiné le ſerviteur de Dieu & reconnu ſa ſainteté, réſolut de quitter le monde, & lui demanda conſeil pour exécuter ſon deſſein. C'eſt à Dieu, répondit François, qu'il le faut demander. Ils entrerent donc dans l'Egliſe de Saint Nicolas, & après avoir prié, François ouvrit trois fois le livre de l'Evangile, demandant à Dieu d'affermir par ſon témoignage la réſolution de Bernard. La premiere fois il trouva ces paroles : Si vous voulez être parfait, allez & vendez tout ce que vous avez. La ſeconde fois : Ne portez rien en voiage. La troiſiéme fois : Que celui qui veut venir après moi, renonce à ſoi-même, qu'il porte ſa croix & me ſuive. Voilà, dit le ſaint homme ma régle & celle

de ceux qui voudront se joindre à moi. Allez, faites ce que vous venez d'entendre. On voit ici un reste de ce que plusieurs siécles auparavant on appelloit le sort des Saints. Mais la simplicité & la foi de François rectifioient ce qu'il pouvoit y avoir de blâmable en sa conduite.

Son second disciple fut Pierre de Catane, Chanoine de St. Ruffin, qui est la Cathédrale d'Assise : il prit l'habit le même jour que Bernard. Le troisieme fut Gilles, homme simple & sans lettres, mais qui fit de grands progrès dans la vertu, & parvint à une haute contemplation. Après avoir donné quelques instructions à ses disciples, François envoia Bernard à Pierre prêcher dans la Romagne, & alla lui-même dans la Marche d'Ancone avec le frere Gilles. Ils louoient Dieu par-tout & faisoient considérer sa bonté ; ils se rejouissoient lorsque quelque chose leur manquoit, aiant tout donné pour la pauvreté Evangélique. Quelques-uns les recevoient volontiers & exerçoient envers eux la charité. Mais la plûpart étoient choqués de leur habit extraordinaire, & de l'austérité singuliere de leur vie. En quelques villes on se mocquoit d'eux, en d'autres on les chargeoit d'injures & de coups, & on les appelloit vagabonds & fainéans. Les jeunes gens insolens leur jettoient de la boue & des pierres, & les traînoient dans les rues par leur capuce. Ils souffroient ces affronts avec une extrême patience, sachant combien ils leur étoient utiles.

XXIII. Instructions qu'il donne à ses disciples.

Lorsque François eut sept disciples, il les assembla ; & après leur avoir beaucoup parlé du Roiaume de Dieu, du mépris du monde, du renoncement à la propre volonté & de la mortification du corps, il leur déclara le des-

troient à craindre & à aimer le Créateur du ciel & de la terre, & à garder ses commandemens. Leur figure extraordinaire & leurs discours si différens de ceux des gens du siécle, ne plaisoient pas à tout le monde. On leur demandoit de quelle nation ils étoient ; & ils répondoient qu'ils étoient des pénitens venus d'Assise. Quelques-uns les recevoient volontiers dans leurs maisons ; d'autres craignoient de les loger, les soupçonnant d'être des vagabonds & des voleurs. Souvent ils étoient obligés de passer la nuit aux portes des Eglises ou sous des portiques. Ils ne dissiperent les soupçons que l'on avoit contre eux, que par leur désintéressement, leur douceur & leur patience. Le Saint homme voioit augmenter peu à peu le nombre de ses freres. Car ils étoient déja onze, dont le dernier venu étoit un Prêtre d'Assise nommé Silvestre, le premier Prêtre qui entra dans leur compagnie. Alors François écrivit pour eux & pour lui un réglement de vie, posant l'Evangile pour fondement, & y ajoûtant quelques préceptes qui paroissoient nécessaires pour rendre leur vie uniforme. Voulant ensuite faire approuver par le Pape Innocent III la régle qu'il avoit écrite, il résolut de s'aller présenter à lui avec sa petite societé, ne s'appuyant uniquement que sur la protection divine. Etant arrivé à la Cour de Rome, il trouva Gui Evêque d'Assise qui le reçut avec joie, & promit de l'aider dans son dessein, en lui apprenant qu'il étoit ami particulier du Cardinal de Saint Paul Evêque de Sabine. Ce Prélat aimoit les personnes vertueuses ; & aiant déja entendu parler à l'Evêque d'Assise de François, & de la singularité de son Institut, il désiroit ardemment de le

voir, & de l'entretenir lui & ſes confreres. Sachant donc qu'ils étoient à Rome, il les fit venir, les reçut avec honneur; & après les avoir entendus, il les pria de le regarder comme un d'entre eux.

XXV. Il en obtient du Pape Innocent III l'aprobation.

Peu de temps après, François ſe préſenta au Pape Innocent, qui étant occupé de grandes affaires, ne voulut pas l'écouter, & même le rebuta. Mais bien-tôt il le fit chercher & amener en ſa préſence; & après l'avoir entendu parler, il apperçut en lui une merveilleuſe ſimplicité, accompagnée d'innocence & de fermeté dans ſa réſolution. Il le prit en affection, & étoit prêt à lui accorder ſa demande; mais il différa, parce que quelques Cardinaux trouvoient dans cet Inſtitut quelque choſe de nouveau & d'extraordinaire. Alors l'Evêque de Sabine dit au Pape & aux autres Cardinaux: Si vous rejettez la demande de ce pauvre homme, prenez garde que vous ne rejettiez l'Evangile, puiſque la régle dont il demande la confirmation n'en eſt que la pratique. Car ce ſeroit blaſphémer contre Jeſus-Chriſt, Auteur de l'Evangile, de dire que le déſir de l'accomplir eſt quelque choſe de déraiſonnable & d'impoſſible. Le Pape touché de cette raiſon, ſe tourna vers François, & lui dit: Priez Dieu, mon fils, qu'il nous faſſe connoître ſa volonté. Le ſaint homme pria, & après avoir encore entretenu le Pape, il lui perſuada d'approuver ſa Régle. Ce fut l'an 1210 qu'Innocent III approuva de vive voix la Régle de S. François.

XII.

XXVI. Progrès de ſon Ordre. Sa reputation.

Cette approbation fut pour lui un motif de confiance que ſon entrepriſe venoit de l'Eſprit de Dieu. Il ne s'occupa plus avec ſes com-

pagnons que des moiens d'observer exactement sa Régle, d'avancer dans la perfection, & de gagner des ames à Jesus-Christ. Etant dans la vallée de Spolette, ils examinerent s'ils devoient converser avec les hommes, ou chercher la solitude. François adressa à Dieu de ferventes prieres, le conjurant de lui faire connoître sa volonté ; & il comprit que Dieu vouloit qu'il se consacrât au salut des ames. Il se retira donc avec ses compagnons dans une cabane abandonnée près d'Assise, où ils s'appliquoient continuellement à la priere. Elle étoit plus intérieure que vocale, parce qu'ils n'avoient pas encore les livres pour dire l'Office canonial, tant leur pauvreté étoit grande. Leur livre étoit une croix autour de laquelle ils prioient. François apprit à ses freres à louer Dieu dans toutes ses créatures, à avoir un respect particulier pour les prêtres, & à s'attacher fermement à la Foi de l'Eglise Romaine. Il avoit déja douze disciples, & voiant que plusieurs autres vouloient se joindre à lui & qu'il n'avoit pas où les loger, il demanda aux Bénédictins l'Eglise de la Portioncule qu'il avoit autrefois réparée, la plus pauvre qui fut dans le païs. L'aiant obtenue, il s'y établit : ce fut la premiere maison & l'origine de l'Ordre des Freres Mineurs.

De-là François alloit prêcher par les villes & les villages ; ses discours n'étoient pas étudiés, mais pleins de l'onction du Saint-Esprit. Tout le monde le regardoit comme un homme extraordinaire. Il avoit toujours le visage au Ciel, où il vouloit attirer les autres. Il assembla bien-tôt douze nouveaux disciples d'une éminente vertu, qui furent suivis de plusieurs autres & pendant l'année 1211 il fonda plu-

ſieurs couvents, dont les plus conſidérables furent ceux de Cortone, de Piſe & de Bologne. Après avoir parcouru la Toſcane, il revint à Aſſiſe au commencement du Carême de l'an 1212. L'on avoit pour lui un ſi profond reſpect, que quand il entroit dans une ville on ſonnoit les cloches ; le Clergé & le peuple venoient le recevoir avec des cantiques de joie & des rameaux. On s'eſtimoit heureux de toucher ſes habits & de baiſer ſes mains ou ſes pieds. Le frere qui l'accompagnoit étonné de ce qu'il ſouffroit ces honneurs, lui en demanda la raiſon. Le ſerviteur de Dieu répondit : Sachez, mon frere, que je renvoie à Dieu tous ces reſpects ſans m'en rien attribuer, comme une image renvoie tout l'honneur qu'on lui rend, à ſon original : & les autres y gagnent, en honorant Dieu dans la plus vile de ſes créatures. Il prêcha à Aſſiſe pendant ce Carême, & fit pluſieurs converſions, dont la plus remarquable fut celle de Sainte Claire.

XXVII. Il conſulte Dieu ſur ſon œuvre. Avis qu'il donne à ſes diſciples.

On rapporte que Saint François alla au Concile de Latran, qui ſe tint l'an 1215, & que le Pape Innocent III y déclara publiquement, qu'il avoit approuvé ſa Régle. Ce fut peut-être en cette occaſion qu'il délibera pour la ſeconde fois, s'il s'appliqueroit à la prédication ou à la priere. Après avoir long-temps conſulté ſes freres ſur cette difficulté ne pouvant connoître certainement ce qui ſeroit plus agréable à Dieu, il dit au frere Silveſtre Prêtre, qui étoit ſur la montagne près d'Aſſiſe, continuellement occupé à la priere, de demander à Dieu de lui faire connoître ſa volonté à ce ſujet. Il manda auſſi à Sainte Claire de conſulter Dieu, ſoit par elle-même, ſoit par quelqu'une de ſes réligieuſes, la plus ſim-

ple & la plus pure. Freres Silvestre & Claire s'accorderent dans leurs réponses, & décide-rent que la volonté de Dieu étoit que François s'appliquât à la prédication. Il obéit aussi-tôt, & parut avoir reçu de nouvelles graces pour remplir ce ministere. Voici l'instruction qu'il donnoit à ses freres, en les envoiant prêcher: Au nom du Seigneur, marchez deux à deux avec humilité & modestie: gardez sur-tout un silence très-exact depuis le matin jusqu'après Tierce, offrant à Dieu sans cesse les gémisse-mens de votre cœur. Qu'il ne soit jamais ques-tion parmi vous de paroles inutiles; & quoi-que vous soyez en voyage, que votre conduite soit aussi humble & aussi honnête, que si vous étiez dans un hermitage ou dans votre cellu-le. Conduisez-vous dans le monde de telle sorte, que tous ceux qui vous verront ou vous entendront, soient portés à louer le Pere cé-leste. Annoncez la paix à tous: mais aiez-la dans le cœur encore plus que dans la bouche. Ne donnez jamais à personne la moindre oc-casion de scandale: mais par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix & à l'union. Nous sommes appellés à guérir ceux qui sont blessés, & à rappeller dans la voie ceux qui sont égarés. Car plusieurs vous pa-roissent être les membres du démon, qui un jour deviendront disciples de Jesus-Christ.

XIII.

XXVII. Il envoie de ses dis-ciples dans tous les Roiaumes.

On croit que Saint François donna ces avis à ses confreres en les envoiant en diverses Pro-vinces l'an 1216. Il envoia en Espagne frere Bernard de Quintevalle son premier disciple, avec plusieurs autres: en Provence, frere Jean Bonelle, & trente-trois autres: en Allema-gne, Jean de Penna avec soixante freres. En

Lombardie il établit Miniſtre Jean de Strachia, qu'il révoqua depuis, aiant trouvé qu'il ſe conduiſoit trop ſuivant la prudence du ſiécle : dans la Marche-d'Ancone, frere Benoît d'Arrezze, qu'il aimoit beaucoup : en Toſcane, frere Elie de Cortone ; depuis Général de tout l'Ordre. Saint François avoit réſolu d'aller lui-même à Paris, & dans ce qu'on appelloit proprement France, & juſqu'aux Païs-Bas. Il avoit choiſi Paris à cauſe du reſpect qu'on y avoit pour le Saint-Sacrement. Mais le Cardinal Hugolin qui favoriſoit François en tout, l'engagea à reſter en Italie. C'eſt pourquoi il envoia en France à ſa place frere Pacifique, qui avoit été un faiſeur de chanſons ſi fameux, que l'Empereur l'avoit couronné, & que depuis on le nommoit le Roi des vers. Aiant été converti par un diſcours de S. François, il renonça au monde & s'attacha à ce grand ſerviteur de Dieu, qui le voiant parfaitement tranquille, le nomma Pacifique. Ce fut lui qu'il envoia en France quatre ou cinq ans après ſa converſion, & qui le premier y fut Miniſtre des freres Mineurs.

La miſſion d'Allemagne ne réuſſit pas, parce que les freres qu'on y avoit envoiés, ne ſavoient point la langue ; & que venant d'Italie, on les ſoupçonnoît d'être du nombre des Flagellans, qui y étoient alors pourſuivis & qui ſe retiroient en d'autres païs. Leur habit pauvre & ſingulier augmentoit le ſoupçon, & ils ne pouvoient répondre aux queſtions qu'on leur faiſoit. Ils furent donc honteuſement chaſſés, après avoir ſouffert divers mauvais traitemens. François aiant enſuite appris que ſes confreres étoient traités durement par pluſieurs Prélats, prit la réſolution de demander au

Pape un protecteur pour son Ordre. Etant venu à Rome, il découvrit son dessein au Cardinal Hugolin, qui de son côté lui déclara le désir qu'il avoit de le voir prêcher devant le Pape & les Cardinaux. Le saint homme s'en excusa le plus qu'il put : mais le Cardinal le pressa si vivement, qu'il composa avec soin un Sermon, & l'apprit par cœur. Quand il fut devant le Pape, il oublia tellement son Sermon, qu'il ne put en dire un mot. Mais après avoir invoqué le secours du Saint-Esprit, il parla avec tant de force & d'efficace, que le Pape & les Cardinaux en furent très-touchés. Aiant été ensuite admis à l'audience du Pape en présence du Cardinal Hugolin, il lui dit : Saint Pere, je suis confus de vous importuner pour les intérêts de nos pauvres freres, vous voiant accablé de tant d'affaires importantes. Donnez-nous ce Cardinal pour avoir recours à lui dans nos besoins sous votre autorité. Le Pape le lui accorda ; & le Cardinal Hugolin fut ainsi le premier protecteur des freres Mineurs.

XXIX. Premier Chapitre général des Freres Mineurs. Leur multiplication étonnante.

Quelque temps après, S. Dominique vint à Perouse pour voir Saint François & le Cardinal Hugolin leur ami commun, qui y étoit Légat. Comme ils s'y entretenoient sérieusement des affaires de l'Eglise, le Cardinal leur demanda s'ils trouveroient bon que quelques-uns de leurs disciples fussent élevés aux dignités ecclésiastiques. Car, ajouta-t-il, je suis persuadé qu'ils gouverneroient leurs troupeaux avec la même application que ces Evêques des premiers siécles, qui vivoient dans la pauvreté, avoient une charité sincere & ne songeoient qu'à instruire & édifier leurs peuples. S. Dominique répondit que c'étoit assez d'honneur pour ses freres, d'être appellés à instruire les

autres & à défendre la Foi contre les hérétiques. Saint François dit que les ſiens ne ſeroient plus freres Mineurs, s'ils devenoient grands, & que ſi l'on vouloit qu'ils fiſſent du fruit, il falloit les laiſſer dans leur état. Ils conclurent donc l'un & l'autre à refuſer les Prélatures. Le Cardinal fut très-édifié de leur humilité; mais il ne changea pas d'avis, & crut que de tels Miniſtres ſeroient utiles à l'Egliſe, ſur-tout dans l'état déplorable où elle étoit. S. Dominique propoſa à S. François d'unir leurs deux Congrégations pour n'en faire qu'une. Mais S. François répondit: Mon cher frere, c'eſt la volonté de Dieu qu'elles demeurent ſéparées; afin que ceux qui trouvent l'une trop rude, puiſſent embraſſer l'autre. Ils témoignerent un grand déſir que l'étroite union qui étoit entre eux, fût auſſi entre leurs diſciples. Saint Dominique aſſiſta au Chapitre général que tint S. François près d'Aſſiſe à la Pentecôte de l'an 1219. Il s'y trouva plus de cinq mille freres Mineurs, tant l'Ordre étoit déja multiplié en neuf ou dix ans; & ils camperent comme ils purent dans la campagne, couchant ſur des nattes & ſous de pauvres huttes. Ils n'avoient point fait de proviſions, & néanmoins rien ne leur manqua. Les villes voiſines, Aſſiſe, Perouſe, Foligni, Spolete, & même d'autres plus éloignées, leur fournirent les choſes néceſſaires. On y voioit accourir de tout le païs, les eccléſiaſtiques, les laïques, la nobleſſe, le peuple; & chacun s'empreſſoit de les ſervir de ſes propres mains, tant ils étoient touchés de voir la paix & la joie de ces nouveaux Religieux, qui menoient une vie ſi dure & ſi pénitente. Voilà, diſoient-ils, la voie étroite de l'Evangile: voilà pourquoi il eſt ſi diffi-

cile aux riches d'entrer dans le Roiaume des Cieux.

XIV.

XXX. Humilité de S François. Sa fermeté.

Le Cardinal Hugolin aſſiſta au Chapitre, & donna beaucoup de louanges aux freres dans un diſcours qu'il leur fit. François craignant qu'ils n'en tiraſſent vanité, parla à ſon tour, leur repréſenta les perſécutions & les tentations auſquelles ils devoient s'attendre, & prédit le relâchement de leurs ſucceſſeurs & la décadence future de l'Ordre. Il leur reprocha à eux-mêmes leur lâcheté, & leur peu de fidélité à correſpondre aux graces ſingulieres qu'ils avoient reçues de Dieu; & il parla avec tant de force, que non-ſeulement il réprima en eux les ſentimens de complaiſance, mais les couvrit encore de confuſion. Le Cardinal en fut un peu mortifié, & s'en plaignit à François, qui lui dit: Seigneur, je l'ai fait pour conſerver la matiere de vos louanges, & ſoutenir ceux en qui l'humilité n'a pas encore jetté d'aſſez profondes racines.

Le lendemain frere Elie Miniſtre de Toſcane, frere Jean Miniſtre de Bologne, & pluſieurs autres vinrent trouver le Cardinal Hugolin, le priant de dire à François comme de lui-même, qu'il devoit écouter les conſeils de ſes freres, dont pluſieurs étoient ſavans & capables de gouverner; au lieu qu'il étoit homme ſimple & ſans Lettres, & que la foibleſſe de ſa ſanté ne lui permettoit pas de faire toutes les affaires de l'Ordre. Ils ajouterent qu'on devoit reſpecter l'autorité des anciennes Régles; de Saint Banoît, de Saint Auguſtin, de Saint Baſile, & ne pas tant s'en éloigner par une Régle nouvelle & d'une rigueur exceſſive, comme ſi nous voulions être meilleurs

que nos peres. Le Cardinal dans une converſation particuliere, propoſa ces objections à François, comme des maximes de bon gouvernement dont il étoit convaincu. Mais François reconnut bien-tôt l'artifice ; & ſe levant de la place où il étoit aſſis avec le Cardinal, il le mena aux freres aſſemblés en Chapitre, & leur dit : Mes freres, Dieu m'a appellé pour ſuivre la folie de la croix par la voie de la ſimplicité & de l'humilité. Ne me parlez donc point d'aucune autre régle que de celle que le Seigneur a bien voulu me preſcrire. Je crains que ceux qui s'en éloignent & en détournent les autres, n'éprouvent les effets de la vengeance divine. Après que François ſe fut retiré, le Cardinal exhorta les Religieux à obéir en tout à cet homme apoſtolique, en qui il croioit voir d'une maniere ſenſible la préſence de l'Eſprit de Dieu.

XXXI. Sa ſoumiſſion à l'Egard des Evêques.

Il ne veut point de priviléges.

Pluſieurs freres vinrent des Provinces éloignées, pour ſe plaindre au Chapitre des mauvais traitemens qu'ils avoient eu à ſouffrir en divers lieux, faute d'avoir des Lettres autentiques, pour montrer que leur inſtitut étoit approuvé de l'Egliſe. Ils ſe plaignoient encore qu'on ne leur permettoit pas de prêcher, & prioient François d'obtenir du Pape un privilége en vertu duquel ils puſſent prêcher partout où il leur plairoit, même ſans permiſſion des Evêques. Le ſaint homme répondit avec indignation : Quoi, mes freres ! Vous ne connoiſſez pas la volonté de Dieu ? il veut que nous gagnions les Supérieurs par l'humilité & le reſpect, & les peuples par la perole & les bons exemples. Quand les Evêques verront que vous vivez ſaintement, & que vous ne voulez point entreprendre ſur leur autorité, ils

ils vous prieront d'eux-mêmes de travailler avec eux au ſalut des ames dont ils ſont chargés, & vous appelleront pour vous entendre & pour vous imiter. Votre privilége ſingulier doit donc être de n'avoir point de priviléges. Ils ne ſerviroient qu'à vous enfler, à vous donner trop de confiance, & à exciter des conteſtations.

Quelques-uns repréſentoient qu'ils avoient trouvé pluſieurs Curés ſi durs, qu'ils n'avoient pu les fléchir ni par priere, ni par induſtrie, ni par ſoumiſſion, ni par leur vie exemplaire, pour obtenir la permiſſion de prêcher à leurs Paroiſſiens, ou d'en recevoir quelque aſſiſtance corporelle. François répondit: Mes Freres, nous ſommes envoiés au ſecours des Prêtres, pour ſuppléer à leur défaut. Ce qui eſt plus agréable à Dieu, c'eſt le ſalut des ames; & nous les gagnerons plutôt en vivant bien avec les Prêtres, qu'en nous diviſant d'avec eux. S'ils s'oppoſent au ſalut des peuples, Dieu les en punira. Si vous êtes enfans de la paix, vous gagnerez le peuple & le Clergé, ce qui ſera plus agréable à Dieu, que ſi vous ne gagniez que le peuple, en ſcandaliſant le Clergé. Couvrez leurs défauts, ſuppléez à ce qui leur manque, & n'en ſoyez que plus humbles. Cependant François jugea néceſſaire d'avoir des lettres teſtimoniales pour montrer l'approbation de ſon Inſtitut; & de l'avis du Cardinal protecteur, il obtint pour cet effet une Bulle du Pape Honorius III, datée du onziéme de Juin 1219, adreſſée à tous les Evêques & aux autres Supérieurs eccléſiaſtiques, par laquelle il leur recommandoit les Freres Mineurs comme des hommes apoſtoliques, & les exhortoit à les recevoir favorablement. C'eſt la premiere Bulle

accordée en faveur de ce nouvel Ordre.

XXXII. Il refuse la conduite des Religieuses.

Après ce Chapitre, François envoia ses principaux disciples en différens païs avec un certain nombre de compagnons, prenant pour lui & pour douze autres la mission de Syrie & d'Egypte. Il chargea ces Missionnaires de trois Lettres : la premiere aux Evêques & au Clergé de chaque lieu : la seconde, aux Gouverneurs, aux Consuls & aux Magistrats : la troisiéme, aux Custodes de son Ordre, auxquels il mandoit de faire faire plusieurs copies des lettres précédentes & de les distribuer. La lettre aux Ecclésiastiques est une exhortation à rendre un profond respect au Corps & au Sang de Notre-Seigneur, qu'ils ont l'honneur de consacrer & d'administrer aux autres, de le garder proprement dans des vases précieux & de le porter avec décence. Comme S. François se préparoit pour sa mission du Levant, le Cardinal Hugolin lui parla du gouvernement de la maison de Saint Damien, & des autres monasteres de filles de son Institut, qui commençoient à se multiplier. Il répondit : Excepté celui-là où j'ai enfermé Claire, je n'en ai fondé ni fait fonder aucun autre ; & je ne me suis chargé du soin que de celui-là seul, soit pour la discipline réguliere, soit pour la subsistance. Car rien ne me déplaît tant que l'empressement qu'ont eu les Freres d'établir ailleurs des maisons de filles & de les gouverner, sur-tout de leur avoir donné le nom de Mineures. C'est pourquoi il pria instamment le Cardinal de décharger ses Freres, autant qu'il seroit possible, du soin des Religieuses, s'il vouloit conserver leur réputation, & ne point arrêter leur progrès dans la vertu : le Cardinal se chargea d'en parler au Pape. Le Saint

homme disoit souvent avec émotion : Je crains qu'en même-temps que Dieu nous a ôté les femmes, le démon ne nous ait procuré des sœurs.

XV.

XXXIII. Freres Mineurs Martyrs à Maroc.

Pendant que S. François se disposoit à aller annoncer la Foi aux Musulmans du Levant, il envoia six de ses disciples à ceux de l'Occident, c'est-à-dire, à Maroc. Etant arrivés en Arragon, leur Supérieur tomba malade ; mais les cinq autres continuerent leur voiage jusqu'à Conimbre. Ils y furent favorablement reçus par Urraque Reine de Portugal, épouse d'Alfonse II, qui avoit le plus contribué à l'établissement des Freres Mineurs à Conimbre. Les cinq Missionnaires aiant pris des habits particuliers par-dessus les leurs, entrerent sur les terres des Musulmans, arrivérent à Séville, & demeurerent huit jours dans la maison d'un Chrétien. Après cela ils vinrent à la grande mosquée, & voulurent y entrer ; mais ils furent repoussés avec de grands cris & chargés de coups : car les Musulmans ne permettent l'entrée des Mosquées qu'à ceux de leur Religion. Les Missionnaires allerent ensuite à la porte du Palais, & dirent qu'ils étoient des Ambassadeurs envoiés au Roi de la part de Jesus-Christ le Roi des Rois. Ils lui expliquerent la doctrine chrétienne, & l'exhorterent à se convertir & à recevoir le Baptême. Mais ils ajouterent plusieurs reproches contre Mahomet & contre sa Loi. Le Roi en étant irrité, commanda qu'on leur coupât la tête. Néanmoins à la priere de son fils, il se contenta de les faire enfermer dans une tour, d'où ensuite il les renvoia à Maroc avec quelques Chrétiens. Ils trouverent à Maroc Dom Pe-

dro, Infant de Portugal & frere du Roi Alfonſe, qui les reçut avec beaucoup de charité, & leur fit donner les choſes néceſſaires pour leur ſubſiſtance.

Les Miſſionnaires prêchoient aux Muſulmans avec un grand zéle, par-tout où ils en rencontroient. C'eſt ce qui engagea le Roi de Maroc à les faire chaſſer; & l'Infant Dom Pedro leur donna de ſes ſerviteurs pour les conduire au lieu où ils devoient s'embarquer. Mais ils ſe déroberent en chemin à leurs conducteurs & retournerent à Maroc, où ils commencerent à annoncer la Foi dans la place publique. Le Roi l'aiant appris, les fit mettre en priſon, & ils y demeurerent vingt jours ſans boire ni manger. Il en fut ſurpris, & ordonna qu'on les fît ſortir du païs. Mais ils s'échaperent encore, & vinrent pour la troiſiéme fois à Maroc. Alors les Chrétiens craignant l'indignation du Roi, prierent l'Infant Dom Pedro de leur donner des gardes pour les empêcher de paroître en public. Cependant ils ſortirent ſécrétement un vendredi & ſe préſenterent au Roi, comme il paſſoit pour aller viſiter les tombeaux de ſes prédéceſſeurs: un des Miſſionnaires commença même à prêcher. Le Roi en fut irrité & les condamna à mort: il ſe les fit amener; & après avoir eſſaié de les ébranler par les promeſſes & les tourmens, il leur coupa la tête de ſa propre main le 16 de Janvier 1220. Leurs corps aiant été traînés hors de la ville & mis en piéces par les infidéles, furent recueillis par les Chrétiens, & l'Infant Dom Pedro les envoia en Portugal. Ils furent mis dans le monaſtere de Sainte Croix de Conimbre, où ils ſont encore aujourd'hui. Il s'y fit un grand nombre de miracles; & deux

cens soixante ans après, ces cinq Martyrs furent canonisés par le Pape Sixte IV, qui permit aux Freres Mineurs d'en faire l'Office publiquement. Leur histoire fut écrite vers le même temps sur les anciens mémoires, par Frere Jean Tisserand Religieux du même Ordre, & célébre Prédicateur à Paris.

XXXIV. Freres Mineurs en Afrique. Vertu de frere Gilles.

Frere Gilles, le troisiéme disciple de Saint François, fut un de ceux qu'il envoia en Afrique. Il étoit d'Assise, homme simple & sans lettres. Il quitta tout pour s'attâcher à Saint François. Il avoit une si grande ardeur pour le travail des mains, qu'il prit la résolution de ne vivre que de ce qu'il gagneroit, & l'exécuta. Etant à Rome l'an 1212, tous les jours après avoir entendu la Messe, il alloit à une forêt éloignée de cinq quarts de lieues, d'où il apportoit sur ses épaules une charge de bois, qu'il vendoit pour en tirer sa subsistance. Une femme aiant fait marché avec lui pour avoir du bois, il lui parut si homme de bien, qu'elle voulut lui donner plus qu'elle n'avoit promis; mais il dit: Je ne veux pas me laisser vaincre par l'avarice, & il lui remit la moitié du prix. Il donnoit aux pauvres ce qui lui restoit du gain de sa journée, & réservoit toujours du temps pour la priere. Tel étoit frere Gilles, que S. François envoia avec quelques autres prêcher la Foi aux Musulmans d'Afrique, aucun des Freres qui avoient étudié ne voulant y aller. Lorsqu'ils furent arrivés à Tunis, un des plus savans d'entre les Musulmans, conseilla de faire passer au fil de l'épée ces nouveaux venus. Alors voiant qu'ils ne pouvoient exécuter leur dessein, ils retournerent vers S. François, qui estimoit si fort le frere Gilles, qu'il disoit de lui aux autres freres: Voici notre héros.

XVI.

XXXV. S. François à Damiette.

Cependant S. François paſſa dans la Terre-Sainte. C'étoit le troiſiéme voiage que ſon zéle pour le ſalut des infidéles & le déſir du martyre lui faiſoient entreprendre. La premiere fois fut la ſixiéme année de ſa pénitence l'an 1212. Il s'étoit embarqué ; mais les vents contraires l'obligerent à revenir. L'année ſuivante il paſſa en Eſpagne pour aller à Maroc ; mais une maladie le retint en Eſpagne : & voiant qu'il étoit néceſſaire au troupeau qu'il commençoit à former, il retourna en Italie. Enfin la treiziéme année de ſa converſion l'an 1219, il s'embarqua à Ancone avec onze de ſes Freres, ſur les bâtimens qui portoient du ſecours au Siége de Damiette. Peu de jours après qu'il y fut arrivé, les Chrétiens ſe préparerent à combattre contre les infidéles, & François dit à ſon compagnon : le Seigneur m'a fait connoître que ſi l'on en vient aux mains, les Chrétiens auront du déſavantage. Si je le dis, je paſſerai pour un fou : ſi je ne le dis pas, ma conſcience en ſera chargée : que vous en ſemble ? Son compagnon répondit : Mon frere, ne vous arrêtez pas au jugement des hommes, ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on vous regarde comme un inſenſé : délivrez votre conſcience, & craignez Dieu plus que le monde. François alla auſſi-tôt déclarer ſa révélation, qui fut priſe pour une rêverie : on donna le combat, les Chrétiens furent battus, & perdirent environ ſix mille hommes.

XXXVI. S. François ſe fait reſpecter du Sultan d'Egypte.

Les deux armées étoient en préſence, & on ne pouvoit paſſer d'un camp à l'autre ſans un grand péril ; parce que le Sultan avoit promis une ſomme conſidérable à quiconque lui ap-

porteroit la tête d'un Chrétien. Mais François après s'être fortifié par la priere, ne laissa pas de marcher au camp des infidéles avec son compagnon. Ils rencontrerent des Sarrasins qui lui accoururent vers eux, les chargerent d'injures & de coups, & les lierent. François leur dit: Je suis Chrétien, menez-moi à votre maître. C'étoit le Sultan d'Egypte, nommé Méledin par les auteurs Latins. Il demanda aux deux religieux: qui les avoient envoiés? François répondit: C'est le Dieu Très-haut, qui m'a envoié pour vous montrer à vous & à votre peuple la voie du salut. Le Sultan voiant son courage, l'écouta tranquillement pendant quelques jours, & l'invita à demeurer auprès de lui. François répondit: Si vous voulez vous convertir avec votre peuple, je demeurerai volontiers avec vous pour l'amour de Jesus-Christ: que si vous hésitez à embrasser sa Loi, en quittant celle de Mahomet, faites allumer un grand feu, & j'entrerai dedans avec vos prêtres, afin que vous voyiez quelle est la Foi qu'il faut suivre. S. François nommoit prêtres, ceux que les Musulmans appelloient Imans, qui commencent la priere publique, & prêchent dans les mosquées. Le Sultan répondit: Je ne crois pas qu'aucun de nos Imans voulut entrer dans le feu pour sa Religion; & en effet il en avoit vu un des plus anciens disparoître à la proposition du saint homme, qui répliqua: Si vous voulez me promettre pour vous & pour votre peuple d'embrasser la Religion Chrétienne en cas que je sorte du feu sain & entier, j'y entrerai seul: si je suis brûlé, on l'imputera à mes péchés; mais si Dieu me conserve, vous reconnoîtrez Jesus-Christ pour vrai Dieu & Sauveur de tous les hommes. Le

Sultan dit, que s'il acceptoit ce défi, il craignoit une ſédition : mais il offrit à François de riches préſens, qu'il mépriſa comme de la boue ; & le Sultan en conçut encore plus de vénération pour lui. Enfin craignant que quelques-uns des ſiens touchés des diſcours du ſaint homme, ne paſſaſſent à l'armée des Chrétiens, il le congédia, en diſant : priez pour moi, afin que Dieu me faſſe connoître la Religion qui lui eſt la plus agréable.

XXXVII. Témoignages en faveur des freres Mineurs

Ce récit eſt tiré en partie de Saint Bonaventure, dans la vie de Saint François, & en partie de Jacques de Vitri, qui étoit alors Evêque d'Acre & préſent au ſiége de Damiette. Il fait l'éloge des freres Mineurs dans ſon Hiſtoire Occidentale & en parle ainſi : Ils s'efforcent d'accomplir non-ſeulement les préceptes, mais encore les conſeils de l'Evangile. Il ne leur eſt pas permis de rien poſſéder : ils n'ont ni monaſteres, ni Egliſes, ni terres, ni beſtiaux. Leur prédication, & plus encore leur extérieur pauvre & modeſte, attire un grand nombre de perſonnes, qui abandonnent les villes, leurs terres, & leurs grands biens, & ſe réduiſent à l'habit des freres Mineurs, c'eſt-à-dire, à une pauvre tunique & une corde pour ceinture. Ils ſe ſont tellement multipliés en peu de temps, qu'il n'y a point de Province dans la Chrétienté, où ils n'aient de leurs freres. Car ils ne refuſent perſonne, s'il n'eſt engagé dans le mariage ou dans quelque Ordre religieux ; & ils les reçoivent d'autant plus facilement, qu'ils laiſſent à la Providence le ſoin de leur ſubſiſtance. Les Muſulmans mêmes admirent leur humilité & leur perfection, & les reçoivent volontiers, quand ils vont chez eux prêcher l'Evangile. Nous avons vû le fon-

dateur & le Supérieur général de cet Ordre, qui est une homme simple & sans lettres, agréable à Dieu & aux hommes, nommé frere François.

XVII.

Saint François à son retour d'Egypte, arrivant à venise, convoqua un Chapitre général pour l'année 1220. à Assise. Il y reçut beaucoup de plaintes contre frere Elie, qu'il avoit laissé son Vicaire général. Il vit lui-même qu'elles étoient bien fondées : car Elie se présenta devant lui avec un habit plus propre & d'une meilleure étoffe que les autres, un capuce long, comme portoient alors les gens du monde ; des manches larges & une démarche peu modeste. François lui demanda son habit pour un moment, s'en revêtit par-dessus le sien, releva le capuce sur sa tête, & marchant à grands pas, il salua la compagnie avec un air tout mondain. Il fit ainsi trois ou quatre tours au milieu de ses freres : puis ôtant cet habit avec indignation, il le jetta loin de lui avec mépris ; & se tournant vers frere Elie : Voilà, dit-il, comme marcheront les freres qui auront dégénéré de notre Ordre, & que je ne pourrai jamais regarder comme mes enfans. Ensuite changeant de visage, reprenant sa posture modeste, & marchant humblement avec son habit pauvre & déchiré, il dit quelques paroles d'édification, & ajouta : Voilà la démarche des véritables freres Mineurs. Enfin il révoqua tout ce que frere Elie avoit introduit de nouveau dans l'Ordre, excepté la défense de manger de la viande, qu'il toléra pour un temps, afin qu'on ne crût pas qu'il favorisoit la gourmandise. Il assembla le Chapitre général, & y déchargea frere Elie du

XXXVIII. Déposition de frere Elie

Vicariat, mettant à ſa place Pierre de Catane ſon ſecond diſciple. Il remit entre ſes mains le gouvernement des freres, auquel il ne croioit plus pouvoir ſuffire, à cauſe de leur multitude & de ſes infirmités. Se proſternant enſuite aux pieds de Pierre, il lui promit obéiſſance & reſpect, comme au Miniſtre général de l'Ordre. Mais les freres ne purent y conſentir, & voulurent que tant qu'il vivroit, aucun autre ne portât le nom de Miniſtre, mais ſeulement de Vicaire.

XXIX. Eſprit de S. François.

Pierre de Catane voiant qu'il ne pouvoit fournir aux beſoins de tant de freres qui venoient à la Portioncule, demanda à S. François s'il permettoit de réſerver quelque choſe des biens des novices qui ſe préſentoient, pour le ſoulagement des autres. Le ſaint homme le refuſa abſolument. Il vaut mieux, dit-il, dépouiller l'autel de la Vierge de tous ſes ornemens : ſoiez perſuadé que la Vierge aimera mieux voir dépouiller ſon autel, que de voir violer l'Evangile de ſon Fils. On lui demanda s'il trouvoit bon que les hommes de Lettres déja reçus dans l'Ordre, étudiaſſent l'Ecriture-Sainte. Je l'approuve très-fort, dit-il, pourvû qu'ils ne manquent pas de s'appliquer à la priere; qu'ils n'étudient pas ſeulement pour ſavoir comment ils doivent parler, mais pour pratiquer ce qu'ils ont appris, & le faire enſuite pratiquer aux autres. Il diſoit encore : Je ne veux pas que mes freres ſoient curieux de ſcience & de livres : mais qu'ils s'appliquent à la pratique de l'humilité, de la ſimplicité, de la priere & de la pauvreté. Pluſieurs freres, ajoutoit-il, mettent tout leur ſoin à acquérir de la ſcience, & négligent l'humilité & la priere. Quand ils ont prêché, & qu'ils ſavent

que quelques-uns ont été édifiés & touchés, ce succès les enfle ; & ils ignorent que Dieu l'a accordé aux prieres & aux larmes de quelques freres, qui vivent dans l'humilité & dans la simplicité. François s'entretenant un jour avec un de ses freres sur ce qui devoit faire la vraie joie des religieux, lui disoit : Quand les freres Mineurs donneroient par toute la terre de grands exemples de vertu : quand ils chasseroient les démons ; guériroient les sourds & les aveugles, ressuscireroient les morts ; quand ils sauroient toutes les langues & toutes les sciences ; quand ils auroient le don de prophétie, & connoîtroient le secret des consciences ; quand ils prêcheroient si efficacement, qu'ils convertiroient tous les infidéles : tous ces grands avantages devroient leur donner moins de joie que le bonheur de souffrir les opprobres, les outrages, & les plus indignes traitemens.

XVIII.

XL. Tiers-Ordre de S. François.

Il envoia l'an 1221 plusieurs de ses freres en Allemagne ; & quelques-uns vers le même temps allerent à Ceuta ville d'Afrique, où ils souffrirent le martyre. La même année S. François prêcha la pénitence dans les villes voisines d'Assise, entre autres à Canarie, dont les habitans charmés de ses discours, quittoient tout pour le suivre. Il en vint aussi un grand nombre de la campagne, qui le prierent de leur apprendre les moiens de mener plus facilement une vie chrétienne. Ils vouloient tout quitter, & s'enfermer dans des monasteres. Mais François leur conseilla de rester dans leurs maisons & d'y servir Dieu fidélement ; & promit de leur donner une Régle propre à les rendre aussi parfaits que des religieux, sans les

obliger à la même auſtérité. Ce fut à l'origine du Tiers-Ordre de Saint François, dont on ne trouve point les Conſtitutions telles qu'il les écrivit lui-même, mais telles que le Pape Nicolas IV les fit rédiger ſoixante-huit ans après. On donna à ceux qui entrerent dans le Tiers-Ordre, le nom de freres de la pénitence. Leur habit étoit gris & modeſte, avec une ceinture pleine de nœuds.

XLI. Régle de S. François pour les freres Mineurs

Le Pape Honorius III confirma autentiquement l'an 1223. la Régle de Saint François. Voici comme elle commence. La régle & la vie des Frere Mineurs eſt d'obſerver l'Evangile, pratiquant l'obéiſſance, la pauvreté & la chaſteté. Freres François promet obéiſſance & reſpect au Pape Honorius & à ſes ſucceſſeurs. On voit ici que Saint François étoit toujours reconnu pour vrai Supérieur de l'Ordre, & que Frere Elie qui avoit été choiſi de nouveau après la mort de Pierre de Catane, étoit ſeulement ſon vicaire. La régle dit enſuite qu'il n'y a que le miniſtre provincial qui puiſſe recevoir les freres ; & qu'après les avoir examinés ; s'il les trouve propres à l'Inſtitut, il doit leur dire qu'ils aillent vendre tous leurs biens & les diſtribuer aux pauvres : mais les freres ne doivent point ſe mêler de cette diſtribution du temporel des poſtulans. Après l'année d'épreuve, ils promettront de garder toujours cette Régle, & dès-lors ils porteront une tunique & un capuce : en cas de néceſſité ils pourront même porter des ſouliers. Tous ſeront vêtus pauvrement, & ne mépriſeront point ceux qui portent des habits de couleur, ou qui vivent délicatement. Les Clercs feront l'Office divin ſelon l'uſage de l'Egliſe de Rome : les laïques diront vingt-quatre *Pater* pour Matines, cinq pour Laudes,

sept pour chacune des petites heures, douze pour Vêpres, sept pour Complies, & prieront pour les morts. Tous les freres jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à Noël. Ceux qui voudront, jeûneront une premiere quarantaine depuis l'Epiphanie jusqu'au Carême; le reste du temps ils ne seront obligés à aucun jeûne particulier, si ce n'est le vendredi. Les freres n'auront rien en propre: mais ils se regarderont comme étrangers en ce monde, & ils iront avec confiance demander l'aumône.

Aucun des freres ne prêchera au peuple, que le Ministre général ne le lui ait permis, après l'avoir examiné. Ils ne prêcheront point dans un Diocèse, si l'Evêque s'y oppose: leurs discours seront simples, tendants à l'édification. Si un frere commet un péché mortel de ceux pour lesquels on sera convenu de recourir au ministre provincial, on ira le trouver au plutôt; & le ministre lui imposera la pénitence, s'il est prêtre; s'il ne l'est pas, il la fera imposer par un prêtre de l'Ordre. Il falloit qu'il y eût peu de prêtres chez les freres Mineurs, puisque tous les Provinciaux ne l'étoient pas. La régle ajoûte: Les ministres qui sont les serviteurs des autres freres, les visiteront souvent, les avertiront, & les corrigeront avec humilité & charité. Les freres leur obéiront en tout ce qui n'est point contraire à leur conscience & à notre Régle. Les ministres leur doivent donner toute liberté de leur parler, les considérant comme leurs maîtres. J'exhorte mes freres à se garder de l'orgueil, de la vaine gloire & de l'envie. Que ceux qui sont sans lettres, ne se mettent pas en peine de les apprendre: mais qu'ils s'appliquent à la priere, & s'exercent à l'humilité & à la patience,

C'eſt ce qui nous paroît de plus remarquable dans la Régle de S. François.

XIX.

XLII. Stigmates de S. François. Ses ſouffrances.

Saint François avoit coutume de partager tout ſon temps entre l'action pour l'utilité du prochain, & le repos pour la contemplation. Deux ans avant ſa mort, l'an 1224 il ſe retira ſur le mont Alverne pour y paſſer les quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner depuis l'Aſſomption juſqu'à la fin de Septembre. Cette montagne eſt aux confins de la Toſcane & fait partie de l'Apennin, ſituée entre l'Arne & le Tibre aſſez près de Camaldoli & de Vallombreuſe. Le ſaint homme s'étant retiré ſur un côté de la montagne pour prier, il eut une viſion, après laquelle ſes pieds & ſes mains parurent percés de cloux dans le milieu : les têtes des cloux ſe voioient au-dedans des mains & au-deſſus des pieds, & les pointes repliées de l'autre côté & enfoncées dans la chair. A ſon côté droit, paroiſſoit une cicatrice rouge comme d'un coup de lance ; & ſouvent elle jettoit du ſang, dont ſa tunique étoit teinte.

Le ſerviteur de Dieu voiant que ces plaies qu'on a nommées ſtigmates, ne pouvoient demeurer cachées à ſes compagnons les plus familiers, & craignant d'ailleurs de publier cette merveille, ſe trouva dans un grand embarras. Il en appella quelques-uns, leur propoſa ſa difficulté en termes généraux, & leur demanda conſeil. Un des freres lui dit que ſi Dieu lui accordoit quelque grace extraordinaire, ce n'étoit pas ſeulement pour lui, mais encore pour les autres; & qu'il devoit craindre d'être repris d'avoir caché le talent. François touché de ces paroles, rapporta en tremblant la ſuite de ſa viſion ; ajoûtant que celui qui lui

avoit apparu, lui avoit dit des choſes qu'il ne découvriroit à perſonne. Après qu'il eût paſſé ſa quarantaine dans la ſolitude, & qu'il fût deſcendu de la montagne, Dieu confirma l'impreſſion miraculeuſe de ſes ſtigmates par pluſieurs autres miracles.

Quelque ſoin qu'il prît de les cacher, il ne put empêcher que l'on ne vît les plaies des mains & des pieds: quoique depuis ce temps-là il marchât chauſſé & tînt preſque toujours ſes mains couvertes. Pluſieurs confreres de S. François, très-dignes de foi par leur ſainteté, aſſurerent dans la ſuite par ſerment qu'ils avoient vu les ſtigmates. Quelques Cardinaux les virent, à cauſe de la familiarité qu'ils avoient avec le ſaint homme, & ils les ont relevé dans les proſes, les hymnes & les antiennes qu'ils ont publiées en ſon honneur, & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix & par écrit. Enfin le Pape Alexandre IV prêchant au peuple en préſence de pluſieurs freres, & de moi-même, dit Saint Bonaventure dont tout ce récit eſt tiré, aſſura que pendant la vie de Saint Francois, il avoit vu ces ſtigmates de ces propres yeux. S. Bonaventure ajoûte, qu'à la mort du Saint, plus de cinquante freres les virent, auſſi-bien que la pieuſe vierge Claire avec ſes ſœurs, & une multitude innombrable de ſéculiers, dont pluſieurs les baiſerent & les toucherent de leurs mains, pour s'en aſſurer davantage. Depuis que Saint François avoit reçu ſes ſtigmates, ſa ſanté s'affoibliſſoit de jour en jour, & il ne lui étoit plus poſſible de marcher. Il ſe faiſoit donc porter par les villes & les villages, pour animer les autres à porter la croix de Jeſus-Chriſt. Il avoit un grand deſir de revenir à ſa premieres prati-

ques d'humilité, de ſervir les lépreux, & de réduire ſon corps en ſervitude comme au commencement de ſa converſion. La ferveur de l'eſprit ſuppléoit à la foibleſſe du corps : mais ſes infirmités augmenterent tellement, qu'à peine y avoit-il quelque partie où il ne ſentit de grandes douleurs, & qu'il ne lui reſtoit plus que la peau & les os. Ses freres croioient voir un autre Job, & ils ne ceſſoient d'admirer ſa patience au milieu de tant de ſouffrances. Il connut le temps de ſa mort, en avertit ſes diſciples, & ſe fit porter à l'égliſe de notre-Dame de la Portioncule, pour mourir dans le lieu où il avoit reçu tant de graces.

XLIII. Son teſtament.

Dans cette derniere maladie Saint François écrivit une lettre à tous les ſupérieurs, prêtres & freres de l'Ordre, par laquelle il leur recommande le reſpect envers le Saint-Sacrement de l'autel. Il exhorte les prêtres à ne célébrer la Meſſe qu'avec une grande pureté de cœur & d'intention. Je deſire, dit-il, que dans les lieux où demeurent nos freres, on ne célébre qu'une Meſſe par jour, ſuivant l'uſage de la Sainte Egliſe Romaine : s'il y a pluſieurs prêtres, que l'un ſe contente d'entendre la Meſſe de l'autre. Toute la ſuite de la lettre fait bien voir qu'il n'avoit d'autre vue dans ce réglement, que d'attirer plus de reſpect au Saint Sacrifice. C'étoit auſſi la pratique des Chartreux : ils ne diſoient la Meſſe que rarement ; & les dimanches mêmes, ils n'avoient guéres que la Meſſe conventuelle. En même-temps Saint François fit ſon teſtament, dans lequel il recommande particuliérement le reſpect à l'égard des prêtres, parce que ſe ſont eux qui conſacrent le Corps & le Sang du Fils de Dieu & les ad-

miniſtrent aux autres. Nous devons auſſi, ajoûte-t-il, honorer tous les Théologiens, qui nous inſtruiſent de la Sainte Parole de Dieu, qui eſt Eſprit & Vie. Ce ſaint homme veut abſolument que ſes diſciples s'appliquent au travail, & que ceux qui ne ſavent pas travailler l'apprennent, pour donner le bon exemple & fuir l'oiſiveté. Et ſi, dit-il, on ne nous paie pas notre travail, aions recours à la table de Notre-Seigneur, en demandant l'aumône. Je défends expréſſement à tous nos freres, ajoûte-t-il, de jamais demander en Cour de Rome aucun privilége, ſoit pour une égliſe, ſoit pour un autre lieu, ſoit même pour la prédication. Que ſi on ne les reçoit pas dans un lieu, qu'ils paſſent dans un autre, pour y faire pénitence avec la bénédiction de Dieu. Il finit en conjurant tous les freres de l'Ordre, de ne donner aucune interprétation à ſa Régle & à ſon teſtament, & de les ſuivre littéralement. Cependant la même année quelques freres Mineurs allant prêcher l'Evangile ſur les terres du Roi de Maroc, demanderent & obtinrent du Pape la diſpenſe de leur Régle ſur certains articles; comme de porter un autre habit, de laiſſer croître leur barbe & leurs cheveux, & de recevoir de l'argent, afin de converſer plus facilement avec les infidéles.

XX.

François ſentant approcher ſa derniere heure, ſe coucha ſur la terre nuë, pour rendre plus ſenſible ſon parfait dépouillement; & levant les yeux au Ciel, il couvrit de ſa main gauche la plaie de ſon côté droit, & dit à ſes freres: J'ai fait ce qui me regarde; Notre-Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire. Ils fondoient tous en larmes; & XLIV. Sa mort.

l'un d'eux qu'il nommoit ſon gardien, devinant ſon intention, prit une tunique & une corde, les lui préſenta, & lui dit : Je vous prête cet habit comme à un pauvre, prenez-le par obéiſſance. Le Saint homme leva les yeux au Ciel, & loua Dieu de ce qu'il alloit à lui dépouillé de tout. Enſuite il fit appeller tous les freres qui étoient en ce lieu-là, & les exhorta à conſerver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté & la Foi de l'Egliſe Romaine : puis étendant ſur eux ſes bras mis en forme de croix, il donna ſa bénédiction tant aux abſens qu'aux préſens. Il ſe fit lire l'Evangile de Saint Jean à l'endroit qui commence ainſi : Avant la fête de Pâques. Enfin il récita comme il put le pſeaume CXLI, & après l'avoir achevé il rendit l'eſprit. C'étoit la nuit du ſamedi au Dimanche quatriéme d'Octobre 1226, la quarante-cinquiéme année de ſon âge, la vingtiéme de ſa pénitence, & la dix-huitiéme de l'inſtitution de ſon Ordre.

Après ſa mort on vit librement ſes ſtigmates, qui étoient, dit Saint Bonaventure, des cloux formés de ſa chair. Ils étoient noirs comme du fer ; mais la plaie du côté étoit rouge & retirée en rond comme une eſpéce de roſe. Le peuple aiant appris la mort du ſerviteur de Dieu, accourut en foule pour les voir, chacun voulant s'en aſſurer par ſoi-même. On permit à pluſieurs citoiens d'Aſſiſe de les voir & de les baiſer. Un d'entre eux nommé Jérôme, homme de Lettres, aiant peine à croire cette merveille, l'examina ſérieuſement ; il toucha de ſes mains les pieds, les mains & le côté, & il en demeura ſi convaincu, qu'il fut un des témoins qui dépoſa en faveur de la vérité des ſtigmates de Saint François. En portant le corps

à Assise, le convoi passa à l'Eglise de Saint Damien, où étoit Sainte Claire avec ses compagnes : on s'y arrêta un peu, pour leur donner la consolation de voir & de baiser le corps du Saint avec ses stigmates. Enfin on l'enterra dans la ville à l'Eglise de Saint Georges. Dieu commença dès-lors à faire éclater sa Sainteté par plusieurs miracles.

XLV. Sa Canonisation.

Deux ans après la mort de S. François, le Pape Grégoire IX alla à Assise prier Dieu au tombeau de ce Saint, & lui recommander l'Eglise agitée de tant de troubles. Ensuite il tint Conseil avec les Cardinaux qui l'accompagnoient, pour savoir ce qu'il falloit faire pour le canoniser. On fit une information exacte des miracles du Saint : les témoins furent ouïs, & leurs dépositions rédigées par écrit ; & l'information fut examinée par ceux des Cardinaux qui paroissoient les moins favorables à la Canonisation. Le Pape retourna à Pérouse, où il fit examiner en plein consistoire la validité de la procédure. La canonisation étant résolue d'un commun consentement, il revint avec toute sa Cour à Assise, où il assembla une grande multitude de Prélats, de Seigneurs & de peuple de diverses Provinces. Enfin le seiziéme de Juillet 1228, dans l'Eglise de Saint Georges où le Saint étoit enterré, le Pape étant sur un trône élevé, fit un sermon à la louange de Saint François. Ensuite un Cardinal lut publiquement la rélation des miracles, & un autre prononça un discours pour appuier cette rélation. Après cela le Pape se leva, & dit à haute voix : A la gloire de Dieu, de la Sainte Vierge Marie, des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & à l'honneur de l'Eglise Romaine, nous avons résolu par le

conſeil de nos freres, de mettre au catologue des Saints le bienheureux pere François, que Dieu a glorifié dans le Ciel; & ſa fête ſera célébrée le jour de ſa mort. Auſſi-tôt les Cardinaux entonnerent le *Te Deum*, & le peuple répondit avec de grandes acclamations de joie. La Bulle de canoniſation fut expédiée trois jours après : elle porte que la fête ſera ſolemniſée le quatriéme d'Octobre.

XLVI. Tranſlation de ſes Reliques.

Au mois de Mai 1230, les Freres Mineurs tinrent à Aſſiſe leur Chapitre général, pendant lequel on fit la tranſlation du corps de Saint François. Le Pape Grégoire IX accorda des indulgences à ceux qui y aſſiſteroient, & des priviléges à la nouvelle égliſe où le corps du Saint devoit être mis. La tranſlation ſe fit ſolemnellement la veille de la Pentecôte. Le corps fut tiré de l'égliſe de Saint Georges, où il avoit d'abord été placé, & porté dans la nouvelle du nom de Saint François. On donna l'égliſe de Saint Géorges à Sainte Claire & à ſes filles, afin qu'elles fuſſent dans la ville, & plus au large qu'à Saint Damien. Le Magiſtrat & les citoiens d'Aſſiſe craignant que cette tranſlation ne fût un prétexte pour leur enlever le corps de Saint François, s'en ſaiſirent par force, & ne ſouffrirent point qu'il fût porté par d'autres que par eux; ce qui troubla un peu la joie de cette ſolemnité.

XLVII Relâchement de Frere Elie Général.

Elie qui étoit alors Miniſtre général des Freres Mineurs, avoit pris ſoin du bâtiment de la nouvelle égliſe, qui étoit magnifique; & pour ſubvenir aux frais, il avoit exigé de l'argent de toutes les Provinces de l'Ordre. Mais ce qui choqua le plus ceux qui avoient conſervé l'eſprit de Saint François, c'eſt qu'il mit à l'entrée de l'égliſe une conque

de marbre pour servir de tronc : c'étoit une transgression publique de la Régle, qui leur défendoit absolument de toucher de l'argent. On porta donc de grandes plaintes contre frere Elie au Chapitre de l'an 1230. De l'argent qu'il avoit amassé pour le bâtiment de l'Eglise, il en avoit détourné une partie pour ses commodités particulieres. Il s'étoit donné un bon cheval & des valets : il mangeoit en particulier dans sa chambre & faisoit bonne chere. Il avoit cherché à se rendre favorable la multitude des freres, en obtenant du Pape plusieurs priviléges contre l'observance exacte de la Régle, & soutenoit que la maniere de vivre de Saint François n'étoit pas pratiquable à la lettre.

XLVIII. Sa déposition.

Elie avoit attiré à son parti le plus grand nombre des freres ; les uns, en abusant de leur simplicité & de leur ignorance ; les autres, en les intimidant ; car il exerçoit une autorité despotique. Il n'y en eut que deux qui oserent lui résister en face, Saint Antoine de Pade, & un Anglois : encore ne le firent-ils pas impunément. Ils furent chargés d'injures & maltraités rudement, comme des schismatiques qui mettoient la division dans l'Ordre. On rendit contre eux quelques sentences, dont ils appellerent au S. Siége : mais ils n'auroient pas évité la prison qu'Elie leur destinoit, sans le secours d'un Génois confesseur du Pape, qui les garantit de ce péril, & les conduisit auprès du Pape en sûreté. Le Pape Grégoire IX qui connoissoit leur mérite, les reçût à bras ouverts ; & aiant entendu leurs plaintes il gémit de voir leur Institut ébranlé aussi-tôt après la mort de leur Saint Fondateur. Il envoia donc un courrier pour citer Elie & tous

les capitulans. Quand ils furent venus devant le Pape, Antoine & le frere Adam Anglois reprocherent à Elie ſon cheval, ſes ſerviteurs, ſa table particuliere, & ſur-tout les priviléges obtenu ſubrepticement au préjudice de l'exacte obſervance de la Régle. Elie répondit : J'ai été élu, Saint Pere, malgré moi après la mort de notre Inſtituteur : & les freres me dirent que s'il étoit néceſſaire pour l'exercice de ma charge, je pourrois avoir un cheval, un homme pour le panſer, & un autre pour différentes commiſſions. Il faut de l'argent pour les nourrir ; & quoique je fuſſe ſuffiſamment autoriſé par la néceſſité & le conſentement des freres, pour plus grande ſûreté de ma conſcience, j'ai prié Votre Sainteté de m'en donner la permiſſion. Quant au bâtiment de l'Egliſe dont on m'a donné le ſoin, j'ai déclaré la volonté de Saint François qu'il m'avoit découverte en ſecret, & que V. S. connoiſſoit en partie : outre qu'on ne pouvoit bâtir une Egliſe digne des Reliques d'un ſi Saint homme, ſans une grande ſomme d'argent. Ainſi ſe défendoit le frere Elie : avec tant d'art, que les aſſiſtans le trouvoient injuſtement condamné. Il ajoutoit même que ſes freres lui avoient dit qu'il pourroit manger de l'or, pourvu qu'il travaillât au bien de l'Ordre.

Antoine de Pade répondit : Si on lui a permis, par une maniere de parler, de manger de l'or, on ne lui a pas permis d'en amaſſer : s'il a dû pourvoir en particulier à ſes beſoins, il ne s'enſuit pas qu'il dût vivre en Prince ; & par ſon mauvais exemple, porter tout l'ordre au relâchement. Elie plein de colere ne put s'empêcher de lui donner un démenti, ſans penſer au reſpect qu'il devoit au Souverain Pontife.

Le Pape après y avoir fait une sérieuse attention, déclara Elie déchargé du Généralat, & ordonna de procéder en sa présence à une nouvelle élection. Les freres n'eurent pas de peine à s'accorder ; & d'un commun consentement, ils elurent pour Ministre général, Jean Parent alors Ministre provincial d'Espagne, homme d'une grande vertu ; & le pape confirma l'élection.

Nous aurons encore occasion de parler des freres Mineurs dans l'Article de Saint Bonaventure.

ARTICLE VIII.

Eglise d'Espagne.

I.

I. Alfonse IX Roi de Castille. Il demande du secours à tous les Princes Chrétiens contre les Musulmans. Procession à Rome pour les besoins de l'Espagne.

AU commencement du treiziéme siécle, Alfonse IX Roi de Castille rompit la tréve qu'il avoit faite avec les Mores ou Musulmans, qui regnoient en Afrique & dans plusieurs Provinces d'Espagne. La guerre aiant été déclarée, les infidéles firent en peu de temps de grands progrès. Le Roi Alfonse demanda alors du secours à tous les Princes Chrétiens, & envoia par-tout des Ambassadeurs. Le Pape Innocent III sachant le péril où étoit l'Espagne, manda aux Evêques de France & de Provence, d'exhorter leurs diocésains à se trouver à la bataille qui devoit se donner à l'Octave de la Pentecôte 1211, leur promettant l'indulgence de la Croisade. Ces sollicitations procurerent au Roi de Castille

de grands ſecours. Le Pape ordonna auſſi une proceſſion ſolemnelle à Rome pour le mercredi de la Pentêcote, afin d'implorer le ſecours de Dieu contre les Mores d'Eſpagne. Voici comme il en régloit la marche. Dès le grand matin les femmes s'aſſembleront à Sainte Marie Majeure; le clergé à la baſilique des douze Apôtres, & les laïques à Ste Anaſtaſie. Ils marcheront tous vers la place de Latran en cet ordre. Les femmes ſuivront la croix de Sainte Marie-Majeure; les réligieuſes iront les premieres, & les autres enſuite, ſans ornemens d'or ni de ſoie & nuds pieds, du moins celles qui le pourront. A la tête du Clergé marcheront les moines & les chanoines réguliers; & à la tête des laïques, les Hoſpitaliers. Quand ils ſeront tous dans la place, le Pape avec les Evêques & les Cardinaux ira prendre la vraie Croix, & viendra en proceſſion aux dégrés qui ſont au milieu de la place, où il fera un ſermon au peuple. Enſuite les femmes iront à Sainte Croix, où un Cardinal leur célébrera la Meſſe: le Pape la dira à la baſilique de Latran pour tous les hommes clercs & laïques, & tous enſuite iront nuds pieds à Sainte Croix. Tout le monde jeûnera, ſans manger de poiſſon ni rien de cuit: ceux qui le pourront, jeûneront au pain & à l'eau, & feront des aumônes abondantes.

II. Victoire d'Alfonſe.

Le Pape reçut quelque temps après une lettre du Roi Alfonſe, contenant la rélation de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Muſulmans le ſeizieme de Juillet 1212. On dit qu'on y prit cent quatre-vingts-cinq mille cavaliers, & une multitude innombrable de gens de pied: qu'il y en eut plus de cent mille qui furent tués, & ſeulement trente Chrétiens.

A cette

A cette bataille ſe trouverent le Roi d'Arragon & de Navarre, l'Archevêque de Toléde qui faiſoit porter ſa croix devant lui, l'Archevêque de Narbonne, & pluſieurs autres, avec un grand nombre de clercs qui chanterent le *Te Deum* ſur le champ en action de graces de la victoire. Le Roi de Caſtille avec ſa lettre envoia au Pape des préſens de ſon butin, ſçavoir une tante de ſoie, & un étendard tiſſu d'or qui fut ſuſpendu dans l'égliſe de Saint Pierre. Le Pape aiant reçû cette heureuſe nouvelle, aſſembla le clergé & le peuple de Rome, rendit graces à Dieu, & fit lire la lettre du Roi de Caſtille, qu'il expliqua lui-même la traduiſant de latin en italien; & y ajouta un diſcours convenable au ſujet.

II.

III. Regne de S. Ferdinand.

Alfonſe IX mourut l'an 1214, & ſon fils Henri trois ans après. Berengere ſa fille ſœur de Henri ſuccéda à la couronne de Caſtille, & en fit reconnoître Roi Ferdinand ſon fils âgé de dix-huit ans, qu'elle avoit eu d'Alfonſe Roi de Léon. Mais comme Berengere étoit parente de ce Roi au troiſiéme dégré, le Pape Innocent III les obligea de ſe ſéparer. Il confirma néanmoins le traité fait enſuite entre les deux Rois de Caſtille & de Léon, par lequel ce dernier reconnoiſſoit Ferdinand pour ſon fils légitime. Le Pape Honorius III le confirma de nouveau par une Bulle qu'il donna le dixiéme de Juillet 1218, & mit le Roi Ferdinand & ſon Roiaume ſous la protection ſpéciale du S. Siége: ordonnant aux Evêques de réprimer par les cenſures eccléſiaſtiques ceux qui prendroient les armes contre ce jeune Prince. Car il avoit appris que quelques Seigneurs

Castillans refusoient de le reconnoître pour Roi ; & même Alfonse de Léon son pere, malgré son serment, prétendoit à la Couronne de Castille. Cependant Ferdinand demeura en possession, regna trente-quatre ans, & mérita par ses vertus le titre de saint. Ce Prince ne souffroit pas que l'on établit des Evêques malgré lui. Ainsi l'Evêque de Segovie aiant été élu sans son consentement, quoique l'élection eût été confirmée, il l'obligea de sortir de l'Evêché & fit saisir ses biens. L'Archevêque de Tolède & quelques Evêques de la Province s'en plaignirent au Pape Honorius, qui écrivit au Roi en ces termes : Quelque déférence que nous aïons pour vous, nous ne pouvons vous flatter en cette occasion, sans intéresser notre conscience & la vôtre : non-seulement à cause du mérite personnel de l'Evêque élu, mais par la considération de la liberté des élections, que les Rois doivent laisser toute entiére.

IV. Alfonse Roi de Léon meurt & Ferdinaud lui succéde.

L'an 1230, Alfonse Roi de Léon assiégea & prit l'ancienne ville de Merida; & aiant ensuite remporté une grande victoire sur les infidéles, il assiégea Badajos & la prit en peu de jours. Les Musulmans avoient abandonné plusieurs places, que les Chrétiens trouverent vuides, & qu'ils repeuplerent. Ainsi le Roi Alfonse retourna chez lui chargé de dépouilles & comblé de gloire, rendant graces à Dieu, & à Saint Jacques, que l'on disoit avoir apparu dans la bataille avec des guerriers vêtus de blanc combattant contre les infidéles. Alfonse se préparoit à continuer la guerre : mais allant en pélerinage à Saint Jacques, il tomba malade à Ville neuve de Lemos en Galice ; & aiant reçu de la main des Evêques la pénitence & le

Viatique, il mourut la même année 1230 aiant régné quarante-deux ans. Il fut enterré auprès de ſon pere à Compoſtelle dans l'égliſe de Saint Jacques. Son fils Ferdinand déja Roi de Caſtille, lui ſuccéda, & réunit ainſi les deux Roiaumes de Caſtille & de Léon.

III.

V. Martyrs en Eſpagne.

Peu de temps après en 1231 deux Freres Mineurs, Jean prêtre & Pierre ſimple laïque ſouffrirent le martyre en Eſpagne. Dès l'année 1220 étant partis de Sarragoce pour aller à Valence prêcher la Foi aux Muſulmans, ils arriverent à la petite ville de Teruel. Ils y bâtirent deux pauvres cellules près de l'égliſe de Saint Barthelemi, où ils demeurerent dix ans. Enſuite ils paſſerent à Valence, où ils ſe cacherent dans l'Egliſe du ſaint Sépulcre, & ſe lierent d'amitié avec deux Seigneurs Caſtillans qui étoient charmés de leur vertu. Comme ils prêchoient la Foi de Jeſus-Chriſt, ils furent menés devant le Roi, qui leur demanda pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent qu'ils n'avoient eu d'autre deſſein que de le tirer de l'erreur lui & ſon peuple. Le Roi leur commanda de renoncer à leur Religion pour embraſſer la ſienne; & comme ils le refuſerent conſtamment, il leur fit couper la tête dans le jardin même où il ſe promenoit. Avant l'exécution ils ſe mirent à genoux, & demanderent à Dieu la converſion de ce Prince, pour récompenſe de l'avantage qu'il leur procuroit; & leur priere fut exaucée, car il ſe fit Chrétien quelques années après. Ils ſouffrirent la mort le vingt-neuviéme d'Août fête de la Décollation de Saint Jean-Baptiſte.

IV.

VI. Conquêtes

La Religion faiſoit toujours du progrès en

Eſpagne par les conquêtes de Ferdinand Roi de Caſtille, qui avoit pris en Andalouſie pluſieurs places ſur les Muſulmans. L'an 1234 il prit Ubeda, & l'Infant Alfonſe ſon frere gagna ſur les infidéles une grande bataille près de Xerès : ce qui ouvrit au Roi le chemin pour s'avancer juſqu'à Cordouë. Le Pape Grégoire IX aiant appris ces heureux ſuccès, écrivit à Rodrigue Archevêque de Toléde, d'établir par l'autorité du S. Siége des Evêques dans les villes qui en avoient eu autrefois, & qui pouvoient alors avoir beſoin d'un Siége Epiſcopal. Quatre ou cinq ans après, le Roi Ferdinand transféra à Salamanque l'école de Palencia fondée par ſon pere Alfonſe Roi de Léon. Salamanque eſt dans le Roiaume de Léon, mais dans une ſituation plus agréable & plus commode. Auſſi devint-elle dans la ſuite la plus célébre Univerſité d'Eſpagne.

du Roi Ferdinand.

VII. Priſe de Cordoue par Ferdinand. Il y rétablit le Chriſtianiſme.

Au mois de Janvier 1235, les troupes de Ferdinand s'emparerent pendant la nuit d'un fauxbourg de Cordouë fermé de murailles & de tours ; & ce Prince en étant averti vint en perſonne devant la ville, & en commença le ſiége quoiqu'avec peu de monde. Le Roi des Muſulmans auroit pu donner du ſecours à la ville : mais il en fut détourné par un chevalier chrétien en qui il ſe fioit, & qui le trompa de concert avec Ferdinand. Enſuite comme ce Roi alloit au ſecours de Valence attaquée par Jacques Roi d'Arragon, il fut tué en trahiſon par un des ſiens; & après ſa mort les Muſulmans de ces quartiers ſe diviſerent, ne voulant plus obéir à un ſeul maître. Cependant l'armée de Ferdinand croiſſoit de jour en jour, & il preſſoit le Siége de Cordouë, dont les habitans ſe voiant abandonnés & réduits à la famine, de-

manderent à capituler. Ferdinand ne leur accorda point d'autres conditions, que de ſortir la vie ſauve ſans rien emporter. Ainſi Cordoue lui fut rendue la veille de Saint-Pierre 1236, après avoir été ſous la puiſſance des Muſulmans 523 ans, depuis l'an 713 qu'ils en firent leur capitale en Eſpagne. Le Roi Ferdinand fit d'abord mettre une croix au haut de la tour d'où on appelloit les Muſulmans à la priere; & cinq Evêques qui l'accompagnoient entrerent dans la principale moſquée, la plus grande & la plus ornée de toutes celles des Muſulmans. L'Evêque d'Oſma aiant fait purifier cette moſquée, y dreſſa un autel en l'honneur de la Sainte Vierge, y célébra ſolemnellement la Meſſe le jour des Saints Apôtres, & y fit un diſcours qui édifia beaucoup toute l'aſſemblée. Le Roi Almanſor avoit autrefois enlevé de Compoſtelle les cloches de Saint Jacques, & les avoit apportées dans la grande Moſquée, où elles étoient ſuſpendues à la renverſe & ſervoient de lampes. Mais le Roi Ferdinand les fit reporter à Saint Jacques ſur les épaules des Muſulmans. Comme la ville de Cordoue eſt ſituée dans un païs très-abondant & très-agréable, dès que la nouvelle fut répandue qu'elle avoit été priſe, il y accourut des habitans de toutes parts, qui la préféroient au lieu de leur naiſſance : enſorte qu'il s'y trouva bientôt plus d'hommes que de maiſons pour les loger. On rétablit le Siége Epiſcopal ſous la métropole de Toléde ; & on la comptoit pour une des plus grandes villes du monde, après Rome, Conſtantinople & Séville.

Le Pape Grégoire IX aiant appris cette heureuſe nouvelle, écrivit aux Evêques d'Eſpagne d'encourager le Roi Ferdinand à conti-

nuer ſes conquêtes ſur les infidéles ; & d'exhorter les peuples de leurs Diocéſes à l'aider de tout leur pouvoir, leur promettant l'indulgence de la Terre-Sainte. Le Pape à la priere du Roi écrivit auſſi à l'Archevêque de Toléde & aux Evêques de Burgos & d'Oſma, de faire paier à ce Prince pendant trois ans ſur les revenus des égliſes & des monaſteres, un ſubſide annuel de mille piéces d'or monnoie du païs pour les frais de cette guerre. Vers le même-temps le Roi Ferdinand aiant découvert des hérétiques à Palencia, ordonna qu'ils fuſſent marqués au viſage d'un fer chaud : ce qui les fit rentrer en eux-mêmes, & demander à être reçus dans le ſein de l'Egliſe ; & le Pape donna à l'Evêque du lieu la commiſſion de les abſoudre. La même année les Juifs furent maltraités en pluſieurs Provinces de la Chrétienté, mais particulierement en Eſpagne, où on en fit un grand carnage.

V.

VIII. Jacques Roi d'Arragon fait la conquête de l'Iſle de Majorque & du Roiaume de Valence. Le Chriſtianiſme y eſt établi.

L'an 1237, le Pape Grégoire IX fit établir un Evêque dans l'Iſle de Majorque. Sept ans auparavant Jacques Roi d'Arragon âgé ſeulement de vingt ans, en avoit fait la conquête ſur les Muſulmans. Ce Prince avoit prié le Pape d'y ériger une Cathédrale, ce qu'il n'avoit pu obtenir alors. L'Evêque de Majorque a depuis été ſoumis à l'Evêque de Valence, comme il eſt encore à préſent. Le Pape donna auſſi un Evêque à la ville de Maroc en Afrique, où il y avoit un grand nombre de Chrétiens au milieu des infidéles. Après la conquête de l'Iſle de Majorque, Jacques Roi d'Arragon entreprit celle du Roiaume de Valence. Il prit pluſieurs places, & s'avança juſques à la Capitale, qu'il aſſiégea au commencement de 1238.

Il avoit d'abord peu de troupes, mais il lui en vint enſuite, non-ſeulement d'Arragon & de Catalogne, mais auſſi de Provence, de France & d'Angleterre. Après ſix mois de ſiége, le Roi des Muſulmans fut réduit à rendre Valence, à condition que les habitans ſortiroient en ſureté & ſe retiroient avec ce qu'ils pourroient emporter ſur eux. Ainſi Jacques d'Arragon y entra victorieux le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 1238 veille de S. Michel. Entre autres loix que fit ce Prince, il défendit aux Muſulmans & aux Juifs d'avoir des eſclaves, ou d'autres ſerviteurs Chrétiens, ni des nourrices Chrétiennes pour leurs enfans : de tenir leurs boutiques ouvertes, ni de travailler les Dimanches & les Fêtes : mais il permit aux Muſulmans de travailler à leurs terres tous les jours indifféremment, excepté les quatre plus grandes fêtes de l'année. Par égard pour la foibleſſe & les préjugés de ces infidéles, il défendit de tailler en public les images de pierre de Jeſus-Chriſt & des Saints, afin qu'on ne les vît point ébauchées & difformes ; ni de les vendre dans les rues, non plus que les images en peintures. Auſſi-tôt qu'il eut changé en égliſe la grande moſquée, il y établit un Evêque, des chanoines, des Dignités, & un Clergé.

IX. Jacque d'Arragon excommunié. A quelle occaſion.

On tint un Concile à Lerida l'an 1246, pour réconcilier Jacques d'Arragon qui avoit été excommunié par le Pape à cette occaſion. Il avoit eu dans ſa jeuneſſe une liaiſon ſcandaleuſe avec une Dame nommée Théreſe Vidaure, qui le voiant enſuite marié avec Yolande, le pourſuivit en cour de Rome, prétendant qu'il lui avoit promis de l'épouſer. Mais comme cette promeſſe avoit été ſecrette, Thé-

reſe ne put la prouver, & fut déboutée de ſa pourſuite. Elle eut recours à Berenger Evêque de Gironne, ſachant qu'il étoit bien informé de la vérité : & elle l'engagea à écrire ſécrement au Pape Innocent IV, après quoi le bruit commença à ſe répandre, que le mariage de Théreſe ſeroit examiné de nouveau. Le Roi en fut averti, & jugea que cet avis n'avoit pu être donné au Pape que par l'Evêque de Girone, à qui il avoit avoué la choſe en confeſſion. Il en fut outré de colere ; & aiant mandé l'Evêque, il le fit entrer dans ſa chambre, lui fit couper la langue, & le renvoia à Girone. Le Pape l'aiant appris, excommunia le Roi, & mit ſon Roiaume en interdit; mais le Roi commençant à reconnoître ſa faute & voulant la diminuer, écrivit au Pape que cet Evêque après avoir été fort avant dans ſes bonnes graces, avoit formé des deſſeins contre lui, & même révélé ſa confeſſion. C'eſt pourquoi il demandoit l'abſolution des cenſures, & que l'Evêque ſortît de ſon Roiaume. Le Pape répondit : Vous n'avez pas dû croire légerement un crime auſſi difficile à prouver, que celui d'avoir violé le ſecret de la confeſſion ; & quand même l'Evêque en ſeroit coupable, il ne vous étoit pas permis de vous en venger : il falloit en demander juſtice à celui qui eſt ſon maître & ſon juge. Ne trouvant donc pas encore en vous l'eſprit de pénitence, nous ne pouvons vous accorder l'abſolution que vous demandez : mais nous vous envoions notre pénitencier, pour vous repréſenter la grandeur de votre faute & vous donner des conſeils ſalutaires.

X. Son abſolution.

Le Roi envoia au Pape qui étoit alors à Lyon, l'Evêque de Valence avec des Lettres où il témoignoit une entiere ſoumiſſion ; & le Pape

lui envoia l'Evêque de Camerino pour terminer l'affaire avec ſon pénitencier. On aſſembla donc un Concile à Lérida, où ſe trouverent des Abbés & des Seigneurs. Là en préſence d'un peuple nombreux, le Roi confeſſa le crime qu'il avoit commis, en témoigna un répentir ſincere, ſuivant la formule preſcrite par les Légats; & pour réparation, il promit d'achever le monaſtere qu'il avoit commencé de bâtir dans les montagnes de Tortoſe, d'y mettre des moines de Citeaux, & de lui donner deux cens marcs d'argent de revenu. Il promit auſſi d'achever l'hôpital de Valence, & de lui donner un revenu de ſix cens marcs: enfin de fonder une chapellenie dans l'égliſe cathédrale de Girone. A ces conditions le Pape fit expédier une Bulle, portant pouvoir aux Légats de donner au Roi l'abſolution: ce qui fut ſolemnellement exécuté à Lérida.

VI.

XI. Nouvelles conquêtes de Ferdinand.

Dès l'année précédente 1245, Ferdinand Roi de Caſtille continuant ſes conquêtes ſur les Muſulmans, aſſiégeoit la ville de Jaën en Andalouſie. Le Roi de Grenade voiant qu'il ne pouvoit ſecourir Jaën, vint trouver Ferdinand, ſe ſoumit à lui, baiſa ſa main en ſigne d'obéiſſance, & pour gage de ſa fidélité, lui remit la place aſſiégée. Ferdinand y entra avec tout le Clergé en proceſſion, & marcha à la grande moſquée, qu'il fit conſacrer en égliſe ſous l'invocation de la Sainte Vierge par l'Evêque de Cordoue, qui en cette guerre avoit conduit des troupes avec l'approbation du Pape. Cette égliſe fut la cathédrale de Jaën, où le Roi établit un nouvel Evêché, lui donnant des villes, des châteaux & des terres ſuffiſantes.

Alfonſe fils du Roi Ferdinand, qui avoit eu

XII. Le Pape excommunie le Roi de Portugal, met le Roiaume en interdit, & établit un Régent pour le gouverner.

grande part aux conquêtes de ſon pere, ſe plaignit au Pape d'Alfonſe Comte de Boulogne frere du Roi de Portugal. Ce Roi étoit Sanche II homme, foible & abſolument gouverné par ſa femme. Elle lui faiſoit ſuivre les conſeils de quelques perſonnes de baſſe naiſſance, avec leſquels elle diſpoſoit des charges & des dignités, des châtimens & des graces, ſouvent à l'inſçu du Roi. Les Grands en furent indignés; & quelques Prélats en porterent leurs plaintes au Pape Grégoire IX, qui après pluſieurs avertiſſemens, prononça un interdit contre le Roiaume & excommunication contre le Roi. Ces cenſures aiant été long-temps obſervées, le Roi promit de réformer les abus dont on ſe plaignoit, de réparer les dommages, & de ſe conduire ſuivant un réglement que le Pape lui donna, & pour l'exécution duquel il nomma des Commiſſaires : mais rien ne fut exécuté, & le Roi Sanche ne ſe conduiſit pas mieux qu'auparavant.

Les Prélats & les Seigneurs de Portugal porterent donc de nouveau leurs plaintes au Pape Innocent IV. Le Roi, diſoient-ils, accable les égliſes & les monaſteres d'exactions intolérables. Il eſt ſi négligent, que les biens des eccléſiaſtiques ſont pillés impunément, & que l'on commet hardiment toutes ſortes de crimes. Les Nobles & d'autres à leur exemple, contractent des mariages défendus : ils mépriſent l'excommunication, & ne laiſſent pas d'aſſiſter au ſervice divin & de recevoir les Sacremens : ils diſputent témérairement ſur les articles de la Foi, & prétendent les expliquer. Les Patrons des égliſes & des monaſteres, & d'autres qui ſe diſent fauſſement patrons, en donnent les biens à leurs enfans, qui ne ſont

pas légitimes, & logent dans les lieux réguliers, dans les cloîtres & les réfectoires, des perſonnes indignes, & juſqu'à leurs chevaux. On enleve impunément des femmes, même des religieuſes : on fait ſouffrir de cruels tourmens à des laboureurs & à des marchands pour en tirer de l'argent. Le Roi laiſſe dépérir les terres de ſon domaine, & ſouffre que les Muſulmans de la frontiere empiétent ſur les terres des Chrétiens. Sur ces plaintes le Pape Innocent écrivit encore une lettre d'avertiſſement au Roi de Portugal, marquant qu'il a chargé l'Evêque de Porto en Galice & celui de Conimbre, & le Prieur des Freres Prêcheurs du même lieu, de lui rendre compte de ſa conduite au Concile de Lyon qui alloit ſe tenir.

Ces plaintes ſe faiſoient à la ſollicitation d'Alfonſe frere du Roi de Portugal, Comte de Boulogne-ſur-Mer par ſa femme Mathilde, & héritier préſomptif de la Couronne : car le Roi Sanche n'avoit point d'enfans. Alfonſe alla lui-même à Lyon, & négocia ſi bien avec le Pape, qu'après le Concile il fit expédier une Bulle adreſſée aux Barons & à tous les peuples de Portugal, dans laquelle le Pape de ſon autorité le déclare Régent du Roiaume. De cette étonnante entrepriſe du Pape, il arriva ce qu'on devoit en attendre naturellement, c'eſt-à-dire, une guerre civile. Quelque mépris que l'on eût pour le Roi Sanche, il ne laiſſa pas de trouver des Seigneurs qui lui furent fidéles ; & Alfonſe ne put réduire à ſon obéiſſance pluſieurs villes que par la force. Enfin il demeura maître du Portugal ; & Sanche fut obligé de ſe réfugier à Tolède près de Ferdinand Roi de Caſtille.

Entre les places dont Alfonſe Comte de Boulogne ſe rendit maître, il y en avoit que le Roi Sanche avoit données à Alfonſe fils du Roi Ferdinand. Celui-ci en fit ſes plaintes au Pape, qui lui répondit : Vous devez ſavoir qu'en établiſſant le Comte de Boulogne pour la garde du Roiaume, afin de faire ceſſer les abus intolérables qui s'y commettoient, nous n'avons pas eu intention de déroger en rien au droit ou à la dignité du Roi, s'il devient capable de gouverner par lui-même. C'eſt pourquoi nous écrivons au Comte, que s'il a excédé les bornes que nous lui avons preſcrites, ou s'il vous a fait quelque tort, de le réparer inceſſamment. Néanmoins le Roi Sanche mourut dépouillé & exilé ; & Alfonſe garda le Roiaume, & regna trente-trois ans.

VII.

XIII. Egliſe de Maroc.

Le Pape Innocent IV aiant appris la mort de l'Evêque de Maroc, lui envoia un ſucceſſeur l'an 1246. En même-temps, il écrivit en ſa faveur au Roi de Maroc, qu'il loue de la protection qu'il donne aux Chrétiens qui ſont dans ſes Etats ; & auquel il marque qu'il fait des vœux pour ſa converſion à la Foi. Le Pape écrivit de même au Roi de Tunis & à tous les fidéles des côtes maritimes d'Eſpagne ; aux Evêques des mêmes côtes, & enfin à tous les Chrétiens qui ſe trouvoient en Afrique. Mais quelques années après, l'Evêque de Maroc étant venu à Lyon, ſe plaignit au Pape que le Roi n'avoit pas donné aux Chrétiens ſes ſujets des places de ſûreté, comme le Pape l'en avoit prié, pour les mettre à couvert des inſultes de leurs ennemis. Le Pape écrivit au Roi de Maroc de ſatisfaire à ces plaintes ; le menaçant, s'il ne le faiſoit pas, de détourner de ſon ſer-

vice les Chrétiens qui ſont dans ſes terres, & de défendre à d'autres d'y paſſer. Mais quel droit avoit le Pape de donner de pareils ordres, à des Chrétiens dont il n'étoit point Seigneur temporel ?

VIII.

XIV. Ferdinand prend Seville & y rétablit le Chriſtianiſme.

Le Roi Ferdinand & ſon fils Alfonſe continuoient toujours leurs conquêtes ſur les Muſulmans. Ferdinand aſſiégea long-temps Séville capitale de l'Andalouſie, aiant fait vœu de ne la point quitter qu'il ne l'eût priſe. Son camp étoit comme une grande ville bien policée, où chaque métier avoit ſa rue, & les denrées leurs marchés ſéparés : les ſoldats en faiſoient leur demeure fixe, avec leurs femmes & leurs enfans. Les aſſiégés ſe voiant preſſés, demanderent à capituler; & après pluſieurs propoſitions que le Roi refuſa, ils conſentirent à lui abandonner la ville & à ſe retirer ailleurs. Ils ſe réduiſirent à demander qu'il leur fût permis d'abattre la grande moſquée, ou du moins ſa tour d'où l'on annonçoit la priere : prévoiant que ces bâtimens ſeroient emploiés à l'uſage de la Religion Chrétienne. Le Roi s'en rapporta à ſon fils Alfonſe, qui ne voulut pas ſouffrir qu'on en ôtat une ſeule tuile. Enfin la ville fut rendue le 23 de Novembre 1248, après avoir été cinq cens trente-quatre ans au pouvoir des Muſulmans. Ils en ſortirent au nombre de trois cens mille, & ſe retirerent les uns en Afrique, les autres dans le Roiaume de Grenade & dans les terres qu'ils tenoient encore en Eſpagne. Le Roi Ferdinand n'entra dans Séville qu'un mois après, le 22 de Décembre jour de la tranſlation de S. Iſidore Evêque de la même ville. Il y fut reçu en proceſſion par les Evêques & le Clergé, &

entra dans l'Eglise de Sainte Marie, où la Messe fut célébrée par Gontier élu Archevêque de Tolède. Rodrigue Chimenes célébre par son Histoire, étoit mort l'année précédente 1247, en revenant de Lyon où il étoit allé voir le Pape. Le premier soin de Ferdinand fut de rétablir le Siége métropolitain de Séville avec son Chapitre, ses Chanoines, ses Dignités; & il donna de grands biens pour doter cette Eglise. Ferdinand destina l'Archevêché de Séville à l'Infant Philippe son quatriéme fils. Ce Prince fut élu; mais il ne prit que le titre d'administrateur, renonça depuis à l'élection, & se maria.

XV. Mort de S. Ferdinand. Regne d'Alfonse X. surnommé le Sage.

Ferdinand mourut l'an 1252, après trente-cinq ans de régne, & il a été canonisé dans le siécle dernier par le Pape Clément X. Alfonse X. son fils aîné lui succéda. Son inclination pour les sciences, & particuliérement pour l'Astrologie, lui fit donner le surnom d'Astrologue ou de Sage, c'est-à-dire, savant, selon le style de ce temps-là. Il est regardé comme le Fondateur de l'Université de Salamanque, à laquelle il donna de grands revenus: le Pape confirma cette fondation l'an 1255, permettant à tout le monde, excepté aux réguliers, d'étudier le Droit civil pendant trois ans dans la nouvelle Université; à laquelle il accorda que ceux qui y auroient été reçus Docteurs, pourroient exercer les fonctions de Professeur dans toutes les autres Universités, excepté celles de Bologne & de Paris.

Université de Salamanque.

IX.

XVI. Croisade en Espagne. Lettres du

L'an 1265, les petits Rois Musulmans de Grenade & de Murcie, voulant s'affranchir de la dépendance du Roi de Castille dont ils étoient tributaires, appellerent les Musulmans

d'Afrique qui vinrent à leur ſecours avec une flotte nombreuſe & firent de grands ravages. Jacques Roi d'Arragon réſolut de s'y oppoſer, tant pour en garantir ſon Roiaume, que pour ſecourir Alfonſe Roi de Caſtille ſon gendre. Il manda donc au Pape Clément IV le deſſein qu'il avoit de ſe croiſer ; & le Pape écrivit à ce ſujet à l'Archevêque de Tarragone & à l'Evêque de Valence, les chargeant de prêcher la Croiſade dans les Roiaumes d'Arragon, de Valence & de Majorque, dans la Province de Tarragone, & dans toutes les terres du Roi d'Arragon, avec les indulgences & les priviléges ordinaires pour les Croiſés. Pour ſubvenir aux frais de cette guerre, le Roi d'Arragon demandoit au Pape une levée de deniers ſur les Egliſes, qui ſe plaignoient en même-temps de ſes vexations. Le Pape lui répondit en ces termes : Si nous voulions obſerver l'ordre du droit à la rigueur, les Egliſes de vos Etats ne devroient vous fournir aucun ſecours juſqu'à ce que vous leur euſſiez fait juſtice. Mais conſidérant qu'un cœur généreux ſe gagne par la condeſcendance, nous croions vous engager davantage à aimer ces Egliſes, ſi elles vous accordent le ſecours dont il s'agit, dans un temps où elles avoient une cauſe ſi légitime de s'en diſpenſer. Laiſſez-les donc jouir de la liberté que le droit leur donne, & que vous & vos prédéceſſeurs leur avez conſervée par le paſſé. Autrement nous aurions plus d'égard à ce qui ſeroit utile à votre ame, qu'à ce qui flatteroit votre paſſion. Le Clergé de Caſtille ſe plaignoit auſſi du Roi Alfonſe, qui ne ſe contentoit pas du centiéme des revenus eccléſiaſtiques que le Pape lui avoit accordé pour cette guerre ; mais qui prenoit encore le tiers

Pape Clément IV aux Rois d'Arragon & de Caſtille.

deſtiné aux réparations des Egliſes. Le Pape chargea l'Archevêque de Séville de lui en faire des reproches, & de lui repréſenter qu'il n'étoit pas ſage de s'expoſer aux périls de la guerre, étant en guerre avec ſa propre conſcience. Cet Archevêque étoit auſſi chargé de prêcher la Croiſade en Caſtille.

X.

XVII. Le Roi d'Arragon veut faire diſſoudre ſon mariage. Ce que le Pape lui répond.

Jacques I Roi d'Arragon, à qui ſes victoires ſur les Muſulmans firent donner le ſurnom de Conquérant, demanda l'an 1266 au Pape Clément IV la diſſolution de ſon mariage avec la Reine Théreſe ſa femme, prétendant qu'elle étoit infectée de lépre; & il vouloit épouſer une malheureuſe nommée Berengere, avec laquelle il avoit depuis long-temps un commerce criminel. Le Pape lui répondit: Comment le Vicaire de Dieu ſéparera-t-il ceux que Dieu a unis? Qu'il nous préſerve de violer ſes Loix pour plaire aux hommes. Si vous demandez ce que vous devez faire, ne pouvant habiter avec la Reine ſans mettre votre perſonne en péril; ſouffrez cet accident que Dieu vous a envoié, ſans vous en prendre à celle qui en ſouffre la premiere. Si toutes les Reines du monde devenoient lépreuſes, & que les Rois nous demandaſſent permiſſion de ſe marier à d'autres, nous la refuſerions à tous, quand toutes les Maiſons Roiales devroient périr faute d'enfans. Faites attention à l'âge avancé où vous êtes, & à la vie pure & innocente que méne le Roi de France avec lequel vous avez fait amitié (c'étoit alors S. Louis) & ne dites point que vous ne pouvez être continent: Dieu ne commande point l'impoſſible; mais les pêcheurs diſent toujours qu'ils ne peuvent ce qu'en effet ils ne veulent pas.

Enſuite le Pape ſachant que le Roi d'Arragon avoit pris ſur les Muſulmans la ville de Murcie, lui écrivit pour le féliciter de cette victoire. Mais il ajoûte : Nous ſommes affligés de voir en même-temps, que celui qui eſt vainqueur de ſi puiſſans ennemis, ſoit en même-temps eſclave de ſa paſſion, & mene ſcandaleuſement à ſa ſuite une femme, avec laquelle il continue de commettre un adultere mêlé d'inceſte. Conſidérez que vous approchez de la mort, qui eſt inévitable ; & que ſi vous ne vous convertiſſez auparavant, vous n'arriverez point au Roiaume du Ciel, où il ne peut rien entrer d'impur & de ſouillé. Ce Prince étoit Roi d'Arragon depuis cinquante-trois ans, & en avoit ſoixante-deux. Par une autre Lettre le Pape l'exhorte à chaſſer les Muſulmans de ſon Roiaume, lui repréſentant combien leur ſéjour eſt dangereux pour le temporel & pour le ſpirituel. C'eſt, lui dit-il, nourrir un ſerpent dans ſon ſein, que de garder chez ſoi de tels ennemis. Quelque temps après, le Roi d'Arragon manda au Pape qu'il ſe propoſoit d'aller au ſecours de la Terre-Sainte. Sur quoi le Pape lui répondit : Vous devez ſavoir que Jeſus-Chriſt ne peut agréer le ſacrifice de celui qui le crucifie de nouveau par une vie ſcandaleuſe. Quittez donc Berengere, & éloignez-la de vous abſolument : autrement nous vous y contraindrons par les cenſures eccléſiaſtiques.

XVIII. Avertiſſement du Pape Grégoire X à ce Prince au ſujet du ſcandale qu'il continuoit de donner.

Ce Prince à l'âge de ſoixante & onze ans continuant de ſcandaliſer ſon Roiaume, par la liaiſon criminelle qu'il entretenoit avec une Dame qu'il avoit ôtée à ſon mari, Grégoire X l'en avertit comme avoit fait Clément IV. Ne conſidérez-vous pas, lui dit-il, qu'à l'âge

où vous êtes, vous devriez quitter cette passion avant qu'elle vous quitte ; que la fidélité doit être réciproque entre le Seigneur & le sujet ; & que c'est la violer indignement que de lui enlever sa femme ? Est-ce ainsi que vous vous préparez au voiage de la Terre-Sainte, où vous vous êtes engagé si solemnellement ? Et ne savez-vous pas que pour rendre à Dieu un service agréable, il faut commencer par se purifier de ses crimes ? A quel péril vous exposez-vous, en donnant dans une place si éminente un exemple si pernicieux ? Il l'exhorte à ne se pas laisser surprendre par la mort, à quitter incessamment cette femme & à la rendre à son mari. Autrement, ajoute-t-il, je ne pourrois me dispenser de satisfaire à mon devoir. Le Roi d'Arragon reçut mal cette réprimande, & fit au Pape une réponse, où, sans nier le fait, il s'efforçoit d'en affoiblir les circonstances. Il disoit qu'il ne l'avoit point enlevée de force, & qu'elle s'étoit attachée à lui volontairement : que celui qu'elle avoit quitté n'étoit pas son mari légitime ; enfin qu'elle ne pouvoit retourner avec lui sans mettre sa vie en péril. Le Pape réfuta ces mauvaises excuses, & pria le Roi de quitter absolument cette femme huit jours après la réception de sa Lettre ; sinon qu'il l'excommunieroit, & mettroit en interdit tous les lieux où lui & cette femme se trouveroient. Nous ne voions pas que ces menaces aient fait beaucoup d'impression sur ce Prince.

XIX. Mort de Jacques I. Roi d'Arragon.

Il mourut à Valence l'an 1276, laissant le Roiaume d'Arragon à Pierre son fils aîné, & à Jacques son second fils les Isles de Majorque & de Minorque à titre de Roiaume. Il avoit régné soixante-trois ans depuis la mort de

Pierre II tué en 1213 à la bataille de Muret. Il avoit livré trente-trois batailles aux Muſulmans, & toujours avec avantage. On dit qu'il avoit bâti juſqu'à mille Egliſes, c'eſt-à-dire, qu'il avoit fait conſacrer un grand nombre de moſquées. Lorſqu'il s'étoit vu dangereſement malade, il s'étoit fait revêtir de l'habit de Cîteaux, déterminé à paſſer le reſte de ſes jours au monaſtere de Poblet où il vouloit être enterré : mais la mort ne lui en donna pas le temps.

XI.

XX. Pierre d'Arragon. Alfonſe ſon fils.

Nous avons vu dans l'article d'Italie, les démêlés qu'eut ſon fils Pierre avec les Papes au ſujet du Roiaume de Sicile, & comment fut reçue en Eſpagne la ſentence par laquelle le Pape Martin IV. prétendoit lui ôter ſa Couronne. Ce Prince mourut l'an 1285 âgé de quarante-ſix ans, dont il en avoit régné neuf. Il fut réconcilié avant ſa mort, & reçut les Sacremens des mains de l'Archevêque de Tarragone. Alfonſe ſon fils aîné, lui ſuccéda au Roiaume d'Arragon & de Valence, & au Comté de Barcelone, & Jacques ſon ſecond fils au Roiaume de Sicile, comme il l'avoit réglé par ſon teſtament. Alfonſe craignant les effets des cenſures que les Papes prononcerent contre lui, conclut un Traité avec la France au ſujet de la Sicile. Les conditions étoient, qu'Alfonſe enverroit à Rome demander pardon de ſa déſobéiſſance ; qu'il paieroit à l'Egliſe Romaine un tribut conſidérable que ſon biſaieul avoit promis ; qu'il paſſeroit avec une bonne flotte au ſecours de la Terre-Sainte ; & qu'il obligeroit ſon frere Jacques à renoncer au Roiaume de Sicile. On convenoit en même-temps que Charles de Valois renonceroit au

droit que le Pape lui avoit donné ſur l'Arragon ; que le Pape rendroit ſes bonnes graces à Alfonſe, & enverroit un Prélat pour lever l'interdit jetté ſur l'Arragon. Ce Traité fut conclu ſans la particicipation du Roi Jacques & des Siciliens, qui en furent très-mécontens.

XXI. Jacques frere d'Alfonſe lui ſuccéde.

Alfonſe Roi d'Arragon ſe diſpoſoit à épouſer Eléonore fille d'Edouard Roi d'Angleterre, quand il mourut à Barcelone l'an 1291. Le Pape Nicolas IV aiant appris cette mort, écrivit à Jacques ſon frere pour lui ordonner de renoncer abſolument à la Sicile, & pour lui défendre de ſe mêler en aucune maniere du gouvernement de quelque Roiaume que ce fût, particulierement de celui d'Arragon & de ſes dépendances. Le Pape écrivit auſſi aux Evêques & aux Abbés du Roiaume, leur défendant ſous les peines les plus rigoureuſes, de reconnoître Jacques pour leur Roi. Mais ces défenſes & ces menaces furent ſans effet. Car auſſi-tôt que Jacques eut appris la mort d'Alfonſe ſon frere, il partit de Sicile, dont il laiſſa le gouvernement à Fridéric ſon autre frere ; & étant débarqué à Barcelone, il paſſa à Sarragoce où il ſe fit couronner ſolemnellement Roi d'Arragon. L'an 1297 il alla à Rome, & le Pape Boniface VIII lui donna en fief pour lui & pour toute ſa poſtérité, le Roiaume de Sardaigne & de Corſe ; à condition de fournir à l'Egliſe Romaine un certain nombre de troupes, & de lui paier tous les ans deux mille marcs d'argent. Le Pape lui donna l'inveſtiture par une coupe d'or, & reçut ſon ſerment de fidélité.

Le Pape veut luiôter la Couronne, mais inutilement

XXII. Fridéric d'Arragon.

Boniface avoit fait tous ſes efforts l'année précédente, pour perſuader aux Siciliens & à Fridéric d'Arragon, de remettre le Roiaume

de Sicile au pouvoir de l'Egliſe Romaine : mais tous ſes efforts furent inutiles. Fridéric & les Siciliens avoient renvoié avec mépris & menaces les Nonces du Pape, & n'avoient pas même voulu leur donner audience ; au contraire ils avoient élu Roi de Sicile Fridéric, qui ſe fit ſacrer & couronner ſolemnellement à Palerme le jour de Pâques. Le Pape l'aiant appris, publia une bulle terrible le jour de l'Aſcenſion. Mais Fridéric & les Siciliens ne furent point effraiés de ces cenſures. Boniface les renouvella quelque temps après ; & ce fut avec auſſi peu d'effet.

est élu Roi de Sicile. malgré le Pape Boniface.

XII.

L'an 1275, le Pape Grégoire X publia une Bulle pleine de menaces contre Alfonſe III Roi de Portugal. On s'eſt ſouvent plaint, dit-il, à nos prédéceſſeurs & à nous, des oppreſſions des Egliſes dans le Roiaume de Portugal, qui néanmoins eſt particulierement ſoumis à l'Egliſe Romaine dont il eſt tributaire. Nous ordonnons que ce Prince s'obligera ſolemnellement par ſerment, à l'obſervation de ce qui eſt contenu dans les Bulles des Papes Honorius III & Grégoire IX. Il fera faire le même ſerment à ſes deux fils Denys & Alfonſe à ſes Officiers & à ceux auſquels il donnera de charges à l'avenir. Si dans les trois mois que cette Ordonnance ſera venue à la connoiſſance du Roi, il n'accomplit ſon ſerment, tous les lieux où il ſe trouvera ſeront en interdit ; & un mois après, il encourra l'excommunication que nous prononçons dès-à-préſent contre lui : un mois après, l'interdit s'étendra à tout ſon Roiaume de Portugal & d'Algarve ; & trois autres mois après tous ſes ſujets ſeront abſous du ſerment de fidélité & diſpenſés de lui obéir

XXIII. Alfonſe Roi de Portugal excommunié par le pape.

mis par le Pape en firent dreſſer un acte, en conſéquence duquel le Pape Nicolas donna pouvoir aux Ordinaires de lever les cenſures jettées par Grégoire X ſur le Roiaume de Portugal. Il confirma enſuite le concordat, avec les peines ſuivantes en cas de contravention. Si le Roi averti par l'Ordinaire n'y remédie dans deux mois, ſa chapelle ſera interdite : après les deux mois & une ſeconde monition, l'interdit s'étendra à tous les lieux où le Roi ſe trouvera : quatre mois après, il encourra l'excommunication. Enſuite on le menace d'interdire tout ſon Roiaume, & d'abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidélité.

XIII.

XXVI. Alfonſe Roi de Caſtille. Révolte de ſon fils contre lui.

Nous avons vû qu'Alfonſe Roi de Caſtille avoit été nommé à l'Empire, & comment il fut obligé d'y renoncer. Il eut à ſoutenir contre les Muſulmans une guerre conſidérable l'an 1275. L'Archevêque de Toléde fils naturel de Roi d'Arragon ſe ſignala en cette guerre, aſſembla des troupes de croiſés, ſe mit à leur tête & marcha contre les infidéles. Le Pape Grégoire X l'aiant appris, lui écrivit pour louer ſon zéle. Mais l'Archevêque fut tué dans un combat, & les infidéles lui couperent la tête & la main gauche ; où il portoit ſon anneau paſtoral.

Alfonſe de Caſtille eut avec le Roi de France un démêlé, qui fut cauſe d'une longue guerre & dont voici le ſujet. Ce Prince eut deux fils, Ferdinand & Sanche : Ferdinand nommé de la Cerda qui étoit l'aîné, épouſa Blanche fille de Saint Louis, & en eut deux fils, Alfonſe & Ferdinand, qu'il laiſſa en bas âge. Quoique le Roi Alfonſe vêcut encore, l'Infant Sanche ſon ſecond fils s'étoit attribué tou-

te l'autorité ; & il fit aſſembler des Etats à Ségovie, où il fut déclaré ſucceſſeur à la Couronne au préjudice de ſes neveux. C'eſt ce que ne pouvoit ſouffrir le Roi de France leur oncle maternel ; & il crut devoir ſoutenir leur droit par les armes. Les Papes travaillerent ſouvent à procurer la paix entre la France & la Caſtille ; mais ce fut toujours inutilement. En 1279, le Pape Nicolas III reçut de grandes plaintes de la part du Clergé du Roiaume de Caſtille contre le Roi Alfonſe : & en 1283, ce Prince ſe vit abandonné de la plûpart de ſes ſujets ligués contre lui, aiant à leur tête ſon fils Sanche. Alfonſe eut alors recours au Pape Martin IV, & lui repréſenta que la révolte donneroit occaſion aux Muſulmans de faire des progrès en Eſpagne au préjudice de la Religion : mais c'étoit lui-même qui les appelloit, & il fit venir deux fois le Roi de Maroc à ſon ſecours. Il prioit donc le Pape d'envoier un Légat en Caſtille pour faire ceſſer la perſécution qu'il ſouffroit. Le Pape répondit au Roi Alfonſe, qu'il ne jugeoit pas à propos d'envoier un Légat en Caſtille, parce qu'il avoit déja mandé aux Prélats & aux Maîtres des Ordres militaires, d'apporter le reméde convenable aux troubles du Roiaume, & n'en avoit pas encore reçu de réponſe.

XXVII. Le pape entreprend inutilement de faire ceſſer la guerre civile.

Quelques jours auparavant il avoit écrit à Dom Sanche de Caſtille, pour le reprendre du mariage illégitime qu'il avoit contracté avec Marie, ſa parente au troiſiéme dégré. Il lui ordonnoit de la quitter inceſſamment, le menaçoit de l'excommunier, & d'interdire tous les lieux où ils ſe trouveroient l'un ou l'autre : ſe réſervant d'uſer, s'il étoit beſoin, de plus grandes peines ſpirituelles & temporelles.

Mais

Mais Dom Sanche garda ſa femme & en eut pluſieurs enfans, entre autres Ferdinand qui lui ſuccéda à la Couronne. Le Pape écrivit enſuite aux Evêques, aux Abbés, aux autres Supérieurs eccléſiaſtiques, & aux Maîtres des Ordres militaires, aux Seigneurs, & à tous les ſujets des Roiaumes de Caſtille, de Léon & des autres Etats du Roi Alfonſe, leur ordonnant de lui laiſſer la jouiſſance paiſible de toutes ſes villes, châteaux, terres & autres droits, de lui prêter les ſermens de fidélité, & de lui rendre tous les autres devoirs comme à leur Roi, ſous peine d'excommunication. En conſéquence de cet ordre du Pape, les Commiſſaires qu'il avoit nommés, excommunierent tous ceux qui ſuivoient le parti de Dom Sanche, & mirent en interdit toutes les villes & les autres lieux qui lui obéiſſoient. Dom Sanche, loin de ſe ſoumettre à ces cenſures, menaçoit de mort les Commiſſaires du Pape, s'ils tomboient entre ſes mains : mais la crainte des cenſures fit impreſſion ſur pluſieurs villes & ſur pluſieurs Seigneurs, qui retournerent à l'obéiſſance du Roi Alfonſe : ce qui ne fit qu'allumer davantage la guerre civile ; car le parti de Dom Sanche étoit toujours le plus fort.

XIV.

XXVIII. Mort du Roi Alfonſe de Caſtille.

Alfonſe de Caſtille mourut à Séville l'an 1284 après avoir regné trente-deux ans. Ce fut le premier Roi d'Eſpagne qui ordonna d'écrire les contrats & les autres actes publics en langue Eſpagnole, & il ordonna auſſi que l'on traduiſît l'Ecriture-Sainte en la même langue. Il fit écrire de même, c'eſt-à-dire, en Eſpagnol de ce temps-là, un corps de Loix qu'il fit compoſer ſuivant l'intention du Roi Ferdinand ſon

Loix de ce Prince.

pere & l'ordre qu'il en avoit reçu de lui. Il eſt diviſé en ſept parties. Ce ſont plutôt des leçons que des loix ; & la premiere partie qui contient les matieres de Religion, eſt un abrégé de Théologie & de Droit canonique. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable par rapport à l'hiſtoire de l'Egliſe.

L'Evêque impoſe la pénitence ſolemnelle le mercredi des Cendres, en mettant les pénitens hors de l'égliſe avec les prieres & les cérémonies preſcrites. l'Archiprêtre les préſente à l'Evêque le Jeudi-Saint de chaque année, juſqu'à ce que leur pénitence ſoit accomplie ; & alors ils rentrent dans l'égliſe & ſont réconciliés. La pénitence publique eſt impoſée publiquement, mais par un prêtre & avec moins de ſolemnité. On ordonne au pénitent d'aller en pélérinage avec un bourdon, un ſcapulaire, ou quelque autre habit ſingulier ; ou de porter un carcan de fer au bras ou au coû : ou bien on l'enferme dans un monaſtere toute ſa vie. Chaque paroiſſien doit ſe confeſſer à ſon Curé. En danger de mort, on peut ſe confeſſer même à un laïc ; & quoiqu'il ne puiſſe pas donner l'abſolution, la confeſſion ne laiſſe pas d'être utile. Les Evêques donnent des indulgences pour la conſtruction d'une égliſe, d'un pont, ou pour d'autres bonnes œuvres. Le Prêtre peut en certains cas dire deux Meſſes en un jour ; mais il faut toujours qu'il ſoit à jeûn, ſans avoir pris l'ablution. Si un Juif ou un Muſulman rencontre le Saint-Sacrement que l'on porte à un malade, il doit ſe mettre à genoux comme les Chrétiens, ſous peine de trois jours de priſon. (Les prérogatives du Pape, qui ſont expoſées ici fort au long, ſont tirées pour la plûpart des fauſſes décrétales.)

En Eſpagne, quand un Evêque eſt mort, le Doien du Chapitre le doit faire ſçavoir au Roi, & lui demander la permiſſion de procéder à l'élection, lui recommandant les biens de l'égliſe vacante. Il envoie des gens pour les garder, & il les fait remettre à l'Evêque élu, après qu'il lui a été préſenté. La Loi dit que c'eſt une prérogative des Rois d'Eſpagne, pour avoir conquis le païs ſur les Mutulmans, & fondé ou doté les égliſes : mais nous avons vû que les Rois de France étoient en poſſeſſion de ces droits dès le temps de la ſeconde race, ſans avoir fait de pareilles conquêtes: d'ailleurs ce droit étoit conteſté par le Pape au Roi de Caſtille. Les franchiſes & les priviléges du Clergé rapportés fort au long dans ces loix, ſe réduiſent principalement à la ſureté pour leurs perſonnes, & à l'exemption des tributs & des charges locales, auſquelles les habitans des villes & des châteaux ſont ſujets. Les Rois & les autres Princes ſéculiers doivent uſer de leur puiſſance, pour réprimer les entrepriſes des eccléſiaſtiques, préjudiciables à la Religion. Les Religieux, dont il eſt beaucoup parlé dans cette premiere partie, ſont ſeulement les moines & les chanoines réguliers : il n'y eſt point fait mention des freres mendians, apparemment parce qu'ils étoient encore trop nouveaux, & qu'il ne s'en trouvoit rien dans les Canons & les Décrétales dont ces loix furent tirées.

Dans le prologue de la ſeconde partie, il eſt dit que la Religion doit être ſoutenue, non-ſeulement par la puiſſance ſpirituelle, mais encore par la temporelle, tant contre les ennemis déclarés, qui ſont les infidéles, que contre les mauvais Chrétiens. Pour montrer que

ces deux Puiſſances ſont établies de Dieu, on rapporte l'allégorie des deux glaives dont il eſt parlé dans l'Evangile ; & on y ajoute que ces deux Puiſſances doivent être toujours d'accord pour s'aider mutuellement : ſans quoi la foi ni la juſtice ne pourroient durer long-temps ſur la terre. Il eſt dit enſuite que l'Empereur n'eſt tenu d'obéir à perſonne, ſinon au Pape dans les choſes ſpirituelles. Ces paroles font clairement entendre, qu'il n'eſt pas obligé de lui obéir pour le temporel.

XV.

XXIX. Ordre de la Merci établi en Eſpagne par S. Pierre Nolaſque.

L'an 1223 commença en Eſpagne un nouvel Ordre religieux, ſçavoir celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. L'Inſtituteur fut Pierre Nolaſque, gentilhomme de Languedoc, né près de Caſtelnaudari. Le Roi Jacques d'Arragon étant retenu comme priſonnier à Carcaſſone après la bataille de Muret, où ſon pere avoit été tué, Simon de Montfort mit Pierre Nolaſque auprès de ce jeune Prince qui n'avoit encore que ſix ans, & qui fut renvoié chez lui l'année ſuivante 1214. Pierre l'alla trouver à Barcelone environ trois ans après; & comme depuis long-temps il avoit un grand zéle pour retirer les Chrétiens captifs chez les Muſulmans, il perſuada au jeune Roi de favoriſer l'établiſſement d'un Ordre religieux deſtiné à cette bonne œuvre ; car Pierre avoit déja raſſemblé quelques compagnons pour y travailler avec lui. Ce qui les touchoit le plus, c'étoit le danger où ſe trouvoient les Chrétiens, de renoncer la Foi pour recouvrer la liberté. Pierre Nolaſque fut fortifié dans ſon deſſein par Raimond de Pegnafort, qui étoit à Barcelone, & qu'il avoit choiſi pour ſon confeſſeur. L'Ordre fut ſolemnellement établi l'an

1223 à Barcelone dans l'égliſe Cathédrale dédiée à la Sainte Croix, en préſence du Roi & d'un peuple nombreux. L'Evêque célébra la Meſſe : Raimond de Pegnafort fit un ſermon où il rendit raiſon de ce nouvel Inſtitut : après l'offertoire, Pierre reçut le premier des mains de l'Evêque l'habit, qui étoit blanc & qui conſiſtoit en une tunique, un ſcapulaire & une chape ; & ſur le ſcapulaire étoit l'écu des armes d'Arragon avec une croix en chef. Raimond leur dreſſa des Conſtitutions qui furent approuvées par le Pape Grégoire IX douze ans après.

ARTICLE IX.

Egliſe Grecque.

I.

I. Régne d'Alexis l'Ange. Il écrit au Pape qui lui répond.

NOus avons vu dans l'hiſtoire du douziéme ſiécle, comment Alexis l'Ange parvint à l'Empire de Conſtantinople. Ce Prince aiant appris la promotion du Pape Innocent III, lui envoia des Ambaſſadeurs avec des riches préſens, le priant de le viſiter par ſes Légats. Le Pape lui envoia Albert ſoûdiacre, & Albertin notaire de ſa chambre, avec une Lettre où il l'exhorte à ſecourir la Terre-Sainte, & à procurer la réunion des Grecs. Autrement, ajoûte le Pape, quelque fâcheux qu'il nous fût de vous faire de la peine, nous ne pourrions nous diſpenſer de faire notre devoir. Le Pape écrivit en même-temps ſur le même ſujet au Patriarche de Conſtantinople, inſiſtant forte-

ment ſur l'Unité de l'Egliſe & ſur la primauté de S. Pierre. L'Empereur Alexis répondit au Pape par une Lettre qui eſt de l'année 1199. Il témoigne qu'il n'eſt pas inſenſible au reproche de peu de zéle pour le recouvrement de la Terre-Sainte ; mais il dit que le temps n'en eſt pas venu, & qu'il craint de s'oppoſer à la volonté de Dieu encore irrité par les péchés des Chrétiens. Car, ajoute-t-il, nous ſommes trop diviſés entre nous pour avoir d'heureux ſuccès. Vous n'ignorez pas les ravages que le Roi d'Allemagne Fridéric a faits ſur mes terres, après les ſermens les plus ſolemnels d'y paſſer paiſiblement. Comment pouvois-je aider des gens ſi mal intentionnés pour mes Etats, & marcher avec eux ? Tournez donc vos réprimandes contre ceux qui faiſant ſemblant de travailler pour Jeſus-Chriſt, agiſſent contre la volonté de Dieu. A l'égard de la réunion de l'Egliſe, l'Empereur dit qu'elle ſeroit très-facile, ſi les eſprits étoient réunis, & ſi les Prélats renonçoient à la prudence de la chair. Et pour y parvenir, il exhorte le Pape à aſſembler un Concile, auquel il promet que l'Egliſe Grecque ne manquera pas de ſe trouver.

Le Patriarche de Conſtantinople écrit au pape.

Réponſe que lui fait le pape.

Le Patriarche de Conſtantinople étoit Jean Camatere, qui avoit ſuccédé à Xiphilin l'année précédente 1198. Ce Patriarche répondant à la Lettre du Pape, loue d'abord ſon zéle pour l'union des égliſes, & enſuite lui propoſe ſes objections par maniere de doute avec beaucoup de politeſſe. Il demande comment l'égliſe Romaine peut être univerſelle, puiſqu'il y en a d'autres particulieres ; & comment elle peut être la mere de toutes les égliſes, puiſque toutes ſont ſorties de celle de Je-

ruſalem. Quant au reproche que le Pape faiſoit aux Grecs d'avoir diviſé l'Egliſe, le Patriarche ſoutient qu'en diſant que le Saint-Eſprit procéde du Pere, ils s'attachent aux paroles de Jeſus-Chriſt; au ſymbole de Nicée, & aux Décrets des autres Conciles reçus par les Papes. Ainſi il accuſe tacitement les Latins d'être les auteurs de la diviſion. Le Pape repliqua par une longue Lettre, où il s'étend d'abord ſur les preuves de la primauté du S. Siége établie par l'autorité de Dieu même; & dit en paſſant que S. Pierre ſeul peut remettre non-ſeulement tous les péchés, mais ceux de tous les hommes, c'eſt-à-dire, pour l'expliquer favorablement, que lui ſeul a juriſdiction ſur toute l'Egliſe. Répondant enſuite aux queſtions du Patriarche il, dit que l'Egliſe Romaine eſt univerſelle, en ce qu'elle tient ſous elle toutes les Egliſes; que Jeruſalem eſt la mere de toutes les Egliſes, à raiſon du temps; Rome, à raiſon de la dignité. Le Pape ajoute qu'il a réſolu de tenir un Concile général, auquel il invite le Patriarche de venir ſuivant la promeſſe de l'Empereur, ou en perſonne ou par quelques-uns des plus grands Prélats: autrement qu'il ſera obligé de procéder contre l'Empereur, contre lui patriarche, & contre l'Egliſe Grecque. Le Pape répondit auſſi à l'Empereur Alexis. Après avoir réfuté le prétexte qu'alléguoit ce Prince, pour ne pas ſecourir la Terre-Sainte, le Pape ajoute touchant le Concile ce qu'il avoit écrit au Patriarche, avec la même menace.

III. Autres lettres de l'Empereur au Pape & du Pape à l'Empereur.

L'Empereur & le Patriarche aiant reçu ces lettres, & ſe les étant fait expliquer, ſe repentirent de ce qu'ils avoient écrit, l'Empereur, parce qu'il s'étoit engagé à envoier les Grecs

au Concile que convoqueroit le Pape, & à leur en faire obſerver les Décrets : le Patriarche, parce qu'il ſe trouvoit convaincu par ſes propres lettres de l'obéiſſance qu'il devoit au Pape. L'Empereur après une longue délibération écrivit au Pape, que s'il faiſoit tenir un Concile en Grece, où les quatre premiers Conciles avoient été tenus, l'Egliſe Grecque y enverroit ſes députés. Enſuite allant plus loin, il s'efforça de prouver que l'Empire étoit au-deſſus du Sacerdoce. Le Pape dans ſa réponſe allegue ce qui eſt dit à Jérémie : Je vous ai établi ſur les nations pour arracher & diſſiper, pour édifier & pour planter. Ce qu'il prétend lui être dit comme prêtre : quoiqu'il ſoit évident par la ſuite du diſcours, qu'il ne s'agit dans cette endroit que de la miſſion prophétique. Le Pape continue : Vous deviez encore ſçavoir que Dieu a fait deux grands luminaïres dans le ciel, l'un pour préſider au jour, l'autre pour préſider à la nuit : c'eſt-à-dire, qu'il a mis dans l'Egliſe deux grandes dignités, la Pontificale & la Roiale ; l'une pour préſider aux choſes ſpirituelles, l'autre aux corporelles, ce qui met entre elles autant de différence, qu'entre le ſoleil & la lune. Si vous y aviez fait réflexion, vous ne permettriez pas que le Patriarche de Conſtantinople fût aſſis à gauche près de votre marche-pied ; tandis que les autres Roi ſe levent devant les Evêques, & les font aſſeoir auprès d'eux. On a tiré une fameuſe Décrétale de cette lettre, comme contenant les preuves de la ſupériorité du Sacerdoce ſur l'Empire : mais le Lecteur inſtruit du vrai ſens des Saintes Ecritures peut juger de la force de ces preuves, ſur-tout de l'allégorie des deux luminaires, qu'il eſt auſſi

facile de nier que d'avancer. A l'égard de la véritable puiſſance de l'Egliſe, elle eſt appuiée ſur de plus ſolides fondemens.

II.

IV. Le jeune Alexis fils d'Iſaac demande du ſecours au Pape & aux Croiſés.

Environ deux ans après, comme les Croiſés de France & d'Italie étoient à Veniſe, & ſe diſpoſoient à s'embarquer pour la Terre-Sainte, il y vint des envoiés du jeune Alexis l'Ange, fils de l'Empereur Iſaac, qu'Alexis ſon frere avoit détrôné & aveuglé en 1195. Ce jeune Prince s'étoit ſauvé en Italie, étoit venu à Rome, & avoit porté ſa plainte au Pape en préſence des Cardinaux & de pluſieurs nobles Romains. Il ſoutenoit que ſon oncle Alexis étoit un uſurpateur; & après avoir relevé la cruauté avec laquelle il traitoit l'Empereur ſon frere, il demandoit juſtice au Pape, comme ne trouvant perſonne au-deſſus à qui il pût avoir recours. Nous ignorons ce que le Pape lui répondit; mais le jeune Prince continua ſon chemin pour aller en Allemagne trouver le Roi Philippe de Suaube, qui avoit épouſé ſa ſœur Irene. Etant à Vérone, il apprit que les Croiſés étoient à Veniſe, & on lui conſeilla de leur demander du ſecours. Ses envoiés s'adreſſerent aux Seigneurs croiſés, qui envoierent au Roi Philippe de Suaube, ſavoir s'il vouloit les aider au recouvrement de la Terre-Sainte; & à cette condition les Croiſés promettoient qu'ils aideroient Alexis à la conquête de Conſtantinople. Les envoiés des Croiſés allerent ainſi en Allemagne avec le jeune Alexis. Philippe de Suaube écrivit aux Seigneurs croiſés pour les exhorter à rétablir le jeune Alexis, comme aiant été injuſtement privé de l'Empire: & il leur fit propoſer au nom de ce jeune Prince un traité, par lequel Alexis s'enga-

geoit à réunir l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine, à fournir des vivres aux troupes des Croiſés, à leur donner deux cens mille marcs d'argent, & à les aider à conquérir la Terre-Sainte. Il y eut de la diviſion entre les Croiſés au ſujet de ce traité, mais les principaux Seigneurs l'emporterent, & le traité fut conclu.

V. Priſe de Conſtantinople par les Croiſés

L'Empereur Alexis aiant appris que l'armée des Croiſés devoit venir l'attaquer, envoia des Ambaſſadeurs au Pape Innocent III, pour le prier de détourner les Croiſés de ce deſſein. Le Pape répondit qu'il auroit lieu d'être content. Et enſuite il ajouta: Depuis le temps de Manuel de glorieuſe mémoire, l'Empire de Conſtantinople n'a pas mérité que nous entrions dans ſes intérêts; puiſque nos prédéceſſeurs & nous n'en avons jamais reçu que des paroles ſans effet. Nous voulons bien néanmoins uſer de douceur à votre égard; & nous vous exhortons à être plus fidéle dans la ſuite à tenir vos promeſſes, comme nous le ſerons de notre côté. Cependant la nouvelle vint à Rome que le jeune Alexis étoit arrivé à Zara, où étoit alors l'armée des Croiſés, & que ce Prince avoit fait avec eux un traité, par lequel ils s'engageoient à l'établir Empereur de Conſtantinople. Le Pape & tout ſon Clergé en fut allarmé, craignant que ce ne fût un artifice du démon pour ruiner l'armée, & empêcher le ſecours de la Terre-Sainte. Le Pape écrivit donc aux Croiſés, pour leur défendre de piller l'Empire des Grecs, ſous prétexte qu'il n'étoit pas aſſez ſoumis au S. Siége, & que l'Empereur avoit uſurpé l'Empire ſur ſon frere. Quelque crime ajoute le Pape, que cet Empereur ou ſes ſujets aient commis, ce n'eſt point à vous d'en juger; & vous n'avez pas

pris la croix pour venger cette injure, mais l'opprobre de Jeſus-Chriſt. En finiſſant, il les menace de ne leur point accorder de pardon, ſi au lieu de paſſer au ſecours de la Terre-Sainte, ils forment quelque entrepriſe contre les Grecs qui étoient leurs freres.

Les Croiſés François & Vénitiens ne laiſſerent pas de pourſuivre leur entrepriſe, & ils vinrent avec le jeune Alexis devant Conſtantinople, qu'ils prirent d'aſſaut. L'Empereur Alexis s'enfuit : les Grecs tirerent de priſon Iſaac ſon frere l'aveugle, & le remirent ſur le trône : enſuite ils le manderent aux Croiſés, qui députerent vers l'Empereur Iſaac, & lui firent ratifier le traité fait avec ſon fils. Ainſi ils entrerent à Conſtantinople, & y amenerent le jeune Alexis, qui fut couronné Empereur le jour de Saint Pierre aux liens 1203 dans l'Egliſe de Sainte Sophie. Son oncle Alexis avoit régné huit ans & quelques mois. Les Croiſés écrivirent au Pape Innocent, pour lui faire ſçavoir tout ce qui s'étoit paſſé. Le jeune Alexis écrivit auſſi au Pape une lettre où il dit: Nous avouons que le principal motif qui a engagé les pélerins à nous ſecourir, c'eſt que nous avons promis volontairement & avec ſerment, que nous reconnoîtrions humblement le Pontife Romain pour Chef eccléſiaſtique de toute la Chrétienté & pour ſucceſſeur de S. Pierre ; & que nous lui attacherions de tout notre pouvoir l'Egliſe Orientale, ſi Dieu par ſa miſéricorde nous rendoit la Couronne : comprenant bien que cette réunion ſeroit très-utile à l'Empire & très-glorieuſe pour nous. Nous vous réitérons la même promeſſe par ces Préſentes, & nous vous demandons votre conſeil pour travailler à ce grand Ouvrage.

III.

VI. Le Roi des Bulgares veut ſe réunir avec le pape.

Quelque temps après, le jeune Empereur Alexis ſortit de Conſtantinople accompagné d'une grande partie des Barons François, pour ſe faire reconnoître par tout ſon Empire. Tous les Grecs tant d'Europe que d'Aſie ſe ſoumirent, & lui jurerent fidélité. Mais Jean Roi de Bulgares & des Valaques ne voulut point le reconnoître. Les Bulgares après avoir été ſoumis aux Grecs pendant cent cinquante ans, s'étoient révoltés contre l'Empereur Iſaac l'Ange, & ſon frere Alexis s'efforça inutilement de les ſoumettre. Jean ou Joannice leur commandoit alors, ſe donnant la qualité d'Empereur, avec les mêmes titres faſtueux que les Grecs, dont ces barbares imitoient les manieres autant qu'ils pouvoient. Pour affermir ſa nouvelle domination, Joannice avoit envoié à Rome dès l'an 1197, témoignant vouloir tenir du Pape la Couronne, & ſe ſoumettre au S. Siége lui & tout ſon peuple : car ils étoient ſéparés de l'égliſe Romaine depuis long-tems, comme les Grecs. Il envoia à Rome juſqu'à trois fois ſans recevoir de réponſe. Mais Innocent III étant monté ſur le S. Siége, lui envoia la ſeconde année de ſon Pontificat en 1199 un archiprêtre des Grecs nommé Dominique, avec une lettre dans laquelle il exhorte Joannice à bien recevoir Dominique, & lui promet de lui envoier des Nonces plus conſidérables pour le confirmer dans ſon affection pour le S. Siége. Mais auparavant le Pape veut être pleinement inſtruit de la ſincérité de ſes intentions.

VII. Réponſe du pape à

Cependant le Pape Innocent III fit réponſe à la lettre que le jeune Empereur Alexis lui avoit écrite au ſujet de ſon rétabliſſement ſur

le trône de Constantinople. Il ne manque pas de relever la protestation que faisoit Alexis de sa soumission au S. Siége, & la promesse d'y ramener l'Eglise Orientale. Le Pape lui promet toute sorte de prospérités, s'il est fidéle : & s'il y manque, il lui prédit qu'il succombera à ses ennemis. Mais l'état des affaires avoit bien changé à Constantinople. Le jeune Empereur croiant sa puissance bien affermie, commença à mépriser les Croisés. Il ne les visitoit plus comme auparavant, & n'exécutoit point les promesses qu'il leur avoit faites. Il avoit néanmoins pris jusqu'aux vases sacrés & aux ornemens des Eglises pour les paier: ce qui le rendit très-odieux aux Grecs. Enfin les Croisés ennuiés de ses délais & de sa mauvaise foi, lui déclarerent la guerre, & l'envoierent défier lui & Isaac son pere jusques dans leur Palais. Les desordres qu'attira cette guerre, irriterent encore davantage les Grecs contre Alexis; & un autre Alexis de la famille Ducas, voulut profiter de cette occasion pour se faire couronner Empereur. On l'avoit surnommé Mourchousle, à cause de ses sourcils épais. La révolte éclata au commencement de Janvier de l'an 1204. Le peuple accourut en foule dans l'Eglise de Sainte Sophie, & obligea le Sénat, les Evêques, & les principaux du Clergé à s'y assembler, pour élire un Empereur. On en proposa plusieurs, & enfin au bout de trois jours, un jeune homme nommé Nicolas Canabe fut élu & couronné. L'Empereur Isaac étoit alors à l'agonie; & son fils Alexis aiant appris la révolte, envoia chercher le Marquis Boniface, & résolut avec lui de faire venir les troupes des Latins, pour chasser ce nouvel Empereur. Alors Mourchousle profitant de l'oc-

l'Empereur Alexis.

Troubles à Constantinople.

Mort du jeune Alexis.

caſion, mena Alexis dans ſa chambre comme pour le ſauver. Mais auſſi-tôt il lui mit les fers aux pieds, & le jetta dans une priſon affreuſe. Enſuite il ſe fit reconnoitre Empereur, & fit mettre en priſon Nicolas Canabe, que le peuple avoit abandonné. Mourchoufle eſſaia pluſieurs fois d'empoiſonner le jeune Alexis ; & n'aiant pu y réuſſir, il étrangla ce malheureux Prince, qui n'avoit reghé que ſix mois. Le nouvel Empereur Mourchoufle publia qu'Alexis étoit mort naturellement, affectant d'en paroître fort affligé ; & il lui fit faire des funérailles magnifiques, mais la vérité ne put demeurer cachée.

IV.

VIII. Les Latins pillent Conſtantinople & ſe portent à toute ſorte d'excès.

Sur cet événement les Barons croiſés s'aſſemblerent avec le Duc de Veniſe, les Evêques, le Clergé, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux-ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croiſés, que celui qui avoit commis un tel meurtre, ne devoit avoir aucune autorité, & que tous ceux qui le reconnoiſſoient étoient ſes complices ; d'autant plus qu'ils s'étoient ſouſtraits de l'obéiſſance des Romains. C'eſt pourquoi nous vous diſons, ajouterent-ils, que la guerre eſt juſte ; & ſi vous avez une intention droite de ſoumettre le païs à l'obéiſſance du S. Siége, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce diſcours encouragea les Croiſés : ils attaquerent Conſtantinople du côté de la mer, & la prirent par eſcalade le douziéme d'Avril 1204. Mourchoufle s'enfuit la nuit ſuivante, après avoir regné deux mois & demi. Le lendemain les François & les Vénitiens ne trouvant point de réſiſtance, commencerent à piller la ville, & partagerent enſuite également le butin : la part des Fran-

çois fut eſtimée quatre cens mille marcs d'argent, ſans ce qui avoit été caché. Dans ce pillage on commit tous les déſordres qui ſont les ſuites ordinaires de la fureur & de l'avidité que rien ne retient. Les Egliſes ne furent pas épargnées ; on foula aux pieds les ſaintes images, on jetta les reliques dans des lieux immondes, on répandit par terre le corps & le ſang de Notre-Seigneur, on emploia les vaſes ſacrés à des uſages profanes. La table ſacrée de Sainte Sophie, compoſée des matieres les plus précieuſes, avec un tel art, qu'elle étoit l'admiration de tous les peuples, fut miſe en piéces & partagée comme le reſte du butin ; & pour enlever les portes & les baluſtres d'argent, on fit entrer des mulets juſques dans le Sanctuaire, qu'ils profanerent de leurs ordures. Une femme inſolente vint y danſer, & s'aſſeoir dans les ſiéges des Prêtres.

IX. plaintes de Nicétas à ce ſujet.

Ces déſordres ſont rapportés par Nicétas Auteur Grec, qui étoit alors à Conſtantinople ; & il ajoute : Voilà ce que vous avez fait, vous qui prétendez être ſavans, ſages, fidéles à vos ſermens, amateurs de la vérité, ennemis des méchans, plus religieux & plus juſtes que nous autres Grecs, & plus exacts obſervateurs des préceptes de Jeſus-Chriſt. Je dis plus : Vous qui portez la croix ſur vos épaules, & qui avez ſouvent promis avec ſerment de paſſer par les terres des Chrétiens ſans y répandre de ſang, comme n'aiant pris les armes que contre les Sarraſins ; & de garder la continence pendant tout le temps que vous portez la croix, comme étant conſacrés à Dieu. Vous cherchez à venger le Saint Sépulchre, & vous exercez votre fureur contre Jeſus-Chriſt. Vous qui portez la croix ſur l'épaule,

vous ne craignez pas de la mettre sous vos pieds, pour prendre un peu d'or ou d'argent. Les Sarrasins n'en ont pas usé de même : ils ont traité vos compatriotes avec toute sorte d'humanité à la prise de Jérusalem. Ils n'ont point insulté aux femmes des Latins, ni rempli le S. Sépulchre de corps morts ; mais ils leur ont permis de se retirer librement, moiennant un léger tribut par tête, laissant à chacun les biens dont il étoit en possession. C'est ainsi que les ennemis de Jesus-Christ ont traité des gens qui avoient une Religion toute différente de la leur ; & c'est ainsi que vous avez traité des Chrétiens, dont vous n'aviez aucun sujet de vous plaindre. Ainsi parloit Nicétas.

X. Reliques emportées.

Le butin que les Latins se crurent le plus permis, furent les Reliques, dont il y avoit à Constantinople une quantité prodigieuse ; & qui se répandirent depuis dans les Eglises d'Occident : mais il ne fut pas facile d'empêcher qu'elles ne fussent profanées. Car les soldats rompoient les châsses & les reliquaires, pour prendre l'or, l'argent & les pierreries, sans se mettre en peine des Reliques. Les Seigneurs l'aiant appris en furent sensiblement affligés, craignant que ces sacriléges ne leur attirassent quelque malheur : c'est pourquoi le Légat & les Evêques défendirent sous peine d'excommunication, que personne ne retînt des Reliques, & ordonnerent de les remettre toutes à Garnier Evêque de Troyes. On trouva entre autres un chef entouré d'un cercle d'argent, où étoit écrit en grec Saint Mamas (ou Mamès.) C'est un illustre Martyr qui souffrit à Césarée en Cappadoce dans le troisiéme siécle. Un Diacre du Diocèse de Langres nommé Galon de Dampierre obtint du Légat cette Reli-

que, & il l'apporta lui-même à Langres, où elle fut reçue avec beaucoup de ſolemnité.

Entre les Reliques qui furent trouveés à Conſtantinople, le Duc de Veniſe obtint une portion de la vraie Croix enchaſſée dans de l'or, que l'on diſoit être celle que Conſtantin portoit à la guerre. Baudouin qui fut enſuite Empereur de Conſtantinople, retint pour lui la Couronne de Notre-Seigneur, & envoia pluſieurs Reliques au Roi de France.

V.

XI. Baudouin Empereur de Conſtantinople.

Après la priſe de Conſtantinople, les Croiſés nommerent douze électeurs pour choiſir un Empereur, ſix François & ſix Vénitiens. Ils élurent Baudouin Comte de Flandre, qui fut couronné ſolemnellement à Sainte Sophie, & qui prit dès-lors les titres & les ornemens des Empereurs Grecs. Il étoit âgé de trente-deux ans, & n'en regna guères que deux. Baudouin écrivit une lettre au Pape Innocent, où il ſe qualifie ſon Chevalier ; & après avoir raconté la mauvaiſe foi du jeune Alexis, la priſe de Conſtantinople, ſon élection & ſon couronnement, il dit : La juſtice divine a puni par notre miniſtere les crimes dont les Grecs ſe ſont rendus coupables. Après avoir loué la bonté, la fertilité & la beauté du païs nouvellement conquis; il ajoute: Nous vous prions donc inſtamment d'exciter les Occidentaux, de toute condition & de tout ſexe, à venir habiter un païs ſi fertile & ſi abondant, en leur propoſant l'indulgence. Le Pape Innocent répondit à l'Empereur Baudouin, qu'aiant reçu ſa lettre, il s'eſt réjoui des merveilles que Dieu a opérées pour ſa gloire & pour l'utilité du S. Siége. Il promet de donner tous ſes ſoins pour conſerver & augmenter la dignité du

nouvel Empereur. Enfin il exhorte à maintenir l'Egliſe Grecque & l'Empire de Conſtantinople dans l'obéiſſance à l'Egliſe Romaine. Le Pape écrivit auſſi aux Evêques, aux Abbés, & à tout le Clergé croiſé qui étoit à Conſtantinople, pour l'exhorter à travailler à la réunion des Grecs. L'Empereur Baudouin avoit joint à ſa lettre au Pape de très-riches préſens, que deux citoiens de Gênes pillerent, quoique celui qui en étoit chargé leur proteſtât que c'étoit des préſens envoiés au Pape par l'Empereur Baudouin. Le Pape ordonna aux Gênois de faire reſtituer ce qui avoit été pris, & leur déclara qu'autrement leur ville ſeroit en interdit.

XII. Le Roi des Bulg reſ envoie une ambaſſade au Pape.

Avant la priſe de Conſtantinople, un Chapelain que le Pape avoit envoié en Bulgarie l'année précédente, revint à Rome accompagné d'un Evêque Bulgare, avec une patente du Roi Joannice, par laquelle il reconnoît que quelques-uns de ſes prédéceſſeurs ont reçu du S. Siége de Rome la Couronne Impériale, & les Patriarches leurs dignités; & en conſéquence il déclare qu'il veut recevoir ſa Couronne du Pape Innocent III, & qu'il accordera la liberté d'exercer les fonctions patriarcales, à celui que le Pape aura établi Patriarche en ſa ville de Ttrinove. Il promet d'être toujours ſoumis à l'Egliſe Romaine, & d'y ſoumettre toutes les terres qu'il pourra conquérir, ſoit ſur les Chrétiens, ſoit ſur les paiens. Le Pape écouta favorablement les demandes que lui fit l'Evêque Bulgare au nom du Roi ſon maître; & après une mûre délibération, il réſolut de lui donner le titre & les ornemens de la Roiauté. Il lui envoia le Cardinal Léon, pour le ſacrer en ſon nom, & le chargea d'une Bulle,

où après avoir relevé la dignité & l'autorité du S. Siége, il dit : Voulant pourvoir aux Bulgares & aux Valaques tant pour le ſpirituel que pour le temporel, nous vous envoions le Sceptre & la Couronne par Léon notre Légat, qui vous les donnera de notre part, en vous faiſant faire ſerment, que vous & vos ſujets demeurerez dans l'obéiſſance de l'Egliſe Romaine. Nous vous donnons auſſi pouvoir de battre monnoie, à la priere de l'Evêque que vous nous avez envoié. Comme les Bulgares ſuivoient le Rit des Grecs, ils n'uſoient point d'onction non plus qu'eux, dans l'ordination des Prêtres ni des Evêques. C'eſt pourquoi le Pape Innocent voulant les ſoumettre au Rit Latin, fit ſacrer en ſa préſence cet Evêque Bulgare que Joannice avoit envoié. Le Pape écrivit ſur ce ſujet au nouveau Primat de Bulgarie une grande Lettre, où il dit, que l'onction ſacerdotale eſt d'inſtitution divine. Cependant on ne trouve point dans l'Egliſe Romaine de veſtiges de l'onction des Evêques avant Saint Léon ; & l'onction des Prêtres y étoit encore inconnue du temps de Nicolas I.

XIII. priſe de l'Empereur Baudouin. Sa fin malheureuſe.

Les Grecs ſe ſentant les plus foibles, eurent recours à Joannice Roi des Bulgares, qui juſqu'alors avoit été leur plus grand ennemi, & firent un traité ſecret avec lui, par lequel ils promettoient de le reconnoître pour Empereur, s'il les délivroit des Francs. Alors les Grecs ſe révolterent de toutes parts, & entre autres places, ſe rendirent maîtres d'Andrinople que l'Empereur Baudouin vint aſſiéger avec peu de troupes. Joannice vint au ſecours ; il y eut un rude combat ; le Comte Louis de Blois y fut tué avec pluſieurs autres Seigneurs ; & l'Empereur Baudouin fut pris. Cette défaite

arriva le jeudi de Pâques quatorziéme d'Avril de l'an 1205. Henri frere de l'Empereur Baudouin venoit cependant de Natolie au ſecours d'Andrinople ; mais il arriva trop tard, & fut élu Regent de l'Empire pendant la priſon de Baudouin. Par le conſeil des Barons il envoia au Pape, en France, en Flandre & autres païs demander du ſecours ; & le chef de la députation fut l'Evêque de Soiſſons. Quelque temps après, Henri écrivit encore au Pape, pour lui donner avis que les François avoient encore été battus depuis peu, & le preſſa de nouveau de lui envoier du ſecours. Le Pape écrivit donc à Joannice Roi de Bulgarie une Lettre, où après l'avoir aſſuré de ſa ſinguliere affection, il l'exhorte à faire la paix avec les Latins, & à donner la liberté à l'Empereur Baudouin. Joannice lui répondit : Qu'aiant été attaqué par les Latins il avoit été obligé de ſe défendre, & que Dieu qui réſiſte aux ſuperbes, lui avoit accordé la victoire par l'interceſſion de Saint Pierre ; que quand à Baudouin, il ne pouvoit le délivrer, puiſqu'il étoit mort en priſon.

En effet Joannice aiant pris l'Empereur Baudouin près d'Andrinople, l'amena chargé de chaînes à Trinove ſa capitale, & le garda plus d'un an. Mais étant irrité de ce qu'un Seigneur Grec l'avoit quitté pour ſe joindre aux Latins, il entra en fureur, tira Baudouin de priſon, & lui fit couper les bras & les Jambes. On dit même qu'il lui fit couper la tête ; & qu'aiant nettoié & orné le crâne, elle lui ſervit de coupe pour boire, ſuivant l'ancienne coutume des Scythes. Baudouin eſt fort loué, même par les Grecs, ſur-tout pour ſa juſtice & ſa chaſteté. Lorſque les Seigneurs François

furent aſſurés de ſa mort, ils allerent à Conſtantinople, & couronnerent Empereur Henri ſon frere.

VI.

XIV. Théodore Laſcaris; Jean Vatace Empereurs Grecs. Le pape innocent III. approuve la priſe de Conſtantinople.

Le Patriarche Grec alla faire ſa réſidence à Nicée en Natolie, où s'établit un nouvel Empereur. Ce fut Théodore Laſcaris, qui avoit épouſé Anne fille de l'Empereur Alexis l'Ange, & qui par-là croioit avoir droit à l'Empire. Il fut couronné l'an 1206 & regna dix-huit ans. Il écrivit au Pape une grande Lettre contenant pluſieurs plaintes contre les Latins qu'il traitoit de ſacriléges, pour avoir pillé des égliſes & tué des Chrétiens; & de parjures, pour avoir ſouvent violé les tréves qu'ils avoient faites avec lui. Le Pape répondit qu'il ne prétendoit pas excuſer les Latins, & qu'il les avoit ſouvent repris de leurs excès; mais qu'ils avoient toujours eu intention de ramener les ſchiſmatiques & de ſecourir la Terre-Sainte. Quoiqu'ils ne ſoient point innocens, ajoute le Pape, nous croions néanmoins que Dieu s'eſt ſervi d'eux par un juſte jugement, pour punir les Grecs ſchiſmatiques. Puis donc que Dieu qui eſt le maître des Empires, a transféré celui-ci aux Latins, nous vous conſeillons de vous ſoumettre à notre cher fils l'Empereur Henri; & à nous, qui tout indignes que nous en ſommes, tenons la place de S. Pierre. Cette Lettre du Pape étoit peu propre à ſatisfaire l'Empereur Grec de Conſtantinople. Il mourut l'an 1222 ſans laiſſer d'enfans mâles, & eut pour ſucceſſeur Jean Ducas Vatace ſon gendre, qui avoit épouſé ſa fille Irene. Jean étoit âgé de vingt-ſept ans, & en regna trente-trois. Ce Prince avoit de grandes qualités. Auſſi la puiſſance des Latins dans

l'Empire de Conſtantinople, alla toujours en diminuant ſous ſon regne.

VII.

XV. Négociation pour la reunion.

Grégoire IX reçut l'an 1232 un Envoié de Germain Patriarche Grec de Conſtantinople avec une Lettre pour la réunion des égliſes. Voici quelle fut l'occaſion de cette ambaſſade. Cinq freres Mineurs qui étoient allés en Natolie travailler à la converſion des ames, furent pris par les Turcs & retenus en priſon. Quand ils en furent ſortis, ils allerent à Nicée où Germain faiſoit ſa réſidence, auſſi-bien que l'Empereur Jean Vatace. Le Patriarche les reçut avec bonté, & fut édifié de leur pauvreté & de leur zéle. Ils s'entretinrent de diverſes choſes, & principalement du ſchiſme qui diviſoit l'Egliſe depuis long-temps. Ils lui propoſerent de travailler à la paix & à la réunion entre les Grecs & les Latins, & ils furent favorablement écoutés. On avoit fait quelques démarches pour cette réunion à la fin du douziéme ſiécle; mais la priſe de Conſtantinople avoit fort aliéné les eſprits. Le Patriarche Germain fit part de la propoſition des Freres Mineurs à l'Empereur Jean Vatace, qui avoit alors intérêt de ſe rendre le Pape favorable, pour détourner l'orage qui le menaçoit de la part de Jean de Brienne nouvel Empereur Latin de Conſtantinople. Il permit donc au Patriarche d'écrire au Pape pour la réunion, & il lui écrivit auſſi lui-même.

XVI. Lettre du patriarche Grec de Conſtantinople au pape.

La lettre du Patriarche commence par une prierre à Jeſus-Chriſt, qu'il invoque en qualité de pierre angulaire, qui a réuni les diverſes nations en une même Egliſe. S'adreſſant enſuite au Pape, il reconnoît qu'il a la primauté du Siége Apoſtolique, & le prie de deſcendre

un peu de ſon élévation pour l'écouter favoblement. Il repéte encore enſuite qu'il ne prétend point donner atteinte à la primauté du Pape ; & entrant en matiere, il ajoute : Cherchons avec toute l'application poſſible qui ſont les auteurs de la diviſion. Si c'eſt nous, montrez-nous le mal, & appliquez-y le remède : ſi ce ſont les Latins, nous ne croions pas que vous vouliez par une obſtination criminelle, demeurer exclus de l'héritage du Seigneur. Tout le monde ſait que le ſujet de la diviſion eſt la diverſité de ſentimens ſur des points qui appartiennent au dogme, l'abolition des canons, & le changement des cérémonies que nous avons reçues de nos peres. Tout le monde auſſi eſt témoin que nous demandons à mains jointes de nous réunir, après que la vérité aura été examinée à fond, afin que de part & d'autre on ne ſe traite plus de ſchiſmatiques. Et, pour toucher juſqu'au vif, nous croions devoir vous dire que pluſieurs perſonnes conſidérables vous obéiroient, ſi elles ne craignoient les oppreſſions, les exactions odieuſes, & tout ce que vous exigez de ceux qui vous ſont ſoumis. Voilà la ſource de tant de guerres cruelles : c'eſt la raiſon pour laquelle les villes ſont dépeuplées, les égliſes fermées, le ſervice divin interrompu : il ne nous manque que le martyre ; mais nous croions n'en être pas éloignés ; l'Iſle de Chypre doit entendre ce que je veux dire. Le Patriarche veut parler des moines Grecs qui après trois ans de priſon furent brûlés, & il ajoûte : Et-ce là ce qu'enſeigne Saint Pierre, quand il recommande aux Paſteurs de s'éloigner de l'eſprit de domination ? Je ſçai que de part & d'autre nous croions avoir rai-

ſon, & ne nous tromper en rien : mais rapportons-nous-en à l'Ecriture & aux Ecrits des Saints Peres.

XVII. Lettre du même Patriarche aux Cardinaux.

Germain écrivit auſſi aux Cardinaux, pour les exhorter à procurer la paix, comme étant du Conſeil du Pape. Permettez-nous, dit-il, de dire la vérité ; notre diviſion eſt venue de la tyrannie que vous exercez, & des exactions de l'Egliſe Romaine, qui de mere eſt devenue une marâtre, & foule aux pieds les autres Egliſes à proportion qu'elles s'abbaiſſent devant elle. Il propoſe enſuite l'exemple de S. Pierre qui prit en bonne part la réprimande de Saint Paul, enſorte qu'elle ne produiſit point de diviſion, mais un plus grand examen de la queſtion touchant les cérémonies légales. Il ajoûte : Nous ſommes ſcandaliſés de vous voir uniquement attachés aux biens de la terre, & occupés du ſoin d'amaſſer de tous côtés de l'or & de l'argent, & de vous rendre les Royaumes tributaires. Pluſieurs nations nombreuſes nous ſont unies, & ſont parfaitement d'accord avec nous : les Ethyopiens, les Syriens, les Ibériens, les Lazes, les Alains, les Goths, les Chazares, les Bulgares, & le peuple innombrable de Ruſſie.

XVIII. Réponſe du Pape.

Le Pape Grégoire IX répondit au Patriarche Germain par une longue Lettre, où il promet de lui envoier des religieux pour lui expliquer ſes intentions & celles des Cardinaux. A l'égard de l'exemple de S. Pierre repris par Saint Paul, il répond avec quelques anciens, que l'un & l'autre en uſerent ainſi de concert, & par un artifice charitable pour gagner les Juifs & les Gentils. Mais nous avons vû combien Saint Auguſtin a refuté ſolidement cette explication donnée par S. Jérôme. Le

Pape

Pape dit ensuite, qu'aussi-tôt que l'Eglise Grecque s'est séparée de la Latine, elle a perdu la liberté, & est devenue esclave de la Puissance séculiere, & s'est écartée peu à peu de la pureté de la foi & de la discipline. Le fondement de ce reproche, dit M. Fleuri, est que les Evêques & tout le Clergé étoient bien plus soumis aux Princes & aux Magistrats chez les Grecs que chez les Latins, & contenoient mieux dans ses anciennes bornes l'immunité ecclésiastique.

XIX. Il envoie des Religieux au Patriarche Grec avec une Lettre.

Pour tenir sa promesse, le Pape envoia l'année suivante à Natolie quatre religieux mendians, deux freres Prêcheurs & deux freres Mineurs, & les chargea d'une Lettre au Patriarche Germain, où il compare le schisme des Grecs à celui de Samarie; & dit que Dieu n'a pas laissé de susciter chez eux de grands Docteurs, tels que Saint Chrysostôme, Saint Grégoire de Nazianze, S. Basile-le-Grand, & S. Cyrille; comme chez les Samaritains Elie, Elisée & les autres Prophétes. C'étoit faire remonter bien haut le schisme des Grecs. Il propose ensuite l'allégorie des deux glaives, qu'il dit appartenir l'un & l'autre au Pape, même le matériel, en vertu de ces paroles de Jesus-Christ à Saint Pierre: Remets ton épée dans son foureau. Il insiste sur les figures de l'unité de l'Eglise, & finit par la question des azymes, disant que le pain levé des Grecs représente le corps de Jesus-Christ corruptible avant sa Résurrection, & le pain sans levain des Latins son corps glorieux.

XX. Arrivée des Nonces à Nicée. Comment y sont reçus.

Les quatre freres mendians envoiés par le Pape Grégoire à l'Empereur Jean Vatace & au Patriarche Germain, arriverent en Natolie au commencement de 1234. Ils arri-

verent à Nicée un Dimanche vers le ſoir. Mais avant que d'y entrer, ils rencontrerent pluſieurs Grecs envoiés les uns par l'Empereur, les autres par le Patriarche, pour les complimenter; & enfin les Chanoines de la grande égliſe, qui vinrent au devant d'eux loin de la ville, & les y amenerent avec honneur. Les quatre Nonces demandoient qu'on les menât à la grande égliſe pour faire leur priere: mais on les mena dans celle où avoit été tenu le premier Concile général, & on leur montra ſur les murailles les portraits des Peres qui y avoient aſſiſté. Enſuite après leur avoir fait faire un long circuit dans la ville, accompagnés d'un grand clergé, & ſuivis de tout le peuple, on les conduiſit au logement honorable que l'Empereur leur avoit fait préparer, où ils trouverent en abondance tous les ſoulagemens néceſſaires pour les remettre de leurs fatigues. Le lendemain lundi ils furent mandés par le Patriarche, & l'aiant trouvé avec ſon clergé aſſemblé, ils le ſaluerent premierement de la part du Pape, & enſuite de la leur, & le remercierent des bontés dont il les avoit honorés. Après quoi ils lui préſenterent la Bulle, dont il baiſa le ſceau. Il leur demanda s'ils étoient Légats du Pape, & s'ils vouloient être honorés comme tels. Ils déclarerent que non, & qu'ils n'étoient que de ſimples Nonces; & conſidérant ce clergé ſi nombreux ils ajouterent, qu'ils n'étoient envoiés qu'au Patriarche & non à un Concile. Le Patriarche déclara qu'on devoit un grand reſpect pour le moindre Nonce du Pape; & après pluſieurs diſcours de part & d'autre, ſon clergé les reconduiſit avec honneur à leur logis.

Le lendemain mardi, l'Empereur les fit ap-

peller à ſon Palais, & leur donna audience en préſence du Patriarche & d'une grande partie du clergé. Après pluſieurs raiſons propoſées de part & d'autre, pour ſavoir qui des Grecs ou des Latins commenceroit la diſpute, les Nonces dirent : Nous ne ſommes pas envoiés pour diſputer avec vous ſur quelque point de foi dont l'Egliſe Latine doute ; mais pour conférer amiablement ſur les points dont vous doutez vous-mêmes. C'eſt donc à vous à les propoſer. Après pluſieurs chicanes, les Grecs répondirent : Nous diſons qu'il y a deux cauſes de ſéparation : l'une, la Proceſſion du Saint-Eſprit : l'autre, le Sacrement de l'Autel. Les Nonces répondirent : Cette matiere eſt difficile, & nous ne pourrons la terminer dignement ſans le ſecours de Dieu. C'eſt pourquoi demain nous vacquerons à la priere, & nous célébrerons la Meſſe, invoquant le Saint-Eſprit, afin qu'il nous découvre la vérité de ſa Proceſſion. Mais comme nous n'avons point d'oratoire, nous prions le Seigneur Patriarche de nous en aſſigner un. Il leur donna une égliſe aſſez commode près de leur logis ; & le lendemain mercredi, comme ils y faiſoient le ſervice, pluſieurs Latins, François, Anglois & d'autres nations, vinrent l'entendre.

XXI. L'Empereur leur donne audiance.

On tint enſuite des conférences dans leſquelles les Grecs donnerent des preuves du goût qu'ils avoient pour la chicane & pour les vaines ſubtilités. On examina d'abord la queſtion de la Proceſſion du Saint-Eſprit. Les Grecs reconnurent que les Latins avoient la même Foi qu'eux ſur la Trinité ; & n'aiant aucun reproche à leur faire ſur la foi de ce Myſtere, ils ſe plaignirent de l'addition faite au Symbole. Les Nonces du Pape firent voir que

XXII. Conférences entre les Grecs & les Latins.

ces mots *Filioque*, étoient plûtôt une explication qu'une addition, en prouvant par l'Ecriture & par les Peres Grecs & Latins, que le Saint-Eſprit procéde du Fils comme du Pere. Les Grecs furent même preſſés ſi vivement, qu'ils n'oſerent dire que les Latins fuſſent dans l'erreur ſur ce point de la Proceſſion du Saint-Eſprit. Ils ne pouvoient donc ſe plaindre que de l'addition ; à quoi les Nonces répondoient: Il eſt permis aux Latins de confeſſer publiquement & de chanter à haute voix ce qu'il leur eſt permis de croire. On remit à un autre tems l'examen de la queſtion de l'Euchariſtie. Les Nonces allant prendre congé de l'Empereur pour aller à Conſtantinople, la converſation tomba ſur les conditions que le Pape exigeroit pour la réunion. Les Nonces dirent, que ſi l'on étoit véritablement d'accord ſur la Foi, ils ne croioient pas que le Pape exigeât deux autre choſe, ni qu'il les obligeât de chanter l'addition ou l'explication que les Latins avoient cru devoir faire au Symbole.

XXIII. Concile de Nymphée. Diſputes vives entre les Grecs & les Latins.

Lorſque les Nonces eurent demeuré quelque temps à Conſtantinople, le Patriarche Germain leur écrivit de Nicée, pour les prier de ſe rendre à Leſcare, maiſon de campagne de l'Empereur Vatace, où il promettoit d'aſſembler un Concile. Les Nonces furent ſurpris de cette propoſition : mais le mauvais état où ils voioient les affaires des Latins à Conſtantinople, les engagea à ſe rendre à Leſcare, & de-là à Nymphée où ſe tint le Concile. Les Grecs ne chercherent qu'à amuſer les Nonces, & à les embarraſſer par toute ſorte de chicanes. Toute la controverſe entre les Grecs & les Latins, fut réduite à la queſtion de la Proceſſion du Saint-Eſprit & à celle des

Azymes. Comme la premiere avoit été fort agitée dans les conférences de Nicée, les Nonces refuſerent d'y entrer de nouveau, & voulurent qu'on paſsât à l'examen de la ſeconde. Les Grecs firent d'abord de vifs reproches ſur ce qui s'étoit paſſé à Conſtantinople, lorſque les Latins s'en étoient rendus maîtres. Comme la diſpute s'échauffoit, les Nonces voulurent ſe retirer; mais l'Empereur les engagea à reſter.

Ils propoſerent nettement la queſtion des Azymes, & demanderent aux Grecs, s'ils croioient que les Latins conſacroient véritablement avec du pain ſans levain. Les Grecs forcés de donner un réponſe préciſe, dirent qu'ils croioient que les Latins ne pouvoient conſacrer. Les Nonces croioient d'abord que les Grecs vouloient dire que les Latins feroient mieux de conſacrer avec du pain levé, & non pas qu'ils ne puſſent conſacrer abſolument: mais les Grecs s'étant expliqués conformément à ce dernier ſens, les Nonces dirent que c'étoit une véritable héréſie. Ils demanderent à l'Empereur la permiſſion de ſe retirer, & l'Empereur leur dit alors: Quand les Rois ou les Princes ont quelque différend ſur une place ou ſur une Province, c'eſt l'uſage que chacun relâche quelque choſe de ſes prétentions, pour parvenir à la paix. Il me ſemble que c'eſt ce que doivent faire votre Egliſe & la nôtre. Il y a deux queſtions, celle de la Proceſſion du Saint-Eſprit, & celle de l'Euchariſtie; ſi vous voulez la paix, relâchez-vous ſur l'une des deux. Nous approuverons la maniere dont vous conſacrez; & vous de votre côté, retranchez de votre Symbole l'addition qui nous ſcandaliſe. Ils répondirent: Sachez que l'Egliſe La-

tine ne retranchera pas un iota de ce que nous disons dans notre Symbole. Et comment donc, reprit l'Empereur, pourrons-nous faire la prix? Les Nonces répliquerent: Si vous en voulez savoir la maniere, la voici: Vous devez croire fermement & enseigner aux autres, qu'on peut consacrer le corps de Notre-Seigneur avec des azymes comme avec du pain levé; & condamner tout ce que les Grecs ont écrit de contraire à cette vérité. Quant au Saint-Esprit, vous devez croire qu'il procéde du Fils comme du Pere, & il est nécessaire de l'enseigner au peuple: mais le Pape ne vous obligera point à le chanter dans votre Symbole, si vous ne le voulez pas; il faudra néanmoins que tous les livres qui enseignent le contraire, soient condamnés & brûlés.

XXIV. Retour des Nonces. leur négociation sans aucun succès.

L'Empereur fut fort choqué de cette réponse, & dit qu'il n'y avoit pas moien de faire la paix à de telles conditions. Dans la derniere séance du Concile, les Grecs s'efforcerent de surprendre les Nonces par divers artifices; mais ceux-ci se tinrent sur leurs gardes, & ne donnerent dans aucun des piéges qui leur furent tendus. Leurs dernieres paroles furent celles-ci: Vous nous déclarez que vous ne croiez pas que le Saint-Esprit procéde du Fils: vous dites aussi qu'on ne peut consacrer le corps de Jesus-Christ avec des azimes. Ces aveux vous convainquent d'héréſie. Vous trouvant donc hérétiques & excommuniés, nous vous laissons tels. Après avoir ainsi parlé, ils sortirent du Concile, les Grecs criant après eux: C'est vous-mêmes qui êtes hérétiques. Ils presserent l'Empereur de les renvoier; & quand ils furent en route, on fit courir après eux, pour retirer un Ecrit que les Grecs leur avoient

donné ſur les azymes : on le leur enleva de force ; mais ils en avoient fait une traduction qu'ils porterent au Pape. On leur donna au lieu de l'Ecrit ſur les azymes, une Lettre pour le Pape, qui eſt une très-longue explication de la doctrine des Grecs ſur le Saint-Eſprit. Ce procédé eſt une preuve qu'ils ſe croioient plus forts ſur cet article que ſur celui des azymes. On voit auſſi par cette négociation, que l'Empereur ſouhaitoit plus l'union que le Patriarche & le Clergé : mais c'eſt qu'il eſpéroit par ce moien détourner le Pape de procurer du ſecours aux Latins de Conſtantinople.

VIII.

XXV. Theodore Laſcaris Empereur.

Environ vingt ans après l'événement que nous venons de rapporter, l'Empereur Jean Vatace mourut d'apoplexie l'an 1254 près de Nymphée, étant âgé de ſoixante & deux ans, dont il en avoit régné 33. Son fils Théodore Laſcaris lui ſuccéda âgé de trente-trois ans : car il étoit né en même-tems que le Pere fut reconnu Empereur. Le Siége Patriarchal étoit vacant par la mort de Mannel, qui étoit le ſecond Patriarche depuis Germain. Cependant le nouvel Empereur vouloit ſe faire couronner promptement, afin de marcher contre les Bulgares ; & il ne pouvoit être couronné que par le Patriarche de Conſtantinople. Il jetta d'abord les yeux ſur Nicephore Blemmide qu'il aimoit & dont il étoit aimé ; car ce Prince qui étoit fort ſavant, avoit été ſon diſciple : mais Nicéphore ſe ſoucioit peu d'être Patriarche, & l'Empereur lui-même n'étoit pas fâché qu'il le refuſât. Les Princes veulent des Patriarches ſoumis & complaiſans, tels que ſont ordinairement les ignorans : au lieu que les ſavans ſont plus fermes & réſiſtent aux volontés des

maîtres. Ce ſont les paroles de l'Hiſtorien George Acropolite. L'Empereur Théodore choiſit donc un moine nommé Arſene, qui n'avoit étudié qu'un peu de grammaire, & n'étoit point dans les Ordres ſacrés ; & l'aiant fait venir de ſon monaſtere, il le fit ordonner par les Evêques avec tant de diligence, qu'en une ſemaine ils le firent Diacre, Prêtre, & Patriarche de Conſtantinople.

XXVI. Nouvelles démarches pour la réunion.

Deux ans après, le Pape Alexandre IV envoia l'Evêque d'Orviette au nouvel Empereur Grec Théodore, pour renouer la négociation commencée avec Jean Vatace ſon pere touchant la réunion des deux Egliſes. L'inſtruction que le Pape donna à ce Légat, contenoit d'abord les articles que Vatace avoit fait propoſer au Pape Innocent IV, ſavoir que les Grecs reconnoîtroient la primauté du S. Siége & du Pape au-deſſus de tous les autres Patriarches, avec la préſéance dans les Conciles : que les eccléſiaſtiques Grecs qui ſe croiroient vexés par leurs ſupérieurs, auroient la liberté d'appeller à l'Egliſe de Rome, & de recourir à elle particuliérement dans les diſputes qui s'éleveroient ſur la Foi : qu'ils obéiroient au Pape & ſeroient ſoumis à ſes Décrets, pourvû qu'ils ne fuſſent contraires ni aux maximes de l'Evangile, ni aux Canons des Conciles. Les Grecs de leur côté demandoient la reſtitution de la ville de Conſtantinople pour leur Empereur, & que les Patriarches Grecs fuſſent rétablis dans leurs Siéges. Le Pape Innocent avoit accepté ces propoſitions de l'avis des Cardinaux ; mais néanmoins avec cette clauſe. Qu'il ne pouvoit rien décider ſur la reſtitution de l'Empire, ſans appeller l'Empereur Latin ; & qu'il tâcheroit de l'engager à convenir

amiablement avec Théodore. Et à l'égard des Patriarches : qu'ils devoient demeurer dans l'état où ils étoient, jusqu'à ce que le Concile en eût décidé. Il offroit cependant de reconnoître dès-lors le Patriarche Grec de Constantinople, & de lui faire rendre son Siége dès que l'Empereur seroit devenu maître de la ville ; à condition que le Patriarche Latin y demeureroit aussi pour gouverner les Latins. Le Pape Alexandre donna pouvoir à l'Evêque d'Orviete son Légat, d'accepter ces propositions des Grecs déja approuvées par son prédécesseur, à moins qu'il ne pût en obtenir de plus avantageuses. Le Légat partit en effet, & arriva avec ceux de sa suite à Bérée en Macédoine, où ils séjournerent quelque temps : mais George Acropolite, que l'Empereur Théodore avoit laissé dans la Province en qualité de Gouverneur, les envoia suivant l'ordre de ce Prince ; & on ne voit pas que cette légation ait eu aucun effet.

IX.

XXVII. Michel Paléogue Empereur.

L'an 1259, l'Empereur Théodore Lascaris fut attaqué d'une maladie à laquelle les Médecins ne trouvoient point de reméde. Il crut être ensorcelé ; & sur le moindre soupçon, il faisoit arrêter ceux qui étoient dénoncés, sans qu'il eût d'autre moien de se justifier, que l'épreuve de fer chaud : car cette superstition duroit encore chez les Grecs. Théodore se voiant près de mourir, se revêtit de l'habit monastique ; & aiant fait venir l'Archevêque de Mitylene, il lui fit sa confession, & se prosternant à ses pieds, il arrosa la terre de ses larmes, criant plusieurs fois : Jesus-Christ, je vous ai abandonné ; & il distribua de sa main de grandes aumônes. Il mourut ainsi dans sa

trente-sixiéme année, & laissa un fils nommé Jean, qui n'avoit pas encore huit ans. Par son testament il avoit déclaré Régent de l'Empire George Muzalon. Les Grands de l'Empire ne voulurent point le reconnoître, & il fut massacré dans l'Eglise même où l'on faisoit les funérailles de Théodore. On jetta ensuite les yeux sur Michel Paléologue, qui prenoit le nom de Comnene : & Arsene Patriarche de Constantinople, qui avoit aussi été nommé tuteur du jeune Prince, se laissa persuader de lui donner la Régence. Ce Prélat, qui n'étoit pas grand politique, après en avoir délibéré avec les principaux Evêques & les Grands de l'Empire, consentit à donner le gouvernement des affaires à Michel Paléologue pendant le bas âge du jeune Empereur Jean Lascaris, avec le titre de Despote. Mais bien-tôt après, les Grands de l'Empire proclamerent Paléologue Empereur à Magnesie. Le Patriarche Arsene, qui étoit alors à Nicée en fut pénétré de douleur, craignant pour le jeune Prince ; & pensa d'abord excommunier Paléologue & ceux qui l'avoient élu : mais il se retint, & crut qu'il valoit mieux les engager par les sermens les plus terribles, à ne point attenter sur la vie de cet enfant, & à ne lui faire aucun mal. Le Patriarche même couronna devant l'autel à Nicée Michel Paléologue comme Empereur, mais seulement pour un temps, jusqu'à ce que Jean Lascaris fut en état de gouverner : & à condition qu'il quitteroit alors de lui-même le trône & toutes les marques de l'Empire, ce qu'il lui fit promettre par des sermens encore plus grands que les précédens.

XXVIII. Constanti.

X.

Mais bien-tôt après, Arsene fut sensiblement

affligé de voir avec quel mépris le jeune Empereur Jean Laſcaris étoit traité par Michel Paléologue, qui s'étoit rendu maître abſolu de toutes les affaires. Arſene ſe reprochoit ſa négligence & ſa foibleſſe dans une occaſion ſi importante ; & il prit le parti de ſe retirer dans un petit monaſtere à quelques lieues de Nicée, où il vivoit en repos ſans ſe mêler d'aucune affaire. On fit quelques démarches pour engager Arſene à reprendre ſa dignité ; mais comme il demeura ferme à vouloir reſter dans ſa retraite, on nomma Patriarche de Conſtantinople, Nicéphore Métropolitain d'Ephéſe, qui mourut l'année ſuivante 1261. L'Empereur Michel envoia au commencement de Juillet de cette même année, quelques troupes contre le Gouverneur d'Epire ; & comme elles devoient paſſer près de Conſtantinople, il chargea le Céſar Alexis qui les commandoit, de la menacer & de donner quelque allarme aux Latins, ſans faire néanmoins aucune entrepriſe. Alexis conféra avec les chefs de certains volontaires, qui tenoient la campagne pour piller indifféremment les François & les Grecs ; & il apprit d'eux que les François enfermés dans la ville, étoient réduits à la derniere extrémité, manquant d'argent & de vivres ; & qu'ils venoient d'envoier le peu qu'ils avoient de troupes, aſſiéger Daphnuſie place ſur le Pont-Euxin en Thrace à cinquante lieues de Conſtantinople. Les volontaires qui étoient Grecs, firent entendre au Céſar Alexis, qu'il étoit facile de ſurprendre la ville en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ſes troupes, & le ſervirent ſi bien, qu'il s'en rendit en effet le maître la nuit du vingt-cinquiéme de Juillet 1261. L'Empereur Baudouin

Nople repriſe par les Grecs.

fut réduit à ſe ſauver dans une barque ; il paſſa dans l'Iſle de Negrepont, & de-là en Italie. Juſtinien Patriarche Latin s'enfuit de même. C'eſt ainſi que les François perdirent Conſtantinople, après l'avoir poſſédée cinquante-ſept ans. L'Empereur Michel Paléologue aiant appris en Aſie cette nouvelle ſi ſurprenante, paſſa promptement en Europe, & vint à Conſtantinople où il fit ſon entrée le quatorziéme d'Août. Il marchoit à pied ſans ornemens impériaux, & faiſoit porter devant lui l'image de la Vierge nommée la Conductrice, que l'on prétendoit avoir été peinte par Saint Luc. Etant enſuite monté à cheval, il alla à Sainte Sophie rendre graces à Dieu, & de-là au grand Palais, où il prit ſon logement.

XXIX. Le patriarché Grec rétabli à Conſtantinople.

Un de ſes premiers ſoins fut de remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Nicéphore. Dans cette vue il aſſembla les Evêques, dont les ſentimens furent partagés au ſujet d'Arſene. L'Empereur après avoir été lui-même indécis pendant quelque temps, ſe détermina enfin à rappeller ce Patriarche, qui d'un côté n'étoit pas faché de voir Conſtantinople, & de remonter ſur ſon Siége, mais qui craignoit auſſi de retomber dans les mêmes inconvéniens qui l'avoient obligé de ſe retirer. Il vint à la priere des Evêques & de l'Empereur, qui lui fit des excuſes de ce qui s'étoit paſſé, lui rendit de grands honneurs ; le mena à Sainte Sophie accompagné des Grands & de tout le peuple ; & le prenant enſuite par la main, il lui dit : Voilà votre chaire, Seigneur, jouiſſez-en maintenant après en avoir été privé ſi long-temps. Il le mit en poſſeſſion des revenus du Patriarcat, & fit rétablir l'Egliſe de Sainte Sophie dans

l'état où elle étoit autrefois. Enfin il pourvut à la ſubſiſtance des chantres & des miniſtres ſacrés, & à tout ce qui contribuoit à la décence du Service divin. Le Patriarche en ſçut ſi bon gré à l'Empereur, qu'il ſe rendit plus facile à le couronner une ſeconde fois, comme ce Prince le deſiroit. Dans cette cérémonie il ne fut point fait mention du jeune Empereur Jean Laſcaris : au contraire Michel Paléologue exécuta peu après ce qu'il méditoit contre lui depuis long-temps, de le mettre hors d'état de régner, malgré les ſermens qu'il avoit faits quand il fut aſſocié à l'Empire. Il lui fit donc créver les yeux le jour même de la naiſſance de Notre-Seigneur ; & enſuite il le fit enfermer dans un château ſur le bord de la mer, lui donnant ſuffiſamment de quoi ſubſiſter : le jeune Prince avoit environ dix-ſept ans. Ainſi Michel demeura ſeul maître de l'Empire.

XXX. Le Pape excite les Princes Latins contre les Grecs. L'Empereur Michel Paléologue excommunié par le Patriarche de Conſtantinople.

Urbain IV aiant appris que les Grecs s'étoient remis en poſſeſſion de la ville de Conſtantinople, & la fuite honteuſe de l'Empereur Baudouin & du Patriarche Latin, écrivit à Saint Louis contre Michel Paléologue, & fit prêcher contre lui la croiſade en France, avec la même indulgence que celle de la Terre-Sainte. Pendant que le Pape excitoit les Princes Latins contre Michel Paléologue, cet Empereur n'étoit pas tranquille à Conſtantinople. Quand Arſene apprit qu'il avoit fait créver les yeux au jeune Empereur Jean Laſcaris, il en fut pénétré de douleur : & ne ſe poſſédant plus il montoit & deſcendoit par toute ſa maiſon, jettant de grand cris, ſe frappant la poitrine, prenant à témoins le ciel & la terre, & appellant à ſon ſecours toute la nature. Enſuite aiant

aſſemblé les Prélats qui ſe trouverent auprès de lui, il leur repréſenta que Paléologue s'étoit moqué de Dieu & de lui, en violant ſes ſermens ; & leur demanda ce qu'il falloit faire afin que ſon crime ne demeurât pas impuni & qu'il n'en profitât point. Nous ne pouvons pas, ajoûta-t-il, nous diſpenſer d'agir, quand ce ne ſeroit que pour ne paroître pas l'autoriſer par notre ſilence. Les Prélats témoignerent l'horreur qu'ils avoient de ce qui s'étoit paſſé, & la diſpoſition où ils étoient de ſuivre en tout la conduite du Patriarche. Il réſolut auſſi-tôt d'uſer de toute ſon autorité contre l'Empereur Michel ; & les autres Prélats n'oſerent s'y oppoſer, quoiqu'ils en craignifſent les ſuites. Le Patriarche Arſene prononça donc l'excommunication contre Michel Paléologue, en lui reprochant ſon crime ; mais afin de ne le point pouſſer à bout, & de ne pas attirer de plus grands maux, il permit au Clergé de chanter des prieres pour lui ; & lui-même continua de le nommer dans la liturgie.

Paléologue ſouffrit patiemment la cenſure, & ſe ſoumit, du moins en apparence : il ne ſe plaignit point, & ſe contenta de s'excuſer comme il put, eſpérant que s'il cédoit pour quelque temps à la juſte indignation du Patriarche & témoignoit enſuite du repentir, il obtiendroit bien-tôt l'abſolution. Ainſi pendant pluſieurs jours il porta des habits modeſtes comme un pénitent, & fit parler au Patriarche par des perſonnes de piété & amies du Prélat, le priant inſtamment de l'abſoudre, puiſqu'il ſe repentoit de ſa faute ; & de lui impoſer telle ſatisfaction qu'il voudroit. Les médiateurs n'aiant pu rien obtenir, l'Empereur crut qu'il réuſſiroit mieux en parlant lui-même au Patriar-

che : il le vit donc pluſieurs fois, le priant d'apporter à ſon mal le reméde convenable. Le Patriarche lui répondit en termes généraux, de faire ce qu'il falloit, disant que les grands péchés demandoient une grande réparation. L'Empereur après l'avoir prié de s'expliquer, lui dit : Quoi donc m'ordonnez-vous de quitter l'Empire ? En même-temps il détacha ſon épée, & la lui préſenta pour le ſonder. Le Patriarche étendit promptement la main pour prendre l'épée ; mais l'Empereur la retint, & lui reprocha qu'il en vouloit donc à ſa vie. Néanmoins il ſe découvrit la tête, & ſe jetta aux pieds du Patriarche en préſence de pluſieurs perſonnes. Le Prélat perſiſta conſtamment dans ſon refus ; & comme l'Empereur continuoit de le preſſer, il ſe retira dans ſa chambre & lui ferma la porte. Enfin l'Empereur par pluſieurs inſtances réïtérées pendant deux ans, ne put jamais fléchir le Patriarche Arſene.

XI.

XXXI. L'Empereur écrit au Pape pour la réunion.

Cependant Paléologue envoia pluſieurs Ambaſſades au Pape, craignant toujours de la part des Latins & ſachant qu'ils ne demeureroient pas tranquilles à ſon égard. Il envoioit en même-temps des préſens tant pour le Pape, que pour quelques-uns des Cardinaux, & pour ceux qui avoient du crédit auprès de lui. Dans une des Lettres que Michel Paléologue écrivit au Pape, il qualifioit Urbain IV Pape de l'ancienne Rome, ſucceſſeur du Trône apoſtolique, & pere ſpirituel de l'Empereur. Il témoignoit enſuite un grand déſir pour la paix & l'union, & marquoit qu'il avoit déja écrit au Pape pour ce ſujet, auſſi-tôt après la priſe de Conſtantinople. Mais, ajoutoit-t'il, j'ai été ſenſible

ment affligé d'apprendre que vous avez excommunié les Génois, pour avoir fait alliance avec moi, & que vous les preſſez de la rompre. Je m'étonne que vous qui tenez le premier rang entre les Evêques, préfériez la guerre à la paix & à l'amitié entre les Chrétiens. Il décrivoit les maux arrivés à la Chrétienté depuis les conquêtes des Latins ſur les Grecs : la profanation des égliſes, la ceſſation des divins Offices, les ſacriléges. Puiſqu'on ne peut faire que le paſſé ne ſoit pas, il faut du moins pour l'avenir faire ceſſer les inimitiés & les ſcandales ; & comme je le déſire de tout mon cœur, ſi vous y voulez penſer ſincérement, rien ne peut empêcher un ſi grand bien. C'étoit à vous qui êtes notre pere, à nous prévenir ; & néanmoins j'ai bien voulu vous offrir la paix le premier : proteſtant devant Dieu & ſes Anges, que ſi vous la refuſez, je n'aurai rien à me reprocher. Je ne parle quant à préſent, ni des dogmes ni des cérémonies de la Religion. S'il y a quelques différends ſur ce ſujet, il ſera plus facile de les terminer quand la paix ſera faite. Enfin je vous prie de m'envoier des Nonces, qui aient véritablement l'eſprit de paix ; & j'attends par eux votre réponſe.

XXXII. Réponſe du Pape.

Quand le Pape eut reçu cette Lettre de Paléologue, il réſolut de lui envoier pour Nonces quatre freres Mineurs. Mais il ne put les faire partir auſſi-tôt qu'il auroit voulu, parce qu'ils étoient alors en des païs éloignés, & que d'ailleurs le Pape craignoit que Paléologue n'eût changé de diſpoſition, voiant que les Grecs faiſoient la guerre aux Latins qui étoient dans l'Achaïe. Enfin il les envoia au mois d'Août 1263 avec une Lettre à l'Empe-

leur, où il témoigne une grande joie des avances qu'il fait pour la paix & l'union, & un grand déſir de la conclure. En ce cas, ajoûte-t'il, nous vous ferons voir combien la puiſſance du S. Siége eſt utile aux Princes qui ſont dans ſa communion & dans ſes bonnes graces. S'il leur arrive quelque guerre ou quelque diviſion, l'Egliſe Romaine, comme une bonne mere, ſe jette au milieu d'eux, leur ôte les armes des mains, & par ſon autorité les oblige à faire la paix. Elle ſert auſſi de mere aux Princes qui ne ſont pas encore en âge de regner: elle les gouverne, les protége & les défend, quand il eſt néceſſaire même à ſes dépens, contre les uſurpateurs. Voilà en quoi on faiſoit alors conſiſter la grandeur de l'Egliſe, ou plutôt de la Cour de Rome. La Lettre ajoûte: Si donc vous rentrez dans ſon ſein, elle attirera pour appuier votre Trône, non-ſeulement le ſecours des Génois & des autres Latins, mais s'il eſt beſoin, les forces de tous les Rois & de tous les Princes Catholiques du monde entier. Mais tant que vous ne ſerez point ſoumis au S. Siége, nous ne pouvons ſouffrir en conſcience, que ni les Génois, ni quelques autres Latins que ce ſoit, vous donnent du ſecours. Quant aux pillages des Egliſes & aux autres déſordres ſemblables, aucun homme ſenſé ne peut les imputer à tous les Latins, mais aux voleurs particuliers, ou plutôt à ceux qui par leur ſchiſme ont attiré ces malheurs. Comme la paix ne ſeroit point ferme, ſi elle n'avoit la Foi pour fondement, vous n'avez pas dû la mettre avant les dogmes & les cérémonies de la Religion: toute paix & toute concorde n'eſt qu'un adjectif, qui doit ſuivre ce ſubſtantif. Ainſi parloit-on alors dans

les affaires les plus sérieuses. Mais ce qu'il est plus important de remarquer, c'est que suivant ce raisonnement du Pape, les Chrétiens ne pourroient jamais faire de paix solide avec des gens de différente Religion : ce qui vient de l'équivoque du mot de foi, pris tantôt pour la créance des vérités révélées, tantôt pour la fidélité dans les traités.

XII.

XXXIII. Déposition du patriarche Arsene. Division parmi les Grecs.

L'Empereur Michel Paléologue excommunié depuis deux ans par le Patriarche Arsene, ne se pouvoit plus souffrir en cet état. Aiant tenté toutes sortes de voix pour obtenir son absolution pour la douceur, & désespérant de fléchir Arsene, il résolut de s'en venger. Il assembla donc les Prélats, & leur dit : Le Patriarche, au lieu de m'attirer charitablement à la pénitence, n'a point d'égard à ma soumission, & ne cherche qu'à me jetter dans le désespoir. Il me fait entendre indirectement que je dois quitter l'Empire, & me réduire à la condition d'un particulier : mais je ne vois pas à qui ma renonciation pourroit être utile. L'Eglise a des régles certaines pour la pénitence, suivant lesquelles vous traitez les particuliers : en a-t-elle d'autres pour les Empereurs ? Si vous n'avez point de loix sur ce sujet, d'autres Eglises en ont ; j'y aurai recours, & j'y trouverai le reméde que je cherche. Il vouloit dire qu'il s'adresseroit au Pape ; & c'étoit une menace terrible pour les Evêques Grecs. Ils résolurent donc de secourir l'Empereur, qui envoia encore au Patriarche Arsene plusieurs intercesseurs l'un après l'autre, mais le Patriarche demeura inflexible. Quelque temps après on présenta à l'Empereur un libelle contenant plusieurs chefs d'accusation contre Arsene.

L'Empereur aſſembla auſſi-tôt les Evêques qui ſe trouvoient à Conſtantinople & leur demanda conſeil. Le Patriarche Arſene aiant eu communication des plaintes formées contre lui, ſe juſtifia en répondant en peu de mots, mais ſolidement ſur chaque article. L'Empereur ne trouva pas les réponſes d'Arſene ſuffiſantes ; & il voulut aſſembler un Concile de tous les Evêques, où ſe trouvaſſent même les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Ce Concile ſe tint dans ſon Palais. Il y occupoit la premiere place, étant accompagné de toutes les perſonnes conſtituées en dignité & de tout le Sénat. Outre les Evêques, on y voioit des Abbés de tous les monaſteres, & les principaux d'entre les Moines. Arſene aiant réfuſé de comparoître, fut condamné, dépoſé, & envoié en exil dans l'Iſle de Proconeſe près de la côte de Natolie.

Mais ſa dépoſition cauſa un ſchiſme parmi les Grecs, & pluſieurs le reconnoiſſent toujours pour Patriarche. L'Empereur laiſſa aux Evêques la liberté d'élire pour Patriarche celui qu'ils en jugeroient le plus digne, & ils élurent Germain Métropolitain d'Andrinople. L'Empereur approuva volontiers ce choix, aiant depuis long-temps pris Germain en affection. Germain dès le commencement de ſon Pontificat, donna toute ſa confiance aux perſonnes les plus recommandables par leur ſcience ou par leur vertu. Il étoit parfaitement déſintéreſſé, & avoit d'excellentes qualités ; mais il avoit un grand nombre d'ennemis, comme aiant uſurpé le Siége du Patriarche Arſene, & comme aiant été transféré contre les régles du Siége d'Andrinople à celui de Conſtantinople. Le plus ardent de ſes ennemis étoit Jo-

ſeph Abbé d'un monaſtere, qui perſuada à l'Empereur d'engager Germain à ſe retirer. Ce Prince en étant venu à bout par différens artifices, fit élire cet Abbé Joſeph, qui avoit pluſieurs qualités très-eſtimables.

XXXIV. L'Empereur reçoit l'abſolution.

Comme Michel n'avoit rien plus à cœur que de ſe faire abſoudre de l'excommunication, il donna au Patriarche un mois entier pour en délibérer avec les Evêques : accordant au Prélat de ſon côté tout ce qu'il lui demandoit, juſqu'à écrire par-tout l'Empire, que les ordres du Patriarche fuſſent exécutés comme les ſiens mêmes. Il ouvrit auſſi les priſons, donna la grace à pluſieurs criminels, rappella les exilés, & rendit ſes bonnes graces à ceux qu'il avoit pris en averſion ; le tout à la priere du nouveau Patriarche. Le ſecond jour de Février 1267, fête de la Purification, le Patriarche Joſeph avec tous les Evêques aiant veillé toute la nuit, & fait l'Office ſolemnellement dans l'Egliſe magnifiquement éclairée, célébra la liturgie; & quand elle fut achevée, l'Empereur accompagné de ſes gardes, du Sénat & des Magiſtrats, ſe préſenta aux portes du ſanctuaire, au-dedans duquel étoient les Evêques. Aiant ôté ſon bonnet Impérial, il ſe proſterna tête nue aux pieds du Patriarche, & demandant humblement pardon, confeſſa ſon crime à haute voix. Pendant qu'il étoit ainſi ſur le pavé, le Patriarche prit entre ſes mains la formule d'abſolution, où le crime commis contre le jeune Empereur Jean Laſcaris étoit exprimé nommément. Le Patriarche la lut diſtinctement, enſuite tous les Evêques l'un après l'autre ; donnant chacun à l'Empereur leur abſolution, à meſure qu'il la demandoit. Les aſſiſtans fondoient en larmes, particulié-

rement le Sénat. Enfin l'Empereur ſe leva, reçut la ſainte communion, fit ſon action de graces, ſalua la compagnie, & retourna au Palais. Il donna ordre enſuite que le jéune Prince dans ſa priſon reçut abondamment tout ce qui étoit néceſſaire pour ſa ſubſiſtance & ſa conſolation.

XIII.

XXXV. Diviſion entre les Grecs. L'empereur travaille à la réunion avec les latins. Veccus s'y oppoſe.

Mais un grand nombre de perſonnes refuſoit de reconnoître le Patriarche Joſeph ; & le ſchiſme augmenta tellement, que dans les familles, les peres & les meres ſe ſéparoient de leurs enfans. Joſeph déſeſpérant de ramener par la douceur ceux qui ne vouloient pas le reconnoître, eut recours à l'autorité du Prince, qui les fit punir avec rigueur. Ce ſchiſme, que la violence n'arrêtoit pas, cauſoit beaucoup d'inquiétude à l'Empereur Michel ; mais cette diviſion inteſtine l'allarmoit encore moins que la prétention que Charles d'Anjou Roi de Sicile avoit ſur Conſtantinople. Il ſe ſentoit inférieur aux forces que Charles avoit par mer & par terre ; & c'eſt ce qui l'engageoit à s'adreſſer ſouvent au Pape, & à le conjurer de ne pas permettre à Charles de faire la guerre aux Grecs, qui étoient Chrétiens comme les Latins, & reconnoiſſoient comme eux le Pape comme le premier des Evêques. Il promettoit de faire ceſſer le ſchiſme, & de rétablir dans l'Egliſe l'ancienne union. Il envoioit de l'argent aux Cardinaux, & à tous ceux qui pouvoient lui rendre le Pape favorable. Il écrivit auſſi à S. Louis ſur le même ſujet. Comme les Papes changeoient ſouvent, l'Empereur Michel ne ceſſoit point d'envoier par mer de nouvelles ambaſſades à la Cour de Rome. Il s'efforçoit d'y faire concourir le Patriarche & les Evêques, mais ils ne s'y prê-

toient que par complaiſence. Ils n'oſoient lui réſiſter ni le contredire ouvertement; & néanmoins ils étoient perſuadés que leur Egliſe demeureroit toujours dans l'indépendance : ils étoient fort éloignés de vouloir être ſous la juriſdiction des Latins, qu'ils regardoient comme des gens fort mépriſables.

Quand le Pape Grégoire X fut élu, l'Empereur Michel conçut de grandes eſpérances, aiant appris que Grégoire avoit du zéle pour l'union des Egliſes. Son eſpérance augmenta quand il vit que Grégoire lui apprenoit ſon élection, & l'aſſuroit que s'il ſouhaitoit la paix & l'union, il n'en auroit jamais une plus belle occaſion que ſous ſon Pontificat. L'Empereur crut donc devoir ſuivre ſérieuſement cette importante affaire. Il en parla au Patriarche Joſeph & aux Evêques, leur repréſentant que l'on pouvoit traiter avec les Latins ſans aucun danger, & leur rappellant les négociations qui avoient été commencées ſous le regne de Jean Vatace. Les circonſtances préſentes, ajoutoit-il, ſont beaucoup plus favorables. Nous communiquons avec les Latins dans les plus grands ſacremens : nous ne les accuſons d'aucune héréſie: nous voudrions ſeulement qu'ils ôtaſſent du Symbole l'addition *Filioque*, conſentant qu'ils la laiſſent dans leurs autres Ecrits. Eſt-il donc contraire aux Canons de nommer le Pape dans les prieres, & de lui donner le titre de premier? En accordant les appellations, s'empreſſera-t-on de traverſer la mer pour aller ſi loin? L'Empereur aiant ainſi parlé, le Patriarche s'attendoit que Jean Veccus, qui tenoit dans l'aſſemblée la place de celui que nous appellerions Promoteur, le refuteroit auſſi-tôt. Mais voiant que la crain-

te le retenoit, il lui commanda ſous peine d'excommunication, de déclarer quel étoit ſon ſentiment par rapport aux Latins. Veccus preſſé des deux côtés, avoua franchement qu'il aimoit mieux s'expoſer à la peine temporelle qu'à la ſpirituelle ; & s'expliquant ſur le fonds, il dit que quelques'uns ont le nom d'hérétiques ſans l'être, d'autres le ſont ſans en avoir le nom ; & que les Latins étoient de ce dernier genre. Ce diſcours raſſura fort le Patriarche & irrita au contraire l'Empereur, qui ne pouvant le ſouffrir, rompit auſſi-tôt l'aſſemblée.

XXXVI. L'Empereur fait arrêter Veccus.

Quelques jours après il fit accuſer Veccus devant le Concile d'avoir prévariqué dans une ambaſſade. Veccus ſoutint que l'accuſation étoit ſurannée, & que ſa véritable partie étoit l'Empereur, contre lequel il ne pouvoit ſe défendre. Les Evêques s'excuſerent de prendre connoiſſance de l'affaire, diſant qu'un Clerc du Patriarche ne pouvoit être jugé ſans ſa permiſſion : mais le Patriarche n'avoit garde de le permettre. Ainſi cette tentative de l'Empereur fut inutile. Cependant Veccus l'alla trouver, & le ſupplia de n'avoir point de reſſentiment contre lui, puiſqu'il n'étoit point coupable. Il offrit même de quitter ſa place & ſes revenus, plutôt que de faire un ſchiſme dans l'Egliſe, ou de perdre les bonnes graces de l'Empereur : enfin il ſe ſoumettoit à l'exil. L'Empereur le renvoia chez lui ſans rien dire. Veccus ne s'attendant qu'à être exilé, ſe réfugia dans la grande Egliſe : mais l'Empereur voiant qu'il ne pouvoit venir à bout de ſon deſſein, lui envoia un ordre de le venir trouver, le traitant avec toute ſorte d'honneur ; & quand il ſe fut mis en chemin, il le fit mettre en priſon. Enſuite

l'Empereur fit compoſer par des ſavans qu'il avoit auprès de lui, un écrit où l'on prouvoit que la doctrine des Latins étoit exacte ; & il l'envoia au Patriarche avec ordre d'y répondre inceſſamment, mais ſeulement par des paſſages de l'Ecriture. L'Empereur parloit avec cette confiance, ne croiant pas que perſonne entreprît de lui répondre, après qu'il s'étoit aſſuré de Veccus.

XXXVII. Converſion de Veccus. Il ſe declare pour l'union avec les latins.

Mais le Patriarche avec ſon Concile aiant délibéré ſur cet Ecrit, aſſembla ceux qui étoient dans ſes ſentimens. Il y en avoit parmi eux quelques-uns qui avoient fait ſchiſme avec lui ; mais ils ſe réuniſſoient pour ce qu'ils croioient être la cauſe commune de l'Egliſe. La ſœur de l'Empereur ſe trouva auſſi à cette aſſemblée, & tout ce qu'il y avoit de ſavans & de moines oppoſés aux Latins. On lut l'Ecrit de l'Empereur, & un moine ſe chargea d'y répondre avec le ſecours de quelques autres, entre leſquels étoit l'Hiſtorien Georges Pachymere. La réponſe fut lue dans l'aſſemblée; on y corrigea les expreſſions qui paroiſſoient trop dures pour l'Empereur, & on la lui envoia. L'Empereur l'aiant lue exactement, ſe trouva fruſtré de ſon eſpérance ; & faiſant ſemblant de la mépriſer il différa de la faire lire publiquement ; enfin voiant ſon entrepriſe manquée de ce côté-là, il réſolut de gagner Veccus. Pour cet effet il lui fit donner dans ſa priſon tous les paſſages de l'Ecriture & des Peres qui paroiſſoient favorables aux Latins ; & comme Veccus étoit un homme droit, aimant en tout la vérité, il commença à douter s'il ne s'étoit point trompé juſqu'alors ; car il avoit plus étudié les Auteurs profanes que les ſaintes Ecritures. Il demanda à voir les Livres dont on avoit

avoit tiré ces paſſages, afin de les lire exactement, & d'approuver la doctrine des Latins, s'il la trouvoit exacte ; ou pour marquer les raiſons qui l'empêcheroient de l'approuver. L'Empereur le tira de priſon, & lui fit donner les Livres pour les étudier à loiſir ; ce qu'il fit avec tant de ſuccès, qu'il trouva la réunion facile, & fut perſuadé que l'on ne pouvoit reprocher aux Latins que l'addition au Symbole. Veccus ſe déclara pour la paix, & l'Empereur en conçut dès-lors une grande eſpérance. Il preſſoit donc les Evêques de favoriſer l'union, afin de ne pas retenir plus long-temps les Nonces que le Pape lui avoit envoiés.

XXXVIII. L'Empereur s'efforce de procurer la réunion.

Mais avant que Veccus ſe fût déclaré, le Patriarche Joſeph craignant de céder aux inſtances de l'Empereur, fit par le conſeil d'un moine une déclaration par écrit, pour montrer qu'il ne vouloit point de réunion avec les Latins. Il l'envoia à tous les fidéles, & la confirma par ſerment. La plûpart des Evêques entrerent dans ce malheureux engagement, dont l'Empereur fut fort affligé. Mais la converſion de Veccus le conſola. Le Pape Grégoire étant ſur le point de tenir le Concile de Lyon, l'Empereur y envoia des Ambaſſadeurs, qui furent Germain ancien Patriarche de Conſtantinople, Theophane Métropolitain de Nicée : & entre les Sénateurs, George Acropolite qui a écrit l'Hiſtoire des Empereurs précédens, le maître de la garderobe, & le grand interpréte. Ils portoient pluſieurs offrandes pour l'Egliſe de Saint Pierre, des ornemens, des images à fonds d'or, des compoſitions de parfums précieux, un tapis deſtiné pour le grand autel de Sainte Sophie, de couleur de roſe,

tiſſu d'or & ſemé de perles. Quand ils furent partis, l'Empereur ne pouvant ſe réſoudre à rompre avec le Patriarche qui lui avoit donné l'abſolution, fit avec lui une convention, qu'il quitteroit le Palais Patriarcal, & ſe retireroit dans un Monaſtere en conſervant ſes priviléges. Que ſi la négociation ne réuſſiſſoit pas, il rentreroit dans ſon Palais; mais que ſi la négociation réuſſiſſoit, il céderoit abſolument, & qu'on éliroit un autre Patriarche, puiſqu'il ne croioit pas pouvoir violer le ſerment qu'il avoit fait de ne jamais conſentir à la réunion. Suivant cette convention, Joſeph ſe retira dans un monaſtere au mois de Janvier 1274.

Cependant l'Empereur craignoit fort que les Evêques ne vouluſſent pas conſentir à la réunion, d'autant plus que Veccus leur avoit parlé pluſieurs fois, & leur avoit rapporté les paſſages des Peres ſans les avoir perſuadés. Il voulut encore eſſaier de les gagner par la douceur; & les aiant aſſemblés & fait aſſeoir autour de lui, il leur dit: Je ne travaille, à la paix que dans le deſſein d'éviter de cruelles guerres & d'épargner le ſang des Romains, ſans cependant rien innover dans l'Egliſe. La négociation avec l'Egliſe Romaine ſe rapporte à trois articles, la Primauté, les appellations, & la nomination du Pape dans la priere; & chacun de ces articles bien examiné ſe réduit à rien. Car quand le Pape viendra-t-il ici prendre la premiere place? Qui s'aviſera de paſſer la mer, & de faire un ſi grand voiage pour pourſuivre ſes droits? & enfin, quel inconvénient y a-t-il de faire mention du Pape dans la grande Egliſe, quand le Patriarche célébre la liturgie? Combien de fois nos peres ont-ils uſé de pareilles condeſcendances? En-

ſuite l'Empereur reprocha aux Evêques leur oppoſition à la réunion, & leur éloignement pour ceux qui entroient dans les vues de conciliation qu'il propoſoit. Il les accuſa même de lui donner des malédictions, comme s'il vouloit changer tous les uſages des Grecs, & les forcer de parler en tout comme les Latins. Les Evêques nierent abſolument d'avoir donné des malédictions à l'Empereur; mais ils ne diſconvinrent pas qu'ils ne fuſſent partagés de ſentimens, parce que chacun eſt libre de ſuivre l'avis qui lui ſemble le plus raiſonnable, & même d'en changer. Ils ajouterent qu'ils ne leur étoit par permis de dire leur avis en commun ſans le Patriarche auquel ils étoient ſoumis; mais qu'ils le diroient chacun en particulier, s'ils étoient interrogés. L'Empereur les interrogea donc, & il y en eut quelques-uns qui rejetterent les trois articles, diſant qu'il falloit conſerver à la poſtérité la tradition qu'ils avoient reçue : Que ſi l'Etat étoit menacé de quelque péril, ce n'étoit pas à eux à y remédier autrement que par la priere, mais que c'étoit à l'Empereur à pour voir à la ſûreté publique par d'autres moiens. Quelques-uns accordoient la primauté & l'appellation, parce qu'on pouvoit le faire de parole ſans venir à l'exécution : mais à l'égard du troiſiéme article qui étoit de nommer le Pape à la priere, ils diſoient que c'étoit communiquer avec ceux qui avoient altéré le ſymbole de la Foi. Xiphilin grand Econome, uſant de la confiance que lui donnoit ſon grand âge & ſa familiarité avec l'Empereur, lui prit les genoux, & le conjura de prendre garde qu'en voulant détourner une guerre étrangere, il n'en excitât au-dedans une plus dangereuſe.

L'Empereur ne réuſſiſſant pas par la douceur, emploia la violence & les menaces ; & déclara en même-temps ſous des malédictions & des ſermens terribles, qu'il ne demandoit autre choſe que la ſouſcription des trois articles, la primauté, l'appellation, & la nomination du Pape aux prieres. Alors tous les Eccléſiaſtiques ſe rendirent, excepté quelques-uns qui ſouſcrivirent peu de temps après, enſorte qu'il n'y eut perſonne dans le Clergé, qui n'obéît à l'Empereur.

XIV.

XXXIX. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel arrivent au Concile de Lyon.

Les Ambaſſadeurs que l'Empereur avoit envoiés au Concile de Lyon, s'étant embarqués au commencement du mois de Mars 1274, firent naufrage le ſoir du Jeudi Saint. La tempête ſépara les deux galéres, & la nuit les empêchoit de ſe voir. Celle qui portoit le Patriarche Germain & les autres Prélats prit le large, l'autre fut briſée contre la côte ; enſorte qu'il ne s'en ſauva qu'un ſeul homme, & que les riches préſens que l'Empereur envoioit au Pape furent perdus. La galére du Patriarche, après avoir penſé périr, ſe trouva le lendemain à Modon, où les Prélats apprirent la perte de l'autre. Ils continuerent leur voiage & arriverent à Lyon le jour de la Saint Jean vingt-quatriéme de Juin. Tous les Prélats du Concile allerent au-devant d'eux avec leurs domeſtiques ; les Cameriers avec toute la maiſon du Pape & toutes les familles des Cardinaux. Ils conduiſirent les Ambaſſadeurs Grecs avec honneur juſqu'au Palais du Pape, qui les reçut dans la ſalle, debout, accompagné de tous les Cardinaux & de pluſieurs Prélats, & leur donna le baiſer de paix. Ils lui préſenterent les lettres de l'Empereur ſcellées

en or & les Lettres des Prélats ; & dirent qu'ils venoient rendre toute obéiſſance à la Sainte Egliſe Romaine & reconnoître la Foi qu'elle tient : enſuite ils allerent à leur logis. Le jour de la fête de S. Pierre & S. Paul, le Pape célébra la Meſſe à S. Jean de Lyon, en préſence de tous les Prélats du Concile. On lut l'Epître en latin & en grec : l'Evangile fut chanté en latin par le Cardinal Ottobon de Fieſque, & enſuite un diacre Grec le chanta en grec. Après l'Evangile Saint Bonaventure prêcha : on chanta le Symbole en latin, qui fut entonné par les Cardinaux, & continué par les Chanoines de Saint Jean. Enſuite le même Symbole fut chanté en grec ſolemnellement par le Patriarche Germain, avec tous les Archevêques Grecs de Calabre. Ils chanterent trois fois l'article : Qui procede du Pere & du Fils. Après le Symbole, le Patriarche & les autres Grecs chanterent en Grec un cantique de louange en l'honneur du Pape, qui continua la Meſſe, à laquelle ils aſſiſterent debout près de l'Autel.

XL. Réunion des Grecs.

Le jour de l'octave de la Saint Pierre, on tint la quatriéme ſeſſion. Les Ambaſſadeurs Grecs y furent placés au côté droit du Pape après les Cardinaux, & on y obſerva les mêmes cérémonies qu'à la premiere ſeſſion. Après la Meſſe, le Pape parlant à tout le Concile, dit : Que contre l'opinion de preſque tout le monde, les Grecs venoient librement ſe ſoumettre à l'Egliſe Romaine. Il fit enſuite lire la lettre de l'Empereur & celle des Prélats. La lettre de l'Empereur donnoit à Grégoire le titre de Premier & de Souverain Pontife, de Pape Œcuménique, & de pere commun de tous les Chrétiens. Elle contenoit auſſi une profeſſion de

Foi que Clément IV avoit envoiée à Michel en 1267, & l'Empereur ajoutoit : Nous reconnoiſſons cette Foi pour vraie, ſainte, catholique, & orthodoxe. Nous reconnoiſſons la primauté de l'Egliſe Romaine, comme elle eſt exprimée dans ce texte : nous vous prions ſeulement que notre Egliſe diſe le Symbole comme elle le diſoit avant le ſchiſme, & que nous demeurions dans nos uſages que nous ſuivions avant la diviſion, & qui ne ſont contraires ni à la profeſſion de Foi que nous venons de préſenter, ni à l'Ecriture-ſainte, ni aux Conciles généraux, ni à la tradition des Peres approuvée par l'Egliſe Romaine. La lettre des Prélats ne qualifie le Pape Grégoire, que grand & excellent Pontife du Siége Apoſtolique, & ne déſigne ceux qui l'écrivent que par leurs Siéges, ſans nommer les perſonnes. Dans le corps de la lettre, les Prélats marquent l'empreſſement de l'Empereur pour la réunion des égliſes, malgré la réſiſtance de quelques-uns d'entre eux. Enſuite ils diſent : Nous avons prié notre Patriarche d'y conſentir ; mais il eſt extrêmement attaché à ſa primauté, & toutes nos inſtances n'ont pu lui faire changer de ſentiment. Nous lui avons donc ordonné & l'Empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un monaſtere de Conſtantinople juſqu'à ce que les Ambaſſadeurs nous rapportent votre réponſe ; & ſi vous le jugez à propos, vous enverrez des Nonces avec les nôtres. Si nous pouvons engager le Patriarche à rendre au S. Siége l'honneur qui lui a été rendu autrefois, nous le reconnoîtrons pour Patriarche comme auparavant ; s'il demeure inflexible, nous le dépoſerons, & en établirons un autre qui reconnoiſſe votre primauté. Après que ces

lettres eurent été lues, George Acropolite fit au nom de l'Empereur le ſerment par lequel il abjuroit le ſchiſme, acceptoit la profeſſion de Foi de l'Egliſe Romaine, & reconnoiſſoit ſa primauté promettant de ne s'en jamais écarter. Alors le Pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel il demeura debout & ſans mître, répandant beaucoup de larmes. Après les prieres ordinaires, il s'aſſit dans ſon fauteuil, & parla au Concile en peu de mots ſur la joie que devoit cauſer cette réunion : enſuite le Patriarche Germain & Théophane Métropolitain de Nicée, deſcendirent dans la nef de l'Egliſe, & s'aſſirent ſur des ſiéges élevés. Le Pape commença le Symbole en latin ; & après qu'il fut achevé, le Patriarche le commença en grec, & on y chanta deux fois : Qui procédé du Pere & du Fils.

XLI. Dépoſition du Patriarche Joſeph.

Après le Concile de Lyon, les Ambaſſadeurs Grecs s'en retournerent très-contens des honneurs qu'ils y avoient reçus, & des marques d'amitié que le Pape leur avoit données, particulierement aux Prélats, qui reçurent de lui des mîtres & des anneaux, ſuivant l'uſage de l'Egliſe latine. Ils arriverent à Conſtantinople ſur la fin de l'automne de la même année 1274, amenant avec eux les Nonces du Pape. Il fut alors queſtion de dépoſer le Patriarche Joſeph comme on en étoit convenu : ce qui n'étoit pas ſans difficulté, parce qu'il ne renonçoit pas de lui-même. On entendit donc des témoins ſur la promeſſe qu'il avoit faite à l'Empereur de ſe rétirer ſi la réunion réuſſiſſoit ; & cette promeſſe jointe au ſerment de ne jamais conſentir à l'union, fut jugée par les Evêques équivalente à une renonciation. C'eſt pourquoi ils déclarerent le Siege vacant. Le neuf de Jan-

vier 1275, on ceſſa de nommer Joſeph à la priere publique, le ſeiziéme du même mois, jour auquel les Grecs honorent les chaînes de Saint Pierre, on commença à y nommer le Pape Grégoire, après avoir chanté l'Evangile en grec & en latin. Cependant la retraite du Patriarche Joſeph cauſa un nouveau ſchiſme dans l'Egliſe Grecque, déja diviſée par celle d'Arſene. Les deux partis ſe regardoient réciproquement comme excommuniés, juſqu'à ne vouloir ni boire ni manger enſemble, ni même ſe parler. On propoſa pluſieurs ſujets pour remplir le Siége de Conſtantinople; mais on crut que perſonne n'étoit plus digne de l'occuper que Jean Veccus, homme d'une grande réputation, & qui avoit déja une dignité conſidérable dans l'Egliſe de Conſtantinople.

XLII. Jean Veccus eſt élevé ſur le Siége de Conſtantinople.

Il fut donc élu Patriarche dans l'aſſemblée des Evêques à Sainte Sophie, le Dimanche vingt-ſixiéme de Mai, jour auquel les Grecs faiſoient la fête des Peres du Concile de Nicée, qu'ils font à préſent le ſeiziéme de Juillet. Veccus fut ordonné le Dimanche ſuivant qui étoit celui de la Pentécôte, ſecond jour de Juin 1275. L'Empereur crut pouvoir ſe décharger ſur lui des affaires Eccléſiaſtiques. Il lui donna la liberté de lui recommander ceux qu'il jugeroit à propos perſuadé qu'il n'en abuſeroit pas; mais il y fut trompé: Veccus trop ardent dans ſes ſollicitations vouloit abſolument obtenir tout ce qu'il demandoit. Un jour entre autres, l'Empereur à la fin de la Meſſe ſe préſentant à la communion, & étendant déja les mains pour la recevoir, le Patriarche qui tenoit à ſa main droite la particule du pain ſacré, lui demanda une grace pour un malheureux. L'Empereur dit que ce n'étoit pas là le

temps. Le Patriarche soutint qu'il n'y en avoit pas de plus convenable pour imiter la bonté du Sauveur. L'Empereur en colere se retira sans avoir communié. Enfin pour n'être pas tous les jours exposé à de pareils affronts, & modérer l'empressement du Patriarche, il reduisit les audiences qu'il lui donnoit à un jour de la semaine qui fut le mardi, & il n'y manquoit jamais.

XV.

L'An 1277., après la mort du Pape Jean XXI & pendant la vacance du S. Siége, arriverent à Viterbe où étoit alors la Cour de Rome, des Ambassadeurs de l'Empereur Michel, qui étoient porteurs de plusieurs Lettres adressées au Pape Jean. Dans l'une de ces Lettres étoit insérée celle qu'il avoit envoiée à Grégoire X, & qui contenoit la profession de foi prescrite par Clément IV. Ensuite l'Empereur mettoit la ratification du serment fait en son nom au Concile de Lyon. Andronic fils ainé de l'Empereur & associé à l'Empire, écrivoit aussi au Pape Jean : mais sa lettre n'est qu'un long compliment, par lequel il témoigne avoir désiré l'union des Eglises avec un grand empressement. La conduite que tint ce Prince après la mort de Michel donne lieu de soupçonner, qu'il n'écrivit ainsi que par complaisance pour son pere. La lettre du nouveau Patriarche Jean Veccus est plus sérieuse. Voici comme il y parle : Vos Nonces sont heureusement arrivés près des Empereurs nos maîtres, près de nous & du Concile qui se tient à Constantinople. Vous verrez par la Lettre synodale qui vous sera présentée, comment nous avons ratifié & confirmé l'union par nos souscriptions, qui tiennent lieu de serment parmi

XLIII. Ambassade des Grecs à la Cour de Rome. lettre importante du Patriarche Veccus au pape.

nons. Vous l'allez voir encore par cette Lettre, où en préſence de Dieu & de ſes Anges, nous renonçons abſolument au ſchiſme introduit mal-à-propos entre l'ancienne Rome & la nouvelle, qui eſt la nôtre. Nous reconnoiſſons la Primauté du Siége Apoſtolique, nous lui ſommes ſoumis, & nous promettons de lui conſerver toutes les prérogatives que lui ont attribués ceux qui avant le ſchiſme ont tenu le Siége de Conſtantinople, & tous les priviléges que lui ont accordés les Empereurs. En conſéquence de la primauté de l'Egliſe Romaine, nous reconnoiſſons que le Pape a la plénitude de puiſſance; & que comme il eſt plus obligé que les autres à défendre la Foi; auſſi les queſtions de Foi doivent être décidées par ſon jugement. Ceux qui ſe trouvent léſés dans les affaires qui appartiennent à la juriſdiction Eccléſiaſtique, peuvent appeller à l'Egliſe Romaine : toutes les Egliſes lui ſont ſoumiſes, & tous les prélats lui doivent le reſpect & l'obéiſſance. Jean Veccus met enſuite ſa profeſſion de Foi qui eſt très-catholique. L'Artice de la Proceſſion du Saint-Eſprit y eſt néanmoins enveloppé d'un trop grand nombre de paroles, qui depuis ont donné occaſion aux Grecs de chicaner ſur ce point. Il parle du Purgatoire & des ſuffrages pour les morts, & il reconnoît les ſept Sacremens.

XLIV. L'Empereur & le patriarche travaillent à affermir la réunion.

Quelque temps après; le Patriarche Veccus publia une Bulle, où il dit : Nous faiſons ſavoir que dans le Concile aſſemblé à Conſtantinople, pour l'examen du ſchiſme qui eſt depuis long-temps entre l'Egliſe Latine & la Grecque, nous avons excommunié tous ceux qui ne reconnoiſſent pas que la Sainte Egliſe Romaine eſt mere eſt chef de toutes les autres

Egliſe, eſt la maîtreſſe qui enſeigne la Foi orthodoxe ; & que ſon Pontife eſt le premier & le Paſteur ſouverain de tous les Chrétiens, en quelque rang qu'ils ſoient. Nous avons auſſi excommunié tous les autres ſchiſmatiques. Les violences que l'Empereur exerça pour procurer l'union, aigrirent fort les eſprits. Les plus inſtruits d'entre les ſchiſmatiques demeurerent fermes, mais ils étoient en petit nombre. Le Pape Nicolas III renvoia peu après ſon élection les Ambaſſadeurs Grecs, qui étoient arrivés l'année précédente pendant la vacance du S. Siége. Il faut obſerver que Michel Paléologue les avoit envoiés, non-ſeulement pour apprendre au Pape la réunion, mais encore pour s'informer de la conduite de Charles Roi de Sicile, & ſavoir s'il n'avoit point modéré ſon ardeur & ſa fierté. Mais ils le trouverent toujours le même, & ils furent témoins des inſtances qu'il faiſoit au Pape, pour en obtenir la permiſſion d'aller attaquer Conſtantinople. Ils le voioient tous les jours ſe jetter aux pieds du Pape, & mordre de fureur le ſceptre qu'il tenoit entre ſes mains ſuivant l'uſage des Princes d'Italie, parce que le Pape n'avoit point d'égard à ſes prieres, quoiqu'il lui repréſentât ſon droit, & les préparatifs qu'il avoit déja faits pour ſon voiage. Le Pape lui remontroit au contraire, que les Grecs n'avoient fait que reprendre une ville qui leur avoit appartenu : qu'ils l'avoient par droit de conquête : & qu'enfin c'étoient des Chrétiens & des enfans de l'Egliſe, enſorte qu'il ne pouvoit permettre à d'autres Chrétiens de leur faire la guerre, ſans attirer la colere de Dieu.

XVI.

LXV. Conduite du pape Nicolas III à l'égard des Grecs.

Après que les Ambaſſadeurs Grecs furent partis, le Pape envoia de ſon côté à Conſtantinople quatre nouveaux Nonces, qui étoient tous quatre de l'Ordre des freres Mineurs. Au lieu d'être occupé principalement du grand objet de la réunion, il s'étendit dans ſes Lettres à l'Empereur ſur les intérêts temporels, & fit par rapport à la réunion des difficultés qui ne devoient plus avoir lieu. Il montra par toute ſa conduite combien Grégoire X avoit raiſon d'exhorter l'Empereur Michel à profiter de ſon Pontificat, l'aſſurant qu'il ne trouveroit certainement point de Pape auſſi favorable que lui à la réunion. Nicolas III, plus touché de ſes intérêts que de ceux de Dieu, voulut uſer de la fine politique de la Cour de Rome pour tirer des Grecs le plus qu'il pourroit, & exercer ſur eux une autorité abſolue: & par une ſi étrange conduite, il contribua à renverſer entierement une union déja aſſez mal affermie de la part du plus grand nombre des Grecs. L'inſtruction qu'il donna à ſes Légats eſt tout-à-fait remarquable, & montre bien le génie de la Cour de Rome. Nous la rapporterons toute entiere, telle que nous la trouvons dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. Fleuri, ſans même y changer aucune expreſſion.

liv. 87. n. 23.

LXVI. Inſtruction du pape Nicolas à ſes Legats pour la Gréce.

A votre arrivée, dit le Pape à ſes Legats, vous donnerez le bénédiction de notre part à l'Empereur Michel & à ſon fils Andronic, & vous leur témoignerez quelle a été notre joie à la réception de leurs Lettres, & quelle eſt celle de tous les Latins, dans l'eſpérance de la parfaite réunion avec les Grecs. Enſuite vous préſenterez à l'Empereur la lettre qui regarde le ſpirituel, c'eſt-à-dire, la premiere,

puis à Andronic & au Patriarche celles qui leur sont adressées. Quant aux affaires temporelles, pour vous insinuer plus facilement auprès de l'Empereur & de son fils, vous direz d'abord que l'Eglise Romaine les regardant comme rentrés dans son sein, prétend les favoriser entre tous les Princes catholiques, autant que la justice le permettra. C'est pourquoi dès le tems du Pape Jean, elle n'a rien dissimulé à l'Empereur, mais lui a donné le conseil salutaire de faire la paix avec quelques Princes Latins, qui prétendent qu'il leur fait tort, & ont une grande confiance en leur bon droit & en leur puissance. Vous pouvez sur cet article vous instruire amplement par la lettre du Pape Jean au même Empereur, & par la nôtre concernant le temporel, c'est-à-dire, la seconde, que vous lui rendrez, après avoir touché ce qui vient d'être dit.

Mais avant que d'insister sur l'article du temporel, il faut demander à l'Empereur un duplicata de ses lettres qu'il a envoiées par les Ambassadeurs retournés depuis peu, touchant la profession de foi & la reconnoissance de la primauté, avec ce seul changement d'y mettre notre nom au lieu de celui de Grégoire; sur quoi même il ne faut pas trop insister. Il faut demander un pareil duplicata au Prince Andronic, & prendre garde que ces secondes lettres soient en bon parchemin & scellées en bulle d'or, comme les premieres. Il faut aussi représenter à l'Empereur que le Patriarche & les autres Prélats n'ont pas encore fait leur profession de foi, suivant le formulaire donné par l'Eglise Romaine. C'est pourquoi lui qui assure que toute l'affaire dépend de lui, & qu'elle est absolument en sa puissance, doit faire ensorte

que les Prélats y satisfassent effectivement, & qu'ils accomplissent tout ce qui peut servir à affermir l'union.

Quant à ce que l'Empereur a demandé dans ses lettres, que l'Eglise Grecque dise le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, & qu'elle garde ses rits, il faut répondre que l'unité de créance ne permet pas que les professions de foi soient différentes, principalement quant au Symbole, qui doit être d'autant plus uniforme, qu'on le chante plus souvent. C'est pourquoi l'Eglise Romaine a résolu que les Latins & les Grecs chantent uniformément avec l'addition *Filioque*, parce qu'il a été particuliérement traité de cette addition, & que la reconnoissance de la vraie Foi, loin d'être cachée, doit être hautement publiée. A l'égard des autres rits des Grecs, il faut répondre que l'Eglise Romaine veut bien les tolérer en tout ce qu'elle ne jugera contraire ni à la Foi ni aux Canons. Au reste comme pendant cette négociation, il est à propos de s'abstenir entierement des insultes & des violences qui pourroient aigrir les choses, il faut traiter d'abord d'une trêve, & convenir avec l'Empereur Michel du temps nécessaire pour avoir le consentement de l'Empereur Philippe & du Roi de Sicile.

Voici maintenant ce qu'il faut demander au Patriarche, aux autres Prélats & au Clergé de chaque ville, bourg ou village : Que chacun d'eux en particulier fasse sa profession de foi, suivant le formulaire contenu dans la lettre de Grégoire X, dont vous êtes porteurs, qui leur sera lu & expliqué fidélement : qu'ils la fassent sans aucune condition ou addition, & la confirment par serment. La forme en est

rapportée, puis l'inſtruction continue : Or ils ne doivent alléguer aucune coutume pour ſe diſpenſer de ce ſerment. C'eſt ici un cas nouveau ; & on ne doit point obſerver ces coutumes contraires aux droits des Supérieurs, principalement de l'Egliſe Romaine : ce ſont plutôt des abus que des uſages. Nous voulons auſſi que la promeſſe des Prélats & du Clergé porte, qu'ils n'enſeigneront rien en public ni en particulier contraire à leur profeſſion de foi, & que même ceux qui exercent le miniſtere de la prédication, expliqueront fidélement au peuple ces vérités. Vous ajouterez toutefois à ces reconnoiſſances les autres précautions que vous jugerez à propos, ſelon votre prudence & les circonſtances particulieres.

Au reſte pour l'exécution plus facile de ce qui a été dit, nous croions expédient de vous tranſporter en perſonne dans tous les lieux conſidérables du païs où vous aurez un libre accès, pour recevoir ces profeſſions de foi & ces ſermens ; & l'on en fera des actes publics, dont on délivrera pluſieurs expéditions ſcellées de ſceaux authentiques, afin que vous puiſſiez en garder les unes par devers vous, & mettre les autres en dépôt, & en envoier d'autres au S. Siége par divers couriers, pour être gardées dans ſes archives. Vous aurez encore ſoin que ces actes ſoient enregîtrés dans les livres authentiques des Cathédrales, des autres Egliſes conſidérables & des monaſteres des lieux.

En travaillant à ces reconnoiſſances, vous repréſenterez aux Grecs que l'Egliſe Romaine s'étonne qu'ils n'aient pas encore eu ſoin d'aſſurer leur état pour le paſſé, c'eſt-à-dire, de ſe faire abſoudre des cenſures qu'ils ont encou-

rues à cauſe de leur ſchiſme ; & que le Patriarche & les autres Prélats, après leur retour à l'Egliſe Romaine, n'aient point demandé d'être confirmés dans leurs dignités. De-là vous pourrez prendre occaſion de conſeiller à l'Empereur & aux autres, de demander un Cardinal Légat, comme nous avons intention d'en envoier un, pour y rétablir toutes choſes avec plus de ſolidité. Vous aurez donc ſoin d'inſinuer diſcrétement dans vos conférences, que la préſence d'un Cardinal Légat muni d'une pleine autorité, ſeroit très-utile dans ces quartiers-là ; & après avoir traité des autres affaires, quand vous ſerez près de la concluſion, vous propoſerez à l'Empereur de demander un Légat de lui-même. Mais ſoit que vous puiſſiez le lui perſuader ou non, vous vous informerez avec ſoin, comment un Légat pourroit entrer ſûrement dans le païs & y demeurer. Pour vous en inſtruire, peut-être vaudra-t-il mieux d'abord interroger, qu'affirmer ; & leur demander s'ils n'ont point de mémoire par écrit ou autrement, comment les Légats du S. Siége y ont été reçus & défraiés : quels honneurs & quelle obéiſſance on leur a rendus, quelle juriſdiction ils ont exercée, quelle étoit leur famille & leur ſuite. Si la réponſe de l'Empereur eſt conforme à l'état d'un Cardinal Légat, il faut faire enſorte de l'avoir par écrit. Sinon vous lui expliquerez ce qui s'obſerve chez les Latins à l'egard des Cardinaux Légats, tant par le droit que par la coutume. Or il ne faut pas tout dire à la fois, enſorte qu'un Légat paroiſſe à charge : mais modeſtement & avec meſure, pour attirer plutôt que de rebuter. Vous pouvez joindre quelques raiſons : que le Légat repréſente la perſonne du Pape : qu'il

peut remédier à beaucoup de maux, tant au ſpirituel qu'au temporel ; & que s'il étoit envoié à la priere de l'Empereur, ce ſeroit un ſigne plus évident de la ſincérité de l'union.

Vous devez auſſi prendre garde, que par une lettre que nous vous adreſſons, nous vous donnons pouvoir d'excommunier tous ceux qui dans ces quartiers-là, troubleront l'affaire de l'union, de quelque dignité qu'ils ſoient, de mettre leurs terres en interdit, & de procéder contre eux ſpirituellement & corporellement, comme vous jugerez à propos. Or le S. Siége aiant donné le même pouvoir aux deux Evêques de Férentine & de Turin, envoiés depuis peu pour la même affaire, Paléologue les preſſa fortement d'emploier les cenſures contre quelques Seigneurs Grecs, qui avoient fait alliance avec l'Empereur Latin de Conſtantinople & le Roi de Sicile, comme perturbateurs de l'union. Mais les Evêques après s'être informés du fait, ne procéderent point contre ces Grecs, ſachant que nos prédéceſſeurs Grégoire & Innocent ne voulurent point écouter la même priere de Paléologue, contre tous ceux qui ſe retiroient de ſon obéiſſance, comme il ſe voit par leurs lettres que vous avez. C'eſt pourquoi ſi l'on vous demandoit la même choſe, vous devez bien vous garder de procéder contre les Grecs, comme alliés à l'Empereur Philippe & au Roi Charles & ennemis de Paléologue, mais ſeulement s'ils empêchent directement l'union.

Au reſte quoiqu'en exécutant votre commiſſion, vous deviez éviter de donner quelque occaſion de rupture, nous voulons toute fois que vous ne traitiez point l'affaire ſuperficiellement, comme quelques-uns l'ont fait juſqu'à

préſent, mais enſorte que vous pénétriez à fond les intentions des Grecs, & que ſur chaque article, vous tiriez une réponſe affirmative ou négative, ou un refus exprès de répondre; afin qu'à votre retour le S. Siége puiſſe être informé clairement de ce qui reſte à faire. Telle eſt l'inſtruction du Pape Nicolas à ſes Légats. Elle prouve combien il connoiſſoit peu les diſpoſitions des Grecs. La plûpart étoient réſolus de ne pas même écouter les propoſitions les plus juſtes & les plus raiſonnables. Comment auroient-ils pu accepter toutes les conditions contenues dans l'acte que nous venons de rapporter? La ſeule propoſition de leur envoier un Légat étoit capable de les mettre en fureur. En étoit-il queſtion avant le ſchiſme ? Comment donc le Pape pouvoit-il ſe flatter que cet article paſſeroit ?

XVII.

XLVII. Retraite du Patriarche Veccus.

Les mouvemens que l'Empereur ſe donnoit pour affermir la réunion avec les Latins, exciterent des révoltes qu'il eut beaucoup de peine à diſſiper. On l'appelloit hérétique, lui, le Patriarche de Conſtantinople, & tous ceux qui ſe ſoumettoient au Pape. Sa niéce Reine de Bulgarie s'efforça de ſoulever contre lui juſqu'au Sultan d'Egypte. En même-temps arriva la retraite de Jean Veccus, qui paroiſſoit être le principal appui de la réunion. Il y avoit quatre ans qu'il étoit Patriarche de Conſtantinople, lorſque quelques-uns de ſon clergé propoſerent contre lui pluſieurs accuſations. Quoiqu'elles fuſſent fauſſes & frivoles, elles ne déplurent pas à l'Empereur, qui déſiroit humilier ce Prélat, & modérer la vivacité de ſes ſollicitations. Les accuſateurs étoient excités par Iſaac Evêque d'Ephéſe, qui étoit

alors le pere ſpirituel de l'Empereur. Il ne pouvoit ſouffrir que le Patriarche étendît ſa juriſdiction immédiate ſur quelques lieux de Natolie, croiant qu'elle devoit être bornée à la ſeule ville de Conſtantinople, & que ce qui étoit dehors devoit être ſoumis aux Evêques Diocéſains. Il ſaiſit donc l'occaſion où l'Empereur étoit mécontent du Patriarche, & obtint de lui une Conſtitution, qui entre autres réglemens, porte que les terres & les monaſteres dépendans du Patriarche, ſeroient ſoumis à l'Evêque diocéſain, en quelques lieux qu'ils fuſſent ſitués. C'étoit, dit Pachymere, ôter au Patriarche le titre d'Œcuménique, le bornant à la ville de Conſtantinople, ſans lui laiſſer même un territoire, comme au moindre des Evêques. Les pourſuites contre Veccus durerent deux mois entiers, pendant leſquels l'Empereur jouoit deux perſonnages. Tantôt il ſouffroit qu'on l'accusât & qu'on lui fît en face divers reproches : tantôt il prenoit ſa défenſe, & traitoit ſes adverſaires de calomniateurs. Enfin le Patriarche Veccus fatigué de ces inſultes, réſolut vers le milieu du Carême de l'an 1279 de renoncer à ſa dignité. Il en fit écrire l'acte par Pachymere, & le préſenta à l'Empereur, qui fit ſemblant de ne vouloir pas le recevoir. Veccus ſe retira dans un monaſtere, & le Siege de Conſtantinople demeura vacant.

XLVIII. Arrivée des Légats du pape à Conſtantinople.

Dans ces circonſtances arriverent les Légats du Pape Nicolas. Ils rencontrerent l'Empereur comme il revenoit d'Andrinople. Ce Prince voulant leur cacher la retraite du Patriarche, leur dit qu'étant fatigué des travaux inſéparables de ſa dignité, & voulant prendre quelque repos, il étoit ſorti pour quelque temps

du Palais Patriarcal : mais qu'ils le verroient & conféreroient avec lui dans quelqu'un des monaſteres de Conſtantinople. Cependant il envoia prier le Patriarche de ne conſerver aucun reſſentiment de ce qui s'étoit paſſé, de n'en rien témoigner aux Légats, & de ſe rendre au monaſtere des Manganes pour y conférer avec eux. Auſſi-tôt que les Légats furent à Conſtantinople, les ſchiſmatiques s'empreſſerent de leur dire que la réunion étoit une chimere ; qu'il n'y avoit que l'Empereur & Veccus qui la ſouhaitoit ; que pour tous les autres, ils n'y entroient que par feinte.

XLIX. Précautions que prend l'Empereur, pour prévenir les mauvais effets de l'inſtructions du pape Nicolas.

L'Empereur de ſon côté ſachant tout ce que renfermoit l'inſtruction que le Pape Nicolas avoit donné à ſes Légats, ne doutoit point qu'elle ne révoltât les plus modérés d'entre les Grecs, s'il n'avoit ſoin de les y préparer. C'eſt pourquoi il aſſembla les Evêques & le Clergé, & leur dit : Vous ſavez avec quelle difficulté les affaires de l'Egliſe ont été amenées au point où elles ſont ; & je ſais tout ce qu'il m'en a couté. J'ai abandonné le Patriarche Joſeph, que j'aimois comme mon Pere ; j'ai maltraité pluſieurs perſonnes, ſans épargner mes parens & mes amis ; j'en tiens encore en priſon pluſieurs, qui n'ont attiré mon indignation qu'à cauſe de ces traités avec les Italiens. Je croiois donc l'affaire entiérement finie, quand j'ai appris que quelques-uns d'entre vous, qui aiment la diviſion & qui veulent me chagriner, ont pris plaiſir à publier que cette paix n'étoit qu'une illuſion, & ont excité les Latins à demander des aſſûrances plus ſolides. Je ſuis bien aiſe de vous prévenir au ſujet des propoſitions que font les Latins, afin que vous ne ſoiez point trop affligés de la conduite que je

tiendrai à leur égard. Je vous promets devant Dieu, que je ne ſouffrirai aucun changement dans nos uſages, ni la moindre addition au Symbole de nos peres, & que je ferai la guerre non-ſeulement aux Italiens, mais à toute nation qui voudroit nous inquiéter ſur cet article. Je vous en donne une entiere aſsûrance. Mais vous ne devez pas trouver mauvais que j'uſe de ménagement avec les Légats, & que je les renvoie en paix. Je crois donc qu'il faut leur faire amitié & les careſſer, pour ne pas, comme on dit, effaroucher le gibier : d'autant plus que nous avons affaire à un nouveau Pape, qui ne nous eſt point favorable comme Grégoire. Au reſte j'aurai ſoin de répondre aux Légats ſans m'écarter du plan dont je viens de vous faire part.

Après que l'Empereur eut ainſi parlé, le Patriarche Veccus vint au monaſtere des Manganes, & ne laiſſa entrevoir aux Légats rien de ce qui s'étoit paſſé. Il les reçut en préſence de pluſieurs Evêques & des principaux du Clergé. Quand les Légats ſe furent expliqués ſur la commiſſion dont ils étoient chargés, on vit bien que l'Empereur avoit eu raiſon de prévenir les Grecs, & de les exhorter à faire bonne contenance. Cette précaution de l'Empereur fut cauſe que les Grecs écouterent tranquillement des propoſitions, que ſans cela ils auroient rejettées avec indignation. Afin de mieux perſuader aux Légats que la paix de l'Egliſe étoit ſérieuſe, l'Empereur envoia avec eux Iſaac Evêque d'Ephéſe, qui leur montra ſes parens dans les priſons. C'étoit Andronic Paléologue premier Ecuier, Raoul Manuel Echanſon, ſon frere Iſaac, & Jean Paléologue neveu d'Andronic. Ils étoient tous quatre

dans une priſon quarrée, chargés de groſſes chaînes, chacun dans un coin. C'eſt ainſi que l'Empereur Michel ſauva les apparences avec les Légats.

XVIII.

L. Rappel du patriache Veccus. Il écrit contre les ſchiſmatiques.

Mais il traita plus ſérieuſement le rappel de Veccus. Il fut prié par un commun conſentement de réprendre le gouvernement de ſon Egliſe ; & le ſixiéme d'Août de la même année 1279 il rentra dans ſon palais, accompagné d'un grand nombre de Sénateurs & d'eccléſiaſtiques. Alors on écrivit au Pape une Lettre, où l'on mit une multitude de ſouſcriptions d'Evêques qui n'exiſtoient point, toutes écrites de la même main. Je ne ſçai, dit Pachymere, ſi c'étoit de l'avis du Patriarche : mais l'Empereur vouloit égaler les nombreuſes ſouſcriptions des Latins, qui comptent juſqu'à pluſieurs centaines d'Evêques dans leurs Conciles. Dans cette même Lettre on eut ſoin d'obſcurcir l'article de la Proceſſion du Saint-Eſprit. Les Grecs dans cet Ecrit artificieux emploioient la flatterie à l'égard des Latins, tandis que pluſieurs d'entre eux regardoient le Pape & ceux qui lui étoient ſoumis, comme des hérétiques & des excommuniés. L'Empereur écrivit auſſi au Pape Nicolas ſur la reception de l'Evêque de Groſſetto & des trois freres Mineurs qui l'accompagnoient : mais il ne fait dans ſa Lettre que répéter la profeſſion de foi & le ſerment fait en ſon nom au Concile de Lyon, ſans même faire mention des nouvelles demandes des Légats. Il fit écrire la même choſe par Andronic, dont la Lettre n'eſt qu'une adhéſion à celle de ſon pere.

Cependant les ſchiſmatiques ne ceſſoient de répandre des Ecrits, où ils traitoient d'apoſta-

ſie la réunion avec les Latins, exagérant ce prétendu crime, & reprochant à leurs adverſaires les maux où on les avoit engagés. Veccus crut devoir leur répondre, quoiqu'il eût réſolu de garder le ſilence, quelque choſe que puſſent dire les ſchiſmatiques. Il écrivit donc pour montrer qu'on avoit eu raiſon de faire la paix, & qu'elle étoit appuiée ſur l'autorité de l'Ecriture & des Peres. Il eut alors connoiſſance des deux Ecrits de Nicéphore Blemmide, que nous avons encore, dont le but eſt de montrer que le Saint-Eſprit procéde du Fils. Veccus ſe ſervoit auſſi du livre de Nicétas de Maronie Archevêque de Theſſalonique, pour procurer la paix des égliſes. Il écrivit pluſieurs Traités, pour prouver aux ſchiſmatiques qu'ils pouvoient accepter la paix en Sûreté de conſcience. Ces Ecrits furent un prétexte pour les ſchiſmatiques de ſe plaindre du Patriarche, & de dire qu'il renouvelloit les querelles, en traitant à contre temps des queſtions ſur leſquelles on leur avoit impoſé ſilence. Ils promirent à l'Empereur de demeurer tranquilles, pourvu qu'il défendit expreſſément de parler de doctrine en quelque maniere que ce fût. L'Empreur fit un Edit dans lequel il tâchoit de ménager les ſchiſmatiques ; mais il y diſoit formellement, que comme le ſouvenir de Dieu doit être à un Chrétien auſſi fréquent que la reſpiration, on doit auſſi ſans ceſſe parler de ſa doctrine, mais ſans s'écarter en rien des ſaintes Ecritures.

II. Zéle du même patriarche pour la réunion.

Jean Métropolitain d'Ephéſe & pluſieurs autres Evêques n'avoient accepté la paix qu'avec beaucoup de peine, & après avoir long-temps réſiſté. Pour appaiſer les peines de conſcience qu'ils avoient de s'être prêtés à une œuvre ex-

cellente en ſoi, mais qui ne leur paroiſſoit point telle, ils rappelloient pluſieurs exemples de ce que les Saints avoient fait dans l'Egliſe par condeſcendance pour éviter de plus grands maux. Ainſi ils diſoient qu'en ſe réuniſſant avec les Latins, ils avoient péché, ſi on les jugeoit à la rigueur. Mais le Patriarche Veccus montroit par l'Ecriture & les Peres, que ceux qui étoient dans cette diſpoſition ſe trompoient dangereuſement, & que la réunion avec l'Egliſe Latine, bien loin d'être une faute dont on dût s'humilier, étoit une action juſte en ſoi & très-agréable à Dieu. Il aſſembla même pour ce ſujet pluſieurs Conciles. Ce zéle de Veccus irritoit de plus en plus les ſchiſmatiques.

LII. Cruautés de l'Empereur Michel.

L'Empereur les mettoit au déſeſpoir par les violences qu'il exerçoit contre eux. Il étoit indigné qu'on l'accusât de renverſer la Foi, lorſqu'il travailloit le plus à la rétablir dans ſa pureté. Etant donc en Natolie l'an 1280, il ſe fit amener les Princes qu'il tenoit en priſon à Conſtantinople; & après les avoir interrogés pendant quelques jours, les chargeant d'injures & de reproches; il fit créver les yeux à Manuel & à Iſaac fils de Raoul, qui demeuroient inflexibles: Jean Catacuzéne ſe rendit, & Andronic étoit mort en priſon. Le Patriarche Veccus étoit alors auprès de l'Empereur, en préſence duquel les deux freres lui reprocherent qu'ils ſouffroient ce ſupplice, pour défendre la même Foi dont Veccus lui-même avoit fait profeſſion, & pour laquelle il avoit été dans les fers, avant que de parvenir à ſa dignité. L'Empereur fit encore aveugler & mettre à la queſtion pluſieurs autres perſonnes, ſur des ſoupçons d'aſpirer à l'Empire au préjudice

préjudice de ſes enfans ; & l'affection qu'il avoit pour eux, lui fit commettre beaucoup de crimes. Comme la crainte des ſupplices ôtoit la liberté de parler, on répandoit la nuit des libelles contre l'Empereur ; & ce Prince ne pouvant en découvrir les auteurs, fit une Ordonnance portant peine de mort contre quiconque en ſeroit trouvé ſaiſi : car il vouloit que celui qui auroit découvert un de ces écrits ſcandaleux, le brûlât auſſi-tôt, ſans le lire ni le montrer à perſonne.

XIX.

LIII. Etrange conduite du pape Martin IV à l'égard des Grecs.

L'Empereur aiant appris l'an 1281 la promotion du Pape Martin IV, lui envoia Léon Métropolitain d'Héraclée & Théophane de Nicée : mais ils ne furent pas reçus comme ils l'avoient eſpéré. Le Pape & les Cardinaux ſavoient ce qui ſe paſſoit chez les Grecs, & qu'excepté l'Empereur, le Patriarche & quelques-uns de ceux qui leur étoient attachés, tous étoient mécontens de la réunion, principalement à cauſe des violences extraordinaires que l'Empereur avoit emploiées pour tâcher de l'affermir. Les Ambaſſadeurs Grecs furent donc traités avec mépris ; ils eurent beaucoup de peine à obtenir audience du Pape. Bien plus, ce qui paroît incroiable, le Pape excommunia publiquement l'Empereur Michel à Orviette dans la place de la grande égliſe. L'excommunication étoit conçue en ces termes : Nous dénonçons excommunié Michel Paléologue, que l'on nomme Empereur des Grecs, comme fauteur de leur ancien ſchiſme & de leur héréſie, & nous défendons expreſſément à tous les Rois, Princes, Seigneurs, & autres de quelque condition qu'ils ſoient, aux villes & communautés, de faire avec lui

tant qu'il demeurera excommunié, aucune alliance, ſous peine d'excommunication qui ſera encourue par le ſeul fait, d'interdit & d'autres peines, ſelon que nous jugerons à propos. Le Pape pouvoit blâmer les moiens que l'Empereur emploioit pour engager les Grecs à ſe réunir avec les Latins; mais étoit-ce le cas d'excommunier ce Prince? Il faut ſe ſouvenir que depuis pluſieurs ſiécles, l'excommunication ſembloit être l'unique remède de tous les maux.

Ce fut à la ſollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape Martin prononça cette ſentence contre Michel Paléologue. On ſoupçonnoit cet Empereur d'avoir favoriſé le Roi d'Arragon dans la conquête de la Sicile. Les Ambaſſadeurs furent renvoiés ſans avoir reçu les honneurs accoutumés. Le Métropolitain d'Héraclée mourut en ce voiage, & celui de Nicée étant de retour, rapporta le ſuccès de l'Ambaſſade à l'Empereur, qui en fut fort indigné. Comme dans la Liturgie le diacre alloit nommer le Pape ſelon la coutume, l'Empereur qui étoit préſent, le lui défendit, diſant qu'il avoit beaucoup gagné à faire la paix avec les Latins, puiſqu'après avoir fait la guerre à ſes proches à cauſe d'eux, au lieu de lui en ſavoir gré, ils avoient la dureté de l'excommunier. Le jour de l'Aſcenſion de l'année ſuivante 1282, le Pape Martin renouvella à Viterbe dans la place de la grande Egliſe, l'excommunication contre l'Empereur Michel, avec la défenſe à tous Princes ou communautés, de contracter avec lui aucune alliance, ni de lui fournir armes, chevaux, vaiſſeaux ou autres moiens de faire la guerre.

LIV. Mort de l'Empereur Michel.

Le Prince de Thessalie aiant rompu la tréve faite avec lui, Michel appella pour le soumettre les Tartares d'au-delà du Danube : & on le blâma fort d'avoir attiré des infidéles pour faire la guerre à des Chrétiens. L'Empereur Michel se mit en campagne pour cette expédition. Il étoit déja incommodé, & le voiage aiant beaucoup augmenté son mal, les Médecins le jugerent en très-grand danger. Mais personne n'osoit le lui dire : on en avertit le Prince Andronic son fils aîné qui devoit être son successeur ; & qui craignant lui-même d'annoncer à l'Empereur son pere une si fâcheuse nouvelle, s'avisa de faire apporter l'Eucharistie par un Prêtre du Palais revêtu des ornemens convenables. L'Empereur étoit couché & regardoit vers la muraille, pensant attentivement à quelque chose, & le Prêtre étoit debout de l'autre côté du lit, tenant entre ses mains les saints Mysteres, & attendant seulement que le malade se retournât. Il demeura ainsi assez long-temps en silence ; & enfin l'Empereur, soit qu'il se doutât de quelque chose ou autrement, se tourna vers lui, & s'étant apperçu de l'artifice, demanda ce que c'étoit. Le Prêtre répondit : Après avoir prié pour vous, nous apportons encore les dons sacrés, qui serviront à votre santé. L'Empereur l'interrompit, se leva de son lit, prit une ceinture, & récita le Symbole : ensuite il dit ces paroles de l'Evangile : Seigneur, sauvez-moi de cette heure ; & aiant témoigné le respect convenable, il reçut la sainte Communion. Il se reconcha, & expira peu de temps après. La vie peu chrétienne qu'avoit menée ce Prince, demandoit, ce semble, une plus grande préparation pour lui donner le saint Viatique. Il

avoit vécu cinquante-huit ans, & en avoit régné vingt-quatre. Son corps fut enlevé pendant la nuit du camp où il étoit mort, & porté à un monaſtere où il fut enterré ſans aucune cérémonie.

XX.

LV. Regne d'Andronic. Il renonce à l'union avec les latins.

Andronic ennemi de l'union avec les Latins, crut que ſon pere qui l'avoit procurée, ne méritoit pas la ſépulture eccléſiaſtique. Ce Prince avoit vingt-quatre ans quand il ſuccéda à ſon pere, qui l'avoit fait couronner Empereur, & il en régna près de cinquante. Quand il fut de retour à Conſtantinople, ſes premiers ſoins furent de faire ceſſer le ſchiſme que la réunion avec les Latins avoit cauſé entre les Grecs. Il entreprit de ſe juſtifier auprès des ſchiſmatiques, comme étant entré malgré lui dans tout ce qu'avoit fait ſon pere pour la réunion : il déclara qu'il s'en repentoit, & qu'il étoit prêt à recevoir la pénitence qu'on voudroit lui impoſer pour cette faute ; aſſûrant que les Lettres qu'il avoit écrites au Pape, & les ſermens qu'elles contenoient, n'étoient que l'effet de l'autorité de ſon pere. Il réſolut enſuite de rétablir le Patriarche Joſeph, qui n'avoit plus qu'un ſoufle de vie, & d'éloigner Veccus. Il écrivit à celui-ci pour ſe juſtifier de ce qu'il méditoit contre lui, l'aſſûrant que ce n'étoit point par mépris pour ſa perſonne, mais par néceſſité. Il faut, lui diſoit-il, que je travaille dès le commencement de mon régne, à arrêter l'orage qui s'éleve. Pluſieurs perſonnes conſidérables prennent pour prétexte de leur ſchiſme la retraite de Joſeph. Je ſuis ſi perſuadé de votre amitié, que je compte que pour affermir ma Couronne, vous ne balancerez pas de quitter la dignité de Patriar-

che. Jean Veccus qui n'aimoit pas cette dignité, & qui espéroit que le retour de Joseph pourroit arrêter la fureur des schismatiques, se retira dans un monastere, croiant que les circonstances critiques où il se trouvoit, exigeoient de lui cette démarche, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme aux régles communes de l'Eglise.

LVI. Fureur des schismatiques. Exil de Jean Veccus. Sa Fin. Réflexions.

On porta au Palais Patriarcal sur un brancard Joseph, qui à peine respiroit encore. Les schismatiques se servirent de son nom & de son autorité pour s'abandonner aux excès les plus crians. Ils firent les cérémonies de la réconciliation de la grande église, par l'aspersion de l'eau-bénite sur les galeries extérieures & sur celles du vestibule, sur les tribunes & les colonnes; & au dedans de l'Eglise sur les Saintes images, qu'ils croioient profanées. Tout le monde se mit en pénitence, comme si la réunion eût été un crime des plus énormes. On lut publiquement dans l'Eglise un Décret fait au nom du Patriarche; qui déclaroit suspens pour trois mois les Prêtres & les Evêques. Ceux qui avoient été envoiés à Rome furent dépossés, parce qu'ils avoient assisté à la Messe que célébroit le Pape. L'Empereur Andronic souffroit & autorisoit tous ces excès. On tint ensuite un Concile à Constantinople, où Veccus fut condamné. Pendant les quinze ans qu'il survécut à sa condamnation, il fut toujours en exil & en diverses prisons. Il persévéra dans l'union avec l'Eglise Latine, & mourut à la fin du mois de Mars 1298. C'étoit la plus grande lumiere qu'eût alors l'Eglise Grecque. Il fit un testament où il dit: Plusieurs mourant en exil & en prison, & n'aiant rien dont ils puissent disposer, ne laissent pas de

faire un teſtament pour ſe juſtifier des crimes dont on les accuſe. Je fais le mien au contraire pour confeſſer le crime pour lequel je ſuis perſécuté, qui eſt de ſoutenir que le Saint-Eſprit procéde du Pere par le Fils. Il s'étend enſuite ſur la preuve de ce dogme, & ajoûte à la fin : Je n'ai ni argent ni héritages dont je puiſſe diſpoſer ; on m'a tout ôté avec mon Siége ; mais le peu qui me reſte dans ma pauvreté, je le laiſſe à partager à ceux qui ſont demeurés avec moi dans ma priſon, dont l'un me tient lieu de fils, & l'autre de domeſtique. Il fut enterré ſans cérémonie au lieu même où il étoit enfermé. Il a laiſſé un nombre conſidérable d'Ecrits, la plûpart ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit & ſur l'union des Egliſes. Tous les Ouvrages de ce grand homme ſe trouvent dans le premier & dans le ſecond volume de la Gréce Orthodoxe d'Allatius, qui fait encore mention de quelques Traités de Veccus dans le ſecond livre de l'Accord de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine.

Le Lecteur ſent à combien de réflexions peut donner lieu la grande affaire que nous venons d'expoſer : mais nous croions devoir les renvoier au dernier Article. Nous ne pouvons néanmoins nous diſpenſer d'en faire ici une, qui ſe préſente tout naturellement à l'eſprit. Qui n'auroit cru que tant de démarches de la part de l'Empereur Michel, du Patriarche Veccus, de pluſieurs Papes, & des plus grands hommes de l'Egliſe, ne duſſent avoir les ſuites les plus heureuſes pour la réunion des Grecs avec les Latins ? Cependant tous ces mouvemens aboutirent à la derniere conſommation du ſchiſme des Grecs, & ne ſervirent qu'à montrer que le mal étoit incurable. A ne

juger que par les dehors, rien de plus beau que le zéle de l'Empereur : mais ce n'étoit de ſa part qu'intérêt temporel & politique. D'un autre côté la plûpart des Papes qui entrerent dans cette affaire, n'avoient pas à beaucoup près des vues aſſez pures : il paroît que leur grand objet étoit d'étendre leur domination ſur l'Egliſe Grecque, comme ſur toutes les Egliſes d'Occident. Eſt-il étonnant que Dieu n'ait pas béni une entrepriſe, dont le principal motif n'étoit, ni ſa gloire, ni l'intérêt de la Religion ?

Fin du neuviéme Article, du treiziéme Siécle, & du cinquiéme Volume.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans le cinquiéme Volume.

A.

ABAILARD. Ses aventures. 48. & *ſuiv.* Condamné à brûler ſon livre de la Trinité. 49. Ses erreurs combattues par S. Bernard. 51. Fait ſon apologie. 52. Sa Fin. *Ibid.*
Adolphe Comte de Naſſau, couronné Roi des Romains. 489. Dépoſé. *Ibid.*
Adrien IV. Pape. Son entretien avec Jean de Sarisberi. 13. & *ſuiv.* Sa mort. 15.
Adrien V. Pape. 427.
Agnès d'Harcourt Abbeſſe de Longchamp, écrit la vie de la Bienheureuſe Iſabelle de France. 381.
Agnès abandonnée de Philippe Auguſte. Sa mort. 304.
Aimée fille poſſédée du démon, délivrée par S. Dominique. 497.
Albéric Légat en France. 45.
Albert Duc d'Autriche, couronné Roi des Romains. 489.
Albert Evêque de Riga, étend la Religion en Livonie. 287.
Albigeois hérétiques. 46. 47.
Alger Auteur Eccléſiaſtique. 124. & *ſuiv.*
Alexandre III. Pape. Sa ſcience. 15. Son élection. 37. Excommunie l'Empereur Fridéric. 40. Paſſe en France. 41. Retourne à Rome.

& en ſort. 42. Se réconcilie avec l'Empereur. 43. Son entrée ſolemnelle à Rome. *Ibid.* 44. Sa mort. *Ibid.*

Alexandre IV. publie plus de quarante Bulles contre l'Univerſité. 332. 333. Son Pontificat. 418. Son caractere. *Ibid.* 419. Ecrit contre les déſordres du Clergé. 420. Sa mort. 422.

Alexandre Roi d'Ecoſſe, empêche un Légat d'entrer dans ſon Roiaume. 267.

Alexandrie de la Paille. Sa fondation. 42. 43.

Alexis Comnene Empereur Grec. Fait brûler un chef d'hérétiques. 56. Envoie un Ambaſſadeur à Rome. 57. Sa mort. *Ibid.* Ses bonnes qualités. *Ibid.* 58.

Alexis Comnene le jeune, Empereur Grec. 70. Sa fin. 75.

Alexis l'Ange proclamé Empereur de Conſtantinople, 77. Envoie des préſens & des Ambaſſadeurs au Pape Innocent III. 579. Les Lettres à ce Pape. *Ibid & ſuiv.*

Alexis fils d'Iſaac, demande du ſecours au Pape & aux Croiſés contre ſon oncle Alexis, qui avoit détrôné & aveuglé ſon pere. 583. Rétabli ſur le trône par les Croiſés. 585. Ecrit au Pape. *Ibid.* Sa fin malheureuſe. 587. 588.

Alexis Céſar reprend Conſtantinople. 609.

Alexis Miniſtre ſous Alexis le jeune, ſe rend odieux, eſt pris par Andronic. 70. 71.

Alfonſe VI. Roi de Caſtille. 24.

Alfonſe VII. Fait ſentir aux Evêques les effets de ſon indignation. 25.

Alfonſe VIII. 25. Nommé Empereur. 486. Le Pape l'oblige de renoncer à l'Empire. *Ibid.* Son démêlé avec le Roi de France. 573.

Alfonſe Henriquès obtient du Pape pour de l'argent le titre de Roi de Portugal. 25.

Alfonſe IX. Roi de Caſtille favoriſe les Savans. 490. Demande du ſecours contre les Muſulmans 549. Remporte ſur eux une grande victoire. 551. Sa mort. *ibid.*

Alfonſe Roi de Léon, remporte une grande victoire ſur les Muſulmans. 552. 553. Sa mort.

Alfonſe frere du Roi de Portugal, établi Régent du Roiaume par le Pape. 561. Devient Roi. 562. Excommunié par le Pape Grégoire X. 571. Sa mort. 572.

Alfonſe ſurnommé le ſage, fils de S. Ferdinand, ſuccéde aux Etats de ſon pere. 564. Sa mort. 575. Ses Loix. *ibid & ſuiv.*

Alfonſe fils de Pierre Roi d'Arragon, ſuccéde à la couronne de ſon pere. 569. Sa mort. 570.

Amédée III. Comte de Savoie. 86.

Anaſtaſe IV. Pape. 12. 13.

Andronic Comnene. Son caractere. 73. *& ſuiv.* Fait maſſacrer les Latins. 74. Sa barbarie à l'égard du jeune Alexis. 77. Révolte contre lui. 78. Sa fin malheureuſe. 79.

Andronic fils de Manuel Paléologue ſuccéde à ſon pere. 650. Favoriſe tous les excès des Grecs contre les Latins. 651.

Angleterre. Maux de cette Egliſe. 185. *& ſuiv.* Plaintes des Anglois contre le Pape Innocent IV. 473. 474.

Annales de Baronius: où elles finiſſent. 19.

Anne Comnene Princeſſe ſavante. 58.

Anſelme Evêque. Réfute les objections des Grecs. 149.

Antoine de Pade (Saint) accuſe frere Elie devant le Pape. 547.

Appellations à Rome. Leurs inconvéniens. 110. 111. 128. Source de pluſieurs maux. 189. 190.

Ariſtote. Sa Phyſique interdite. 330.
Arnauld de Breſſe excite les Romains à la révolte, enſeigne des erreus. 52 53. Eſt brulé vif. 54.
Arnoul (Saint) Evêque de Soiſſons. Sa canoniſation. 169. 170.
Arſene ordonné Patriarche de Conſtantinople. 606. Se retire. 609. Rentre à Conſtantinople. Excommunie l'Empereur. 612. Dépoſé. 616. Schiſme à cette occaſion. 617.
Artus neveu de Richard Roi d'Angleterre, mis à mort par le Roi Jean Sans-Terre. 242.
Azimes. La queſtion diſcutée au Concile de Nymphée. 603. 604.

B.

BASILE Archevêque de Theſſalonique. Le Pape lui écrit. Sa réponſe. 65.
Baſile Patriarche de Conſtantinople, dépoſé. 76.
Baudouin Empereur de Conſtantinople. Sa priſe. 594. Sa fin malheureuſe. *ibid.*
Baudouin II. Empereur Latin de Conſtantinople. Sa fuite. 610.
Benoît Cajetan Cardinal. 434.
Berenger. Evêque de Girone. Le Roi d'Arragon lui fait couper la langue. 558.
Berengere ſuccéde à la Couronne de Caſtille 551.
Bernard (Saint) Ses lettres ſur l'élection du Pape Eugene. *& ſuiv.* Se déclare pour Innocent II au Concile d'Etampes. 33. Ses travaux pour éteindre le ſchiſme. *ibid & ſuiv.* Miracle éclatant qu'il fait à Salat. 45. 46. Il combat les Albigeois. *ibid.* Les erreurs d'Abailard. 51. Celles de Gilbert de la Porée. 55. Ecrit la Vie de S. Malachie. 85. Sa canoniſation.

176. Peinture qu'il fait des maux de l'Egliſe. 203. 204. Son éloge. 223. 224.
Bernard premier diſciple de S. François. 510.
Bernardon pere de S. François. 514.
Bertrade Excommuniée au Concile de Poitiers. 160. Reconciliée. 162.
Blanche épouſe du Roi Louis VIII. 319. & *ſuiv.* Soin qu'elle prend de l'éducation de S. Louis. 335. & *ſuiv.* Belles paroles de cette pieuſe Reine. *Ibid.* Sa mort. 359.
Boleſlas Duc de Siléſie. Violences qu'il exerce. 301.
Bonaventure (S.) fait Cardinal. 426. Auteur de la Vie de S. François. 534. Prêche au Concile de Lyon. 627.
Boniface VIII. 442. Comment il traite ſon prédéceſſeur S. Céleſtin. 443. 444. Ses démêlés avec les Cardinaux Colonnes. *Ibid.* 445. Inſtitue le Jubilé. 445. & *ſuiv.*
Bourdin Anti-Pape. 3. Sa fin miſérable. 4.
Brunon Evêque d'Olmuts fonde une ville. 300. Se plaint des maux de l'Egliſe d'Allemagne. 486.
Brunon de Signi Ecrivain Eccléſiaſtique. 143.

C.

CALATRAVE. Ordre militaire établi en Eſpagne. 28.
Calliſte II. Pape, tient les Conciles de Toulouſe & de Reims. 166. & *ſuiv.* Son entrée à Rome. 5. & *ſuiv.* Sa mort. 7.
Céleſtin II. Pape. 7. 8.
Céleſtin III. Pape. 18.
Céleſtin IV. Pape. 405.
Céleſtin V. (S.) Ses commencemens. 433. & *ſuiv.* Fonde l'Ordre des Céleſtins. 436. Elû Pape. *Ib.* 437. Son caractere. Son défaut de

conduite. 438. *& ſuiv.* Sa démiſſion 441. 442. Sa fuite. Sa priſon & ſa mort 443. *& ſuiv.*
Celſe Archevêque d'Armac. — 80. 81.
Cenſures. Juſqu'où elles étoient mépriſées en Allemagne. 482.
Charlemagne. Mouvemens que l'Empereur Fridéric ſe donne pour ſa canoniſation. 175.
Charles d'Anjou Roi de Sicile. 425. 431. Sa mort. 432.
Charles Roi de Sicile. Sa conduite à l'égard de Conradin. 488. Prie le Pape de lui laiſſer aſſiéger Conſtantinople. 633.
Chartreux. Etat de cet Ordre. 120. 121. Leur éloge. 223. *& ſuiv.*
Chevaliers Teutoniques; établi en Pruſſe 290. *& ſuiv.*
Chrétien, Moine ordonné Evêque des Pruſſiens. 289. 290.
Circonciſion de Notre-Seigneur. Condamnation des abus qui régnoient ce jour-là. 182. 183.
Cîteaux. Approbation des Réglémens de cet Ordre. 168. 169. Eloge de cet Ordre. 220. 221.
Claire (Sainte) convertie par S. François. 520. 521.
Clairvaux. Vertu ſublime à laquelle S. Bernard éleva les Religieux de cette Sainte maiſon. 220 221.
Clément III. Pape. 17.
Clément IV. Plainte en France contre lui. 373. Son Pontificat. 423. 424. Refuſe d'élever ſes parens. 424. 428. Donne le Roiaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou. 425. Ses qualités eſtimables. *ibid.* Ses Lettres aux Rois d'Arragon & de Caſtille. 424. *& ſuiv.*
Clercs. La continence leur eſt commandée. 162.

168. Réglemens qui les concernent. 178.
Cloches. Les Orientaux ne s'en ſervoient pas. 182.
Cluni. Schiſme dans cette Abbaïe. 112. 113. Apologie de cet Ordre par l'Abbé Pierre. 116. 117. Statuts pour la réforme. 117. 118. Etat de cet Ordre. *ibid.* Sa décadence. 118. 201.
Colléges. Leur inſtitution. 324. 325.
Colonnes. Cardinaux. Leur démêlé avec Boniface VIII. 444. 445.
Conception de la Sainte Vierge. 67.
Conciles tenus pendant le douziéme ſiécle. 158. & *ſuiv*. Trois généraux de Latran. 165. 166. 170. Pluſieurs autres Conciles (Voiez Art. XI) Concile de Lion. 468. 469. Concile d'Etampes où Innocent II. eſt reconnu. 33.
Conclave. On force les Cardinaux de s'y enfermer. 427. 428.
Conférence entre les Grecs & les Latins. 62. & *ſuiv*.
Confrairies. Premieres que l'on connoiſſe. 425.
Conrad Duc de Moſcovie ne peut appaiſer les Barbares. 290. 291.
Conrad fils de l'Empereur Fridéric. 481 & *ſuiv*. Le Pape Innocent IV. fait prêcher la Croiſade contre lui 484. Sa mort. *ibid.*
Conradin fils de Conrad. 484. Ses progrès en Italie. Sa fin malheureuſe. 487. & *ſuiv*.
Conſtance Impératrice. 23. 24. Sa mort. *ibid.*
Conſtantin Manaſſès Hiſtorien Grec. 155.
Conſtantinople priſe par les Croiſés. 584. 585. Repriſe par les Grecs. 608. & *ſuiv*.
Converſions peu ſolides. 300.
Coſme Patriarche de Conſtantinople dépoſé dans un Concile. 61.
Croiſades Occaſionnent pluſieurs maux. 208.

& ſuiv. On examine ſi elles étoient juſtes en elles-mêmes. 210. *& ſuiv.*
Croiſade dans le Nord. 299. 300. Innocent IV. la fait prêcher contre l'Empereur Fridéric. 481.
Curés Titulaires. 175.
Curlandois. Leur converſion. 292. 293.

D.

DANNEMARC. Violences exercées contre les Evêques de ce Roiaume. 301. *& ſuiv.* Le Roi excommunié par le Pape Boniface VIII. 303.
Décrétales fauſſes. Leurs ſuites funeſtes. 189. *& ſuiv.*
Denis Roi de Portugal. Accommodement entre lui & le Clergé. 572. 573.
Dent de Notre-Seigneur, fauſſe relique. 130. 131.
Diſcipline. Changement dans celle de la pénitence. 193. 194. L'ancienne diſcipline mieux conſervée en Orient. *ibid.*
Diſpute entre un Grec & un Latin en préſence de l'Empereur Lothaire. 59. 60.
Diſtinction du fait & du droit. 151. 152.
Diſtributions manuelles aux Chanoines. Leur origine. 111.
Dominique (Saint). Ses commencemens. 489. 490. Jette les fondemens de ſon Ordre. 491. Sa Régle. 492. Progrès de ſon Ordre. *ibid.* Son amour pour la pauvreté. 493. Il raſſemble les Religieuſes à Rome. *ibid.* Ses miracles. 495. 496. Sa conduite. 497. 498. Aſſemble le Chapitre de ſon Ordre. *ibid.* Sa derniere maladie. 499. Sa mort. Son portrait. 500. Sa canoniſation. 501. 502. Ferveur de

ſes premiers Diſciples. *ibid. & ſuiv.*
Doſithée Patriarche de Conſtantinople, dépoſé & rétabli. 78.

E.

ECBERT frere de Sainte Eliſabeth de Schonauge écrit les révélations de ſa ſœur. 105. 106. Ecrit contre les Cathares. 106.
Ecoliers de l'Univerſité. Leurs mœurs 326. 327. Leur querelle avec les Bourgeois de Paris. *ibid. & ſuiv.*
Edmond (S.) Archevêque de Cantorberi. 264. *& ſuiv.* Se plaint des exactions de la Cour de Rome. 271. 272. Se retire en France. Sa piété. Sa mort. 273. 274.
Edouard pere de Saint Edmond. 264.
Edouard Roi d'Angleterre. 286.
Egliſe. Injuſtice de lui attribuer les vices des méchans qu'elle ſouffre dans ſon ſein. 205.
Election. Tous les Fidéles doivent concourir à celles de l'Evêque. 173. Election remarquable. 308. 309.
Elie dépoſé du Généralat, par S. François. 535. Rétablit. 538. Dépoſé de nouveau. 547. & *ſuiv.*
Eliſabeth de Schonauge (Sainte). Ses viſions & ſes extaſes. 104. *& ſuiv.*
Eon de l'Etoile, fanatique. 174.
Erit Roi de Dannemarc ſe ſoumet aux ordres du Pape. 302. 303.
Etienne de Grammon (Saint) ſon éloge. 222. 223.
Etienne de Langton ſacré Archêveque de Cantorberi par le Pape Innocent III. 245. Le Roi Jean Sans-terre refuſe de le recevoir. *ibid.* S'oppoſe aux maux que faiſoit un Légat du

Pape. 253. 254. Sa mort. 260
Etienne d'Obazine (Saint). Sa vie. 91. 92. Il fonde des monaſteres qu'il unit à l'ordre de Cîteaux. 92. *& ſuiv.*
Etienne Evêque de Die. Sa grande vertu. 315.
Etienne Evêque de Tournai. Sa vie. 312. *& ſuiv.* Abbé de Sainte Geneviéve. *ibid.* Sa conduite dans l'Epiſcopat. 313. *& ſuiv.* Se plaint des études de ſon temps. *ibid.* Sa mort. 315.
Etudes. Défauts de celles du treiziéme ſiécle 133. 134. 135. 139. 325. 326.
Euchariſtie donnée aux petis enfans. 3. 140. Doctrine de l'Egliſe ſur ce myſtére. 124. 125. 129. 131. 135.
Eudes de Châteaux-Roux Légat lié avec Saint Louis. 358. 362.
Eudes de Sulli Evêque de Paris. 183. Préſide à l'élection de Saint-Guillaume de Bourges. 308. 309.
Evêques Grecs. Leur lâcheté & leur prévarication. 75.
Evêques. Réglémens qui les concernent, 178. Saints Evêques du douziéme ſiécle. 216.
Eugene III. Pape, diſciple de S. Bernard. 8. *& ſuiv.* Révolte des Romains contre lui. 10. 11. Paſſe en France. 12. Diverſes actions de ce Pape. Sa mort. *ibid.*
Evrard embraſſe l'Inſtitut des Freres Prêcheurs 498. Sa vertu. *ibid.*
Eutimyus moine Grec. Combat les nouveaux Manichéens & les Muſulmans. 56. 57.
Eutymius Zigabenus, Auteur Eccléſiaſtique Grec. 153.
Excommunication prononcée avec une cérémonie ſinguliere. 168.

F.

FELIX DE GUSMAN pere de S. Dominique. 490.
Ferdinand (Saint) Roi de Gaſtille. 551. & *ſuiv.* & de Léon. 552. Ses conquêtes ſur les Muſulmans. 554. Prend Cordoue, y rétablit le Chriſtianiſme. *ibid.* 555. Autres conquêtes. 559. Prend Séville & y rétablit la Religion Chrétienne. 563. 564. Sa mort. *ibid.*
Fêtes des Grecs. 67.
Flagellans. Leur pénitence dégénére en ſuperſtition. 420. & *ſuiv.*
Fontevraud. Bizarrerie du gouvernement de cet Ordre 201. Produit un grand nombre de Saints Pénitens. 220. 221.
Foulque, Evêque de Toulouſe chaſſé de ſon diocèſe par les hérétiques. 317. Se lie avec S. Dominique. 491. Lui donne une égliſe. 492.
Fous. Condamnation de la Fête des Fous. 182. 183.
France. Aſile des Papes perſécutés. 205. & de ceux qui ſouffrent pour la juſtice. 220.
François (S) Ses commencemens 510. & *ſuiv.* Maltraité de ſon pere. 511. Renonce à tout, & commence à prêcher & à avoir des diſciples. 512. & *ſuiv.* Inſtructions qu'il leur donne 515. 516. Sa régle. 517. En obtient l'approbation du Pape Innocent. III. 518. Progrès de ſon Ordre. 519. Sa réputation. *ibid.* Il envoie ſes Diſciples dans tous les Roiaumes. 521. 522. Prêche devant le Pape. 523. Son union avec S. Dominique. 524. Multiplication étonnante de ſon Ordre. *ibid.* Son humilité. 525. Sa fermeté. 526. Sa ſoumiſ-

ſion à l'égard des Evêques. *ibid.* Refuſe de conduire des Religieuſes. 528. Envoie de ſes diſciples à Maroc. 529. *& ſuiv.* Va à Damiete. 532. Sa Régle pour les Freres Mineurs. 538. 539. Ses ſtigmates. 540. *& ſuiv.* Son teſtament. 542. 543. Sa mort. *ibid.* 544. Sa canoniſation. 545. 546. Tranſlation de ſes Reliques. 546.

Frangipanes maltraitent le Pape Gélaſe. 3. 4.

Freſcati. Origine de ce lieu.

Fridéric Barberouſſe élu Roi des Romains.

Fridéric d'Arragon eſt élu Roi de Sicile malgré le Pape Boniface. 570. 571.

Fridéric fils de Henri VI. couronné Empereur. 456. Ce qu'il répond aux Ambaſſadeurs de S. Louis. 340. 341. Son différend avec le Pape Grégoire IX. 403. *& ſuiv.* Mouvemens qu'il ſe donne pour mettre fin à la longue vacance du S. Siége. 406. *& ſuiv.* Dépoſé par Innocent IV. 413. Récompenſe un Curé de Paris qui lui étoit favorable. 414. Excommunié par Grégoire IX. 456. Ecrit à tous les Princes contre la Cour de Rome. 456. 457. Son traité avec le Sultan d'Egypte. 459. 460. Fait ſa paix avec Grégoire IX. 461. Excommunié de nouveau, & ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité 461. Sa lettre à ce ſujet. *ibid.* Sa dépoſition au Concile de Lyon. 474. 475. Comment il en reçoit la nouvelle. 475. 476. Ses Lettres aux Princes Souverains. 476. *& ſuiv.* Se rend odieux. 482. Sa mort. 483.

G.

GAUTIER Archevêque de Palerme, élu à force d'argent. 22.

Gautier de Saint-Victor Auteur Eccléſiaſtique. 141.

Gélaſe établi Evêque d'Armac par S. Malachie. 82.
Gélaſe II. élu Pape. Maltraité. 3. Sacré. 4. Sa fuite. Sa mort. 5.
Geneviéve (Sainte). Réforme de cette Abbaïe. 12.
Geoffroi Archevêque de Rouen. Son zéle indiſcret. 168.
Geoffroi de Beaulieu, Confeſſeur de S. Louis. 360.
Geoffroi de Poitiers ſoutient les intérêts de l'Univerſité. 329. 330.
Geoffroi de Vendôme. 149
Geoffroi Evêque de Chartres, dépoſé. 107. Rétabli. *ibid.*
Geoffroi Evêque de Chartres va en Languedoc avec S. Bernard combattre les Hérétiques. 45. 46.
George Acropolite Hiſtorien. Parole remarquable de cet Auteur. 605. 606. Renvoie le Légat du Pape. *ibid.* Va au Concile de Lyon. 623.
George Muzalon déclaré Régent de l'Empire Grec. Maſſacré. 608.
Géraud Archevêque de Bourges, fait canoniſer S. Guillaume ſon prédéceſſeur. 311.
Gerlac Abbé. 103.
Germain Métropolitain d'Andrinople, élevé ſur le ſiége de Conſtantinople. 617. Forcé de ſe retirer. 618.
Germain Patriarche Grec de Conſtantinople, écrit au Pape Grégoire IX. pour la réunion des Egliſes. 596. & *ſuiv.* & aux Cardinaux. 598.
Gilbert de la Porée. Ses erreurs 54. Les rétracte. 55. Combattues par S. Bernard. *ibid.*
Gilbert (S.) de Semprimgan, Fondateur d'une

Congrégation en Angleterre. 225.
Gilles, Diſciple de Saint François. Sa vertu. 531.
Godefroi (Saint) Evêque d'Amiens. Sa vie. 97. Quitte ſon Egliſe. Eſt forcé d'y retourner. 98. 90.
Gratien. Son recueil des Canons. 137. *& ſuiv.* Combien il a nuit à la diſcipline. *ibid.*
Grecs. Cruautés qu'ils exercent contre les latins 204. 205. Leur ſchiſme non conſommé. 70. Conſommé dans le treiziémeſiécle. 650.
Grégoire VII. Progrès de ſes nouvelles maximes. 194.
Grégoire VIII. Pape. Entreprend de reconcilier les Piſans avec les Génois. 17. Sa mort *ibid.*
Grégoire IX. Son autorité en Angleterre. 260. 261. Travaille au rétabliſſement de l'Univerſité de Paris. 329. 330. Donne une Régle importante aux Profeſſeurs. *ibid.* Son caractére. 201. Circonſtances de ſon couronnement. *ib.* Son goût & ſon ſtile. 402. Son différend avec l'Empereur Fridéric. 403. 404. Diverſes actions. *ib.* 405. Ecrit à Germain Patriarche Grec de Conſtantinople. 598. Lui envoie des Nonces. 499. *& ſuiv.* Sa mort. 405. Canoniſe S. François. 545. S'intéreſſe aux victoires de S. Ferdinand. 554. Met en interdit le Roiaume de Portugal. 560. 561. Abſoud les ſujets de l'Empereur du ſerment de fidélité. 462. 463. Sa Lettre contre l'Empereur. 464.
Grégoire X. Son Pontificat. 426. Action ſinguliere de ce Pape. 427. Eſt favorable à la réunion des Grecs. 614. *& ſuiv.* Termine l'affaire de la réunion. 527. *& ſuiv.*
Guibert Abbé de Nogent. Auteur Eccléſiaſtique. 130. 131.

Gui de Creme. Anti-Pape, ſous le nom de Paſcal III. 41. 42. Sa mort. 43.
Gui de Montfort. Sa cruauté, 392. 393.
Gui Evêque d'Aſſiſe favoriſe S. François. 513.
Gui Evêque de Beauvais, fonde le monaſtére de S. Quentin.
Guigues Chartreux. Son recueil des uſages des Chartreux. Sa mort. 120. *& ſuiv.*
Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, s'oppoſe à l'excommunication du Roi de France. 160.
Guillaume (Saint) Archevêque de Bourges. Sa vie. 307. *& ſuiv.*
Guillaume Archevêque de Tyr. Fait l'éloge de l'Empereur Manuel. 70.
Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, repris par le Pape d'avoir abandonné l'Univerſité. 329.
Guillaume d'Auxerre ſoutient las intérêts de l'Univerſité. 329.
Guillaume de Champeaux, Docteur célébre. 149.
Guillaume de Hollande Roi des Romains. 482. 483. Sa fin. 485.
Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre, informe de la vie & des miracles de S. Guillaume de Bourges,
Guillaume de Saint-Tierri dénonce à S. Bernard deux Livres d'Abailard. 51.
Guillaume de Tyr Hiſtorien des Croiſades. 149. 150.
Guillaume d'Yorc (Saint). Sa grande vertu. 218. 219.
Guillaume Evêque de Modéne, Légat dans le Nord. 290. 295.
Guillaume-le-Bon Roi de Sicile. 21. Sa mort. *ibid.*
Guillaume-le-Mauvais Roi de Sicile. 21.

Guillaume Pinchon (ſaint). ſa vie. 333. 334.
Guipare Légat du Pape Innocent III. déclare Otton Roi des Romains. 449.

H.

HABITS des Clercs doivent être différens de ceux des Laïques. 162.
Haquin Roi de Norvége. 395. 396. S. Louis lui écrit. *ibid.*
Héloïſe épouſe d'Abailard. Son caractère. 49. 50. Fonde l'Abbaïe du Paraclet. 51.
Henri II. Roi d'Angleterre. Ses défauts. 185. 186.
Henri III. Roi d'Angleterre. 258. 259. Son dévouement à la cour de Rome. 266. 267. 269.
Henri de Luſignan Roi de Jéruſalem. 347.
Henri de Suſe , connu dans les Ecoles ſous le le nom du Cardinal d'Oſtie. 423.
Henri Diſciple de Pierre de Bruis hérétique, infecte le Languedoc. 45.
Henri Evêque de Pruſſe. 295. 298.
Henri Evêque de Vincheſtre, frere du Roi d'Angleterre, ſe retire à Cluni. 118.
Henri frere de l'Empereur Baudouin, élu Régent de l'Empire. 594. Couronné Empereur. 595.
Henri Lantgrave de Turinge , élu Empereur. 480. Forcé de prendre la fuite. 481.
Hérétiques. Rigueur exercée contre eux, contraire à l'eſprit de l'Egliſe. 192. 193.
Hildebert Archevêque de Tours. Sa vie & ſes Ecrits. 126. *& ſuiv.*
Hildegarde(Sainte)Son éducation. 99. 100. Ses révélations approuvées par le Pape Eugene. *ib.* Reprend les vices de ſon temps. 102. 103.

Hildalin premier Abbé de Schonauge. 104.
Honoré Anteur Eccléſiaſtique. 149.
Honorius II. Pape. 7.
Honorius III. ſoutient le jeune Roi d'Angleterre Henri III. contre Louis VIII. 258. 259. Demande deux prébendes en chaque Egliſe. 259. 260. Exerce des exactions en Angleterre. 261. 262. Soutient les miſſions du Nord. 289. 290. Son Pontificat & ſon caractere. 289. 290. Approuve l'Ordre de S. Dominique. 401.
Honorius IV. 432. 433.
Hubert Archevêque de Cantorberi eſt fait Chancelier. 240. 241. Son caractére. *ibid.*
Hugolin Cardinal, ami de S. Dominique. 499. 500. FavoriſeS. François. 522. *& ſuiv.*
Hugues (Saint) de Grenoble, excommunie l'Anti-Pape Anaclet. 32. 33.
Hugues de Lincolne (S.). Son éloge. 219. 220.
Hugues de Saint-Victor Ecrivain Eccléſiaſtique. 140. 141.
Hugues Etérien. Son Ouvrage contre les Grecs. 147. 148.
Humiliés. Il y en avoit de vrais & de faux. 180. 181.
Hyacinthe (Saint) de l'Ordre de S. Dominique. 508. 510.

J.

JACOBINS. Pourquoi les Dominicains ont été ainſi nommés. 492. 493.
Jacques de Vitri écrit la vie de la Bienheureuſe Marie d'Oignies. 318. Rend témoignage à la ferveur des Diſciples de S. Dominique. 505. & celle des Diſciples de Saint François. 534.
Jacques (S.) (Ordre de) établi en Eſpagne. 29.

Jacques fils de Pierre Roi d'Arragon, devient Roi de Sicile. 569. Succéde à la couronne d'Arragon après la mort d'Alfonſe ſon frere, malgré la défenſe du Pape. 570.
Jacques Pantaléon. 422.
Jacques Roi d'Arragon rétablit le Chriſtianiſme dans l'Iſle de Majorque. 556. *& ſuiv.* Fait la conquête du Roiaume de Valence. *Ibid.* Excommunié & enſuite abſous. 557. 558. Veut faire rompre ſon mariage. 566. 567. Sages avis que le Pape lui donne. Scandaliſe ſon Roiaume. Repris par le Pape. 567. 568. Sa mort. 568. 569.
Jean XXI. Son caractere. 427. *& ſuiv.*
Jean Abbé de Strum Anti-Pape ſous le nom de Calliſte III. 43. Renonce au ſchiſme. 44.
Jean Camatere Patriarche de Conſtantinople, écrit au Pape. 580.
Jean Cholet Cardinal Légat en France. 394. 432.
Jean Comnene Empereur Grec. 58. *& ſuiv.* Sa mort. 60.
Jean de Sarisbéri. Son entretien avec le Pape Adrien IV. 13. 14. Sa vie & ſes Ouvrages. 131. *& ſuiv.*
Jean Doien de S. Quentin donne à S. Dominique la Maiſon de S. Jacques. 493.
Jean Frere Mineur, Martyr en Eſpagne. 553.
Jean Laſcaris Empereur. Il eſt mépriſé. 608. *& ſuiv.* Michel Paléologue le fait aveugler. 611.
Jean Parent élu Général des Freres Mineurs. 594.
Jean Sans-terre Roi d'Angleterre. 240. Sa barbarie. 241. 242. Ecrit fortement au Pape Innocent III. 245. Le Pape l'excommunie & abſout ſes ſujets du ſerment de fidélité. 247. 248. Il ſe ſoumet au Pape & lui donne ſon Roiaume. 249. *& ſuiv.* Fait la guerre aux Seigneurs de ſon Roiaume. 256. 257. Sa mort. 258.

Jean Vatace Empereur Grec. 596. Ses mouvemens pour la réunion. 600. *& ſuiv.* Sa mort 605.
Jérôme examine les ſtigmates de S. François 544.

I.

INGEBURGE femme de Philippe-Auguſte, repriſe par le Roi. 304 305. Maltraitée de nouveau. *Ibid.* Reconciliée avec le Roi. 305.
Innocent II Pape. 7. Priſonnier de Roger Roi de Sicile. 19. Son élection 30. *& ſuiv.* Sa réception à S. Denis de Clairvaux. 35. 36. Il tient pluſieurs Conciles. 171. *& ſuiv.* Comment il traite les Evêques ordonnés dans le ſchiſme. 174.
Innocent III. caſſe les deux élections que les Moines de Cantorbéri avoient faite d'un Archevêque. 244. Ses démêlés avec le Roi d'Angleterre. *Ibid. & ſuiv.* Ordonne au Roi de France de détrôner celui d'Angleterre. 240. Accepte la donation du Roiaume d'Angleterre. 252. Soutient le Roi Jean contre les Seigneurs. 254. *& ſuivantes.* Plaintes des Anglois contre lui. *Ibid.* Paroles remarquables de ce Pape. 305. Sa vie & ſon caractere. 395. *& ſuiv.* Se déclare en faveur d'Otton. 449. *& ſuiv.* Ses Lettres à ce ſujet. *Ibid.* Il écrit à l'Empereur & au Patriarche de Conſtantinople. 579. *& ſuiv.* Répond au jeune Alexis que les Croiſés avoient retabli 586. 587. Ecrit au Roi des Bulgares. 594. Approuve la priſe de Conſtantinople. 595. 596. Ses Lettres aux Princes d'Allemagne. 451. Il juge un grand différend entre l'Archevêque de Brague & celui de Compoſtelle. 30.
Innocent IV. On refuſe de le recevoir en France, en Arragon & en Angleterre. 412. Se retire à Lion, & y dépoſe l'Empereur. 413. 414. 474. 475. Reçoit de grands préſens. 414. Ecrit partout contre l'Empereur. 415. Fait nommer un autre Empereur. 480. Se réjouit de la mort de

l'Empereur. 483. 484. Il reſtraint les prétentions des Réguliers. 332. Plaintes contre lui en France. 358. 359. Son Pontificat. 408. 409. Se retire à Gènes. 410. Demande de l'argent aux Anglois & du ſecours à S. Louis. 411. 412. Ecrit au Roi de Maroc & le menace. 562. 563. Sa mort. 417.

Innocent V. 427.

Inquiſition contre les hérétiques. Son origine. 180.

Interdit jetté ſur toute l'égliſe d'Angleterre. 246. 247. Levé ſolemnellement. 154.

Joachim Abbé. Ses Ouvrages ſur l'Ecriture Sainte. 150. *& ſuiv.*

Joannice Roi des Bulgares, prend la qualité d'Empereur. Témoigne vouloir ſe réunir à l'égliſe Romaine. 586. 594. Sa cruauté à l'égard de l'Empereur Baudouin. *Ibid.*

Joſeph ſacré Patrice de Conſtantinople. 618. Reconcilie l'Empereur Michel. *Ibid.* 619. S'engage par ſerment à ne jamais ſe réconcilier avec les Latins. 623. Se retire. 624. Eſt dépoſé. 629. Rappellé. Ce que font les ſchiſmatiques ſous ſon autorité. 651.

Jourdain Général des Freres Prêcheurs. 503. *& ſuiv.* Son zéle. *Ibid.* Sa fin. 506. Ses paroles remarquables. *Ibid. & ſuiv.*

Jourdain. Patrice de Rome, révolté contre le Pape Eugéne. 11.

Irene Ducas Impératrice fonde un monaſtere de Religieuſes. 58. 59.

Irlande Etat déplorable de cette égliſe. 188. Triſte état du Chriſtianiſme dans ce pais. *Ibid.* Biens qu'y fait Saint Malachie. 79. *& ſuiv.*

Iſaac l'Ange proclamé Empereur. 76. Ses défauts. Sa fin. 77. *& ſuiv.*

Iſabelle (la B.) de France. 380. *& ſuiv.*

Iſabelle fille du Roi d'Arragon, femme de Phi-

lippe-le-Hardi. 369.
Jubilé. Son inſtitution. 445. *& ſuiv.*
Ives de Chartres accuſé de tolérer la ſimonie. 163. Comment il ſe juſtifie. *Ibid.* Se plaint du Pape qui vouloit forcer un homme d'accepter l'Epiſcopat. 164. Sa vie & ſes Ecrits. 107. *& ſuiv.* Ses plaintes au ſujet des Légats & des Appellations à Rome. 110. 111.
Juifs. Violences exercées contre eux en Angleterre. 188. En Eſpagne. 556.
Jutte forme à la piété Sainte Hildegarde. 100.

L

LATIN Cardinal, fait élire Pape Pierre Mouron. 433. 434.
Latins Croiſés pillent Conſtantinople & s'abandonnent aux plus horribles excès. 588. 589. Cruautés qu'ils exercent contre les Grecs. 204. 205.
Laurent (Saint) Evêque de Dublin. Sa vie. 88. *& ſuiv.*
Légats du Pape. Maux qu'ils font 198. *& ſuiv.*
Léonce Patriarche de Conſtantinople, chaſſé. 77.
Léproſeries. Leur origine. 179.
Lérins (Monaſteres de) pillé & brûlé. 126.
Livonie Converſion des peuples de ce païs. 288.
Louis VIII appellé en Angleterre par les Seigneurs. 257. Le Pape Honorius III. l'oblige d'abandonner le deſſein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne d'Angleterre. 258. 259. Son regne. 319. Le Pape Honorius III lui écrit. *Ibid.* Ses conquêtes. 320. 321. Se croiſe contre les Albigeois. *Ibid.* Les abbat 322. Sa fin. *Ibid.*
Louis IX. (Saint.) Sa naiſſance, ſon éducation. 335. *& ſuiv.* Son mariage 337. Refuſe l'Empire que le Pape lui offroit pour un de ſes freres. 338. 339. Sa valeur à Taillebourg & à Saintes. 341. Tombe dangereuſement

malade. *Ibid.* 342. Se croiſe pour la Terre-Sainte. *Ibid.* 343. Entreprend de réconcilier l'Empereur Frideric avec Innocent IV. 343. *& ſuiv.* Modeſtie de ſes habits. 345. 346. Arrive à Damiette & la prend. 348. *& ſuiv.* Son portrait. *Ibid.* Pris par les Sarraſins. 351. 352. Sa patience & ſa piété dans ſa captivité. 352. *& ſuiv.* Refuſe de faire un ſerment qu'il ne croioit pas permis. 355. *& ſuiv.* Comment il reçoit la nouvelle de la mort de ſa mere. 359. *& ſuiv.* Sa charité. 361. 362. Son zéle pour la converſion des Infidéles. 363. Son retour en France. 263. 264. Son zéle pour répandre la lumiere dans ſon Roiaume. 366. 367. Son voiage à Cîteaux. 411. Fait rendre la liberté aux Prélats François que l'Empereur Frideric avoit pris. 466. 467. Son affection pour les Religieux. 367. Son amour pour la paix. 367. 368. Rejette une demande injuſte du Clergé. 369. 370. Pacifie l'Angletetre. 370. 371. Comment il rend la juſtice à ſes ſujets. 371. 372. Se croiſe de nouveau 372. Ses exercices de piété. 374. *& ſuiv.* Ses mortifications. 376. *& ſuiv.* Ses aumônes. 378. 379. Son teſtament. 382. Part pour l'Afrique. *Ibid.* 383. Arrive à Tunis. *Ibid.* 384. Sa maladie. *Ibid.* Inſtructions à ſon fils. 384. *& ſuiv.* Ses grands ſentimens de piété dans ſa derniere maladie. *Ibid.* Sa mort. Ses funérailles. 387. *& ſuiv.* Sa canoniſation. 389. *& ſuiv.*

Louis-le-Gros indique un Concile à Etampes pour faire examiner quel étoit le Pape légitime. 33.

Lucius II Pape ſoumet les Evêques de Bretagne à l'Archevêque de Tours. 7. 8. Sa mort. 8.

Lucius III élu par les ſeuls Cardinaux. 15. 16. Tient un Concile à Vérone. 180. Sa fuite. Il demande par-tout de l'argent. Sa mort. 16.
Lutgarde. (ſainte) Sa viſion au ſujet du Pape Innocent III. 400.

M.

MABILE mere de S. Edmond. Sa piété. 264.
Mainfroi, fils naturel de l'Empereur Frideric. 418. S'oppoſe aux Flagellans. 422. Attaque les troupes du Pape. 484. Sa défaite. 488.
Malachie (ſaint) Archevêque d'Armac. Sa vie Ses vertus. Ses travaux. Sa réputation. Ses miracles. 79. *& ſuiv.*
Malc Evêque célébre. 79.
Mamas (Saint.) Ses Reliques apportées en France. 590.
Memelucs. Commencement de leur regne en Egypte. 355.
Manichéens condamnés. 173.
Manichéiſme prend une nouvelle forme. 44. Découvert à Cologne. 47.
Manuel Comnene Empereur Grec. 61. 62. Envoie une ambaſſade au Pape Eugéne. 62. Ecrit au Pape Adrien. 65. Envoie des Ambaſſadeurs au Roi de France. 66. Reconnoît le Pape Alexandre & lui envoie des préſens. *Ibid.* Fin des Empereurs. 68. 69.
Marabouts. Secte de Muſulmans. 25.
Marcellin Evêque d'Arreze, exécuté à mort. 416. 417.
Marguerite femme de S. Louis. Sa vertu. Son zéle contre les mauvais livres. 337. *& ſuiv.*
Marguerite Reine de Sicile. 22.
Marie d'Oignies. (B.) Sa vie & ſon zéle pour inſpirer la piété aux perſonnes de ſon ſexe. 316. 317.

Meronites. Leur réunion avec l'Egliſe Catholique. 182.
Martin IV. 429. Entreprend de dépoſer le Roi d'Arragon. 431. 432. Son étrange conduite à l'égard des Grecs. 647. Sa mort. 432.
Matthieu Paris moine Anglois, Hiſtorien. 296. Ce qu'il dit au Pape Innocent III. 399. Parle d'un prétendu privilége des François. 408.
Matthieu Prieur de S. Martin-des-Champs. 113.
Maurice Evêque de Paris. 137.
Maurice s'empare du ſiége d'Armac. 81.
Merci (Ordre de la) établi en Eſpagne. 578. 579.
Michel Patriarche de Conſtantinople. 61.
Michel Glycas Hiſtorien Grec. 155.
Michel Paléologue proclamé Empereur. 608. Fait ſon entrée à Conſtantinople 610. Son injuſtice & ſa cruauté à l'égard de Jean Laſcaris. Excommunié. 612. Sollicite ſon abſolution pendant deux ans. 613. Ecrit au Pape pour la réunion. *Ibid.* Reçoit l'abſolution. 618. Travaille à la réunion des Grecs avec les Latins 619. *& ſuiv.* Précautions qu'il prend pour empêcher les mauvais effets de l'inſtruction du Pape Nicolas. 642. Violences qu'il exerce. 646. 647. Sa fin. 649. 652.
Mindof Roi de Lithuanie, fait ſemblant de vouloir ſe convertir. 267. Perſécute les Chrétiens. 298.
Moadam, le dernier des Sultans Aioubites. 355.
Moines Comment l'Empereur Manuel vouloit qu'ils vécuſſent. 69. Leurs exemptions. 176. Plaintes contre eux. 171. 172. 177. 179. Pluſieurs faiſoient la conſolation de l'égliſe. 228.
Moſarabes attachés à leurs uſages. 26.
Mourchouſle fait mourir le jeune Empereur Alexis. 587. Se fait reconnoître Empereur. 588. Les Croiſés l'obligent de s'enfuir. *Ibid.*

N.

NAPOLEON neveu d'un Cardinal, reſſuſcité par S. Dominique. 496.
Nicéphore Blemmide refuſe d'être Patriarche. 605.
Nicetas Auteur Grec. Ses plaintes contre les Croiſés. 589. 590.
Nicetas Patriarche de Conſtantinople, chaſſé. 77.
Nicolas III. Son caractere. 429. Sa conduite étrange à légard des Grecs. 634. Inſtruction remarquable qu'il donne à ſes Légats. *Ibid. & ſuiv.*
Nicolas IV. 433.
Nicolas Canabe élu & couronné Empereur. 587. Abandonné. 588.
Nicolas Evêque de Methone, Auteur Eccléſiaſtique. 154.
Nicolas Evêque de Tuſculum, Légat en Angleterre. S'y enrichit. Maux qu'il y fait. 253.
Nicolas le Grammairien Patriarche de Conſtantinople. Sa mort. 56.
Nigel faux Archevêque d'Armac. 81.
Norbert (ſaint). Son éloge. 226.
Norgand Evêque d'Autun dépoſé, refuſe d'obéir. 158. 159.
Normands. Fin de leur regne en Sicile. 23.
Nymphée (Concile de) où l'on diſcute les points qui ſéparoient les Grecs des Latins. 602. *& ſuiv.*

O.

OCTAVIEN Anti-Pape ſous le nom de Victor III. 38. Reconnu dans le Concile de Pavie. 40. Sa mort. 41.

Odon Prieur de S. Victor, met la réforme à Sainte Geneviéve. 12.
Ordres Militaires. 26. Plaintes contre eux. 178.
Ottocar Roi de Bohême à la tête des Croisés. 299. 300.
Otton de Frisingues. Sa vie & ses Ecrits. 141.
Otton de Saxe. Innocent III se déclare pour lui. 448. Couronné Roi des Romains. 453. Excommunié par le Pape. 454. Sa mort. 455.
Otton Légat en Angleterre. 266. Reçoit de grands présens. 267. Obligé de s'enfuir. 268. 269. Demande le cinquiéme des revenus Ecclésiastiques. 270.

P.

PACIFIQUE Disciple de Saint François. 522. Envoié en France. *Ibid.*
Pandolfe Soudiacre de Rome, reconcilie le Roi d'Angleterre avec le Pape. 249. 250.
Pantocrator monastere célébre de Constantinople. 69.
Papes. Réglement sur leur élection. 177. 178. Trop occupés d'affaires temporelles. 189.
Paraclet. Origine de cette Abbaie. 50.
Pascal II Pape tient plusieurs Conciles. 161. *& suiv.* Se reconnoît coupable. 165.
Paul (Cardinal de S.) favorise S. François. 517. 518.
Pedro (Dom) Infant de Portugal, reçoit avec charité les Freres Mineurs. 530.
Pélerinages. Sentiment d'Hildebert sur cette dévotion. 128.
Pénitence. Evêque interdit pour l'avoir imposée trop légere. 68.
Philippe-Auguste Roi de France, fait citer le

Roi d'Angleterre. 242. Répond fortement au Pape. *Ibid.* Se réconcilie avec la Reine Ingeburge. 305. Excommunié au Concile de Poitiers. 160. Réconcilié. 163. Diſcours édifiant qu'il fait à ſes troupes. 306. Ses victoires. *Ibid.* Sa mort. 307.

Philippe de Suaube. Le Pape Innocent III ſe déclare contre lui. 449. Plaintes des Seigneurs & Evêques d'Allemagne contre le Pape. 450. Elu & couronné une ſeconde fois. 452. Sa mort. 453.

Philippe-le-Hardi fils de Saint Louis. Son regne. 391. *& ſuiv.* Son mariage. 369.

Pierre Cellan donne des maiſons à S. Dominique. 491.

Pierre Comeſtor.. Ses Ecrits. 146. 147.

Pierre de Blois, Précepteur du Roi Guillaume II. Refuſe l'Archevêché de Naples. 22. Ses Ecrits. 143. Ses plaintes ſur les maux de l'égliſe. *Ibid. & ſuiv.*

Pierre de Bruis hérétique. 44. Brûlé vif. 45.

Pierre de Catane ſecond Diſciple de S. François. 515. Etabli Général par S. François. 536.

Pierre de Celles Ecrivain Eccléſiaſtique. 143.

Pierre de Leon Anti-Pape, ſous le nom d'Anaclet. 11. 7. 30. *& ſuiv.* Sa mort. 76.

Pierre de Poitiers Ecrivain Eccléſiaſtique. 143.

Pierre des Vignes Ambaſſadeur de l'Empereur Frideric auprès de S. Louis. 479.

Pierre de Tarentaiſe (ſaint). Sa vie. Son Epiſcopat. Ses travaux. Ses miracles. 85. *& ſuiv.*

Pierre Frere Mineur Laïc, Martir en Eſpagne. 553.

Pierre le Chantre Ecrivain Eccléſiaſtique. 148.

Pierre le Vénérable écrit contre les nouveaux

Manichéens. 44. 45. Sa vie & ſes Ecrits. 112. *& ſuiv.*
Pierre Lombard Maître des Sentences. 134.
Pierre Mouron (V. Céleſtin V.)
Pierre Nolaſque inſtituteur de l'Ordre de la Merci. 578. 579.
Pierre Roi d'Arragon ſe moque de la ſentence par laquelle le Pape Martin avoit prétendu lui ôter la Couronne. 431. 432. Sa mort. 569.
Pons Abbé de Cluni. Ses excès. 112. Sa mort. 113.
Pons de Laraze. (Le B.) Sa converſion. Sa pénitence. 94. *& ſuiv.* Fonde la maiſon de Salvanès. 96. 97.
Pragmatique de S. Louis. 379.
Prêtres. Il y en avoit peu parmi les Freres Mineurs. 539.
Primauté du Pape reconnue par les Grecs mêmes. 63. 64.
Proceſſion à Rome pour les beſoins de l'Eſpagne. 549.
Proceſſion du Saint-Eſprit examinée dans les Conférences de Nicée. 602.
Pruſſe. La Foi y pénétre. 288. Perſécution qui y eſt excitée. 290. 292. La Foi y fait du progrès. 294.
Puiſſances. Concours des deux Puiſſances pour l'extirpation des héréſies. 180.
Puiſſance temporelle. Combien ſa réunion avec la Puiſſance ſpirituelle a été funeſte à la Religion. 195. 196.

R.

RAIMOND Archevêque de Toléde vient trouver le Pape Eugéne en France pour différentes affaires. 25. 26.

Raimond de Pegnaford (ſaint). 608. *& ſuiv.* Ses Ecrits. 579.
Raimond dernier Comte de Toulouſe. Sa mort. 350.
Raiſon humaine. Néceſſité de la ſoumettre à la Foi. 154.
Raoul Archevêque de Reims, fait l'éloge de S. Godefroi. 98.
Religion Chrétienne. Le Roi de Maroc en eſtime la ſainteté. 252.
Reliques. Traité des Reliques des Saints par Guibert. 130. Emportées à la priſe de Conſtantinople. 590.
Renaud de Saint-Gilles embraſſe l'Inſtitut de S. Dominique. Son zéle. Sa mort. 502.
Réunion de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine: mouvemens qu'on ſe donne pour la procurer, ſous le regne de Jean Vatace. 599. *& ſuiv.* Elle ſe fait ſolemnellement au Concile de Lyon. 627. Les Grecs y renoncent. 651. Réflexions à ce ſujet. 652. 653.
Richard Archevêque de Cantorberi. 261. 263.
Richard Comte de Cornouailles, élu Roi des Romains. 485. 486.
Richard Evêque d'Albane, Légat en France. 162.
Richard (ſaint) Evêque de Chicheſtre. 274. Ses vertus. Sa mort. 275. 276.
Richard de Saint-Victor, Auteur Eccléſiaſtique. 141.
Richard frere du Roi d'Angleterre Henri III. ſe plaint du Gouvernement. 270.
Richard Roi d'Angleterre. Ses défauts. 188.
Richard II Roi d'Angleterre. 240.
Richer Moine de Senones. Ce qu'il penſoit des Prophéties de Sainte Hildegarde. 102.
Robert de Courçon Légat du Pape, fait un

Réglement pour l'Univerſité de Paris. 324.
Robert frere de S. Louis. Le Pape veut le faire Empereur. 338.
Robert Groſſe-tête Evêque de Lincoln. 276. Ses plaintes contre la Cour de Rome. 277. Peinture qu'il fait des maux de l'Egliſe. 278. *& ſuiv.* Sa mort. 281. 182.
Robert Pullus Auteur Eccléſiaſtique. 142.
Rodolphe élu Empereur. 487. Sa mort. 489.
Roger I Comte de Sicile. 19.
Roger II obtient le titre de Roi de Sicile. 19. Le Pape Innocent II. devient ſon priſonnier. 20. Pierre-le-Vénérable l'exhorte à attaquer le Grecs. 31. Sa mort. *Ibid.*
Romains uſuriers. 262. Maltraités en Angleterre. 263.
Rugiens. Leur converſion. 226.
Rupert Abbé. Auteur Eccléſiaſtique. 142.

S.

SALAMANQUE, célébre Univerſité d'Eſpagne. 556. 564.
Salve, Regina. Origine de cette Antiennne. 508.
Sanche II. Roi de Portugal. Entrepriſe du Pape ſur ſon autorité. 560. Meurt dépouillé de ſes Etats. 561.
Sanche de Caſtille ſe révolte contre le Roi Alfonſe ſon pere. 573. N'a point égard aux cenſures du Pape. 574.
Savigni. Eloge de cette Congrégation. 221.
Schiſmatiques Grecs. Leurs excès & leur fureur 651.
Schiſme dans toute l'Egliſe. Combien il cauſa de maux. 200.
Schiſmes de l'Anti-Pape Anaclet. 30. *& ſuiv.* Sa fin. 37. De l'Anti-Pape Octavien ſous le

nom de Victor III. 37. 38. Sa fin. 41.
Scholaſtiques. Combien leur méthode eſt peu digne de la grandeur du Chriſtianiſme. 206. *& ſuiv.*
Seval Archevêque d'Yorc injuſtement perſécuté par le Pape Alexandre. 282. 283.
Sibile veuve de Tancréde, Roi de Sicile, priſonnier de l'Empereur. 23.
Sigebert Ecrivain Eccléſiaſtique. 149.
Silveſtre premier Prêtre qui entre dans l'Ordre de S. François. 517. 520.
Simonie défendue. 162. 167.
Sorbonne (Collége de). Sa fondation. 324.
Subventions pécuniaires exigées par les Papes. 205.
Suéde. Etat de cette Egliſe. 297.
Suger réunit l'Abbaie d'Argenteuil à celle de S. Denis. 50. Sa converſion. 227.

T.

TANCREDE Roi de Sicile. 23. Sa mort. *Ibid.*
Templiers. Leur inſtitution. 26. 27. Leur régle. *Ibid.* Leurs déſordres. 201. 202. Accuſés d'avoir trahi l'Empereur Frideric. 460. 461.
Teſſefin Fondateur de Maroc. 25.
Thadée de Sueſſe Envoié de l'Empereur Frideric au Concile de Lyon, prend la défenſe de ſon maître. 471. *& ſuiv.* Appelle à un Concile général. 474. 475. Sa fin. 481.
Théodore Balzamon. Son ambition. 77. 78. Ses Ecrits. 155.
Théodore Laſcaris Empereur Grec. 595. Ecrit au Pape Innocent III. *Ibid.*
Théodore Laſcaris le jeune, Empereur Grec. 605. 606. Sa mort. 607. 608.

Théologie. Corps entier de Théologie. 129.
Thibaud Roi de Navarre. 392.
Thierri Abbé, écrit la vie de Sainte Hildegarde. 103.
Thomas de Cantinpré lié avec sainte Lutgarde. 400.
Thomas de Cantorbéri. (S.) Son éloge. 185. & *suiv.* 217.
Thomas Evêque de Breslau, fait prisonnier par le Duc de Silésie. 301.
Thomas (saint) Evêque d'Herfort. 285. 286.
Tiers-Ordre de S. François. 537. 586.
Tiron. Eloge de cette Congrégation. 121.
Tonsure des Clercs réservée aux Evêques, celle des Moines réservée aux Abbés. 159.
Tournai. Son Evêché séparé de celui de Noions 12.
Tournois défendus. 172. 173. 179.
Transubstantiation. Ce mot emploié par Hildebert. 129.
Tusculum détruit. 18.

V.

VAUDOIS. Leur origine. 182.
Veccus s'oppose à la réunion avec les Latins. 621. Mis en prison. *Ibid.* Sa conversion. 622. Est élevé sur le Siége de Constantinople. 630. Sa Lettre au Pape. 631. 632. Il seconde l'Empereur pour affermir la réunion. 632. 633. Sa retraite. 641. Son retour. 644. 645. Ecrit contre les schismatiques. 644. 645. Son zéle pour la réunion. 645. 646. Se retire. 651. Son exil. *Ibid.* 652. Sa persévérance dans l'union avec l'Eglise Latine. Sa fin. *Ibid.*
Vêpres Siciliennes. Ce que c'est. 430. 431.
Villani Historien Florentin. 447.

Vinceſlas IV Roi de Bohême. Révolte contre lui. 481.
Univerſités. Leur établiſſement. 322. *& ſuiv.* Celle de Paris ſe retire. 328. Recommence ſes leçons. 331. Son différend avec les Freres Prêcheurs. *Ibid.* Donne aux Dominicains le droit qu'elle avoit ſur la maiſon de Saint Jacques. 498.
Urbain IV. Son Pontificat. 422. 423. Ecrit à Saint Louis contre Michel Paléologue. 611. Répond a l'Empereur qui faiſoit des avances pour la réunion. 614. *& ſuiv.*
Urraque Reine d'Arragon. 24.
Urraque Reine de Portugal. 529.
Urſule (ſainte) découverte de ſon tombeau & de ceux de ſes Compagnes. 103. Son hiſtoire racontée par Eliſabeth de Schonauge. Ce qu'il en faut penſer. 104. 105.

X.

XIPHILIN s'oppoſe à la réunion des Grecs. 625.

Z.

ZONARE Hiſtorien Grec. 155.

Fin de la Table des Matieres.
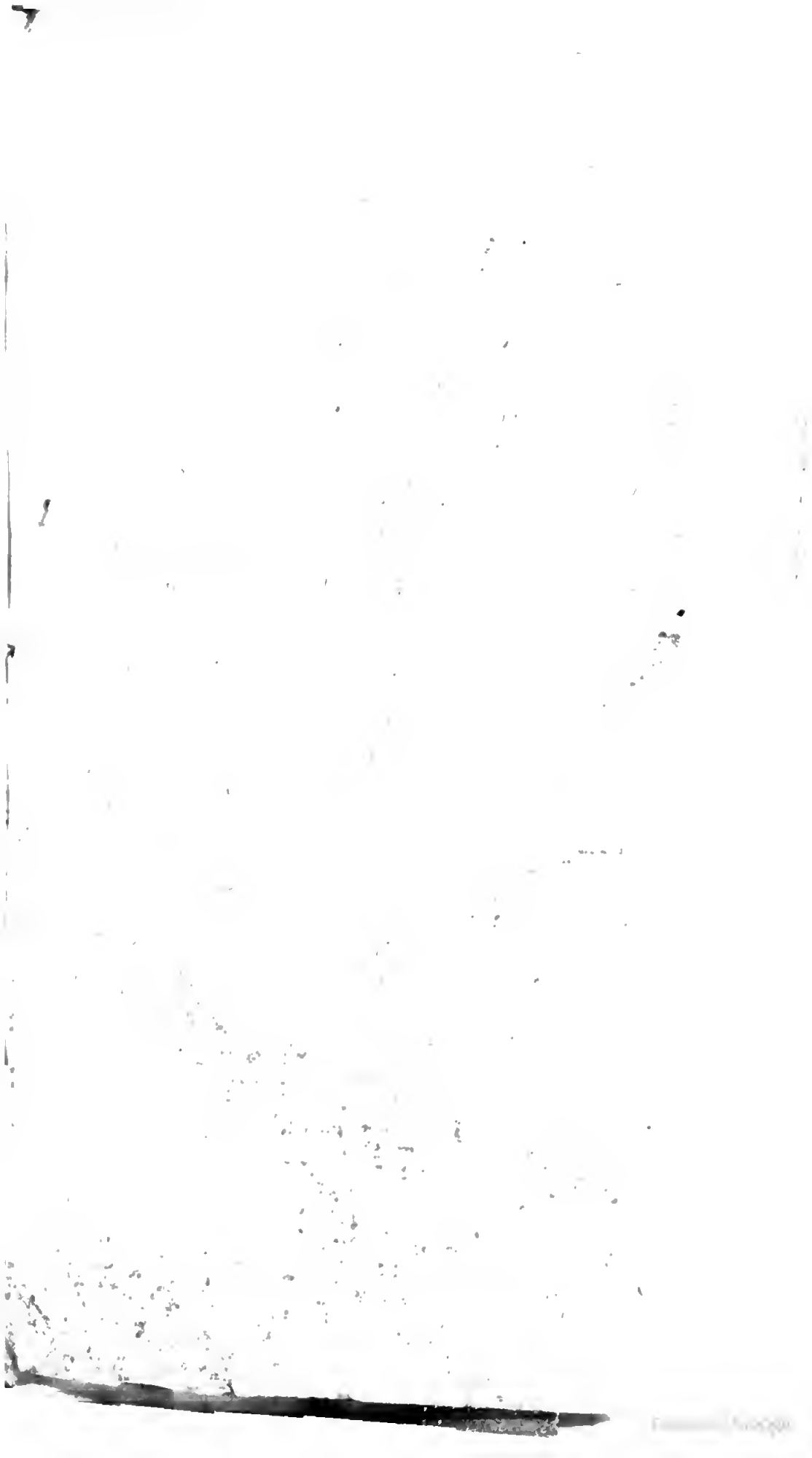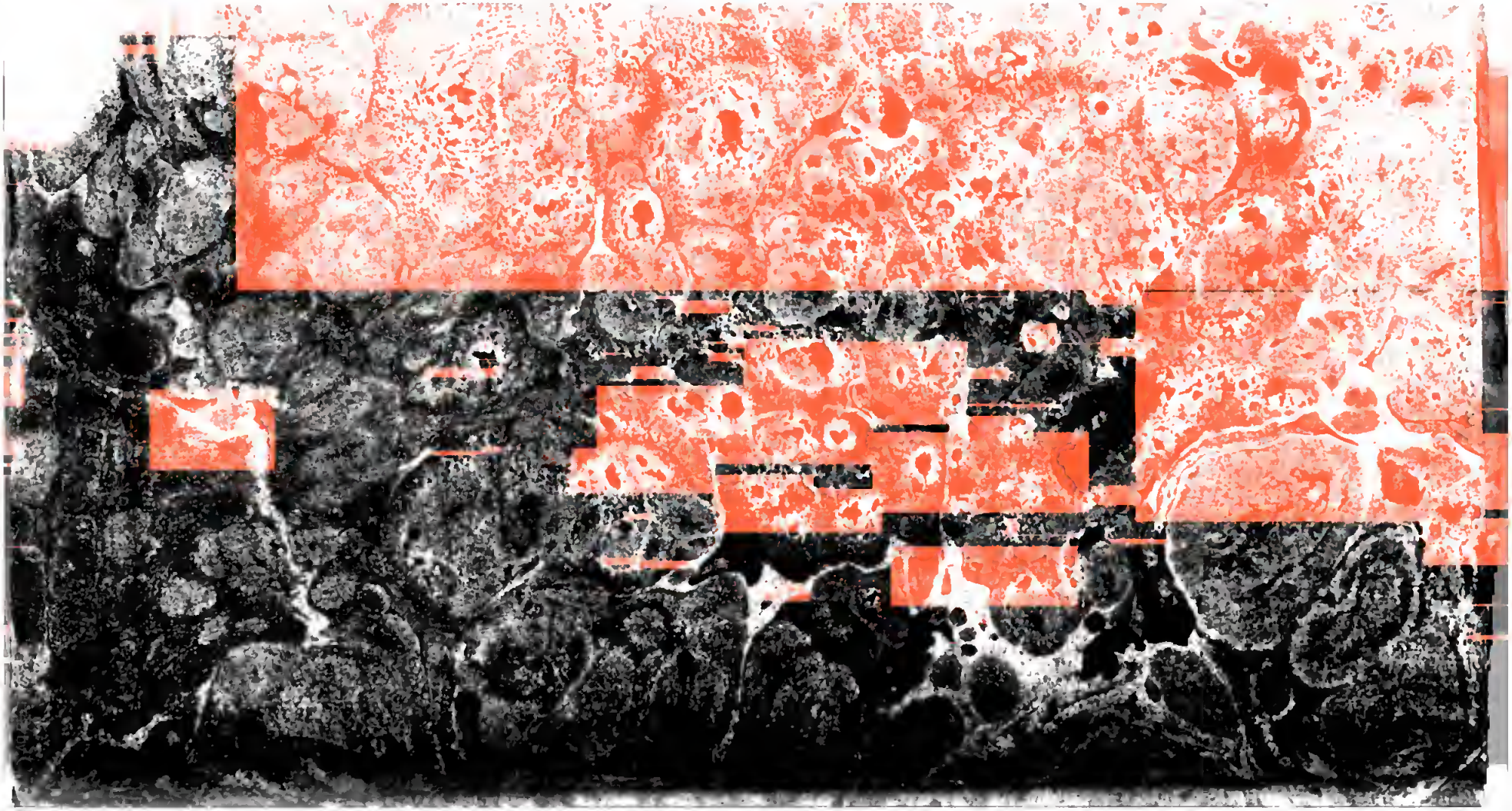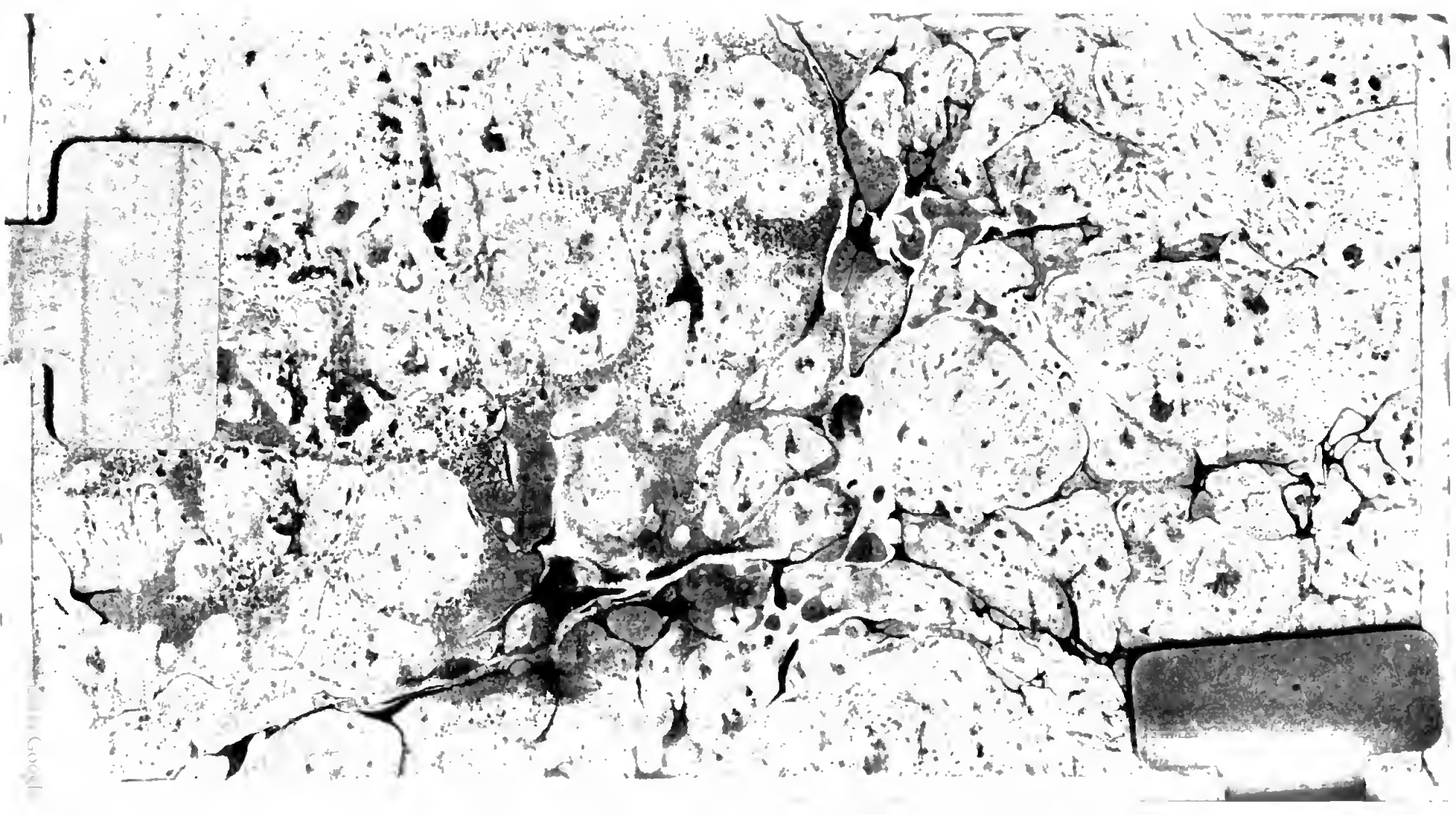
A01 1469833